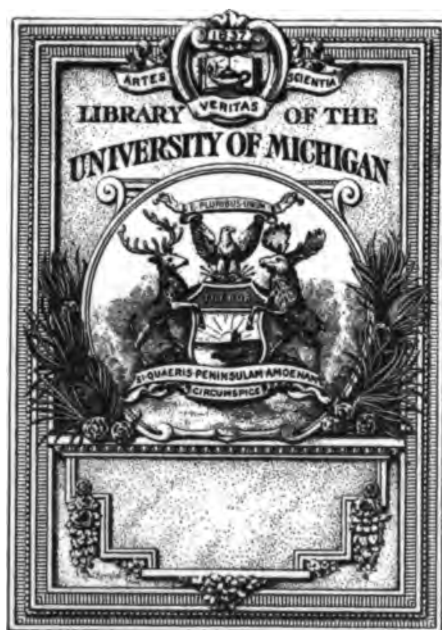



1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

HISTOIRE

DU

SECOND EMPIRE

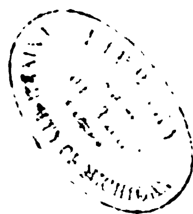
V

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

HISTOIRE

DU

SECOND EMPIRE



PAR

TAXILE DELORD

MEMBRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

TOME CINQUIÈME

PARIS

LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE

RUE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE, 17

1874

HISTOIRE

DU

SECOND EMPIRE

1848 — 1870

L'EMPIRE

(SUITE)

CHAPITRE PREMIER

1867

LA SESSION

SOMMAIRE. — Commencement de l'année 1867. — Procès du café de la Renaissance. — Candidature de M. Jules Favre à l'Académie. — Mort de Victor Cousin. — Lettre du 19 janvier. — Changement de ministère. — Session législative. — Discours de l'Empereur.

SÉNAT. — Discours de M. Troplong. — Le sénatus-consulte du 7 février. — La loi sur l'instruction primaire. — MM. Ségur d'Aguesseau, Sainte-Beuve et Renan. — Pétition contre la bibliothèque populaire de Saint-Étienne. — Discours de M. Sainte-Beuve. — Orage qu'il soulève. — Citation inconvenante de M. Troplong. — M. Lacaze et M. Sainte-Beuve. — La responsabilité de l'Empereur et M. de Persigny.

CORPS LÉGISLATIF. — Discours de M. Walewski. — Le secret des lettres. — Interpellation sur les modifications apportées au décret du 24 novembre. — La majorité et la politique nouvelle. — M. Jules Favre et M. Rouher. — Situation embarrassante de ce dernier. — Discours de M. Émile Ollivier. — Étonnement qu'il cause à ses amis. — Il se rallie à la majorité. — Présentation des projets de loi sur la presse et sur les réunions. — Interpellation sur les affaires étrangères : MM. Thiers, Jules Favre, Garnier-Pagès, Émile Ollivier et Rouher. — M. Thiers et M. Rouher. — M. Rouher évoque le souvenir du 2 décembre. — Scène violente. — Démission de M. Walewski. — Ses causes. — M. Schneider est nommé président et M. Jérôme David vice-président du Corps législatif. — Une troisième vice-présidence est créée pour M. Gouin. — Affaire du Luxembourg. — Déclaration de M. de Moustier. — Loi sur les conseils municipaux. — Pension à Lamartine. — Solution de la question du Luxembourg. — M. Berryer et le Mexique. — Le budget. — M. Émile Ollivier attaque le ministère et traite M. Rouher de vice-empereur. — Napoléon III répond indirectement à M. Émile Ollivier en envoyant au ministre d'État la plaque en diamants de la Légion d'honneur. — Fin de la session. — Résumé de la session de 1867.

La police surveillait depuis 1864 un certain nombre d'étudiants qui se réunissaient au café de la Renaissance ; elle en avait arrêté plusieurs le 7 novembre dernier. Les

visites domiciliaires amenèrent la découverte chez ces jeunes gens d'écrits et de correspondances témoignant de leurs opinions exaltées, mais ne fournissant pas les éléments suffisants pour établir contre eux le délit d'association secrète pour lequel ils comparurent cependant dans les premiers jours de l'année. L'avocat impérial, dans son réquisitoire, cita principalement une brochure de Félix Pyat qui contenait ce passage relatif à une démonstration faite par les étudiants le 21 janvier de l'année précédente à la chapelle expiatoire de Louis XVI : « L'insulte au tyran mort est une menace au tyran vivant !... Allons donc, assez de politique expectative, il faut agir ! Jeunesse est synonyme d'action. Ils n'allaient pas à Liége, vos pères, ils campaient à Saint-Méry ! »

La saisie de ce factum opérée au domicile des prévenus appela sur les bancs de la 6e chambre du tribunal correctionnel présidé par M. Delesvaux vingt personnes inculpées du délit de société secrète, parmi lesquelles M. Protot (1) et M. Tridon (2), avocats, des étudiants en médecine, un sculpteur, un élève de l'École centrale, un étudiant en droit, deux ou trois ouvriers et des employés. Neuf d'entre eux comparurent en état d'arrestation, les autres étaient libres. M. Protot n'étant pas présent, le tribunal prononça défaut contre lui. M. Tridon et trois autres prévenus avaient choisi pour défenseur un avocat de Bruxelles ; l'autorisation de communiquer avec cet avocat leur ayant été refusée, ils firent défaut. Le maximum de la condamnation encourue par les prévenus ne dépassa pas six mois de prison.

Ce procès passa presque inaperçu ; l'attention publique se reportait en ce moment avec une vivacité particulière sur

(1) Délégué à la justice sous la Commune.
(2) Membre de la Commune.

la candidature de M. Jules Favre à l'Académie française. Personne ne contestait ses titres, mais ses amis politiques étaient divisés sur la convenance qu'il y avait pour lui à les faire valoir. Le *Siècle* et l'*Avenir national* engagèrent à ce sujet une polémique assez chaude ; l'un approuvait fort une candidature dans laquelle il voyait la preuve de la réconciliation de l'Académie avec la démocratie; l'autre la repoussait comme une cause d'humiliation pour le candidat obligé de se présenter en solliciteur chez des gens qui ne seraient sans doute pas fâchés de savoir comment un démocrate courbe l'échine. L'*Avenir national* ne comprenait pas qu'un homme comme M. Jules Favre pût adresser une sollicitation quelconque à un homme comme M. de Falloux. L'Académie française, ajoutait-il, par son origine, ses traditions, sa composition actuelle, n'est et ne peut être que l'adversaire de la démocratie. Béranger l'avait bien senti, et c'est la raison qui l'empêcha de s'y présenter. Si au lieu d'être composée comme elle l'est, l'Académie ne comptait dans ses rangs que des libres penseurs, les écrivains religieux se présenteraient-ils à leurs suffrages ? M. Jules Favre persévéra néanmoins dans sa candidature, et il fut nommé. L'Académie s'enrichit d'un grand orateur de la tribune et du barreau, au moment où elle perdait un des plus grands orateurs de la chaire universitaire. M. Victor Cousin venait de mourir à Cannes, et son corps ramené à Paris fut porté le 26 janvier au cimetière de l'Est. Quatre orateurs prirent la parole devant sa tombe ; ils glorifièrent à juste titre le professeur éloquent, le grand écrivain, le ministre qui avait rendu des services signalés à l'enseignement ; ils oublièrent le philosophe.

Mais ces événements, qui avaient précédé ou suivi de quelques jours la lettre inopinément adressée le 19 janvier

par l'Empereur à M. Rouher, pâlirent devant ce manifeste dont l'explication exige que nous fassions quelques pas en arrière.

La mort de M. de Morny avait brusquement interrompu les tentatives de M. Émile Ollivier pour former à la Chambre un parti d'opposition dynastique capable d'entraîner le gouvernement dans des voies plus libérales que celles où il avait marché jusqu'à ce jour. M. Rouher, qui ménageait beaucoup M. de Morny, feignait de se rallier à ses vues et de s'associer aux combinaisons de M. Émile Ollivier, mais l'ancien patron de ce dernier disparu pour toujours, il se rattacha plus étroitement au parti de la résistance qui n'avait pas cessé d'être le sien.

La majorité, en dehors du groupe fort nombreux de fanatiques qu'on désignait sous le nom de « Mamelucks », à cause de l'exagération de leur dévouement, comprenait un certain nombre de députés qu'on pouvait diviser en deux catégories : la première, composée de gens bienveillants, distingués, comme MM. Segris, Larrabure, Louvet, n'approuvant pas toujours la politique du gouvernement, mais n'osant pas la combattre ; la seconde, formée d'individualités décidées à obtenir des concessions libérales de l'Empereur, mais indécises sur les moyens les plus propres à atteindre ce but : MM. Buffet, d'Andelarre, de Talhouët, Lambrecht, Brame, Chevandier de Valdrôme, de Grammont, Plichon, de Janzé, Maurice Richard, de Chambrun, figuraient dans ce groupe dont M. Latour-du-Moulin, ancien chef de division au ministère de la police, était un des membres les plus ardents.

Ces deux groupes, improprement appelés tiers-parti, puisqu'ils ne se tenaient pas à une égale distance entre la droite et la gauche, et qu'ils n'agissaient pas d'ailleurs en

commun dans toutes les circonstances, représentaient assez exactement une sorte de centre droit en deux branches se rapprochant l'une de la droite, l'autre du centre gauche, si le centre gauche eût existé. La fraction qu'on décorait du nom du tiers-parti n'était donc, en réalité, que l'union momentanée de deux groupes de la Chambre, pour faire une campagne, après laquelle la séparation devait avoir lieu.

M. Émile Ollivier, reçu par l'Empereur et par l'Impératrice dès l'année 1865, avait pris une part active à l'éclosion de l'amendement des quarante-deux dont les signataires mécontents de voir que le discours d'ouverture de la session de 1866 écartait indéfiniment tout espoir de nouvelles mesures libérales résolurent de forcer en quelque sorte la main de l'Empereur. MM. de Janzé et Maurice Richard s'étant assurés de l'adhésion de MM. Brame, de Chambrun, Lambrecht et Chevandier de Valdrôme à leur politique de persévérante revendication, réclamèrent celle de M. Émile Ollivier. Il s'agissait d'obtenir par une nouvelle édition de l'amendement des quarante-deux, la fixation d'un minimum de droits indispensables à l'exercice de la liberté, c'était la théorie des *libertés nécessaires*, revue et corrigée par le tiers-parti.

M. Émile Ollivier consentit à entrer dans cette espèce de coalition. Les rôles furent distribués aux orateurs ; M. Buffet, prié par ses amis de soutenir l'amendement, hésitait à s'en charger sous prétexte qu'il n'était habitué qu'aux discours d'affaires ; il finit pourtant par céder. M. Émile Ollivier se réservait pour la réplique. Il rédigea en outre l'amendement qu'il ne signa pas afin de ne point éveiller des susceptibilités ; on convint ensuite que tous les signataires de l'amendement se succéderaient à la tribune jus-

qu'à ce que M. Rouher eût répondu. On se rappelle le sort de cet amendement dans la session précédente et la mésaventure de M. Émile Ollivier qui devait le défendre après MM. Buffet, Martel et de Talhouët; vainement essaya-t-il de renvoyer sa réplique au lendemain. Il lui fallut de par la majorité parler tout de suite et prouver que l'amendement n'avait nullement pour but de faire sortir le gouvernement de la Constitution de 1852, ni de le faire rentrer dans le régime parlementaire, mais de fonder la dynastie sur un roc. L'amendement n'en fut pas moins repoussé, quoiqu'une partie de la gauche eût voté pour lui; un seul des signataires, M. Brutus Cazelles, se démentit au scrutin : *Tu quoque*, *Brute*, lui avait dit l'Empereur.

Le tiers-parti ne fit pas de nouvelle tentative pendant la dernière session, mais M. Walewski avait, s'il est permis de s'exprimer ainsi, pris la suite des affaires de M. de Morny en ce qui concerne la fondation de l'Empire libéral. M. Émile Ollivier lui semblait aussi, comme à son prédécesseur, le seul homme capable de faire réussir cette grande entreprise; il s'en était ouvert avec lui, et M. Émile Ollivier, tenu au courant par M. Walewski des intentions secrètes du chef de l'État, savait dès la fin de l'année 1866 que l'Empereur, convaincu de la nécessité de reconquérir à l'intérieur une partie du prestige que les affaires extérieures venaient de lui faire perdre, avait décidé, au milieu des fêtes de Compiègne, l'adoption de quelques mesures qu'il appelait libérales, entre autres la réduction du ministère d'État à ses anciennes attributions, le remplacement de l'adresse par le droit d'interpellation, et la subordination de la suppression des journaux à un jugement du Conseil d'État. M. Émile Ollivier consentirait-il à se charger de la défense de ces mesures devant la Chambre? l'Empe-

reur lui offrait dans ce cas le portefeuille de l'instruction publique et la délégation générale à la Chambre en qualité d'orateur du gouvernement.

Les premiers jours de janvier 1867 se passèrent en réflexions et en hésitations de sa part ; quelque grande que pût être son impatience d'arriver au pouvoir, il comprit qu'il ne pouvait sacrifier son passé à un programme si restreint de réformes, et dans une audience qu'il eut de l'Empereur le 10 janvier, il lui fit agréer son refus du ministère. L'Empereur voulut pourtant qu'il causât avec M. Rouher des détails de l'exécution des mesures projetées. M. Émile Ollivier, en sortant de cette audience qu'il a racontée avec beaucoup de complaisance (1), crut avoir rendu la liberté à son pays, et pour assurer le succès de son œuvre, il transmit notes sur notes à l'Empereur. M. Rouher n'écrivait pas, mais il voyait tous les jours Napoléon III, et les hésitations impériales renaissaient à chaque visite de son ministre. Les réponses à M. Émile Ollivier devenaient de plus en plus rares, et celui-ci, rempli d'inquiétudes, redoublait vainement de communications aux Tuileries ; le 18, il écrivit à l'Empereur une dernière lettre presque désespérée ; le 20 parut enfin au *Moniteur* la lettre impériale datée du 19 janvier.

« Depuis quelques années, disait Napoléon III, triomphant enfin de M. Rouher et de lui-même, on se demande si les institutions impériales ont atteint leur limite de perfectionnement, ou si de nouvelles améliorations doivent être réalisées ; de là naît une incertitude regrettable qu'il faut faire cesser. Le ministre d'État a jusqu'ici lutté avec courage pour repousser au nom de l'Empereur les demandes

(1) Voyez le 19 *Janvier*.

inopportunes et pour lui laisser le soin d'opérer les réformes utiles lorsque le moment en serait venu ; cette lutte va cesser, car l'heure a sonné de donner aux institutions de l'Empire tout le développement qu'elles comportent et aux libertés publiques une extension nouvelle sans compromettre le pouvoir que le pays a confié à l'Empereur ; la lettre annonçait donc d'importantes réformes qui commençaient malheureusement par la suppression de l'adresse. L'Empereur lui reprochait de « n'avoir pas amené les résultats qu'on devait en attendre ; d'avoir plus d'une fois » inutilement passionné l'opinion, donné lieu à des débats » stériles et fait perdre un temps précieux pour les affaires ; » enfin de tendre de plus en plus à s'écarter du cadre tracé » par le discours de la couronne, auquel il s'agissait de répondre, et, faute de base précise, de sujet bien déterminé, » de s'égarer dans la région vague des théories et des idées » abstraites ». L'Empereur croyait donc devoir remplacer l'adresse par le droit d'interpellation sagement réglé. Sur l'avis favorable de deux bureaux sur cinq au Sénat et de quatre sur neuf au Corps législatif, il serait donné suite à une demande d'interpellation signée par cinq membres de la Chambre ; celle-ci formulerait ensuite son opinion par l'ordre du jour pur et simple si elle trouvait l'interpellation mal fondée, ou par le renvoi au ministre compétent si la question qui en faisait l'objet méritait à ses yeux l'attention du gouvernement. Tout ordre du jour ou renvoi motivé était complétement interdit.

Chaque ministre pourrait à l'avenir, par une délégation spéciale de l'Empereur, être chargé de représenter le gouvernement devant le Sénat et devant le Corps législatif dans la discussion des affaires et des projets de lois. Mais si la substitution de l'interpellation à l'adresse rendait en

quelque sorte cette disposition indispensable, elle ne s'écartait pas, l'Empereur le faisait remarquer avec soin, des termes de la Constitution, puisque les ministres n'intervenaient que comme délégués du chef de l'État, qu'ils n'étaient responsables que chacun en ce qui le concerne des actes du gouvernement, et qu'ils ne pouvaient pas être membres du Corps législatif. Les réformes, du reste, ne devaient pas se borner à la suppression de l'adresse : deux lois seraient bientôt proposées au Corps législatif, l'une pour attribuer exclusivement aux tribunaux correctionnels l'appréciation des délits de presse, l'autre pour régler le droit de réunion. La lettre se terminait ainsi :

« J'ai dit, l'année dernière, que mon gouvernement voulait marcher sur un sol affermi capable de soutenir le pouvoir et la liberté. Par les mesures que je viens d'indiquer, mes paroles se réalisent : je n'ébranle pas le sol que quinze années de calme et de prospérité ont raffermi. Je le consolide davantage en rendant mes rapports plus intimes avec les grands pouvoirs publics, en assurant par la loi aux citoyens des garanties nouvelles, en achevant enfin le couronnement de l'édifice élevé par la volonté nationale. »

La France libérale était loin d'adopter ces conclusions, et de considérer les réformes du 19 janvier comme le couronnement de l'édifice. Le droit d'interpellation, réglementé par le décret, se bornait en définitive à une sorte de droit de recevoir des pétitions accordé sous certaines réserves au Corps législatif; ce droit d'interpellation entravé en outre par des restrictions considérables, et mis à la discrétion des bureaux qui n'avaient pas à rendre compte de leurs décisions au public, remplaçait mal la libre discussion de l'adresse, au moyen de laquelle on pouvait passer en revue la situation morale et matérielle du pays. L'opinion publique accusa le gouvernement de supprimer l'adresse pour échapper à une discussion rétrospective de sa politique

extérieure. Le *Moniteur* fut obligé de déclarer que toute interpellation sur ce sujet serait acceptée.

Le retour de la presse au droit commun était sans doute une amélioration, mais l'exemple de tous les pays libres, l'opinion de tous les publicistes s'accordent à montrer dans le jury la seule juridiction qui assure à la fois la protection de la société contre les délits de presse, et celle de la presse contre les hostilités du pouvoir. Les journaux cependant, à défaut de jury, acceptèrent pour la plupart avec une certaine satisfaction les juges ordinaires, préférant avec raison leur périlleuse sévérité à la tutelle du pouvoir, à la juridiction administrative, quoique cette dernière, au dire du *Siècle*, offrît du moins à la presse « une garantie dans la responsabilité morale de ceux qui la frappent ». Les juges n'ont-ils pas également leur responsabilité, et ne sont-ils pas obligés de motiver leur arrêt ?

La publication de la lettre et du décret du 19 janvier semblait rendre indispensable une modification dans le cabinet. M. Denière, ancien président du Tribunal de commerce de Paris, M. Devienne, premier président de la Cour impériale, M. Pinard, ancien procureur général, aujourd'hui conseiller d'État, le maréchal Niel, M. de Persigny, M. Buffet, M. Walewski, M. Emile Ollivier, tels étaient les divers personnages cités comme devant faire partie du nouveau ministère. La dissolution du Corps législatif et un nouvel appel au pays paraissaient être également dans les nécessités de la situation ; cette mesure était décidée, disait-on, sauf à prendre les précautions nécessaires pour que tous ces événements s'accomplissent sans mettre en péril la dynastie, on ne disait pas précisément en quoi consistaient ces précautions, mais on annonçait tout bas le départ du prince Napoléon pour l'Amérique.

Les journaux bonapartistes affectaient de témoigner de grandes craintes sur l'avenir; depuis que le décret du 19 janvier avait, selon eux, si complétement changé la condition des pouvoirs de 1852, ils feignaient de redouter une trop grande concentration d'influence entre les mains du Corps législatif, et ils se demandaient en tremblant s'il n'y aurait pas quelque chose à faire pour éviter le choc trop brusque entre l'assemblée issue du suffrage universel et le souverain. Le secret de ces feintes alarmes fut bientôt trahi par le sénatus-consultè du 14 février donnant au Sénat le droit d'examiner non-seulement la constitutionnalité, mais la valeur même des lois, et de décider par une résolution motivée, qu'une loi serait soumise à une nouvelle délibération du Corps législatif, laquelle ne pourrait avoir lieu que dans la session suivante, à moins que le Sénat n'en déclarât l'urgence. Le Corps législatif ayant adopté sans changement la loi après une seconde délibération, le Sénat n'avait plus à délibérer que sur la question constitutionnelle. C'était la participation du Sénat au pouvoir législatif si souvent réclamée par M. de Boissy, malgré les rappels à l'ordre et au respect de la Constitution réitérés par M. Troplong. M. de Boissy était mort malheureusement, mais peut-être le sénatus-consulte n'eût-il pas comblé tous ses vœux, car le Sénat n'avait qu'un *veto* temporaire sans le droit d'amendement.

L'Empereur, pour contrebalancer le fâcheux effet de l'augmentation des attributions d'un corps aussi dépendant du pouvoir que le Sénat, fit une grande concession au parlementarisme. Il était plus de minuit; le président du Corps législatif allait se mettre au lit, lorsqu'on vint lui remettre une dépêche très-pressée, arrivée à l'instant même des Tuileries. M. Walewski un peu ému se hâte de

déchirer l'enveloppe et d'ouvrir le pli ; il contenait l'ordre de rétablir la tribune. L'Empereur, on se le rappelle, l'avait fait démolir sous ses yeux, lorsque, quelques jours après le coup d'État, il vint visiter le Palais-Bourbon. Les ouvriers, appelés à la hâte, travaillèrent dès le lendemain à cette restauration, terminée le 14 février, jour de l'ouverture de la session législative.

Les membres du ministère, à la suite du conseil où l'Empereur leur fit brusquement part de la lettre et du décret du 19 janvier, auxquels ils étaient bien loin de s'attendre, donnèrent-ils leur démission ou bien cette démission leur fut-elle demandée ? les opinions varient à ce sujet. Quoi qu'il en soit, les portefeuilles de la guerre, de la marine, des finances, des travaux publics, passèrent des mains du maréchal Randon, de M. de Chasseloup-Laubat, de M. Fould, et de M. Béhic, dans celles du maréchal Niel, de l'amiral Rigault de Genouilly et de M. Forcade de la Roquette. M. Rouher joignit au fardeau du ministère d'État celui du ministère des finances. Il n'avait connu, comme tous ses collègues, le décret du 19 janvier qu'après que l'Empereur l'eût signé ; mais le maintien entre ses mains du ministère d'État sans perte d'attributions, et l'adjonction du ministère des finances compensaient cette légère contrariété.

Restait à formuler les lois annoncées dans la lettre du 19 janvier. L'Empereur invita M. Rouher à s'entretenir à ce sujet avec M. Émile Ollivier « entre gens du métier », dit-il, « vous vous entendrez bien vite ». M. Rouher se serait volontiers dispensé d'obéir à cette invitation, mais comptant sur le temps et sur son habileté pour se débarrasser du rival que lui avaient suscité M. de Morny et M. Walewski, il s'empressa de demander à M. Émile Ollivier

une conférence. L'entrevue eut lieu le 23 janvier au ministère d'État, et M. Rouher, convaincu, dit-il, qu'il ne faut pas ruser avec l'opinion, et qu'on doit lui accorder plus qu'elle ne demande, promit à son interlocuteur de se conformer à ce principe dans l'exécution du programme du 19 janvier.

On devine avec quelle fiévreuse impatience le discours de l'Empereur était attendu. On craignait d'y trouver des pronostics de guerre. Loin de là. Napoléon III acceptait les événements accomplis en Allemagne, événements qui pouvaient sembler « surprenants par la rapidité et par l'importance de leurs résultats » ; mais « qui devaient s'accomplir fatalement ». Napoléon n'avait-il pas en effet dit à Sainte-Hélène : « Une de mes plus grandes pensées a été l'agglomération, la concentration des mêmes peuples géographiques qu'ont morcelés, dissous les révolutions et la politique » ?

Napoléon III, habitué à considérer toute parole de Napoléon Ier comme un oracle, pouvait se payer de cette raison ; mais ceux qui n'étaient pas dispensés, par la foi napoléonienne, d'examiner les pensées sorties d'un cerveau qui en contint tant et de toutes sortes, se rappelaient que Napoléon Ier n'avait jamais songé à concentrer l'Allemagne sous la domination de la Prusse, et que son neveu écrivait encore à M. Drouyn de Lhuys le 11 juin dernier : « Nous pourrions songer à l'extension de nos frontières, si la carte de l'Europe venait à être modifiée au profit d'une grande puissance. » La modification survenue était-elle donc si insignifiante? l'Empereur, il y a huit mois, demandait pour l'Autriche « le maintien de sa grande position en Allemagne » ; l'Autriche, depuis Sadowa, n'est plus une puissance allemande, et l'Empereur déclare fièrement que « son action s'est exercée dans des vues de justice », et que s'il n'a pas tiré

l'épée, « c'est que son honneur n'était pas engagé, et qu'il avait promis d'observer une *stricte* neutralité ». Il n'était question, huit mois avant, que d'une neutralité *attentive*.

Les arrangements de Prague assuraient une telle prépondérance à la Prusse qu'ils semblaient, aux yeux de bien des gens, n'être que le présage de complications inévitables et prochaines. Napoléon III ne partageait cependant point des inquiétudes que, « dans les circonstances présentes, rien ne saurait éveiller : j'ai la ferme conviction que la paix ne sera pas troublée ». Les intérêts nationaux en général imposaient seuls au gouvernement l'obligation d'augmenter les forces défensives de la France, et de les organiser « de manière à être invulnérables ». L'Empereur ajoutait : « L'influence d'une nation dépend du nombre d'hommes qu'elle peut mettre sous les armes. » Ne dépend-elle pas aussi de la valeur intellectuelle de ses soldats, de la qualité de ses institutions, de la sécurité de ses intérêts moraux et matériels? L'empereur de la Chine commande à d'innombrables soldats, et il avait suffi d'une poignée de Français et d'Anglais pour conquérir la capitale d'un pays de 300 millions d'habitants.

L'Empereur, sûr du maintien de la paix, voulait la rendre féconde « en allégeant les misères et en augmentant le bien-être général » ; chose difficile avec les charges que l'existence des grandes armées impose à la population. L'Empereur comptait, pour les diminuer, sur la réduction de certains impôts pesant trop lourdement sur la propriété foncière, sur des lois pour favoriser les sociétés coopératives, sur le prompt achèvement des voies de navigation intérieure, des ports, des chemins de fer et des chemins vicinaux, « agents indispensables de la bonne répartition des produits du sol ». Le discours contenait

l'annonce de modifications importantes dans les lois restrictives de la liberté de la presse, de la liberté de réunion et de la liberté individuelle.

Les membres du tiers-parti, fiers d'avoir été les précurseurs du nouvel évangile politique, voyaient dans ces promesses le gage de leur avénement prochain au pouvoir ; les purs de la majorité, mécontents de ne recueillir pour prix de leur dévouement au gouvernement qu'un désaveu public, s'irritaient et s'effrayaient des réformes annoncées, surtout de la liberté de la presse et du droit de réunion ; leur mauvaise humeur s'exhalait en récriminations amères contre M. Walewski, coupable, à leurs yeux, de continuer l'œuvre du développement libéral entreprise par M. de Morny aidé de M. Émile Ollivier. L'opposition, de son côté, prévoyait de nouvelles luttes et sentait sa force accrue pour les soutenir. Ces dispositions des diverses fractions de la Chambre présageaient une session orageuse.

Le Sénat paraissait beaucoup moins agité : le discours d'ouverture de M. Troplong ne fut, selon l'usage, qu'une revue nécrologique consacrée à la mémoire des sénateurs morts dans l'armée, parmi lesquels figuraient M. de Boissy, le comte Bacciochi, premier chambellan de l'Empereur, et Ingres. Les traces d'une certaine rancune sont visibles dans l'oraison funèbre de M. de Boissy, l'épigramme s'y mêle à l'éloge dans d'assez fortes proportions ; l'irascible M. de Boissy dut tressaillir dans sa tombe en s'entendant comparer à « ces sophistes qui soutenaient que la neige est noire et qui étaient pourtant des gens d'esprit au dire de Cicéron ». M. de Boissy, à tout prendre, méritait d'être loué au Sénat pour autre chose que pour « son hospitalité libérale », c'est-à-dire pour ses dîners. Le nom du comte

Bacciochi, premier chambellan de l'Empereur, devait à la chronique scandaleuse de la cour une des popularités les plus éclatantes sinon les plus enviables du jour. « Dans ce haut poste de confiance », dit M. Troplong avec sang-froid, « il sut être modeste; il évita le bruit autour de son nom, et échappa à cette loi que la Bruyère semble imposer à l'homme de cour d'être martyr de son ambition ». L'éloge du comte Bacciochi précéda celui de M. Ingres : « entré au Sénat par le chemin de la gloire, il en est sorti par le chemin de l'immortalité. S'il eût vécu du temps d'Alexandre le Grand, le prince l'eût traité et aimé comme Appelle, à qui seul il se confia pour son portrait. L'Empereur a mieux fait, il a donné le Sénat à M. Ingres. » M. Troplong, dans la péroraison de son discours, se consolait des pertes éprouvées par le Sénat en songeant que, si le temps frappe les hommes, il consolide aussi les institutions : « La France ne meurt pas, mais elle peut être atteinte par les révolutions, l'empire affermi sur ses bases l'en préserve. C'est lui qui, par l'union des forces vives du pays avec la dynastie, donnera à la France la stabilité dans le progrès. L'Empereur vient de prouver par une initiative généreuse et spontanée combien il a à cœur de resserrer cette union. »

M. Troplong, nommé rapporteur de la commission chargée d'examiner le projet de sénatus-consulte modificatif de l'article 26 de la Constitution déposé par le ministre d'État dans la séance d'ouverture, ne lut son rapport que le 7 février. Ce document fort long, comme tout ce qui sortait de la plume du président du Sénat, fut discuté le 11 mars. M. de Persigny, le baron Dupin et M. Rouland prirent successivement la parole sans parvenir à donner une idée bien nette du but que l'Empereur voulait atteindre en augmentant les attributions du Sénat. M. de Persigny

combattit le principe de la responsabilité ministérielle qui se glissait comme un serpent dans les institutions de l'Empire, et exposa les dommages que les assemblées délibérantes causent aux peuples. La parole des orateurs arrêta les Samnites prêts à marcher sur Rome après la victoire de Claudium; elle a empêché les Anglais de profiter de la révolte du Sud pour accabler les Américains. Les Samnites et les Anglais délibérèrent, ajouta M. de Persigny, et les Romains et les Américains furent sauvés. Il oubliait que les corps où les résolutions politiques sont le résultat d'une délibération savent agir quand il le faut. Le Sénat romain, la Chambre des communes, la Convention l'ont prouvé. M. de Persigny insista tellement sur cette idée que l'Angleterre n'aurait pas laissé échapper l'occasion de la révolte du Sud pour détruire la République des États-Unis au temps de Chatham et de Pitt, que M. le baron Dupin se crut obligé de lui faire remarquer que c'est au plus beau temps de l'éloquence parlementaire, à l'époque des Burke, de Shéridan, de Fox et de Pitt lui-même, que l'Angleterre montra le plus de fermeté et de résolution dans sa politique. M. de Persigny prétendait également que Sully, Richelieu, Colbert n'auraient pu être ministres sous le régime parlementaire faute d'éloquence; c'est une erreur, la nature donne presque toujours à un homme l'éloquence de son génie ou bien le travail lui permet de l'acquérir.

M. de Persigny n'avait pas jeté beaucoup de lumière sur la pensée du sénatus-consulte; M. de la Guéronnière ne l'éclaira guère mieux : « La liberté qui doit se produire sous l'Empire », dit-il, « est celle qui procède de l'autorité; elle est le résultat de l'ordre public raffermi, et cette liberté n'est ni américaine, ni anglaise, elle est française, c'est la vieille liberté de nos pères. » On pouvait lui demander : qu'est-ce

que cette liberté de nos pères? Est-ce celle dont on jouissait sous Richelieu, sous Mazarin, sous Louis XIV? Est-ce la liberté des parlements ou des assemblées provinciales? M. de la Guéronnière, après avoir énuméré les nouvelles prérogatives de la Chambre élective, le droit d'amendement, le droit d'interpellation, le droit d'entrer en controverse directe avec le gouvernement par suite de l'introduction dans la Chambre de ministres délégués par l'Empereur, expliqua comment, pour compenser ces redoutables priviléges, et pour contrebalancer la prépondérance de l'Assemblée élective, il fallait, sous peine de mettre l'État en péril, rétablir l'équilibre entre les deux Assemblées. Le droit d'interpellation accordé au Corps législatif, le stimulant énergique qu'allaient donner à la vie publique la liberté de la presse et la liberté de réunion, étaient des motifs également mis en avant par l'orateur pour justifier l'augmentation d'attributions accordée au Sénat. « Il fallait vérifier » si les forces et les contre-poids créés par notre organisation » constitutionnelle, ne se trouvent pas faussés, et si le » Sénat conserve une autorité en rapport avec la force » d'impulsion qu'il est chargé de modérer. » Jamais, dans aucun discours prononcé au meilleur temps du parlementarisme, il n'avait été autant question de mécanisme, de rouages, d'engrenages constitutionnels que dans celui de M. de la Guéronnière. Mais tout cela n'expliquait guère comment le Sénat pouvait avoir le droit de suspendre une loi sans participer en même temps au pouvoir législatif, et comment il pouvait participer au pouvoir législatif en restant uniquement lui-même pouvoir constituant, comme le lui commandait la constitution. M. de la Guéronnière, et M. Baroche après lui, essayèrent vainement de concilier ces contradictions.

Le Sénat, investi du droit de reviser les actes législatifs, se rapprochait quelque peu de l'ancienne Chambre des pairs ; M. Boinvilliers eut donc raison de prétendre que le gouvernement faisait un pas vers le système parlementaire. Cette perspective, qui aurait dû alarmer le Sénat, gardien vigilant de la constitution impériale, ne l'empêcha pas de voter le sénatus-consulte à l'unanimité.

La première discussion importante qui suivit celle du sénatus-consulte eut pour sujet la loi sur l'instruction primaire. M. le baron de Vincent, qui avait mis son petit-fils chez les Jésuites, à Vaugirard, « pour qu'il fût animé des sentiments bonapartistes et catholiques qui l'animaient lui-même », attaqua le premier avec violence cette loi déjà votée à l'unanimité par le Corps législatif. Cette unanimité même la lui rendait suspecte, car elle n'avait, selon lui, pu être obtenue « que grâce à l'accession de tous les hommes dont les principes subversifs..... » Le président avertit l'orateur qu'il va commettre une diffamation. M. de Vincent s'arrête et ajoute qu'il votera contre « une loi aussi mauvaise que celle de 1833 et attaquant indirectement les congrégations religieuses, en supprimant l'exemption du service pour ceux de leurs membres qui se consacrent à l'enseignement ». La loi ne supprimait pas l'exemption, elle la restreignait. Il n'en fallait pas davantage pour la rendre dangereuse aux yeux du Sénat.

M. Rouland prit la parole après M. de Vincent, et passa successivement en revue les quatre questions principales résolues par la loi : la gratuité, la nomination des instituteurs par les préfets, les lettres d'obédience, l'exemption du service militaire. L'obligation et la gratuité sont, selon l'orateur, deux principes qui s'enchaînent. La loi n'admettant pas l'obligation, écarte par cela même la

gratuité. L'instruction, aux yeux de M. Rouland, n'est pas une dette de l'État, mais de la famille. L'État crée les écoles, la famille paye les instituteurs, aussi la loi de 1850 disait-elle aux communes : Faites de la gratuité, si vous le trouvez bon, mais payez-la ; la loi actuelle leur dit : Prouvez-moi que votre désir de faire de la gratuité est sérieux en votant 4 centimes, je vous aiderai ensuite dans la mesure de mes facultés. C'était, il est vrai, un pas de fait dans la voie de la gratuité, et M. Rouland l'avouait, mais sans s'en alarmer. Quant au droit de nommer les instituteurs, il approuvait fort que les préfets en restassent possesseurs, car « l'instituteur doit être l'ami de l'ordre public, l'ami du gouvernement ». Passant à la lettre d'obédience, il reconnaissait qu'elle viole le principe d'égalité que le Sénat est chargé de faire respecter, et qu'elle ne peut être considérée comme l'équivalent d'un brevet de capacité, et pourtant il admettait ce privilége. La grosse affaire était l'exemption du service militaire; M. Rouland se prononçait pour l'exemption, à condition que l'engagement de se consacrer pendant dix ans à l'enseignement fût tenu dans une école publique.

M. Duruy, ministre de l'instruction publique, délégué par l'Empereur, s'apprêtait à répondre de sa place quelques mots à M. de Vincent : « A la tribune ! » s'écrièrent les sénateurs. M. Duruy dut se résigner à y monter ; il n'avait pas grand'chose de nouveau à dire, et la discussion après son discours commençait à languir, lorsque M. Ségur d'Aguesseau mit l'Assemblée en rumeur en signalant « le péril politique et social » dont la France est menacée ; les ennemis de la société et de l'Empire, sachant que le gouvernement a ses racines au fond de la nation, n'osent pas l'attaquer de front, mais ils s'agitent et leur plan est de détruire tout

frein moral et religieux. Le gouvernement, ajouta-t-il, ne voit pas le piége, et il se laisse aller sur une pente fatale, il permet de violer et il viole la loi du repos dominical, il ne surveille pas les écrits matérialistes, que serait-ce si l'orateur voulait s'appesantir « sur cette nomination qui a produit un si grand scandale et qui laissera un remords éternel dans l'âme de M. Rouland ? »

M. Sainte-Beuve se lève brusquement : « Si c'est à M. Renan, dit-il, que l'honorable M. Ségur d'Aguesseau veut faire allusion, je proteste contre une accusation portée contre un homme de conviction et de talent, dont j'ai l'honneur d'être l'ami. » Cent voix furieuses crient aussitôt : A l'ordre ! M. de Chapuis-Montlaville déclare qu'il est impossible de ne pas éprouver une douleur profonde « lorsque l'on voit, dans » certaine littérature moderne, dont on vient louer les au- » teurs devant le Sénat, fouler aux pieds les lois de l'ordre » éternel, attaquer la religion, base de l'ordre social, porter » l'incendie dans la société en répandant l'athéisme dans les » masses. L'immoralité coule à pleins bords, tous les hommes » de bien doivent se réunir pour signaler ces débordements » au gouvernement et lui indiquer les moyens d'y porter » remède ». M. Sainte-Beuve veut en vain parler, des clameurs ardentes couvrent sa voix ; c'est à peine si au milieu d'incessantes vociférations : à l'ordre ! à l'ordre ! il parvient à faire entendre ces mots : « M. Ségur d'Aguesseau a » parlé de deux choses, il y a un courant d'obscénité et » d'immoralité que tout le monde réprouve, mais il y a » aussi des opinions philosophiques respectables que je dé- » fends au nom de la liberté de penser et que je ne lais- » serais jamais calomnier sans protestations. » M. de Maupas lui crie : « Vous serez tout seul dans le Sénat pour défendre de pareilles doctrines. » M. Lacaze : « Vous n'êtes pas ici

pour cela ! » M. de Grossolles-Flamarens : « C'est la première fois que l'athéisme trouve un défenseur dans cette enceinte ! » Le maréchal Canrobert, ne pouvant plus se contenir, se tourne vers lui : « Vous n'êtes pas ici, mon-» sieur, pour défendre un homme qui a nié la divinité de » Jésus-Christ, et qui s'est posé comme l'ennemi acharné » de la religion de nos pères. »

L'observation de M. Lacaze avait, seule, une certaine raison d'être, au milieu des autres interruptions. M. Sainte-Beuve, nommé sénateur en récompense d'articles dans lequels la publication du *Catéchisme de la loi naturelle* est traitée de « délit public », oubliait évidemment sa sévérité d'autrefois en défendant la *Vie de Jésus*, et les catholiques avaient un peu le droit de lui rappeler que l'Empereur n'avait pas envoyé l'accusateur de Volney au Sénat pour qu'il s'y transformât en défenseur de M. Renan (1).

Un incident du même genre, où la ferveur religieuse des sénateurs se donna carrière, ramena quelques jours plus tard M. Sainte-Beuve à la tribune. Des habitants de Saint-Étienne avaient appelé l'attention du Sénat sur le danger de laisser l'administration de la bibliothèque populaire de cette ville à des conseillers municipaux qui ne craignaient

(1) M. Rouland, pour se justifier de la nomination de M. Renan, laissa entendre dans son discours en réponse à M. Ségur d'Aguesseau qu'il ne l'avait signée qu'après certains engagements pris par ce dernier, accusation que M. Renan se hâta de repousser par cette lettre adressée au rédacteur en chef du *Journal des débats* :

« Monsieur,

» Dans la séance du 2 avril, M. Rouland a parlé d'engagements que j'aurais pris avec lui lors de ma nomination au Collége de France. L'honorable sénateur veut-il parler d'obligations résultant du titre et de la nature de la chaire à laquelle j'étais porté par le double suffrage du Collége de France et de l'Institut ? Ces obligations-là, je crois les avoir bien remplies, ainsi que je l'ai démontré dans une lettre adressée à mes collègues. Quant à des engagements personnels limitant en ce qui me concernait le programme et la liberté de l'enseignement en question, je n'en ai pris et n'en pouvais prendre ni de vive voix ni par écrit.

» Agréez, etc.

» E. Renan. »

pas de mettre aux mains des ouvriers les œuvres de Voltaire, de Rousseau, de Michelet, de Renan, de Jean Reynaud, de George Sand, de Pelletan, etc. Le rapporteur de la pétition concluait à son renvoi au ministre de l'intérieur. M. Sainte-Beuve se leva pour le combattre. « Appelé au Sénat par la bonté de l'Empereur », il s'était flatté que s'il avait jamais à intervenir dans ses débats, « ce serait » seulement sur des questions littéraires qu'il connaît, » ou pour défendre ses confrères du dehors, rendre jus- » tice à des efforts, malheureusement trop éparpillés, et » repousser des accusations mal fondées dont ils pour- » raient être l'objet. » Sans chercher à justifier ceux qui voudraient distribuer aux lecteurs des bibliothèques populaires des aliments malsains ou trop forts pour leur développement intellectuel, il n'admettait pas qu'on prît occasion d'un fait particulier pour tirer un jugement, pour frapper d'un blâme public certains écrivains, pour prononcer un vote de censure et pour « déclarer une sorte d'index ». M. Sainte-Beuve, osant faire ensuite l'éloge du *Dictionnaire philosophique*, des *Confessions*, alla jusqu'à soutenir qu'il y avait à prendre et à profiter dans les œuvres de Proudhon, et qu'il ne fallait pas abuser de ce mot *socialisme.* « J'ai beaucoup étudié les œuvres du prisonnier de » Ham, et j'ai reconnu qu'il était le socialiste le plus éminent, » le plus éclairé; ce qu'il veut, c'est faire pénétrer les » idées saines de la Révolution, ce qu'elles ont de meil- » leur, de plus progressif dans notre société moderne. »

M. Sainte-Beuve était un esprit trop éclairé pour ne pas se rendre compte de tout ce que contenaient de contraire à l'esprit de la Révolution les idées de l'écrivain qui devait devenir plus tard Napoléon III; mais il avait besoin de flatter l'Empereur pour se donner ensuite la liberté de faire, assez

hors de propos du reste, l'éloge de son cousin. « Je regrette » de ne pas voir assister plus souvent à nos discussions, et » surtout dans cette occasion, un prince remarquable par » son intelligence, par son instruction, par ses idées élevées » sur la démocratie, par son éloquence; un prince, en un » mot, digne de sa race. J'aimerais à le voir revendiquer » les vrais principes devant vous qui l'écouteriez avec un » certain frémissement peut-être, mais avec l'admiration » de cette grande intelligence; et, s'il eût été ici, vous » l'auriez vu défendre cette femme éminente dont il s'ho- » nore d'être l'ami. » M. Sainte-Beuve faisait allusion à George Sand, dénoncée par les pétitionnaires en même temps que Balzac, dont les funérailles avaient été pourtant honorées de la présence du ministre de la justice et des cultes, qui tenait un des coins du drap mortuaire. « Vous » mettez à l'index, continua M. Sainte-Beuve, l'*Histoire* » *des papes* de Lanfrey, mais y mettez-vous aussi ces sots » livres défenseurs de l'ultramontanisme, condamné par » Bossuet? Vous condamnez même Jean Reynaud, ce grand » esprit, qui avait soif de l'immortalité, et M. Eugène Pel- » letan, sans vous demander si ce que vous faites est bien » convenable à l'égard d'un membre d'une assemblée corré- » lative de la vôtre et d'un livre de morale austère, d'un » livre de stoïcien (1). Vous lui adressez une note de blâme » qui le ferait réélire, s'il ne devait pas être réélu. » Ici M. Troplong crut devoir interrompre l'orateur par ce vers:

« Il est l'esclave né de quiconque l'achète (2). »

M. Sainte-Beuve continua sans relever cette inconve-

(1) *La Babylone moderne.*

(2) M. Pelletan demanda dans une lettre rendue publique l'explication au président du Sénat de cette singulière interruption. M. Troplong répondit qu'il fallait rétablir sa phrase de la manière suivante : « Comme tous les auteurs..... il est l'esclave né de quiconque l'achète. » Ce qui ne signifie absolument rien.

nance, et après avoir fait remarquer que parmi tous les ouvrages signalés comme dangereux par les pétitionnaires, il y en avait un couronné par l'Académie française, il finit en rappelant l'incident auquel avait donné lieu son intervention en faveur de M. Renan : « De toutes les paroles qui m'ont assailli alors, une seule m'est restée sur le cœur. Un des membres de cette assemblée que, depuis ce moment, je ne puis plus appeler mon collègue, s'est oublié jusqu'à m'adresser ces mots qu'il n'a pas rétractés : « Ce n'est pas pour cela que vous êtes ici. » M. Lacaze l'interrompit : « Je ne les rétracte pas, et je trouve que vous les relevez bien tard (1). » M. le président intervint assez singulièrement pour rappeler à M. Sainte-Beuve que le règlement condamne les personnalités. « Je ne fais

(1) Ces paroles de l'irascible sénateur étaient le prélude d'une démarche singulière. Le samedi 30 juin, M. de Heeckeren adressa à M. Sainte-Beuve une lettre qui en contenait une autre de M. Lacaze; M. de Heeckeren annonçait à M. Sainte-Beuve qu'il était chargé par M. Lacaze, de concert avec M. le baron de Reinach, député, de régler l'affaire indiquée par M. Lacaze : il demandait ensuite à M. Sainte-Beuve de lui désigner de son côté les amis avec lesquels il aurait à s'entendre. «Vous avez voulu être blessant pour moi dans votre discours, disait M. Lacaze; l'intention vaut le fait et me donne les mêmes droits. » M. Sainte-Beuve répondit à M. de Heeckeren qu'il n'acceptait pas cette jurisprudence sommaire qui consiste à étrangler une question et à supprimer un homme en quarante-huit heures ; que, parmi les nombreux amis sur le dévouement desquels il peut compter, il n'en a sous la main ni deux ni même un qui sache les choses des armes. « Mes amis, en général, savent les choses de la pensée, de la plume et de la parole, ce qui ne veut pas dire qu'ils soient moins fermes ou moins gens d'honneur pour cela ; mais ils ne sont pas docteurs ès armes. J'aurais en tout état de cause à consulter surtout ceux qui défendent l'idée et la cause que je défends, et qui savent les moyens et les armes qui y conviennent. Cette affaire d'ailleurs est claire comme le jour, et tout en en possédant les éléments, elle est de celles qui me paraissent devoir se traiter uniquement par voie de discussion, d'opinion librement contradictoire et de publicité. Je ne la crains pas pour ce que j'écris en ce moment. » M. de Heeckeren revint à la charge, et fit part à M. Sainte-Beuve d'une nouvelle lettre de M. Lacaze. M. Sainte-Beuve déclara qu'il aurait pu accepter un arbitrage pacifique du Sénat, mais qu'il ne ferait rien qui pût dénaturer le caractère essentiellement public du conflit, qu'il ne se laisserait pas entraîner sur un terrain où la raison n'est pas libre. « Je ne vois pour juge compétent que le public, le grand public, tout le monde, ce quelqu'un qui a autant d'esprit que personne et autant d'honneur que qui que ce soit, un honneur qui n'est pas le point d'honneur et où il entre de la raison. » Cette lettre mit fin de son côté à la correspondance, et il eut en effet le jugement du public pour lui.

» pas de personnalités, répondit avec raison l'orateur, et » puisqu'il s'agit de savoir pourquoi je suis ici, c'est, je le » crois, parce que l'Empereur, qui n'ignorait pas mon in- » suffisance, a pensé que je pouvais apporter ici, de temps » en temps, une note discordante, mais sincère. C'est ce » devoir que je remplis aujourd'hui, et c'est au nom de ce » devoir que je supplie le Sénat de résister à la faute qu'on » lui propose de commettre. »

Ce fut là l'épisode la plus remarquable de la session du Sénat; M. de Persigny la clôtura par une nouvelle leçon de métaphysique constitutionnelle sur la responsabilité de l'Empereur. Il s'agissait d'une loi qu'on proposait de renvoyer à une seconde délibération. L'Empereur avait mentionné cette loi dans son discours d'ouverture de la session ; elle était donc due à son initiative ; la renvoyer à un nouvel examen ne serait-ce pas, disaient quelques sénateurs, infliger en quelque sorte un blâme à l'Empereur ? M. de Persigny protesta contre cette théorie; car, si on l'adopte, les ennemis de l'Empereur invoqueront sans cesse sa responsabilité, et ses amis auront l'air de reculer devant elle lorsqu'il s'agira de défendre leurs idées, ce qui serait d'autant plus fâcheux que la responsabilité de l'Empereur ne ressemble d'ailleurs en rien à celle des ministres devant les Chambres; elle n'est point spéciale, elle a un caractère universel : le Conseil d'État élabore les lois, le Corps législatif les adopte ; l'un est la science, l'autre la volonté nationale. Ces deux grands corps discutent; l'Empereur n'intervient que lorsqu'il s'agit de promulguer la loi. Une proposition de loi émanée de l'initiative du gouvernement n'est, selon M. de Persigny, qu'un sujet d'étude soumis aux Chambres et n'engage la responsabilité de personne. De quoi l'Empereur était-il donc responsable ? « De la violation de la

science politique par le Conseil d'État, du mépris systématique du sentiment public exprimé par le Corps législatif, de la substitution d'une autre science à la science du corps chargé de faire les lois, d'une autre volonté à la volonté qui doit les voter. La Constitution, ajoutait M. de Persigny, c'est le gouvernement du père de famille qui, n'ayant d'autre intérêt que celui des siens, n'a qu'à les consulter en toute chose pour dégager sa responsabilité et exercer son autorité. » L'Empereur se trouvait donc tout d'un coup transformé par M. de Persigny en grand pontife de la science politique chargé de veiller sur la pureté de ses dogmes, et en observateur du Corps législatif ayant pour mission permanente de décider si les sentiments de ses membres restent conformes à ceux de leurs électeurs.

M. Walewski ouvrit, le 15 février, la session du Corps législatif par le discours d'usage. Cinq ans s'étaient écoulés depuis le jour où M. de Morny avait célébré le rétablissement de l'adresse, M. Walewski célébra sa suppression. Son discours finit par un effet de rhétorique sur la certitude qu'a la France « d'être toujours égale à elle-même, toujours prête à ce qu'exigeraient ses destinées, et à montrer qu'aucun effort n'est au-dessus de son patriotisme ». On remarqua que M. Émile Ollivier, en passant devant le banc de M. Rouher au début de la séance, s'arrêta pour lui serrer la main, ce qu'il n'avait jamais fait, comme pour prouver à la Chambre l'accord qui régnait entre lui et le ministre d'État.

M. Glais-Bizoin voulut le lendemain dire quelques mots de sa place sur le procès-verbal. La Chambre exigea qu'il montât à la tribune. Elle ne pouvait être mieux inaugurée que par ce vieux parlementaire. M. Glais-Bizoin profita de l'occasion pour retracer en peu de mots l'histoire de la

tribune française, de cette tribune qui dans tous les temps, dit-il, et sous tous les régimes, a retenti des plus nobles accents de l'éloquence et du patriotisme.

Les anciennes Chambres avaient pour tradition de représenter toutes les opinions dans la composition de leur bureau. La majorité du Corps législatif ne fit ni à la gauche ni même au tiers-parti l'honneur de les admettre dans le sien. Les vérifications de pouvoir remplirent la séance du 21 février. Le lendemain commença la discussion d'une interpellation sur l'observation du secret des lettres.

Le gouvernement, qui s'était toujours montré assez indifférent aux actes et aux écrits du comte de Chambord, avait tout à coup déployé une rigueur inattendue contre le manifeste lancé par le prétendant au milieu des incidents de la fin de l'année précédente. Les préfets eurent l'ordre de le saisir, et le directeur général des postes, M. Vandal, invita par une circulaire ses employés « à surveiller avec le plus grand soin toutes les correspondances qui parviennent directement ou indirectement à leur bureau, afin de découvrir les exemplaires de la lettre dont il s'agit qui pourraient faire partie des correspondances et qui se trouveraient placées, soit sous bande isolément et avec d'autres publications, soit sous des enveloppes closes ». M. Vandal ordonnait en outre à ses receveurs d'étendre cette surveillance non-seulement aux correspondances mises à la poste dans leur localité, mais encore à celles qui leur parviendraient de tous les bureaux, « car il ne serait pas » impossible que des exemplaires du susdit manifeste fus- » sent déposés dans les boîtes aux lettres après avoir été » introduits en France par une voie étrangère à la poste ».

La *Gazette de France* publia cette circulaire dans laquelle

les personnes indulgentes ne voulurent voir d'abord qu'un excès de zèle; mais lorsque le gouvernement, par une note officieuse du *Constitutionnel*, eut essayé de la justifier par le Code d'instruction criminelle et par un arrêt de la Cour de cassation du 21 novembre 1853 (1), l'opinion publique s'indigna, et M. Eugène Pelletan qui, déjà dans la séance du 21 juin 1866, avait traité la question du secret des lettres, prit encore une fois la défense d'un droit inscrit dans la conscience et défendu par la morale publique. La Constituante refusant de lire des lettres saisies aux Tuileries après la fuite de Louis XVI, le ministre de l'intérieur Carnot, adressant une circulaire aux préfets qui, pendant la crise des Cent Jours, avaient cru devoir, par mesure de sûreté publique, décacheter des lettres mises à la poste, le conseil des ministres, sous la Restauration, donnant raison à un juge d'instruction qui avait refusé de joindre au dossier d'accusation des lettres saisies à la poste par le préfet du Haut-Rhin et incriminant certains personnages dans la conspiration militaire de Belfort, le conseil des ministres sous Louis-Philippe, se prononçant pour le directeur des postes de Lille qui s'était opposé à la saisie par le préfet des paquets contenant un pamphlet contre le roi : M. Pelletan invoqua ces exemples et démontra que si le préfet de police avait le droit de donner aux directeurs des postes des ordres que celui-ci pouvait étendre à ses employés sur tous les points du territoire, la juridiction du préfet de police s'étendait par le fait sur toute la France. Les directeurs et directrices de poste sont-ils donc des magistrats? demanda l'orateur. « Comment ces employés ont-ils pu d'ailleurs

(1) Cet arrêt établissait que le préfet de police à Paris et les préfets dans les départements étaient investis par leur qualité d'officiers de police judiciaire des attributions dévolues par le Code d'instruction criminelle aux magistrats instructeurs.

» exécuter les ordres de leur chef? On me répond : en exa-
» minant les signes extérieurs des lettres déposées à la
» poste; mais, à moins de posséder les facultés magnéti-
» ques qui leur permettent de lire à travers les enveloppes,
» il a bien fallu décacheter les lettres, les ouvrir, et avoir
» un atelier pour pratiquer cette opération césarienne. »

M. Vandal, directeur des postes, répondit à M. Pelletan en qualité de commissaire du gouvernement : le secret des lettres n'avait pas été violé le moins du monde; la conduite du gouvernement était conforme à son droit et à son devoir; tous les gouvernements avaient agi comme le gouvernement impérial, même la république de 1848, qui faisait saisir les lettres dans un intérêt purement fiscal (1). M. Vandal revint sur l'autorisation accordée par le Code d'instruction criminelle au préfet de police à Paris et aux préfets dans les départements de rechercher partout la preuve des délits. La loi, selon lui, ne fait nulle exception pour les lettres déposées à la poste. La présence d'un imprimé sous enveloppe est d'ailleurs facile à constater; les agents retiennent les lettres qui paraissent en contenir, mais ils doivent éviter tout ce qui peut avoir l'apparence d'une atteinte portée au secret des lettres. Quand une lettre saisie a été ouverte et qu'elle a été jugée inutile à la justice, elle est recachetée et renvoyée à son adresse après avoir reçu un timbre portant ces mots : « Ouverte par autorité de justice. » Un membre ne put retenir cette exclamation si vraie : « C'est la violation du secret des lettres organisée! » M. Vandal n'en continua pas moins à

(1) M. Étienne Arago publia le lendemain la circulaire à laquelle M. Vandal faisait allusion ; cette circulaire avait pour but d'empêcher d'introduire des tissus ou des marchandises d'un faible volume, sujets à des droits élevés ou prohibés, dans des lettres ou paquets venant de l'étranger, et elle constatait que le directeur des postes de la République, en poursuivant la fraude, avait pris toutes les précautions pour respecter le secret des lettres.

se récrier sur la susceptibilité de l'opinion publique, d'autant plus inutilement alarmée par l'idée qu'on ouvrait les enveloppes closes, que cette ouverture n'est nullement nécessaire, attendu que « l'habitude de manipuler les lettres donne au sens du toucher une délicatesse exceptionnelle ». M. Vandal voulut bien reconnaître pourtant qu'il y avait peut-être quelque chose d'illégal dans la circulaire en ce qui concernait l'ordre d'expédier à Paris les correspondances saisies dans les départements, et il déclara qu'à l'avenir il ne serait plus donné d'ordre de ce genre.

Ce dernier désaveu ne fléchit pas M. Ernest Picard. La théorie des « signes extérieurs » ne lui parut pas destinée à faire fortune dans le pays où Pascal a écrit les *Provinciales*, non plus que l'euphémisme « bureau de retard » par lequel on désigne aujourd'hui l'ancien « cabinet noir ». Le gouvernement, dit-il, qui a fait saisir administrativement le livre du duc de Broglie et l'*Histoire de la maison de Condé* par le duc d'Aumale, vient encore d'user de la saisie administrative contre la lettre du comte de Chambord ; or un pays où à côté de la justice s'élève ce pouvoir vague et indéfini de l'administration a bien le droit de témoigner sa défiance à un gouvernement qu'il surprend fouillant dans les correspondances des citoyens, et cela au moment même où il lui promet la liberté.

M. Rouher, dans sa réplique à l'orateur de l'opposition, eut recours à peu près aux mêmes arguments que M. Vandal : respect à la lettre, elle est sacrée ; mais l'imprimé est dangereux, il faut pouvoir en tout temps le saisir. M. Rouher ne réfléchissait pas que l'employé qui brise le cachet pour saisir une lettre du comte de Chambord commet le même délit qu'un agent de police qui sans mandat régulier enfoncerait la porte d'un citoyen pour y découvrir le comte de

Chambord lui-même. La majorité n'en donna pas moins raison au gouvernement.

M. Lanjuinais et quelques-uns de ses collègues avaient déposé une demande d'interpellation sur les dernières modifications apportées au décret du 24 novembre 1860. Une grave question de droit constitutionnel était engagée dans ce débat : celle de la continuité du pouvoir constituant entre les mains de l'Empereur, autrement dit de la perpétuité de la dictature. M. Lanjuinais soutenait qu'un sénatus-consulte était nécessaire pour modifier le décret du 24 novembre, l'Empereur n'ayant plus le droit constitutionnel de toucher aux prérogatives de la Chambre. Les lois, depuis la cessation du pouvoir dictatorial le 22 mars 1852, ne peuvent être révoquées ou modifiées que par le Corps législatif. Une loi était donc nécessaire, selon M. Lanjuinais, pour modifier le règlement du Corps législatif; on ne pouvait le faire sans son concours ; le gouvernement, en s'appuyant pour agir autrement sur l'article 5 du sénatus-consulte du 25 novembre 1852 aux termes duquel « les dispositions du décret du 22 mars 1852 peuvent être modifiées par un décret de l'Empereur », avait eu recours à un expédient illégal, car le Sénat, dépourvu du droit de faire des lois, ne pouvait le déléguer. L'Empereur, il est vrai, a modifié une première fois le règlement de 1852 en 1860. Il vient de le modifier une seconde fois, et si ce sont là des actes qu'il faut respecter, on doit convenir qu'ils auraient besoin d'être régularisés, et qu'on ne peut admettre que l'Empereur ait la faculté de modifier la Constitution sans recourir à un plébiscite ; c'était une petite garantie, mais on en avait si peu, qu'on n'en pouvait négliger aucune. M. Lanjuinais, en prenant la parole dans la séance du 25, put se rendre compte des entraves nouvelles que le sénatus-con-

sulte du 18 juillet dernier interdisant la discussion de la Constitution, mettait à l'expression de la pensée des orateurs, car il eut toutes les peines du monde à poser seulement la question qui consistait à savoir si le décret du 19 janvier est conforme à la Constitution.

M. Lanjuinais en portant cette thèse à la tribune y portait, il est vrai, la Constitution elle-même. C'était la Constitution qu'il s'agissait de discuter en discutant le plébiscite qui en défendait la discussion. M. Lanjuinais essaya de remplir cette tâche difficile au milieu des interruptions du président et de la majorité, et il parvint à exprimer à peu près sa pensée, non sans s'être attiré un rappel à l'ordre.

M. Chesnelong, ancien républicain rallié à l'Empire, se chargea de répondre à M. Lanjuinais; son apparition à la tribune excita une assez vive curiosité. Le gouvernement, comprenant la nécessité de renforcer son parti dans la Chambre, avait adopté la candidature de M. Chesnelong comme celle d'un orateur politique capable de lui rendre des services, quoiqu'il le sût aveuglément dévoué aux intérêts du clergé; à peine le débutant parlait-il depuis quelques minutes, qu'on commença à douter que le gouvernement eût eu la main heureuse. M. Chesnelong récita pourtant son discours avec une grande sûreté de mémoire, mais au lieu de répondre à la question : l'Empereur a-t-il, oui ou non, le droit de supprimer le décret du 24 novembre par un autre décret? il reprit sans la rajeunir la vieille thèse des Billault et des Baroche sur les minorités anarchiques, sur les mots de passe avec lesquels se font les révolutions, sur les hommes de pillage et de désordre, etc. Il termina par quelques phrases sur la nécessité de rétablir le pouvoir temporel du pape et d'en finir avec ceux qui sapent les croyances chrétiennes. M. Chesnelong avait, il

est vrai, témoigné l'intention de laisser au gouvernement le soin de résoudre l'objection constitutionnelle présentée par M. Lanjuinais; il entendait se borner, quant à lui, à exprimer les vues et les espérances de la majorité en présence d'une politique nouvelle. Ces vues se résumaient dans ces mots : adhésion confiante.

Le discours de M. Chesnelong eut du moins cet avantage que, contenant une appréciation apologétique du décret du 19 janvier, il conquit en quelque sorte aux orateurs de l'opposition le droit de le discuter. M. Jules Favre s'empressa d'en profiter. Son discours très-vif peut se résumer ainsi : « La pensée du législateur du 24 no-
» vembre a été une pensée de confiance, celle du législateur
» du 19 janvier est toute contraire. Le gouvernement est
» revenu sur le décret du 24 novembre, parce que, en
» songeant à ses fautes, il n'a pas osé braver la discussion
» générale. Le droit d'interpellation remplaçant l'adresse ne
» peut être considéré que comme une entrave apportée au
» droit de discussion. » « Il est bon, ajouta l'orateur, d'étu-
» dier quelquefois l'histoire de nos pères. On leur contestait
» un droit, ils l'ont pris. Maintenons l'adresse, elle nous
» appartient. »

Le *Constitutionnel* qualifia, le lendemain 26 février, cette péroraison d'appel à l'insurrection. Aussi la séance de ce jour s'annonça-t-elle comme grosse d'orages. M. Jérôme David en montant à la tribune se plaignit que depuis l'ouverture de la session, le compte rendu officiel du *Moniteur* montrât une inexactitude fâcheuse; « hier encore
» n'a-t-il pas atténué le langage menaçant de M. Jules Favre
» et passé sous silence le geste par lequel il a terminé son
» discours ; il serait bon, au contraire, que le pays sût quel
» est, au milieu du calme des esprits, l'usage que les mem-

» bres d'un côté de la Chambre font du droit d'interpella-
» tion, qui prend, grâce à eux, le ton des plus mauvais
» jours pendant lesquels la guerre civile désolait nos cités ».

Le ministre d'État essaya d'opposer au discours de M. Jules Favre des arguments plus sérieux ; il s'agissait de prouver que le droit d'interpellation l'emportait de beaucoup sur l'adresse. Il eût pu valoir autant si l'exercice n'en eût dépendu entièrement d'une majorité sous la dépendance du pouvoir. M. Rouher soutint que c'était dans une pensée libérale que le chef de l'État avait substitué l'interpellation à l'adresse ; il croyait pouvoir en donner la certitude ; mais M. Rouher se sentait mal à l'aise dans ce rôle de caution des idées libérales de l'Empereur ; il n'avait pas son assurance ordinaire ; il comprenait bien que la majorité n'avait pas oublié l'énergie avec laquelle il s'était prononcé, l'année précédente, contre toute concession à l'esprit de liberté ; il crut répondre d'avance aux reproches de contradiction et de versatilité qui pouvaient lui être adressés, en affirmant que depuis son origine le gouvernement ne cessait de marcher d'un pas prudent mais sûr vers l'établissement graduel de toutes libertés nécessaires à un grand peuple ; « l'Empereur, ajouta-t-il, à l'époque du traité de commerce, en me montrant dans les libertés commerciales l'aurore des libertés politiques, m'a exposé sa pensée à laquelle je me suis dès lors associé ».

M. Rouher s'était associé à la promulgation des libertés politiques, comme il s'était associé à la promulgation des lois commerciales préparées par d'autres que par lui, dont il ne soupçonnait même pas l'existence, et qu'il défendit sans se souvenir qu'il avait voté contre la liberté commerciale proposée à l'Assemblée législative par M. Sainte-Beuve.

Les réformes du 19 janvier se trouvaient ainsi ratta-

chées par M. Rouher à un plan depuis longtemps tracé ; le ministre d'État retrempait sa force en se montrant le confident ancien de l'Empereur, aussi la majorité s'empressa-t-elle de l'applaudir lorsqu'il fit appel à la concorde « qui permet d'envisager d'un regard tranquille les larges perspectives de l'avenir ».

M. Émile Ollivier avait beau jeu pour prendre son rival en flagrant délit de supercherie, et tout le monde croyait qu'il allait en profiter. L'accord entre lui et M. Rouher n'avait pas tardé à se rompre. Le ministre d'État, forcé de demander à la majorité de voter à l'improviste des mesures contre lesquelles il l'avait conjurée de se prononcer l'année précédente, se trouvait certainement tenu à certains ménagements envers la droite. Il les poussait cependant un peu loin en présidant, en quelque sorte, à la formation d'un cercle de députés rue de l'Arcade, fondé dans le but avoué de s'opposer à l'exécution du programme du 19 janvier qu'il était chargé de défendre au nom de l'Empereur. M. Émile Ollivier pouvait lui faire payer cher cette duplicité. Ses amis depuis quelques jours parlaient du discours qu'il se proposait de prononcer à cette occasion comme d'un bélier qui allait lui ouvrir les portes du gouvernement, et déjà ils distribuaient les portefeuilles. La majorité, avertie de ces propos, mécontente d'ailleurs de la part prise par M. Émile Ollivier à des réformes qu'elle détestait, l'accueillit par une explosion de cris : aux voix ! lorsqu'il prit la parole après avoir été obligé de la céder à deux ministres, à M. Vuitry et à M. Rouher. Surpris, décontenancé, irrité contre la majorité, mais n'osant rompre avec elle, il se confondit tout à coup en éloges sur « les paroles nobles, libérales, loyales » du ministre d'État, et demanda à s'unir à la droite pour exprimer sa satisfaction en votant l'ordre

du jour. La surprise, en entendant ce langage, fut extrême sur tous les bancs de la Chambre. Que gagnait M. Émile Ollivier en se livrant à la majorité qui n'avait nul besoin de lui et à laquelle il ne pouvait que créer des embarras ? Beaucoup de gens crurent qu'un portefeuille allait être le prix et l'explication de sa conduite ; quelques-uns de ses amis partagèrent cette conviction : le plus dévoué d'entre eux, M. Émile de Girardin, sortit furieux de la Chambre, et déclara le lendemain dans un article de la *Presse* que M. Émile Ollivier « aurait toujours son estime, mais qu'il n'aurait » plus son concours, parce que chef de l'opposition dynas- » tique, il avait donné par sa déclaration de confiance et de » satisfaction sans réserve en pleine tribune sa démission » de ministre de la conscience publique ».

M. Émile Ollivier, déchu de ce poste auquel l'avait promu l'admiration confiante de M. Émile de Girardin, retomba au rang d'homme politique ayant subi un échec notable, c'est-à-dire qu'il resta délaissé, isolé, jusqu'au moment où l'on apprit que l'Empereur l'avait fait appeler pour le remercier de sa conduite. Cela le releva un peu et permit à M. Walewski de triompher presque de M. Rouher dans la lutte engagée entre eux pour le choix du rapporteur de la loi sur la presse. M. Mathieu, candidat de M. Rouher, ne l'emporta qu'à une voix de majorité sur M. Émile Ollivier, candidat de M. Walewski.

La satisfaction témoignée à M. Émile Ollivier par l'Empereur fut bientôt contrebalancée par des preuves plus réelles de contentement données à M. Rouher. M. Walewski ne tarda pas à être obligé de quitter le fauteuil de la présidence ; M. Jérôme David, le meneur du cercle de la rue de l'Arcade, obtint la seconde vice-présidence de la Chambre ; une troisième fut créée au profit de M. Gouin, ami

particulier du ministre d'État. M. Rouher restait maître du champ de bataille. Il n'y eut plus désormais aux Tuileries de prévenances et d'attentions que pour les députés opposés aux idées libérales. La droite se conformant à la consigne de la cour n'accueillit les demandes d'interpellations qu'avec une répugnance et une parcimonie qui rendaient parfaitement illusoire l'exercice de ce droit. Les députés qui avaient le plus vivement réclamé les lois nouvelles restèrent systématiquement exclus des commissions chargées de les examiner.

Les projets de loi délibérés par le Conseil d'État sur l'armée, sur la presse et sur le droit de réunion furent déposés dans les premiers jours de mars. Le nouveau projet de loi sur l'armée diminuait un peu les charges que le projet primitif imposait au pays, mais quoique le service dans l'armée active fût réduit de six ans à cinq ans, tout Français, sauf exception, exonération ou remplacement, n'en était pas moins astreint à servir pendant neuf ans, dont cinq ans dans l'armée active et dans la réserve, et quatre ans dans la garde nationale mobile, suivant une proportion déterminée chaque année par une loi. Le gouvernement restait maître d'appeler la réserve à l'activité, même en temps de paix. La garde nationale mobile, en revanche, ne pouvait être mobilisée que par une loi ou dans l'intervalle des sessions par un décret qui devait être présenté dans les vingt jours au Corps législatif convoqué pour le convertir en loi.

Ce qui frappait d'abord dans le projet sur l'armée, c'était la suppression d'une des prérogatives les plus importantes du Corps législatif, la fixation du chiffre des forces qu'il croit nécessaires à la sécurité du pays. Le contingent était désormais immuable. Le tirage au sort subsistait unique-

ment pour savoir si l'on faisait partie de l'armée active ou de la réserve. L'exonération était maintenue pour l'armée active, le remplacement pour la réserve et pour la garde nationale mobile. La loi n'autorisait le mariage que dans la garde nationale mobile. Elle aggravait les charges de l'agriculture en augmentant la durée du service, et bien qu'elle astreignît tout le monde au service militaire, elle n'était pas une loi d'égalité; le pauvre seul continuait à payer l'impôt du sang.

Le projet de loi sur les réunions publiques soumettait à l'autorisation préalable les réunions formées pour traiter de matières politiques ou religieuses; elle n'admettait les réunions électorales que pour l'élection d'un député; un candidat au conseil général ou au conseil municipal ne pouvait prétendre au même privilége. Le président d'une réunion électorale et ses assesseurs chargés de la délicate mission d'empêcher toute infraction à la loi s'exposaient à une condamnation pour avoir par exemple laissé s'introduire dans la réunion des électeurs de la 1re circonscription un électeur de la 2e, et réciproquement. C'était donc un acte de courage civique que d'accepter non-seulement les fonctions de président ou d'assesseur d'une réunion publique, mais encore de louer le local et même d'y figurer comme auditeur; grâce à la loi et à son cortége de minutieuses prescriptions, tous ceux qui prenaient part à une réunion politique étaient exposés à commettre une foule de délits involontaires.

Les congrès scientifiques, agricoles et autres du même genre cessaient d'être soumis à l'autorisation préalable. Les viticulteurs de la Bourgogne ne seraient plus obligés de se réunir à Genève pour s'occuper de leurs intérêts; ils pourraient se réunir à Beaune ou à Dijon, dans un local

couvert et clos, et traiter librement les questions se rattachant à leur industrie, à moins pourtant que le fonctionnaire de l'ordre administratif ou judiciaire, chargé de surveiller la réunion, ne jugeât qu'en traitant une question de tarif ils franchissaient la limite qui sépare l'économie politique de la politique. La loi devait, disait-on, assurer la liberté des conférences littéraires, quoique la surveillance administrative ou judiciaire y eût fort bien sa stalle. L'histoire, la littérature, la philosophie n'avaient d'ailleurs qu'à bien se garder de dépasser à leur tour la ligne qui les distingue de la politique. Toute réunion pouvait du reste être interdite par le ministre ou par le préfet.

Le projet de loi sur la presse supprimait l'autorisation préalable; il ne restait plus aux journaux qu'à tâcher de vivre sous une législation conservant soigneusement les deux principales pénalités dont disposait l'arbitraire administratif, c'est-à-dire la suspension et la suppression, en y joignant l'amende pouvant s'élever, en certains cas, jusqu'à la moitié du cautionnement et la perte des droits électoraux. L'écrivain condamné n'étant plus apte à être député perdait la récompense morale qui, décernée un jour par ses concitoyens, eût pu le dédommager de sa ruine matérielle. Le droit de défense existait à peine pour lui. La citation directe devant le Tribunal de police correctionnelle et devant la Cour impériale était autorisée; un jour pour réunir tous les éléments d'une défense pour des faits qualifiés de crimes, voilà ce que la loi lui accordait. Ajoutons que l'appel en matière de presse n'était pas suspensif. La Cour impériale pouvait, il est vrai, casser le jugement du Tribunal correctionnel, mais la peine et le dommage qui en résultent n'en avaient pas moins été subis.

Les journaux de littérature frelatée et de coulisses n'a-

vaient pas à se plaindre du projet de loi; il leur était permis de publier un bulletin de bourse et des annonces, moyennant un timbre des deux tiers inférieur à celui des journaux politiques. Les journaux scientifiques, en revanche, qui vivaient d'annonces médicales, étaient menacés de mort par le timbre. L'hostilité des tribunaux correctionnels, la multiplicité des délits, plus faciles à commettre qu'à définir, les amendements de certains députés donnèrent à cette loi un caractère odieux et burlesque à la fois. M. de Kervéguen, député du Var, ne voulait pas même laisser aux journaux la liberté du pliage; il leur imposait une forme universelle et immuable; rassuré de ce côté, il accordait à tout Français majeur et électeur le droit de faire insérer dans un journal un article, moyennant telle redevance, dont il fixait le chiffre d'avance; les dames et les demoiselles majeures jouiraient du même privilége; à ces conditions seules, la liberté de la presse pouvait exister dans un pays sans danger pour lui. M. de Kervéguen, pour empêcher que la loi sur la signature, ne fût éludée comme elle l'était tous les jours, exigeait en outre que le serment fût déféré à tout signataire d'un article dont il serait soupçonné de ne pas être l'auteur, et que tout journaliste fût muni d'un certificat du maire de sa commune et de quatre témoins, constatant qu'il est bien l'auteur des articles qu'il signe.

L'amendement de M. Mathieu, rapporteur de la commission, n'était pas moins singulier; M. Mathieu demandait que tout article de polémique fût déposé au ministère de l'intérieur à Paris, à la préfecture dans les chefs-lieux de départements, à la sous-préfecture dans les chefs-lieux d'arrondissement, vingt-quatre heures avant sa publication, afin que le gouvernement pût y répondre. La réponse paraîtrait parallèlement à l'article du journal ou à la suite,

imprimée dans les mêmes caractères, sous peine d'une amende de 500 francs à 5000 francs, le tout sans préjudice du droit de *communiqué* et de la poursuite de tous délits que pourra renfermer l'article. Cet amendement, présenté par un jurisconsulte, n'était pas, il faut le reconnaître, l'œuvre d'un jurisconsulte. Il émanait du cabinet de l'Impératrice. M. Mathieu, chargé de le présenter, n'avait pas cru devoir repousser cette tâche, imposée par Sa Majesté à son dévouement personnel.

En attendant la discussion de ces lois, l'ordre du jour du 31 mars appelait celle de la loi sur l'instruction primaire, qui n'apportait que quelques améliorations de détails dans l'enseignement, au lieu de la réforme complète, dont il avait tant besoin. Le tiers de la France ne sait pas lire ou écrire, les deux autres tiers n'éprouvent jamais, ou presque jamais, le besoin de lire. L'instruction primaire était donc tout entière à créer ou à raviver : restituer aux instituteurs les garanties de la loi de 1833, élever le niveau de l'enseignement qui, par son aridité technique et toute matérielle, éloigne les enfants, transformer les écoles normales de façon à leur faire produire, non plus seulement des pédagogues, mais des hommes capables d'éveiller la vie intellectuelle du peuple, telles étaient les véritables questions à résoudre. La loi songeait plutôt à accroître la part d'influence de l'État sur la direction de l'instruction populaire; elle étendait la gratuité en repoussant l'obligation. La discussion fut très-vive sur ces deux sujets et surtout sur la dispense du service militaire que la loi de 1850 accorde aux novices et aux membres des associations religieuses autorisées par l'État et vouées à l'enseignement, à la condition de prendre et de réaliser l'engagement de servir pendant dix ans dans l'enseignement public. Cet en-

gagement devait-il être rempli dans une école publique ou dans une école libre? La pratique semblait autoriser la première interprétation; le nouveau projet de loi consacrait la seconde. M. Chesnelong proposa un amendement dans l'autre sens, il fut repoussé.

L'auteur d'une demande d'interpellation a-t-il le droit d'en donner lecture en la déposant? Une longue discussion s'éleva sur ce point entre le Président et M. Ernest Picard qui sollicitait l'autorisation d'interpeller le gouvernement « sur l'atteinte portée au suffrage universel par le sénatus-consulte qui attribue au Sénat le pouvoir d'annuler le vote du Corps législatif ». M. Picard avait donné lecture de sa demande au lieu de la déposer simplement sur le bureau; il fut décidé que les choses se passeraient désormais plus régulièrement.

Une interpellation de M. Thiers sur les affaires étrangères était annoncée pour le 4 mars, ce jour-là les tribunes du Corps législatif étaient occupées avant midi. Le discours de M. Thiers embrasse la période qui commence au xve siècle et finit en 1867. C'est un cours d'histoire universelle comprenant près de quatre siècles pendant lesquels s'était créée et fondée, par l'impulsion de la France, la politique de l'équilibre européen qui, depuis le xvie siècle, en groupant les forces des divers États, avait assuré leur indépendance. M. Thiers soutint que le principe des nationalités qu'on essayait de substituer à celui de l'équilibre, et que le gouvernement impérial avait essayé de faire prévaloir en Pologne, en Italie, en Danemark, n'avait produit que de funestes résultats depuis bien longtemps prédits par lui. Quel avantage avait eu pour la France l'unité de l'Italie? Aucun, à moins qu'on ne considérât comme un avantage la création de l'unité allemande qui en

était la conséquence forcée. L'Italie avait droit à la liberté, M. Thiers ne le niait pas; mais il eût été possible, selon lui, de convertir, avec le temps, les petits souverains italiens à cette idée. L'unité n'était qu'un besoin factice pour la péninsule. Quant à l'Allemagne, M. Thiers reconnaissait également que l'unité n'était pas sans avoir des racines dans le passé, dans le mouvement de 1813, dans les traités de 1815 et dans le Zolwerein, mais le dualisme de la Prusse et de l'Autriche aurait suffi pour entraver le mouvement unitaire; il pouvait d'ailleurs avoir pour conclusion une réforme moins favorable à la Prusse, maîtresse désormais de l'autre côté du Rhin. Quel rôle avait joué le gouvernement impérial dans les derniers événements en Allemagne? Sauf une intervention diplomatique avec la Russie et l'Angleterre, bruyamment tentée dans les premiers jours du mois de mai de l'année précédente, il était impossible de savoir ce qu'il avait pu dire ou faire pour ramener l'entente entre les puissances engagées dans le conflit. Le principe des nationalités avait entravé son action, et ce principe, source de ses embarras actuels, lui préparait de plus grands dangers dans l'avenir.

Le principe des nationalités a fait l'unité de l'Italie qui a engendré l'unité allemande. L'unité allemande consommée, ajouta M. Thiers, la France, du premier rang des puissances, descendrait au second, et peut-être au troisième. Il est temps de ne plus obéir à ce principe chimérique et machiavélique à la fois. Il serait imprudent de recourir à la guerre pour défaire ce qui a été fait, mais on peut par une conduite sage et prudente reconquérir en Europe le crédit que nous avons perdu, se rapprocher de l'Angleterre qui nous regarde avec froideur, de l'Autriche que nous avons blessée, et des petits États que nos doctrines épouvantent;

il faut enfin nous préparer à la lutte et nous fortifier de façon à pouvoir en arrêter les conséquences. L'alliance anglaise et la paix avec 1 200 000 hommes sous les armes, telles étaient les conclusions de M. Thiers : c'était là deux grandes difficultés et peut-être deux chimères ; la majorité qui, après quatre heures d'attention, n'était pas lasse d'écouter l'orateur, semblait disposée à les accepter.

M. Rouher, effrayé de l'attitude de la droite, se hâta de répondre à M. Thiers par un long exposé des négociations diplomatiques pendant les premiers mois de 1866. L'Empereur n'avait pas voulu invoquer à l'égard de la Prusse les traités de 1815 qui avaient organisé la Confédération germanique comme une menace contre la France au moment où elle venait d'être vaincue ; il a conseillé la paix à l'Italie, en lui déclarant qu'elle ne devait compter que sur sa neutralité ; pouvait-il faire plus, pouvait-il imposer à une nation frémissante de patriotisme de repousser la chance qui s'ouvrait à elle pour la première et peut-être pour la dernière fois, de compléter son unité ? L'Empereur a essayé, de concert avec l'Angleterre, de faire entendre raison à l'Autriche, mais l'honneur militaire ne permettait pas à François-Joseph d'abandonner la Vénétie. Il ne restait plus qu'à tenter de réunir les puissances dans une conférence de pacification. L'échec de cette tentative de l'Empereur a rendu la guerre inévitable. L'état de choses qui en est résulté menace-t-il la France ? M. Rouher répondit à cette question par les arguments tirés de la circulaire de M. de la Valette du 16 septembre 1866 ; il se félicita de voir l'Allemagne coupée en trois tronçons. Les « angoisses patriotiques » qu'il avouait avoir éprouvées au lendemain de Sadowa, et la réorganisation militaire cadraient mal avec cet optimisme ; elles permirent

à M. Jules Favre de lui poser ce dilemme : « ou votre dis» cours n'est qu'une ostentation nécessaire, ne répondant » point en réalité aux faits connus de la politique, ou vous » devez retirer votre projet de loi militaire ».

Un interlocuteur imprévu, M. de Bismarck, en publiant les traités militaires signés dès le lendemain de la paix de Prague entre la Confédération du Nord et les États de l'Allemagne du Sud tenus secrets jusqu'alors, vint se mêler de loin à la discussion et démontrer l'inanité des espérances de M. Rouher. Les tronçons commençaient à se rejoindre.

M. Garnier-Pagès, qui répondit le lendemain à M. Thiers, rappela les engagements échangés en 1848 entre la Constituante et le parlement de Francfort : « Pacte fraternel avec l'Allemagne, » disait la France, et l'Allemagne répondait : « Le peuple allemand reconnaît ce qu'il doit au magnanime peuple français. » M. Garnier-Pagès croyait à l'existence des mêmes sentiments entre les deux peuples, « qui n'ont rien à craindre l'un de l'autre quand ils » sont libres. Une rivalité entre les deux gouvernements » pourrait seule amener la guerre, mais l'agresseur succom» berait infailliblement, car la force, quoi qu'on en dise, » n'est pas du côté des gros bataillons, mais du côté de » l'opinion publique ; or celle-ci se prononce de plus en plus » en Allemagne contre M. de Bismarck, dont l'œuvre ren» contrera des obstacles qui la briseront ». M. Garnier-Pagès se trompait sur la fragilité de l'édifice construit en Allemagne après Sadowa. L'unité allemande, quelque opinion que l'on pût avoir sur son origine, était fondée ; c'est là ce qui donnait tant d'intérêt à la discussion présente. Se préoccuperait-on tant de la politique à suivre à l'égard d'une puissance d'un jour ?

M. Garnier-Pagès était d'ailleurs convaincu que l'Alle-

magne n'était pas plus forte aujourd'hui que du temps de la Confédération, et M. Émile Ollivier exprima une idée analogue : « Je crois, dit-il, que si la concentration de forces » qui vient de s'opérer en Allemagne offre un fait nouveau, » elle ne crée pas un péril, et que l'unité italienne qui l'a » préparée et devancée la contrebalance et fait disparaître ce » qu'elle a d'inquiétant. » M. Émile Ollivier ajoutait cependant avec raison : « Si l'on pense le contraire, il faut sur-le- » champ empêcher l'accomplissement de l'œuvre qui nous » menace, avant que les armées prussiennes soient organi- » sées, frémissantes d'enthousiasme et de patriotisme, et » que vous trouviez devant vous cette unité que vous voulez » empêcher. S'il est un moment où l'on puisse s'opposer à ce » qui se fait en Allemagne, c'est aujourd'hui. C'est quand » tout est en suspens, que le mécontentement règne dans les » États annexés, et l'hésitation dans les États du Sud, quand » la Prusse n'a pas refait complétement son organisation. »

M. Thiers voulait à tout prix empêcher l'alliance de l'Allemagne avec la Russie ; M. Émile Ollivier était d'avis que, si nous n'inquiétions pas nos voisins, cette alliance antipathique au peuple russe ne se ferait pas, et que, par conséquent, le mieux était d'accepter sans arrière-pensée en Allemagne une œuvre qui n'était que la conséquence de nos principes, et qui n'était pas dirigée contre nous. La prudence et l'honneur conseillaient à la fois cette conduite. « Nous » sommes en dissentiment, dit-il à M. Thiers, parce que vous » prêtez l'oreille aux bruits des antichambres de Postdam, » et moi j'écoute ce qui se murmure dans l'âme du peuple » allemand. Les premiers bruits disent : alliance avec la » Russie ; les seconds crient : éloignement de la Russie, amitié avec la France le jour où elle ne nous menacera pas. » M. Émile Ollivier conseillait donc de s'efforcer de détruire

les préjugés excités par des écrivains soudoyés par la Russie qui disent à l'Allemagne en lui montrant la France : Voilà l'ennemi héréditaire! Comme si la France n'avait pas fait plus de bien que de mal à l'Allemagne, comme si 89 n'avait pas été fait pour l'Allemagne comme pour elle. L'Allemagne sentait depuis des siècles deux cauchemars sur sa poitrine : la Russie et l'Autriche. N'est-ce pas nous qui l'avons débarrassée de l'un en Crimée et qui, par notre neutralité, lui avons permis de se débarrasser de l'autre à Sadowa? M. Émile Ollivier ajoutait avec plus d'emphase que de vérité : « 1813 est la date néfaste entre nous, puisque c'est » la date où naît la patrie allemande. 1813 ne doit pas être un » obstacle éternel entre nous. Que l'Allemagne permette à » une voix amie de le lui dire : Qu'est-ce donc qu'un 1813, » si ce n'est un 89 retourné contre nous? Quand la Prusse a » voulu nous vaincre, il ne lui a pas suffi d'assembler des mul- » titudes plus nombreuses que celles qui avaient traversé le » Rhin depuis le v[e] siècle. Elle a inscrit sur ses drapeaux nos » devises de liberté, de telle sorte que notre grandeur appa- » raissant jusque dans notre défaite, le monde sut que la » France ne pouvait être vaincue que par elle-même. » L'orateur proposait enfin à l'Allemagne et à la France de conclure une alliance. « Avec un tel peuple il peut y avoir amitié et » confiance. Un homme qui a donné à la cause libérale les » gages les plus éclatants, M. de Sybel écrivait dernièrement : « Nos deux nations se sont assez souvent rencontrées sur les » champs de bataille, elles sont assez fières et assez nobles » pour pouvoir se dire sans se déshonorer, affamées de paix. » » Je presse pour mon pays la main de M. de Sybel..... (1). »

(1) M. de Sybel, écrivain distingué, auteur de l'*Histoire de l'Europe pendant la Révolution*, s'est montré, depuis la dernière guerre, un des juges les plus sévères de la France et du caractère français.

Cette politique sentimentale était alors, avec des nuances, la politique du parti démocratique tout entier; aussi la majorité écouta-t-elle l'orateur avec une mauvaise humeur visible et non sans de fréquentes interruptions. La politique de M. Thiers défendue par M. Rouher, voilà l'idéal de la droite, mais M. Rouher était obligé de prendre, bien malgré lui, contre M. Thiers la défense de l'unité de l'Italie et de l'Allemagne, et de déclarer à cette majorité composée de légitimistes et de cléricaux que personne en France, sauf les légitimistes et les cléricaux, n'approuverait une guerre entreprise pour les détruire; le gouvernement impérial du reste, ne regrettait rien de ce qui s'était accompli dans ces deux pays, la France ne pouvait pas entreprendre toute seule la guerre dans l'intérêt des duchés. M. Rouher convint à la vérité que l'Angleterre avait proposé à l'Empereur de faire ensemble une démonstration en leur faveur dans la Baltique, mais il se garda bien d'ajouter que si Napoléon III avait repoussé cette proposition, c'est qu'il préférait une guerre sur le Rhin à une guerre sur l'Elbe et sur l'Eider. Entraîner l'Angleterre sur le continent, ce n'était pas une chose à espérer, et l'Empereur savait fort bien que pour vouloir trop faire il ne ferait rien; il est vrai que par son inaction il se vengeait du refus de l'Angleterre d'accepter le Congrès au moment où la question polonaise s'était posée.

La proposition d'agir sur le continent mit fin à l'alliance anglo-française, et l'unité allemande ne gagna pas moins à cette rupture qu'à la formation de l'alliance prusso-italienne. « Le gouvernement n'a plus d'alliés », avait dit M. Thiers : « C'est vrai », répondit M. Rouher, « mais il n'a pas d'en-» nemis, la Prusse lui a donné toutes les garanties désirables » de sa modération ; la Russie dément les vues ambitieuses

» qu'on lui prête, l'Autriche peut devenir son auxiliaire;
» les petits États lui témoignent une légitime confiance; les
» puissances se meuvent dans leur orbite, elles rayonnent les
» unes vis-à-vis des autres dans des sentiments d'harmonie;
» plus j'étudie ce spectacle, plus j'espère que le temps con-
» sacrera cette harmonie, et je dis que pour la nation fran-
» çaise peu importe qu'elle ne grandisse pas en étendue, si
» elle grandit en hauteur. Qu'elle continue à développer sa
» prospérité, et maintenant que le souverain lui a ouvert
» des horizons nouveaux, qu'elle se concentre sereine et
» calme dans le culte de ses libertés intérieures, qu'elle
» développe ses puissances fécondantes. N'évoquez pas le
» fantôme de la coalition, la coalition est éteinte, elle ne
» renaîtra pas sous le sceptre d'un Napoléon. » A ceux qui redoutent pour la France le lent abaissement d'une puissance tombant peu à peu du premier rang au troisième, M. Rouher leur déclare dans son plus beau style : « Quant
» à moi, je préférerais les orages solennels de la guerre et la
» foudre qui éclate et jette dans les rangs la mort et l'im-
» mortalité, à une situation dans laquelle, sous un ciel
» sombre et blafard, dans un malaise morbide, s'éteindraient
» graduellement la grandeur et la prospérité de la France. »

La loi de réorganisation militaire présentée comme une loi de salut public, un effectif de 1 200 000 hommes imposant au pays, en pleine paix, les charges les plus lourdes de la guerre, ne concordaient guère malheureusement avec les espérances pacifiques de M. Rouher. M. Jules Favre fit ressortir la contradiction existant entre la parole du gouvernement et ses actes, entre les « angoisses patriotiques » dont M. Rouher venait de faire la confidence à la Chambre, lorsque le télégraphe du 4 juin lui eut appris la ruine de l'Autriche et la sérénité de la circulaire de M. de

la Valette ; entre les préparatifs militaires actuels et la satisfaction exprimée dans le discours de l'Empereur sur l'accomplissement des grands événements que Napoléon Ier, planant sur l'avenir du haut du roc de Sainte-Hélène, avait prévus. Le président Walewski crut devoir engager M. Jules Favre à revenir à la question, comme si dans une discussion sur la politique du gouvernement, on n'était pas dans la question en citant les paroles du seul homme qui eût le droit d'avoir une politique en France et qui fût responsable de ses actes devant le pays. M. Walewski, sans s'en douter, manquait de respect à la Constitution en menaçant M. Jules Favre de lui retirer la parole.

L'orateur maintint son droit avec une énergie qui finit par triompher de la résistance du président : « Dire, » continua-t-il, que la coalition est morte et qu'elle ne » renaîtra plus sous le sceptre d'un Napoléon ; ne voir dans » ce qui vient de se passer en Allemagne aucun danger pour » la France; soutenir que la Confédération est divisée et » que la nouvelle organisation crée des intérêts contraires » entre les États allemands, c'est tenir un langage puéril en » présence de la réorganisation militaire en France et des » angoisses patriotiques de Sadowa. Si la satisfaction a fait » place à la tristesse chez les membres du gouvernement, il » n'en est pas de même du pays. Près de deux millliards » d'argent improductif déposé à la Banque et ailleurs » témoignent de l'inquiétude générale ».

M. Walewski, trouvant sans doute qu'en signalant les fautes commises on n'a pas le droit d'en indiquer les causes, interrompit de nouveau M. Jules Favre au moment où il faisait remarquer que l'expédition du Mexique n'était pas étrangère à la guerre d'Allemagne. Le despotisme du premier Empire a soulevé, continua l'orateur de l'opposi-

tion, l'Allemagne contre la France, la réaction anti-libérale du second Empire, l'effacement du Corps législatif devant la volonté de l'Empereur ont fait naître chez nos voisins de justes alarmes. L'Allemagne, se voyant en face d'une volonté unique, maîtresse de lancer une armée au delà du Rhin sans que la Chambre en eût connaissance, a tremblé pour son indépendance et a créé son unité. Menacer l'Allemagne c'était la constituer; le meilleur moyen de l'ébranler aujourd'hui c'est de venir en aide aux peuples déjà sacrifiés et à ceux dont l'indépendance est menacée. «Que feriez-vous si l'on vous proposait une annexion? Celle du Luxembourg ou de la Belgique, l'accepteriez-vous ? »

M. Rouher garda le silence, mais M. Granier de Cassagnac prit la parole après M. Jules Favre. Tout en s'associant à la joie causée à la France par la fin des traités de 1815, il n'en félicitait pas moins le gouvernement de réorganiser l'armée sans pour cela menacer, blâmer, ni désavouer en rien la Prusse, car un désaveu peut avoir le caractère d'une menace éventuelle : « J'ai d'ailleurs, ajouta-t-il, une bonne » raison pour ne pas blâmer la Prusse, c'est que je serais » obligé de désavouer en même temps nos pères morts » pour la conquête du Roussillon, de la Franche-Comté, » de l'Alsace et de l'Algérie. »

M. Granier de Cassagnac parla beaucoup du droit nouveau, de la politique nouvelle; M. Thiers fit remarquer que sous ces mots se dissimulaient des menaces; niant ensuite qu'il y eût une politique ancienne et une politique nouvelle, il soutint que la politique a consisté en tout temps à défendre fermement et honnêtement l'intérêt de son pays. La politique nouvelle repose, dit-on, sur le principe qui veut que les populations soient consultées sur les changements politiques auxquels il est question de les soumettre. Ce

principe n'est pour les peuples que la source d'une foule de contradictions. Le peuple, en France, consulté cinq ou six fois depuis 1789, s'est toujours donné un démenti à lui-même : Louis XVI, la République, l'Empire, il a tout approuvé et tout renversé.

M. Rouher ne peut entendre ces derniers mots sans protester. Quelle peut être donc, demanda-t-il, l'intention secrète de l'orateur en attaquant ainsi le vote populaire ? Il sait fort bien que Napoléon Ier n'a pas été renversé par le peuple, mais par une coalition, et qu'aucun des gouvernements qui lui ont succédé n'a été légitime, si ce n'est le gouvernement au nom duquel il parle ? l'adhésion libre, spontanée de la nation a proclamé Louis-Napoléon au lendemain de février, elle l'a encore proclamé après le 2 décembre.....

Cette date, évoquée dans l'enceinte législative par un des proscripteurs de cette nuit sanglante, souleva une tempête d'indignation sur les bancs de l'opposition. « Ne parlez pas du 2 décembre, crie M. Jules Favre à M. Rouher ; » ne parlez pas du 2 décembre devant ceux qu'il a proscrits », ajoute M. Thiers malgré les observations de M. Walewski qui menace de le rappeler à l'ordre. Les députés de la gauche et ceux de la droite, debout, se menacent de leurs bancs, et échangent d'ardentes interruptions ; le président se plaint que le tumulte l'empêche de distinguer la voix des interrupteurs, et il agite sa sonnette avec une violence qui n'a d'autre résultat que d'accroître le vacarme. M. Rouher est toujours à la tribune ; un peu de calme se produit, il en profite pour s'étonner de l'émotion dont il est la cause involontaire : qu'a-t-il fait cependant ? Il s'est borné à constater une vérité, c'est que le 2 décembre la société a été sauvée de l'anarchie. La tempête

recommence à ces mots. La gauche pousse des cris de dénégation auxquels la droite répond par des applaudissements ; M. Glais-Bizoin et M. Garnier-Pagès rappellent à M. Rouher le temps où il défendait la République dans les clubs, et où il appuyait le gouvernement de Février : « Vous me léchiez les bottes alors », lui crie M. Carnot, et ces mots d'un homme ordinairement si maître de lui suffisent à donner une idée de l'état des esprits. Des députés de la droite quittent leurs places et viennent se grouper au pied de la tribune comme pour faire un rempart de leur corps à M. Rouher. Ce dernier, enhardi par les encouragements de la majorité, déclare que devant cette insurrection de l'opposition, il ne faiblira pas et qu'il continuera à soutenir que le principe des nationalités et la souveraineté du peuple peuvent seuls créer des gouvernements réguliers. Le gouvernement actuel n'a pas d'autre fondement ; quant à lui, il n'a pas soulevé volontairement l'incident, mais il le dit bien haut : ceux qui attaquent les institutions actuelles sont des factieux, rien de plus. M. Berryer : « Au langage le plus modéré, vous répondez par des injures. » M. Berryer s'est à peine assis que vingt voix de la droite demandent son rappel à l'ordre. Une voix : « C'est la coalition ! » M. Noubel : « Tous les masques tombent ! » M. de Piré : « Cela prouve l'utilité du 2 décembre et des casernes de M. Haussmann. »

Le compte rendu analytique et le compte rendu *in extenso* gardèrent à peine quelques traces d'une scène qui égale en violence les séances les plus passionnées et les plus tumultueuses des assemblées du temps de la Révolution.

M. Rouher n'était pas aussi innocent qu'il voulait bien le dire ; en rappelant un jour et une date qui devaient rendre la majorité à ses plus intimes passions, il avait

un but, celui d'empêcher les cléricaux de se réunir à M. Thiers et de constituer les éléments d'une imposante minorité contre l'ordre du jour; il est probable que si le Corps législatif avait pu se prononcer par un ordre du jour motivé, la droite en eût rédigé un dans le sens de la politique de l'ancien ministre de Louis-Philippe, mais le droit d'interpellation réglementé par l'Empire ne laissait à la Chambre que l'alternative de voter l'ordre du jour pur et simple ou de renvoyer l'interpellation au gouvernement, c'est-à-dire d'approuver ou de blâmer purement et simplement. Le choix ne pouvait être douteux : 219 voix contre 45 déclarèrent que rien de ce qui se passait au delà du Rhin n'autorisait les représentants de la nation à recourir au *Caveant consules*, et qu'il ne leur restait plus qu'à reprendre le cours de leurs travaux ordinaires.

Ces débats durèrent du 14 au 18 mars. Le président donna quarante-huit heures à la Chambre pour se calmer. Elle avait repris ses séances depuis une semaine environ, lorsque le 27 mars elle apprit par une allocution de M. Walewski, très-froidement écoutée par la droite, qu'elle aurait bientôt un autre président. « C'est le triomphe de la réaction », s'écria M. Latour-du-Moulin. Le fait est que les membres de l'opposition vinrent à peu près seuls serrer la main à M. Walewski quand il quitta le fauteuil pour se rendre à son hôtel où, contrairement à l'usage des séances ordinaires, il fut reconduit avec le cérémonial usité à son arrivée. Une lettre de M. Walewski, en expliquant plus tard sa démission par des « dissentiments personnels », indépendants de sa volonté, qui s'étaient manifestés entre quelques membres du gouvernement et lui, justifia l'exclamation de M. Latour-du-Moulin. Les journaux officieux se turent sur cette démission.

Qui allait être le successeur de M. Walewski? Il fut question de M. Bonjean et de M. Baroche. Les membres les plus purs de la droite formant la réunion de la rue de l'Arcade appuyaient la candidature de M. Schneider déjà vice-président; M. Schneider, grâce à cette puissante recommandation, l'emporta sur ses concurrents. Le décret qui l'élevait à la présidence du Corps législatif fut lu au début de la séance du 4 avril, au milieu des marques d'approbation de la droite; un autre décret nommait M. Jérôme David et M. Gouin vice-présidents. La nomination du premier était une concession faite à l'extrême droite, et la nomination du second n'en atténuait pas l'importance.

Le moment était venu pour la Chambre de s'occuper des affaires financières, c'est-à-dire de donner décharge à l'administration des comptes de 1863 et d'adopter un budget de 2 milliards 200 millions voté et réalisé pour la première fois d'après le système du sénatus-consulte du 31 décembre 1861. La faculté de virement, quelque largement qu'on en eût usé, n'avait point dispensé de la nécessité d'ouvrir des crédits supplémentaires, et M. Magnin prouva par les chiffres officiels qu'il fallait s'attendre, pour les exercices de 1864 et de 1865, aux mécomptes que constatait l'exercice de 1863. Le retour à la spécialité pratiquée comme avant 1852 pouvait seul, selon M. Magnin, mettre fin au danger du système adopté pour la gestion des affaires budgétaires, mais la politique vint bientôt reléguer les questions financières sur le second plan. L'affaire du Luxembourg causait la plus vive émotion dans le pays. La Chambre manifestait une grande impatience de recevoir du gouvernement une communication quelconque relative à cet incident qui occupait tous les esprits. Trois demandes d'interpellations à ce sujet avaient été déposées au

début de la séance du 8 avril, l'une par MM. Segris, Larrabure, etc.; l'autre par M. Jules Favre et ses amis; la troisième par M. Lambrecht et les membres du groupe qui suivait plus directement l'impulsion de M. Thiers. Le gouvernement se décida enfin à donner quelques éclaircissements aux élus de la nation, et dans cette séance même le ministre des affaires étrangères, M. de Moustier, lut le discours suivant :

« Messieurs,

» L'Empereur m'a donné l'ordre de vous faire connaître les circonstances au milieu desquelles est née la question du Luxembourg et la situation actuelle de cette affaire.

» Le gouvernement, dominé par la conviction profonde que les intérêts véritables et permanents de la France sont dans la conservation de la paix de l'Europe, n'apporte dans ses relations internationales que des pensées d'apaisement. Aussi n'a-t-il pas soulevé spontanément la question du grand-duché.

» La position indécise du Limbourg et du Luxembourg a déterminé une communication du cabinet de la Haye au gouvernement français. Les deux souverains ont été appelés ainsi à échanger leurs vues sur la possession du Luxembourg. Ces pourparlers, d'ailleurs, n'avaient encore pris aucun caractère officiel, lorsque, consulté par le roi des Pays-Bas sur ses dispositions, le cabinet de Berlin a invoqué les stipulations du traité de 1839.

» Fidèles aux principes qui ont constamment dirigé notre politique, nous n'avons jamais compris la possibilité de l'acquisition de cette portion du territoire en dehors de ces trois conditions :

» Le consentement libre du grand-duc de Luxembourg.

» L'examen loyal des intérêts des grandes puissances.

» Le vœu des populations manifesté par le suffrage universel.

» Nous sommes donc disposés à examiner, de concert avec les autres cabinets de l'Europe, les clauses du traité de 1839.

» Nous apporterons dans cet examen le plus entier esprit de conciliation et nous croyons fermement que la paix de l'Europe ne sera pas troublée par cet incident. »

Cette communication n'était point faite pour calmer l'inquiétude générale. La question du Luxembourg, soumise non à la décision mais à l'examen des puissances signataires du traité de 1839, pouvait en effet fort bien être résolue par elles dans un sens favorable à la Prusse; quelle

conduite le gouvernement impérial suivrait-il alors? se résignerait-il à la décision des puissances ou persisterait-il dans sa négociation avec le grand-duc de Luxembourg? Le gouvernement, qui allait se trouver placé entre un échec et le danger de donner naissance à de graves complications, usa dans cette circonstance de son système habituel qui consistait à faire le silence autour des questions embarrassantes. La vente sur la voie publique fut interdite à un journal coupable d'avoir trop nettement exposé la situation. C'était un avertissement donné aux autres. Les membres de la majorité, se conformant à la pensée du gouvernement, retirèrent leur demande d'interpellation; l'opposition maintint la sienne, mais en vain. Le parlement français ne jugea pas prudent de s'occuper d'une question portée à la tribune de presque tous les parlements.

La discussion générale du projet de loi sur les conseils municipaux vint après cet incident. La chute de M. Walewski et le triomphe de M. Rouher avaient rejeté M. Émile Ollivier dans l'opposition. Il attaqua vivement le projet: « Depuis longtemps, dit-il, on n'a rien fait de plus con- » traire au développement de la vie publique dans notre » pays que cette loi qu'on vous propose de voter comme une » loi libérale. » MM. Bethmont et Magnin présentèrent à leur tour des observations judicieuses sur ce projet, qui malgré ses vingt-trois articles était loin de constituer un ensemble vraiment organique; il ne modifiait en effet que d'une façon insignifiante le régime municipal de Paris et de Lyon; il maintenait les maires dans leur rôle unique de représentants du pouvoir central, et il en augmentait l'importance en stipulant que dans certaines questions, « en cas de désaccord entre le maire et le conseil municipal, la délibération ne sera exécutoire qu'après l'approbation des

préfets ». La substance de la loi était du reste renfermée dans les articles 5 et 18 : le premier autorisait les conseils municipaux à voter, sauf approbation du préfet, les contributions extraordinaires dépassant 5 centimes, sans excéder le minimum fixé par le conseil général et dont la durée ne serait pas supérieure à douze années; le second portait que les conseils municipaux seraient élus pour sept ans. La nouvelle loi donnait donc aux préfets le pouvoir périlleux de contracter des emprunts. Le système et les procédés de M. Haussmann allaient fleurir dans les départements.

La députation de la Seine profita de la discussion de ce projet de loi pour réclamer une fois de plus, en faveur de Paris, les franchises municipales dont il était privé en même temps que Lyon.

Une capitale est le foyer où s'allument les instincts, les sentiments, les aptitudes d'un peuple, le plus vaste théâtre ouvert à son activité, la source où se retrempe son patriotisme dans les grandes crises; elle doit donc, pour rester à la hauteur de son rôle national, vivre librement de la vie municipale. Le gouvernement impérial, il est vrai, voyait dans Paris, non la capitale de la France, mais celle du plaisir universel; il s'empressa donc de repousser l'amendement de l'opposition. M. Martel soutint celui du tiers-parti qui voulait que du moins le budget de Paris fût soumis à l'examen et au vote du Corps législatif; le tiers-parti ne fut pas plus heureux que la gauche; cette dernière réussit presque à faire passer ce paragraphe additionnel : « En cas de dissolution d'un conseil municipal, les électeurs seront convoqués dans les six mois pour élire un nouveau conseil. » Cet amendement réunit 78 voix contre 158. C'était le plus haut chiffre que la minorité eût atteint. Elle grossit encore quelques jours plus tard, mais d'une façon plus regrettable

lors du vote de l'abolition de la contrainte par corps adoptée par 112 voix seulement contre 97.

Lamartine, incapable de souffrir en silence les injustices, les calomnies et même les privations, comme quelques-uns de ses collègues du gouvernement provisoire, ne cessait depuis longtemps de faire retentir les journaux de ses plaintes et de mettre le public dans la confidence de ses misères, comme autrefois il l'avait mis dans la confidence de ses amours ; Lamartine ne chantait plus, il mendiait. Ce fut une douleur publique, quand on sut que l'homme du 24 février, s'oubliant lui-même, avait tendu sa sébile à l'homme du 2 décembre. Une souscription nationale accordée à ses importunités autant qu'à sa gloire n'avait pas suffi à assurer au poëte ce que ses amis appelaient « la paix de ses vieux jours ». Ils s'adressèrent au gouvernement. Un projet de loi accordant à l'auteur des *Méditations* la somme de 500 000 francs, à titre de récompense nationale, fut présenté au Corps législatif. M. Émile Ollivier, chargé du rapport de la commission, lut à la Chambre, dans la séance du 13 avril, cet emphatique document. Le projet de loi amendé par la commission, d'accord avec le gouvernement, se composait d'un seul article : « Il est accordé, à titre de récompense nationale, à M. Alphonse de Lamartine une somme de 500 000 francs, exigible à son décès, et dont les intérêts lui seront servis pendant sa vie. Cette somme en principal et intérêt sera incessible et insaisissable jusqu'au décès de M. de Lamartine. » Ce projet fut adopté sans discussion à l'unanimité moins 24 voix. « Vive l'Empereur ! C'est un acte qui honore la France ! » s'écria M. Achille Jubinal. « Aux grands hommes la patrie reconnaissante ! » riposta M. Belmontet.

Les neuf bureaux avaient repoussé à l'unanimité une

demande d'interpellation de M. Jules Favre sur le Luxembourg. Il revint néanmoins à la charge le 25 avril. Le ministre d'État ayant reçu, selon le règlement, communication de sa nouvelle interpellation, déclara que « des négociations favorables au maintien de la paix étaient entamées et qu'elles imposaient la plus grande réserve au gouvernement »; ces négociations aboutirent à une conférence dont M. de Moustier apprit en ces termes, le 3 mai, la formation au Corps législatif: « L'Autriche, » la France, la Grande-Bretagne, la Prusse et la Russie sont » d'accord avec le roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxem- » bourg, pour ouvrir à Londres une conférence où seront » résolues toutes les difficultés relatives au grand-duché et » dans lesquelles la situation internationale de ce territoire » sera réglée sur les bases de sa neutralisation. » M. de Moustier reparut dix jours après à la tribune pour annoncer l'heureux résultat de la conférence de Londres. Le grand-duché était déclaré État neutre, la forteresse de Luxembourg allait être évacuée par les Prussiens et démolie.

« Ce traité, ajouta M. de Moustier, répond pleinement aux vues du gouvernement français. Il fait cesser une situation créée contre nous dans de mauvais jours; il donne à notre frontière du Nord la garantie d'un nouvel État neutre.

» Pour la première fois peut-être, la réunion d'une conférence, au lieu de suivre la guerre et de se borner à en sanctionner les résultats, a réussi à la prévenir. Il y a là un indice précieux des tendances nouvelles qui prévalent de plus en plus dans le monde, et dont les amis des progrès pacifiques et de la civilisation doivent se réjouir. »

On commençait à s'apercevoir que la suppression de l'adresse ne donnait pas plus de temps à la Chambre. La session durait depuis cinq mois et l'on n'avait discuté ni la loi sur les associations, ni la loi sur la presse, ni le budget, lorsque le vote des suppléments de crédit de l'exercice de 1866 ramena sur l'eau la question du

Mexique. Le projet de loi ratifiait en effet une opération financière considérable, la négociation par le ministre des finances de 54 millions de rente mexicaine, remis au gouvernement français à valoir sur les 200 milllions reconnus par le traité de Miramar. Le Corps législatif avait considéré la réalisation de ce capital de 54 millions comme assurée. Une somme de 40 100 000 francs sur ces 54 millions était en effet inscrite au budget de 1864 et le complément figurait au budget de 1865.

Le rapport du ministre des finances, du 20 décembre 1865, constatait que ces rentes avaient été converties en obligations de l'emprunt mexicain de la deuxième série, conformes à celles du deuxième emprunt. Une perte de plus de 2 millions résultait de leur négociation, et cette perte obligeait à modifier les voies et moyens du budget de 1865. Une somme de 11 millions y figurait ; en raison de cette perte le crédit ouvert était exact, seulement on présentait les 2 millions comme la seule perte subie, tandis que l'on tenait en même temps compte des arrérages, comme s'ils pouvaient être admis à figurer dans le capital. Le ministre des finances, dans son rapport de 1866, avait essayé d'expliquer comment l'attribution des 11 millions n'avait pas été faite au budget de 1865 ; c'était, selon lui, parce que les obligations n'ayant pas été réalisées, les concessionnaires se trouvaient, par force majeure, dispensés d'exécuter le contrat. M. Berryer, en demandant la communication de ce contrat, ajoutait : « Est-il ferme ou conditionnel ? En quoi consiste l'opération elle-même ? D'après le rapport sur les suppléments de crédit de 1866, les rentes mexicaines représentaient 54 millions ; converties en obligations et cédées au Comptoir d'escompte, elles ont été réduites à 42 857 900 francs. La différence est donc de plus

de 11 millions pour le Trésor. Le Comptoir d'escompte, aux termes mêmes du rapport, n'est qu'un intermédiaire; il existe des concessionnaires. C'est à ces concessionnaires que l'autorisation de ne pas exécuter le contrat a été donnée; or, ces concessionnaires quels sont-ils? Ceux-là mêmes, ajoutait Berryer, qui ont joui, en 1865, des bénéfices du premier emprunt en obligations de la première série et qui ont fait l'émission en prenant à 300 francs, au mois de mai 1865, des obligations par eux négociées à 340; quels titres les concessionnaires d'un emprunt qui présente des avantages si scandaleux de primes, d'intérêts, de loteries, et qui avaient une marge de 20 millions, pourraient-ils invoquer pour être déchargés de l'exécution du second contrat passé la même année? Ils en ont d'autant moins à faire valoir que, chargés de l'émission de l'emprunt converti, ils pouvaient en proposer les obligations au public à 345 lorsqu'elles leur étaient données à 300. »

M. Berryer disait ensuite : « Les articles 11 et 14 du traité de Miramar stipulent une indemnité de 12 millions aux Français dont les réclamations étaient, disait-on, l'unique cause de l'expédition; qu'est devenue cette somme réalisée par une commission composée des hommes les plus considérables du pays? Une convention signée en 1866 entre M. Dano et Maximilien fixait à 40 millions la totalité des réclamations françaises, y compris les 12 millions cités plus haut. Les Français ont-ils reçu ou doivent-ils recevoir quelque chose? N'y a-t-il pas de créances privilégiées? Il importe d'autant plus de le savoir que les contestations sur la nature de certaines créances ont amené la retraite de l'Angleterre et de l'Espagne après la convention de la Soledad. »

M. Berryer ne pouvait pas désigner plus ouvertement la

créance Jecker. Il termina par ces mots : « La Chambre, qui n'a jamais reçu communication d'aucune dépêche entre le gouvernement de Napoléon III et celui de Maximilien Ier, doit cependant, à la veille de la discussion du budget, être mise en mesure de consulter les renseignements qu'elle réclame. » M. Ernest Picard précisa nettement les choses : « Je voudrais savoir si les bons Jœcker ont été payés ; si, par un traité du 16 avril 1865 ou 1866, une somme de 1 million de piastres par an n'a pas été allouée pour le remboursement de cette créance, et si les agents français ne sont pas intervenus dans le règlement de cette affaire. » M. Rouher, poussé dans ses derniers retranchements, montra non pas l'original, mais une copie du traité ; il déclara que les valeurs destinées par le traité de Miramar aux indemnitaires français existaient réellement et qu'aucun payement n'avait été fait à des porteurs de créances privilégiées ; quant aux réclamations des Français, elles étaient déposées aux archives des affaires étrangères où l'on pouvait les consulter, à moins, ajouta-t-il d'un ton d'ironie, que M. Picard n'en demande la production à la tribune. Le ministre d'État ajouta que d'ailleurs la discussion s'établirait plus tard à ce sujet. La présentation de la créance Jœcker, un étranger, dans les conférences de la Soledad, n'en était pas moins, en attendant, une démarche assez difficile à comprendre, et M. Rouher se trompa s'il crut l'expliquer en disant que la maison Jœcker était dépositaire de la caisse d'une Société française de secours mutuels, assertion tout à fait inexacte.

Le Corps législatif reçut, le lendemain de cette discussion, communication d'un projet de loi relatif à de nouveaux suppléments de crédit pour l'année, s'élevant à la somme de 158 592 719 francs.

Le jour de la distribution des prix aux exposants de

l'industrie il n'y eut pas de séance. La discussion générale du budget commencée le lendemain offrit à l'opposition l'occasion habituelle de passer en revue les grandes questions politiques. La gauche avait chargé trois de ses membres de porter la parole : M. Garnier-Pagès, sur les finances proprement dites ; M. Ernest Picard, sur les affaires extérieures ; M. Jules Simon, sur les affaires intérieures. M. Jules Favre, éloigné depuis quelque temps de la Chambre par une indisposition, y reparut sans prendre part aux débats. M. Thiers se réserva de traiter les affaires du Mexique.

Le tiers-parti, qui avait semblé s'évanouir après l'inconcevable abdication de M. Émile Ollivier aux pieds de M. Rouher, reparut sous les traits de M. Latour-du-Moulin. Jamais discours plus interrompu, plus accentué de mouvements divers que le sien, surtout dans la partie où par un artifice déjà bien usé il mettait en parallèle les sentiments réactionnaires des ministres avec les sentiments libéraux du chef de l'État. La droite s'indigne qu'on ose ainsi faire intervenir l'Empereur dans la discussion, M. Le Hon trouve que c'est « indécent » ! M. Latour-du-Moulin n'en continue pas moins à qualifier la politique du gouvernement de politique « hésitante, étrange, pleine de contradictions » ; il insiste sur les fautes commises dans l'affaire du Luxembourg, sur l'incohérence des actes démentis par les paroles et sur la mobilité des paroles contredites par les actes ; enfin, sur l'incertitude si fâcheuse aux affaires dans laquelle se trouve toujours l'Europe, relativement aux desseins du gouvernement impérial ; l'orateur « cherche la politique du gouvernement à l'extérieur et il ne la trouve pas ; sa politique à l'intérieur est celle de l'équivoque ». M. Latour-du-Moulin s'attacha surtout à mettre en contradiction

M. Rouher adversaire déclaré de toutes les réformes avec M. Rouher chargé de défendre officiellement les réformes du 19 janvier. M. Rouher aurait dû, selon M. Latour-du-Moulin, sortir du ministère plutôt que de se donner un démenti à lui-même. Vous vous vantez à tout propos, ajouta-t-il, du nombre des votes qui approuvent la politique du gouvernement, mais rappelez-vous que M. Guizot, en 1847, était aussi sûr que vous de sa majorité.

Le discours du représentant du tiers-parti aurait produit plus d'effet, s'il n'eût été gâté par de petites anecdotes sur les moyens employés par l'administration pour combattre son journal *la Franche-Comté*. Anecdotes très-instructives, mais d'une autorité fort affaiblie en passant par la bouche d'un ancien directeur de la librairie et d'un ancien candidat officiel.

M. Latour-du-Moulin avait essayé de séparer les ministres du chef de l'État et d'écarter du débat la personne de l'Empereur; M. Picard soutint dans la séance du mardi 2 juillet que c'était là une tentative vaine, et que, dans la constitution impériale, il n'y avait qu'un système et qu'une responsabilité, le système et la responsabilité de l'Empereur. Les impérialistes ne peuvent pas dire comme les royalistes autrefois : « Ah ! si le roi le savait ! » L'Empereur sait tout parce qu'il fait tout, il gouverne, il est responsable ; les ministres nommés par lui ne dépendent que de lui, ne sont responsables qu'envers lui, aucune solidarité ne les lie. Le tiers-parti méconnaît non-seulement l'esprit, mais encore la lettre de la Constitution, lorsqu'il fait peser sur les ministres une responsabilité qui revient tout entière à l'Empereur.

La majorité avait écouté patiemment M. Picard tant qu'il s'était borné à formuler la théorie du gouvernement ; elle

couvrit sa voix quand il voulut dérouler les conséquences de ce système qui s'incarnait dans un homme; la lucidité et les ressources habituelles de son esprit, son habitude de la tribune, jointes à un tact politique, à une solidité de raisonnement, à une éloquence enfin qu'il n'avait jamais montrés au même degré, lui permirent de se faire écouter jusqu'au bout, malgré les interruptions et les emportements de la majorité. M. Jules Simon remplaça M. Picard à la tribune. Accueilli par de violents murmures de la droite au moment où il rappelait le discours éloquent que la Chambre venait d'entendre, il lui répondit avec raison : « Vous pouvez repousser les doctrines, mais vous ne pouvez pas nier l'éloquence. » Il continua, après cet incident, son discours dans lequel il revendiquait, en termes modérés mais très-fermes, toutes les libertés, car, dit-il, elles se tiennent toutes et elles nous manquent toutes. « Le gouvernement, par la manière dont il a dirigé les finances, a mené la vie à outrance; maintenant il songe aussi à dépenser les hommes à outrance. » Cette allusion au projet de loi sur la réorganisation de l'armée fit éclater des applaudissements sur les bancs de l'opposition, il en fut de même de cette définition : « Le césarisme, c'est la démocratie sans la liberté. »

Le gouvernement ne pouvait rester sous le coup des deux discours précédents. M. Rouher se décida à leur répondre après les avoir réunis sous le titre commun de « réquisitoire ». Le mot était juste et le réquisitoire complet, car il embrassait la politique du gouvernement dans l'ensemble et dans les détails. Le ministre d'État, ne pouvant réfuter les arguments de l'opposition, fit appel aux passions de la majorité. Des Français réfugiés à Londres venaient de célébrer l'anniversaire des journées de

juin 1848. M. Rouher se servit de ce fait comme d'un argument pour détourner la discussion de son but véritable; cet artifice peut donner une idée de la forme et du fond de son discours qui mit fin à la discussion générale du budget. Le gouvernement avait comparu une fois de plus sur la sellette, et si aucun grief nouveau n'avait pu être allégué contre lui, tous les griefs anciens furent exposés avec une vivacité que les débats des sessions précédentes n'avaient jamais atteinte.

M. Magnin saisit le lendemain le budget rectificatif de 1867 par ses deux côtés faibles : système d'annulations de crédits entièrement fictif; escompte de la plus-value des recettes futures alors que les chiffres connus l'amoindrissent et la transforment complétement; M. Magnin parlait de ce qu'il savait clairement, sans digression, et rendait par cela même plus difficile la réfutation de ses arguments M. Thiers, après lui, examina d'une façon brève et nette la situation de la dette flottante. M. Rouher essaya de lui répondre, mais il se trouvait dans une position fausse, car s'il avait raison de ne pas s'alarmer du chiffre de la dette flottante, M. Fould avait eu tort de signaler comme un danger l'élévation de cette dette, alors qu'elle était moins forte qu'aujourd'hui et surtout qu'elle le serait demain si le projet des voies et des moyens pour les crédits nouveaux était adopté.

M. Buffet, dans le courant de la discussion, avait dit un mot fort vrai. « Les puissances étrangères seraient plus » vivement impressionnées par le fait bien constaté d'une » excellente situation financière que par l'inscription au » frontispice d'une loi d'un chiffre considérable. » La présentation du projet de loi ouvrant au ministre de la guerre et de la marine un nouveau crédit extraordinaire

de 158 592 719 francs prouva que le gouvernement ne partageait pas cet avis. Ce projet soulevait deux questions : l'une financière, l'autre politique. M. Maurice Richard traita la question financière au point de vue du droit et soutint que les dépenses dont le gouvernement demandait l'acquittement ne s'étaient faites que par une violation du sénatus-consulte de 1861. Le décret impérial du 31 mai 1862, rendu à la suite du sénatus-consulte de 1861, porte en effet qu'une fois les crédits ouverts par la Chambre, les ministres ne peuvent en sortir que par une loi ou par un virement. Or, il n'y avait eu ni loi ni virement pour les dépenses soumises dans ce moment au Corps législatif. Si le sénatus-consulte est mauvais, abrogez-le; s'il est bon, exécutez-le. M. Maurice Richard, envisageant ensuite la question au point de vue politique, fit remarquer que M. de Moustier avait dit, le 8 avril, à la Chambre que la France n'avait pas soulevé la question du Luxembourg, c'est-à-dire la cession à prix d'argent de ce duché, déclaration si complétement en contradiction avec les faits (1) qu'il fallait pour la dignité des rapports de la Chambre avec le gouvernement, que cette contradiction fût expliquée.

Quelques membres de la majorité, sous l'influence des récents mécomptes de la politique impériale, sentaient la nécessité d'associer le pays plus étroitement à la direction des affaires. M. Larrabure le déclara formellement en passant en revue, à propos de la discussion du budget du ministère des affaires étrangères, les alliances de la France. Après avoir recommandé au gouvernement de maintenir le pouvoir temporel comme moyen d'accroître

(1) M. Rouher répondait, le 8 avril, à M. Thiers : « La question du Luxembourg n'est pas entrée dans la voie diplomatique. Il n'existe pas de dépêche émanant du gouvernement français. » Or le Livre jaune renferme sept dépêches antérieures au 8 avril sur la question du Luxembourg.

l'influence française dans le monde, il adressa à la politique du gouvernement des critiques aussi sévères que celles de l'opposition, quoique un peu atténuées par la déclaration préalable qu'il voterait les crédits demandés. La fin de la séance fut remplie par un colloque très-vif entre M. Eugène Pelletan et le président du Corps législatif. M. Pelletan ayant dit que le pays était capable des plus grands efforts « pour la liberté », M. Schneider se plaignit « qu'on abusât de ce mot pour troubler la discussion d'une loi de finances ». M. Larrabure avait parlé pourtant pendant une heure en toute liberté de la Hollande, du Danemark, du Japon, sujets aussi peu « financiers » que possible.

M. Paul Bethmont, à son tour, attaqua dans la séance du 8 la légalité des dépenses ; on rangeait, selon lui, parmi les dépenses extraordinaires, des dépenses très-ordinaires qu'on aurait pu et dû prévoir. On présente le budget ordinaire, dit-il, avec le mirage flatteur d'un excédant de recette, mais bientôt les dépenses supplémentaires et complémentaires font évanouir le mirage, la dette flottante s'accroît, et l'on se demande avec inquiétude : Fera-t-on un emprunt ?

M. Jules Favre vint après M. Bethmont demander pourquoi le gouvernement n'avait pas daigné consulter le Corps législatif, puisqu'il était réuni quand la malheureuse question du Luxembourg, qui a nécessité les dépenses pour lesquelles on demande un bill d'indemnité, ont été faites. Le Parlement de l'Allemagne du Nord, né d'hier, a pu exprimer son avis et jeter dans la balance le poids des vœux d'une grande assemblée, tandis que le Corps législatif était réduit au silence pendant qu'on débattait l'honneur de la France et qu'on dépensait ses millions.

M. Rouher voulut bien convenir qu'il y avait dans la

façon de procéder du gouvernement une violation de la loi et des règles de toute bonne gestion financière ; mais, ajouta-t-il, « il y avait dans les circonstances où le gouvernement était engagé, habileté et convenance à faire fléchir pour un instant les règles financières au profit des intérêts de la paix ». Étrange doctrine que la majorité sanctionna par ses votes.

Le budget de la justice fournit à M. Lanjuinais l'occasion, à propos de l'intervention des juges de paix dans la politique, de donner de curieux renseignements sur les mœurs électorales au temps de l'Empire. Malgré le principe de la division des pouvoirs consacrée par la Constituante et sanctionnée par toutes les assemblées qui lui ont succédé, malgré cette vérité reconnue que les deux pouvoirs dont la séparation est le plus indispensable sont le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire, le gouvernement intimait des ordres aux juges de paix et aux juges de première instance. Le juge de paix est, il est vrai, officier de police judiciaire, et à ce titre il peut recevoir du parquet des instructions quand il s'agit de crimes et de délits ; mais M. Lanjuinais prouva par des pièces authentiques que les juges de paix tenus dans certains arrondissements d'envoyer au parquet un rapport trimestriel sur la situation économique, industrielle et politique du pays, notamment sur l'attitude des partis, étaient non-seulement détournés de leurs véritables fonctions, mais encore invités à soutenir les candidatures officielles, et à mettre au service des élus de l'administration leur influence personnelle et leur influence judiciaire. « Vous avez entendu », disait un maire à ses administrés, « la lettre du juge de paix, vous savez que nous avons tous besoin de lui. » Cette citation de M. Lanjuinais dévoilait la situation électorale dans les campagnes.

M. Thiers et M. Jules Favre reprirent le lendemain, au début de la discussion du budget de la guerre, le procès si souvent débattu de l'expédition du Mexique. L'absence de contrôle des Chambres, telle était, selon M. Thiers, l'une des plus puissantes causes de ce désastre dont M. Jules Favre fit remonter la responsabilité directe au gouvernement. L'expédition du Mexique trouva un défenseur dans M. Granier de Cassagnac, qui, mettant sur le même rang un des événements les plus féconds et les plus glorieux du dernier siècle et une des plus grandes catastrophes de ce siècle-ci[1], n'hésita pas à comparer la guerre du Mexique à celle que la France entreprit en 1778 pour soutenir l'Amérique.

L'opposition de M. Émile Ollivier devenait chaque jour plus vive. M. Forcade de la Roquette ayant dit à propos de la loi sur les sociétés commerciales que le gouvernement marchait lentement et sûrement dans la voie de la liberté, M. Émile Ollivier lui répondit avec aigreur « qu'il prenait pour la marche sage et progressive le piétinement sur place », dans la séance du 12 juillet, il porta un jugement non moins sévère sur l'ensemble de la situation. M. Émile Ollivier plaça la question sur le même terrain que M. Latour-du-Moulin dans la séance du 29 juin précédent. Il présenta le chef de l'État comme empêché par ses ministres de s'avancer dans la voie libérale, et en quelque sorte comme opprimé par eux, selon l'expression de M. Picard, argumentation puérile en présence d'une constitution qui déclarait l'Empereur seul responsable. M. Émile Ollivier crut devoir protester contre tous les bruits qui avaient mêlé son nom à des combinaisons ministérielles au moment du décret du 19 janvier. Il avait conseillé de confier l'exécution des nouvelles mesures aux ministres investis de la confiance

de la majorité, et qui pouvaient seuls leur assurer son adhésion. Malheureusement, ajouta-t-il, la lettre du 19 janvier, au lieu d'avoir donné le signal de la transformation du gouvernement, d'avoir marqué son passage de la dictature à la liberté, était tombée à l'état d'expédient sans valeur, « grâce à la mollesse avec laquelle M. Rouher et ses collè- » gues s'étaient prêtés à cette transformation qu'ils n'avaient » ni prévue ni souhaitée, mais que l'honneur leur comman- » dait d'opérer largement et loyalement, puisqu'ils l'avaient » acceptée. C'était ainsi que s'était conduit sir Robert Peel » à partir du jour où il résolut d'accomplir la réforme des » lois sur les céréales ». Les pratiques administratives, condamnées depuis longtemps reprennent une vigueur nouvelle, ajouta l'orateur; les partisans des réformes sont traités en parias dans les départements; le ministère, dans la Chambre même, intervient pour exclure les 46 des commissions sur les lois nouvelles. Deux des ministres les plus importants, le ministre de l'intérieur et le ministre des affaires étrangères, sont éloignés de la Chambre, et le ministre d'État, sorte de « vice-empereur sans responsabilité », s'oppose de toutes ses forces au développement de la liberté parlementaire.

M. Émile Ollivier se trompait en comparant la situation de sir Robert Peel à celle de M. Rouher : l'un était libre de prendre conseil de lui-même et de sa responsabilité en face du pays; l'autre, au contraire, responsable seulement devant l'Empereur, interprétait sans doute au gré de son maître la pensée du 19 janvier, puisqu'il restait chargé de la mettre en exécution. M. Émile Ollivier, à la fin de son discours, signala un commencement de désaffection dans les populations et une sorte de décomposition générale qui finirait par placer le gouvernement dans une position difficile :

« A l'heure où nous sommes, il n'y a que deux moyens
» à tenter : ou une guerre qui, si elle n'est pas défensive,
» serait néfaste pour l'humanité et sans profit pour le
» pays ; ou l'établissement difficile mais glorieux d'un gou-
» vernement constitutionnel et libre. Dieu veuille, puisqu'il
» incline les cœurs des rois où il veut, que notre souverain
» ait la sagesse de préférer la liberté à la guerre. »

M. Rouher refit le lendemain l'histoire de l'expédition du Mexique, et cette fois on peut dire qu'il dépassa les bornes de son assurance ordinaire : Le but de l'expédition, disait-il l'année dernière, sera atteint (1) ; l'armée ne reviendra sur nos rivages que « son œuvre accomplie », et, après la chute de Maximilien, après tant de sang et d'argent dépensés, après tant de mécomptes, de faux calculs, de pertes, de douleurs, M. Rouher avait encore le triste courage de soutenir que le prestige de la France n'était pas diminué. Rien ne troubla son optimisme prémédité, pas même ces paroles brûlantes de M. Jules Favre : « Quand
» vous avez compromis les finances de la France, quand
» vous avez fait du sang de la France un usage qui doit
» peser si lourdement sur vos consciences, j'ai le droit de
» vous dire que dans un pays libre vous seriez mis en
» accusation. »

C'est aussi le mot de l'histoire.

Les personnes qui encombraient le lendemain les tribunes dans l'espoir d'entendre la réponse de M. Rouher à M. Émile Ollivier, remarquèrent que tous les membres de la majorité venaient les uns après les autres, au début de la séance, présenter au ministre d'État des félicitations dont elles ne connurent la cause que plus tard. M. Rouher avait

(1) L'abandon du Mexique était déjà décidé au moment où M. Rouher prononçait ces paroles en 1866.

reçu de l'Empereur une lettre (1) dans laquelle il lui témoignait toute sa satisfaction. Cette lettre était accompagnée de la plaque en diamants de grand-croix de la Légion d'honneur « pour le dédommager d'injustes attaques ». Le désappointement du public n'en fut pas moins grand quand il vit que M. Rouher considérant cette marque de faveur comme une réponse suffisante à son adversaire, gardait un silence complet.

Le Corps législatif entama, le 12 juillet, la discussion du budget du ministère de l'intérieur. C'était une occasion de passer en revue toutes les questions se rattachant à la politique intérieure du gouvernement. M. Glais-Bizoin fit à ce propos l'histoire du développement des institutions libérales sous l'Empire. Le gouvernement a commencé par dire : le pays n'est pas mûr pour la liberté ; maintenant il change de langage : le pays jouit de la liberté pleine et entière. Pour se convaincre, dit M. Glais-Bizoin, de la fausseté de cette assertion, il suffit de se livrer à la simple comparaison de la constitution impériale avec celle de tous les peuples libres.

Les circonscriptions électorales, dans tous les pays libres,

(1) « Palais des Tuileries, 13 juillet 1867.

» Mon cher monsieur Rouher,

» Je vous envoie la grand-croix de la Légion d'honneur en diamants. Les diamants n'ajoutent rien à la haute distinction qui vous est conférée depuis longtemps, mais je saisis ce moyen de vous donner une nouvelle preuve de ma confiance et de mon estime.

» Au milieu de vos nombreux travaux, au milieu des attaques injustes dont vous êtes l'objet, une attention amicale de ma part vous fera oublier, je l'espère, les ennuis inséparables de votre position, pour ne vous rappeler que vos succès et les services que journellement vous rendez au pays.

» Recevez, cher monsieur Rouher, l'assurance de ma sincère amitié.

» NAPOLÉON. »

Le *Constitutionnel*, en reproduisant cette lettre d'après le *Moniteur*, ajoutait : « Cette lettre sera comprise de tous, et sous l'attention délicate, on verra la pensée politique. »

sont fixées par la loi. Le gouvernement, à la suite des événements de 1851, assuma la tâche de les tracer lui-même. Les cartes électorales de Paris en 1863 ont fait voir comment il l'avait remplie. Les élections de la capitale lui prouvèrent qu'il avait été mauvais géographe; les préfets furent plus heureux dans leurs délimitations capricieuses en apparence, mais dominées en réalité par cette idée : scinder les villes en plusieurs circonscriptions et les englober dans les campagnes. L'avenir seul pouvait permettre de juger la géographie électorale de 1863 au point de vue des intérêts du gouvernement; M. Rouher en attendant refusa de la discuter sous prétexte que le Corps législatif l'avait acceptée. M. Jules Simon parvint pourtant à lui arracher la promesse de tenir compte à l'avenir des affinités des populations et des localités.

Le Corps législatif reçut, au dernier moment de la session, communication d'un projet que le gouvernement désirait fort lui faire voter avant qu'il se séparât. L'État, en vertu de ce projet, créerait et subventionnerait deux caisses d'assurances au profit des ouvriers : l'une, pour donner au travailleur les moyens de laisser à sa mort un certain capital à sa famille; l'autre, pour lui permettre de s'assurer une rente viagère en cas d'accident entraînant incapacité de travail. L'idée était bonne et constituait une des meilleures applications du système de l'assurance. Des compagnies s'étaient créées en Angleterre et en Belgique pour la réaliser; il en existait une aussi en France. Le gouvernement trouvait que l'initiative privée marchait trop lentement dans cette voie, sans songer aux entraves de toute nature qu'il mettait lui-même au développement de l'esprit d'association dans les classes ouvrières, et il concluait à la nécessité de leur venir en aide par des subventions.

L'État demandait donc aux souscripteurs futurs de la société dont il proposait la création des cotisations bien inférieures à celles qu'auraient réclamées une compagnie ; mais, en se chargeant de combler la différence, il enlevait à l'assurance sa véritable utilité qui consiste à inspirer le goût de l'économie et de la prévoyance; il faisait à l'ouvrier, avec les deniers des contribuables, une pension ou plutôt une aumône, et son projet n'était qu'une tentative de plus pour transformer l'État en providence et pour imprimer une direction dynastique au mouvement qui poussait les ouvriers à améliorer leur sort par l'association.

La discussion du budget des affaires étrangères ne pouvait pas exciter un intérêt bien vif en ce moment. Le pays entrevoyait de graves complications à l'horizon, mais ses inquiétudes sur l'avenir, constatées par le bilan de la Banque de France, l'empêchaient de sentir trop vivement les mécomptes du passé, même lorsqu'ils étaient ravivés par l'éloquence de M. Jules Favre et par le talent de M. Garnier-Pagès. M. Rouher, d'ailleurs, prit à tâche de rassurer le Corps législatif, en déclarant que le gouvernement ne renoncerait à la paix que « le jour où son honneur, sa dignité, la sécurité des frontières, seraient compromis ».

Les budgets de la marine, de l'Algérie et de l'instruction publique furent rapidement votés. Le budget de l'instruction publique fournit à M. Eugène Pelletan l'occasion de demander des nouvelles d'un règlement dont il avait été question au Sénat et qui était destiné à mettre les lecteurs des bibliothèques populaires en tutelle. « Le Conseil d'État s'en occupe », lui répondit le commissaire du gouvernement, « et il le rédige dans la pensée d'empêcher que des éléments malsains trop forts et d'une digestion

intellectuelle trop difficile soient offerts aux classes laborieuses. » L'ouvrier, émancipé comme électeur, restait donc mineur comme lecteur. M. Eugène Pelletan, après avoir fait remarquer cette anomalie, traita la question des subventions théâtrales. M. de Tillancourt proposait d'en laisser la moitié à la charge de la ville de Paris. M. Eugène Pelletan en demandait la suppression pure et simple, comme conséquence de la liberté des théâtres. Le but qu'on voulait atteindre en proclamant cette liberté était de développer la concurrence, et par la concurrence de créer des talents nouveaux. Que devient la concurrence si l'on accorde des subventions à tel théâtre et non à tel autre ? On prétend que les subventions élèvent le niveau de l'art. Mais où sont les chefs-d'œuvre qu'elles ont produits ? Il n'y a d'élevé que les appointements des artistes qui montent toujours ; les cahiers des charges des théâtres subventionnés ne sont point observés ; les grands prix de Rome ne peuvent se faire jouer. Critiques vraies, mais M. Eugène Pelletan, malgré son talent, ne parvint pas cependant à convaincre la Chambre de l'inutilité des subventions aux théâtres, et l'amendement de M. de Tillancourt, quoique appuyé par M. Brame, ne fut pas admis.

La discussion du budget ordinaire finit le 22 juillet ; la Chambre, pressée de terminer ses travaux, répondit par des refus de prise en considération aux amendements les plus importants : abaissement des tarifs des voyageurs sur les chemins de fer, pensions militaires, compte rendu financier de l'expédition du Mexique, tout cela fut mis de côté. Le gouvernement prétendit avoir fourni en partie les comptes de cette expédition, et il promit d'en joindre le reste au compte ordinaire des finances, qui ne pouvait manquer d'être présenté vers 1870. Quant au débat

sur les emprunts mexicains, il fut renvoyé à la session suivante.

Les espérances conçues en 1865 pour l'amélioration des finances étaient loin de se vérifier. La transformation de l'armement et la réorganisation de l'armée occasionnaient ou laissaient prévoir des charges considérables. 30 millions de crédits supplémentaires n'empêchaient pas le budget de 1866 de présenter un excédant, grâce à l'accroissement du produit des contributions indirectes; l'équilibre apparent du budget rectificatif de 1867 ne reposait que sur la supposition que le produit des contributions indirectes de cette année dépasserait celui de 1866, mais le mouvement d'affaires causé par l'Exposition, sur lequel on comptait pour augmenter le rendement des impôts, ne justifiait pas ces prévisions, puisque à la fin d'avril on se trouvait déjà au-dessus des évaluations. L'ère des découverts allait donc se rouvrir. Le budget rectificatif ne comprenait-il pas d'ailleurs les frais de l'affaire du Luxembourg placés dans la dette flottante? Le budget de 1868 avait été présenté en équilibre, mais on savait bien que les dépenses de l'organisation de l'armée ne permettraient guère de le maintenir.

Les travaux du Corps législatif étaient terminés. Le tiers-parti, qui s'était présenté avec tant d'assurance dans l'arène et qui avait si fièrement offert le combat à l'ennemi, se repliait en désordre vaincu sans avoir livré bataille. M. Rouher, il faut en convenir, avait manœuvré pendant la session avec une habileté qui le laissait maître de la situation. Menacé au commencement de l'année d'être obligé de partager le pouvoir avec un rival, forcé de soutenir des réformes qu'il déclarait dangereuses l'année précédente, et de les faire accepter par une majorité qui

repoussait toutes les réformes, il n'hésita pas à se donner ce démenti, et à accepter cette tâche périlleuse. Il lui fallait pour réussir reconquérir la confiance de l'Empereur un peu ébranlée par les attaques de M. Walewski, et calmer les alarmes des partisans de l'Empire stationnaire, et au besoin réactionnaire. Il y parvint, merveilleusement aidé par l'Impératrice et par l'indécision du caractère de son maître, qui ne faisait pas un pas en avant sans songer aussitôt à en faire un autre en arrière. Il eut l'art de faire comprendre aux meneurs de la majorité que s'il n'était guère possible de retirer les lois nouvelles, on pouvait en atténuer la portée par des artifices de rédaction, et que d'ailleurs la véritable signification d'une loi dépendait de celui qui se trouvait chargé d'en faire l'application. L'entente entre M. Rouher et l'Empereur d'une part, et entre M. Rouher et la majorité de l'autre, avait été rendue plus facile par les fautes de M. Émile Ollivier. La disgrâce de M. Walewski fut le premier signe de cette double réconciliation. La lettre adressée par l'Empereur à M. Rouher, suivie de l'envoi de la plaque en diamants de la Légion d'honneur, en devint la confirmation éclatante. M. Rouher, au comble de la faveur à la cour, maître du cœur de la majorité à la Chambre, semblait désormais en mesure de défier tous ses ennemis.

CHAPITRE II

1867

LA NEUTRALISATION DU LUXEMBOURG

SOMMAIRE. — Nécessité pour l'Empire de relever son prestige après Sadowa. — Compensations territoriales réclamées à la Prusse. — Accueil dilatoire fait à ces réclamations. — La Prusse repousse toute cession de territoire sur la rive gauche du Rhin. — M. de Bismarck laisse la France libre de chercher des compensations en Belgique et en Suisse. — Le traité Benedetti. — Résumé de la situation diplomatique à la fin de 1866. — La question du Luxembourg. — Préliminaires de la question. — La Hollande dénonce le traité de 1839. — Réponse évasive de la Prusse. — Embarras de la Hollande. — La France et la Hollande s'entendent sur la cession. — Les deux puissances contractantes s'engagent à garder le secret. — La Hollande manque à sa promesse. — Colère feinte de la Prusse. — Interpellation au parlement de Berlin. — Réponse de M. de Bismarck. — Premier bruit de négociations pour la cession du Luxembourg. — Arrivée de M. Benedetti à Paris. — Inquiétude générale. — Opinion des journaux. — Circulaire du 15 avril. — La conférence est annoncée au Corps législatif. — Exaltation de certains journaux. — Division du parti démocratique sur la guerre. — Réunion de la conférence. — Neutralisation du Luxembourg. — Les journaux officieux y voient un triomphe de la politique impériale. — L'opinion l'accepte comme une trêve. — Pressentiment de prochaines complications. — Réponse des étudiants de Berlin à l'adresse des étudiants de Strasbourg.

Napoléon III, déçu dans l'espoir de se poser en arbitre suprême de la paix et de dicter ses conditions à l'Autriche et à la Prusse, sentit, après les agrandissements de cette dernière puissance, combien il importait au maintien de son prestige à l'intérieur et à l'extérieur qu'il obtînt des compensations équivalentes. En quoi consisteraient-elles ? Les avis étaient fort partagés à ce sujet aux Tuileries : M. Drouyn de Lhuys se serait contenté de l'érection en État neutre des provinces de la rive gauche du Rhin ; M. Rouher réclamait provisoirement Landau et Sarrelouis, et s'en remettait à l'avenir pour obtenir le reste. L'Impératrice voulait tout ou rien. L'avis de M. Rouher prévalut : le gou-

vernement impérial commença par réclamer la cession du Palatinat du Rhin et de la Hesse rhénane; M. de Bismarck ayant répondu qu'une telle prétention équivaudrait à une déclaration de guerre, Napoléon III, à l'instigation de l'Impératrice, demanda le consentement de la Prusse à l'annexion du Luxembourg et la promesse de l'aider plus tard à acquérir la Belgique.

Telle fut, d'après les écrivains allemands, la préface des négociations auxquelles ce chapitre est consacré. « Il se » peut », dit l'un d'eux (1), « que M. de Bismarck, espérant » avec raison que l'excitation des esprits se calmerait peu à » peu, ait consenti à la discussion «dilatoire» de ces dernières » propositions, et ait fait traîner les discussions en longueur » sans jamais se prononcer formellement. Il se peut aussi » que dans ces discussions le ministre prussien ne se soit pas » montré hostile à l'acquisition du Luxembourg par les » Français. C'est du moins ce que ceux-ci ont assuré, sans » pouvoir citer de promesse formelle. » L'aveu que M. de Bismarck avait consenti à discuter l'annexion du Luxembourg, la supposition admise qu'il ne s'y est pas montré hostile, sont des indices graves à recueillir, de fortes présomptions qui permettent de croire que la promesse dont l'historien allemand que nous venons de citer conteste l'existence était implicitement contenue dans les pourparlers entre les ministres de Napoléon III et ceux de Guillaume Ier sur la question des compensations.

Le diplomate chargé des négociations entre le cabinet des Tuileries et celui de Postdam, M. Benedetti, ambassadeur de France près la cour de Prusse, a fait connaître au public (2)

(1) M. de Sybel, *Napoléon III*. (Numéro du 21 juin 1873 de la *Revue politique et littéraire*.)
(2) *Ma mission en Prusse*, par le comte Benedetti.

les pourparlers auxquels les revendications du gouvernement français donnèrent lieu ; son récit commence au moment même de la signature du traité de Nikolsburg, époque à laquelle il fut officiellement informé que Napoléon III demandait, à la Prusse à titre de compensation, le redressement de la frontière française de l'Est, et son consentement pour obtenir du roi des Pays-Bas, moyennant un dédommagement, la cession du Luxembourg à la France.

M. Benedetti, chargé à la fois de pressentir M. de Bismarck et de donner son sentiment sur cet arrangement, répondit que, sans promettre le succès, on pouvait l'espérer pourvu que nous fussions en mesure de montrer que nous étions disposés à l'exiger, pourvu, en un mot, que notre langage fut ferme et notre attitude résolue.

M. Benedetti, rentré à Berlin après la signature de la paix, dans les premiers jours d'août, y reçut l'ordre de soumettre à M. de Bismarck un projet de convention secrète daté de Vichy. Le gouvernement impérial ne se bornait plus dans ce projet à rectifier la frontière française ; il demandait à être mis en possession de la rive gauche du Rhin jusques et y compris la forteresse de Mayence. M. Benedetti eut donc le 5 et le 7 août deux entretiens avec le président du conseil à Berlin, dans lesquels M. de Bismarck se montra peu disposé à céder Mayence. M. Benedetti crut devoir se rendre à Paris pour rendre compte directement à l'Empereur de ces deux conversations avec le chef du cabinet prussien. Le résultat de cette communication fut la lettre reproduite dans le précédent volume et adressée le 12 août 1866 par Napoléon III à son ministre de l'intérieur.

La pensée manifestée une fois de plus dans cette lettre par l'Empereur, que l'intérêt de la France était de favoriser

la reconstitution de l'Allemagne, semblera plus étrange encore au moment où il s'obstinait à chercher dans ce pays des compensations qu'il aurait pu trouver ailleurs, s'il faut s'en rapporter à une communication reçue par M. Drouyn de Lhuys le 26 juillet 1866, en date même de Nikolsburg, dans laquelle M. Benedetti s'exprime ainsi : « ... Je n'apprendrai rien à Votre Excellence en lui annonçant que M. de Bismarck est d'avis que nous devrions la chercher (la compensation réclamée par Napoléon III) en Belgique, et qu'il m'a offert de s'en entendre avec nous. » M. Benedetti avait, en outre, dans son dernier voyage à Paris, signalé à l'Empereur les fréquentes allusions de M. de Bismarck à la réunion de la Belgique et même du canton de Genève à la France.

Le silence du gouvernement impérial sur ces ouvertures inquiétait M. de Bismarck, surtout depuis la rupture des pourparlers au sujet de Mayence; comprenant la nécessité de désintéresser Napoléon III, il insistait auprès de M. Benedetti pour que l'Empereur acceptât une grande extension de territoire à condition que la France aidât à son tour la Prusse à couronner son œuvre et à étendre sa domination de la Baltique aux Alpes. M. Benedetti, désirant se rendre compte des combinaisons proposées par M. de Bismarck, les transcrivit un jour sous sa dictée.

On verra le parti que trois ans plus tard M. de Bismarck essaya de tirer de ce document en prenant la précaution d'en reculer la date de près d'un an, c'est-à-dire en la reportant immédiatement après le règlement de la question du Luxembourg dont nous allons bientôt parler. Il suffira de dire pour le moment que M. Benedetti proteste contre cette version. Il fait remarquer que la question du Luxembourg ayant pris naissance au mois de mars 1867, et n'ayant

été définitivement réglée que fin juin, le roi de Prusse et son premier ministre, se trouvaient le mois suivant à Berlin, d'où M. de Bismarck se rendit à sa terre de Varzin pour y passer l'été, et qu'il est impossible de supposer qu'au lieu de profiter de ce moment pour lui faire des ouvertures sur l'annexion de la Belgique, le président du conseil ait attendu la fin de la conférence de Londres où la Prusse s'était opposée à l'annexion du Luxembourg, au risque de provoquer la guerre, pour lui offrir de prêter son concours armé à une combinaison destinée à réaliser l'annexion, non-seulement d'une province, mais encore d'un royaume à la France.

La Prusse, cependant, montrait depuis la paix de Nikolsburg, une grande hâte de régulariser sa situation. M. de Goltz, son ambassadeur, se présenta le 6 août 1866 à Cerçay, chez M. Rouher, pour le prier d'appuyer télégraphiquement auprès de l'Empereur, alors à Vichy, une démarche privée qu'il avait faite auprès de M. Drouyn de Lhuys pour obtenir la reconnaissance officielle immédiate des annexions de la Prusse. M. Rouher, en se prêtant au désir de M. de Goltz, lui fit observer que cette reconnaissance lui semblait solidaire de la rectification de nos frontières, et qu'on demanderait sans doute à les traiter simultanément. M. Benedetti avait été chargé en effet d'une communication à cet égard, et on attendit sa réponse avant d'entrer plus avant dans les négociations.

M. Benedetti, dès son retour à Berlin, après son voyage à Paris, avait déclaré à M. de Bismarck qu'il renonçait à débattre les clauses du traité relatif à Mayence. La lettre adressée le 12 août par l'Empereur à M. de la Valette prouve en effet qu'à cette date M. Benedetti avait reçu l'ordre de le retirer. Napoléon III avait sans doute reçu pendant

ce temps-là le projet relatif à la Belgique écrit par M. Benedetti sous la dictée de M. de Bismarck, car il renvoie le 26 à M. Rouher, avec ses observations en marge, un projet qui ne peut être que celui-là. « La Confédération germanique », dit l'Empereur dans ses notes, « ayant cessé d'exister, les » forteresses fédérales élevées contre la France ne doivent » plus appartenir qu'à chaque État qui les possède dans » son territoire. Ainsi, Luxembourg à la France, Mayence » et Sarrelouis à la Prusse, Landau à la Bavière, Rastadt à » Baden, Ulm au Wurtemberg. D'un autre côté, je trouve » que la Prusse soulève bien des chicanes à la Saxe. Ne » vaudrait-il pas mieux que la Prusse s'annexât la Saxe, pays » protestant, et plaçât le roi de Saxe sur la rive gauche du » Rhin, pays catholique? Mais tout cela ne doit être insinué » qu'amicalement. Le traité doit rester secret. La question » de Luxembourg se fera jour d'elle-même, dès que les » négociations seront entamées. C'est celle-là qui presse le » plus. » L'Empereur ajoute en post-scriptum : « Bene-» detti peut donc, sauf quelques petits changements, » accepter en principe. »

Accepter quoi? « Ce ne pouvait être », répond M. Benedetti, « une proposition dont avec ou sans ordres j'aurais pris l'initiative à Berlin, c'était évidemment une combinaison qui nous était offerte. » M. Benedetti assure que cette combinaison, c'est-à-dire l'annexion de la Belgique, échoua uniquement parce que les observations de l'Empereur, consignées en marge du projet dicté par M. de Bismarck, limitaient nos agrandissements à l'acquisition du Luxembourg et au rétablissement de notre frontière de 1814 combinée avec le maintien dans une juste mesure des États du midi de l'Allemagne. « C'était, en réalité, décliner la combinaison de M. de Bismarck. » Le roi de Prusse au

surplus le comprit ainsi, ajoute M. Benedetti, et il ne jugea pas utile de poursuivre ces pourparlers.

Il n'est pas superflu de faire remarquer ici que deux jours après la communication du traité relatif à Mayence par M. Benedetti, c'est-à-dire le 7 août, le général de Manteuffel ayant le commandement d'un corps d'armée en campagne partait subitement pour Saint-Pétersbourg, sous prétexte d'apaiser le mécontentement de la Russie obligée de retirer sa proposition de congrès, mais en réalité pour nouer avec elle des rapports qui permissent à la Prusse d'avoir à un moment donné toute sa liberté d'action.

Voici donc, en résumé, s'il faut s'en rapporter au récit de M. Benedetti, la situation exacte des choses à la fin de l'année 1866 : Désir de la Prusse de s'entendre avec la France ; impossibilité de l'entente par suite de l'impossibilité d'un accord entre les deux puissances relativement aux compensations, la Prusse ne voulant rien céder sur le Rhin, la France repoussant l'offre de prendre la Belgique.

Nous touchons au moment où la question du Luxembourg, selon l'expression de Napoléon III dans les notes marginales au projet de traité sur la Belgique, va se faire jour d'elle-même, et nous allons voir l'Empereur s'attacher d'autant plus obstinément à sa solution que l'annexion de ce duché à l'Empire est le seul moyen qui lui reste de paraître avoir recueilli quelque fruit de sa neutralité.

Le Luxembourg, on le sait, relève à la fois de la Hollande et de la Confédération germanique. Le baron de Tornaco, ministre du grand-duché, craignant que ce pays ne fût entraîné à prendre part à la guerre qui menaçait de s'allumer entre la Prusse et l'Autriche, avait adressé dès

le 23 juin 1866, dix jours avant la bataille de Sadowa, à M. de Perponcher, ministre de Prusse à la Haye, des observations sur les dangers que l'occupation de la forteresse de Luxembourg par les troupes prussiennes présentait au point de vue international. Une correspondance s'engagea à ce sujet entre les deux ministres; elle durait encore à la fin de novembre, et le Luxembourg se débattait toujours contre les efforts de la Prusse pour l'englober dans la Confédération du Nord. Le gouvernement impérial se préoccupait beaucoup de ces efforts, et son ministre en Hollande, chargé de surveiller les menées du gouvernement prussien, écrit à cette date au ministre des affaires étrangères à Paris, que l'attitude des populations luxembourgeoises a fait de l'effet à Berlin et qu'on y est moins disposé à pousser à l'adjonction du Luxembourg à la Confédération du Nord, tout en persistant à maintenir l'occupation de la forteresse. Les choses en étaient là à la fin de l'année 1866.

Le roi de Hollande, poussé par Napoléon III, crut devoir alors déclarer à la Prusse que la Confédération germanique n'existant plus, il cessait d'être astreint aux obligations qui lui étaient imposées envers elle par le traité du 19 avril 1839. M. de Bismarck, sans se prononcer, déclara qu'il réservait l'affaire au parlement du Nord. Cette réponse ne plaisait guère au gouvernement néerlandais; il redoutait plus que jamais que la Prusse, invoquant une certaine communauté de race et la position géographique des Pays-Bas, ne voulût, sinon les contraindre à faire entrer le Luxembourg dans la Confédération germanique du Nord, du moins les amener à contracter avec elle une intime alliance, dont le résultat serait de compléter son système commercial, militaire et maritime. M. de Moustier invita M. Benedetti à véri-

fier jusqu'à quel point les craintes de la Hollande étaient fondées : le sort du Luxembourg, dit le ministre des affaires étrangères, intéresse la France au point de vue de la sécurité de ses frontières. Ce pays est français d'aspiration, le roi de Hollande consent à le céder à Napoléon III, mais comment le rattacher à la France ? Là, M. de Moustier le reconnaît, est la dificulté : le cabinet de la Haye a vainement essayé de traiter directement la question avec celui de Berlin, et l'intervention de la France exciterait trop l'amour-propre national des deux côtés du Rhin. La Prusse, qui s'applique à resserrer ses rapports avec la France, ne peut pourtant, ajoute M. de Moustier, avoir prémédité de « conserver contre toute espèce de droit, en dehors de ses frontières et si près des nôtres une garnison d'un caractère éminemment offensif à notre égard ». M. de Moustier pensait que « si grande que l'on pût supposer sa longanimité » la France devrait être amenée à s'en expliquer sans réticence.

Des négociations au sujet de la cession du Luxembourg étaient cependant entamées entre les cabinets des Tuileries et de la Haye ; vers le milieu du mois de mars les journaux de Paris annoncèrent que M. Baudin, ministre du gouvernement impérial, avait été reçu en audience particulière par le roi de Hollande, et que cette audience se rattachait à des pourparlers relatifs au grand-duché du Luxembourg qui serait sur le point d'être cédé à la France moyennant une large indemnité pécuniaire. Les choses, ajoutaient les journaux officieux du gouvernement impérial, sont même assez avancées pour que M. Rouher puisse annoncer cette augmentation de territoire au Corps législatif pendant la discussion de l'interpellation sur la situation extérieure.

Le roi de Prusse et M. de Bismarck ayant déclaré for-

mellement à diverses reprises, que jamais ils ne consentiraient à l'abandon d'un pouce de terre allemande, la nouvelle de la cession du Luxembourg causa une certaine surprise, mais les journaux officieux firent remarquer que le Luxembourg n'avait pas été invité à envoyer des députés ni au parlement de la Confédération du Nord, ni à la conférence militaire tenue à Stuttgard par les États du Sud, et que depuis la dissolution de la Confédération germanique, ce territoire était redevenu simplement une propriété du roi de Hollande sur laquelle la Prusse ne pouvait avoir aucune prétention. Il était impossible cependant de nier que le Luxembourg ne fût une position stratégique importante, dont la Prusse pouvait fort bien ne pas s'inquiéter tant qu'elle restait au pouvoir d'une puissance secondaire comme la Hollande, mais qu'elle ne saurait aussi aisément voir passer entre les mains de la France; quant à la Hollande, la cession du Luxembourg, province à la fois hollandaise et fédérale, paraissait assez naturelle de sa part. La diète germanique placée entre le Luxembourg et la Prusse servait autrefois de barrière entre les États de Guillaume III et ceux de son ambitieux voisin. Les événements récents, sans rendre ce voisin moins ambitieux, l'avaient rendu plus redoutable, et la suppression de la diète mettait non-seulement le Luxembourg mais encore les Provinces-Unies en un certain péril. La Hollande ne pouvait donc repousser l'offre d'échanger contre une somme considérable un territoire très-menacé, en remplaçant en même temps au moyen de la France la barrière que la suppression de la Confédération du Nord avait fait disparaître entre elle et la Prusse.

Au milieu de l'émotion causée par le bruit de ces négociations, l'arrivée inattendue à Paris de l'ambassadeur

français en Prusse produisit une sensation d'autant plus grande que tous les chefs de mission des autres puissances en congé s'étaient empressés de revenir à Berlin pour assister aux premières délibérations du parlement de l'Allemagne du Nord. La présence de M. Benedetti à Paris coïncidait avec l'annonce d'une entrevue entre M. de Tornaco, ministre du grand-duché, et le roi de Hollande, en présence du prince Henri, son lieutenant dans le Luxembourg, et avec le changement de langage des journaux allemands qui, après avoir nié d'abord l'existence du projet de vente du grand-duché, annonçaient sa conclusion, et ajoutaient même que des ouvertures avaient été faites au gouvernement prussien pour obtenir son adhésion à cet arrangement, mais qu'elles avaient été repoussées, et que le ministre de la guerre s'était même empressé d'augmenter la garnison prussienne de la forteresse du Luxembourg.

La plus grande incertitude régnait donc à la fin de mars sur cette affaire; M. de Bismarck, interrogé vers cette époque par l'ambassadeur d'Angleterre au sujet de la cession du Luxembourg, lui répondit : rien n'est fait. Les journaux officieux français assuraient au contraire que tout était fait et que l'Empereur annoncerait le jour même de l'ouverture de l'Exposition, c'est-à-dire le 1er avril, l'annexion du Luxembourg en échange de 90 millions payés à la Hollande. Les choses étaient loin d'être aussi avancées.

La cession du Luxembourg à la France offrait, comme on l'a vu, de sérieux avantages à la Hollande. Les deux puissances se mirent d'accord le 21 mars 1867 sur les conditions du marché. Le roi de Hollande désirait se réserver le droit d'en informer la Prusse. Le gouvernement impérial préféra la porter lui-même à la connaissance du gouver-

nement de Guillaume Ier; il se chargea d'entamer à ce sujet avec lui des pourparlers confidentiels, en recommandant à la Hollande, qui n'en fit rien, de garder le secret.

Le premier soin du gouvernement impérial fut de consulter les puissances sur l'acquisition du Luxembourg ; elles ne s'y opposèrent pas, l'Angleterre pas plus que les autres; ce fut même par elle que le gouvernement impérial connut les dispositions peu conciliantes de la Prusse, à qui le roi de Hollande, malgré les recommandations du gouvernement impérial, avait communiqué sa proposition. M. de Bismarck se montra fort étonné de l'apprendre par d'autres que par l'Empereur; le pays, ajouta-t-il, est fort ému et je crains d'être débordé par l'opinion. M. de Moustier lui répondit qu'il avait assez d'autorité « pour imposer au pa-» triotisme allemand les bornes que celui-ci ne saurait » franchir sans blesser le patriotisme des autres ».

M. de Bismarck ne mentait pas en parlant de l'émotion de l'opinion publique en Allemagne; des interpellations eurent lieu au parlement de Berlin, et le président du conseil dans sa réponse aux députés reconnut que, n'ayant aucun droit à exercer une pression pour amener le Luxembourg à entrer dans la Confédération du Nord, il se croyait obligé de suivre dans cette affaire une politique de nature à ménager les susceptibilités de la France. M. de Moustier, en témoignant sa satisfaction de cette déclaration, crut le moment bien choisi pour pousser les choses à fond, et il fit demander à M. de Bismarck « quelle sanction pratique il comptait donner à des paroles qui ne sauraient être considérées comme de simples formules de courtoisie ». C'était lui poser nettement la question de paix ou de guerre.

L'opinion publique en France s'alarma fort de ces paroles. Le gouvernement impérial a perdu, disait-on, l'année der-

nière, l'occasion de rectifier les frontières. Cent mille hommes au camp de Châlons, cent mille hommes sur le Rhin auraient empêché la Prusse d'entrer en Bohême. La neutralité du gouvernement impérial était indispensable à la Prusse, il pouvait se la faire payer d'avance; il a négligé cette précaution, et c'est aujourd'hui que l'Autriche est écrasée, que la Prusse règne sur l'Allemagne et qu'elle n'a plus besoin de lui, que le gouvernement impérial se jette dans la politique d'agrandissement. Pacifique quand il fallait être guerrier, il devient menaçant quand tout lui conseille d'être pacifique. Le gouvernement impérial ne peut, quoi qu'on en dise, espérer d'obtenir l'agrandissement de territoire dont on parle par la voie diplomatique. Il va donc faire la guerre après avoir déclaré, il y a un mois à peine, que «dans les circonstances présentes rien ne peut éveiller nos inquiétudes».

Les observateurs froids tenaient tous ce langage, et l'inquiétude gagnait de plus en plus les esprits. On annonçait la prochaine arrivée du maréchal de Mac-Mahon, mandé par le télégraphe à Paris, et la présentation prochaine d'un ultimatum à la Prusse. On parlait aussi d'armements en Italie, et on signalait la présence d'officiers prussiens déguisés en Alsace et en Lorraine. L'alarme venait d'être portée à son comble par les explications de lord Stanley à la Chambre des communes; elles avaient en effet appris au public que l'affaire du Luxembourg se débattait exclusivement entre le cabinet des Tuileries et celui de Postdam. Le gouvernement impérial semblait donc placé dans cette alternative de renoncer à son projet d'achat du Luxembourg, ou de subir les conditions de la Prusse pour obtenir son consentement, ou de faire la guerre en pleine exposition dans l'état critique où se trouvaient les affaires. La

perspective, de quelque côté que l'on se tournât, n'était pas brillante. L'opinion publique était dans un véritable état d'anxiété, et ses craintes se traduisirent à la Bourse par une baisse si énorme sur toutes les valeurs que le gouvernement se crut dans la nécessité de calmer les départements par cette dépêche : « Le bruit que la France aurait adressé un ultimatum à la Prusse est dénué de fondement. » Les journaux officieux se chargèrent de rassurer Paris : « Le maréchal de Mac-Mahon n'a pas été mandé, aucun emprunt ne sera présenté au Corps législatif, la Prusse n'a reçu aucun ultimatum. » Quelques mots du gouvernement à la Chambre auraient mieux valu que tous ces démentis; l'Empereur le comprit, et M. de Moustier annonça le 8 avril au Corps législatif la réunion d'une conférence qui discuterait la question du Luxembourg placée sur le terrain des traités de 1839. L'Angleterre et la Russie avaient puissamment contribué à ce résultat. La conférence devait se réunir le 7 mai à Londres.

L'inquiétude en Belgique avait été plus vive encore qu'en France. L'*Écho du parlement* pour rassurer le public eut beau annoncer le prochain départ du roi et de ses deux fils pour Berlin, où le cadet, le comte de Flandres, allait se marier avec une princesse de la maison de Hohenzollern, la Belgique, sans méconnaître l'utilité de cette alliance, se sentit encore mieux protégée lorsqu'elle eut été, sur la demande de l'Angleterre, invitée à la conférence.

La réunion prochaine de la conférence, au lieu de calmer certains journaux qui, dès le début de l'affaire du Luxembourg, avaient poussé à la guerre, semblait rendre leur langage plus menaçant. « Que l'on regarde, s'écriait la » *Liberté*, dans ce carré formé en face de notre frontière » par la Moselle, la Sarre et le Rhin, et l'on y verra se

» dresser menaçant le quadrilatère prussien. Il faut que
» la Prusse s'en retire avec ou sans tambour ni trompette,
» tout retard lui coûterait ses provinces du Rhin, il faut
» qu'avant la fin du mois, si le Luxembourg n'est pas évacué,
» le quadrilatère prussien nous appartienne comme le qua-
» drilatère autrichien appartient à l'Italie. » Reprendre
Mayence, Coblentz, Sarrelouis, c'était recommencer les
guerres de la Révolution sans la révolution. Cette perspective
ne contribuait guère à rassurer le pays, et quoique le gou-
vernement eût ordonné de poursuivre comme coupable du
délit de fausse nouvelle, l'*Avenir national*, qui avait parlé de
préparatifs militaires à Lyon, les journaux officieux n'en
poussaient pas moins à la guerre : « Une dernière et grave
» considération ne permet pas à la France d'hésiter à
» repousser la coupe si elle est amère. L'insuccès de la
» noble expédition du Mexique, la loyale neutralité de 1866
» ont, à tort ou à raison, atteint dans l'opinion publique le
» prestige du drapeau. Il faut lui rendre son éclat légitime
» et nécessaire. » Le *Pays* exprimait l'opinion du parti
bonapartiste pur.

Le parti démocratique était divisé : « Que le Luxem-
» bourg reste au pouvoir de la Hollande ou soit réuni à la
» France, là n'est pas la question. Ce que nous ne pouvons
» pas tolérer, c'est que les Prussiens continuent d'y tenir
» garnison. La Prusse menace les nationalités, et la France,
» à moins d'abdiquer son rôle civilisateur, à moins de voir
» diminuer son rang et son influence dans le monde, ne
» pourrait refuser son appui aux peuples menacés. La
» France n'a-t-elle pas cette admirable armée qui est tou-
» jours la première du monde ? n'a-t-elle pas la force
» morale qu'elle tire de notre grande révolution ? Rendez
» à la France son initiative et ses libertés, et la démocratie

» française retrempée dans la liberté prouverait encore, s'il » le faut, que notre patrie peut défier toutes les coalitions, » grâce au courage de ses enfants et aux sympathies des » peuples », tel était le langage du *Siècle;* l'*Avenir national*, moins optimiste, lui répondait : « Si la possession » du Luxembourg est indispensable à la sûreté de la France, » il faut l'y réunir. La garnison prussienne remplacée par » une garnison hollandaise, le danger ne cesse pas pour » nous. Il faut donc annexer le Luxembourg. L'armée » française est sans contredit une belle et bonne armée, » mais les deux remarquables ouvrages qui viennent de » paraître sur notre organisation militaire (1) prouvent » qu'elle n'est pas la première armée du monde; il n'y a » pas d'ailleurs dans le monde de première armée du » monde; l'histoire ne nous montre que des armées tour » à tour victorieuses et vaincues. La meilleure armée est » celle qui renferme le plus de citoyens instruits, qui » représente le mieux le sentiment national et l'opinion » publique. La guerre ne peut avoir que de fâcheux résul- » tats : malheureuse elle anéantit notre prospérité; heu- » reuse elle fournit à la réaction politique la force de con- » tinuer son œuvre. » Le gouvernement répondit à cet article en retirant l'autorisation de se vendre sur la voie publique à l'*Avenir national*.

Le 15 avril une circulaire adressée par le ministre des affaires étrangères à tous les agents français à l'étranger montre que la question avait changé de terrain. « L'Empereur ne veut ni inquiéter ni offenser la Prusse, ni faire de la cession du Luxembourg une cause de guerre. Si les puissances trouvent un autre moyen d'assurer sa fron-

(1) Le livre du général Trochu et celui du général Changarnier.

tière, il l'examinera, il ne désire pas autre chose que la retraite de la garnison. » Il ne s'agissait plus d'un agrandissement de territoire, d'une compensation, en un mot M. de Moustier confirma le 17 cette circulaire par une dépêche dans laquelle il prévenait M. de Gramont à Vienne qu'il n'excluait *a priori* aucun arrangement, mais qu'il tenait, comme condition essentielle, à l'évacuation du Luxembourg, et qu'il avait engagé les puissances à agir dans ce sens.

L'Autriche se rendit la première à cette invitation en adressant le 25 avril à ses représentants une note dans laquelle elle les engageait à combiner leurs efforts pour amener l'arrangement suivant de l'affaire du Luxembourg : une demande d'évacuation de la forteresse de Luxembourg sera adressée par le roi de Hollande à la Prusse, et la France renoncera en même temps au droit de profiter de la cession à elle faite par le grand-duc de Luxembourg. La Russie et l'Italie s'associèrent à ces ouvertures de l'Autriche M. de Bismarck comprit qu'il fallait se résigner à des concessions. La Prusse fit donc savoir à la Russie qui, contrairement aux bruits répandus, avait fait comme l'Autriche des efforts réels pour assurer la paix, qu'elle consentait à une négociation collective à Londres sur la base de la neutralité du Luxembourg placée sous la garantie de l'Europe : cette combinaison entraînait l'évacuation de la forteresse devenue inutile désormais.

L'Europe put se rassurer enfin le 13 mai. La conférence de Londres neutralisa ce jour-là le Luxembourg. Une explosion d'enthousiasme dans les journaux impérialistes célébra cette victoire. C'en était une, en effet, il faut bien le reconnaître, mais d'un si minime résultat en comparaison de ce que la France était en droit d'exiger, qu'elle

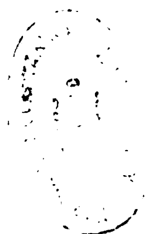
pouvait aux yeux des gens impartiaux passer presque pour une défaite. Le public, du reste, ne s'y trompa point, et il ne vit dans cet arrangement qu'une trêve. L'Empereur ne l'accepta qu'à ce titre; nul doute qu'il n'eût fait la guerre s'il avait eu à cette époque une armée et si cette armée avait été munie d'un armement capable de raffermir le moral du soldat ébranlé par tout ce que l'on racontait de la supériorité du fusil à aiguille. Ces mots de Napoléon III après Nikolsburg : « M. de Bismarck m'a dupé, un empereur ne peut être dupé », prouvent qu'il n'aurait pas mieux demandé que d'attaquer la Prusse, mais, comme nous venons de le dire, il lui aurait fallu des fusils à aiguille et une armée prête à marcher. Tout cela lui manquait. Des ordres furent donnés pour préparer une nouvelle réorganisation de l'armée, pour renouveler le matériel, et pour fabriquer un million et demi de chassepots. En attendant il fallait se contenter du mince succès qu'on venait d'obtenir et s'efforcer de le grossir. Les journaux officieux se hâtèrent d'obéir à cette consigne, mais Napoléon III lui-même ne se faisait pas de trop grandes illusions sur son triomphe; et les paroles suivantes prouvent qu'il se rendait bien compte des périls de sa situation : « Il est heureux que nous » ayons trouvé un expédient honorable; si nous avions dû » rompre, la guerre eût été terrible (1). »

L'expédient n'avait pas grande valeur; la façon dont l'Allemagne le prit donna à tous le pressentiment de prochaines complications. Les étudiants d'Alsace et de Lorraine avaient signé une adresse « à leurs frères Allemands » pour protester contre les haines et les guerres nationales. Les étudiants berlinois leur répondirent qu'ils

(1) M. de Sybel, *Napoléon III*.

regrettaient profondément les concessions faites par le gouvernement prussien au gouvernement français. La « neutralisation du Luxembourg, cette aliénation d'une » terre allemande, est une atteinte au principe des natio- » nalités, un de ces faits qui, en ne sauvegardant pas les » intérêts des nations, lèsent ceux de l'humanité ».

L'Exposition universelle de l'industrie allait fort heureusement détourner pour quelque temps les esprits de ces sombres perspectives au milieu desquelles avait eu lieu l'inauguration de cette grande solennité.



CHAPITRE III

1867

L'EXPOSITION DE L'INDUSTRIE

Sommaire. — Préparatifs de l'Exposition. — Rien n'est négligé pour augmenter son éclat. — Son inauguration. — Première visite de la famille impériale. — L'Exposition n'est ouverte en réalité que dans les premiers jours de mai. — Les souverains à Paris. — Le roi des Belges. — Le czar. — Il hésite à se rendre en France. — Ses craintes et celles de sa famille. — Les déclarations de M. Piétri les rassurent. — Arrivée du roi de Prusse à Paris. — Répugnance de Guillaume Ier à faire ce voyage. — Ses causes. — Fausse position de Napoléon III et de ses hôtes. — Fêtes. — Revue au bois de Boulogne. — Attentat de Berezowski. — Son procès et sa condamnation. — Bal des Tuileries. — Départ d'Alexandre II et de Guillaume Ier. — Le vice-roi d'Égypte. — Le sultan. — Départ subit de l'Impératrice. — Le roi d'Italie est vainement attendu à Paris. — La mission du général Dumont à Rome est la cause de son absence. — La question romaine reparaît à l'horizon. — L'Exposition fait oublier les questions politiques. — La transformation de Paris. — Le Français en 1867. — La Française. — L'Empire au moment de l'Exposition. — L'Empereur. — L'Impératrice. — Récompense aux exposants. — Clôture de l'Exposition. — Appréciation de cette solennité. — Quelle impression elle produit sur les étrangers.

L'Exposition universelle de l'industrie s'était ouverte au moment même où l'affaire du Luxembourg dont nous venons de suivre les péripéties et de voir le dénouement jetait une vive émotion dans tous les esprits. La grande solennité destinée à unir tous les peuples dans la pacifique fraternité du travail avait donc été inaugurée au milieu des craintes et des menaces de guerre. Aucun effort ne parut trop considérable pour assurer l'éclat de cette fête internationale. Des travaux gigantesques furent entrepris dans l'unique intention d'accroître l'effet produit par le Palais de l'exposition en permettant d'en embrasser l'ensemble d'un coup d'œil. En face du Champ-de-Mars, sur la rive droite de la Seine, s'élevait une colline au sommet

de laquelle devait être construit le palais du roi de Rome, et sous la Restauration le monument consacré à perpétuer le souvenir de la prise du Trocadéro. Le préfet de la Seine résolut de la supprimer et de la remplacer par un immense square formant vis-à-vis à l'édifice qui renfermait l'exposition. Les travaux furent poussés avec l'ardeur que M. Haussmann mettait dans toutes ses entreprises. Deux cents tombereaux conduits par de puissantes locomotives sur un chemin de fer construit comme s'il devait toujours durer, allaient déverser à plus d'un kilomètre les déblais provenant de la tranchée et des mines, une fourmilière de terrassiers s'agitait au fond de cet immense chantier, la montagne diminuait à vue d'œil : le 13 mars, il restait cependant encore à enlever la partie qui domine l'avenue Delessert sur une surface de 20 000 mètres. La colline n'existait plus le 1er avril, jour de l'ouverture de l'Exposition. Le gigantesque palais où elle devait étaler ses merveilles, composé de cercles concentriques, formait un ensemble plus étonnant par la grandeur que par la grâce des proportions; on voyait bien au premier aspect que l'art français n'avait qu'à moitié réussi dans sa tentative de construire un monument capable de balancer l'effet des bazars d'Orient ou des voûtes aériennes du palais de cristal couvrant les arbres de Hyde-Parck.

L'Empereur, l'Impératrice et le Prince impérial inaugurèrent l'Exposition par une visite sommaire; les membres de la commission les reçurent à l'entrée du palais; les spéculateurs de la Bourse qui s'attendaient à trouver dans les paroles qui, croyaient-ils, ne pouvaient manquer d'être échangées à cette occasion, quelques éclaircissements sur la question du Luxembourg, furent complétement déçus dans leur attente, il n'y eut pas de discours. Le temps

se prêtait peu à la cérémonie. Une bise aigre tourmentait les curieux et agaçait les nerfs des invités et des exposants, grelottant dans leur habit noir. L'Exposition d'ailleurs fort incomplète ressemblait à une pièce dont la mise en scène est à peine ébauchée et dont les décors et les machines ne fonctionnent pas. Dans l'enceinte rien que planches, toiles, échafaudages et charpentes. Les palais mauresques, les mosquées, les pavillons chinois, les innombrables restaurants, cafés, buvettes, tavernes, où l'on était servi un mois plus tard par des femmes en costume national, les concerts, les spectacles, n'existaient encore que dans l'imagination des journaux officieux, qui célébraient d'avance toutes ces merveilles; point de vitrine ouverte, point de boutique installée; personne n'était à son poste, si ce n'est l'infatigable protestantisme qui déjà distribuait ses bibles et ses traités de morale à l'entrée des galeries, à la grande colère des feuilles cléricales, qui sommèrent le commissaire de l'Exposition d'interdire cette propagande.

Couvreurs, charpentiers, maçons, menuisiers, redoublèrent pourtant d'activité. Les échafaudages dressés de toutes parts firent peu à peu place à des temples, à des cathédrales, à des mosquées; les jardins se dessinèrent; les lacs eurent de l'eau. Le plan de l'Exposition comprenait, comme on vient de le dire, une série de cercles enchâssés les uns dans les autres. Les restaurants, les buffets, les buvettes, cafés, brasseries, tavernes, formaient le premier cercle, le cercle de cocagne, le pays où l'on mangeait les mets de tous les pays. Les visiteurs commencèrent à s'y montrer dans les premiers jours de mai; grâce au retour du beau temps, ils devinrent de jour en jour plus nombreux. Transformés en feuilles de *high life*, dans le genre de celles qui pullulent dans les villes d'eaux et dans

lesquelles on ne voit que listes des princes et des ducs descendus dans les hôtelleries, programmes de bals et de concerts, annonces de plaisir, les journaux officieux du gouvernement ne cessèrent plus dès lors de tenir leurs lecteurs au courant de l'arrivée à Paris des têtes couronnées et des fêtes auxquelles leur présence devait donner lieu.

Paris, des premiers jours d'avril à la seconde quinzaine de juin, vit passer tour à tour sur ses boulevards presque tous les souverains et princes de l'Europe, le roi des Belges, le czar de Russie, le roi de Prusse, le sultan, le prince de Galles, le prince de Prusse, le prince d'Orange, le prince de Saxe-Weimar, etc. L'Orient fournit aussi son contingent dans la personne du vice-roi d'Égypte et de son frère et du frère du Taïcoun du Japon. Le roi des Belges arriva le premier, et maintenant que l'on connaît les pourparlers auxquels avait donné lieu, entre M. Benedetti et M. de Bismarck, la question des compensations territoriales à accorder à la France en échange des agrandissements de la Prusse, il est permis de supposer que le désir d'admirer les produits de l'Exposition n'était pas l'unique cause de l'empressement de Léopold II; le czar, suivi de son fils aîné et d'un autre fils, remplaça le roi des Belges; il fut reçu avec une grande solennité. Le général Lebœuf, aide de camp de l'Empereur, s'était rendu au-devant de lui jusqu'à Maubeuge; Napoléon III, en personne, alla l'attendre à la gare de l'Est le 1er juin, et il l'accompagna jusqu'aux Tuileries où le czar avait voulu faire avant tout sa visite à l'Impératrice. Le cortége se rendit à la résidence impériale en suivant les quais, et non, comme les journaux l'avaient annoncé, par les boulevards, les rues de la Paix, Castiglionne et Rivoli. Ce changement d'itinéraire avait eu lieu pour éviter au souverain russe la vue du boulevard de

Sébastopol. La curiosité fut assez vive sur son passage, surtout de la part des étrangers si nombreux à Paris. Les drapeaux français et russes flottaient aux établissements de l'État, aux établissements de logement et de consommation, et aux hôtels de la noblesse cosmopolite.

La visite du czar à l'Impératrice ne fut pas de longue durée. Après lui avoir présenté ses fils, il se rendit à l'Élysée préparé pour le recevoir. Il trouva en entrant dans sa chambre deux coupons de loge, envoyés par S. M. Eugénie, l'un pour le théâtre des Variétés, où l'on jouait la *Belle-Hélène*, l'autre pour le Théâtre-Français. Le czar sourit d'une attention qui semblait vouloir ne lui laisser que l'embarras du choix entre deux plaisirs égaux. Il crut, afin de mieux rendre hommage à l'esprit parisien, devoir opter pour les Variétés; il y passa sa soirée presque tout entière, et il parut prendre grand plaisir au spectacle; en sortant du théâtre, il se rendit à l'Élysée à pied, et les flâneurs du boulevard purent contempler le souverain de toutes les Russies fumant son cigare au milieu d'eux.

Le voyage du czar avait-il uniquement pour mobile son désir de voir l'Exposition, ou bien l'Exposition, comme l'insinuaient quelques feuilles officieuses, n'était-elle qu'un prétexte pour voiler des négociations relatives à la révision du traité de 1856 et à la cessation d'une froideur entre les deux cours de Paris et de Saint-Pétersbourg, qui datait de l'insurrection de Pologne? La présence du prince Gortschakoff dans la suite du czar donnait à ces suppositions une certaine vraisemblance. Il était assez raisonnable en effet de supposer que la politique tenait autant de place que la simple curiosité dans un voyage dont les inconvénients et même les dangers n'avaient échappé ni au czar, ni à sa famille, ni à ses conseillers. Le gouvernement

russe, en général bien instruit par ses agents, ne pouvait ignorer que le sentiment national n'avait jamais été plus vivement excité en France en faveur des Polonais qu'au moment de l'Exposition : discours, articles, conférences, toutes les ressources de l'éloquence parlée et écrite avaient, depuis plus de deux ans, été mises à contribution pour déplorer le sort de tant de malheureux Polonais morts dans les mines ou dans les casemates des citadelles, martyrs d'une nation dont la moitié ne peut ni parler ni prier dans sa langue et dont l'autre moitié erre dans l'exil. La pitié inspirée à la population parisienne par les souffrances de la Pologne ne se ferait-elle pas jour d'une façon dangereuse pour le czar? Le séjour d'un grand nombre de proscrits à Paris ne créait-il pas pour lui un péril encore plus grand?

Ces deux points avaient été l'objet de communications intimes entre l'entourage d'Alexandre II et celui de Napoléon III ; les craintes témoignées à Saint-Pétersbourg s'apaisèrent devant l'assurance formelle donnée par le préfet de police Piétri au comte Schouvaloff, grand-maître de la police russe, que toutes les précautions étaient prises et que rien n'était à redouter ni du côté des Parisiens, ni du côté des Polonais. Ces derniers, d'ailleurs, avaient quitté Paris en apprenant l'arrivée du czar, sauf les pauvres et les ouvriers qui s'étaient promis de rester chez eux ou de se rendre uniquement de leur logis à l'atelier. Le cri de : Vive la Pologne! n'en devait pas moins retentir plus d'une fois, malgré les promesses de M. Piétri, sur les pas du czar, dans ses visites à l'Opéra, au musée, au palais de justice et même aux bosquets de Versailles.

Si le séjour de Paris ne pouvait offrir un bien grand attrait à l'empereur de Russie par suite de ses préoccupations personnelles, ses préoccupations politiques ne le lui

rendaient pas plus agréable. L'alliance intime entre la Russie et la Prusse, la certitude de son appui, avait seule permis à cette dernière d'adopter une politique aussi téméraire que celle de M. de Bismarck et d'y persévérer. Détacher la Russie de l'alliance avec la Prusse, c'était porter un coup sensible à cette puissance, et permettre à la France d'adopter un langage plus pressant au sujet de ses revendications. Napoléon III s'y employait avec ardeur, mais ses tentatives échouaient devant le parti pris du czar qui ne cachait pas à ses intimes l'ennui qu'elles lui causaient.

Le roi de Prusse fit son entrée à Paris sans apparat et sans incident quelques jours après le czar dans une voiture découverte où se trouvaient le général de Moltke et M. de Bismarck en uniforme d'officier supérieur de cuirassiers de la landwher. Guillaume Ier, comme son neveu Alexandre II, ne s'était décidé à ce voyage qu'à grand'peine, et quoiqu'à son départ de Berlin on eût dit des prières dans toutes les églises pour « appeler la bénédiction de Dieu sur le voyage du roi et pour demander l'affermissement de la paix par l'entente des souverains réunis à Paris », une entente semblait de moins en moins probable entre Napoléon III et Guillaume Ier, entre le médiateur incomplet et mécontent d'une paix qu'il avait assurée par sa neutralité et qu'il voulait donner comme désintéressée, tout en s'étonnant de n'en pas recevoir le prix, et le vainqueur de Sadowa fier d'avoir accompli la première partie de ce que les membres de la maison de Hohenzollern appellent leur mission historique, et en même temps inquiet et préoccupé des difficultés que son hôte pouvait lui susciter dans l'accomplissement de la seconde; l'un ne voulant pas être pris pour dupe et craignant de montrer qu'il redoutait de l'être, l'autre résolu à ne pas revenir sur le passé, à ne rien compromettre

dans l'avenir, et à résister à son adversaire sans rompre avec lui. Les entretiens ne devaient être ni très-gais ni très-faciles entre les deux souverains. Guillaume Ier mettait à les éviter ou à les rendre stériles un art qu'on n'aurait pas attendu de lui, s'il n'eût été aidé par M. de Bismarck; son premier ministre fort heureusement ne le quittait pas et lui enseignait l'art de repousser les insinuations et de ne pas s'apercevoir des reproches, situation d'autant moins agréable que Guillaume Ier se trouvait aussi embarrassé devant l'opinion publique que devant Napoléon III. La duplicité et la rapacité dont il avait fait preuve le rendaient aussi impopulaire que le czar, son neveu et son maître dans la science de détruire les nationalités; il le sentait, et il ne cachait pas à ses familiers son impatience de regagner Berlin. Les petits souverains de l'Allemagne, fort nombreux à Paris, placés entre la France et la Prusse, ayant autant à craindre et à espérer de l'une que de l'autre, et obligés de jouer une espèce de comédie, ne diminuaient pas les fatigues d'une contrainte aussi pénible à Napoléon III qu'à ses hôtes, et qui ne devenait supportable aux uns et aux autres qu'à l'aide d'une autre contrainte, celle des fêtes de cour et des fêtes militaires. La plus brillante de ces dernières fut sans contredit la grande parade de la garde impériale sur le terrain du bois de Boulogne, à l'endroit même où le roi de Prusse, devenu empereur d'Allemagne, devait trois ans plus tard passer sa propre garde en revue.

Soixante mille hommes commandés par le maréchal Canrobert étaient réunis sur le terrain des courses. Une foule immense couvrait la plaine. Le défilé avait fini à cinq heures. Les souverains étrangers rentraient en calèche découverte dans Paris en formant cortége, Napoléon III, le czar, le prince héritier de Russie et son frère le grand-

duc Wladimir occupaient la première voiture : l'Impératrice, le roi et le prince royal de Prusse la seconde. La première calèche passait près de la grande cascade au milieu des flots de curieux qui l'obligeaient à marcher au pas, lorsqu'un sergent-major anglais revenant de la revue sentit une main s'appuyer à son épaule; une explosion retentit en même temps à son oreille. Il se retourne, et se trouve en face d'un enfant tenant à la main la crosse d'un pistolet brisé qu'il venait de décharger sur la voiture où se trouvaient les deux empereurs. Un écuyer de l'Impératrice ayant vu s'avancer l'individu, et croyant tout simplement s'opposer à la violation de la consigne qui défend de jeter des pétitions dans la voiture de l'Empereur, fit faire à son cheval un bond violent qui le plaça entre le prétendu pétitionnaire et les deux souverains. Les naseaux du cheval furent traversés par une balle qui blessa légèrement une dame de l'autre côté de la route. Le second canon avait crevé entre les mains du meurtrier que le sergent-major anglais avait arrêté. Une cohue aveugle et cruelle, composée à moitié d'imbéciles et de mouchards, voulait massacrer le prisonnier. Les gardes de Paris eurent beaucoup de peine à l'arracher de leurs mains. On le conduisit au dépôt de la préfecture de police où un médecin le pansa. M. de Marnas, procureur général, M. Moigneau, procureur impérial, M. de Gonet, juge d'instruction, M. Piétri, préfet de police, lui firent subir un premier interrogatoire et n'en purent rien tirer.

Le public, un peu incrédule sur les attentats de ce genre, attendit sans grande impatience les détails officiels que le *Moniteur* ne tarda pas à lui donner.

« Un individu, se disant Polonais, a tiré un coup de pis-
» tolet sur la voiture qui ramenait Sa Majesté avec l'empe-

» reur de Russie et ses deux fils, à l'issue de la grande revue
» passée aujourd'hui par l'empereur au bois de Boulogne,
» en l'honneur des souverains étrangers au milieu d'un
» enthousiasme indescriptible. »

On pouvait se demander après avoir lu ce début de la note officielle si l'on avait tiré sur Napoléon III, et il semble que le journal officiel n'eût pas été fâché de le faire croire, mais les détails qui suivaient et qui constataient la véracité des bruits qui avaient couru d'abord dans la foule, et l'origine enfin connue du meurtrier, ne laissèrent bientôt plus de place à l'équivoque. M. Rouher, M. Baroche, le comte Schouwaloff, grand-maître de la sûreté générale en Russie, et les magistrats dont on vient de lire les noms avaient soumis l'homme au coup de pistolet à un nouvel interrogatoire, dans lequel il donna son nom; il s'appelait Berezowski, et s'il avait commencé par dissimuler le lieu de sa naissance, c'était de peur d'attirer sur sa famille habitant la Pologne les persécutions d'une police impitoyable. L'oreille exercée du comte Schouwaloff rendit bientôt toute dissimulation de sa part inutile : son accent l'avait trahi, il convint de son origine polonaise. Le grand-maître de la police russe lui demanda où était son père. Je l'ignore, répondit-il, mais je sais que le malheureux sert les Russes! Il espérait par ce mensonge soustraire le vieillard, dont il connaissait fort bien la retraite et les opinions, aux investigations et peut-être aux tortures auxquelles l'exposait l'acte qu'il venait de commettre.

Berezowski avait eu le poignet fracassé par l'explosion de son pistolet; le chirurgien du dépôt lui faisait subir un pansement douloureux pendant que MM. Rouher, Baroche et Schouwaloff le soumettaient à ce second et très-long interrogatoire; il ne fit cependant entendre aucune plainte,

il soutint avoir agi selon son droit; il regrettait seulement d'avoir commis son acte en France, dans un pays pour lequel il n'avait que des sentiments de reconnaissance. MM. Rouher et Baroche accoururent aux Tuileries et portèrent le résultat de ce second interrogatoire aux deux empereurs qui étaient à table : Berezowski fut transféré dans la soirée à la Conciergerie dans la chambre d'Orsini.

Le parquet déploya la plus grande activité dans l'instruction de son procès, et se livra aux investigations les plus étendues sur ses antécédents; elles ne servirent qu'à constater la moralité de sa vie. Berezowski, âgé de dix-huit ans, petit de taille, d'une physionomie très-douce, l'air d'un enfant plutôt que d'un jeune homme, arrivé à Paris dénué de ressources, s'était fait ouvrier mécanicien; parvenu à réaliser sur sa paye des économies suffisantes pour payer un semestre dans une pension, il y était entré pour se perfectionner dans la langue française. Le chef de cette institution regretta publiquement à l'audience que Berezowski ne lui eût pas fait connaître le motif qui l'avait obligé à le quitter : « Je l'aurais gardé pour rien, dit-il, » je l'aimais, et tout le monde l'aimait chez moi. » Berezowski avait d'abord refusé de se défendre, et il ne se décida à prendre un avocat que sur cette observation qu'on ne manquerait pas d'attaquer la Pologne dans sa personne, et qu'il fallait bien qu'on parlât pour elle. Il choisit M. Emmanuel Arago, lequel du reste plaida pour lui avec une grande éloquence, parce qu'il se souvint que M. Arago, ambassadeur de la République française à Berlin, en 1848, avait profité de ses fonctions pour solliciter et obtenir la grâce de Mieroslawski, condamné à mort pour crime politique. Berezowski, trois semaines après sa tentative, comparut devant le jury qui, touché de sa jeunesse et de la pureté de sa

vie, lui accorda le bénéfice des circonstances atténuantes, indulgence qui ne fut comprise ni par le czar ni par ses sujets.

Les partisans de l'Empire autoritaire crurent avoir trouvé dans l'attentat de Berezowski une occasion favorable pour rejeter le gouvernement dans la réaction ; ils firent donc de notables efforts pour l'amener à retirer les lois sur la presse et sur les réunions. Ce fût en vain. Le gouvernement comprit qu'il ne pouvait reculer et il se contenta de rejeter la responsabilité de la tentative du bois de Boulogne sur la révolution qui en était fort innocente. La presse démocratique désapprouva en termes très-nets le crime de Berezowski. Le général Zamoyski s'était empressé de protester contre lui au nom d'un groupe considérable de l'émigration polonaise. Le gouvernement impérial essaya de susciter à son tour une sorte de protestation nationale. Le Sénat et le Corps législatif devaient donner l'exemple. Le baron Dupin fit à ses collègues la singulière proposition « d'unir aux sentiments que le danger couru par les *deux* empereurs leur inspirait, l'expression des sentiments non moins vifs qu'ils éprouvent pour un troisième souverain dont les jours sont aussi menacés par des bandes armées ». Le Sénat, quelque dévoué qu'il fût au pape, trouva que ce n'était pas précisément le moment de s'occuper de lui. Le président Troplong se fit l'interprète de l'indignation du Sénat contre le régicide ; M. Schneider exprima les mêmes idées au nom du Corps législatif.

L'initiative du Sénat et du Corps législatif, l'ordre donné aux préfets de pousser les conseils municipaux et départementaux à envoyer des adresses au czar, ne produisirent pas un grand résultat. Ces adresses auraient été du reste impuissantes à calmer la colère intérieure du czar à la

suite de la tentative dont il avait failli devenir la victime, et qui assombrit fort le reste de son séjour à Paris. Alexandre II et sa famille avaient, comme on l'a vu, témoigné sur son voyage des inquiétudes que les assurances les plus formelles sur sa sécurité étaient parvenues seules à vaincre, et non-seulement le czar venait de courir le risque de la vie, mais encore de fournir à l'Europe l'occasion de se convaincre une fois de plus de l'indomptable vitalité de la Pologne. Il y avait bien là de quoi justifier le mécontentement profond qu'il témoigna en secret à ses serviteurs, et qu'il exhala plus tard publiquement à la fois contre l'Empereur et contre la nation française, qui par ses sympathies en faveur de la Pologne lui apparaissait comme la complice de Berezowski.

Un pompeux *Te Deum* auquel assistaient, à côté du czar, l'Empereur et l'Impératrice des Français fut chanté le lendemain de l'attentat du bois de Boulogne à l'église russe. Le soir même Alexandre II dut se rendre au bal de l'Hôtel de Ville et le surlendemain au bal des Tuileries. Jamais fête plus magnifique et plus brillante ne fut donnée : le théâtre du palais avait été transformé en salle à manger, et la salle des maréchaux en salle de bal. Un escalier en fer à cheval, deux fois plus grand que celui de Fontainebleau, permettait aux invités de descendre dans le jardin réservé. Becs de gaz au nombre de 50000, gerbes, jets de lumière, globes, cordons lumineux, autour des bassins, flammes de Bengale, batteries électriques, tous les moyens connus d'éclairage avaient été employés. Les femmes en robe décolletée, couvertes de diamants et de fleurs, circulaient sous les arbres et dans les bosquets comme les fées de ce pays de la clarté. Le jour venu, la fête durait encore, et le soleil naissant, se confondant avec l'illumination mourante, semblait la rallumer.

Le czar et le roi de Prusse purent enfin quitter Paris le 11 juillet. La veille de leur départ, ils avaient appris la capture de Maximilien à Queretaro.

Le prince royal d'Italie, le prince Arthur d'Angleterre, les ambassadeurs persans, défrayèrent la curiosité publique jusqu'à l'arrivée du sultan. Le vice-roi d'Égypte précéda son suzerain de quelques jours à Paris. Ismaïl-Pacha, entouré de faiseurs d'affaires, de journalistes, de financiers véreux, offrit au public un échantillon de ces souverains orientaux intrigants, libertins, brocanteurs, qui demandent à la civilisation les moyens de satisfaire leurs caprices et leurs vices, sous prétexte de lui emprunter le secret d'assurer le bonheur de leurs peuples : courant sans cesse les théâtres, les promenades, les lieux publics, « le régénérateur de l'Égypte », comme l'appelaient les journaux officieux, magnifique sans générosité, intelligent sans élévation, civilisé dans ses habitudes, barbare dans ses goûts, fournit pendant près d'un mois aux reporters d'une certaine presse une série d'anecdotes intimes sur ses galanteries dans lesquelles rien n'était omis, pas même leur tarif. Le sultan prêtait encore plus à la curiosité et à la phraséologie ; son arrivée donna le signal d'un débordement de rhétorique dans les journaux officieux empressés à montrer les horizons nouveaux que la présence du commandeur des croyants sur le sol chrétien ouvrait à la civilisation, comme si le voyage du sultan allait mettre fin à la contradiction dans laquelle se débat en vain la Turquie, placée entre une aristocratie qui comprend l'importance de la réforme et qui l'accueille ou s'y résigne, et un peuple soumis encore jusqu'au fanatisme à une loi religieuse qui lui défend tout changement.

Le roi et la reine de Portugal, l'infant frère du roi, le roi de Bavière et quelques princes allemands remplacèrent

le sultan, mais l'Impératriee avait brusquement quitté Paris pour se rendre dans l'île de Wight auprès de la reine Victoria, et les fêtes se ressentaient quelque peu de son absence. Il est difficile que dans une monarchie les événements intérieurs dont la cour est le théâtre ne se transforment pas à la ville en historiettes plus ou moins vraies, mais toujours embellies par la médisance. Le bruit ne tarda pas à se répandre que le départ de l'Impératrice, ou plutôt sa fuite, car c'est bien ainsi que pouvait s'appeler un voyage si subit et si inattendu, était due à des querelles de ménage entre elle et son mari dans lesquelles la jalousie jouait le rôle principal. L'Empereur reçut donc seul le roi de Bavière. Le roi d'Italie, attendu, disait-on, d'un jour à l'autre, ne parut pas. Il mit son absence sur le compte de sa mauvaise santé, qui ne l'empêchait cependant pas de chasser le chamois dans les Alpes. Le prince royal d'Italie, Humbert, tint la place de son père. Le mécontentement causé au gouvernement italien par l'envoi du général Dumont à Rome, où il s'était rendu le 25 juillet pour y remplir une mission militaire qui pouvait ressembler à un acte d'intervention, était le vrai motif de la conduite de Victor-Emmanuel. La question romaine avec laquelle on croyait en avoir fini, sinon pour toujours, du moins pour longtemps, par la convention du 15 septembre, allait bientôt reparaître à l'état aigu et succéder à la question du Luxembourg dans les préoccupations de l'opinion publique.

Les questions politiques cependant s'effaçaient pour le moment devant les nombreuses questions d'un autre genre soulevées par la grande solennité industrielle à laquelle Napoléon III avait convié les deux mondes dans l'intention d'y faire reconnaître la supériorité de la France impériale sur les autres peuples.

Une nation est un atelier social et politique, et son industrie ne se borne pas aux étoffes, aux tissus, aux meubles, aux ustensiles, aux machines, etc. Les hommes et les cités que ces hommes habitent sont aussi des produits de son travail. L'Empire offrait donc au jugement universel Paris transformé par lui, comme le principal échantillon du travail national. La capitale d'un pays peut être en effet considérée en quelque sorte comme le maître produit de son industrie sociale, comme la principale pièce de l'outillage général. La France avait mis des siècles à faire Paris, l'Empire venait de le métamorphoser en quelques années. Quelle part devait être faite à l'approbation et à la critique dans cette transformation que Napoléon III présentait avec orgueil à l'examen de l'univers entier. Des juges impartiaux étaient accourus de tous côtés pour répondre à cette interrogation, et sans mettre ni trop d'indulgence ni trop de sévérité dans leur examen, ils démêlèrent avec intelligence les défauts et les qualités de l'œuvre colossale soumise à leur appréciation.

Paris avait dépensé en dix ans près de deux milliards en boulevards, en squares, en diverses constructions, et la magnificence du Corps législatif venait encore, l'année précédente, de voter 250 millions consacrés à de nouveaux travaux. La transformation de Paris, improvisée au prix de pareils sacrifices, offrait donc le double caractère de la promptitude et de l'uniformité. Il s'agissait, avant tout, de peupler d'immenses espaces déserts la veille et de faire surgir du sol des quartiers tout entiers, et presque des villes. Une compagnie, un entrepreneur, pouvaient seuls accomplir ce tour de force. La compagnie et l'entrepreneur, les deux grands transformateurs de Paris, bâtissaient seuls, et si par hasard quelque rare propriétaire se faisait lui-

même l'architecte de sa maison, loin de la marquer à son empreinte individuelle, il cherchait à les imiter; comme eux, il sacrifiait tout à l'ornementation extérieure, même l'air et le jour intérieur; plus de jardins, et, sous le nom de cours, des puits obscurs et malsains; les façades uniformes, les balcons calqués les uns sur les autres, les pilastres surmontant des pilastres imprimaient un cachet de monotonie au nouveau Paris. Même reproche à adresser aux monuments : l'église n'offrant qu'un pastiche ainsi que l'hôtel de ville, l'école triste et vulgaire, le théâtre lourd et insignifiant, quand il n'était pas d'un archaïsme tourmenté, montraient au premier aspect que la transformation de Paris avait pris naissance non dans un mouvement des esprits, analogue à celui qui créa les œuvres architecturales du moyen âge, mais dans la volonté personnelle d'un homme secondée par la force des choses, par une révolution dans les moyens de locomotion, et par un accroissement subit des fortunes qui créait un besoin pressant de luxe dans toutes les classes de la société. Aussi les innombrables constructions de Paris portaient-elles la marque d'un art somptuaire bien différent de celui qui, inspiré par le sentiment religieux, l'amour de la liberté municipale, le patriotisme local, avait créé dans les cités d'autrefois ces églises, ces hôtels de ville, ces palais, ces maisons bourgeoises, qu'on admire encore aujourd'hui. L'ensemble merveilleux présenté par le nouveau Paris arrachait cependant, d'avance, — un des membres les plus importants du Conseil municipal en donnait du moins l'assurance officielle, — des cris d'admiration aux étrangers. « Lorsqu'on » entend l'opinion des étrangers à l'aspect du nouveau » Paris, n'est-il pas permis de penser que la capitale de la » France aura le droit de se présenter avec fierté en 1867

» devant le jury des nations réunies. Le génie seul pouvait » concevoir cette grande œuvre, son exécution exigeait un » esprit supérieur (1). » L'omnipotence de l'Empereur, l'argent versé à flots par M. Haussmann, avaient plus de part que le génie de l'un et le talent de l'autre à la métamorphose improvisée de Paris. Cette ville-décor où tout paraissait neuf et vieux à la fois, où la propreté était poussée jusqu'au vandalisme et jusqu'au ridicule, où l'on regrattait les statues pour les faire paraître neuves, où l'on badigeonnait les maisons au stilicate pour leur donner un air de vétusté, ne disait rien à la pensée avec ses grandes rues éternellement droites et ses boulevards rectilignes. Les quartiers insalubres n'existaient plus, il est vrai, mais la population ouvrière qui les habitait avait disparu avec eux ; les maisons élégantes des nouveaux quartiers ne pouvaient être occupées que par des gens aisés, la petite bourgeoisie elle-même se voyait obligée de s'exiler dans la banlieue, chassée de ses anciens logements par la hausse à laquelle les spéculations sur les terrains avaient donné lieu.

Le nouveau Paris, malgré ses défauts et grâce à son luxe et à sa propreté, produisait, il faut le reconnaître, une vive impression sur le voyageur qui, par une large voie allant de la Bastille aux Champs-Élysées, pouvait se rendre à l'Exposition entre deux rangées de maisons monumentales, de théâtres, de restaurants, de brasseries, d'estaminets, de cafés. Ces établissements, la nuit venue, formaient une illumination de deux lieues et offraient au promeneur tout ce qui pouvait flatter ses sens. Gourmand, il trouvait dans vingt restaurants toutes les joies de la cui-

(1) Rapport de M. Devinck au Conseil municipal de Paris, 19 décembre 1865.

sine depuis la plus simple jusqu'à la plus raffinée; recherchait-il les distractions de la scène, un nouveau théâtre s'offrait à lui à chaque pas; était-il amateur de galanterie, il la rencontrait partout, sous toutes les formes, non-seulement dans la rue, mais encore dans les salles de spectacle, où elle occupait la moitié des loges et des premières places. Elle était souvent aussi sur la scène, et l'étranger riche trouvait sur sa table de nuit le tarif des beautés de théâtre et leur photographie. Si le costume sous lequel se présentait l'actrice qu'il venait d'admirer ne lui plaisait pas, il n'avait qu'à entrer le lendemain chez un photographe, il la revoyait dans vingt attitudes et dans vingt costumes différents. Paris exhibait vraiment dans la femme galante un produit, sinon nouveau, du moins très-perfectionné de son industrie. La mode, aidée par le journalisme, par le roman et par le théâtre, avait, en quelque sorte, proclamé l'égalité des femmes; le monde s'était empressé de la mettre en pratique; le costume ne séparait plus la femme honnête de la femme galante; il n'existait plus, pour cette dernière, de lieu de fréquentation spécial; elle ne se distinguait plus de la société qui la produisait, elle se confondait avec elle.

L'aisance, le naturel, la naïveté avec laquelle la femme galante, à Paris, exerçait son métier ou plutôt son art, et savait le proportionner aux hommes et aux circonstances, frappaient singulièrement l'observateur étranger; rien de choquant dans sa conversation, si cela n'est point nécessaire; des mots souvent appris, quelquefois improvisés, toujours amusants et drôles. La prostitution existait plus que jamais, mais, par un miracle d'habileté, Paris était parvenu en quelque sorte à supprimer la prostituée, car on ne saurait donner ce nom à ce bon petit camarade

en jupons que l'étranger rencontrait à chaque instant sur ses pas, qui le tentait sans s'offrir, qui l'amusait sans le choquer, et qui recevait son argent presque sans s'avilir.

L'ancien régime, qui a tant contribué à faire Paris, a pour ainsi dire imprégné le Parisien de sa grâce et de sa corruption; il l'a façonné de longue date par la présence ou par le voisinage de la cour à tous les arts, à toutes les industries du luxe et du plaisir, il lui a donné ce caractère d'aisance, de gaieté, de politesse, d'affabilité qui le distinguent. Le Parisien ne se renferme pas chez lui, la société des étrangers lui plaît, il a l'instinct du commerce, il aime à manger et à boire en commun, de là ces cafés, ces restaurants si brillants, si nombreux, si fréquentés; ces magasins, ces boutiques, ces étalages où les marchands se montrent si ingénieux dans l'art d'attirer les chalands et si polis dans leurs rapports avec eux; il n'est pas jusqu'à ces domestiques et ces valets qui semblent avoir puisé dans une longue tradition le secret d'une familiarité aidant à l'agrément du service sans le dénaturer, qui ne contribuent à faire de Paris une résidence à part captivant l'étranger par tous les côtés à la fois; bien supérieure à Rome, à Venise, à Florence, à Vienne, à Naples, au temps de leur plus grande splendeur de villes de plaisir, Paris offrait un spectacle unique par son éclat et par son animation dans ces belles journées dont l'été de 1867 ne se montra pas trop avare. Devenu depuis longtemps, grâce à la centralisation politique, le foyer des lettres, de la littérature et des arts, soumis à l'influence du personnel charmant et corrompu qu'ils traînent à leur suite, il était bien la capitale d'un pays qui depuis la Renaissance jusqu'à la Révolution a presque toujours été gouverné directement ou indirecte-

ment par des femmes. L'ancien régime avait commencé à imprimer à la capitale de la France ce cachet de cité cosmopolite, et l'Empire achevant son œuvre en avait fait la capitale du plaisir universel; Paris payait cher cette supériorité, le monde, sans lui marchander une admiration d'un certain genre, sentait diminuer son estime pour cette ancienne ville de l'intelligence. Paris le comprenait, dans son voluptueux énervement, comme un homme qui sait qu'il gaspille sa vie et qui juge ses folies en s'y livrant.

Les étrangers venus pour la première fois à Paris en 1814, ayant vécu dans cette ville sous la Restauration et sous la monarchie de Juillet, étaient encore en assez grand nombre en 1867 pour constater le changement considérable qui s'était opéré dans les mœurs françaises. Un pays ne se transforme pas en un jour; l'Empire trouva des esprits disposés à les recevoir; la décadence morale qui frappait les étrangers datait de loin. Si la capitale d'un peuple est un produit de son industrie sociale, il en est de même, ainsi que nous l'avons dit, de l'habitant de cette capitale. Le Parisien, le Français par excellence, avait subi comme Paris un changement dû à des causes qu'on ne pourrait sans injustice reprocher uniquement à l'Empire. Le Français a toujours préféré les lettres aux arts, et dans les lettres, le roman a été l'objet constant de sa prédilection; le théâtre n'a obtenu que la seconde place. La Révolution et l'Empire, avec leurs péripéties, surexcitèrent la fibre romanesque de la France et lui communiquèrent une sorte de fièvre qui, après avoir eu son paroxysme sous la monarchie de Juillet, n'est pas encore calmée. Pendant vingt ans, deux ou trois millions d'individus des deux sexes, appartenant à toutes les classes de la société, se levèrent tous les matins avec la préoccupation de

chercher un chapitre de roman au bas d'un journal. Pareille maladie ne s'est vue en aucun autre pays du monde; la France, ne lisant que des romans, perdait peu à peu les qualités les plus sérieuses de son esprit, et surtout la faculté de juger les événements : révolution de février, guerre civile de juin, coup d'État du 2 décembre, résurrection de l'Empire, autant de chapitres de roman pour le Français. Il semblait que le second Empire, avec ses guerres brusques et grandioses, dût fournir une pâture suffisante à son besoin d'émotions; point du tout; il lisait toujours des romans. Mais le roman ne peut être, comme on l'a dit, que la peinture des caractères ou la satire de la société; le roman de caractère n'étant plus possible dans l'uniformité des classes et des mœurs, le roman-satire qui rend la société responsable des vices qu'elle renferme, le remplaça. La société blasée se donna le plaisir de s'entendre reprocher ses vices, sans songer que lorsque les vices ne sont plus représentés que comme les produits des hasards de la vie, ils cessent de paraître des vices.

Le système d'éducation avait changé depuis la Révolution sans produire les heureux résultats auxquels on s'attendait. Si le Français ne recevait pas sous l'ancien régime une instruction plus forte qu'aujourd'hui, il était mieux en mesure d'en profiter. Il avait des loisirs et il les utilisait en remplissant les charges publiques; il s'occupait souvent d'agriculture, et devenu vieux, il se retirait volontiers à la campagne pour terminer sa carrière en cultivant les lettres. L'homme de commerce et de négoce, mêlé à l'homme de loisir, participait à sa culture; ils formaient ensemble cette bourgeoisie française si forte et si éclairée, dont on a vu les derniers débris disparaître sous le règne de Louis-Philippe. Le Français reçoit aujourd'hui dans les

colléges de l'Université à peu près la même instruction qu'autrefois chez les oratoriens et chez les jésuites, mais elle n'est plus appropriée aux mêmes usages; s'il veut aborder les professions libérales, il va au lycée ou au collége pour se faire bachelier; si au contraire il se destine au commerce et à l'industrie, il y va par esprit d'imitation; le futur avocat et le futur négociant puisent bien dans les établissements de l'Université le même savoir, mais, comme on l'a fort bien remarqué, ils n'en font pas le même usage.

Le produit homme était donc allé en diminuant de qualité depuis la fin du XVIII[e] siècle. Les divers règnes qui s'étaient succédé entre le premier et le second empire, en augmentant la fortune publique et privée, et en poussant au plus haut point les besoins que le bien-être engendre, avaient accru progressivement l'infériorité morale de l'individu. Ce dernier n'ayant pour contre-poids à ses instincts matériels qu'un vague besoin de morale, impuissant faute d'être soutenu par l'exemple, ou un sentiment religieux inefficace, parce qu'il n'était chez lui qu'une précaution politique, tombait peu à peu dans un état d'abaissement qui accélérait celui de la nation tout entière. Que de fois n'avons-nous pas entendu au moment de l'Exposition des étrangers éminents obligés d'entretenir des rapports avec les dignitaires de la cour impériale, avec les ministres et les hauts fonctionnaires, s'étonner de l'ignorance, de l'indifférence pour toute question générale, pour tout sujet sérieux dont ils faisaient preuve. L'esprit et le goût de la conversation disparaissaient de la haute société du temps de l'Empire, et les étrangers voyaient dans ce changement le signe le plus évident de notre prochaine infériorité. La France avait beau vanter ses romans, ses pièces de théâtre,

ses ballets que tous les peuples imitaient, à en croire les journaux, elle marchait à la décadence d'un pas dont la rapidité n'échappait pas à l'œil clairvoyant de l'étranger. Or, si une nation en décadence peut pendant quelque temps garder la supériorité dans les arts et dans la littérature d'agrément, elle la perd bientôt dans les sphères supérieures de l'art et de la science. Le Français se croyait toujours le précepteur des peuples parce qu'il les fournissait de vaudevilles; mais s'il pouvait citer encore des individualités remarquables dans toutes les branches du savoir humain, il n'en était pas moins vrai qu'il devenait de jour en jour plus inférieur à l'Anglais, à l'Allemand, au Russe même qui, tout en imitant quelques-uns de ses vices, gardait quelque chose de la rudesse et de l'énergie natales.

L'homme a toujours la femme qu'il mérite; la Française du second empire ne valait pas mieux que l'homme de ce temps; élevée par l'Église et par sa famille, recevant de l'une des leçons de mysticisme religieux et de l'autre des leçons de mysticisme romanesque, ne sachant lire que son livre de prières et le feuilleton de son journal, profondément hostile à la politique, et mettant sa coquetterie à en détourner l'homme, elle semblait avoir, par une sorte de phénomène, le don d'exister sans vivre. L'empire de la femme s'exerce par la conversation. Dans les premières années de la Restauration, quelques survivantes du XVIIIe siècle ouvrirent des salons où revivaient les traditions de cette époque, son esprit, sa grâce, son libéralisme, et où l'esprit de conversation pouvait se déployer; les femmes sous la Restauration et sous le règne de Louis-Philippe ne se firent pas un mérite de rester étrangères au mouvement intellectuel de leur temps : philosophie, religion, histoire, littérature, beaux-arts, elles s'intéressaient à tout ce qui fait la

vie de l'esprit et du cœur. Les étrangers qui se rappelaient les derniers salons de Paris les redemandaient vainement à l'Empire. Sous le règne de Napoléon III, la vie du monde s'éteignait faute d'aliments moraux ; la fortune en effet ne fournit qu'aux jouissances matérielles ; l'esprit de conversation qui est l'âme de la société vit de passions et d'idées, et les gens du monde d'alors, hommes et femmes, n'avaient ni passions ni idées.

La vie de famille, pour comble de malheur, n'existait plus. La femme, n'ayant sa place ni au salon ni au foyer, courait les fêtes et les spectacles auxquels elle prêtait l'éclat de ses parures et les grâces de sa personne, mais non les charmes de son esprit que rien n'animait ; n'appartenant en réalité ni au monde ni au ménage, n'ayant ni les grâces de l'un, ni les vertus de l'autre, indifférente à elle-même et aux autres, la Française avait perdu son aimable influence sur la société ; elle passait son temps en vains amusements, en frivoles lectures et en ardentes convoitises de luxe et de richesses ; aussi le monde de l'Empire, toujours en joie en apparence, mais en réalité sombre et plein d'une amertume intérieure et d'un secret mépris pour lui-même, n'était plus qu'une sorte de foire aux toilettes et aux vanités.

Quelle influence le souverain, la souveraine et la cour avaient-ils exercée sur les mœurs de leur temps ? Il faut pour répondre à cette question, remonter aux premières années du règne. Depuis son avénement jusqu'à ce jour tout avait souri à Napoléon III, il avait goûté non moins pleinement qu'un monarque absolu du XVIIe siècle les douceurs du souverain pouvoir. Aussi se sentait-il bien sur le trône et tenait-il à y rester lui-même au moins autant qu'à le transmettre à son fils. Malheureusement au moment

même où des efforts incessants devenaient indispensables pour soutenir ce trône ébranlé, l'âge, la fatigue, la maladie faisaient éprouver de plus en plus à l'Empereur ce besoin de calme et d'immobilité qui était le fonds de sa nature, car si quelques aventuriers l'avaient pour ainsi dire forcé à gravir un à un les degrés du trône, il n'aimait nullement les aventures. Louis-Napoléon, en attaquant Louis-Philippe à main armée, sentait bien que la royauté moderne ne pouvait pas répandre le sang d'un prétendant. La République lui parut d'abord plus redoutable. M. de Persigny l'arracha presque de vive force à son hôtel de Londres : « Vous allez me faire fusiller, » lui répétait-il sur le bateau à vapeur qui les ramenait en France. Quelques jours après son arrivée à Paris, il était rassuré : « Me voilà ! » dit-il à une amie de sa mère, « sont-ils bêtes ! ces membres du gouvernement provisoire ». Il se dit que puisqu'on respectait sa vie et sa liberté, la République avait changé de caractère, et qu'il pouvait impunément conspirer contre elle. Son avénement au trône ne fut en effet qu'une longue et habile conspiration. Devenu empereur, la fortune prit plaisir à éblouir la France et le monde de ses succès. On vit en lui un grand homme, on lui prêta les vues les plus étendues et les systèmes les plus profonds. Son système était tout simplement la religion napoléonienne formulée par son cousin dans le discours aux Corses d'Ajaccio, avec cette différence que le prince Napoléon commentait la légende de Napoléon Ier, Robespierre à cheval, et l'Empereur celle de Napoléon Ier, restaurateur de la religion et de la société ; au point de vue de la politique extérieure les deux légendes se confondaient dans son esprit, il se considérait comme le Messie du principe des nationalités dont son oncle avait été le précurseur. Quant aux idées exposées dans ses

livres : extinction du paupérisme, amélioration du sort des classes les plus nombreuses, renaissance des races latines opposées aux races saxonnes, etc., il les avait empruntées à cet essaim d'idées qui circulent dans l'atmosphère d'une époque. L'extinction du paupérisme était représentée par l'asile de Vincennes et par la caisse de retraite des ouvriers, le triomphe des races latines sur la race saxonne par la fusillade de Maximilien ; le principe des nationalités par la transformation de l'Allemagne et par la suprématie de la Prusse. L'affaire récente du Luxembourg venait d'infliger un nouvel échec à Napoléon III. Il se sentait dupé, comme on l'a vu ; et poussé par la crainte du ridicule peut-être se serait-il décidé à faire brusquement la guerre, si son ministre ne lui eût fait remarquer que pour se battre il fallait des hommes et des fusils. On se mit à fabriquer des chassepots. L'Empereur ne tarda pas à éprouver plus de satisfaction au fond que de mécontentement de ce retard. L'arrangement de l'affaire du Luxembourg l'avait comme soulagé d'un grand poids, s'il faut s'en rapporter à la satisfaction qu'il exprima en apprenant la décision de la conférence.

Les personnes qui l'approchaient familièrement ont constaté chez lui, dès cette époque, une taciturnité plus marquée et un penchant plus vif à s'isoler dans les nuages de sa cigarette. Il ne lisait et il n'écrivait plus. S'il s'était servi de la plume, c'est parce qu'il vivait dans un siècle d'hommes de plume, mais il n'était pas lui-même un écrivain, quoiqu'il eût écrit beaucoup ; des brouillons d'articles et jusqu'à un plan de roman politique de sa main ont été retrouvés dans ses papiers aux Tuileries. On lui avait dit qu'en France il fallait avoir pour soi les hommes d'esprit et les gens de lettres. Il suivit ce conseil, et pendant

quelque temps, il fut l'amphytrion de dîners intimes, dans lesquels toute étiquette était oubliée, et dont les convives, MM. Viollet-le-Duc, Mérimée, E. Augier, etc., parlaient de tout homme et de toute chose librement, *sub rosa*, comme disaient les anciens. Ces dîners étaient depuis longtemps interrompus, et en fait de gens d'esprit, l'Empereur en était réduit à ses chambellans; quant aux gens de lettres, il les rechercha pour leur célébrité, mais sans aimer leurs œuvres, souvent même sans les connaître. Aussi répondirent-ils en général très-froidement à ses avances; M. Sainte-Beuve et M. Mérimée lui donnèrent néanmoins sur l'art de se conduire avec les gens de lettres des conseils renouvelés de la politique de Colbert et de Louis XIV, mais pour que cette politique fût bonne, il aurait fallu ramener le siècle de Louis XIV et de Colbert.

L'Empereur aimait les femmes sans tenir à leur société; ceux qui l'ont connu prétendent que, tout en étant incapable de ressentir une passion profonde, il était très-susceptible de pousser une fantaisie jusqu'à la passion. Il ne dissimulait pas ses caprices, et il en changeait souvent; caché à peine sous un domino, dans un bal, il ne craignait pas d'afficher sa préférence; dès qu'il s'approchait de la femme choisie, la foule faisait autour d'eux un vide qu'on croyait respectueux. Habituellement réservé et poli avec les femmes, il poussait parfois, même en public, le sans-gêne jusqu'à la licence. Dans un bal donné par la sœur de l'Impératrice, la duchesse d'Albe, on entend tout à coup un grand cri : c'est l'Empereur qui vient brusquement d'embrasser une femme (1). Sa conduite, déjà fort peu de temps après son mariage, aurait fait crier au scandale dans

(1) *Lettres à une inconnue*, par Prosper Mérimée.

un mari bourgeois. L'étiquette autrefois dérobait ou voilait beaucoup de choses dans l'ombre des antichambres et des cabinets des châteaux royaux; il n'en était plus de même aujourd'hui, et tous les foyers de théâtre redisaient le lendemain le nom de l'actrice ou de la courtisane introduite clandestinement la veille aux Tuileries. Les indiscrétions de la presse étrangère révélaient les noms de ses maîtresses, quand elles avaient un nom, soit dans le monde honnête, soit dans le monde de la galanterie vénale. Il en eut plusieurs dans le premier, et pendant tout son règne elles jouirent d'une faveur persistante mais voilée. Dans le second, une seule parut le captiver assez longtemps pour faire croire à un attachement sérieux, et pour donner à l'Impératrice de sérieuses appréhensions. Les *Papiers des Tuileries* nous font assister à ces scènes d'intérieur dans lesquelles l'Empereur placé entre la maîtresse et la femme légitime, se croyant père et ne l'étant pas, joue un rôle de Louis XIV ganache qui pourrait sembler amusant si la magistrature française ne prenait pas une si triste part à cet auguste et burlesque imbroglio dans la personne d'un de ses plus hauts fonctionnaires.

La conduite privée de l'Empereur, ses mœurs, ses habitudes, sa tenue, n'étaient pas de nature à exercer une bien salutaire influence sur la société de son temps; la maladie et l'âge aidant, l'intérieur du ménage impérial s'était régularisé, mais sans devenir plus intime. L'Impératrice avait son avis sur tout et pesait sur tout le monde, et principalement sur son mari pour le faire adopter. L'Empereur se sentait sans défense contre la turbulence de sa femme; la force de résistance lui manquait de plus en plus; il lui cédait le plus souvent plutôt comme à une persécutrice dont on veut se débarrasser que comme à une

sage et prudente conseillère; une sorte d'affaissement se faisait remarquer dans son intelligence et dans sa personne; la maladie cruelle qui devait l'emporter cinq ans plus tard prenait obscurément possession de sa victime; son corps s'affaiblissait en même temps que son esprit sur lequel les derniers événements jetaient une teinte sombre. Joueur heureux, il commençait à douter de la veine au moment même où il allait engager deux grandes parties à la fois. Jetterait-il sur le tapis la carte libérale qu'il avait dans son jeu, ou reprendrait-il l'écart du 2 décembre? Comment réparerait-il l'échec qu'il venait de subir en Allemagne? ferait-il la guerre ou ne la ferait-il pas? terrible alternative que lui posait la fortune incertaine, mystérieux problème sur lequel son étoile voilée ne jetait plus que de vagues lueurs.

Comment de son côté la jeune Espagnole, montée il y avait douze ans sur le trône de France, s'était-elle acquittée de ce rôle d'Impératrice si difficile, et qui entraîne une si grande responsabilité, car les femmes aiment à se modeler sur la souveraine, et la régulatrice des modes devient en quelque sorte la régulatrice des mœurs; il dépend d'elle de lancer la société dans le luxe ou dans l'économie. Un simple coup d'œil sur la société française permettait de voir dans quel sens s'était exercée l'influence de l'Impératrice. Sa beauté l'avait couronnée; c'est par sa beauté qu'elle avait cherché à conquérir la popularité, et qu'elle cherchait à la garder. La beauté est un grand prestige, mais qui s'use bien vite dans un temps comme le nôtre où les têtes couronnées sont si en vue quoiqu'il y ait si peu de représentation royale. Le public, qui pour les reines du temps passé était uniquement formé des grands seigneurs et des gens de la cour, se compose aujourd'hui de tout le monde; la tenue royale était

facile à des femmes nées sur le trône, n'ayant vécu que de la vie royale dans une résidence royale, entourées de femmes étrangères comme elles à toute autre existence; une femme née dans le monde ordinaire et y ayant passé sa jeunesse, devenue reine tout à coup, se prête mal aux sacrifices qu'exige sa nouvelle position : elle a de temps en temps comme une nostalgie des amusements et des plaisirs d'autrefois; cette nostalgie se trahissait chez l'Impératrice par sa présence fréquente dans les théâtres et dans les lieux publics; les effets de l'ennui et du désœuvrement se faisaient sentir dans sa vie intérieure; elle se montrait parfois, quoique bonne au fond, impatiente et maussade à ses familiers et à ses serviteurs. L'Empereur, il est vrai, peu régulier dans sa conduite, lui donnait des sujets de chagrin : l'exemple de ses devancières sur le trône de France aurait dû lui apprendre à les supporter en silence, mais elle n'était pas née reine : femme du monde qui, aux jeux du hasard et de la beauté, avait gagné un sceptre, vivant dans un temps où les dames honnêtes allaient en manière de passe-temps visiter les appartements des femmes galantes quand elles vendaient leurs meubles et leurs diamants, elle ne savait pas dans certaines circonstances s'imposer la réserve que commande la dignité royale; Marie-Antoinette, malgré les preuves de légèreté qu'elle a données, n'aurait pas songé, le jour où la fantaisie du roi, après avoir affiché une courtisane, aurait semblé vouloir s'attacher à elle, à forcer le secrétaire des commandements à l'accompagner chez cette créature pour lui redemander son mari en passant en revue ses meubles et ses potiches.

L'Impératrice était de son temps, elle en aimait les modes, les mœurs et les arts; plus dévote que pieuse, elle

avait plus de religiosité que de religion ; la littérature à ses yeux se composait uniquement des chroniques, des romans et des pièces en vogue ; elle ne se doutait pas qu'il pût y avoir un idéal dramatique supérieur à celui des vaudevilles des Variétés, et ce fut naïvement qu'elle envoya une loge pour la *Belle-Hélène* au czar à peine arrivé à Paris. Si le public fut surpris de l'y voir, le czar lui-même ne le fut pas moins d'y être invité ; quant à l'Impératrice, on l'aurait peut-être fort étonnée en lui faisant remarquer le côté peu convenable de cette invitation. Paris moderne, le Paris de la parodie, de la chronique, des petits théâtres, était son Paris ; et ce Paris lui en témoignait sa dangereuse reconnaissance ; journaux, chroniques, revues de modes, donnaient les détails les plus minutieux sur ses toilettes : la photographie, en l'exposant dans ses vitrines banales à côté de toutes sortes de femmes, imprimait à sa personne un cachet de vulgarité que le changement de costume et de pose (on a trouvé aux Tuileries, le 4 septembre, un album où elle était représentée sous une trentaine d'habits différents) ne parvenait pas à dissimuler. L'Impératrice était usée par la réclame et la publicité avant de l'être par l'âge.

L'Impératrice, en montant sur le trône, avait entendu les journaux la saluer du nom de Blanche de Castille, sans peut-être savoir au juste ce que c'était que Blanche de Castille. La provision d'histoire et de littérature qu'elle avait pu faire au couvent ne s'était guère renouvelée depuis son entrée dans le monde. De la Révolution elle ne connaissait que Marie-Antoinette vue dans le cadre de sensiblerie affectée et théâtrale où des peintres larmoyants ont placé cette grande victime. L'Empire, que son père avait servi, pouvait grâce à la famille dans laquelle son mariage se fit, lui être plus familier. La Restauration et la monarchie

de Juillet ne lui furent jamais connues que par le mal qu'elle entendait dire autour d'elle des hommes qui les avaient servies et par les craintes dynastiques que les princes d'Orléans lui inspiraient. La politique n'était pour elle que la chronique des événements du jour, une distraction romanesque. M. de Morny profita de ce penchant pour lui inspirer par l'intermédiaire de quelques personnes de sa familiarité la curiosité de voir M. Émile Ollivier; elle le fit venir mystérieusement aux Tuileries au moment où elle exerçait la régence pendant le voyage de l'Empereur en Algérie; la transformation libérale de l'Empire n'eut pourtant jamais en elle qu'une zélatrice douteuse et peu convaincue. Dépourvue de sens politique, mais s'occupant de politique pour se donner de l'importance, elle se croyait à la tête d'un grand parti, parce que quelques députés accouraient pour déposer leur carte chez elle toutes les fois que le prince Napoléon manifestait par quelque discours au Sénat ou ailleurs ses velléités d'opposition dynastique. L'état maladif de l'Empereur commençait cependant à faire songer à la possibilité d'un changement de gouvernement, mais le public insouciant n'y voyait qu'un changement de spectacle, et il s'apprêtait à assister à la régence de l'Impératrice comme au cotillon de l'Empire.

L'affluence des visiteurs à l'Exposition baissait à l'approche des chaleurs; le moment était venu de procéder à la proclamation des récompenses décernées aux exposants; la cérémonie eut lieu le 2 juillet. Napoléon III, qui obtint un premier prix hors classe pour ses maisons ouvrières, présida avec l'Impératrice à cette grande solennité : les portes du Palais de l'Industrie s'ouvrirent à midi. Les hommes en habits brodés, les militaires français et étrangers en uniforme, les femmes en brillantes toilettes atten-

daient depuis onze heures le moment d'entrer; cette foule bigarrée remplit bientôt les vingt mille places que contenait l'intérieur de la salle. Ce vaste espace, partagé en deux parties, l'une réservée à la France, l'autre aux autres nations, cet immense pourtour garni de massifs de verdure et de fleurs, ces huit trophées construits avec les produits qui avaient mérité les prix, ce trône sur une estrade tendue en velours rouge semé d'abeilles, formaient une imposante décoration.

L'Empereur et l'Impératrice prirent place sur l'estrade; aussitôt l'orchestre exécuta un hymne fort peu poétique (1) dont Rossini avait composé la musique, et le cortége des exposants, bannières en tête, défila devant Leurs Majestés. Le ministre d'État lut ensuite son rapport sur l'Exposition, et l'Empereur prononça un discours tout rempli de la rhétorique que comporte un pareil sujet : l'Exposition représentait « les jeux olympiques du monde entier » où tous les peuples, luttant par l'intelligence, semblent » s'élancer à la fois dans la carrière infinie du progrès vers » un idéal dont on approche sans cesse, sans l'atteindre ». L'orateur était convaincu que « de ces grandes réunions, » qui paraissent n'avoir pour objet que des intérêts maté- » riels, il se dégage toujours une pensée de concorde et de » conciliation; les nations en se rapprochant apprennent à

(1) O Providence,
Notre espérance,
Garde la France,
Protége-nous!
Sainte Patrie,
Art, industrie,
A ton génie,
Tout rend honneur.
Pour son bonheur,
Pour sa grandeur,
Sur l'Empereur,
France, à son règne honneur!

» se connaître et à s'estimer, les haines s'éteignent, et cette » vérité s'accrédite de plus en plus que la prospérité de » chaque pays contribue à la prospérité de tous. » L'Exposition de 1867 « marque une nouvelle ère d'harmonie et de progrès »; l'Empereur finissait ainsi : « Félicitons-nous, » messieurs, d'avoir reçu parmi nous la plupart des souve- » rains et des princes de l'Europe et tant de visiteurs em- » pressés. Soyons fiers de leur avoir aussi montré la France » telle qu'elle est, grande, prospère et libre. Il faut être privé » de toute foi patriotique pour douter de sa grandeur, » fermer les yeux à l'évidence pour nier sa prospérité, mé- » connaître ses institutions qui parfois tolèrent jusqu'à la » licence pour ne pas y voir la liberté.

» Les étrangers ont pu apprécier cette France jadis si » inquiète, et rejetant ses inquiétudes au delà de ses fron- » tières, aujourd'hui laborieuse, calme, toujours féconde » en idées généreuses, appropriant son génie aux merveilles » les plus variées et ne se laissant jamais énerver par les » jouissances matérielles.

» Les esprits attentifs auront deviné sans peine que, mal- » gré le développement de la richesse, malgré l'entraîne- » ment vers le bien-être, la fibre nationale y est toujours » prête à vibrer, dès qu'il s'agit d'honneur et de patrie; » mais cette noble susceptibilité ne saurait être un sujet de » crainte pour le repos du monde. »

Cette pompeuse phraséologie ne faisait illusion à personne. Les souverains étrangers, les visiteurs empressés dont parlait l'Empereur, ne s'étaient point trompés sur la prospérité plus apparente que réelle de l'Empire, et ils avaient pu juger, en voyant de près les Parisiens, de leur aptitude à ne pas se laisser énerver par les jouissances matérielles. L'Empereur choisissait pour vanter les insti-

tutions de la France le moment où elles étaient à la veille de s'écrouler ; quant à la fibre nationale, s'il entendait par là ce frivole amour-propre qui porte en toute occasion le Français à se déclarer le premier peuple du monde, elle ne fut jamais, il est vrai, plus excitée qu'en ce moment. L'Exposition, s'écriaient tous les matins les journaux impérialistes, place la France à la tête des nations. Le gala de l'Opéra devait suffire, selon la *France*, « pour donner à l'Europe une éblouissante idée du peuple français », du « charme incomparable de nos patriciennes », c'est ainsi que les journaux officieux désignaient les femmes des membres de la commission municipale qui faisaient les honneurs des bals et des banquets de l'Hôtel de Ville aux souverains avec un écusson aux armes de la ville sur l'épaule.

Ce cynisme se calma pourtant peu à peu, et quand la clôture de l'Exposition eut lieu le 4 novembre, le gouvernement, les exposants, les Parisiens, s'aperçurent qu'elle était loin d'avoir produit tous les résultats qu'ils en attendaient. Au point de vue des intérêts, il n'y avait en effet aucun avantage à concentrer pendant un an toutes les préoccupations du pays sur une foire gigantesque. La prospérité de cette année-là se payait au prix de la stérilité des suivantes. L'union des peuples n'en éprouvait pas de meilleurs effets. Les hommes rassemblés pour juger du mérite d'une machine, d'un tissu, d'une substance alimentaire, et ceux qui se réunissent sous l'influence d'une idée ne ressentent pas la même influence de leur mutuel contact. Une fête dans le genre de celle de la fédération en 89 aurait beaucoup plus fait pour unir les hommes que toutes les solennités de l'industrie. La fréquence de ces dernières en diminuait d'ailleurs l'importance. Une grande révolution

dans les procédés du travail de l'homme ne s'accomplit pas ous les cinq ans juste à point pour justifier une exposition universelle des produits de l'industrie. Rien ne s'était passé de nouveau dans le monde industriel depuis l'Exposition de Londres. Il s'agissait simplement de savoir si depuis ce temps les Anglais étaient décidément parvenus à disputer la supériorité aux Français dans certains arts industriels. La question avait sans doute son importance, mais le public comprenait qu'on pouvait la résoudre à meilleur marché; vainement cherchait-on à lui monter l'imagination par des grands mots : tournoi pacifique, cour plénière du travail, grandes assises de l'intelligence, son bon sens protestait contre ces exagérations. Les guerres étaient devenues plus fréquentes depuis ces tournois pacifiques. Une guerre formidable semblait sur le point d'éclater à la veille de la dernière Exposition. Une guerre n'éclaterait-elle pas avant la clôture de celle-ci? Le fait est qu'on ne parla jamais plus de guerre que pendant l'Exposition. Un défaut capital de ces grandes exhibitions industrielles, c'est l'impossibilité de les réserver aux produits de l'industrie. Où l'industrie commence-t-elle et où finit-elle aux yeux d'un jury? Tout est confondu dans ces gigantesques bazars où l'instruction publique a sa vitrine à côté de la parfumerie, où le pittoresque envahit tout, et où l'air est imprégné d'une vague odeur de charlatanisme.

Ces palais, ces édifices, ces églises à la Potemkin qui avaient coûté des sommes fabuleuses allaient disparaître pour jamais dans quelques jours. Il ne resterait plus rien de l'Exposition que l'impression laissée par la France impériale dans l'esprit des observateurs attentifs et sagaces qui avaient intérêt à la voir et à la bien voir. Les amis de l'Empire ne doutaient nullement que tous les étran-

gers ne quittassent la France en emportant la plus haute idée de sa puissance.

Les événements devaient prendre soin de les détromper. L'Empire n'avait fait illusion ni aux Anglais, ni aux Russes, ni aux Italiens, ni aux Allemands, ni aux peuples du Midi, ni aux peuples du Nord. Les Allemands ne sont pas, quoi qu'on en dise, tellement habitués à se perdre dans les généralités, qu'ils ne sachent au besoin retrouver le chemin de la réalité et pénétrer dans le détail des choses. Gœthe, assis devant un feu de bivouac le lendemain de Valmy, écrivit : « De ce lieu et de ce jour date une nouvelle ère dans l'histoire du monde, et vous pourrez dire : J'y étais. » Les compatriotes de Gœthe étaient venus en grand nombre à Paris pendant l'Exposition ; ils avaient vécu de sa vie, ils avaient goûté ses plaisirs, pénétré dans l'intérieur des familles et surpris plus d'un secret de leur existence intime : l'un d'eux, sortant d'une de nos salles de spectacle ou de bal, traça peut-être cette phrase sur ses tablettes : « De ce lieu et de ce jour date la décadence d'une nation dans l'histoire du monde. J'y étais. »

CHAPITRE IV

1867

MORT DE MAXIMILIEN

SOMMAIRE. — Dépêche du 10 janvier 1867 de l'Empereur au général Castelnau. — Napoléon III abandonne au cabinet de Washington le soin de choisir le président de la république du Mexique. — Il exclut Juarez seul du fauteuil. — Négociations du maréchal Bazaine avec Porfirio Diaz. — Lettre de ce dernier. — Commencement de l'évacuation. — Retraite de l'armée française. — Arrivée du maréchal Bazaine à Toulon. — Les honneurs militaires lui sont refusés. — Sa courte disgrâce.

Tentative de Maximilien pour rétablir l'empire avec l'aide du parti clérical. — Il marche sur Queretaro. — Son entrée dans cette ville. — Il s'y enferme. — Siége et prise de Queretaro par les Juaristes. — Escobedo annonce à Juarez la capture de Maximilien. — Elle est connue à Mexico malgré le blocus. — Deux avocats de cette ville sont choisis pour défendre Maximilien. — Ils arrivent le 8 juin à San-Luis de Potosi. — Ils font tous leurs efforts pour sauver l'archiduc. — Défense de Maximilien devant le conseil de guerre. — Il est condamné. — Il demande la grâce de ses compagnons. — Sa lettre à Juarez. — Son exécution. — Effet de cette exécution sur l'opinion publique. — La diplomatie et la mort de Maximilien. — A qui revient la responsabilité de cette mort.

Au milieu des joies et des fêtes de la cour de Napoléon III, pendant l'Exposition, s'accomplissait le tragique dénoûment de l'aventure du Mexique.

Le triste état dans lequel nous avons laissé, dans le volume précédent, les affaires du Mexique n'avait fait qu'empirer au commencement de l'année 1867. Une dépêche adressée le 10 janvier par Napoléon III au général Castelnau lui commandait, sans forcer Maximilien à l'abdication, de rapatrier tous ceux de ses nationaux qui ne voulaient pas rester plus longtemps au Mexique. L'insurrection grandissait et s'organisait dans les villes et dans les districts abandonnés par les Français. Juarez était à Monterey, à la veille de rentrer à San-Luis de Potosi. Maximilien,

réduit à ses propres forces par l'interdiction mise par François-Joseph au départ de 6000 recrues, sur la menace du ministre des États-Unis à Vienne de demander ses passeports, aurait dû comprendre qu'il était temps pour lui de revenir en Europe; il resta « parce qu'il ne » voulait pas ternir la gloire de ses aïeux ».

Le ministre de Napoléon III à Washington avait reçu en même temps que le général Castelnau des ordres directs au sujet du Mexique; il devait déclarer à M. Seward que son gouvernement était prêt à accepter toutes les combinaisons pour rétablir la République à condition qu'il ne serait pas question de replacer Juarez à sa tête, mais M. Seward n'était pas d'humeur à se prêter aux rancunes de Napoléon III, non plus qu'aux combinaisons du maréchal Bazaine qui, au moment même où le représentant de Napoléon III essayait de rallier le cabinet de Washington à la politique des Tuileries, entrait en négociation avec le général Porfirio Diaz. Ce dernier, dans une lettre adressée le 3 mai 1867 à M. Romero, ministre de M. Juarez aux États-Unis, dit formellement que le maréchal Bazaine lui avait fait offrir de mettre entre ses mains les villes occupées par les Français, et de lui livrer Maximilien, Marquez, Miramon, etc. Il est difficile d'admettre que, dans cette circonstance, le général Porfirio Diaz n'ait pas été trompé par quelque intrigant. L'offre de lui vendre 6000 fusils et 4 millions de cartouches mériterait d'être appuyée sur des preuves officielles; quant à une troisième proposition dont il est aussi question dans la lettre du général Porfirio Diaz, et « qu'il avait repoussée parce qu'il ne la trouvait » point honorable », on a prétendu qu'elle se rapportait à la reconnaissance de la dette et des emprunts français; mais comment ne pas remarquer que le Mexique ne

devait plus rien à la France? Il n'y avait plus que des souscripteurs aux emprunts du Mexique, c'est-à-dire des créanciers particuliers de ce pays; par quels moyens espérerait-on alors amener le gouvernement républicain à payer les emprunts contractés pour le renverser et pour détruire l'indépendance du Mexique? On peut cependant admettre à la rigueur que ce fut bien là l'objet de la proposition faite à Porfirio Diaz qu'on aurait proclamé président du Mexique, à condition qu'il rendrait à l'Empereur le service de lui permettre de dire, par l'intermédiaire de M. Rouher, au Corps législatif : la dette et les emprunts français ne courent aucun risque.

Le général Castelnau pressait cependant le départ des troupes. Le maréchal Bazaine comprit que le moment était venu de mettre un terme à ses hésitations : le colonel Boyer, son chef de cabinet, adressa par son ordre aux journaux un avis portant qu'un grand convoi de rapatriement partirait le 1er février de Mexico. La proclamation d'adieu du maréchal à « la chevaleresque nation mexicaine » parut le 3. Le 5, au petit jour, toutes les troupes se réunissaient sur l'esplanade du Cheval de Bronze, d'où le commandant en chef, après les avoir passées en revue, les fit défiler par l'Alameda. La ville, après le départ des Français, conserva sa tranquillité et son aspect habituels.

Les derniers jours de l'intervention ne furent pas exempts de scènes violentes entre le maréchal Bazaine et l'empereur Maximilien. Le maréchal, qui voulait le forcer à l'abdication, voyant ses menaces vaines, prit le parti de cesser de considérer Maximilien comme le légitime souverain du pays, et il alla jusqu'à lui interdire l'entrée de la forteresse de Mexico. Décidé à descendre à petites journées le plateau de l'Anahuac pour se rendre à Vera-Cruz,

il s'arrêta à quelques lieues de Mexico, espérant vainement que Maximilien, voyant disparaître l'uniforme français, viendrait enfin déposer le pouvoir entre ses mains. Le 10 février, il était à Puebla, où les Français arrivaient par bandes pour se joindre au convoi civil, remorqué en quelque sorte par la colonne militaire. Le maréchal Bazaine put jeter en passant un dernier regard sur le champ de bataille de San-Lorenzo où il remporta la victoire qui lui ouvrit les portes de Puebla. Nos soldats quittèrent, au milieu du silence des habitants, cette ville où on les avait comblés de fleurs et de couronnes quelques années auparavant. Il entra le 18 à Orizaba, après avoir appris la défaite de Miramon à San-Jacinto; il crut devoir alors faire une tentative auprès de Maximilien pour l'engager à le rejoindre. Les passages des *petites* et des *grandes Cumbres* avaient été franchis sans coup férir; les partisans mexicains, tenus à distance par l'artillerie, assistèrent de loin au défilé des chariots chargés les uns de malades et de vivres, les autres d'armes, de munitions, d'effets de campement, et à la procession des véhicules de tous genres transportant des familles entières avec leurs dernières ressources. Les hommes s'attelaient souvent aux bêtes de somme pour tirer les charriots des fondrières, car ce n'est que par une marche rapide qu'ils pouvaient se soustraire, eux, leurs femmes et leurs enfants, aux cruels traitements que les bandits mexicains faisaient subir aux traînards. Une foule de malheureux couverts de haillons, n'ayant d'autre nourriture que les restes de la gamelle, le cortége assourdissant et misérable des femmes indigènes suivant les soldats, complétaient cette espèce de débâcle humaine roulant ses flots de Mexico à Vera-Cruz, et semant sur sa route des armes, des effets d'équi-

pement et d'habillement, sans parler des morts et des malades.

L'armée devait séjourner à Orizaba où des vivres pour 15 000 hommes et pour quinze jours avaient été rassemblés, mais tout à coup le maréchal leva le camp, où il craignait, dit-on, d'être enlevé avec ses immenses bagages, et abandonnant pour plusieurs centaines de mille francs de provisions de tous les genres, il quitta précipitamment Orizaba, dont le général juariste, Manuel Gomez, prit possession à la tête de 8 cavaliers dont 5 déserteurs français; les troupes républicaines suivaient de si près l'armée en retraite et s'installaient si aisément dans les villes quittées par elle, qu'on eût dit que le changement s'opérait d'un commun accord. Il était temps cependant que la retraite finît.

Les Français étaient massés le 28 février autour de *Paso del Macho* ou échelonnés le long du chemin de fer entre cette ville et Vera-Cruz. Le 1er et le 2 mars, plusieurs convois de troupes marchèrent sur le port d'embarquement, suivis par les cavaliers juaristes qui poussèrent leurs charges jusqu'au milieu de la place de Vera-Cruz, occupée pas les Français, et regagnèrent leur campement après cette bravade. Le 13, les troupes étaient embarquées, et la flotte filait à toute vapeur emportant le maréchal Bazaine et l'armée qui s'était bravement battue dans toutes les rencontres avec l'ennemi, mais qui n'avait pas reçu de ses chefs des leçons propres à élever son moral. Les villes rançonnées, les otages pris, les prisonniers fusillés sans jugement, l'incendie et le pillage autorisés, étaient de tristes souvenirs laissés par l'intervention. Le maréchal Bazaine se trouvait devant Toulon le 5 mai. Le préfet maritime, en habit bourgeois, se rendit au-devant

de lui pour l'avertir officieusement qu'il avait reçu l'ordre de ne pas lui rendre les honneurs militaires et de ne pas lui faire la réception ordinaire due à un maréchal. Cette disgrâce ne devait pas durer longtemps; le maréchal Bazaine ne tarda pas en effet à être appelé au grand commandement de Nancy, dans lequel on supposait que le maréchal Forey ne serait pas remplacé à cause de l'hostilité de l'opinion publique contre ces inutiles emplois. Le maréchal Bazaine triompha, dit-on, des répugnances de l'Empereur au moyen de certains papiers tombés en sa possession et prouvant la connivence de Morny avec Jœcker; il est naturel aussi de supposer que la grande réputation militaire du commandant en chef de l'armée du Mexique, et les préoccupations dynastiques, qui pesaient d'un si grand poids sur l'esprit de l'Empereur, lui conseillèrent également de ne pas faire un mécontent d'un chef influent de l'armée, et de ne pas tenir un haut dignitaire de l'État éloigné de sa personne et de sa cour.

Maximilien, pendant ce temps-là, entreprenait la tâche de rétablir l'Empire avec un trésor vide, une armée et une administration désorganisées et 4 millions de piastres que le parti clérical prit l'engagement de lui prêter. Le Mexique fut divisé en cinq grands commandements et on pourvut à la défense de Mexico, de Puebla et de Vera-Cruz. Miramon se mit en campagne le 16 janvier à la tête de 500 hommes; Marquez prit le commandement des districts de Puebla et de Vera-Cruz. Quant à Maximilien, il partit de Morelia dans les premiers jours de février pour rejoindre Miramon et se mettre à la tête de l'armée active.

Maximilien occupait cette ville, capitale du Michoacan, avec son armée composée de troupes mexicaines, autrichiennes et belges, et accrue des débris de la garnison de

Zamora, prise par les républicains. Zamora était la place la plus importante du Michoacan, après Morelia. Les impériaux découragés par cette perte commençaient à reprendre quelque espérance sur la nouvelle de la prise de Zacatecas par Miramon, lorsqu'ils se virent obligés d'abandonner Morelia. Leur départ s'effectua en bon ordre aux cris de : Vive l'Empereur ! Un républicain y répondit par le cri de : Vive la liberté ! « Un cavalier de l'escorte du général l'ayant » entendu revint sur ses pas au galop et lui fendit la tête » d'un coup de sabre (1). »

Un long convoi composé d'employés, de gens compromis par leurs opinions, de négociants, de voyageurs, de malfaiteurs emmenés des prisons, des femmes de soldats, embarrassaient la marche de la colonne. Les désertions commencèrent dès la première journée et continuèrent jusqu'à Queretaro, où Maximilien avait devancé l'armée. Il se porta de sa personne au-devant de la division Mendez dont il réunit quelques jours après les officiers dans un banquet à la suite duquel un conseil de guerre fut tenu. On y décida de sortir de la ville le 26 février pour marcher à la rencontre du général Escobedo qui accourait du nord avec le gros des forces républicaines. On devait revenir ensuite sur les généraux républicains Corona et Regules qui arrivaient par Acambaro. Ce plan ne tarda pas à être abandonné; Maximilien resta à Queretaro pour y organiser l'armée qui ne dépassait pas 9000 hommes. Miramon reçut le commandement de l'infanterie, dont il fit deux divisions; Mejia, celui de la cavalerie formant trois petites brigades; les colonels Arellano et Reyes gardèrent le commandement de l'artillerie

(1) Albert Hans, *Souvenirs d'un officier de l'empereur Maximilien.* Queretaro.

et du génie. Marquez, chef d'état-major, fut remplacé à son départ pour Mexico par le général Castillo. Le commandement d'une brigade d'élite mixte servant de réserve fut confié au général Mendez. D. Santiago Vidaurri remplit les fonctions de ministre de la guerre.

Queretaro est la clef de la partie centrale du Mexique; il couvre Mexico autant que peut le couvrir une ville ouverte et dominée par les montagnes, excepté à l'ouest, où se trouve le Cerro de las Campanas, hauteur rapprochée de la ville et permettant de surveiller la plaine. Les Français avaient fait de cette place le point de jonction de plusieurs routes venant du nord et de l'occident, et ils y avaient établi des magasins et un hôpital. Les premiers temps du séjour de Maximilien à Queretaro s'écoulèrent en revues, en fêtes et en banquets militaires. Il fallut songer à barricader la ville pour la mettre à l'abri d'un coup de main dans la prévision du départ de l'armée pour l'intérieur.

L'approche de l'ennemi mit fin aux revues, aux banquets, aux représentations théâtrales et aux ovations faites à Maximilien par les soldats. Les républicains arrivèrent, le 4 mars, par la route de San-Luis de Potosi, sous le commandement d'Escobedo, et par celle d'Acambaro, sous le commandement de Corona. La récente défaite de Miramon à San-Jacinto, le départ de l'armée française, l'évacuation des places de l'intérieur par les impériaux, la défensive à laquelle ces derniers étaient réduits, relevaient singulièrement le moral des troupes républicaines, dont l'effectif ne dépassa pas d'abord de beaucoup celui des assiégés, mais qui s'éleva vers la fin du siége à plus du double par l'arrivée de divers contingents.

La défense de Puebla, une guerre de plusieurs années, avaient communiqué quelque instruction aux officiers et

de la discipline aux soldats républicains. Les opérations militaires s'engagèrent donc sérieusement le 12 mars et continuèrent sans grand avantage de part et d'autre jusqu'au 17. Maximilien, après la sortie qui eut lieu ce jour-là, se donna le spectacle d'une représentation militaire imitée de Napoléon III ; il attacha lui-même une croix de l'aigle du Mexique aux drapeaux de deux bataillons de la réserve, auxquels il promit qu'ils formeraient plus tard le noyau de sa garde.

Marquez et quelques autres généraux de l'état-major impérial, doutant de la possibilité de se maintenir à Queretaro, penchaient pour une retraite sur Mexico, afin de réunir les forces restées dans la capitale, et de les ramener pour livrer une bataille décisive aux républicains. Ce plan fut rejeté le 20 mars dans un conseil de guerre où l'on décida cependant l'envoi à Mexico d'un général chargé d'y rassembler toutes les ressources pécuniaires dont on pourrait disposer. Ce général devait ensuite, avec les troupes concentrées dans cette ville, rejoindre Maximilien ou combiner ses mouvements avec ceux de l'armée impériale de façon à forcer l'ennemi à lever le siége de Queretaro. Marquez, chargé de remplir cette mission, et Vidaurri, nommé président du conseil des ministres, escortés par une brigade de cavalerie, quittèrent Queretaro dans la nuit du 22 au 23 par le sud de la ville, que l'ennemi n'occupait pas encore.

Queretaro n'était guère préparé à une résistance régulière. Les munitions manquaient, et ni la fonte de la toiture de plomb du théâtre, ni celle des cloches, ne pouvaient les augmenter beaucoup. Les couvents et les églises formaient heureusement de solides fortifications, à l'abri desquelles les impériaux firent diverses sorties, entre autres celle du

24 mars, à la suite de laquelle Maximilien, croyant avoir remporté une grande victoire, se jeta dans les bras de Miramon pour le féliciter et nomma un général.

Le 1er avril, nouvelle sortie sans grand résultat; le 10 avril, célébration de l'anniversaire de l'avénement de Maximilien au trône du Mexique, discours des ministres, réponse de l'empereur : « Je suis ferme au poste que les » vœux de la nation m'ont fait occuper, et je ne chancel- » lerai point dans l'accomplissement de mes devoirs ; ce » n'est pas aux moments difficiles qu'un véritable Habs- » bourg abandonne son poste. Je suivrai avec la même » conscience le chemin du devoir. »

Le lendemain de cette fête, une tentative manquée pour faire passer entre les lignes des assiégeants un courrier adressé au général Marquez, dont on n'avait pas encore reçu de nouvelles, commença à jeter du découragement dans la population; le retard de Marquez étonnait et inquiétait l'empereur, car les forces de l'ennemi augmentaient sensiblement, les vivres devenaient rares, et la démoralisation était à craindre parmi les assiégés. Miramon et Arellano conseillèrent à Maximilien de faire une trouée à la tête de la cavalerie, et de revenir à Queretaro après avoir destitué Marquez à Mexico même. Maximilien refusa de se charger de l'entreprise, pour rester, dit-il, au poste le plus périlleux. La trouée, tentée par un autre général, échoua; deux sorties opérées pour atténuer le mauvais effet de cet échec, sans être décisives, permirent cependant de ramener quelques animaux de boucherie. Le siége, malgré une nouvelle sortie qui eut lieu le 1er mai, se resserrait chaque jour davantage; aucun courrier ne pouvait franchir les lignes ennemies, Marquez ne revenait pas, et la famine augmentait. Maximilien,

pour combattre le découragement et pour dissimuler le triste résultat d'une quatrième sortie, fit répandre le bruit que l'attaque avait été suspendue parce qu'un courrier s'était introduit dans la place à la faveur du combat, avec des dépêches de Marquez annonçant son arrivée à la tête du corps auxiliaire. En même temps, un *bando* condamnait à mort tous ceux qui ne mettraient pas dans les vingt-quatre heures à la disposition de l'autorité le blé et le maïs qu'ils avaient cachés. Les chevaux et les mules furent abattus; on frappa d'emprunt forcé tous les propriétaires et commerçants. Maximilien n'en continuait pas moins à distribuer des croix ou plutôt des rubans. « Nous n'avons plus de croix, dit-il à un nouveau chevalier de la Guadalupe; mais, à l'arrivée du général Marquez, vous viendrez me trouver et je vous en remettrai une (1). »

La situation, vers le milieu de mai, était perdue. Les habitants de Queretaro, obligés de travailler aux fortifications de la place, ou de payer une certaine somme par semaine, murmuraient ouvertement contre les rigueurs et les privations du siége. Les visites domiciliaires, les réquisitions de vivres, les fournitures à l'armée, imposaient à la population les plus dures privations. Tous les habitants, même les journaliers et les domestiques, étaient soumis à une taxe proportionnelle par semaine. Les payeurs retardataires subissaient une amende dix fois plus forte que l'impôt. Les habitants ayant des grains dans leurs magasins étaient tenus de les mettre en vente au prix courant de la place, à l'exception du maïs, qui était fixé à 4 piastres la charge pour les citoyens, et seulement à 2 pour les militaires.

(1) Albert Hans, *Souvenirs d'un officier de l'empereur Maximilien*. Queretaro.

Les collecteurs ou les réquisitionneurs de vivres étaient bien invités à ne pas employer la violence; mais comment cet ordre pouvait-il être respecté dans une ville aux mains d'une garnison aux abois? Effraction des portes de certains magasins, visites domiciliaires qui n'avaient pas toujours pour résultat de n'emporter que des vivres, amendes arbitraires imposées aux citoyens et aux étrangers, châtiments infligés à des enfants, à des femmes et des vieillards: Queretaro depuis deux mois et dix jours supportait ce cruel régime, lorsque, à la fin de la première quinzaine de mai, il devint manifeste que l'état de choses ne pouvait se prolonger. L'empereur demanda un rapport sur la situation aux généraux Miramon, Mejia et Castillo, qui lui remirent le 14 mai une note dont voici la conclusion:

« Dans cette dure extrémité, les soussignés croient remplir un devoir de conscience et de soldats, en disant à Votre Majesté que son caractère de souverain et leur qualité de généraux leur imposent à tous un dernier devoir.

» Il faut attaquer de suite l'ennemi et le mettre en déroute sur tous les points de sa ligne. Si les troupes impériales sont repoussées dans cette attaque, il faudra évacuer immédiatement la place, après avoir inutilisé l'artillerie et tous les trains, et faire une trouée coûte que coûte, unique moyen d'arracher à la barbarie de l'ennemi le plus grand nombre possible de soldats de l'armée impériale. »

Les hommes qui donnaient ces conseils étaient sans doute assez courageux pour les exécuter; mais l'impossibilité personnelle dans laquelle ils se trouvaient de conclure un arrangement avec le gouvernement de Juarez, la certitude qu'ils n'avaient rien à espérer de lui, et que leur mort était sûre s'ils tombaient entre ses mains, rendaient

leurs avis un peu suspects à Maximilien. La trouée faite, que lui resterait-il? Une vie errante à la tête de bandes misérables, dans un pays malsain, la fièvre et une mort obscure sur un grand chemin. Cette perspective avait de quoi le faire réfléchir. Il venait de se battre en soldat. Pourquoi une capitulation honorable suivie de son abdication ne lui sauverait-elle pas la vie? Maximilien, cédant à cette espérance, songea à entrer en négociation avec les républicains; il choisit comme confident et comme intermédiaire le colonel Lopez, un de ses favoris, fort mal vu des autres officiers à cause de cette préférence. Lopez, chargé d'obtenir d'Escobedo, pour Maximilien, l'autorisation de se rendre au port le plus voisin d'embarquement, parvint à se rendre auprès du général en chef républicain. Escobedo, lié par les instructions du gouvernement, très-bien au courant d'ailleurs de la situation désespérée de la place, répondit aux demandes de Lopez par un refus formel; Maximilien apprit cette nouvelle sans montrer aucune émotion et sans donner d'ordres relatifs à l'exécution d'un plan de sortie proposé le matin même par ses généraux.

Les troupes impériales, exténuées de fatigue et de privations, n'avaient guère plus la force de tenter des sorties. Quant à Lopez, quelle illusion pouvait-il se faire après la mission qu'il venait de remplir en voyant Maximilien oublier ses compagnons pour ne songer qu'à se sauver lui-même?

Le général Escobedo comprit que le moment était favorable pour faire lui-même une tentative sur la place. Les républicains se glissèrent vers les murs de la ville, surprirent la sentinelle qui veillait à l'une des embrasures, et pénétrèrent dans le jardin du couvent de la Cruz. Le colonel Lopez faisait précisément une ronde en ce moment; les

ennemis l'obligèrent, le pistolet au poing, à les introduire dans l'intérieur du monastère. Lopez, jugeant inutile de se faire tuer à son poste comme un homme de cœur, obéit à cet ordre; on le laissa ensuite libre sur sa promesse de ne point s'évader. Il a dit, pour excuser sa conduite, que son intention était de profiter de sa liberté pour sauver l'empereur; il favorisa, il est vrai, sa fuite. L'ennemi avait pénétré pendant ce temps-là dans le couvent et il sonnait les cloches pour donner au gros de l'armée assiégeante le signal d'accourir; les impériaux, surpris et craignant d'être placés entre deux feux, se réfugièrent dans l'intérieur de la ville.

La chute du couvent de la Cruz entraînait celle de Queretaro. Maximilien, averti par Lopez, prit tout de suite son parti. « Sortir d'ici ou mourir, dit-il en mettant ses pistolets et quelques papiers importants dans sa poche, il n'y a pas d'autre alternative, » et il partit suivi de Lopez, du général Castillo et de deux aides de camp. Couvert d'un large sombrero de feutre blanc, son uniforme caché sous un paletot, il passa devant les sentinelles et se trouva bientôt sur la place de la Cruz. Les premières clartés du jour lui montrèrent les républicains qui l'occupaient: *adelante!* (en avant!), s'écria-t-il en armant son revolver; mais Lopez dit au chef républicain de laisser passer ces quatre civils (*paisanos*). Maximilien se dirigea vers le *Cerro de las Campanas* pour y attendre Miramon et Mejia, réunir quelques troupes et tenter un dernier effort. Mejia vint seul le rejoindre; Miramon était blessé et prisonnier.

Le Cerro de las Campanas et la redoute qui le surmonte, déjà occupée par sa garnison ordinaire, ne tardèrent pas à se remplir d'officiers et de soldats qui venaient y chercher un refuge; mais, les républicains ayant tourné sur ce point les canons des remparts, il fallut arborer le drapeau

blanc. Un aide de camp de Maximilien courut dans la plaine à la recherche d'Escobedo, pendant que l'artillerie ennemie continuait à couvrir le Cerro de boulets.

Le général en chef Escobedo arriva bientôt, suivi de son état-major. Maximilien s'avança vers lui et, après un salut grave, mais poli, il manifesta l'intention de l'entretenir en particulier. Escobedo fit retirer les officiers de sa suite, et le prince lui posa tout de suite cette question : « Me permettez-vous de me rendre, sous la garde d'une escorte, à un point quelconque de la côte où je pourrai m'embarquer pour l'Europe ? Je jure sur mon honneur de ne plus mettre les pieds au Mexique. — Il m'est impossible, répondit Escobedo, de vous accorder cette demande. — Puisqu'il en est ainsi, répliqua l'archiduc, vous ne me laisserez pas insulter, je l'espère, et vous me traiterez en prisonnier de guerre. » Maximilien remit en même temps son épée au général Escobedo, qui ordonna à son chef d'état-major de la recevoir.

L'archiduc, conduit au couvent de la Cruz, fut transféré bientôt, ainsi que Mejia et Miramon, à celui de las Capuchinas, vaste édifice qui avait dû présenter autrefois un ensemble imposant, mais qui n'était plus alors qu'un assemblage de divers corps de logis sans caractère. Maximilien fut installé avec ses généraux dans une de ces vastes masures, d'où il adressa ce télégramme à sa famille :

« Je suis prisonnier de guerre, mais n'ayez aucune » crainte ; on me traite d'une manière qui n'est en aucune » façon une violation des lois et coutumes des peuples » civilisés. »

Le général Escobedo adressa deux télégrammes le 15 et le 16 mai au ministre de la guerre pour lui annoncer la capture de l'empereur ; il ajouta dans un rapport détaillé

que Maximilien, au moment de son arrestation, lui avait fait la déclaration suivante : « J'ai signé mon abdication » dans la première moitié du mois de mars dernier. La copie » de cet acte, certifiée et contresignée par le ministre, se » trouve parmi les papiers qu'on m'a pris au couvent de la » Cruz. L'original est à Mexico entre les mains du président » du conseil d'État, M. José Lacunza, qui a l'ordre de le pu» blier sans retard si je suis fait prisonnier. S'il est néces» saire qu'il y ait quelque victime, que je sois au moins la » seule. Je désire que mes domestiques et ma suite soient » bien traités, car ces gens-là m'ont servi avec loyauté dans » les périls et l'instabilité de ma situation. Mon unique désir » d'ailleurs est de quitter le Mexique, et je compte qu'on » me fera bientôt conduire au lieu de mon embarquement.» Escobedo ajoutait : « Je m'empresse de communiquer ces paroles au gouvernement suprême, et je le fais ainsi pour qu'il donne les ordres nécessaires à ce sujet. »

La réponse du ministre de la guerre fut une sorte de réquisitoire anticipé qui ne laissait plus de doute sur le sort réservé à Maximilien.

« Après cinquante années de maux et de souffrances » infligés au Mexique par la guerre civile, le pays était enfin » arrivé à son but ; il était parvenu à faire prévaloir le res» pect de ses lois et de sa constitution ; il avait réduit à » l'impuissance certaines classes corrompues de citoyens » qui, pour la satisfaction de leurs intérêts privés, sacri» fiaient tous les autres intérêts, ainsi que les droits mêmes » de la société. La paix et la tranquillité étaient en voie de » rétablissement, conformément à la volonté du peuple et » malgré ceux qui aspiraient à le subjuguer. Ce fut ce » moment que choisirent les restes de ces classes abattues » pour appeler l'étranger, dans l'espoir d'assouvir avec son

» aide leurs cupidités et leurs vengeances. Ils se mirent à » l'œuvre en excitant l'ambition d'un prince étranger, et » bientôt une intervention étrangère, iniquement liguée » avec la trahison, déborda sur la République.

» L'archiduc Ferdinand Maximilien de Habsbourg se » prêta comme instrument principal à l'œuvre d'iniquité » qui, pendant cinq ans, a répandu sur la République tous » les crimes et toutes les calamités possibles. Il vint pour » opprimer le peuple, pour détruire sa constitution et ses » lois, sans autre titre que quelques votes dénués de valeur, » puisqu'ils furent imposés par les baïonnettes étrangères. » L'archiduc Maximilien, en assumant la responsabilité de » l'invasion, s'est placé dans un cas prévu par les lois de » toutes les nations et par diverses lois de la République, » dont la dernière est celle du 25 janvier 1862, définissant » les crimes contre l'indépendance et la sûreté de la nation, » contre le droit des gens, contre les droits individuels, la » paix publique et l'ordre.

» Les actes notoires de la carrière de Maximilien tom- » bent sous la plupart des responsabilités spécifiées dans » cette loi. Non-seulement il s'est fait l'instrument de l'in- » tervention étrangère, mais encore, dans le but de pour- » suivre pour son propre compte une guerre de flibustiers, » il a amené ici d'autres étrangers, Autrichiens et Belges, » sujets de puissances étrangères qui n'étaient pas en guerre » avec la République.

» Il a promulgué un décret contenant des prescriptions » barbares pour l'assassinat des Mexicains qui défendaient, » ou qui refusaient de dénoncer ceux qui défendaient l'in- » dépendance et les institutions de leur pays.

» Il est l'auteur des exécutions nombreuses et sanglantes » ordonnées en vertu de ce cruel décret, qu'il a fait appliquer

» tout d'abord à des Mexicains distingués qui, d'après toutes » les présomptions, ne pouvaient pas même connaître » encore le fait de sa promulgation.

» Il a ordonné à ses propres soldats, ou tout au moins » il a permis, sous le faux titre de chef de la nation, aux » soldats de l'envahisseur étranger de brûler ou de détruire » des villes entières, d'un bout à l'autre du sol mexicain, » notamment dans les États de Michoacan, de Sinaloa, de » Chihuahua et de Nuevo-Leon.

» Il a ordonné à ses propres agents, ou permis aux agents » de l'étranger d'assassiner des milliers de Mexicains, aux» quels on faisait un crime de défendre leur patrie.

» Et lorsque les armées étrangères se sont retirées, lors» qu'il a vu la République tout entière soulevée contre » lui, il a rassemblé autour de sa personne les plus cou» pables fauteurs de notre guerre civile, et a employé tous » les moyens de violence, de déprédation, de dévastation » et de mort pour soutenir jusqu'au bout ce faux titre » qu'il ne pouvait se résoudre à abandonner, et qu'il n'a » abdiqué, malgré lui, que lorsqu'il y a été contraint par » la force.

» L'article 28 de la loi mentionnée ci-dessus dispose que » le châtiment dont elle frappe les coupables peut leur être » infligé sur la simple constatation de leur identité, lorsqu'ils » sont pris en flagrant délit ou dans un engagement de » guerre. La notoriété des faits suffirait pour nous donner » le droit d'agir conformément à cet article de la loi.

» Néanmoins, l'intention du gouvernement étant d'user » de ses pouvoirs de manière que, dans le cas actuel, » il ne puisse s'élever aucun doute sur la légalité et » l'équité de la procédure, il a été résolu qu'on suivrait la » marche indiquée pour d'autres cas par cette loi, qu'on

» entendrait dans le procès tout ce que les accusés pour-
» raient avoir à dire pour leur défense, et que la sentence
» serait prononcée d'après toutes les règles de la justice.
» A cet effet, le président de la République a décidé que
» vous prendriez des mesures pour faire juger Ferdinand-
» Maximilien de Habsbourg et ses généraux susnommés,
» Miguel Miramon et Tomas Mejia. »

Mexico, cerné par les républicains, ignorait que Maximilien avait rendu son épée, lorsqu'un capitaine d'artillerie de l'armée assiégeante eut l'idée de lancer cette nouvelle dans la ville au moyen d'un rouleau de papier introduit dans un obus; une lettre du général républicain Riva-Palacio, fils de l'avocat futur de Maximilien, remise à sa femme par une voie secrète, confirma cette capture, en ajoutant que le président du conseil d'État D. Lacunza avait entre les mains l'instrument authentique de l'abdication de l'empereur, signée par lui, et qu'il était de l'intérêt le plus pressant pour Maximilien de lui faire parvenir cette pièce. D. Lacunza refusa de s'en dessaisir, à moins d'une preuve plus certaine de la captivité de Maximilien. La publication de l'abdication n'eut donc pas lieu, mais on a pu voir qu'elle n'aurait rien changé au sort du prisonnier.

Le baron Magnus, ministre de Prusse à Mexico, ne tarda pas à recevoir cette dépêche datée de Queretaro, 28 mai :

« Ayez la bonté de venir me voir tout de suite avec les avocats D. Mariano Riva-Palacio et D. Rafaël Martinez de la Torre ou tel autre que vous jugerez capable de me défendre. Il n'y a pas de temps à perdre ; qu'on n'oublie pas les documents nécessaires.

» MAXIMILIEN. »

Le baron Magnus prévint les deux avocats de la mission qui leur était confiée, et il leur adjoignit un de leurs confrères, Eulalio Ortega ; en même temps il télégraphia à

M. Lerdo de Tejada, ministre de la justice à San-Luis de Potosi, pour lui demander un délai qui permît aux défenseurs de se rendre de Mexico à Queretaro. M. Lerdo de Tejada répondit le 3 juin : « Le premier délai que la loi accorde à Maximilien commence aujourd'hui à six heures. »

Il fallait donc se hâter. Mais la distance de près de 80 kilomètres qui sépare Mexico de Queretaro était encore accrue par des obstacles de tout genre. Le baron Magnus sollicita donc par télégraphe, et obtint que le second délai pour la défense ne commencerait qu'à dater de son arrivée et de celle des défenseurs.

Le ministre prussien et les trois avocats, arrivés à Queretaro le 5 juin à minuit, s'abouchèrent immédiatement avec le senor Vasquez, avocat de cette ville, chargé des préliminaires de la procédure; leur première entrevue avec Maximilien eut lieu le lendemain. L'ex-empereur, en voyant ses défenseurs, ne songea qu'à leur demandèr des nouvelles de ses anciennes connaissances de Mexico. Il fallait pourtant fixer les points principaux de la défense ; le soir même commençait le dernier délai accordé par le ministre de Juarez.

Les défenseurs obtinrent, heureusement, un nouveau répit de trois jours. Ils en profitèrent pour se partager le travail. Ortega et Vasquez restèrent à Queretaro pour l'examen des papiers et pour la plaidoirie devant le conseil de guerre; Riva-Palacio et de la Torre partirent pour San-Luis de Potosi, pour agir sur le gouvernement.

Les défenseurs, arrivés le 8 juin à San-Luis, eurent tout de suite une entrevue de plus de trois heures avec D. Lerdo de Tejada, ministre de la justice. Ces trois hommes, amis de tous les temps, également fidèles à la cause de la liberté,

se trouvaient pour la première fois séparés d'opinion sur une question d'où dépendait la vie d'un homme. Le ministre mit fin à leur longue discussion en déclarant que le gouvernement ne s'était décidé qu'après mûre délibération, sans haine ni esprit de vengeance, et sans obéir à un autre sentiment qu'à celui de la justice, qui s'opposait à toute modification de la loi. Il conseilla néanmoins aux défenseurs de se rendre chez le président de la République, en leur faisant espérer d'ailleurs que le conseil des ministres serait appelé à délibérer sur leurs observations.

MM. Riva-Palacio et de la Torre, reçus par Juarez comme deux amis qu'on n'a pas vus depuis longtemps, lui demandèrent que Maximilien fût jugé par un tribunal civil, au lieu de passer devant un conseil de guerre, et qu'un délai d'un mois leur fût accordé pour préparer la défense. Le président répondit par un refus calme à travers lequel perçait la fermeté d'une résolution prise d'avance; il leur promit cependant que toutes leurs réclamations seraient portées devant le conseil des ministres.

Les deux défenseurs attendaient le 9, au palais, la décision de ce conseil. Ils ne la connurent qu'à minuit. Le cabinet refusait à l'unanimité de modifier la marche ordinaire de la loi. C'était son dernier mot.

Le premier délai touchait à sa fin. Les défenseurs prièrent leurs collègues de Queretaro, par un télégramme, de faire en sorte que la nouvelle de la condamnation, désormais certaine, de Maximilien parvînt au président immédiatement après la sentence, afin de leur donner le temps de solliciter sa clémence. L'idée leur vint en attendant de chercher dans l'armée même des appuis. Ils s'adressèrent au général Trevignano qui, malgré sa jeunesse, — il n'était pas âgé de trente ans, — jouissait d'une grande influence militaire.

Le général Trevignano, quoique convaincu de l'inopportunité de l'exécution de Maximilien, refusa cependant de s'associer publiquement aux démarches tentées pour l'empêcher, de peur de n'être suivi par aucun de ses camarades. Il écrivit pourtant au général Escobedo, qui devait, selon l'usage, approuver et faire exécuter la sentence. Les défenseurs, en attendant le retour du courrier expédié à Queretaro, essayèrent de nouveau de faire valoir auprès des deux principaux ministres de Juarez, MM. Lerdo de Tejada et Iglesias, les arguments qui leur paraissaient les plus propres à détourner le gouvernement. de l'idée d'appliquer à Maximilien la loi du 25 juin, promulguée, dirent-ils, en un temps malheureux pour le pays, qui n'avait plus sa raison d'être, et que Maximilien n'avait peut-être pas connue. Les ministres répondirent que le señor Teran, agent de la République, s'était rendu à Miramar pour expliquer à l'archiduc les dangers de l'entreprise dans laquelle il s'engageait et l'impossibilité de fonder une monarchie au milieu de générations habituées à la République, dans un pays où la démocratie avait jeté de si profondes racines que la force seule des armes étrangères ne parviendrait pas à arracher du sol. M. Teran n'ayant pas négligé non plus de faire connaître à l'archiduc l'existence de la loi du 25 juin 1862, Maximilien savait donc à quoi il s'exposait en venant au Mexique. Les défenseurs firent ensuite valoir la pureté des intentions du prisonnier, sa répugnance à se faire l'instrument des étrangers, sa résistance aux exigences françaises; ils évoquèrent le décret du 3 octobre, qui laissait le champ libre à la clémence. Tous leurs efforts demeurèrent vains.

La condamnation, prononcée à Queretaro, fut bientôt connue à San-Luis de Potosi. Il ne restait plus aux défenseurs

de l'ex-empereur que la faible espérance d'obtenir la grâce de leur client. Ils adressèrent au président une supplique qui se terminait ainsi : « Les racines de la République et de la démocratie n'ont pas besoin d'être arrosées de sang. L'expérience que les Mexicains viennent de faire, que le pire des maux est d'attendre le salut de l'étranger, suffira seule à les protéger. La ferme résolution du peuple mexicain de ne pas accepter d'autre gouvernement que celui qui repose sur la volonté nationale, est le signal d'une ère nouvelle qui datera du départ de l'armée d'invasion. La patrie n'a donc aucun péril à conjurer, et la vie de Maximilien sera la preuve que le gouvernement qui a triomphé de l'étranger sait honorer sa victoire par la clémence envers les vaincus. »

Une dépêche des défenseurs engagea le baron Magnus à quitter Queretaro pour venir à San-Luis joindre à leurs efforts ceux d'un homme autorisé à parler non-seulement au nom de la Prusse, mais encore de l'Autriche, de l'Italie, de la Belgique et de toute l'Europe, si c'était nécessaire. Le ministre de Prusse se hâta de se rendre à la pressante invitation des deux avocats de Maximilien.

Le conseil de guerre de Queretaro avait ouvert ses séances le 15 juin à huit heures du matin. Le 16, la sentence de mort, confirmée par le général en chef, était signifiée aux condamnés, et l'exécution se trouvait fixée au lendemain, six heures du matin.

Les défenseurs et le baron Magnus coururent au palais et remirent une dernière supplique à Juarez, dont ils n'obtinrent rien qu'un sursis; un télégramme rédigé en conseil et envoyé au citoyen général Escobedo à Queretaro portait que le gouvernement, après mûre délibération, avait repoussé la demande en grâce formée au nom des condamnés; mais que, voulant donner à ces derniers le temps de mettre

ordre à leurs affaires, le citoyen-président de la République retardait l'exécution jusqu'au mercredi 19 juin au matin.

Le baron Magnus repartit tout de suite pour Queretaro, afin de se trouver auprès de Maximilien au fatal moment, et les défenseurs, ne comptant plus que sur un secours imprévu d'Europe ou des États-Unis pour sauver le condamné, n'eurent plus qu'à prendre congé du président. D. de la Torre lui dit en le quittant : « Plus de sang ; » ne creusez pas un abîme entre les vainqueurs et les » vaincus. Le temps du pardon est arrivé. Ce n'est pas » le défenseur de Maximilien qui vous parle, mais un ami » dévoué de son pays. Que l'avenir du Mexique ne soit pas » souillé par le sang de ses enfants ; le deuil des familles » serait un outrage à la liberté reconquise. » Juarez répondit laconiquement : « Les défenseurs ont dû souffrir beaucoup » de l'inflexibilité nécessaire et juste du gouvernement. Le » temps l'absoudra. Le salut public exige que la loi soit » respectée. Je serai heureux de lui obéir toutes les fois » qu'elle me dispensera de verser le sang. »

Les trois condamnés s'étaient déjà confessés au moment où arriva l'ordre de suspendre l'exécution. Ils avaient donc en quelque sorte subi la mort moralement. N'était-il pas horrible de leur donner, pour ainsi dire, le trépas une seconde fois ?

Juarez, on regrette de le dire, répondit à cette question d'humanité en repoussant la prière contenue dans la dépêche suivante de Maximilien :

« Queretaro, 18 juin.

» Citoyen Benito Juarez,

» D. Michele Miramon et D. Tomaso Mejia ont passé mercredi dernier par toutes les angoisses de la mort. Donnez-leur la vie. Que je sois seul frappé, comme je l'ai demandé en me rendant prisonnier. »

Les dernières lettres écrites par l'archiduc avant de mourir sont adressées, l'une à ses défenseurs :

« Queretaro, 18 juin.

» Mes chers avocats,

» Votre courage et votre énergie à me défendre, votre généreux et infatigable dévouement, méritent toute ma reconnaissance; ils resteront profondément gravés au cœur de votre affectionné.

» MAXIMILIEN. »

L'autre à Juarez, président de la république mexicaine :

« Queretaro, 19 juin.

» Monsieur Benito Juarez,

» Sur le point de subir la mort pour avoir tenté de mettre fin par de nouvelles institutions politiques à la guerre civile qui désole ce malheureux pays, je meurs sans regret, si ma mort peut contribuer à la paix et au bonheur de ma nouvelle patrie.

» Convaincu que rien de stable ne peut se fonder sur un terrain trempé de sang et soumis aux agitations les plus violentes, je vous conjure, avec la sincérité qu'inspire à tout homme la position dans laquelle je me trouve, de faire que mon sang soit le dernier versé. J'ai rendu justice dans mes temps de prospérité à l'énergie avec laquelle vous avez défendu la cause qui triomphe aujourd'hui; consacrez cette énergie à calmer les esprits, et à fonder l'ordre et la paix dans ce malheureux pays.

» MAXIMILIEN. »

L'ex-empereur dormait, le 19 juin, à trois heures du matin, lorsque le général Escobedo vint lui faire ses adieux. Le bruit lointain des clairons et des tambours des troupes destinées à former le carré d'exécution réveilla les autres condamnés. Le trot des chevaux de l'escadron qui devait les escorter au lieu du supplice retentit à six heures. Maximilien et ses deux généraux sortirent de leurs cellules, traversèrent les corridors de la prison et se trouvèrent bientôt dans la rue où les attendaient trois voitures. Ils y montèrent accompagnés chacun d'un prêtre et prirent le chemin du *Cerro de las Campanas*. La foule suivait silencieusement le cortége; les fenêtres et les terrasses sur son

passage étaient garnies de spectateurs. Les condamnés arrivèrent à six heures et demie au *Cerro de las Campanas* entouré par 4000 hommes, et se placèrent à l'endroit désigné. Le *fiscal* leur lut l'arrêt. Maximilien répondit : « Je meurs pour l'indépendance et la liberté du Mexique, et je souhaite que mon sang les cimente toutes les deux. » Il donna ensuite une pièce d'or à chaque soldat du peloton d'exécution, qui ne craignit pas d'accepter devant ses chefs ce présent d'un homme qu'il allait frapper; après avoir recommandé aux soldats de ne pas tirer au visage, il tendit la main à l'officier qui les commandait. Miramon pendant ce temps-là criait : Vive l'empereur! vive le Mexique! et Mejia baisait le crucifix. L'officier leva son épée, et les condamnés tombèrent sous une triple décharge.

Leurs cadavres, rapportés quelques minutes plus tard à la prison de *las Capuchinas*, furent étendus sur les dalles d'une chambre basse. Le baron Magnus, d'accord avec les représentants de l'Italie, de l'Autriche et de la Belgique, réclama le corps de Maximilien. Le gouvernement mexicain refusa de le livrer, et il le fit embaumer, ne voulant le rendre qu'à la famille. Le vice-amiral Tegethoff reçut plus tard la mission d'aller demander à Juarez les restes de l'archiduc au nom de sa mère et de ses frères. Il les ramena en Europe dans les premiers jours du mois de septembre.

La captivité de Maximilien a donné lieu à des récits très-dramatiques. On a beaucoup parlé des mauvais traitements subis par l'ex-empereur pendant sa captivité. Le prince Salm-Salm, son compagnon d'infortune, attribue ces bruits « à des exagérations passionnées ». Maximilien n'eut pas à se plaindre de ses gardiens, mais allant sans cesse de la confiance au découragement, un jour ne croyant pas au danger, et le lendemain cherchant à le

fuir, passant d'heure en heure par toutes les alternatives de la confiance et du découragement, la vérité est qu'il dut subir de longues tortures morales. Ce qui étonne, c'est que dans un pays aussi vénal il ne soit point parvenu à se soustraire au supplice par la fuite. Il paraît cependant que divers plans furent combinés; l'un d'eux paraissait même offrir de grandes chances de succès : des officiers mexicains s'engagaient à ouvrir les portes de la prison au condamné moyennant un billet à ordre de 100 000 francs, mais ils réclamaient la signature des ministres étrangers, qui hésitèrent à la donner et laissèrent passer le moment. Ces messieurs jouèrent un triste rôle dans cette affaire : accrédités auprès d'un souverair considéré comme usurpateur, parlant au nom de puissances dont le président Juarez n'avait rien à craindre, ils ne surent que se montrer hautains, menaçants et avares.

L'opinion publique européenne, qui ne connaît la situation, les mœurs et les idées des populations des républiques de l'Amérique du Sud que par les récits de quelques voyageurs et par des livres superficiels et pittoresques, se montra très-sévère pour les ordonnateurs de l'exécution de Maximilien, sans songer à tout ce que la domination étrangère, qui pesa si longtemps sur le Mexique, y a laissé de traditions funestes dans les mœurs politiques, et jusque dans les habitudes les plus intimes de la famille. L'Europe oublie trop facilement qu'elle donne elle-même parfois de dangereux exemples aux peuples du nouveau monde. Le frère de la victime de Queretaro n'avait-il pas fait tomber lui-même, en 1849, de nombreuses victimes dans les fossés de Vienne et sur les glacis des citadelles de Hongrie et d'Italie? Le promoteur de l'entreprise qui coûtait la vie à Maximilien s'était-il fait faute, au 2 décembre, d'entasser

les cadavres sur les boulevards de Paris? Les potences de Mourawieff, par les ordres d'Alexandre II, ne se dressaient-elles pas, dernièrement encore, en Pologne? Un prince de la famille impériale, dans une récente discussion au Sénat français, ne s'était-il pas déclaré prêt à faire fusiller les orléanistes qui tenteraient de débarquer sur un point quelconque du territoire de l'Empire? François-Joseph, Napoléon III, Alexandre II, pour justifier les exécutions commandées par eux, invoquaient la nécessité d'assurer le repos et la tranquillité de leur pays; Juarez, en opposant les mêmes nécessités aux avocats de Maximilien, ne fit que suivre l'exemple de ces souverains. L'Europe, qui se vante de sa civilisation, est mal venue à reprocher à des peuples encore à demi barbares des passions que trop souvent elle partage.

La presse officieuse en France accusa les États-Unis de n'avoir pas usé de toute leur influence pour sauver les jours de l'archiduc. Ce reproche ne paraît pas mérité. La situation de Maximilien inspirant depuis le mois d'avril une très-vive inquiétude à sa famille, le comte Wydenbruck, ministre du gouvernement autrichien à Washington, adressa, il est vrai, le 6 avril 1867, à M. Seward un mémoire auquel il ne fut point fait de réponse favorable pour le prier d'intervenir auprès de Juarez et de le *contraindre* à respecter la vie du frère de son maître; mais ce refus peut-il être reproché au secrétaire d'État de Washington? Recourir à la force contre une nation amie pour sauver un prince étranger, c'était chose grave pour les États-Unis, et l'on ne peut guère s'étonner qu'ils se soient contentés de parler au nom de l'humanité; leur langage n'en fut pas moins énergique. M. Seward, en recevant la communication du ministre autrichien, écrivit le même jour

à M. Campbell, ministre des États-Unis auprès du gouvernement mexicain :

« Monsieur,

» Le prince Maximilien a été fait prisonnier à Queretaro par les forces libérales du Mexique. La sévérité dont on a usé à l'égard des prisonniers de Zacatecas fait craindre que l'on ne se conduise de même avec le prince. De pareilles sévérités étant aussi préjudiciables à la cause du Mexique qu'au système républicain dans le monde, je vous charge de faire savoir promptement et par des moyens sûrs au président Juarez que le gouvernement des États-Unis désire qu'il reçoive, ainsi que ses compagnons, le traitement humain accordé aux prisonniers de guerre par toutes les nations civilisées.

» William H. Seward. »

Cette lettre ressemblait presque à une sommation; M. Campbell ne crut pas devoir mettre moins de fermeté dans ses communications au ministre des affaires étrangères du Mexique. On en peut juger par la vivacité de la réponse de M. Lerdo de Tejada :

« Vous me dites que la satisfaction que le gouvernement des États-Unis a éprouvée de la retraite des troupes françaises du Mexique et de la marche des armées du gouvernement constitutionnel sur la capitale de la République, a été troublée par les rapports qui lui ont été faits au sujet de la sévérité déployée contre les prisonniers de guerre tombés entre nos mains à la suite de la journée de San-Jacinto. Enfin, vous me dites que le gouvernement des États-Unis espère que, dans le cas où l'archiduc Maximilien tomberait en notre pouvoir avec ses partisans, ils seront tous traités humainement, comme il convient à des prisonniers de guerre.

» Les ennemis de la République, afin de lui porter préjudice, se sont étudiés à tronquer les faits en répandant des bruits controuvés au sujet des prisonniers de San-Jacinto. Ces prisonniers, en grand nombre, ont reçu leur pardon, et si le chef des forces républicaines en a fait exécuter quelques-uns, c'est parce qu'il ne les a pas considérés comme des prisonniers de guerre, mais comme des individus coupables au double point de vue du droit des gens et des lois de la République. Ils venaient, en effet, de se souiller de toutes sortes de crimes dans la ville de Zacatecas. Ils combattaient comme de véritables flibustiers sans patrie et sans bannière; comme des mercenaires payés pour répandre le sang des Mexicains qui défendaient leur indépendance et leurs institutions.

» Un grand nombre d'étrangers faits prisonniers à San-Jacinto ont été conduits à Zacatecas où ils ont été traités avec bienveillance, de la même manière que l'ont été et que le sont encore ceux qui ont été pris dans l'État de Jalisco, et qui ne se sont pas rendus coupables au même chef.

» Conformément aux ordres du gouvernement de la République, les généraux chargés du commandement des forces nationales ont toujours respecté la vie des prisonniers français et les ont traités avec les plus grandes considérations; tandis que, de leur côté, on assassinait fréquemment par ordre de leurs chefs les prisonniers qu'ils faisaient sur les forces républicaines. Plusieurs fois même les prisonniers français ont été remis en liberté, sans exiger pour ce faire un cartel d'échange.

» Certains généraux français ont fait incendier des populations entières. Plusieurs villes ont été décimées par ce qu'ils appelaient leurs cours martiales : sur un simple soupçon, sans aucune espèce de jugement, ils ont fait donner la mort à des personnes sans défense, à des vieillards, à des êtres qui n'avaient pas pu prendre les armes contre eux. En dépit de tout cela, cependant, le gouvernement de la République et les commandants de ses troupes, loin de recourir aux représailles auxquelles on les provoquait, ont toujours observé à leur égard la conduite la plus humaine et donné l'exemple de la plus grande générosité. C'est ainsi que la cause républicaine au Mexique a mérité les sympathies de tous les peuples civilisés.

» Après la retraite de l'armée française, l'archiduc Maximilien a voulu continuer à répandre stérilement le sang des Mexicains. Si l'on en excepte trois ou quatre villes dominées encore par la force, la République tout entière s'est levée contre lui. Cependant il a voulu continuer son œuvre de désolation et de ruine en compagnie de quelques hommes connus par leurs vols et leurs assassinats, déshonorés par la conduite qu'ils ont toujours tenue dans les malheurs de la République. Dans le cas où des individus sur lesquels pèse une pareille responsabilité viendraient à tomber entre nos mains, il ne me paraît pas qu'ils puissent être considérés comme de simples prisonniers de guerre, car leurs crimes sont définis par le droit des gens et par les lois de la République. Le gouvernement, qui a déjà donné tant de preuves de ses principes d'humanité et de la générosité des sentiments qui l'animent, doit peser actuellement dans le fond de sa conscience ce qu'exigent de lui la justice et ses devoirs envers le peuple mexicain.

» Le gouvernement de la République, après cette justification de ses actes, espère conserver les sympathies du peuple et du gouvernement des États-Unis, parce que ces sympathies ont toujours été et sont encore du plus grand prix pour le peuple et pour le gouvernement du Mexique.

» J'ai l'honneur, etc.

» J. Lerdo de Tejada. »

M. Seward apprit le 29 mai la chute de Queretaro et la prise de Maximilien. Le matin même il reçut la visite de M. Wydenbruck qui lui apportait un télégramme arrivé de Vienne à l'instant et chargeant le ministère autrichien de renouveler de la façon la plus ardente la demande d'intervention des États-Unis auprès du gouvernement mexi-

cain. L'Angleterre et le gouvernement impérial de France s'unissaient à l'Autriche pour demander au gouvernement américain de sauver l'archiduc. Le gouvernement français fit même proposer à M. Seward d'acheter au nom des États-Unis tous les bons du Mexique sur la place de Paris et de Londres, afin de permettre au cabinet de Washington d'exercer une influence plus directe encore sur les affaires du Mexique ; M. Seward ne pouvait accepter une pareille proposition, mais, à moins que ce refus ne soit considéré comme une marque d'indifférence de la part des États-Unis à l'égard de Maximilien, il est évident qu'ils remplirent autant qu'il était en eux la mission que leur imposait l'humanité dans cette circonstance. Quant à la conduite du gouvernement mexicain, les motifs en sont nettement résumés dans cette lettre publiée par l'*Evening-Post* de New-York du 3 juin, et adressée le 31 mai par M. Romero, ministre du Mexique aux États-Unis, à un de ses amis :

« Washington, 31 mai 1867.

» ..... Veuillez accepter mes sincères remercîments pour vos congratulations sur nos succès au Mexique. Ils ont été aussi complets que possible. Nous n'avons pas accepté de conditions humiliantes de la part des Français ; nous ne sommes pas embarrassés par des traités avec d'autres puissances étrangères ; tous nos ennemis les plus marquants sont vaincus et tombés dans nos mains. Nous avons devant nous, pour ainsi dire, un nouveau point de départ. . . . .

» J'ai lu avec intérêt vos observations sur la manière dont nous devons traiter les ennemis du Mexique. J'ignore quelles sont les intentions du président Juarez à l'égard de Maximilien ; mais je crains que s'il lui est permis de retourner impunément en Europe, il ne devienne une constante menace pour la paix du Mexique. Il continuera à porter, à notre honte, le titre d'*empereur du Mexique*. Tous les Mexicains mécontents, tous les intrigants, entretiendront une correspondance avec lui au sujet de sa prétendue popularité ici, et ces personnes pourront le pousser à revenir quelque jour, comme on a fait avec Iturbide. Ceux qui le pourront passeront en Autriche et feront à Maximilien une cour mexicaine à Miramar, et il en aura assez pour former dans cette place un gouvernement mexicain, comme a fait à Rome le roi des Deux-Siciles, après son expulsion de Naples. Certaines puissances européennes continueront à le reconnaître

comme empereur du Mexique, comme a fait l'Espagne à l'égard du roi des Deux-Siciles.

» Toutes les fois qu'il nous arrivera d'avoir des complications avec une nation européenne quelconque, la première mesure que prendra la partie intéressée sera d'intriguer avec Maximilien et de nous menacer de *donner appui à notre légitime souverain pour recouvrer son autorité sur les usurpateurs*, si nous refusons d'accepter les conditions qu'elle voudra nous imposer.

» De plus, si Maximilien est pardonné et autorisé à retourner dans son pays, personne en Europe, j'en suis certain, ne dira que nous l'avons fait par magnanimité, attendu que les nations faibles ne sont jamais réputées généreuses; mais on dira, au contraire, que nous avons agi par crainte de l'opinion publique en Europe, et parce que nous n'avons pas osé traiter avec sévérité un prince européen et *notre souverain*.

» Je ne veux pas dire que Maximilien doive être nécessairement fusillé. Ce que je veux dire, c'est que tout pouvoir de faire aucun mal au Mexique doit lui être absolument enlevé avant qu'il lui soit permis de partir. . . .

. . . .

» J'ai l'honneur, etc.

» M. Romero. »

Cette lettre explique pourquoi toutes les interventions pour sauver Maximilien étaient d'avance inutiles ; l'engagement même pris par l'empereur d'Autriche de rétablir son frère dans tous ses droits d'archiduc aussitôt qu'il aurait été mis en liberté, en renonçant à ses prétentions sur le Mexique, ne pouvait avoir aucun résultat.

La responsabilité de la mort de Maximilien revient en définitive à celui qui abusa de sa position et de sa jeunesse pour le jeter dans une entreprise d'aventurier, où il devait l'abandonner plus tard, c'est-à-dire à Napoléon III. Il la porte devant l'histoire.

CHAPITRE V

1867

LE CONGRÈS DE LA PAIX

SOMMAIRE. — L'Association internationale des travailleurs en France. — Sa situation intérieure. — Le congrès de Genève. — Ses antécédents. — Elle hésite à se jeter dans la politique. — Congrès de Lausanne. — La *Ligue de la paix* de MM. Frédéric Passy, Michel Chevalier, Arlès-Dufour, le père Gratry, etc. — L'*Union de la paix*. — La *Société anglaise de la paix*. — Appel du *Phare de la Loire* pour former un *Congrès international de la paix*. — Son programme. — Adhésions en Angleterre, en Belgique, en Allemagne, en Italie, en Espagne. — La présidence du congrès est offerte à Garibaldi. — Son arrivée à Genève. — Premières séances du congrès. — Garibaldi proclame la déchéance de la papauté. — Le congrès tombe dans le mysticisme. — Efforts pour le ramener à son programme. — Tendance révolutionnaire de certains groupes. — Inquiétude du gouvernement génevois. — Dissolution du congrès. — Résultats du congrès.

Les membres du premier congrès de l'Association internationale des travailleurs avaient pu à leur rentrée en France reprendre leurs travaux sans être inquiétés. La police impériale se contenta de dépouiller les ouvriers anglais qui traversèrent Paris de leurs papiers. Les pressantes réclamations de lord Cowley, ambassadeur d'Angleterre, les leur firent restituer quelques mois après. La fondation de la Société avait du reste été en général bien accueillie par les journaux : la *Liberté* y voyait « un avertissement donné solennellement au monde par des hommes venus de tous les pays, par des citoyens las des luttes stériles, conséquence fatale d'une organisation qui s'effondre ». D'autres journaux, la *Presse* entre autres, s'y montrèrent moins sympathiques et la dénoncèrent à la surveillance judiciaire.

L'attention des membres du bureau de Paris se porta,

dès leur retour, sur l'organisation définitive de la Société. Ils fixèrent d'abord par un règlement les conditions d'admission, le chiffre de la cotisation, le nombre des membres chargés de l'administration. L'article 16 de ce règlement porte que la commission choisit dans son sein et sous sa responsabilité trois correspondants, un caissier et un secrétaire-archiviste. MM. Tolain, Fribourg et Varlin, correspondants sortants, furent réélus. M. Héligon devint trésorier-caissier; M. Chemalé secrétaire général, et enfin M. Bourdon archiviste.

La commission, après avoir rédigé le règlement, se remit à l'étude des problèmes qui intéressent la classe dont la Société internationale avait pris à tâche de représenter les intérêts : établissement de comptoirs d'échange, organisation du crédit mutuel au moyen d'une cotisation hebdomadaire de 10 centimes, dont le total servirait à mettre un groupe professionnel en possession de ses outils de travail et à le soutenir pendant tout le temps que la concurrence des capitaux rendrait le travail rare ou peu lucratif; formation, lorsque ce premier groupe serait assez fort pour vivre par lui-même, d'un second, puis d'un troisième groupe et ainsi de suite, jusqu'à ce que dans chaque profession on pût ouvrir des magasins de vente à prix de revient en créant en même temps un papier d'échange primant la monnaie métallique dans les magasins de l'Association. La commission ne doutait pas que ce système mis en pratique dans toute l'Europe, n'amenât pacifiquement la solution du problème social en ce qui concerne du moins la production et la consommation. Elle étudiait en même temps d'autres questions importantes, telles que la transformation de l'enseignement professionnel, le remplacement du tour de France par le tour d'Europe qui amènerait forcément, par la fraternisation

des ouvriers, celle des peuples, la création d'une grande société d'assurance mutuelle, etc. Les querelles intestines entre les socialistes et les politiques, c'est-à-dire avec les partisans de Blanqui, mettaient malheureusement des entraves à ces travaux utiles. Un jury pris dans les deux fractions devait réunir les deux partis. Le procès de la Renaissance, où tous les blanquistes furent inculpés, empêcha ce jury de fonctionner. « Toutes ces luttes eurent un côté fatal pour l'Association ; dès cette époque on peut constater une tendance fâcheuse à se laisser aller à discuter avec le parti autoritaire, que jusqu'alors l'Internationale avait soigneusement tenu à l'écart (1). »

L'Association n'avait point encore soutenu de grèves, lorsque vers le milieu de février 1867 la société de Crédit mutuel fondée par les ouvriers bronziers qui prenait de jour en jour un développement plus considérable, se vit attaquée par plusieurs fabricants qui placèrent leurs ouvriers dans l'alternative de rompre avec elle ou de quitter leurs ateliers. La société de Crédit mutuel mit immédiatement à l'index toute maison qui renverrait un de ses membres. La guerre répondait à la guerre. Les ouvriers bronziers non encore inscrits à la société de Crédit mutuel y adhérèrent, les autres sociétés professionnelles fournirent de l'argent aux grévistes, des souscriptions s'ouvrirent en leur faveur, des réunions autorisées de quatre ou cinq cents personnes, où l'on rendait compte de tous les incidents du conflit, eurent lieu chaque semaine ; la lutte, en se prolongeant, diminuait cependant les ressources de la grève. Il fallait songer à lui trouver des auxiliaires.

Un grand nombre de membres de l'Internationale fai-

(1) *L'Internationale*, par M. Fribourg.

saient partie de la société de Crédit mutuel du bronze. Les internationalistes proposèrent aux bronziers de solliciter l'appui des sociétés ouvrières anglaises. Deux fondateurs de l'Internationale et trois bronziers se rendirent en Angleterre. Les Anglais reçurent les délégués dans leurs comités directeurs, promirent beaucoup, et donnèrent peu. Mais ce que les grévistes attendaient d'eux c'était un secours plutôt moral que matériel, et ils avaient raison, car les lettres contenant les promesses des *Trade's Unions*, lues dans une réunion de Ménilmontant, et l'envoi fait par diverses sociétés anglaises de quelques milliers de francs, contribuèrent puissamment à amener le retrait de l'ultimatum des patrons. Les bronziers vainqueurs ne réclamèrent aucune augmentation de salaire, et ils remboursèrent avec empressement les fonds à eux prêtés par leurs camarades des autres sociétés ouvrières.

L'Internationale ne prit aucune part à la grève des tailleurs qui suivit immédiatement celle des bronziers, et elle éleva courageusement la voix contre les ouvriers de Roubaix qui brisaient les machines et incendiaient les ateliers. Les mineurs de Fuveau (Bouches-du-Rhône), en grève depuis trois semaines, donnaient presque au même moment l'exemple du plus grand calme et du plus parfait respect de l'ordre ; l'Internationale porta par une espèce d'ordre du jour cette conduite à la connaissance des bureaux de l'Association « avec la confiance que l'appui matériel et moral des membres de ladite Association est acquis désormais aux mineurs de Fuveau ».

L'influence de l'Internationale grandissait tous les jours, grâce à sa conduite habile. On était au début de la période pleine de bruits de guerre qui ne devait finir qu'en 1870. Les ouvriers français, anglais, allemands protestaient

contre la guerre et échangeaient des déclarations amicales; un appel des Allemands franchit la frontière : les membres de l'Internationale y répondirent chaudement, et proposèrent une *ligue nationale de désarmement général et d'organisation des milices* (1).

Ces démonstrations produisaient un assez grand effet, parce qu'on croyait le nombre des adhérents à l'Internationale beaucoup plus considérable qu'il ne l'était réellement. Les journaux, confondant en effet les adhésions collectives des sociétés ouvrières anglaises avec les adhésions personnelles, portaient à des millions le chiffre des membres de l'Association, tandis qu'en réalité elle en comptait à peine quelques milliers. Cinquante délégués seulement assistaient, dans les premiers jours du mois de septembre 1867, à l'inauguration du congrès de Lausanne, et M. Murat, l'un d'eux, déclara dans l'exposé de la situation que la section parisienne ne comptait que 600 membres, et qu'elle devait 466 francs.

Le congrès de Lausanne s'ouvrit sans tambours, sans drapeaux, sans aucune des enseignes corporatives qui avaient signalé le congrès tenu précédemment à Genève. Le programme comprenait les questions suivantes : Crédit et banques populaires; monnaie; papier-monnaie; assurances mutuelles; sociétés ouvrières; mutualité; équivalence des fonctions; travail; capital; rôle de l'homme et de la femme; extinction du prolétariat; éducation de l'homme et de la femme; enseignement intégral; liberté d'enseignement; rôle de l'État; droit de punir; liberté illimitée de réunion et de la presse; tout un monde d'idées, tous les problèmes de la politique, de la religion, de la

(1) Au nombre des membres de la commission d'initiative, figure M. Ch. Beslay, propriétaire, plus tard membre de la Commune délégué à la Banque.

philosophie, de la morale, de l'économie politique, à résoudre par des gens intelligents, mais d'une instruction restreinte, en un mot par de simples ouvriers.

Des tentatives furent faites pour mettre la question religieuse sur le tapis. Le congrès, pensant que cette question est sans rapport avec la question économique, la repoussa ; les choses excellentes dites sur le travail des femmes auraient eu besoin d'être suivies d'un moyen pratique pour permettre aux femmes d'échapper à la nécessité qui le leur impose ; car s'il est bon, comme personne ne le nie, que la femme remplisse son devoir d'épouse et de mère, que fera-t-elle pendant le temps qui s'écoule de l'enfance à la puberté, et de la puberté à la jeunesse, dans une maison où elle aura sa mère et sa sœur ? Elle attendra un mari ; mais si le mari ne se présente pas, restera-t-elle à la charge du père qui aurait plutôt besoin de secours ? Les veuves, les femmes abandonnées, que deviendront-elles également avec la réduction ou la suppression du travail ?

L'élévation du gain, l'économie et la prévoyance de l'ouvrier peuvent seules résoudre ces problèmes non moins terribles que celui du salaire et du capital : participation de l'ouvrier aux bénéfices par l'acquisition de la propriété d'une entreprise industrielle, par l'association coopérative de production, tels furent les moyens proposés par plusieurs orateurs pour abolir le salariat ; mais ces moyens ne pouvaient avoir qu'une efficacité restreinte, car beaucoup d'ouvriers préféreront toujours le salaire aux chances de bénéfice ; ne sera-t-on pas d'ailleurs obligé de maintenir le salaire aux employés de l'État, qui n'est pas une entreprise industrielle et qui ne donne lieu à aucun dividende ? Le capital de prêt se refuse à l'ouvrier ; là est l'obstacle à

son émancipation. Il doit le demander à une meilleure organisation des caisses d'épargne, à des associations de crédit mutuel, à des banques populaires; attendre de l'État la presque gratuité du crédit, c'est rendre le crédit impossible.

L'absence des Allemands et des Belges au congrès tenu par l'Internationale à Genève avait empêché les aspirations communistes de s'y faire jour. Cette fois, on vit les Flamands, les Anglais, les Allemands, défendre la possession collective de la terre et des instruments de travail contre les Français et les Italiens, partisans obstinés de la propriété individuelle. La solution de la question fut renvoyée à l'année suivante. Le congrès, en discutant sur les autres points indiqués plus haut, prouva une fois de plus l'aptitude de ces assemblées à développer les aspirations légitimes des ouvriers, et leur impuissance à les faire entrer dans la pratique.

Garibaldi, se rendant à Genève, devait passer à quelques lieues de Lausanne. Des membres du congrès proposèrent de lui envoyer une députation pour l'inviter à se rendre pour quelques moments au milieu d'eux. La majorité, tout en témoignant son admiration au grand patriote italien, refusa de s'associer à ce vœu, ne voulant pas qu'on pût l'accuser de s'occuper de choses étrangères à l'objet de la réunion. Cependant, comme le reproche était souvent adressé aux socialistes de trop mépriser les questions politiques, le congrès déclara que « la privation des libertés politiques est un obstacle à l'instruction sociale des peuples et à l'émancipation du prolétariat; l'émancipation sociale du travailleur est inséparable de son émancipation politique, et, par conséquent, l'établissement des libertés politiques est une mesure première d'une absolue nécessité ».

Une occasion s'offrait bientôt à la Société internationale de faire un pas de plus dans cette voie. Le comité du congrès de la ligue de la paix qui allait s'ouvrir à Genève écrivit au comité de l'Internationale à Lausanne pour lui demander son adhésion ; le règlement de l'Internationale lui défendait non-seulement d'adhérer à une société politique, mais même d'entrer en relation avec elle. Le comité de Lausanne répondit cependant qu'il consentait à soutenir énergiquement la ligue de la paix, à condition que les ligueurs reconnaîtraient que les armées permanentes ne sont pas l'unique cause de la guerre, que le paupérisme et le manque d'équilibre économique contribuent puissamment à la perpétuer, et que pour empêcher la guerre il ne suffit pas de licencier les armées, il faut encore modifier l'organisation sociale dans le sens d'une répartition toujours plus équitable de la production. Cette décision, malgré les réserves dont elle était entourée, rencontra de nombreux contradicteurs parmi les membres du congrès, et elle ne fut enfin adoptée que pour répondre aux attaques dont l'Internationale était l'objet de la part des républicains, et pour leur donner des gages.

Le congrès de l'Internationale à Lausanne passa du reste presque inaperçu, grâce au retentissement qu'allait avoir dans toute l'Europe le congrès de la paix à la veille de s'ouvrir à Genève.

La paix, par une sorte de pressentiment, devenait pour l'Europe un besoin de plus en plus pressant. Des hommes généreux faisaient depuis longtemps tous les efforts imaginables pour l'assurer. On se rappelle le voyage récent de MM. Garnier-Pagès et Desmarest en Allemagne pour y ramener les esprits vers les idées pacifiques. Le 5 mai, au moment où les représentants des grandes puissances allaient

se réunir à Londres pour régler la question du Luxembourg, de simples citoyens, ne prenant conseil que de leur désir d'éviter aux peuples les maux de la guerre, unirent leurs efforts pour seconder l'œuvre de la diplomatie. M. Frédéric Passy provoqua la formation d'une *ligue de la paix*, dont les listes se signaient dans le palais même de l'Exposition universelle, et qui comptait parmi les membres de son comité, MM. Michel Chevalier, Arlès-Dufour, le père Gratry, etc. Une *union de la paix* se constitua en même temps au Havre, et des *unions* semblables s'organisèrent à Paris, à Nantes, à Strasbourg, pour reprendre l'œuvre des congrès tenus par la *Société anglaise de la paix* quatorze ans auparavant à Paris, à Bruxelles, à Londres, à Francfort, à Édimbourg. N'y avait-il pas quelque chose de plus large à tenter que ces associations qui évitaient avec un soin extrême toute tendance politique, et ne pouvait-on pas trouver dans la politique même l'auxiliaire que l'on cherchait à la paix ?

Un journal français, le *Phare de la Loire*, qui représentait dans la presse les idées de la démocratie avancée, partant de cette donnée, jugea le moment favorable pour élargir l'œuvre des diverses associations dont on vient de parler, et pour convoquer une grande réunion dans laquelle il ne s'agirait plus seulement de prêcher la paix au nom du christianisme ou d'une vague philanthropie, mais de la fonder sur l'alliance des peuples se gouvernant eux-mêmes librement. Le congrès futur se distinguerait de ses devanciers en introduisant dans son programme une formule, les *États-Unis de l'Europe*, indiquant nettement son but, c'est-à-dire la création d'une vaste confédération qui, reliant les peuples de l'Europe émancipés et réalisant enfin

le droit international, substituerait entre eux l'état de paix à l'état de guerre (1).

L'appel du *Phare de la Loire* pour la convocation d'un *congrès international de la paix* fut entendu. Un manifeste rédigé à Paris dans une réunion clandestine d'hommes politiques au nombre de dix ou douze, fut répandu dans tous les pays de l'Europe, et il reçut tout de suite un nombre d'adhésions (2) assez considérable, quoique les lois contre le droit de réunion et d'association ne permissent pas au comité français de régulariser son action et de la rendre publique, surtout dans un moment où le gouvernement, plus hostile que jamais au droit de réunion, venait de repousser à trois reprises différentes la demande de la société de la paix d'ouvrir un congrès à Paris pendant l'Exposition.

M. Jules Barni, professeur de philosophie, démissionnaire en 1852, établi à Genève où il occupait la chaire de morale à l'Académie de cette ville, fut chargé par le comité de Paris de demander à la section des sciences morales et politiques de l'Institut genevois de prendre le congrès sous son patronage en lui offrant l'hospitalité dans ses murs. Cette motion fut l'objet d'une longue discussion entre les membres de l'Institut genevois; M. James Fazy et M. Carteret, membres du conseil d'État, l'appuyèrent,

(1) *Annales du congrès de Genève.*

(2) Les premières listes d'adhésion en France portent les noms de MM. Louis Blanc et Albert, membres du Gouvernement provisoire de 1848; Barthélemy, Cantagrel, Victor Chauffour-Kestner, Dupont (de Bussac), Girerd, Greppo, Victor Hugo, Malardier, Pierre Leroux, Edgar Quinet, Ronet, Valferdin, Versigny, anciens représentants du peuple; Carnot, Jules Favre, Jules Simon, Magnin, Eugène Pelletan, députés au Corps législatif; Clamageran, Accolas, Delattre, Bocquet, André Rousselle, Fermé, etc., avocats; André Lavertujon, Hébrard, Ch. Lemonnier, Ch. L. Chassin, F. Lock, Ulysse Ladet, Évariste Mangin, Auguste Luchet, Ulysse Parent, Élie Reclus, Élisée Reclus, A. Ranc, Singuerlet, Wirouboff, Jules Vallès, E. Véron, journalistes; Catalan, E. Despois, E. Vacherot, professeurs démissionnaires en 1852; A. Naquet, professeur agrégé de chimie à l'École de médecine; Scheurer-Kestner, chimiste; docteurs Clavel, Barrier, Guépin (de Nantes), Littré (de l'Institut).

l'un en exprimant la confiance que le congrès ne dévierait pas du programme démocratique, l'autre que l'organisation n'en deviendrait pas aggressive contre les gouvernements voisins et en particulier contre la France. L'Institut finit par se prononcer en faveur de la tenue du congrès à Genève. Restait à l'organiser, tâche assez laborieuse, car il y avait sur les questions de personnes comme sur les questions de principes, des divergences entre le comité initiateur de Paris et le comité suisse. La question de la présidence fut bientôt vidée par suite de l'acceptation de la présidence d'honneur par Garibaldi. On la lui proposa non-seulement à cause de sa popularité, mais encore à cause du grand caractère pacifique que donnerait à la manifestation de Genève la présidence d'un soldat affirmant la fraternité universelle. M. James Fazy avait d'abord accepté la présidence du comité central d'organisation, mais n'y pouvant faire prévaloir ses vues, il donna sa démission de simple membre du comité dont M. Barni fut définitivement élu président. Le comité de Paris avait rédigé non sans peine un programme très-net et très-méthodique comprenant trois questions : « 1° De la guerre, de ses causes, de ses effets; 2° du droit de paix et de guerre; 3° des moyens de rendre la guerre de moins en moins facile, et la paix de plus en plus sûre entre les peuples. »

Le comité de Genève discutait assez vivement son programme lorsque celui du comité de Paris lui fut transmis. La discussion portait principalement sur le commencement de l'article 1er : « Le règne de la paix auquel aspire l'humanité, comme au dernier terme de la civilisation, est-il compatible avec le *césarisme*, c'est-à-dire avec le régime de ces grandes monarchies militaires...? » Le mot *césarisme* ne fut maintenu, après des débats prolongés, que par 18 voix

contre 17 sur 39 votants; il y eut 4 abstentions. La commission, en raison de cette faible majorité, crut devoir néanmoins le supprimer. Le comité de Paris protesta, mais pour ne pas créer dès l'origine des divisions fâcheuses, il finit par se rallier au programme de Genève ainsi conçu :

« PREMIÈRE QUESTION. — Le *règne de la paix*, auquel aspire l'humanité, comme au dernier terme de la civilisation, est-il compatible avec *ces grandes monarchies militaires qui dépouillent les peuples de leurs libertés les plus vitales, entretiennent des armées formidables et tendent à supprimer les petits États au profit de centralisations despotiques?* Ou bien la condition essentielle d'une paix perpétuelle entre les nations n'est-elle pas, pour chaque peuple, la liberté, et, dans leurs relations internationales, l'établissement d'une confédération de libres démocraties constituant les États-Unis d'Europe ?

» DEUXIÈME QUESTION. — Quels sont les moyens de préparer et de hâter l'avénement de cette confédération des peuples libres? Retour aux grands principes de la révolution, devenant enfin des vérités; revendication de toutes les libertés, individuelles et politiques ; appel à toutes les énergies morales, réveil de la conscience; diffusion de l'instruction populaire ; destruction des préjugés de race, de nationalité, de secte, d'esprit militaire, etc.; abolition des armées permanentes; harmonie des intérêts économiques par la liberté; accord de la politique et de la morale.

» TROISIÈME QUESTION. — Quels seraient les meilleurs moyens de rendre permanente et efficace l'action du Congrès international de la paix? Organisation d'une association durable des amis de la démocratie et de la liberté.

» La principale tâche du congrès de Genève devra être d'arrêter le plan et de jeter les premières bases de cette association. »

Le congrès trouva tout de suite de nombreux adhérents dans la section de l'Internationale et dans toutes les sociétés ouvrières et populaires de Genève, ainsi que dans le reste de la Suisse, surtout dans les cantons italiens et allemands. M. Gœgg, ancien ministre des finances de Baden en 1849, donna l'impulsion à Zurich et convia tous les démocrates à se rendre au « Grutli Européen ». Berne s'empressa de nommer ses délégués; MM. Jolissaint, Marchand, Franz d'Erlach, furent choisis en cette qualité. Un comité se forma à Bâle, mais son adhésion au congrès ne fut que conditionnelle. Le docteur Schmidlin fit adopter la décla-

ration suivante, négation pure et simple du programme de la *ligue de la paix et de la liberté :* « Les Bâlois n'adhèrent » au congrès international que s'il a pour but une union » libre, durable et publique de citoyens de divers pays, » qui agira dans les limites des constitutions et des lois en » vigueur. »

Les cantons français, où le parti conservateur et catholique garde encore quelque influence, montrèrent une certaine hésitation à s'associer au congrès. Les uns par crainte qu'il ne fût trop politique, les autres par suite de cette pensée que l'œuvre de paix, purement humanitaire, doit être accessible à toutes les individualités, et n'exclure aucune forme économique, sociale, politique ou gouvernementale; les Suisses de ces cantons, sans répudier aucune des idées du programme qui font partie intégrante de leurs convictions comme démocrates et républicains, étaient d'avis que la transformation des formes de gouvernement des nations n'est point une œuvre de paix, qu'elle peut en être la conséquence, mais non le but.

Les circulaires du comité central ne pouvaient manquer d'être bien accueillies en Angleterre. La *Société anglaise de la paix* manifesta le désir de se mettre en rapport avec le comité de Paris. Une entrevue eut lieu entre les membres des deux sociétés. M. Frédéric Passy et M. Charles Lemonnier y assistaient. M. Charles Lemonnier, ayant déclaré qu'aux yeux des promoteurs du congrès de Genève il était impossible de créer un droit international sans renouveler les institutions politiques européennes, la Société de Londres, dont le principe fondamental était de s'abstenir de toute ingérance politique, ne put que rester spectatrice bienveillante des efforts de ses émules. La *Ligue de la réforme anglaise*, qui venait de publier un

manifeste de M. Edmond Beales entièrement conforme au but pacifique et politique du congrès de Genève, lui prêta son puissant concours. Les *Trade's Unions* s'associèrent aussi à ses efforts et déléguèrent plus tard deux de leurs membres, MM. Odgers et Cremers, pour assister à ses séances. La Belgique, au premier appel de Paris, forma un comité (1) pris dans les rangs de la bourgeoisie. M. de Molinari et A. Demeur le représentèrent au congrès. Des comités ouvriers s'organisèrent de leur côté. Le *Cercle des socialistes belges* lança un manifeste en faveur du congrès: « Instruits par une longue expérience que l'entente entre les bourgeois et les travailleurs est difficile, sinon impossible quand il s'agit de traiter les questions politiques et sociales », les membres du *Cercle des socialistes belges* s'unissent à l'association le *Peuple* pour recueillir des adhésions ouvrières. Le délégué des travailleurs belges au congrès fut M. César de Paepe.

L'Allemagne ne pouvait manquer, elle aussi, de s'associer à la pensée du congrès, si l'on songe aux manifestations en faveur de la paix faites par les ouvriers allemands au moment où la question du Luxembourg semblait à la veille d'amener une lutte terrible entre la France et l'Allemagne. Les ouvriers des deux côtés du Rhin avaient échangé des déclarations de fraternité qui présageaient un succès complet en Allemagne aux promoteurs du congrès de la paix. Le docteur Karl Grün, au nom du comité de Mannheim, ré-

(1) Voici les noms de ses membres : J. Guillery, représentant de Bruxelles; Fontainas, conseiller communal de Bruxelles; Claeys, conseiller provincial à Gand; Bourlard, conseiller provincial à Mons; Albert Picard, vice-président du conseil provincial du Brabant; Van Meener, Ch. Potvin, Marchal, Vital Descamps, hommes de lettres; Tiberghien, Jules Tarlier, Van Bemmel, Henri Bergé, Le Hardy de Beaulieu, Jules Stécher, professeurs; Ad. Demeur, Jottrand, Cattoir, Guéquier, Meynne, Guinotte, avocats; Berardi, directeur de l'*Indépendance*; Victor Lynen, Patte, Fourcault, Buls, Lyerman, négociants.

pondit au comité parisien en ces termes : « Abolition des » dictatures militaires, rétablissement des grands principes » de votre révolution et de nos deux philosophies, développe- » ment large et méthodique de l'intelligence populaire et de » la morale publique ; guerre au jacobinisme d'en haut » comme d'en bas ; voilà notre programme commun. » Le comité de Mannheim réclamait en outre le privilége de recevoir le congrès dans les murs de cette ville, afin de « porter » la discussion dans l'un des deux pays qu'une volonté arbi- » traire menace de lancer l'un contre l'autre. Ne serait-ce » pas attaquer la bête de front que de mettre en contact l'in- » telligence, la science et le courage civil de la France avec » les esprits éclairés et les cœurs droits de l'Allemagne ? »

Le docteur Jacoby, chef du parti le plus avancé au parlement de Berlin, s'était hâté d'envoyer son adhésion ; les ibéraux et progressistes montrèrent plus de défiance ; M. Schultze-Delitsch, le chef du socialisme bourgeois, répondit au comité de Paris par un refus assez durement motivé, mais qui donnait à réfléchir. « L'Allemand est le » peuple pacifique par excellence, les journalistes et les » hommes politiques français qui extravaguent sur de pré- » tendus dangers dont notre nouvelle constitution menace- » rait la France, ne croient pas eux-mêmes ce qu'ils disent. » Il est très-vrai que le sentiment national a pris une telle » force que quelque entrave que la guerre apporte à notre » progrès intérieur, nous nous lèverons comme un seul » homme pour repousser l'ingérance de l'étranger, mais la » France n'est menacée d'aucun côté, seule elle menace ses » voisins par la prétention qu'elle a toujours revendiquée » de prononcer en dernier ressort sur les affaires du monde. » La démocratie allemande compromettrait toute son in- » fluence en adhérant au congrès dans un moment où l'on

» ne parle en Allemagne que des armements de la France.
» Si vous voulez que votre campagne pacifique soit féconde,
» persuadez à votre pays qu'une attaque contre la Prusse,
» placée à la tête de l'Allemagne, allumerait chez nous une
» guerre nationale dont la portée dépasserait de beaucoup
» les prévisions de ceux qui l'auraient provoquée. »

L'opposition de M. Schultze-Delitsch et de ses amis du *National-Verein* fit naître en Allemagne de nombreuses hésitations qui, grâce aux efforts de quelques hommes comme Armand Gœgg et des journaux démocratiques allemands, cessèrent bientôt; une réaction en faveur du congrès se manifesta, les sections de l'Internationale, la puissante *Société ouvrière* de Berlin et un grand nombre d'autres sociétés populaires s'y rallièrent. L'adhésion au congrès de Genève devint au delà du Rhin comme une sorte de pierre de touche politique servant à distinguer les démocrates purs des démocrates autoritaires.

La présidence offerte à Garibaldi détermina en Italie un irrésistible courant d'enthousiasme pour le congrès : loges maçonniques, associations ouvrières, comités démocratiques, rivalisèrent de zèle et d'ardeur pour assurer son succès en Italie; des députés, des professeurs, des hommes populaires (1) joignirent leurs efforts à ceux des sociétés ouvrières. Le parti démocratique espagnol frappé par une récente défaite adhéra du moins au congrès dans la personne d'un de ses chefs les plus éloquents, M. Emilio Castelar, mais les promoteurs de la manifestation de Genève cherchèrent inutilement des correspondants en Gallicie, dans le duché de Posen et en Pologne (2). L'émigration polonaise

(1) MM. Giuseppe Ferrari, Mauro Macchi, Veluti, etc., membres du parlement; colonel Frapolli, grand-maître de la franc-maçonnerie; le boulanger florentin Dolfi, l'avocat napolitain Gambuzzi, le docteur T. Riboli, etc.

(2) Ce passage d'une lettre du comte Chotowski en donne la raison : « ..... Si

en France était divisée en deux camps : l'un, sous l'influence du prince Czartoriski, se tenait en dehors de tout ce qui pouvait ressembler à l'agitation révolutionnaire ; l'autre, plus disposée à s'y mêler, répondit par l'intermédiaire du général Mieroslawski : « L'heure de convoquer un congrès de la paix » est loin d'avoir sonné pour nous ; proposer la paix en pré- » sence de deux empires babyloniens, pour ne parler que » de ceux-là qui du Rhin à l'océan Pacifique écrasent vingt » nations, c'est accepter notre destinée et nous résigner à la » servitude universelle. » Le général Bosak Hauke (1), qui s'était distingué dans la dernière insurrection de la Pologne, adhéra cependant au congrès, mais sous la condition expresse que le droit de guerre ou plutôt d'insurrection serait réservé à la Pologne.

Le total des adhérents atteignit bientôt le chiffre de 10 000, qui se décomposaient ainsi : Suisses, 2713 ; Allemands, 1669, y compris les Hongrois ; Français, 1006 ; Italiens, 442 ; Anglais, Écossais, Irlandais, 149 ; Belges, 105 ; Russes, 45 ; Polonais, 39 ; Américains, 32 ; Espagnols, 13 ; Hollandais, 9 ; Grecs, 9 ; Danois, 7 ; Suédois, 2 ; Roumains, 6 ; enfin un Australien. C'était là une assemblée sérieuse et qui pouvait presque justifier le titre un peu ambitieux d'*Assises de la démocratie européenne* que lui donnaient quelques journaux ; le difficile était de discipliner les jeunes et tumultueux éléments dont elle était formée.

Garibaldi, attendu dès le 7 à Genève, mais retardé par

je n'accours pas le 9 septembre à Genève, c'est que je sors des prisons de l'État, et que je suis ruiné. Tout près de Genève, à Turin, est mon père exilé depuis 1830 ; plus loin, à Venise, mon frère fugitif de 1862. Nos vœux sont avec vous, que votre cause triomphe sur nos tombeaux ! Vous m'honorez du titre de correspondant ; mais comment rassembler mes malheureux compatriotes pour leur demander leur adhésion ? La plupart agonisent dans la Pologne ; même ici, en Prusse, on craint son ombre..... »

(1) Mort au champ d'honneur pour la France en 1870. Il commandait une division de l'armée des Vosges.

les ovations qui depuis Arezzo arrêtaient partout sa marche, n'arriva que le 8 septembre. Le comité central aurait désiré fréter un bateau à vapeur pour aller le recevoir à l'entrée du lac à Villeneuve, la compagnie des bateaux qui desservent la côte de Savoie ne put ou ne voulut en mettre aucun à sa disposition. Restait le chemin de fer, mais la gare de Genève, commune au chemin de l'Ouest-Suisse et au chemin de Lyon, est administrée par la compagnie française de la Méditerranée. L'entrée en fut interdite au public. Les membres du congrès virent dans ces deux faits la main du gouvernement impérial, dont le plan était, disait-on de toutes parts, de placer adroitement le congrès entre l'impuissance et le ridicule, de semer la division parmi ses membres, d'amener le rejet des deux premières questions qui posaient les principes, enfin, de faire ajourner la troisième, dont la solution affirmative rendait le congrès permanent, et créait en pays neutre un centre d'activité démocratique. « Si le congrès ne » voulait pas se suicider, on devait recourir aux grands » moyens : faire naître le tumulte, provoquer une collision, » empêcher le vote et créer une telle confusion qu'on eût » quelque apparence de soutenir que le congrès s'était » dissous sans rien laisser après lui qu'un bruit vide et une » vaine fumée (1). »

Ce plan n'était pas, il faut en convenir, d'une exécution impossible. Le congrès ne se gardait guère ; qui demandait une carte la recevait. Les agents de police ne pouvaient donc manquer de se donner rendez-vous sur les bancs de la salle du palais électoral, que les Genevois désignent plus familièrement sous les noms de *boîte à gifles* et de *temple*

(1) *La vérité sur le congrès de Genève*, par Ch. Lemonnier.

d'Héraclée, mais s'il n'est guère permis de douter de leur empressement à s'associer aux scènes de tumulte fort probables dans une assemblée aussi nombreuse, et d'avance aussi excitée, il est impossible aussi de ne pas convenir que le congrès renfermait en lui-même de nombreux germes de division. Son programme avait déjà éveillé des oppositions qui ne pouvaient manquer de se faire jour dans ses séances sans que le gouvernement impérial s'en mêlât.

Garibaldi préparait alors l'expédition qui devait se terminer à Mentana; il s'agissait pour lui de soulever l'opinion publique contre la papauté. Il n'était venu à Genève que pour cela. Ses premiers mots, en saluant la foule immense réunie sous son balcon, furent pour « les citoyens » de cette cité de Genève qui ont porté les premiers coups » à la Rome papale; le moment est venu de compléter l'œuvre » de vos pères; il y a dans la mission des Italiens, qui ont si » longtemps gardé le monstre, une partie *expiatoire*. Notre » devoir est de l'abattre. Nous l'abattrons. Votre concours sera » peut-être nécessaire, j'y compte! » L'apostrophe était rude; il se fit d'abord comme une espèce de silence d'étonnement: « Trouvez-vous », reprit-il, « que j'ai dit une impertinence? » Une immense acclamation lui répondit. « Maintenant laissez-moi vous dire une chose qui vous paraîtra peut-être plaisante: Je vous recommande la concorde. »

Les catholiques, émancipés par le gouvernement de M. James Fazy, jouissaient depuis quelques années, à Genève, d'une liberté religieuse et d'une influence qu'ils n'avaient jamais connue. Les attaques de Garibaldi contre la papauté offraient donc, dans ce moment, d'assez graves inconvénients pour la paix intérieure d'une ville dans laquelle les catholiques ne laissaient pas d'être assez nombreux et assez disposés à profiter de leur liberté récente

pour se montrer très-susceptibles à l'endroit de leur croyance; mais en supposant même que M. Fazy n'eût point émancipé les catholiques, la pensée qu'ils vivaient encore sous l'oppression de la vieille constitution calviniste, aurait dû accroître chez Garibaldi le respect de la liberté de conscience et des minorités religieuses. Le midi de la France compte plusieurs villes où une petite église protestante rappelle au milieu d'une population presque entièrement catholique les anciens jours de la Réforme; que diraient les libres-penseurs, si, du haut du balcon d'un hôtel de Nîmes ou de Montauban, un Garibaldi catholique, entouré du cléricalisme cosmopolite, prêchait la destruction du protestantisme?

L'ouverture du congrès eut lieu le lendemain de l'arrivée de Garibaldi, dans la salle du palais électoral, dont chaque pilastre était surmonté du drapeau de l'un des vingt-deux cantons suisses; un trophée de drapeaux des nations figurant au congrès couronnait la tribune; au milieu du trophée le mot *Pax* brillait sur un écusson. Les bureaux des journalistes et des sténographes étaient placés au pied de l'estrade. Un jet d'eau s'élançant d'un bassin autour duquel les dames avaient pris place, murmurait au milieu de la salle. Elles se levèrent comme les hommes lorsque Garibaldi fit son entrée à deux heures. Les acclamations l'accompagnèrent, pendant qu'en s'appuyant sur une canne il gagna lentement sa place au bureau. Il s'assit; tout le monde alors crut pouvoir en faire autant. Le silence s'établit. Le Liederkranz entonna un chœur de circonstance; après les applaudissements de rigueur, lecture fut donnée d'une lettre de M. Camperio, président du département de justice et de police, invitant les membres du congrès à éviter, en usant de la liberté la plus large de

discussion, tout ce qui pourrait ressembler à une violation du droit international. Le président provisoire, M. Barni, remercie la République de Genève de l'hospitalité qu'elle accorde aux pacifiques délégués de la démocratie universelle ; le règlement est adopté, le programme lu, le congrès est ouvert.

Le docteur Schmidlin (de Bâle) demande le premier la parole contre le programme. Il veut bien s'associer à l'œuvre entreprise, mais par des moyens pacifiques et légaux. Il fait cette réserve dans l'intérêt de la Suisse et de la paix elle-même : « La morale internationale repose sur les » mêmes principes que la morale privée. Si je veux bien » vivre avec mes voisins, je ne me mêle pas de leurs affaires. » Ce n'est donc pas à nous à juger les institutions des autres » nations. Les peuples, du reste, ont le gouvernement qu'ils » méritent. » L'orateur, en exprimant son opinion qui était celle d'une certaine fraction du congrès, pouvait se dispenser de cette allusion blessante pour les Français. Il soutint ensuite que *la démocratie n'est pas plus la paix*, que *l'Empire n'est la paix* (comme il s'en est vanté autrefois) : « La vanité et les préjugés des peuples causent autant de guerres que l'ambition des souverains, et l'opinion publique en est souvent aussi responsable que l'ambition des gouvernements. » Ce langage, peu conforme aux passions de l'assemblée, ne manquait pas de vérité. M. James Fazy, qui en était plus convaincu que personne, prit cependant la parole contre l'orateur ; mais en le réfutant sur quelques points de détail, il demeura d'accord avec lui que le programme du congrès ne devait pas être un danger pour la Suisse ; il serait donc d'avis, sans faire de proposition formelle à cet égard, d'en retrancher les deux premiers paragraphes pour ne s'occuper que du troisième ; des pro-

testations s'élevèrent de tous les côtés de la salle; M. James Fazy ajouta : « Si le congrès aboutit à mettre en péril » l'indépendance de la Suisse, la démocratie ne trouvera plus » un coin de terre où s'assembler de nouveau, pas même en » Belgique, quoi qu'en puissent dire les interrupteurs. »

Un incident qui n'était pas de nature à calmer les appréhensions de M. James Fazy et de ses amis avait jeté déjà un certain trouble dans cette première séance. Un jeune avocat français, mécontent de voir dans le faisceau de drapeaux qui décorait la tribune l'aigle impérial déployer ses ailes au-dessus de Garibaldi, avait fait entendre à ce sujet une protestation assez mal accueillie sur quelques bancs où l'on n'avait pas compris que cette protestation ne s'adressait pas au drapeau de la France, mais à l'oiseau héraldique qu'il abritait. M. Clamageran mit fin avec autant de dignité que d'à-propos à cet incident.

Mais l'agitation, loin de se calmer, va bientôt redoubler. Garibaldi a demandé la parole; ses blessures l'empêchant de monter à la tribune, il parle de sa place. Après un exorde assez nuageux sur le despotisme et sur la liberté, il donne lecture des propositions suivantes :

« Les nations sont sœurs, la guerre entre elles est impossible, toutes les querelles nationales seront jugées par les congrès, les membres du congrès sont nommés par les sociétés démocratiques de tous les peuples.

» Chaque nation n'aura qu'un vote au congrès.

» La papauté, comme la plus nuisible des sectes, est déclarée déchue d'entre les institutions humaines.

» La religion de Dieu est adoptée par le congrès.

» Le congrès consacre au sacerdoce les hommes d'élite de la science et de l'intelligence.

» Propagande de la démocratie par l'instruction, l'éducation et la vertu. »

Un tonnerre d'applaudissements couvre les faibles murmures qui s'élèvent au moment où Garibaldi proclame la

déchéance de la papauté, et l'avénement de « la religion de Dieu », une voix lui crie : Quel Dieu ? il répond : « Religion de Dieu, religion de la vérité, religion de la raison, sont synonymes. » Le président se lève alors et propose de remercier le fondateur de la religion nouvelle des nobles paroles qu'il vient de prononcer, et des additions qu'il propose à son programme. Cette motion est adoptée d'enthousiasme : Garibaldi sort au milieu de vivats frénétiques, et la première séance se termine par la nomination de M. Jolissaint comme président définitif et par la formation du bureau (1).

Le congrès dès le début versait dans la politique, dans le mysticisme et dans le socialisme. M. Émile Accolas, membre du comité de Paris, l'avait déclaré : « Nous sommes venus dans cette virile cité attester l'idée républicaine, la définir, rechercher au grand jour les moyens de la faire triompher en Europe. » Garibaldi de son côté dotait le monde d'une religion nouvelle, pendant que le congrès de l'Association internationale dès travailleurs, réuni à Lausanne, faisait savoir au congrès de Genève, qu'il espérait bien que « cette » assemblée amènerait le règne d'un nouvel ordre de choses, » qui ne connaîtrait plus dans la société deux classes, dont » l'une est exploitée par l'autre et qui affranchirait le » peuple de l'influence du capital ».

M. Jolissaint, un esprit nullement mystique, mais très-sensé et très-libéral, ouvrit le lendemain la séance par un discours plein de cette élévation et de cette verve simple et naturelle qui caractérise le génie suisse. La séance menaçait d'être orageuse, on parlait d'une démarche faite dans la soirée auprès de Garibaldi par la société des rationalistes,

(1) Il était ainsi composé pour la France : Edgar Quinet, Victor Chauffour, E. Accolas, vice-présidents ; Ch. L. Chassin, A. Naquet, secrétaires.

pour le prier de s'expliquer sur sa religion; les athées menaçaient de l'interpeller directement. En attendant, un membre du congrès proteste vivement en son nom et au nom de plusieurs de ses collègues, contre la déclaration des délégués du congrès de Lausanne et il lit une très-longue contre-déclaration. Un Italien, au nom de la société patriotique féminine de Ravenne et de sept ou huit autres sociétés qu'il représente, arbore la bannière de Lausanne. L'agitation s'apaise cependant lorsque le président annonce l'ouverture de la discussion générale du programme. M. Edgar Quinet gravit lentement les marches de la tribune où sa présence est saluée par une triple salve d'applaudissements. Son discours, écouté dans un religieux silence, est un éloquent appel à la résurrection de la conscience humaine étouffée au 2 décembre; la réunion du congrès lui parut un heureux symptôme de cette résurrection. M. Karl Grün, par un miracle de mémoire et de style, improvisa la traduction allemande de ce beau morceau oratoire.

Les Allemands prirent une grande part à la discussion dans cette séance. MM. Amand Gœgg et Simon (de Trèves) furent les plus écoutés parmi les orateurs germaniques. L'auditoire couvrit d'applaudissements l'éloquente sortie de M. Simon (de Trèves) contre l'Allemagne prussifiée; contre « ce féodalisme allemand, qui a été l'instrument de l'oppression universelle, qui a fourni des soldats à tous les despotismes. » Le féodalisme allemand, ajouta-t-il, a envahi le premier la France républicaine, et les victoires de l'Empire n'ont été que le contre-coup de cette invasion.

Les rationnalistes, les athées ne paraissant pas vouloir donner suite à leur projet de protester contre la religion nouvelle proclamée par Garibaldi, les incidents de la séance

allaient se borner au sacrifice fait par un lieutenant-colonel hongrois aide de camp de Garibaldi, qui déposa ses décorations sur la tribune, et à quelques paroles violentes d'un Allemand contre la Russie, lorsque M. Carteret prend la parole pour une motion d'ordre ; il est heureux et fier que les vieilles libertés suisses permettent à tant d'orateurs de se livrer à des excentricités, que les étrangers peuvent trouver amusantes, mais qui n'ont pas pour des Suisses la même saveur, ne serait-il pas temps cependant de reprendre la motion de M. Fazy et de se borner à discuter le dernier article du programme? Une partie de la salle approuve, mais le président est enchaîné par l'ordre du jour. La discussion du troisième paragraphe ne peut avoir lieu qu'après celle des deux premiers. M. Bakounine monte à la tribune, et après avoir protesté contre la conduite de la Russie envers la Pologne, il fait des vœux pour sa défaite dans quelque guerre qu'elle entreprenne. L'intérêt de la Russie l'exige, ajoute l'orateur ; mon vœu est un vœu patriotique. Par quelles institutions préparera-t-on la liberté pour la Russie et pour les autres peuples? par la fédération : plus de centralisation religieuse, bureaucratique et militaire, plus de ce faux principe de la nationalité inventé par les despotes de Prusse, de France et de Russie, pour étouffer la liberté : libre fédération des communes dans la province, des provinces dans la nation, et des nations dans les États-Unis d'Europe.

Les proudhoniens, fort nombreux dans le congrès, battent des mains à ce résumé de la doctrine que leur maître a enseignée dans les derniers temps de sa vie ; l'orateur qui succéda à M. Bakounine fournit aux ennemis du christianisme l'occasion d'applaudir un discours très-virulent contre l'Évangile.

Les délégués anglais ne s'étaient point jusqu'ici fait entendre, et l'on avait un très-vif désir de savoir ce que le génie pratique de leur nation leur suggérait pour réaliser la paix universelle. MM. Cremers et Odger ne s'écartèrent point dans leurs discours, du reste assez courts, de la phraséologie et des doctrines des orateurs précédents, mais pour réaliser leurs théories, ils parurent compter sur le concours de l'opinion publique et des *Trade's Unions*.

La question religieuse, traitée par les orateurs italiens dans un sens très-antipapal, amena de nouveaux orages dans la troisième séance; mais jusqu'ici le socialisme n'avait pas encore pris la parole. M. Chemalé, membre de l'*Association internationale des travailleurs*, lui servit d'interprète : supprimer les armées c'est faire un pas vers la paix, mais ce n'est pas la fonder. La guerre qu'il faut faire cesser, c'est, selon lui, l'antagonisme des personnes et des intérêts ; opulence et parasitisme d'un côté, travail et misère de l'autre ; de là une lutte sourde, puis de temps en temps une lutte ouverte, la fusillade et la canonnade dans les rues, la guerre civile avec les exécutions en masse, les transportations sans jugement, et enfin le despotisme. L'orateur repousse toute idée de récrimination, ce n'est plus du passé qu'il s'agit, mais de l'avenir : « Nous venons tendre franchement la main aux favorisés du sort, leur exposer les rapports du malaise social avec la guerre ; cette fois encore, en gage de conciliation, nous leur présentons l'épée par la poignée. Nous ajournera-t-on toujours ? — Non ! nous l'espérons du moins ; c'est avec la ferme conviction d'une entente encore possible entre nous que nous disons : entre despotisme et guerre, entre paix et liberté, la question est nettement posée : centralisation, despotisme et richesse, ou fédération, socialisme et liberté, il

» faut choisir. Le travail affranchi peut seul donner la paix » au monde, en voulez-vous, citoyens? » Le socialisme mettait en quelque sorte le marché à la main à la politique. Un avocat de Paris, ami, compatriote et disciple de Proudhon, M. Gustave Chaudey l'accepta ; il proposa au congrès une déclaration posant en principe que la question économique est inséparable de la question politique, comme la question politique est inséparable de la question économique. Ce sera la transaction, l'alliance : « Que désirez- » vous pour vous joindre à nous ? qu'on s'intéresse aux ré- » solutions votées à Lausanne ; comment ne nous y intéres- » serions-nous pas ? n'avons-nous pas le plus grand intérêt » à ce que les ouvriers marchent avec nous ? Qu'avez-vous » à demander en retour de cette alliance ? que nous appuyions » la réforme économique ? cette réforme est indispensable. » Unis, il nous sera facile d'avoir raison des grandes centrali- » sations et des grandes monarchies militaires. » Les applaudissements éclatent, et il semble qu'en effet une alliance vienne de se conclure entre la bourgeoisie républicaine et le prolétariat.

La séance devint fort orageuse par suite d'une tentative nouvelle de M. Fazy pour amener l'assemblée à se borner à la discussion du paragraphe troisième du programme ; des colloques très-vifs s'engagèrent entre des membres du comité et des Génevois ; des menaces s'échangèrent, parmi lesquelles figurait celle de « balayer le congrès » . Les congressistes délibérèrent pendant la nuit pour savoir si l'on ne transférerait pas l'assemblée à Lausanne ou à Berne.

Le choix de Genève, une des villes les plus agitées du continent, n'était peut-être pas des plus heureux pour y tenir un congrès de la paix. D'abord M. James Fazy, qui

longtemps placé à la tête du gouvernement, y jouissait d'une influence considérable, passait pour dévoué aux intérêts bonapartistes ; ensuite les partis qui agitent cette petite république, vieux protestants, conservateurs, catholiques, libéraux, ne pouvaient manquer de s'unir dans un sentiment de commune hostilité contre le congrès. L'esprit français, toujours un peu infatué de lui-même, porté à mépriser les autres peuples et à croire qu'il leur apporte la lumière et le progrès, devait déplaire à l'esprit formaliste des Génevois. Ces ouvriers français gonflés de science récente et soulevant dans leur bonne foi mêlée de pédantisme les plus grands problèmes politiques; ces discoureurs sonores et vides, ces journalistes bruyants qui donnaient le ton au congrès paraissaient à la plupart des Génevois des gens complétement dépourvus de sens pratique, presque des fous ; à cela joignez la crainte de s'attirer de mauvaises affaires avec le gouvernement impérial, fort impérieux d'ordinaire avec les faibles, et l'on comprendra dans la population génevoise l'existence d'un sentiment d'animosité contre le congrès assez fort pour qu'une tentative de le dissoudre par la violence fût à craindre. Les catholiques affichaient sur les murs des protestations contre le langage de Garibaldi. Ils rassemblaient dans les paroisses du canton des bandes qui s'introduisaient dans le congrès pour s'y livrer à des interruptions et à des démonstrations bruyantes. Le clergé tonnait contre les congressistes du haut de ses chaires. Le gouvernement lui-même n'aurait pas été fâché que le congrès se bornât à discuter la troisième partie de son programme, et mît fin à ses séances. Une réunion de six cents citoyens de toutes les classes de la société, tenue au Stand de la Coulouvrenière sous l'inspiration de M. James Fazy, vota le 11 septembre au soir une résolution enjoignant

aux adhérents gènevois de « s'opposer énergiquement à » toute résolution dangereuse pour la sécurité et compro- » mettante pour la neutralité de la Suisse qui pourrait être » proposée dans la séance du congrès du lendemain ».

M. James Fazy renouvela ce jour-là sa proposition de ne voter que la dernière partie du programme. Un long tumulte suit cette motion; les journalistes français surtout protestent avec vivacité, M. James Fazy, entouré de ses amis, s'avance vers leur table, en criant : « Vous avez compromis la liberté chez vous, vous ne la compromettrez pas chez nous! » La foule, pendant ce temps-là, pousse des cris menaçants à la porte de la salle; des actes de violence sont à craindre. Le comité avait heureusement décidé que les orateurs inscrits renonceraient à la parole au profit de M. James Fazy et de deux autres Gènevois, MM. Wessel et Carteret. La proposition renouvelée par eux d'écarter les deux premiers articles du programme est deux fois mise aux voix et repoussée. La majorité contre elle est évidente dans le groupe des adhérents au congrès, mais la masse des spectateurs qui a fait irruption dans la salle en brisant les barrières conteste le vote. Le congrès allait se transformer en mêlée furieuse, lorsque M. Wessel, poussé par les énergiques réclamations des secrétaires français, prit place au bureau pour constater de la validité du vote et obtenir de ses concitoyens le respect de la liberté des opinions. Le tumulte néanmoins ne prit fin que grâce à l'intervention directe des ouvriers internationaux français auprès de leurs camarades de Genève, qu'ils réussirent à calmer. Lecture fut enfin donnée des résolutions proposées par le bureau et il fut décidé :

« Qu'une ligue de la paix et de la liberté, vraie fédération cosmopolite, est fondée;

» Qu'il sera du devoir de chaque membre de cette ligue de travailler à l'éclairer et former l'opinion publique sur la véritable nature du gouvernement, exécuteur de la volonté générale, et sur les moyens d'éteindre l'ignorance et les préjugés qui entretiennent les diverses causes de guerre; de préparer par ses efforts la substitution du régime des milices nationales à celui des armées permanentes; de faire mettre à l'ordre du jour, dans tous les pays, la situation des classes laborieuses et déshéritées, afin que le bien-être individuel et général vienne consolider la liberté politique des citoyens;

» Et en outre, qu'il soit institué un comité central permanent dont l'organisation est confiée aux soins du comité-directeur. »

Le comité central permanent, institué à Genève avant la séparation des membres du congrès, tint ses premières séances à Berne les 20 et 21 octobre suivant. Il fit paraître le 1er janvier 1868 l'organe hebdomadaire de la ligue de paix et de la liberté sous ce titre : *Les États-Unis d'Europe*.

Les notabilités du parti démocratique français, si l'on excepte Edgar Quinet, n'avaient point paru à Genève. Le congrès, avec son titre équivoque, ne représentait ni un programme ni un parti. Supprimer la religion chrétienne pour y restituer « la religion de Dieu et le sacerdoce des hommes d'élite », comme voulait Garibaldi, c'était blesser les catholiques et les libres-penseurs; la paix, c'était le *statu quo*, c'est-à-dire pour quelques peuples l'oppression, pour tous le malaise. La paix d'ailleurs ne peut exister que comme conséquence de la vérité et de la justice; pourquoi substituer la conséquence au but? Ces reproches, adressés au congrès de Genève par un des chefs les plus illustres (1) du parti démocratique, étaient au fond mérités.

Si les hommes véritablement importants du parti démocratique français avaient pour la plupart évité de se rendre au congrès de Genève, un grand nombre de jeunes gens, ardents et désireux de jouer un rôle, s'y étaient rencontrés

(1) Mazzini, *Lettre aux membres du congrès de Genève.*

dans un commun besoin d'opposition plus vive et plus directe au gouvernement impérial ; des relations se nouèrent entre ces hommes nouveaux et les ouvriers, des échanges de sympathies et d'espérances eurent lieu entre les révolutionnaires de toutes les parties de l'Europe réunis à Genève. Les Français rapportèrent dans leur pays l'excitation des scènes dont ils venaient d'être témoins. On peut dire qu'après le congrès de Genève un nouveau personnel révolutionnaire rentra en France plus ardent, plus passionné et plus fort que l'ancien, grâce au sentiment d'une entente qui n'attendait qu'une occasion favorable pour se transformer en action.

CHAPITRE VI

1867

ENTREVUE DE SALZBOURG

SOMMAIRE. — Inquiétude générale. — Mission du général Dumont à Rome. — Élections des conseils généraux. — L'achèvement des chemins vicinaux. — Départ de l'Empereur et de l'Impératrice pour l'Allemagne. — Entrevue de Salzbourg. — Ses conséquences. — Attente d'éclaircissements. — Discours d'Arras, de Lille et d'Amiens. — Circulaire de M. de Moustier. — Réponse de M. de Bismarck. — Départ de la cour pour Biarritz. — Voyage du général Fleury à Vienne. — Manifestations en Italie. — Mort de M. Fould. — État des esprits. — Retour de l'Empereur à Paris.

Quelques semaines s'étaient à peine écoulées depuis le jour où l'Empereur avait si solennellement annoncé dans son discours à l'Exposition le règne de la paix, et déjà les craintes de guerre renaissaient et se répandaient avec une telle rapidité, que le gouvernement crut devoir calmer les esprits par une note insérée dans le *Moniteur* du soir. Un journal officieux, le *Constitutionnel*, annonça en même temps que l'Empereur et l'Impératrice iraient passer quarante-huit heures à Salzbourg, dans le plus complet incognito, avec l'empereur d'Autriche ; « démarche de convenance touchante, dégagée de tout caractère politique, puisque les souverains ne sont accompagnés d'aucun membre de leurs gouvernements ». La remarque n'avait rien de bien rassurant ; qu'importe, au point de vue des résolutions que peut prendre le souverain d'un pays où la responsabilité ministérielle n'existe pas, qu'un ministre l'accompagne ou ne l'accompagne pas en voyage ? Le départ du général Dumont pour Rome, le 25 juillet, avait

excité en France et plus encore en Italie une émotion que le *Moniteur* essaya en vain de calmer en affirmant que cet officier général n'avait d'autre mission que celle d'inspecter la légion d'Antibes menacée par les désertions d'une complète désorganisation. On ne pourrait nier en effet que cette inspection même ne fût un acte grave. Un régiment composé de Français servant à l'étranger n'est-il pas bien près de devenir un corps français, et ne le devient-il pas en réalité si le gouvernement français le fait inspecter par ses propres généraux? L'Italie considérait donc, non sans raison, la mission du général Dumont comme la violation de la convention du 15 septembre et comme un acte d'intervention, sur lequel le cabinet de Florence n'avait pu s'empêcher d'adresser une note à Paris, conçue dans des termes assez vifs et contenant une demande formelle d'explications. M. de Moustier répondit à cette note, dont il releva la forme sans toucher au fond, par une véritable mercuriale où il était fort question de la reconnaissance que l'Italie devait à l'Empereur. M. Rattazzi répliqua avec non moins de vivacité et parla de rappeler M. Nigra; mais on revint de part et d'autre à des sentiments plus conciliants, et le *Moniteur* publia une note qui semblait mettre fin au différend. Malheureusement le général Dumont, loin de se borner, comme on l'avait promis, à l'inspection de la légion d'Antibes, se mêlait ostensiblement des affaires intérieures de l'État romain. Le gouvernement italien éclata bientôt en plaintes et en reproches auprès du gouvernement impérial; l'opinion populaire poussait le cabinet de Florence à des mesures énergiques. Le bruit se répandit que des pourparlers secrets avaient lieu entre M. Rattazzi et Garibaldi; M. Nigra, qui s'était rendu à Florence, ne revenait pas à Paris; les

relations entre les Tuileries et le palais Pitti n'avaient jamais été plus tendues.

L'ouverture du scrutin pour l'élection des conseils généraux et des conseils d'arrondissement eut lieu au milieu de ces préoccupations. Le passage suivant de la circulaire du préfet des Côtes-du-Nord contre M. Glais-Bizoin, candidat à Uzer, donne une idée des moyens employés par le gouvernement pour assurer sa victoire : « Lorsqu'une personnalité » aussi accentuée que la sienne se présente devant les élec- » tions, il n'est pas possible de séparer l'homme privé de » l'homme politique, et il n'est pas possible d'oublier ses atta- » ques incessantes et systématiques contre le gouvernement de » l'Empereur. » L'opposition présenta peu de candidats, mais cependant le chiffre de ses représentants augmenta. C'était là un symptôme grave pour le gouvernement. Il fallait frapper les esprits par quelque coup de théâtre qui les détournât de la politique. L'Empereur data donc du camp de Châlons, 15 août 1867, jour de sa fête, une lettre relative à l'achèvement des chemins vicinaux. Il avait chargé, disait-il, le ministre de l'intérieur d'examiner de concert avec le ministre des finances un ensemble de mesures qui permît de terminer ces chemins en dix ans ; une combinaison pour obtenir ce résultat avait été trouvée ; une enquête allait être ouverte à ce sujet ; les conseils municipaux en feraient partie, et le triple concours de l'État, du département et des communes assurerait la réalisation de cette entreprise nationale. Une caisse spéciale devait, d'ailleurs, faciliter aux communes l'acquittement du contingent mis à leur charge. La combinaison de M. Rouher était simplement celle des *Obligations trentenaires*, si décriée par M. Fould ; l'État allait emprunter 200 millions par l'émission d'obligations trentenaires et les prêter en-

suite aux communes non pas directement, c'eût été trop simple, mais par l'intermédiaire d'une *Caisse des chemins vicinaux*, alimentée par l'État et uniquement séparée de lui par la forme et par le nom.

L'Empereur et l'Impératrice partirent pour Salzbourg le 17 août, quelques jours après la publication de cette lettre; ils traversèrent l'Allemagne méridionale, pendant que le roi de Prusse parcourait les provinces conquises et prenait le Dieu des armées à témoin qu'il n'avait obéi en les conquérant « qu'à de dures nécessités historiques ». Le train impérial arriva le 19 août à Carlsruhe; l'Empereur et l'Impératrice furent reçus à la gare par le grand-duc de Baden, accompagné de sa femme, fille du roi de Prusse, et de son frère, le plus Prussien peut-être des membres de cette famille qui avait été le principal obstacle à la création de la Confédération du Sud, ce rêve favori de Napoléon III. Une foule silencieuse assistait à cette rapide entrevue. Le soir, même froide réception à la gare de Stuttgard. Le train franchit à Ulm la frontière bavaroise; le directeur général des postes de Bavière en prit la direction. Les voyageurs arrivèrent après minuit à Augsbourg, où les autorités civiles et militaires les attendaient; il y eut quelques cris de Vive l'Empereur! à la gare; Napoléon III refusa d'habiter le château où Charles-Quint avait écouté la lecture de la confession d'Augsbourg; il préféra l'hôtel des *Trois Maures*, où habitait sa mère lorsque, enfant de sept à huit ans, il suivait les classes du collége Sainte-Anne.

L'Empereur quitta Augsbourg le dimanche matin 18 et arriva à Salzbourg le même jour à cinq heures. La ville était envahie par la foule des étrangers; on ne parlait que de fêtes, d'illuminations alpestres, de festins et d'excursions; la meilleure troupe de Vienne avait été appelée pour donner

des représentations à Salzbourg, singuliers préparatifs pour une visite de condoléance à propos de la mort de Maximilien. Les journaux autrichiens donnaient du moins ce prétexte à l'entrevue des deux empereurs, mais François-Joseph, quoi qu'on en eût dit, avait emmené avec lui son ministre des affaires étrangères, et les journaux officieux français, non contents d'annoncer avec fracas que Napoléon III travaillait tous les jours avec M. de Beust, parlaient d'une alliance austro-française qui ne serait que le prélude d'une quintuple alliance entre l'Autriche, la France, l'Angleterre, l'Italie, la Turquie contre la Prusse et contre la Russie. Ils ajoutaient qu'une Confédération du Sud s'organisait, en attendant, sous la présidence de l'Autriche; comme si cette puissance pouvait compter avant de s'être pleinement réconciliée avec la Hongrie.

Les feuilles prussiennes n'avaient vu d'abord dans la rencontre des deux empereurs à Salzbourg qu'une affaire de politesse; mais bientôt elle prit à leurs yeux les proportions d'un grave événement politique; Napoléon III et François-Joseph visaient, à les en croire, à une sorte de dictature européenne. Ce changement de la part des journaux prussiens s'explique d'autant mieux que le roi Guillaume ne perdait aucune occasion de déclarer qu'il se considérait comme chargé providentiellement de constituer l'unité de l'Allemagne, et que sa volonté, énergiquement secondée par son premier ministre, se traduisait par des actes qui soulevaient parfois des protestations, mais jamais de résistance sérieuse, grâce à la réserve imposée à Napoléon III; mais la situation ne serait plus la même le jour où il s'entendrait avec François-Joseph pour demander une interprétation du traité de Prague conforme aux intentions des signataires. Ce traité ne portait pas, il est vrai,

la signature de Napoléon III, mais il l'avait préparé par sa médiation et modifié en y introduisant des stipulations consenties par la Prusse. Cette dernière se trouvait ainsi engagée en quelque sorte à lui reconnaître le droit d'en surveiller l'exécution. Napoléon III avait donc cru pouvoir présenter sous la forme la plus modérée à la Prusse des observations sur la façon dont elle entendait accomplir les engagements stipulés dans l'article 5 du traité de Prague relativement aux provinces septentrionales du Sleswig; M. de Bismarck refusa d'y répondre avec une roideur que l'entrevue de Salzbourg ne fit qu'augmenter, car il n'ignorait aucune des négociations engagées dans cette ville pour nouer une alliance solide entre Napoléon III et François-Joseph.

Les périls de cette situation n'échappaient point à l'opinion publique; aussi l'Empereur la trouva-t-il fort surexcitée en rentrant le 24 août à Paris; on attendait avec impatience son prochain voyage dans le département du Nord, pensant qu'il trouverait, dans sa réponse au discours de quelque maire ou de quelque préfet, l'occasion de donner au public des explications ardemment souhaitées. Arras fut la première ville visitée par Napoléon III; il y arriva le 26, et, au discours du maire, il répondit :

« Vous avez raison d'avoir confiance dans l'avenir; il n'y a que les gouvernements faibles qui cherchent dans les complications extérieures une diversion aux embarras de l'intérieur. Mais quand on puise sa force dans la masse de la nation, on n'a qu'à faire son devoir, à satisfaire aux intérêts permanents du pays, et tout en maintenant haut le drapeau national, on ne se laisse pas aller à des entraînements intempestifs quelque patriotiques qu'ils soient. »

Cette réponse terne reçut le lendemain un commentaire significatif à Lille. L'Empereur y fit des aveux graves, « des points noirs assombrissent notre horizon..... Nous

avons eu des revers », mais il n'en sera pas découragé ni la France non plus ; « vous n'oublierez pas, dit-il aux » Lillois, que la première condition de la prospérité d'une » nation comme la nôtre, c'est d'avoir la confiance de sa » force, de ne pas se laisser abattre par des craintes imagi- » naires et de compter sur la sagesse et le patriotisme du » gouvernement ». La nation pouvait difficilement compter sur la sagesse d'un gouvernement qui avait fait l'expédition du Mexique, laissé faire Sadowa et signé le traité de Londres, après avoir soulevé la question du Luxembourg.

L'Empereur visita successivement Dunkerque, Tourcoing et Roubaix. En revenant à Paris, il s'arrêta à Amiens et il rappela une seconde fois « son séjour de dix ans dans le département de la Somme », captivité, dit-il, qui lui a été une bonne école pour lui apprendre « à supporter le fardeau de la puissance et à éviter les écueils de la fortune ». Ici pas de points noirs, rien de sombre à l'horizon. « La France peut compter sur le maintien de la paix. » La stagnation des affaires va cesser, notre insuccès au Mexique n'a nullement diminué le prestige de nos armes. L'extérieur ne doit causer aucune appréhension; quant à l'intérieur, « malgré les excitations d'un petit nombre, il ne faut pas » perdre l'espoir de voir les mœurs publiques faciliter l'in- » troduction d'institutions plus libérales ».

De tous les discours prononcés dans ce voyage, il ne sortait, en définitive, rien de bien clair et de bien rassurant. La circulaire du ministre des affaires étrangères sur l'entrevue de Salzbourg offrait cependant des garanties pacifiques : rien, disait-elle en résumé, n'a été fait à Salzbourg; pure visite ; point de combinaisons ayant le caractère politique que certains nouvellistes leur ont attribué; aucun motif de perdre la confiance dans le maintien de la paix.

L'Autriche ne pouvait guère en effet se soucier de conclure avec l'Empire français une alliance qui aurait signifié la revendication de son ancienne position en Allemagne; politique qui devait forcément redonner la prédominance à l'élément allemand dans la direction de l'Empire et dont la Hongrie par conséquent ne pouvait vouloir à aucun prix.

Le département de l'Isère avait à faire une élection; M. Riondel, candidat de l'opposition, l'emporta sur le candidat officiel. Sous un régime comme celui de l'Empire c'était un événement. Cette élection dans un département qui passait pour un des plus dévoués au gouvernement aurait produit une sensation encore plus grande dans un autre moment. L'opinion publique, tout entière aux questions étrangères, ne parvenait pas à se rassurer sur les chances de guerre entrevues depuis la rencontre de Salzbourg. On savait que M. de Bismarck avait adressé, le 7 septembre, à ses agents à l'étranger, une circulaire relative à cette entrevue, et l'on s'étonnait que le *Moniteur* ne l'eût point reproduite, ou qu'aucun de ses journaux officieux ne l'empruntât au *Mercure de Souabe* qui l'avait publiée le premier; ce ne fut que lorsque la *Gazette d'Augsbourg* l'eut empruntée au *Mercure*, que le gouvernement français se décida enfin à la faire insérer dans sa correspondance officieuse du 18 septembre. « J'accueille, disait M. de Bismarck, » les communications de la France et de l'Autriche (au sujet » de l'entrevue de Salzbourg) avec d'autant plus de satis- » faction que la situation actuelle de l'Europe rendait cette » entrevue plus susceptible d'interprétations équivoques en » présence des nouvelles publiées d'abord avec ostenta- » tion... » M. de Bismarck se félicitait de ce qu'au lieu « des résolutions politiques annoncées avec un certain éclat, et qui devaient faire de l'entrevue de Salzbourg un grand

événement politique, tout se fût borné à des conversations amicales échangées dans une visite dictée par un sentiment que la Prusse respecte, qui a même ses sympathies ». M. de Bismarck se montrait en outre très-satisfait qu'aucune immixtion dans les affaires intérieures de l'Allemagne ne fût venue surexciter le sentiment national en Allemagne. Quant aux rapports entre les États du Nord et les États du Sud, il s'expliquait très-nettement sur ses intentions à cet égard : « La Confédération du Nord ira au-devant de tout besoin des gouvernements du Sud en leur laissant pleine liberté pour fixer la mesure dans laquelle devra s'effectuer le rapprochement mutuel. » Il était impossible de constater plus nettement à la fois le fait accompli et la volonté de procéder à l'accomplissement de faits nouveaux. Mais le danger d'une guerre ne venait pas seulement du côté de l'Allemagne.

L'Italie était à la veille d'une crise nouvelle. Garibaldi s'apprêtait à marcher sur Rome. Des manifestations avaient eu lieu à la fin de septembre au cri de : Rome capitale ! Le mouvement éclaterait-il dans cette ville ou partirait-il de la frontière? on l'ignorait; mais, malgré la déclaration de la *Gazette officielle* de Florence contre cette entreprise dangereuse et inopportune, on la savait inévitable. La convention de septembre, isolant la papauté, l'avait mise, pour ainsi dire, aux prises avec l'attraction de l'Italie libre ; le résultat définitif de la lutte n'était pas douteux, mais toute tentative pour remplacer par la force l'action du temps ne pouvait que rendre à la papauté la vie artificielle que lui avait communiquée l'occupation française.

Le général Fleury s'était rendu à Vienne dans les derniers jours du mois de septembre, et ce voyage avait donné lieu aux suppositions les plus inquiétantes. Le *Moniteur*

du 4 octobre publia une note sur « des bruits entièrement controuvés mis en circulation à Paris et spécialement à la Bourse ». Il trouvait « déplorable que le crédit public puisse être influencé par de pareilles manœuvres », et il annonçait que « le gouvernement avait immédiatement invité l'autorité judiciaire à rechercher les auteurs de ces fausses nouvelles ». L'autorité judiciaire ne réussit jamais dans de telles recherches; d'ailleurs, l'inquiétude générale qui pesait sur les affaires et sur les esprits était due moins à de fausses nouvelles qu'à une fausse situation. La France en effet, placée entre un *statu quo* qui la minait et la guerre, semblait lasse d'être sans influence sur ses propres destinées et de les sentir livrées à la volonté d'un seul.

La mort de M. Fould, le 6 octobre, jeta encore du sombre sur les esprits. On le savait homme de bon sens et partisan de la paix. Sa carrière politique avait commencé en 1842, époque à laquelle déjà, conseiller général des Hautes-Pyrénées, il fut élu député de Tarbes. Conservateur déterminé, il appuya M. Guizot dans toutes les questions de finances. Nommé rapporteur de la commission du timbre des journaux, il le fit maintenir. Après la chute de la monarchie, en 1848, il offrit ses services au gouvernement provisoire, auquel il conseilla des mesures financières ultra-radicales. Élu représentant du peuple, à Paris, en juin 1848, en même temps que le prince Louis-Napoléon, il s'associa très-étroitement à sa fortune qu'il soutint par des prêts considérables. Trois fois ministre sous l'Empire, il dirigea en outre pendant quelque temps, comme ministre d'État, les beaux-arts et les théâtres, et ne se fit pas regretter dans cette administration où il défraya souvent les récits de la médisance. Il représentait, aux yeux de la Bourse, l'ordre et l'économie dans les finances; né dans la banque, recou-

rant aux expédients sans croire uniquement aux expédients, sachant rendre un budget français presque intelligible, dégoûté parfois des affaires et s'en retirant, mais rappelé dans les moments difficiles, sa mort était une perte pour l'Empire dans un moment où les esprits en étaient réduits, pour se rassurer, à chercher des déclarations pacifiques jusque dans les harangues de M. Troplong au comice agricole de son arrondissement. L'opinion publique semblait en proie à une surexcitation maladive; rien ne pouvait calmer, ni les discours prononcés par l'Empereur dans les villes du Nord, ni les circulaires de M. de Moustier sur la parfaite insignifiance politique de l'entrevue de Salzbourg. Cet état de fièvre pesait lourdement sur le commerce et sur l'industrie, lorsque l'Empereur rentra le 16 octobre de Biarritz où il s'était rendu le 18 du mois précédent.

CHAPITRE VII

1867

MENTANA

SOMMAIRE. — Garibaldi organise une nouvelle expédition contre Rome. — L'armée italienne occupe la frontière romaine. — Entrée des volontaires sur le territoire romain. — Premières rencontres entre les garibaldiens et les troupes pontificales. — Difficulté pour le gouvernement italien d'empêcher l'invasion garibaldienne. — Le gouvernement impérial interviendra-t-il? — L'Impératrice se prononce pour l'intervention. — Hésitation de l'Empereur. — Conseils tenus à ce sujet. — M. de Persigny, membre du conseil privé, partage l'opinion de l'Impératrice. — M. Rouher finit par s'y rallier. — L'occupation mixte est repoussée. — Émeute à Rome. — Inquiétude de la cour romaine. — Arrivée des troupes françaises à Civita-Vecchia. — Bataille de Mentana. — Mot cruel du général de Failly. — Arrestation de Garibaldi. — Embarras du gouvernement impérial. — L'intervention espagnole négocié entre la reine Isabelle et l'impératrice Eugénie.

Garibaldi, en quittant Genève le 12 septembre, était rentré à Caprera où il nouait depuis longtemps les fils d'un nouveau mouvement révolutionnaire dirigé contre Rome. Les Français avaient quitté cette ville en décembre 1866. Le cabinet de Florence respectait scrupuleusement la convention du 15 septembre, lorsque M. Ricasoli fut renversé par M. Rattazzi avec l'aide de la gauche. Garibaldi, profitant de ce changement, se mit aussitôt à presser la formation des comités pour l'enrôlement des volontaires, à créer des dépôts d'armes, à lancer des manifestes insurrectionnels, et à organiser à la fois l'invasion et le soulèvement des États pontificaux. Le gouvernement impérial connaissant ces préparatifs n'était point sans s'en émouvoir et sans en signaler le danger au gouvernement italien. Le cabinet de Florence, en déclinant toute respon-

sabilité dans les événements qui pourraient surgir dans l'intérieur des États pontificaux, se montrait décidé à fermer la frontière romaine à toute force organisée. 40 000 hommes de l'armée italienne gardaient en effet l'entrée des États du pape. Garibaldi ayant quitté Caprera pour se mettre à la tête de l'expédition, jusqu'alors commandée par ses fils, le gouvernement de Victor-Emmanuel n'hésita pas à le faire arrêter le 3 octobre à Asinalunga et reconduire dans son île. Le patriotisme italien n'avait pas eu d'épreuve plus rude à subir depuis Aspromonte : il s'y résigna, mais sans croire que l'arrestation d'un homme mettrait fin aux tentatives d'un parti. En effet, pendant que Garibaldi était surveillé et gardé par une escadre à Caprera, son fils Menotti, entouré des chefs du parti de l'action, organisait à Florence les volontaires qui partant de cette ville passaient la frontière en traversant les lignes de l'armée italienne. Une bande, forte de 300 à 400 hommes, entra le 27 octobre dans les États pontificaux par le nord, du côté d'Orvieto; une autre moins nombreuse y pénétra deux jours après, à l'ouest, par Corrieti; quelques bandes se massèrent au sud, du côté de Naples, et les autres parties de l'État pontifical ne tardèrent pas à être envahies. La lutte commença. L'armée du pape et les bandes de volontaires se rencontrèrent à Bagnorea et à Monte-Libretti. Ces combats ne pouvaient amener un bien grand résultat, car, si l'armée pontificale avait l'avantage de l'armement et de la discipline, les garibaldiens réparaient aisément leurs défaites en se reformant derrière l'armée italienne. Les évêques, les journaux cléricaux français poussaient des cris d'indignation contre le gouvernement qui laissait violer la convention du 15 septembre, et qui livrait le pape à la révolution. Ils sommèrent en quelque sorte Napoléon III

d'intervenir une seconde fois. S'y résoudrait-il? L'Empereur hésitait et le conseil était divisé.

Les menées des garibaldiens contre Rome, en fournissant un nouvel élément de complication à une situation déjà fort compliquée, étaient venues assombrir encore les derniers moments du séjour de l'Empereur à Biarritz. La question romaine devint, dès la fin de septembre, l'objet de communications entre les cabinets de Paris et de Florence. Le gouvernement italien se fit fort de comprimer le mouvement garibaldien en Italie, et il déclara que dans le cas où un mouvement révolutionnaire éclaterait dans Rome même, il laisserait au gouvernement pontifical le soin de le comprimer, en ajoutant qu'il respecterait la convention du 15 septembre et la ferait respecter comme toujours, mais que, dans le cas où le gouvernement pontifical ne serait pas en mesure d'en finir avec l'émeute, il ne pourrait laisser s'établir à Rome un pouvoir révolutionnaire qui serait un danger pour la monarchie, et qu'en présence de cette éventualité, non prévue par la convention, il interviendrait. M. Nigra reçut en même temps l'ordre de se rendre à Biarritz pour tâcher de faire comprendre à l'Empereur combien, dans le cas prévu par son gouvernement, l'intervention de l'Italie serait préférable à l'intervention française, à cause de l'exaspération du sentiment national.

M. Nigra partit immédiatement pour Biarritz où il trouva l'Empereur peu disposé à décider *à priori* ce qu'il y aurait à faire dans le cas d'une révolution garibaldienne à Rome, que cela dépendrait des circonstances et de l'état de l'opinion; le danger, aux yeux de l'Empereur, semblait d'ailleurs avoir diminué, et, dans le cas où de nouveaux événements se produiraient, il s'engageait à ne prendre aucune résolution sans avoir tenté de se mettre d'accord avec le

gouvernement italien qui, de son côté, prendrait le même engagement. Ce langage n'avait rien de bien menaçant. Mais le cardinal Antonelli adressa, le 11, aux agents diplomatiques du saint-siége, une circulaire dans laquelle il leur dénonça, avec sa virulence accoutumée, la violation de la convention du 15 septembre par le gouvernement italien ; le nonce signala en outre à l'Empereur le passage incessant de la frontière romaine par des bandes nombreuses; Napoléon III s'en plaignit à M. Nigra qui lui répondit : On exagère singulièrement les choses, il ne s'agit pas de bandes, mais de volontaires isolés qui passent la frontière. Une armée de 200 000 hommes suffirait à peine pour la fermer. Si Rome est tranquille, c'est au gouvernement italien qu'elle le doit; il rend impossible toute invasion assez considérable pour amener une insurrection, mais son prestige moral s'en va et sa force matérielle aussi. M. Nigra ajouta par voie d'insinuation que les choses ne pouvaient durer ainsi, et que le seul moyen d'en finir était une occupation mixte du territoire pontifical par l'armée italienne et française.

M. Nigra, revenu à Paris quelques jours avant l'Empereur, ne désespérait pas de faire prévaloir cette combinaison, pourvu que la proposition officielle de la réunion d'un congrès à Florence destiné à régler la question romaine partît de Florence. L'Empereur à cette condition aurait peut-être consenti à l'occupation mixte. Le gouvernement italien ne s'opposait point à un congrès, mais il n'en voulait pas prendre l'initiative. L'insurrection pendant ces pourparlers gagnait du terrain, l'ordre public était en danger et de graves conséquences pouvaient en résulter pour la monarchie; Victor-Emmanuel se montra résolu, si la France intervenait, à faire passer la frontière à son

armée le jour même où l'armée française partirait de Toulon.

L'Empereur, à peine arrivé le 16 à Saint-Cloud, convoqua pour le lendemain un conseil des ministres; un autre conseil eut lieu le jour suivant. L'Impératrice présente à ces deux réunions réclama impérieusement l'intervention immédiate. MM. de la Valette et Duruy auraient voulu que l'État romain délivré des garibaldiens fût occupé à la fois par les Français et par les Italiens. Ces deux ministres, ne pouvant faire prévaloir leur opinion, donnèrent leur démission; mais pour la reprendre un instant après. Le prince Napoléon, le général La Marmora envoyé en France, se rendaient tous les jours à Saint-Cloud et avaient de longues conférences avec le chef de l'État. L'Empereur, après s'être laissé engager comme malgré lui dans la première expédition romaine, hésitait à en recommencer une seconde. M. Rouher voyant ses hésitations ne se montrait pas trop défavorable à l'expédient de l'occupation mixte.

Les ordres avaient été donnés le 19 octobre pour les armements et les préparatifs nécessaires à l'envoi d'un corps expéditionnaire; ces préparatifs furent suspendus, mais l'Impératrice redoubla d'efforts dans un conseil auquel assistaient les ministres et les membres du conseil privé : ne pas intervenir c'était, suivant elle, céder devant la Révolution, s'incliner devant l'Italie, alliée de la Prusse, affaiblir son prestige en Europe et perdre l'appui du clergé à l'intérieur. M. de Persigny appuya très-chaudement cette opinion. M. Rouher passa dès lors dans le camp de l'Impératrice. Une circulaire écrite sous sa dictée chargea les agents impériaux de prévenir les cours auprès desquelles ils étaient accrédités que Napoléon III ferait respecter la

convention du 15 septembre avec l'Italie, si c'était possible, sans elle, et contre elle s'il le fallait. Une sorte d'ultimatum fut adressé en même temps au cabinet de Florence, et la division Dumont se dirigea de Lyon sur Toulon.

Garibaldi, trompant la surveillance de sept vaisseaux, quittait Caprera au même moment pour se mettre à la tête des bandes commandées jusqu'alors par son fils et quelques autres chefs.

Le pape menaçait de quitter Rome et invoquait les puissances catholiques ; la situation du gouvernement pontifical devenait de plus en plus alarmante. Il attendait depuis le 20 l'arrivée de l'armée française ; la nouvelle d'un contre-ordre donné à l'embarquement des troupes lui était parvenue le 23. Le soir, une émeute éclata dans Rome ; elle fut comprimée. Mais comprimerait-on aussi aisément le soulèvement que l'approche des garibaldiens rendait inévitable? Les volontaires étaient déjà installés le 26 octobre et fortifiés sur la colline de Monte-Rotondo qu'ils avaient emportée. Les troupes pontificales reçurent l'ordre de se concentrer à Rome ; le reste de l'État romain fut abandonné. Le pape allait se réfugier au fort Saint-Ange, lorsque le 28 les premières fumées des frégates françaises apparurent à l'horizon. Une dépêche de Civita-Vecchia en informa tout de suite le cardinal Antonelli. Le corps d'expédition composé de deux divisions sous le commandement du général de Failly, débarqua le lendemain et partit le même jour pour Rome où il entra le 30 octobre. Le général de Failly dirigea le 3 novembre sur Tivoli et sur la position de Monte-Rotondo, une colonne de 5000 hommes dont 3000 pontificaux et 2000 Français, armés du nouveau fusil Chassepot. Les troupes du pape et de Napoléon III rencontrèrent le 4 l'ennemi, à 3 kilo-

mètres en avant de Monte-Rotondo, sur la lisière de Mentana, village fortifié par les garibaldiens. La lutte dura deux jours au bout desquels les volontaires capitulèrent. Les troupes pontificales eurent 23 morts et une centaine de blessés, les troupes impériales 2 morts et 36 blessés ; les garibaldiens laissèrent 600 hommes sur le champ de bataille. M. de Failly avait raison de dire dans la phrase qui termine son rapport : « Les chassepots ont fait merveille. »

Un homme de cœur ayant à s'expliquer avec son chef sur l'effet d'une arme nouvelle aurait certainement employé d'autres expressions même dans un rapport non destiné à la publicité ; un homme de tact se serait bien gardé de s'en servir dans un rapport public, car quelle que soit l'opinion que l'on ait sur le pouvoir temporel de la papauté, on est bien obligé de reconnaître que les garibaldiens étaient inférieurs en nombre, en discipline, en armement surtout à leurs adversaires, et que la victoire de ceux-ci n'était pas de celles dont on peut parler avec une si inhumaine fierté.

Garibaldi, arrêté à Figline après sa défaite, avait été conduit par les soins du gouvernement italien au fort Varignano, près de la Spezzia, en attendant d'être de nouveau interné à Caprera. Les manifestations n'en continuaient pas moins en sa faveur. M. Rattazzi, quelque temps avant Mentana, avait donné sa démission.

Le gouvernement impérial comprit que son premier soin devait être d'apaiser par la modération de son langage les colères excitées en Italie par son intervention. Mais M. de Moustier eut beau dire dans une circulaire : « Dès que le territoire pontifical sera délivré et la tranquillité rétablie nous nous retirerons », l'Italie se rappe-

lait la parole donnée par Louis-Napoléon en 1849, « que l'armée française n'allait pas à Rome pour renverser la République et pour imposer aux Romains un gouvernement malgré eux ». Quand la sécurité serait-elle rétablie dans les États pontificaux et qui en serait le juge ?

Le général Menabrea avait formé un cabinet après l'échec du général Cialdini dans l'accomplissement de cette tâche, qui lui fut confiée au lendemain de la démission de M. Rattazzi ; le nouveau président du conseil n'avait pas pu s'empêcher de donner l'ordre aux troupes royales d'occuper quelques points du territoire pontifical, nécessaires à la sécurité de ses mouvements stratégiques. Le gouvernement impérial, poussé par l'Impératrice et par le parti clérical, déclara qu'il considérait cette mesure comme une violation de la convention du 15 septembre. Il y eut alors dans la vie de Victor-Emmanuel une heure critique. Quelques-uns de ses conseillers l'engageaient à résister, mais le descendant des ducs de Savoie avait tâté les cabinets étrangers. Le cabinet de Berlin refusait d'agir à Paris et recommandait la prudence ; celui de Saint-Pétersbourg montrait de l'intérêt à l'Italie, sans aucune velléité d'action ; celui de Londres avait beaucoup fait, disait-il, en empêchant Napoléon III de considérer immédiatement comme un *casus belli* l'entrée des Italiens sur le territoire pontifical. Le roi d'Italie s'exécuta, et son armée quitta les États du pape. Le gouvernement impérial s'empressa de répondre à cette concession en contremandant le départ de Toulon d'une troisième division et en protestant de nouveau de sa ferme intention de ne pas prolonger l'occupation de Rome au delà des limites nécessaires, protestation sincère, quoi qu'en pussent dire les journaux du parti de l'action en

Italie, car on ne voyait pas ce qu'il avait à gagner en prolongeant cette occupation au moment où, par la réunion d'une conférence, il se proposait de faire partager la responsabilité de la question romaine aux puissances, « aussi intéressées que nous, disait M. de Moustier, à faire prévaloir en Europe les principes d'ordre et de stabilité »; et il ajoutait : « Nous ne doutons pas qu'elles n'abordent » avec un sincère désir de les résoudre des questions aux- » quelles, pour un si grand nombre de leurs sujets, se rat- » tachent des intérêts moraux et religieux du caractère le » plus élevé (1). »

L'Italie et le saint-siége acceptèrent tout de suite la conférence, sachant bien d'avance que les autres puissances ne consentiraient pas à décharger Napoléon III du pesant fardeau qu'il voulait mettre sur leurs épaules.

L'Empereur, a-t-on dit, avait un autre expédient tout prêt pour se tirer d'affaire. La reine Isabelle et l'impératrice Eugénie, dans leur zèle commun pour les intérêts de la papauté, avaient combiné un plan pour remplacer les troupes françaises par les troupes espagnoles. La révolution qui éclata en Espagne rendit impossible l'exécution de ce plan. S'il était vrai que l'Empereur eût pu l'accepter un instant, rien n'indiquerait mieux le trouble et l'affaiblissement de son esprit. L'Italie, liée à la France par la reconnaissance et par des traités, pouvait à la rigueur subir l'intervention impériale à Rome, mais comment sans se déshonorer, se serait-elle résignée à endurer cet affront de la part d'une nation à peine son égale en puissance, et à laquelle aucun souvenir de reconnaissance ne la rattachait?

(1) Circulaire de M. de Moustier, 9 novembre.

CHAPITRE VIII

1867

CRISE DANS LE GOUVERNEMENT

SOMMAIRE. — Arrivée de l'empereur d'Autriche à Paris. — Banquet à l'Hôtel de Ville. — La crise italienne. — État des esprits. — Résultats du congrès de Genève. — Manifestation du 4 novembre au cimetière Montmartre. — Sommation des ouvriers aux députés de Paris. — Craintes de guerre. — Crise financière et crise alimentaire. — La grève du milliard. — Placards séditieux. — Le gouvernement se sent affaibli. — Nécessité d'une modification dans le ministère. — M. Magne ministre des finances. — Choix d'un ministre de l'intérieur. — Ses difficultés. — Rapport de M. Rouher sur les candidats. — M. Pinard est nommé par l'influence de l'Impératrice. — Difficultés de la situation.

Les fêtes étaient un dérivatif que le gouvernement impérial employait volontiers pour détourner l'attention publique des préoccupations sérieuses auxquelles elle se laissait aller dans certains moments. Le voyage de François-Joseph à Paris lui offrit une occasion de recourir à son procédé ordinaire qui cette fois ne devait pas réussir. L'empereur d'Autriche, suivi de M. de Beust, arriva dans la capitale de la France le 23 octobre, au plus fort de la crise italienne. L'impératrice d'Autriche avait manifesté, à faire ce voyage, une répugnance que rien ne put vaincre; ses sujets le voyaient avec défiance, s'il faut en juger par le langage des journaux autrichiens, mécontents de voir François-Joseph se détourner du soin si impérieux de réorganiser l'empire et demandant quel motif assez grave obligeait François-Joseph, deux mois à peine après l'entrevue de Salzbourg, à rechercher une nouvelle entrevue avec l'empereur des Français.

L'empereur d'Autriche, installé au palais des Champs-

Élysées, ne tarda pas à y recevoir la visite officielle de la commission municipale accourue dans six voitures de gala pour l'inviter à un banquet, le 29 octobre, à l'Hôtel de Ville. M. Haussmann prit la parole au nom de la commission dont François-Joseph accepta l'invitation. Le banquet fut très-brillant : la reine de Hollande, le roi de Bavière et divers princes étrangers y assistaient. Napoléon III porta un toast à l'empereur et à l'impératrice d'Autriche en regrettant l'absence de cette dernière. François-Joseph lui répondit : « Lorsqu'il y a peu de jours j'ai visité, à Nancy, » le tombeau de mes ancêtres, je n'ai pu m'empêcher de » former un vœu : puissions-nous ensevelir dans cette tombe, » confiée à la garde d'une généreuse nation, toutes les » discordes qui ont séparé deux pays appelés à marcher » ensemble dans la voie du progrès et de la civilisation. » Puissions-nous, par notre union, offrir un nouveau gage » de cette paix sans laquelle les nations ne sauraient prospé- » rer. » Ce pathétique appel à l'oubli, cette invocation à la paix étaient plus faits pour troubler les esprits que pour les calmer. Aussi l'inquiétude était-elle générale et les festins, les fêtes, les bals dont les journaux contenaient tous les matins le pompeux récit mêlaient au trouble des esprits un certain sentiment de colère. L'appareil des fêtes monarchiques ne doit être que fort rarement déployé dans les pays où la foi monarchique n'existe plus. L'étalage du luxe royal irrite toujours une partie considérable de la population. Jamais d'ailleurs moment ne fut moins propice au plaisir. L'expédition romaine divisait la France en deux camps fort excités l'un contre l'autre ; les journaux démocratiques et les journaux cléricaux se livraient à une polémique acharnée ; la politique du gouvernement penchait de plus en plus du côté de ces derniers ; il favorisait ouvertement l'engage-

ment des volontaires bretons dans l'armée du pape; il accordait aux journaux cléricaux l'autorisation d'ouvrir des souscriptions en faveur des blessés papalins et il refusait aux feuilles démocratiques la permission de réclamer des secours pour les blessés garibaldiens. L'irritation causée par cette conduite dans la jeunesse et dans les classes ouvrières se traduisit par les cris : Vive l'Italie ! Vive Garibaldi ! qui accueillirent les deux empereurs à leur sortie du banquet de l'Hôtel de Ville (1).

Le congrès de Genève avait créé, comme on l'a vu, des relations plus directes entre les ouvriers et les hommes d'action du parti républicain. Un redoublement de propagande dans les ateliers après le retour des congressistes fut la conséquence de cette entente. Les néo-révolutionnaires tinrent des réunions fréquentes où l'on rechercha les moyens les plus propres à activer la lutte contre l'Empire. La seconde expédition de Rome allumait d'ailleurs une sourde colère au cœur de tous les démocrates. Trop faibles encore pour tenter une insurrection armée qui aurait eu encore moins de chance que celle du 13 juin 1849, ils résolurent de profiter du jour des Morts pour faire une manifestation en l'honneur de l'Italie en déposant des couronnes sur le tombeau de Manin dont le corps reposait au cimetière Montmartre dans la tombe d'Ary Schœffer, en attendant d'être transporté à Venise. L'annonce de cette manifestation fut colportée dans tous les ateliers, et pour encourager les ouvriers à s'y joindre on leur dit en confidence que les députés de Paris en feraient partie.

Le nombre des citoyens qui se rendirent le 2 no-

(1) MM. Longuet, rédacteur de la *Rive gauche*, Dacosta, Ducasse, Ménard et Humbert furent traduits en police correctionnelle et condamnés comme coupables d'avoir proféré ces cris.

vembre au cimetière Montmartre ne fut pas très-considérable. Ils trouvèrent le cimetière occupé et la tombe du défenseur de Venise gardée par une forte escouade de sergents de ville. Les citoyens, après avoir salué le tombeau de Manin, allèrent rendre le même hommage au tombeau de Godefroy de Cavaignac, mais ceux qui voulurent s'arrêter pour déposer leur couronne d'immortelles sur la statue de bronze couchée sur la pierre furent arrêtés par des sergents de ville déguisés en bourgeois. De nombreuses arrestations eurent lieu ; les journaux de l'opposition les signalèrent avec véhémence.

Les ouvriers étaient allés en bien moins grand nombre que les bourgeois au cimetière Montmartre ; ceux qui firent le pèlerinage patriotique, les plus ardents par conséquent, témoignèrent un vif mécontentement de n'y avoir pas rencontré les représentants de la Seine, et ils rédigèrent une adresse pour les sommer d'avoir à donner leur démission afin de fournir aux électeurs l'occasion de prouver leur sympathie à l'Italie. Des délégués portèrent cette espèce de sommation au domicile de chacun des députés de Paris ; M. Jules Favre seul les reçut, lut leur adresse et, après avoir fait ses réserves sur sa forme impérieuse, il leur répondit qu'il ne contestait point qu'une démission collective ne pût être une protestation contre l'expédition romaine conseillée par le sentiment de leur dignité personnelle aux représentants de la Seine, mais que quant à lui sa répugnance à se séparer de ses collègues qui ne partageraient peut-être pas son opinion à cet égard, et de paraître leur infliger un blâme, l'empêchait de se rendre à l'invitation des ouvriers.

L'idée de la démission collective des députés de la Seine empruntée à ce vieux et enfantin système d'opposition qui ne voit dans la politique qu'une série de coups de théâtre

pouvait sourire à des ouvriers ignorants, mais comment M. Jules Favre admettait-il qu'une démission donnée par ses collègues et par lui fût plus utile à l'Italie que leur présence à la Chambre? Que serait-il résulté de la démission simultanée des députés de Paris? C'est que le gouvernement, usant du délai que lui accorde la loi, n'aurait procédé que dans six mois à des élections nouvelles, et que, pendant ces six mois, aucune voix ne se serait élevée de la tribune contre les mesures qu'il aurait plu au gouvernement de faire sanctionner par la majorité. Les députés de la Seine, en se refusant à donner leur démission, n'eurent qu'un tort, celui de ne pas publier hautement les raisons de leur refus. Ils auraient dû déclarer aux ouvriers qu'il était temps de renoncer aux coups de théâtre en politique, et de se placer sur le terrain de la pratique et de la discussion. Il ne faut pas craindre de dire au peuple la vérité, il la supporte mieux et il a plus d'estime qu'on ne se l'imagine pour ceux qui lui parlent nettement.

Les délégués des ouvriers posèrent une seconde question à M. Jules Favre; ils lui demandèrent « si le prolétariat pourrait être guidé dans la lutte par la bourgeoisie libérale, le jour où il se lèverait en masse pour la République conformément à la décision du congrès de Genève (1) ». M. Favre répondit : « C'est vous, messieurs les ouvriers, qui avez fait l'Empire, à vous de le renverser seuls (2). » La réponse n'était pas juste : les ouvriers seuls n'avaient pas fait l'Empire et à eux seuls ne revenait pas la tâche de le renverser; tous les amis de la liberté et de la France avaient le devoir d'y travailler; mais ce n'était pas par les vieux moyens révolutionnaires qu'on pouvait réussir. L'Em-

(1) L'*Internationale*, par M. Fribourg.
(2) *Ibid.*

pire, fondé sur un mensonge du suffrage universel, devait être renversé par le suffrage universel lui-même. Il fallait donc gagner le suffrage universel. L'œuvre, fort avancée dans les villes, finirait par s'accomplir aussi dans les campagnes; on en voyait déjà poindre les rudiments. Délivrer la France par le suffrage universel, c'était l'œuvre laborieuse, longue, difficile, indispensable, qui s'imposait à tous si, à un coup de main révolutionnaire, on ne voulait pas que succédât une dictature. Ces idées étaient celles de la bourgeoisie républicaine et libérale dont les délégués du prolétariat réclamaient le concours; développées par un orateur éloquent comme M. Jules Favre, peut-être auraient-elles produit quelque effet sur ces esprits ardents mais honnêtes; en tous cas, elles auraient coupé court à une équivoque fatale dont les résultats devaient se faire sentir tôt ou tard.

Les inquiétudes au sujet de la guerre allaient en augmentant; on parlait de préparatifs dans les arsenaux et dans les places de l'Est; plus d'affaires; une crise financière se joignait à une crise alimentaire; les caveaux de la Banque de France regorgeaient d'or improductif, et, pendant que les boulangers publiaient une nouvelle hausse du pain, les journaux annonçaient une nouvelle augmentation de l'encaisse de la Banque. Le mécontentement était général; le préfet de police n'en faisait pas mystère à l'Empereur. « On ne parle que de la *grève du* » *milliard*, les placards séditieux et les inscriptions à la » main se multiplient. Les affaires du Crédit mobilier et » l'appui prêté par la Banque à cette institution sont l'objet » de toutes les conversations. Les complaisances du gouver- » nement sont l'objet du blâme pour avoir autorisé le dou- » blement du capital. Le syndicat des banquiers est accusé

» d'avoir gagné 13 millions sur la première émission des obli-
» gations mexicaines et 4 millions sur les *pagarès*, alors que
» les souscripteurs avaient à peu près perdu leur mise (1). »

Le gouvernement impérial, depuis la bataille de Sadowa, l'affaire du Luxembourg et l'expédition de Rome, se sentait miné par de sourdes et continuelles attaques. Il fallait résister, fortifier le pouvoir et par conséquent reconstituer le cabinet. Le ministère de l'intérieur ne pouvait rester aux mains de M. de la Valette, fort affaibli par son opposition à l'expédition de Rome; M. Rouher demandait à se décharger du fardeau des finances sur M. Magne, ancien secrétaire du maréchal Bugeaud, député sous Louis-Philippe, sous-secrétaire d'État en 1849, et deux fois ministre des travaux publics de 1851 à 1852. M. Magne, comme M. de Morny et M. Rouher, donna, en apprenant le décret de confiscation des biens de la famille d'Orléans, une démission platonique qui ne l'empêcha pas de rentrer au ministère cinq mois après. Il prit, la première fois, le portefeuille des finances en 1854; ministre sans portefeuille, chargé de porter la parole en 1860, il passa bientôt au conseil privé à la suite d'un dissentiment entre lui et M. Fould dont il attaqua la gestion financière avec une virulence surprenante chez un homme ordinairement très-calme et très-doux. M. Fould étant mort, rien ne s'opposait à ce qu'on refît de M. Magne un ministre des finances. Le plus difficile était de trouver un ministre de l'intérieur ferme, habile, intelligent, pru-

(1) Rapport du préfet de police, en date du 15 septembre. M. Piétri ajoute dans un autre rapport du 21 novembre : « On est toujours soucieux de l'Italie. Les inquiétudes qui tenaient aux complications allemandes sont aujourd'hui entretenues par les affaires de Rome :..., partout c'est un débordement de critiques amères, de défiances injustes, d'appréhensions inquiètes..... Si l'Empereur a conservé son autorité auprès des masses, on ne saurait nier que dans les classes dirigeantes on lui fait une guerre aussi acharnée qu'imprévoyante. Le respect de l'autorité est affaibli, la calomnie s'attaque à tout. »

dent, un homme d'État en un mot. Un pareil homme existait-il? M. Rouher se chargea de répondre à cette question dans un rapport adressé à Napoléon III où il pèse en quelque sorte, dans sa balance, les forces intellectuelles du gouvernement impérial (1).

L'auteur du rapport fait d'abord remarquer que le poste de ministre de l'intérieur est bien redoutable pour un débutant. Cette réflexion, qui peut paraître banale, s'explique par l'ardeur avec laquelle l'Impératrice soutenait la candidature d'un magistrat qu'on avait fait jeune encore procureur général, puis conseiller d'État, et qu'il était question d'enlever à ce grand corps où il s'initiait en quelque sorte à la politique, pour lui confier le ministère de l'intérieur sans attendre que son apprentissage fût terminé. L'auteur du rapport, après avoir ouvert contre M. Pinard une première parallèle, passe en revue tous les membres des grands corps de l'État et les hauts fonctionnaires qui lui paraissent « plausibles ». Les magistrats, premiers présidents et procureurs généraux sont les premiers soumis au trébuchet. Rien, selon M. Rouher, à attendre de ces gens-là arrivés à l'âge mûr, l'esprit borné à l'étude du droit, sans vues politiques.

Le choix serait plus facile parmi les préfets, mais que dirait le préfet de la Seine en voyant mettre à la tête du ministère de l'intérieur l'administrateur de l'un des autres départements de la France? On pourrait, il est vrai, le nommer lui-même ministre de l'intérieur en plaçant le département de la Seine dans ses attributions, mais il faudrait une loi spéciale pour cela. L'obtiendrait-on? C'est possible. M. Haussmann en voudrait-il courir la chance? Il se pour-

(1) *Papiers et correspondance de la famille impériale* (ministère d'État; cabinet du ministre : note pour l'Empereur).

rait bien que non. MM. Piétri, Ernest Leroy et Chevreau seraient dans ce cas les premiers sur la liste. M. Piétri, honnête, intelligent, dévoué, Corse, serait l'homme à choisir s'il se sentait capable d'affronter les polémiques de la tribune. M. Ernest Leroy est accusé de mollesse de caractère et d'un certain scepticisme politique. L'auteur du rapport ne saurait dire au juste si ces reproches sont mérités, mais ce qu'il y a de certain, c'est que M. Leroy, constamment aux prises dans la Seine-Inférieure avec les passions socialistes des ouvriers et avec les ardeurs protectionnistes d'industriels aveugles et cupides, s'est fortifié graduellement dans une fonction où l'on s'use, en général, très-rapidement. M. Chevreau a prononcé quelques discours qui permettent d'augurer un orateur politique, mais sera-t-il suffisamment préparé aux rudes travaux que lui imposera sa mission et notamment la surveillance de la presse ? Esprit facile, ayant des relations dans les camps les plus opposés, ne subira-t-il pas de dangereux entraînements ? L'auteur du rapport, après être entré sur les mœurs du préfet du Rhône dans d'intimes détails qui seraient déplacés ici, passe en revue le personnel des grands corps de l'État. Huit personnes lui paraissent possibles au Conseil d'État : MM. Vuitry, de Parieu, Duvergier, de Lavenay, Riché, Genteur, Pinard, Jollibois. M. Vuitry n'échangerait pas volontiers la présidence du Conseil d'Etat contre le ministère de l'intérieur; M. de Parieu n'a aucune des qualités requises; M. Duvergier est trop vieux; M. de Lavenay serait peut-être l'homme qu'il faudrait, mais il a une voix glapissante qui impressionne désagréablement. M. Riché, orateur distingué, esprit philosophique, n'est pas assez homme d'action, et il est atteint d'une maladie d'estomac qui se traduit par des appétits désordonnés qui pourraient lui enlever l'activité néces-

saire à ses fonctions (on voit que l'auteur du rapport ne néglige aucun détail). M. Genteur n'a pas réalisé toutes les espérances que donnaient ses débuts. Orateur distingué, sachant bien son dossier, il est superficiel et peu lucide. On reconnaît, d'ailleurs, qu'il a été attelé à « une rude besogne », la défense de l'administration financière de la ville de Paris.

Le tour de M. Pinard est arrivé. M. Rouher se garde bien d'attaquer de front le candidat de l'Impératrice : il ne méconnaît pas sa valeur et il ne nie pas la possibilité de sa réussite, mais doit-on faire servir le ministère de l'intérieur à de semblables essais? Ne l'accusera-t-on pas ensuite lui-même d'être allé chercher un homme jeune, inexpérimenté, un prête-nom à l'aide duquel il administrerait l'intérieur? Les amis de M. Pinard feront bien de le tenir éloigné de l'administration « à laquelle on le dit en général peu propre », et de lui laisser le temps de prendre une grande place au Conseil d'État, et, de là, dans la politique. Reste M. Jollibois : débutant brillant, mais dans une affaire secondaire (1). Il faut attendre pour le juger comme conduite et comme talent.

Le Corps législatif est-il plus fertile en ministres que le Conseil d'État? C'est possible, répond M. Rouher ; en tout cas, cette assemblée serait certainement enchantée de voir le gouvernement prendre son ministre de l'intérieur sur ses bancs ; satisfaction collective amplement compensée, il est vrai, par le mécontentement particulier de chaque député non choisi. « Moi ou personne, » c'est la formule des ambitieux au Corps législatif comme ailleurs. Si l'Empereur ne s'arrête pas à ces considérations, voici par ordre alphabé-

(1) Discussion au Corps législatif sur les affaires financières de la ville de Toulouse.

tique la liste des députés possibles dressée par M. Rouher : De Beauverger, de Benoist, Buffet, Busson-Billault, baron J. David, du Miral, Gressier, Alfred Le Roux, Mathieu, Ollivier, Segris, de Talhouët; et encore, après y avoir bien réfléchi, convient-il de n'y admettre que MM. Buffet, Alfred Le Roux, Ollivier et Segris; suit un parallèle entre M. Buffet, « esprit indécis quoique doctrinaire », et M. Ollivier, « nature versatile dont la générosité est gâtée par une malheureuse infatuation », l'un « ne se donnant jamais tout entier », l'autre « plus empressé à se donner », mais « uni par tant de relations interlopes avec des hommes hostiles et dangereux », tous les deux voulant imposer un programme, et plaçant, en tête de ce programme, le retrait de la loi militaire.

M. Rouher convient d'ailleurs qu'il est « mal posé pour apprécier la candidature de M. Émile Ollivier. Loin de suivre l'indication que je lui avais donnée, avec l'autorisation de l'Empereur, de se mettre en bonnes relations avec la majorité par une franche explication, M. Émile Ollivier a plus que jamais épousé les hostilités de M. Walewski contre moi ; il m'a pris pour objectif personnel à la Chambre, pendant que le président du Corps législatif a organisé mon éreintement (*sic*) systématique et quotidien dans une feuille publique. » Quant à M. Segris, « ce député a du talent de parole, il riposte avec vigueur ; seulement ne serait-il pas très-irrésolu dans la conduite des affaires publiques ? On le pense généralement. » M. Rouher, après ces coups de patte aux candidats qu'il veut écarter, ajoute que, convaincu d'avance que l'Empereur ne veut point passer sous les fourches caudines de M. Buffet ou de M. Émile Ollivier, il va quitter le Corps législatif pour chercher un ministre de l'intérieur au Sénat ; l'Empe-

reur n'aurait là que l'embarras du choix entre tant d'anciens ministres : MM. Ferdinand Barrot, Bonjean, Boudet, Casabianca, de Chasseloup-Laubat, Delangle, Drouyn de Lhuys, Dumas, de La Hitte, Lefèvre-Duruflé, Magne, de Maupas, de Padoue, de Persigny, Rouland, de Royer, Walewski, mais, selon l'auteur du rapport, l'attention de l'Empereur ne saurait se porter que sur quatre de ces hommes d'État chevronnés : MM. de Persigny, Walewski, de Royer et Magne. Le choix de l'un ou l'autre des deux premiers ne saurait s'expliquer que par un changement de vues politiques ; il introduirait dans le ministère des éléments de trouble et de dissolution. La nomination de M. de Royer n'aurait aucun de ces inconvénients, mais le président de la Cour des comptes, très-lent dans son travail, très-méticuleux dans les rapports ordinaires de la vie, réunit-il bien toutes les qualités nécessaires à un poste où les résolutions s'improvisent souvent? Reste M. Magne. C'est évidemment le candidat préféré de l'auteur du rapport. On lui reprochera bien un peu de faiblesse de caractère et un peu de népotisme ; mais qu'on ne s'effarouche pas trop de ces défauts. La faiblesse de M. Magne ne « serait à » craindre qu'en face d'une émeute, et alors la question » serait militaire. Quant au népotisme, je crois la matière » épuisée et, par conséquent, les occasions rares pour » l'avenir. »

A défaut d'anciens ministres, MM. de la Guéronnière, Devienne et Vuillefroy seraient des candidats plausibles. Le premier, malheureusement, aurait avec la presse de périlleuses camaraderies et en se flattant de calmer ses ardeurs il ne ferait que les exciter. Le fâcheux est qu'il a fait annoncer sa candidature et qu'il y croit ; il faut donc prendre garde que le sentiment de déception qu'il éprou-

vera en voyant un autre choisi à sa place ne se traduise dans la *France* en hostilités contre le gouvernement. « Nous » ne sommes pas riches en défenseurs officieux ; nous avons » intérêt à ne pas nous exposer à les perdre ; nous sommes, » dès lors, amenés à ces compositions transactionnelles qui » sont souvent la condition d'existence des gouvernements » parlementaires. Il me semblerait donc utile de créer une » position à M. de la Guéronnière, et, comme sa fortune » est en désordre, il serait peut-être bon de l'envoyer à » l'étranger (1). » M. Rouher lève à cette occasion les voiles qui cachaient les troubles intérieurs du gouvernement impérial : « Rien n'est plus regrettable que de laisser à Paris, » inoccupées, de grandes individualités politiques auxquelles » l'Empereur a cru devoir, du moins pour un certain temps, » retirer leurs hautes fonctions. Excités par des influences » extérieures, ou cédant à une pente assez naturelle du caractère, ces hommes, désireux de rentrer aux affaires, se » répandent en propos acerbes, en critiques amères, nouent » ou laissent nouer autour d'eux les plus étranges coalitions, » entretiennent le trouble et l'incertitude dans l'administration, non sans dommage réel pour l'autorité du chef de » l'État. » M. Rouher pense qu'on obvierait facilement à ces inconvénients en confiant à ces hommes d'État en disponibilité « de hautes fonctions à l'étranger ; aussi bien notre représentation diplomatique est des plus faibles à Rome, à Saint-Pétersbourg, à Madrid ». Transformer les premiers venus en diplomates pour s'en débarrasser, c'était un singulier moyen de renforcer la diplomatie impériale, de lui « donner une vitalité plus grande, une action plus marquée en face des complications européennes actuelles ».

(1) M. de la Guéronnière fut nommé ministre à Bruxelles.

Une de ces inimitiés dont les serviteurs de l'Empire se montraient si fréquemment animés les uns contre les autres, régnait entre M. Rouher et le général Fleury, grand-écuyer, qui passait pour appuyer auprès de l'Empereur les idées et les prétentions de M. Émile Ollivier. M. Rouher profite de l'occasion pour porter un coup droit à son adversaire : « Je ne veux citer qu'un exemple, » dit-il en terminant son rapport, « de cette action dissolvante sur laquelle j'ai été récemment renseigné. Il frappera l'Empereur par la gravité des inconvénients, je dirai presque des périls qui pourraient en être la conséquence. Il y a, en réalité, à Paris, deux ministres de la guerre, l'un rue Saint-Dominique, l'autre au Louvre. L'un qui agit et qui travaille, l'autre qui blâme et qui désorganise. Les officiers supérieurs cherchent incessamment entre ces deux influences laquelle est plus puissante pour leur avancement. Tous les mécontentements aboutissent au Louvre, et là, la formule stéréotypée pour démolir une candidature de la rue Saint-Dominique est celle-ci : *Officier non dévoué*, orléaniste, etc..... » Mais revenons du ministère de la guerre au ministère de l'intérieur.

Le deuxième candidat de M. Rouher parmi les sénateurs, M. Devienne, « est doué d'une certaine austérité de caractère (1) ; il a de la fermeté et de l'énergie, mais l'âge et la maladie se font sentir chez lui, et il est un peu tard pour le faire entrer dans une carrière nouvelle » ; même remarque en ce qui concerne M. Vuillefroy. La note se termine par une liste de candidats dressée dans l'ordre des préférences de l'auteur du rapport : MM. Magne, Haussmann, Piétri, Leroy, de Royer, Alfred Le Roux, Pinard.

(1) Voyez les lettres par M[lle] Bellanger dans les *Papiers des Tuileries.*

Le dernier devint le premier. M. Pinard fut choisi par l'influence de l'Impératrice à qui ses opinions très-cléricales l'avaient puissamment recommandé. C'était un homme de quarante-cinq ans, entré dans la magistrature huit jours après le coup d'État de 1852 en qualité de substitut à Tonnerre, et passé en deux ans de Tonnerre à Reims et de Reims à Paris. Une heureuse chance lui permit de porter la parole dans plusieurs affaires importantes, celles entre autres de la forêt de Vallée revendiquée au duc d'Aumale et le procès de Mme Pescatore, dans lequel la validité d'un mariage de conscience, clandestin et purement religieux, contracté à l'étranger, était soutenue par un des avocats les plus célèbres de Paris. L'attention du palais se porta, dès lors, sur ce jeune magistrat d'une éloquence assez ferme et d'une science du droit assez sûre pour tenir tête aux plus vieux joûteurs du barreau parisien. Lorsque M. Pinard parut au parquet du tribunal civil, la fièvre d'agiotage qui avait sévi dans les premières années de l'Empire se calmait, les désastres causés par cette terrible épidémie, éclataient au grand jour, et les tribunaux correctionnels retentissaient de plaintes contre les financiers du temps. Un spéculateur malheureux, après avoir perdu contre le *Crédit mobilier* un procès devant le tribunal correctionnel, voulut prendre sa revanche devant la juridiction civile. M. Berryer, son avocat, prononça un plaidoyer foudroyant contre « la plus grande maison de jeu de notre temps, une maison où ceux qui tiennent les cartes les voient aussi ». M. Pinard, qui portait la parole au nom du ministère public, était tenu à plus de modération ; après avoir d'abord rendu justice aux services industriels du *Crédit mobilier*, il posa cette question : « Au milieu de la » fièvre de l'époque, au milieu de cet amour effréné du jeu

» et de ses luttes éperdues, est-ce que le Crédit mobilier n'a » pas de reproches à se faire? Cette fièvre, l'a-t-il calmée ou » excitée? Est-ce qu'en multipliant les entreprises au delà » des forces de la place, en les jetant à l'avidité des journaux » avec cette certitude de primes énormes, doublées par la » spéculation de tous, en escomptant l'avenir au profit du » présent, il n'a pas créé, avec d'autres qui doivent partager » sa responsabilité, de sérieux périls pour la morale publique » et les intérêts matériels eux-mêmes? » La réponse n'était point favorable au Crédit mobilier; le réquisitoire tout entier produisit un grand effet, et fit passer M. Pinard du parquet du Tribunal de la Seine à celui de la Cour impériale de Paris en qualité de substitut du procureur général. Avocat général un an après, il fut nommé procureur général à Douai en 1861. La fortune voulut encore que le procès Mirès vînt se dérouler devant la cour de cette ville; il soutint l'accusation avec force et talent. Vanté pour son éloquence à l'Empereur qui cherchait partout des hommes capables de défendre son gouvernement à la tribune, et à l'Impératrice pour ses sentiments religieux, il fut mis comme en apprentissage au Conseil d'État. Désigné, en 1866, pour soutenir devant le Corps législatif, en qualité de commissaire du gouvernement, le projet de loi sur la révision des procès criminels, il fut en outre chargé du rapport sur la loi relative au régime de la presse, et de la préparation du projet de loi sur le droit de réunion. Quoi de plus naturel que de confier la défense des deux projets les plus importants de la session à l'homme qui avait pris la plus grande part à leur rédaction? Un décret du 13 novembre nomma M. Pinard ministre de l'intérieur. C'était une fortune rapide. Les journaux officieux ne doutèrent pas qu'il ne la justifiât

promptement. En attendant, ils firent sonner très-haut que « c'était un homme de parole qui entrait au conseil » ; l'un d'eux voulut même voir dans cette nomination « un pas de plus qui rapproche l'Empire du gouvernement constitutionnel ».

Le nouveau ministre allait se trouver aux prises avec de très-grandes difficultés créées, les unes par l'inquiétude des esprits et le malaise croissant des affaires, les autres par les changements survenus dans les dispositions de la classe ouvrière de plus en plus hostile à l'Empire et de plus en plus poussée à une opposition active. Les débats du Corps législatif ne manqueraient pas d'ailleurs de surexciter l'opinion publique. L'Empereur aurait bien voulu renvoyer la session aux premiers mois de l'année 1868, mais l'émotion générale ne permit pas de refuser à l'opinion les éclaircissements qu'elle espérait trouver dans le discours de la couronne.

CHAPITRE IX

SESSION DE 1868

SOMMAIRE. — Ouverture de la session législative de 1868 le 18 novembre 1867. — Discours du Trône. — La question romaine au Sénat. — Discours de M. de Moustier. — La question romaine au Corps législatif. — Discours de M. Rouher. — Le fameux *jamais!* — Affaires allemandes. — Amendement de M. Buffet sur le droit d'interpellation. — Incident Kerveguen, Guéroult et Havin. — La question du compte rendu. — Bruit de dissolution du Corps législatif. — Inquiétudes de la majorité. — La loi militaire.

L'Empereur déclara le 18 novembre, en s'adressant aux grands corps de l'État réunis au Louvre, que les événements lui avaient fait éprouver le désir de s'entourer des lumières du Sénat et du Corps législatif; il voulait calmer l'inquiétude qui règnait en Europe et qui restreignait le mouvement industriel et commercial. « Cet état d'incertitude » ne saurait durer plus longtemps. Il faut accepter franche- » ment les changements survenus de l'autre côté du Rhin, » proclamer que, tant que nos intérêts et notre dignité ne » seront pas menacés, nous ne nous mêlerons pas des trans- » formations qui s'opèrent par le vœu des populations. » Ce passage, qui faisait de l'appréciation toujours renaissante d'une question de dignité le régulateur de la paix, devenait plus alarmant quand on le rapprochait de celui qui concernait la présentation d'une nouvelle loi du recrutement militaire.

La seconde expédition romaine avait besoin d'un commentaire; l'Empereur déclara que l'intervention, rendue nécessaire par la non-exécution de la convention du

15 septembre, n'avait cependant « rien d'hostile à l'unité et à l'indépendance de l'Italie ».

Quelques phrases sonores sur l'Exposition, sur les chemins vicinaux, sur les voyages de l'Empereur et sur l'enthousiasme des populations, précédaient d'assez tristes aveux sur le malaise général, sur la mauvaise récolte, et sur l'impossibilité d'atteindre complétement par les recettes les évaluations du budget.

La session, d'après l'Empereur, devait être principalement consacrée à l'examen du résultat des lois déposées le 19 janvier dernier : « Le temps écoulé n'a pas changé » mes convictions sur l'utilité de ces réformes. Sans doute » l'exercice de ces libertés nouvelles expose les esprits à des » excitations dangereuses, mais je compte à la fois pour les » rendre impuissantes sur le bon sens du pays, le progrès » des mœurs publiques, la fermeté de la répression, l'énergie » et l'autorité du pouvoir. » L'Empereur, après ces encouragements mêlés de menaces, conviait le Corps législatif à poursuivre l'œuvre commune, c'est-à-dire à « maintenir au-dessus des controverses et des passions hostiles » nos lois fondamentales que le suffrage universel a sanctionnées, et à développer en même temps nos institutions libérales sans affaiblir le principe d'autorité ». Le chef de l'État manifestait ensuite l'espoir que les assemblées électives, marchant de plus en plus dans la voie du progrès et de la civilisation, adopteraient sans hésitation les lois qui leur étaient soumises. « Ces lois contribueront » à la grandeur et à la richesse du pays. De mon côté, soyez-» en sûrs, je maintiendrai haut et ferme le pouvoir qui m'a » été confié, car les obstacles ou les résistances injustes » n'ébranleront ni mon courage ni ma foi dans l'avenir. »

Ce discours désappointait également ceux qui comptaient

y trouver des lumières sur la politique étrangère du gouvernement, et ceux qui s'attendaient à entendre de la bouche de l'Empereur la confirmation de la politique intérieure annoncée dans la lettre du 19 janvier. Les obscurités de la politique étrangère restaient les mêmes aujourd'hui qu'hier; celles de la politique intérieure n'étaient qu'en partie dissipées, car si la déclaration de l'Empereur, relative « à la fermeté de la répression et à l'énergie du pouvoir », ne laissait rien à désirer du côté de la netteté, il n'en était pas de même de la situation générale, dont l'Empereur avait fort bien exposé les difficultés, mais sans indiquer les moyens de les surmonter; son discours, peu propre en résumé à calmer les esprits, ne fit qu'augmenter l'impatience avec laquelle on attendait les interpellations annoncées dans les deux chambres, dont l'ouverture eut lieu le lendemain.

La mort, dans le court intervalle qui séparait les deux sessions, n'ayant frappé que M. Fould, M. le président du Sénat n'eut pas à faire de trop grands frais d'éloquence funèbre. Une demande d'interpellation relative aux affaires de Rome et d'Italie fut déposée dans la première séance du Sénat et lue au grand désespoir de M. Larabit, qui trouvait inconstitutionnel le seul énoncé d'une interpellation non examinée par les bureaux. La discussion de cette interpellation s'ouvrit le 29 par un discours diffus, long, désordonné du baron Dupin. M[gr] de Bonnechose, cardinal-archevêque de Rouen, prit la parole après lui, pour lancer les reproches les plus virulents contre le gouvernement italien, qu'il accusa presque d'avoir voulu profiter de la présence des évêques à Rome pour les faire égorger, et pour mettre ensuite le feu à la Ville éternelle. L'archevêque de Rouen maudissant l'unité italienne, « œuvre de la fraude, de la violence, de

la corruption, du crime », supplia le Sénat, pour donner du courage à l'Empereur en face des intimidations de l'Italie, et pour lui prouver qu'il a la nation derrière lui, d'offrir un témoignage particulier d'intérêt au pouvoir temporel; sur le Sénat seul, selon Mgr de Bonnechose, reposait la fortune de la papauté, car il n'attendait rien de la conférence : « Le débat est enfermé comme dans un cercle fatal dont les négociations ne le feront pas sortir » et, d'ailleurs « jamais les pontifes n'ont accepté la compétence d'un tribunal européen ». L'orateur terminait ainsi : « Demeurons les défenseurs de ce qui ne doit point périr, laissez faire la Providence. » L'archevêque de Bordeaux, Mgr Donnet, au moment de prendre la parole, déclara qu'il n'avait rien à ajouter; il lui était difficile, en effet, d'apporter un fait, un aperçu, un argument nouveau dans une discussion où tout avait été dit et redit à satiété.

La séance du 30, qui suivit celle-ci, fut remplie par les discours de MM. Rouland, Darboy et de Moustier, ministre des affaires étrangères, délégué par décret pour soutenir le débat au nom du gouvernement. Apologistes à divers degrés de la politique impériale, ces trois orateurs firent appel pour la centième fois à la conciliation entre l'Italie et la papauté temporelle, c'est-à-dire entre deux forces qu'ils savaient fort bien être inconciliables. Le discours de Mgr Darboy, archevêque de Paris, produisit néanmoins un certain effet. L'entente avec l'Italie ouvertement conseillée au pape par un membre de l'épiscopat français, c'était un spectacle nouveau. Ce n'est pas que l'archevêque de Paris contestât le moins du monde les droits absolus du pape, « mais dans ce monde, il n'y a pas que des droits, » nous nous trouvons souvent embarrassés dans des néces- » sités matérielles, et les faits sont des faits; ils créent

» des intérêts qui, après avoir existé un certain temps, ne » tardent pas à s'appeler des droits ». Mgr Darboy exposa la situation avec beaucoup de netteté. « La France a tenu » ses engagements. Mais son intervention elle-même n'est » qu'un acte temporaire, qui ne peut être considéré que » comme un remède ou un expédient. C'est plus, j'ose le » dire, une complication qu'une solution, et nous nous » trouvons aujourd'hui dans une position plus difficile que » précédemment, en face de l'Italie qui pourrait se croire » humiliée.

» La France, de son côté, est plus engagée encore, elle » semble ne pouvoir guère ni avancer ni reculer. Sa pré- » sence à Rome crée des difficultés politiques qui peuvent » nécessiter des explications avec les autres États de l'Eu- » rope, et, d'un autre côté, elle ne saurait abandonner des » droits qu'elle s'est engagée à soutenir. Voilà la situation. »

M. de Moustier n'essaya pas de dissimuler les inextricables embarras dans lesquels le gouvernement s'était jeté en faisant la seconde expédition de Rome ; l'Italie, dit-il, frémit de la tutelle de Napoléon III, et le saint-siége le somme de le restaurer entièrement. Cédera-t-il à l'Italie ou au pape ? « Ramener l'Italie où elle en était il y a huit ans, *ce serait tenter Dieu.* » L'Empereur ne le fera pas. Que fera-t-il ? M. de Moustier répond : « De même que nous ne demandons pas à Dieu plus que le pain quotidien, de même il est juste qu'on n'exige pas du gouvernement au delà de son devoir de chaque jour. » La politique étant la science qui consiste à prévoir le lendemain et à pourvoir à ses nécessités, un tel langage paraissait singulier dans la bouche d'un homme d'État. Il résultait tout simplement du discours du ministre des affaires étrangères que l'Empereur ferait, comme par le passé, de la conciliation entre

des choses inconciliables et de la politique au jour le jour, jusqu'au moment « où le gouvernement italien compren- » drait la nécessité de mettre fin à une situation impossible » et où il fournirait au gouvernement impérial les moyens » de faire cesser un état de choses si fâcheux pour tous les » intérêts ». De quels moyens s'agissait-il ? M. de Moustier ne le disait pas : la situation restait donc résumée par ces mots de Mgr Darboy : L'Empereur ne peut avancer ni reculer. Évacuer les États romains le plus tôt possible et en appeler à une conférence européenne, telle était la conclusion qu'on pouvait tirer du discours du ministre des affaires étrangères ; mais comme M. de Moustier subordonnait l'évacuation à la sécurité du pape, et comme la réunion de la conférence dépendait du consentement de l'Europe, ce qui triomphait en définitive, c'était le *statu quo*. Le Sénat n'en donna pas moins raison à cette politique négative.

Le Corps législatif se montra plus exigeant. Cette assemblée avait inauguré sa session le même jour que le Sénat. M. le président Schneider crut pouvoir se dispenser de tout discours d'ouverture. L'élection du bureau fut marquée par un petit succès du tiers-parti qui réussit à faire nommer M. Martel secrétaire. Les députés ne tardèrent pas à apprendre qu'ils auraient à se prononcer dans leurs bureaux sur quatre demandes d'interpellation relatives à la politique extérieure, à la politique intérieure, à l'application des lois relatives à la liberté individuelle et à l'expédition de Rome.

La Chambre reçut, le lendemain 20 novembre, communication des modifications proposées par le gouvernement au projet de loi sur la réorganisation militaire. Ces modifications parurent insignifiantes à l'opposition. Elle retrouvait dans le projet amendé la pensée fondamentale du

projet primitif, c'est-à-dire la création à côté de l'armée active qu'elle trouvait plus que suffisante, d'une réserve nombreuse et d'une garde nationale mobile assujettie pendant la durée de ses exercices à la discipline et aux lois militaires. MM. Bethmont et Picard demandèrent que le projet modifié fût soumis à une commission nouvelle. Cela eût provoqué une seconde et utile discussion dans les bureaux ; la Chambre maintint l'ancienne commission.

Les bureaux n'admirent qu'une seule des quatre interpellations, celle sur la question romaine. La Chambre décida que la discussion ne commencerait qu'après la publication du *Livre bleu* et du *Livre jaune*. Elle valida ensuite les élections de MM. Riondel et Cornudet.

Une crise alimentaire portait en ce moment le trouble dans beaucoup d'existences ; M. d'Andelarre obtint l'autorisation d'interpeller le gouvernement à ce sujet. Il attaqua la constitutionnalité du décret du 15 novembre par lequel le gouvernement, à la veille de la session, avait suspendu la surtaxe du pavillon qui pesait sur les blés importés par navires étrangers. Il soutint que les surtaxes établies par la loi ne pouvaient être suspendues ou abolies que par le pouvoir législatif. Cette attaque, fort justifiée contre le régime des décrets, laissait malheureusement percer les regrets des anciens protectionnistes sur la disparition de plus en plus complète du régime de l'échelle mobile. M. de Forcade en tira un certain avantage contre ses adversaires, sans parvenir cependant à justifier sa subtile distinction entre les taxes dont la fixation appartient uniquement au Corps législatif et les surtaxes dont le gouvernement peut fixer le chiffre. La Chambre adopta ce système sans l'approuver, et elle répondit à l'interpellation par l'ordre du jour pur et simple.

M. des Rotours, dans une interpellation moins importante, demanda que le gouvernement voulût bien abandonner pendant la durée de la cherté des subsistances, les droits payés sur les canaux et autres voies navigables de l'État. Les dangers de l'intervention de l'État dans les transactions commerciales n'auraient guère été compensés par la grandeur des résultats, car le dégrèvement n'eût été que de 50 000 francs pour le transport des céréales. Le gouvernement refusa donc avec raison d'entrer dans une voie si dangereuse. On aurait aimé que son délégué, M. de Forcade, répondît d'une façon plus favorable aux réclamations de M. Haentjens au sujet du libre-enseignement de l'économie politique. Les erreurs et les préjugés dont la crise alimentaire avait dévoilé l'existence persistante, n'en démontraient-ils pas la nécessité ?

La grande lutte oratoire que présageait l'interpellation sur la question romaine s'ouvrit le 2 décembre. Elle n'offrit pas tout de suite aux rares élus qui parvinrent à pénétrer dans les étroites tribunes du Corps législatif les émotions qu'ils allaient y chercher, d'abord parce que le résultat en était connu d'avance, et ensuite parce que le pouvoir de l'éloquence, quelque grand qu'il soit, ne va pas jusqu'à rajeunir des banalités qui traînent depuis dix-huit ans dans la polémique des journaux. M. Jules Favre, qui occupa la tribune pendant toute la séance, n'eut pas de peine à démontrer que la seconde expédition de Rome était plus impardonnable que la première ; qu'elle nuisait aux intérêts du gouvernement impérial autant qu'à ceux de la papauté, et que la restauration du pouvoir temporel à Rome entraînait dans l'Italie entière la restauration des princes déchus; le gouvernement impérial violait le droit, abusait de la force et restait frappé d'impuissance en soulevant contre

lui les cléricaux et les démocrates. L'orateur refit l'historique de notre intervention, sinon avec une originalité impossible, du moins avec une clarté saisissante; il prouva que le gouvernement impérial avait violé la convention du 15 septembre avant le gouvernement italien, et qu'en définitive, il fallait laisser Rome et l'Italie s'arranger ensemble ou s'établir à Rome comme gendarme du *Syllabus*.

La distinction naturelle du langage du grand orateur de l'opposition, la modération de ses idées et la fermeté de son argumentation n avaient jamais paru avec plus d'éclat que dans cette séance. M. Chesnelong lui répondit le lendemain par « des élans de logique, de raison et de vérité » tels, ajoute le *Constitutionnel*, qu'il ne restait « rien » de l'argumentation de M. Jules Favre.

M. Jules Simon examina la question romaine à un autre point de vue : cette question, dominée par celle des concordats, ne pouvait être résolue, selon lui, que par l'abolition du système concordataire, en un mot, par la séparation entre l'Église et l'État. Voilà, dit M. Jules Simon, la solution du problème qui s'agite en Italie, problème immense, car la cause de la liberté humaine y est intéressée. Les concordats, continua l'orateur, laissent en effet subsister chez les peuples une certaine tolérance pour la liberté de penser, mais la liberté elle-même n'y règne pas. La doctrine de la séparation entre l'Église et l'État n'avait jamais été exposée dans une Chambre française avec cette clarté et cette hauteur, mais la France n'était pas encore mûre pour son application.

M. Guéroult soutint que la politique impériale ne servait qu'à encourager le pape dans sa résistance, et que si l'Empereur retirait sa main de Rome, le pape céderait. M. Guéroult ajouta que si jusqu'ici il avait cru « que le

gouvernement arriverait progressivement à l'application des idées libérales, cette croyance commençait à être fort ébranlée dans son esprit », et il termina ainsi : « Si le gouvernement persiste dans son hésitation chronique, dans sa soumission à la politique cléricale, il n'aura pas d'adversaire plus résolu que moi. » Cette déclaration ne manquait pas d'importance dans la bouche d'un homme de talent, directeur d'un journal influent, et qui seul dans le parti démocratique avait cru possible d'associer sa cause à celle de l'Empire.

M. Granier de Cassagnac avait-il répondu réellement à M. Guéroult qui parlait de l'agonie du pouvoir temporel : « Il vous enterrera tous », selon le *Moniteur*, ou bien d'après le compte rendu analytique : « Il nous enterrera tous? » M. Bethmont prit la peine d'éclaircir le lendemain ce point, en relevant au procès-verbal la contradiction entre les deux comptes rendus. M. Granier de Cassagnac ne se contenta pas de maintenir la version du *Moniteur* : « Il *vous* enterrera tous jusqu'au dernier » ; il s'empressa d'ajouter que cela voulait dire : « Le pouvoir temporel enterrera, non-seulement vos personnes, mais encore vos doctrines. »

Les catholiques, plus exigeants à mesure qu'on leur accordait davantage, avaient résolu d'obtenir du gouvernement l'engagement formel de maintenir le pouvoir temporel. M. Chesnelong, au nom de la nécessité de ce pouvoir, acceptée dans l'adresse de l'année dernière, demanda en leur nom que la conférence eût pour objet, non pas de discuter les conditions d'existence du pouvoir temporel, mais de le consacrer comme une espèce de dogme à la défense duquel la France, à défaut de l'Europe, se vouerait entièrement. Le gouvernement aurait bien voulu réserver sa liberté d'action, mais M. Thiers vint en aide à M. Chesne-

long et insista sur la déclaration demandée, en sommant le gouvernement de sortir des équivoques et des ambiguités.

Les mécomptes et les fautes de la politique impériale, selon M. Thiers, n'avaient qu'une cause : l'unité de l'Italie. Pour faire cette unité, il avait fallu diminuer l'Autriche, et la diminution de l'Autriche avait grandi la Prusse. Une faute nouvelle serait de sacrifier le pouvoir temporel à l'unité de l'Italie et Pie IX à Victor-Emmanuel. La majorité accueillit avec enthousiasme un langage si conforme à ses idées. M. Thiers devint pour un moment son véritable chef. M. Rouher comprit qu'il fallait à tout prix ressaisir son empire. « J'espère, dit-il, en montant à la tribune, donner à mes déclarations une telle netteté, que tous les nuages seront dissipés. » Ils l'étaient déjà : M. Jérôme David s'était écrié en parlant de la seconde expédition romaine : « Oui, nous avons fait une expédition contre les révolutionnaires du dehors et du dedans. J'en félicite le gouvernement. » M. Rouher revint encore sur le caractère anti-révolutionnaire de la seconde expédition romaine : « Les trois termes de la question sont, dit-il, Rome, Florence, Paris. Un complot parti de « *la cité des lacs* » (1) » menaçait tous les trônes, les miasmes fétides de la démagogie ont rasé le sol de Paris; la presse révolutionnaire » s'est élevée contre l'intervention; l'Empereur, en volant » au secours de la papauté, a réprimé une révolution éhontée » sans limite, dans ses espérances comme dans son audace. »

M. Rouher reprend : « Il y a un dilemme : le pape a » besoin de Rome pour son indépendance; l'Italie aspire à » Rome qu'elle considère comme un besoin impérieux de son » unité. Eh bien, nous le déclarons au nom du gouvernement français, l'Italie ne s'emparera pas de Rome. Ja-

(1) Genève.

» mais..... » La droite se levant tout entière lui répond avant qu'il ait achevé : « Non, jamais ! jamais ! » Il continue : « Jamais la France ne supportera cette violence » faite à son honneur et à la catholicité. Elle demande l'éner» gique application de la convention du 15 septembre, et si » cette convention ne rencontre pas dans l'avenir son effi» cacité, elle y suppléera elle-même. Est-ce clair ? »

M. Rouher se tournant vers les bancs de la majorité lui demande pathétiquement s'il y a entre elle et lui communauté d'idées ? Oui ! oui ! répondent les députés enthousiasmés. « Que cet accord, reprend le ministre d'État, se » traduise donc dans un vote unanime de confiance. Restons » unis et compactes, car c'est là notre force. La révolution » veille, cherchant la brèche qui se pourrait faire : resserrez » vos liens, confondez vos votes : le gouvernement vous a » dit avec franchise ses projets, ses actes, sa politique. » Pourriez-vous en douter encore lorsque vous avez pour » gage la bataille de Mentana et notre drapeau qui flotte sur » les murs de Civita-Vecchia ? »

M. Rouher s'était borné à prononcer le mot de Rome dans tous les endroits de son discours où il était question de garantir l'existence du pouvoir temporel. La majorité, pour se rendre, n'attendait qu'une explication à cet égard ; le ministre d'État, conduit à la tribune par MM. Thiers et Berryer qui lui servaient en quelque sorte de témoins, déclara solennellement que s'il n'avait parlé que de Rome, c'était pour abréger le discours et que l'inviolabilité accordée par la France s'étendait à tout le territoire actuel du saint-père.

M. Berryer s'écrie en entendant ces mots que son émotion ne lui permet pas de monter à la tribune ; les paroles de M. Rouher comblent tous ses vœux. La droite consent

enfin à retirer son interpellation. M. Jules Favre essaye en vain de se faire entendre. M. Rouher, vainqueur et vaincu à la fois, est l'objet d'une véritable ovation. Les députés échangent entre eux d'interminables félicitations sans songer que les déclarations coûtaient peu à M. Rouher. Le ministre d'État n'avait-il pas déclaré, en effet, que l'armée française ne quitterait pas le Mexique avant d'avoir solidement fondé l'empire de Maximilien ? Quelle que dût être la suite de la déclaration qu'il venait de faire au sujet de Rome, il n'en est pas moins certain que sa première conséquence était de rendre la conférence impossible.

M. Rouher avait parlé « des bandes révolutionnaires » qui envahissaient le territoire pontifical. « C'est précisément, lui répondit M. Pelletan, l'expression dont se servait l'Autriche en 1831 pour désigner les volontaires parmi lesquels figuraient deux princes Bonaparte. » Le lendemain le compte rendu analytique mit ces seuls mots dans la bouche de l'orateur de l'opposition : « C'est ce que disait l'Autriche du prince Charles Bonaparte. » M. Pelletan réclama contre cette suppression : il avait, dit-il, parlé des « deux princes Bonaparte, parce qu'il y avait eu en 1831 deux précurseurs de Garibaldi, l'un est mort, l'autre est sur le trône ».

M. Rouher fut beaucoup moins net sur les affaires allemandes que sur les affaires de Rome. Il est impossible de s'expliquer, en lisant sa réponse à M. Garnier-Pagès, comment il apprécie l'interprétation donnée par la Prusse au traité de Prague, et quelle est l'attitude de la diplomatie impériale en présence des actes de M. de Bismarck. Le gouvernement de Napoléon III, dit l'ancien membre du gouvernement provisoire, se félicitait en 1866 de voir l'Allemagne s'affaiblir en se divisant en trois tronçons ;

forcé de renoncer à ces tronçons, il s'est rabattu à demander des compensations territoriales; repoussé de ce côté, il s'est retourné du côté de l'Autriche; Napoléon III est allé à Salzbourg; François-Joseph est venu à Paris. Qu'est-il résulté de cette dernière tentative? Où en est aujourd'hui la politique impériale? M. Rouher ne trouva pas de réponse à ces questions de M. Garnier-Pagès. L'argumentation serrée de ce dernier fut reprise par M. Émile Ollivier, qui commit dans son discours quelques erreurs de date dont M. Rouher triompha en avocat.

Les dispositions du décret du 19 janvier 1867 relatives au droit d'interpellation interdisaient au Corps législatif de formuler par un ordre du jour motivé son opinion sur les questions dont il avait autorisé la discussion. M. Buffet, à la fin de cette séance, déposa une demande d'interpellation pour obtenir la restitution au Corps législatif d'un droit dont les dernières circonstances faisaient particulièrement ressortir l'importance. L'article du décret, qui, en subordonnant le droit d'interpeller à l'autorisation de quatre bureaux, mettait en quelque sorte la minorité à la discrétion de la majorité, appelait une réforme non moins urgente. La Chambre ne jugea pas à propos d'autoriser l'interpellation de M. Buffet.

La séance du 10 décembre, dans laquelle continua la discussion sur les affaires d'Allemagne, fut signalée par un incident. M. de Kerveguen, l'un des députés les plus obscurs de la majorité, s'était enfin fait connaître dans la dernière session par la présentation d'un amendement à la loi sur la presse, dont tous ses collègues et tous les journaux s'étaient fort moqués. M. de Kerveguen, ayant pris goût à la célébrité et cherchant tous les moyens pour attirer de nouveau l'attention sur lui, ne trouva rien de mieux

que de porter à la tribune l'accusation de vénalité contre les principaux journaux de son pays, sans autres preuves que les assertions d'un journal d'affaires publié en Belgique par un homme de bourse, ancien rédacteur du *Monde*. « Si les fonds secrets du budget prussien, disait la feuille belge, se sont élevés, en 1866, à 729 000 thalers, au lieu de 35 000, chiffre habituel, c'est que les subventions étrangères ont été surélevées, et que, notamment, 50 000 thalers ont été alloués à cinq grands journaux parisiens. » La Chambre aurait dû empêcher M. de Kerveguen de continuer la lecture de ce factum ; M. Berryer et M. Émile Ollivier le demandèrent vainement ; la majorité, tout entière au plaisir d'entendre calomnier ses adversaires, n'eut d'autre souci que d'imposer silence à MM. Havin et Guéroult, qui, nommés dans l'article, protestaient avec une véhémence bien naturelle. Le président, au lieu de rappeler la Chambre au sentiment de sa dignité et de couper court à l'incident, rappelle M. Guéroult à l'ordre. Ce dernier somme M. de Kerveguen de prendre la calomnie à son compte ; M. Pelletan lui crie : « Quand on porte de pareilles calomnies à la tribune, il faut avoir le courage de les soutenir personnellement. » L'orateur continue sa lecture sans leur répondre, et après avoir fini, il regagne triomphalement sa place, où il reçoit les félicitations de ses collègues (1).

(1) Les journaux français calomniés par la feuille belge *la Finance* étaient : le *Journal des Débats*, le *Siècle*, l'*Opinion nationale*, l'*Avenir national*. Le *Journal des Débats*, profitant de la législation anglaise qui permet la preuve des faits annoncés en matière de diffamation, avait pu atteindre dans les journaux anglais la calomnie qui y avait traîné, et que M. de Kerveguen avait ensuite ramassée dans la *Finance* de Bruxelles. Le *Siècle* et l'*Opinion nationale* ne pouvant attendre des tribunaux belges et des tribunaux français qu'une condamnation certaine, mais sans grande signification morale, puisque les lois de ces deux pays repoussent la preuve de la diffamation, durent se contenter de mettre en demeure M. de Kerveguen de justifier ses allégations devant un jury d'honneur. Ce jury, composé de MM. Marie et Jules Favre d'un côté et de MM. d'Andelarre

M. Lanjuinais, au commencement de cette triste séance, avait signalé le grand danger de la situation actuelle, consistant dans l'impossibilité où se trouvait la nation de faire entendre sa voix dans les discussions où il s'agit de résoudre les questions où son honneur et ses intérêts sont engagés. La paix et la guerre, dit M. Lanjuinais en faisant allusion à notre politique en Allemagne, sur laquelle il demandait des renseignements, ne la regardent pas plus aujourd'hui que sous l'ancien régime. Le ministre d'État et le ministre des affaires étrangères crurent pouvoir se dispenser de lui répondre ; la Chambre vota donc l'ordre du jour sans que, de la discussion qui venait d'avoir lieu, le pays eût tiré le moindre renseignement propre à calmer ses inquiétudes sur les éventualités qui pouvaient surgir de la transformation de l'Allemagne.

Un débat s'engagea dans la séance du 15 sur la priorité de discussion à accorder à la loi sur la presse que de nombreux refus d'autorisation rendaient particulièrement opportune, ou à la loi sur le droit de réunion dont le projet était déposé, ou à la loi militaire. La Chambre se prononça en faveur de cette dernière, sur l'observation de M. Larrabure que le contingent militaire de la classe de 1867 devait être fixé par un vote, et que ce vote avait besoin d'être précédé par celui de l'organisation militaire.

et Martel de l'autre, devait être présidé par M. Schneider ; ce dernier se récusa sous ce prétexte singulier que le verdict, quel qu'il fût, ne pouvait manquer d'être désagréable à l'un de ses collègues.

Le jury du Corps législatif ne pouvait s'appliquer à l'*Avenir national*, dont les rédacteurs ne faisaient point partie de cette assemblée ; ce journal demanda la formation d'un jury pour lui. Le *Journal des Débats*, ne pouvant non plus atteindre ses calomniateurs en Belgique, se joignit à l'*Avenir national* pour demander que la lumière se fît sur « une indigne accusation qu'il ne s'attendait pas à voir transporter des bas-fonds de la presse cléricale à la tribune du Corps législatif ».

Il est inutile de dire quel fut le verdict du jury. L'opinion publique dispensait d'avance les journaux calomniés par M. de Kerveguen de s'y soumettre. L'auteur des articles de la *Finance* vient d'être flétri pour abus de confiance et escroquerie par un jugement de la police correctionnelle.

Le gouvernement, soit qu'il craignît une intervention trop directe de la presse dans la discussion de la loi, soit que les derniers débats et l'influence qu'ils avaient eue sur l'opinion publique lui eussent fait comprendre la nécessité d'empêcher les journaux de s'y mêler, eut recours au moyen toujours usité par lui en pareil cas, c'est-à-dire à l'insertion dans le *Moniteur* d'une note invoquant celle du 2 février précédent dans laquelle, après avoir rappelé les dispositions légales relatives à la publicité des séances, le journal officiel ajoutait :

« Le législateur a voulu, par l'article 2 de la Constitution, substituer un compte rendu fidèle et impartial aux comptes rendus critiques qui dénaturant la parole et la pensée des orateurs, ne compromettent pas moins la dignité des personnes que celle des grands corps de l'État.

» Le gouvernement ne peut tolérer que les journaux, en s'écartant des prescriptions de la loi, se laissent entraîner à des excès qui, en d'autres temps, ont porté une si grave atteinte à la considération et à la liberté des pouvoirs publics.

» Si la presse ne se conformait pas aux prescriptions qui viennent d'être rappelées, l'autorité judiciaire serait saisie des infractions commises. »

La presse, à son tour, renouvela au gouvernement les questions qu'elle lui posait depuis si longtemps, sans jamais recevoir de réponse : Qu'est-ce que le compte rendu critique opposé au compte rendu officiel? Comment peut-on dénaturer la pensée et les paroles des orateurs, quand on les publie intégralement dans le texte officiel? MM. Troplong et Persigny ont reconnu le droit de discussion à la presse ; M. Rouher veut-il le restreindre? Soit, mais qu'il trace les limites du terrain où la discussion aura le droit de se mouvoir; sans cela, il est évident que les comptes rendus des journaux, considérés comme critiques ou comme officiels selon qu'ils paraîtront agréables ou désagréables au gouvernement, seront poursuivis uniquement à ce point de vue. Le gouvernement, qui n'avait d'autre intention que celle de

suspendre sur la tête des journaux une menace capable de les tenir en bride au moment des interpellations, garda le silence, comme toujours, et les journaux restèrent en proie à leurs craintes habituelles. Ils n'étaient pas du reste les seuls à trembler. Une nouvelle inattendue se répandit tout à coup dans les rangs de la majorité. Le gouvernement agitait, disait-on, dans ses conseils, la question de la dissolution du Corps législatif. Les députés de la droite s'interrogeaient avec anxiété pour savoir si rien ne les rendait indignes de la candidature officielle et si ses avantages leur seraient maintenus. Plusieurs étaient inquiets. La *Patrie*, pour ramener le calme parmi les membres de la majorité, déclara plusieurs fois que l'intention formelle du gouvernement était que le Corps législatif épuisât son mandat; l'agitation, malgré cela, était encore bien grande au moment où s'ouvrit la discussion générale de la loi sur l'organisation militaire.

La durée du service militaire était fixée, par la loi de 1832, à sept ans, à compter du 1er janvier de l'année du tirage au sort, soit, en réalité, six ans et demi environ, les conscrits ne rejoignant guère leurs corps que vers le milieu de l'année. La loi nouvelle portait cette durée à neuf ans à partir du 1er juillet, par conséquent neuf ans pleins. Les jeunes gens, il est vrai, sur ces neuf ans n'en passaient que cinq dans l'armée active; ils servaient le reste du temps dans la réserve. Cette réserve ne pouvait être appelée à l'activité de service qu'en temps de guerre, par décret de l'Empereur et par classe, en commençant par la plus ancienne. Le mariage y était permis pendant les trois dernières années. L'armée française, avec un contingent de 100 000 hommes, se composerait donc désormais d'environ 750 000 hommes, dont 500 000 dans l'armée active et 250 000 dans la réserve.

Les jeunes gens non compris dans le contingent annuel, les exemptés pour une autre cause que le défaut de taille ou les infirmités, formaient la garde nationale mobile ; elle ne pouvait être appelée à l'activité que par une loi et elle ne devait servir qu'à l'intérieur. Quinze réunions par an, ne donnant pas lieu à plus d'un jour de déplacement, composaient tout son service. Le premier projet de loi, en déterminant *à priori* le chiffre de l'armée, portait une atteinte directe au droit du Corps législatif ; le projet nouveau évitait cette atteinte dans la forme, mais, au fond, rien n'était changé, puisqu'on savait d'avance que le contingent normal serait annuellement de 100 000 hommes. La loi militaire abolissait le régime si décrié du remplacement administratif et de l'exonération avec prime établi par la loi de 1855.

L'opposition, dominée par les illusions et par les nobles sentiments qui remplissaient le cœur de tous les démocrates, était très-hostile à ce qu'on appelait alors le militarisme et très-défiante, par conséquent, sur ce terrain, aussi manifestait-elle une vive répugnance contre la loi qu'elle considérait comme une tentative du gouvernement pour « encaserner » la nation tout entière. M. Jules Simon l'attaqua d'abord à ce point de vue ; il s'efforça de montrer ensuite les aggravations de charge qu'elle imposait à la population. Les charges de la loi de 1832 elle-même paraissaient trop lourdes à l'orateur dont les généreuses illusions se traduisirent dans cette phrase : « Une bonne cause à défendre, celle de la justice et de la liberté, rendra notre armée invincible. »

La discussion générale de la loi se termina le 21. Celle des articles se prolongea jusqu'à la fin de l'année.

CHAPITRE X

1867

DÉCADENCE DE L'EMPIRE

SOMMAIRE. — Le nouveau parti de l'action. — Manifestation du 2 novembre. — La conspiration dite de la *Commune révolutionnaire des ouvriers de Paris*. — L'éducation des filles. — Fin de l'année. — Fâcheuse situation des affaires. — La grève du milliard. — Mécontentement général. — Maladie de l'Empereur. — Premiers symptômes de la décadence de l'Empire.

M. Pinard avait été installé au ministère de l'intérieur le 15 novembre, cinq jours avant l'ouverture de la session législative que l'on vient de lire. Il ne dut pas tarder à s'apercevoir des difficultés de sa mission. La manifestation du 2 novembre au cimetière Montmartre était le premier résultat de l'alliance contractée à Genève entre la jeunesse républicaine militante et le prolétariat, et le signal d'une action commune et directe contre le gouvernement. L'Empire, au lieu de se trouver en face de quelques individualités, allait avoir affaire à des groupes nombreux et assez bien organisés.

L'histoire des divers gouvernements qui se sont succédé en France depuis la Révolution avait mis en lumière cette vérité, que les gouvernements ne périssent ni par les conspirations, ni par les sociétés secrètes, ni même par les coups de main prémédités, et la foi dans ces moyens semblait s'être affaiblie depuis quelques années. Le mot d'ordre transmis par les jacobins aux *carbonari* de la Restauration et communiqué par eux aux sociétés secrètes de la monarchie de Juillet s'oubliait peu à peu. La chute des Bourbons

de la branche aînée et de la branche cadette avait été plutôt reculée qu'avancée par les efforts des hommes d'action. Ils formaient encore cependant sous Louis-Philippe un personnel nombreux recruté dans toutes les classes de la société, militaires, écrivains, médecins, journalistes, commerçants, hommes du peuple, ouvriers, tous gens de cœur et de désintéressement; divisés au lendemain de la révolution de Février sur la façon d'appliquer les principes de la république au gouvernement, les uns se rangèrent autour du gouvernement choisi par l'Assemblée nationale, les autres l'attaquèrent et succombèrent sur les barricades de Juin. Les transportations qui suivirent ces journées et celles de décembre 1851 avaient fort diminué le personnel des hommes d'action. Quelques-uns, rentrés en France après l'amnistie de 1859, cherchèrent à faire des recrues, mais les ouvriers paraissaient désillusionnés, et les jeunes gens livrés tout entiers au plaisir. Ce n'était pas d'un café ou d'un cabinet particulier de restaurant que Barbès et ses amis étaient sortis pour s'élancer sur un poste et réveiller le peuple aux cris de : Vive la République !

La tradition révolutionnaire n'était cependant pas tout à fait morte; des efforts étaient faits en ce moment même pour la ranimer, et pendant que l'Empire se flattait d'en avoir fini avec l'esprit insurrectionnel, une insurrection se tramait entre une douzaine de personnes; MM. Martin-Bernard et Versigny, ex-représentants du peuple; Charles Delescluze, rédacteur du *Réveil;* Alfred Naquet, professeur agrégé de chimie à la Faculté de Paris; Ch. L. Chassin, homme de lettres (ces deux derniers secrétaires du congrès de Genève); Élisée Reclus, homme de lettres, etc., réunis chez M. Émile Accolas, professeur de droit, quelques jours avant le 2 novembre, délibéraient longue-

ment pour savoir s'il convenait de faire, ce jour-là, une manifestation populaire contre la seconde expédition de Rome, qui était sur le point d'avoir lieu. M. Delescluze donna le premier son avis, en déclarant que si la manifestation devait se changer en insurrection, il l'accepterait, sinon il la jugeait inutile. La réunion, néanmoins, se prononça pour la manifestation, lors même qu'elle devrait rester pacifique. Les sociétés ouvrières coopératives et les sociétés secrètes blanquistes, avec lesquelles M. A. Naquet s'était mis en rapport dès le 3, avaient promis leur concours.

MM. Versigny, Reclus, Accolas et Naquet rédigèrent après la séance trois proclamations que Mme Accolas fit imprimer à Genève où elle se trouvait alors. Ces proclamations adressées à M. Grenier (1), l'un des amis de MM. A. Naquet et Accolas, n'arrivèrent à Paris que plusieurs jours après le 2 novembre, date choisie pour la manifestation.

Le lieu de rassemblement était fixé autour de la porte Saint-Denis, à onze heures du matin; mais soit que la police eût fait circuler dans les ateliers de fausses indications de rendez-vous, soit indifférence des ouvriers, quelques émigrés polonais et russes, quelques jeunes gens et les membres de la réunion Accolas, parurent seuls au rendez-vous.

Les proclamations imprimées étant, comme on vient de le voir, arrivées trop tard, on songea à les utiliser : M. Alfred Naquet s'entendit avec MM. Grenier, Hayot et Verlière pour les jeter la nuit dans diverses boîtes aux lettres, mais M. Naquet et ses amis, surveillés depuis quelque temps, furent arrêtés. M. Grenier échappa seul aux agents de police; les prisonniers ne tardèrent pas à être traduits en

(1) C'était l'aspirant docteur dont la thèse fut quelques mois plus tard supprimée.

justice comme accusés de manœuvres à l'intérieur dans le but de troubler la paix publique et d'exciter à la haine et au mépris du gouvernement.

M. Alfred Naquet, prévenu quelque temps avant la manifestation avortée du 2 novembre qu'un groupe important d'hommes d'action se réunissait chez M. Chouteau (1), s'était rendu chez lui à diverses reprises. On ne parlait dans ces réunions que de rédiger et de signer des statuts de société secrète ; il n'était pas difficile de voir à quoi tout cela devait aboutir; M. Naquet ne retourna pas dans cette réunion où la police avait déjà pénétré. M. Chouteau l'ayant rencontré un jour, commença par essayer de se disculper du reproche de commettre une imprudence grave en rédigeant des statuts de société secrète, qui couraient fort le risque de tomber entre les mains de la police, et il demanda ensuite à M. Naquet comment se fabriquait le fulmi-coton. Ce dernier, ne retrouvant plus dans sa mémoire la formule exacte de cette fabrication qui est assez compliquée, eut l'imprudence de la copier de sa main dans un traité de chimie. Des perquisitions eurent lieu quelques jours après chez M. Chouteau ; la police descendit immédiatement dans sa cave et ne manqua pas d'opérer des fouilles juste au bon endroit : la formule pour la fabrication du fulmi-coton fut retrouvée parmi les papiers de Chouteau, mis en état d'arrestation. M. Naquet, bientôt arrêté à son tour, ne pouvait échapper à la nécessité de s'en déclarer l'auteur en présence d'une expertise dont le résultat n'était pas douteux ; cette pièce servit à établir sa participation à la société secrète de la *Commune révolutionnaire des ouvriers de Paris* dont les statuts, enfermés dans un tube

(1) Membre du comité central pendant la Commune.

de plomb, avaient été, comme nous l'avons dit, trouvés enfouis à 4 mètres de profondeur dans la cave de la maison habitée par Chouteau.

La police avait fait aussi des perquisitions chez M. Accolas, mais sans résultat ; il fut donc relâché ; malheureusement pour lui, Hayot, arrêté avec les proclamations et effrayé par la police, avoua les tenir de sa main, il fut arrêté de nouveau. Hayot et Verlière avaient également remis à Chouteau des proclamations qui se trouvèrent dans ses papiers et qui servirent, dans le procès de manœuvres à l'intérieur et de société secrète, à établir le lien entre les manœuvres tentées par Accolas et autres et les menées des fondateurs de la société secrète intitulée : *Commune révolutionnaire des ouvriers de Paris*. MM. Alfred Naquet et Accolas furent condamnés l'un à quinze mois de prison, l'autre à un an. Il n'est pas inutile de faire remarquer ici qu'un nommé Godichet, condamné à un an comme complice de Chouteau, et dont le rôle au procès avait paru assez singulier, fut mis en liberté deux ou trois jours après l'arrêt prononcé le 27 novembre.

Le procès de la *Commune révolutionnaire des ouvriers de Paris* n'eut pas tout le retentissement auquel le gouvernement paraissait s'attendre. L'attention publique était tout entière à la lutte engagée entre Mgr Dupanloup et M. Duruy au sujet de l'enseignement des filles. M. le ministre de l'instruction publique avait déjà déclaré en pleine Chambre des députés qu'il partageait tous les sentiments exprimés par M. Carnot sur cet enseignement pendant son passage à l'instruction publique après la révolution de Février, et qu'il déplorait qu'on n'eût pour les filles que l'école primaire. Il reprit cette idée dans une circulaire du 30 octobre 1867. Mgr l'évêque d'Orléans s'empressa de signaler dans une

virulente brochure ce *fait inouï* qui consiste à confier à des hommes l'éducation scientifique et littéraire des jeunes filles jusqu'ici « élevées sur les genoux de l'Église », et qui ne devaient pas les quitter.

L'année 1867 finit tristement au milieu de ces disputes entre l'université et le clergé et les tentatives de conspiration que nous venons de raconter : le bilan de la Banque de France accusait le chiffre formidable de *un milliard neuf cent dix-neuf mille francs* d'encaisse. La grève du milliard commençait. Le tragique dénouement de l'expédition du Mexique, les résultats déplorables de la campagne de Prusse, les échecs successifs de la politique impériale, son isolement à l'extérieur avaient porté un coup terrible à la réputation de génie politique, faite si bénévolement à l'Empereur. Joignez à cela que l'Exposition n'avait nullement produit les bénéfices qu'on en attendait. Les marchands de tous les genres, en comptant leurs recettes, ne pouvaient s'empêcher de se dire que dans le produit de cette année il y avait celui des deux ou trois années suivantes. La menace d'une conflagration européenne planait comme une ironie sur cette fête universelle de la paix. La révolution, qu'on croyait vaincue, s'était retrempée à Lausanne et à Genève. L'Empire, au moment où la lutte contre lui devenait plus vive, cherchait des hommes et en trouvait si peu, qu'il en était réduit à transformer en ministre de l'intérieur un magistrat beau diseur à peine dégrossi par un stage de six mois au Conseil d'État. Si un ministre de l'intérieur était si difficile à trouver, comment remplacerait-on M. Rouher s'il venait à disparaître ?

La majorité du Corps législatif, moins docile et assez forte pour amener le gouvernement à commettre des fautes comme le « jamais ! » du pouvoir temporel, le tiers-parti,

se croyant en droit d'avoir des exigences, étaient aussi de graves sujets de préoccupation pour le gouvernement attaqué avec si peu de ménagement par ses anciens serviteurs, que M. Rouher, comme on l'a vu, en était venu à considérer comme indispensable de s'en débarrasser, au moyen des ambassades. Le ministre d'État signalait naguère l'existence de deux ministres de la guerre à Paris, l'un, rue Saint-Dominique, l'autre, au Louvre; il aurait pu ajouter qu'il y avait trois cabinets qui se disputaient l'influence, le cabinet de l'Empereur, le cabinet de l'Impératrice, le cabinet du ministre d'État. Au milieu de ces tiraillements et de ces compétitions, les affaires ne se faisaient pas et les rouages du pouvoir ne fonctionnaient plus. L'Empire gardait son aspect extérieur, brillant en apparence, mais les germes de mort qu'il portait en lui se révélaient à l'œil des observateurs attentifs. Les hommes qui avaient le plus contribué à sa fondation et dont la destinée était attachée à la sienne perdaient peu à peu leurs illusions, et déjà leurs appréhensions se faisaient jour dans des lettres particulières adressées à l'Empereur. L'un d'eux (1) lui écrit le jour même du vote dans la question romaine une lettre qui se termine par un véritable cri d'alarme : « Et maintenant, » Sire, j'ai fini sur ce sujet (2), je n'y reviendrai pas, car, je » l'avoue, je n'ai plus la liberté d'esprit nécessaire pour » traiter des sujets relativement secondaires en présence » des grosses questions qui s'agitent aujourd'hui, quand » l'Empire semble crouler de toutes parts; quand la lutte » acharnée, implacable que vous font ceux qui, sous pré- » texte d'établir le régime parlementaire, ont juré votre » perte, se poursuit de succès en succès ; quand enfin chaque

(1) M. de Persigny, Lettre adressée de Chamarande à l'Empereur (7 décembre).
(2) La loi sur la presse.

» victoire oratoire de vos ministres est une défaite pour
» Votre Majesté. J'ai suivi les derniers débats ; j'ai vu d'un
» côté la haine la plus atroce, et quelque chose de plus que
» la haine s'attaquant à vous et à vous seul : le ton, le geste,
» tout trahissait une haine implacable; et, de l'autre, votre
» gouvernement, forcé peut-être à cette attitude par la
» situation des choses, s'inclinant devant vos ennemis,
» demandant humblement à des adversaires acharnés de
» retirer leurs interpellations, abandonnant d'un trait
» toute la politique suivie depuis quatorze ans, entre l'ex-
» trême droite et l'extrême gauche ; enfin, faisant d'un
» acte énergique, d'une victoire de Votre Majesté, l'occasion
» d'un triomphe pour vos ennemis. Et maintenant entre ce
» qui n'est plus l'Empire et ce qui n'est pas encore le régime
» parlementaire, faut-il s'étonner du désarroi public et du
» trouble des esprits? Pour moi, je le répète, je n'ai plus
» le courage de poursuivre des études abstraites au milieu
» d'une pareille anarchie morale. Si Votre Majesté ne voit
» pas le mal, à quoi bon faire des plans d'amélioration pour
» une maison qui brûle, et si Elle le voit, pourquoi s'isoler
» de ses plus dévoués serviteurs, pourquoi ne mettre per-
» sonne dans la confidence de ses préoccupations, afin de
» chercher le moyen de changer cet état de choses? »

L'auteur de cette lettre ne se trompait pas sur l'effet de la séance où M. Rouher, cédant au parti clérical et voulant à tout prix arracher la direction de la majorité à M. Thiers, avait abdiqué devant elle; M. de Persigny montrait très-clairement aussi le désarroi des esprits cherchant leur voie dans le labyrinthe de la politique du gouvernement, mais il s'imaginait fort à tort que les hommes d'État du 2 décembre possédaient le remède à cette situation; Napoléon III n'avait plus rien à attendre des complices du prince Louis-Napo-

léon, ni l'Empire des hommes du coup d'État. L'Empereur avait désormais besoin d'autres auxiliaires, mais, entre ses anciens complices et les hommes nouveaux, il hésitait : son corps fatigué, son esprit indécis, les premières langueurs de la maladie qui devait l'emporter cinq ans plus tard, le sentiment de ses derniers échecs, d'obscures souffrances qui engendrent toujours des sombres pressentiments, l'influence du physique sur le moral augmentaient ses perplexités habituelles et le jetaient dans un de ces états où l'homme s'effraye de la responsabilité, invoque son étoile et s'en remet de son impuissance à la fatalité. Napoléon III avait été jusqu'ici trop bien servi par le hasard pour ne pas le charger du soin d'arranger ses affaires ; à mesure que sa responsabilité grandissait, les causes matérielles et morales qui l'empêchaient de l'accepter grandissaient en même temps. Plus la nécessité des décisions s'imposait à lui, plus la difficulté de les prendre augmentait ; la maladie et le caractère de l'homme étant connus, cette difficulté ne pouvait que s'accroître jusqu'au jour d'une chute qu'il n'était plus maître d'empêcher et que les conseils de ceux qui l'entouraient pouvaient accélérer.

L'année 1867 fut donc en quelque sorte l'année climatérique du règne, celle où l'Empereur et l'Empire ressentirent les premières atteintes du mal qui devait les emporter. Elle finit au milieu du manque de confiance, de la crainte permanente d'une guerre subite, de la conviction que les membres de la trilogie qui gouvernait la France étaient usés : l'Empereur par la maladie, l'Impératrice par sa frivolité, M. Rouher par ses mensonges.

CHAPITRE XI

1868

LA LANTERNE

SOMMAIRE. — Réceptions aux Tuileries. — Reconnaissance de la confédération des États du nord de l'Allemagne. — Glissades du Château-d'Eau. — Arrestations. — Condamnations. — Dix journaux poursuivis pour comptes rendus illicites. — Pétition contre l'enseignement supérieur. — Brochures de Mgr Dupanloup. — Manifestation à l'Odéon. — Exhumation des restes de Manin. — Le gouvernement ne permet pas que la commission italienne chargée de les recevoir se rende à Paris. — Un dîner gras le vendredi-saint. — Nouvelle brochure de Mgr Dupanloup. — L'Empereur à Rouen. — La force armée disperse à Nîmes une réunion électorale privée. — Troubles à l'École de médecine. — Inquiétude générale. — Élection de M. Jules Grévy. — Les premières réunions politiques à Paris. — La *Lanterne*.

La réception du 1er janvier aux Tuileries fut des plus brillantes. L'Empereur, dans sa réponse au corps diplomatique, se félicita d'être entouré des représentants des puissances, et de pouvoir affirmer une fois de plus son désir constant de vivre en bonnes relations avec elles. M. de Goltz lui remit les lettres qui l'accréditaient en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de l'Allemagne du Nord, déjà reconnue par toutes les puissances. Le nouvel ambassadeur protesta de son désir de développer de plus en plus les rapports de bonne intelligence entre la France et les États confédérés. L'Empereur lui répondit qu'il saisissait avec plaisir cette occasion de constater l'harmonie qui existe entre les deux gouvernements. Les réponses de l'Empereur aux députations des grands corps ne donnèrent lieu à aucun incident particulier : on remarqua seulement qu'après avoir remercié l'archevêque de Paris des vœux qu'il adressait

au ciel pour l'Impératrice et pour le Prince impérial, le chef de l'État ajouta d'un ton plus marqué : « Ils partent » d'un noble cœur. Je sais que vous ne séparez pas les inté- » rêts de la religion de ceux de la patrie et de la civilisation.»

L'année s'ouvrit par des troubles sans grande importance apparente, mais qui décelaient l'effervescence générale des esprits. L'hiver était très-rigoureux. La glace recouvrait tous les bassins de Paris. Des glissades aux flambeaux étaient établies au Château-d'Eau. Une patrouille traversant vers onze heures du soir la foule formant cercle autour des patineurs devint la cause d'une certaine émotion populaire. Les cris de *Vive la République* et le chant de la *Marseillaise* amenèrent quelques arrestations. Les prévenus furent condamnés le mois suivant à des peines variant de un mois à quinze jours de prison. Divers autres citoyens, prévenus d'avoir crié : Vive Garibaldi ! pas d'intervention ! sur le passage des empereurs d'Autriche et de France se rendant à l'Hôtel de Ville, comparurent en même temps devant la justice. Quelques jours après le procès des glisseurs du Château-d'Eau, eut lieu celui des dix journaux poursuivis pour comptes rendus illicites ; ils furent frappés d'une amende de 1000 francs.

Ces incidents entretenaient l'agitation signalée dès la fin de l'année précédente. Le rapport de M. Magne sur l'emprunt n'était pas fait pour la calmer. Ce rapport parut le 17 janvier dans le *Moniteur*. Le montant des besoins auxquels l'emprunt devait satisfaire représentait une somme de 440 millions. La rente étant aux environs de 68 francs, il fallait naturellement l'offrir au-dessous du cours aux souscripteurs de l'emprunt nouveau, lequel, pour fournir 440 millions effectifs, devait s'élever à 680 millions et à plus de 700 millions avec la commission et les autres

frais. Ce chiffre de 700 millions n'avait figuré qu'une fois en 1855 dans l'histoire de nos emprunts. On se demandait, en le voyant reparaître, s'il s'agissait de l'emprunt de la paix rêvé par M. Fould ou d'un emprunt de guerre. M. Magne enlevait d'avance au nouvel emprunt tout droit à ce premier titre, en déclarant que les travaux publics décrétés ne seraient pas terminés, et qu'on s'en tiendrait au plus pressé : on ne pouvait non plus lui donner le second titre, puisqu'il ne devait pas être consacré tout entier à la guerre et à la marine. Les deux cinquièmes au moins étaient absorbés d'avance par le payement des frais du conflit du Luxembourg et de la seconde expédition romaine; le reste par les dépenses de la réorganisation de l'armée.

700 millions, et ce n'était encore qu'un à-compte ! Avec cette somme on fera l'essentiel, le reste s'échelonnera, ajoutait M. Magne, dans la proportion des ressources annuelles; mais il ne disait pas où on les prendrait. Que d'aveux en revanche : recettes de 1867, restées au-dessous des prévisions, dépenses dépassant les évaluations des budgets primitifs, dette flottante atteignant 936 millions, dont une partie considérable était absorbée d'avance par les « dépassements des budgets antérieurs..... » c'était la ruine lente, mais sûre. Le bilan de la Banque de France constatait en ce moment un encaisse de 1 042 678 657 francs. La grève du milliard s'aggravait.

La situation politique à l'extérieur se compliquait par suite de l'exécution du traité en vertu duquel la compagnie des chemins de fer du Luxembourg avait cédé tous ses droits à la compagnie française des chemins de l'Est en fusionnant avec elle. Ce traité datait de 1861. La presse d'outre-Rhin jeta tout à coup un cri d'alarme au sujet des travaux que

la compagnie entamait de la frontière française à Luxembourg. Les journaux officieux avaient beau répéter qu'il s'agissait d'une question purement industrielle, et ne touchant en rien à la politique, le public n'en paraissait nullement convaincu. La situation intérieure n'était pas non plus très-rassurante. Les efforts du parti rétrograde pour entraver les conséquences libérales de la lettre du 19 janvier, étaient pour l'opinion publique un grave sujet d'inquiétude. Le gouvernement paraissait faiblir, et l'on commençait à douter du maintien de la nouvelle loi sur la presse. Des personnes attachées à la cour agissaient, disait-on, auprès des membres de la majorité pour l'amener à repousser l'article 1er, supprimant, pour les journaux, la nécessité de l'autorisation préalable, qui était toute la loi. L'administration se montrait chaque jour plus soupçonneuse et plus tracassière. Une cérémonie touchante, qui eut lieu au cimetière Montmartre, montra jusqu'où elle pouvait pousser la crainte de tout ce qui pouvait ressembler à une manifestation en l'honneur des hommes dont la vie rappelait des souvenirs républicains. Les restes de Manin, de sa femme et de sa fille, enfermés dans le tombeau de la famille du peintre Ary Schœffer, en furent retirés pour être transportés en Italie le 3 mars. La commission italienne chargée de les recevoir et de les accompagner à Venise ne fut pas autorisée à se rendre à Paris pour remplir son funèbre office. Elle dut attendre les cercueils à Saint-Jean-de-Maurienne, à la frontière.

Le gouvernement se montrait chaque jour plus disposé à céder aux exigences du parti clérical. Un aspirant au doctorat (1) ayant présenté à la Faculté de médecine une

(1) M. P. J. Grenier; sa thèse était intitulée : *Étude médico-physiologique du libre arbitre humain.*

thèse soi-disant matérialiste, s'était vu, malgré les meilleures notes, refuser son diplôme par ordre de M. Duruy. C'était précisément le moment où le Sénat allait discuter la fameuse pétition en faveur de la liberté de l'enseignement dont l'adoption eût entraîné le renversement de la statue de Bichat inaugurée en 1857 par le ministre de l'instruction publique, et celle de Broussais qui, sous la Restauration même, professait les doctrines de Cabanis, nullement nouvelles à la Faculté. Un des signataires de la pétition crut donner le change à l'opinion sur le sens de ce document en prenant dans une lettre adressée à M. Chaix-d'Est-Ange, rapporteur de la pétition au Sénat, la défense de l'aspirant docteur repoussé par la Faculté. Ce ne sont pas les étudiants, disait l'auteur de la lettre, ce sont les maîtres qui sont coupables, mais à qui faire remonter la responsabilité de l'enseignement si ce n'est au ministre de l'instruction publique lui-même?

L'enseignement supérieur subissait, en 1868, les mêmes assauts que l'enseignement primaire seize ans auparavant; on voulait lui imposer l'orthodoxie religieuse, et le gouvernement opposait une si molle résistance à ces tentatives, que le bruit se répandit que le ministre de l'instruction publique allait être sacrifié, et que l'évêque de Poitiers, M. de Melun, M. Anatole Lemercier, combinant leurs efforts, avaient obtenu de l'Empereur la révocation de M. Duruy comme prix de l'appui du parti clérical aux prochaines élections.

Le mois de février n'avait pas été exempt d'arrestations. Une manifestation eut lieu à l'Odéon à propos de la reprise de *Kean*. Les spectateurs réclamèrent à grands cris *Ruy Blas*, interdit par la censure, tandis qu'elle autorisait *Hernani*. Les agents de police mirent la main sur plusieurs

étudiants. Le départ du prince Napoléon pour Berlin, le 12 mars, ranima un moment la question des compensations, mais le mois de mars vit bientôt naître d'autres émotions. La formation de la garde mobile et la cherté des grains occasionnèrent des troubles à Toulouse, à Bordeaux et à Alby. Le mois d'avril, plus tranquille matériellement, n'en fut pas moins attristé par les préoccupations les plus sombres. On mourait de faim dans la Russie septentrionale, dans la Prusse orientale, en Algérie. Les grands centres industriels et manufacturiers manquaient de travail, les capitaux se cachaient chez leurs propriétaires ou dans les caveaux de la Banque de France, et quatre millions d'hommes étaient sous les armes en Europe.

Un prochain voyage de l'Impératrice et du Prince impérial à Rome, dont le bruit avait circulé dans les premiers jours d'avril, venait d'être contremandé, disait-on, par suite de la prochaine guerre dont il était question dans toutes les conversations. « Le gouvernement, » dit le *Constitutionnel*, croyant rassurer les populations, « a mis la France » à la hauteur de toutes les éventualités, mais il ne veut point » la guerre. L'équilibre des forces est une garantie de paix. » Ces belles phrases calmaient d'autant moins les craintes générales, que la *Patrie*, journal aussi officieux que le *Constitutionnel*, publiait presque au même moment un véritable manifeste contre la nationalité et la dynastie belges. M. Baroche, dans un discours au comice agricole de Rambouillet, protesta fortement à la vérité contre « ces bruits de guerre reproduits par l'erreur ou la malveillance »; mais pour rassurer l'opinion, la publication du *Livre jaune*, comme le fit observer l'*Opinion nationale*, eût mieux valu que tous les discours.

La guerre engagée par le clergé contre l'enseignement

de l'État reprenait une vigueur nouvelle. Les deux mille signataires de la pétition adressée au Sénat ne songeaient nullement à demander pour chacun le droit d'enseigner librement ce qu'il croit vrai, mais celui de prêcher leurs doctrines dans des chaires à eux, à moins qu'on n'aimât mieux leur livrer les chaires des facultés. Le *Monde* ne dissimulait rien à cet égard : la liberté d'enseigner consiste à enseigner le vrai, et c'est l'Église seule qui l'enseigne, car elle est seule la vérité et la vie. Un factum de Mgr Dupanloup (1), paru le 12 avril, venait à l'appui de ces doctrines : « En matière d'enseignement, toutes » les phrases sur la liberté des opinions sont des sophismes » coupables. Nul maître chargé d'élever, d'enseigner la » jeunesse n'a le droit de semer l'ivraie, d'introduire ses » erreurs. » Voilà la théorie que l'évêque d'Orléans voulait appliquer à l'enseignement. Non content de frapper sur Auguste Comte, sur M. Littré et sur tous les chefs et disciples des « écoles qui professent ces théories honteuses qu'on appelle positivisme, panthéisme, etc. », il attaquait avec une violence égale le théisme le plus spiritualiste. « J'entendais ces jours-ci M. Jules Simon au » Corps législatif nous dire avec un aplomb étrange et » avec la plus odieuse sophistique que Dieu et la vérité » n'ont pas besoin d'être défendus. Ce qui a besoin d'être » défendu et contre vous, ce sont les enfants, les jeunes » gens, les jeunes filles et les ouvriers. » C'est avec cette urbanité de style que Mgr Dupanloup, mettant le théisme sur la même ligne que l'athéisme, lui interdisait le droit d'enseigner.

La prochaine discussion de la pétition sur la liberté de

(1) *Les alarmes de l'épiscopat justifiées par les faits.*

l'enseignement enflammait les esprits. Les membres du haut clergé siégeant au Sénat s'y préparaient avec ardeur. Le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, écrivant à Mgr Dupanloup pour le féliciter sur sa dernière brochure, ajoute que la pétition adressée au Sénat, sur l'enseignement supérieur, a éveillé son attention, qu'il s'est mis à étudier la question, et qu'il est « navré, indigné, épouvanté » de ce qu'il a appris. Prononcer l'ordre du jour sur une telle pétition serait un crime, selon Mgr de Bonnechose, il fera tous ses efforts pour empêcher le Sénat de le commettre et pour appeler l'attention du gouvernement sur les périls que court l'ordre social.

Un cri de colère et d'indignation comme il n'en avait pas été poussé depuis la publication du livre de M. Renan, *la Vie de Jésus*, retentit tout à coup au milieu de ces discussions. M. Sainte-Beuve avait donné, le vendredi saint, à ses amis, un repas dans lequel on n'avait, d'après les journaux cléricaux, servi que de la viande. Jamais d'Holbach, ajoutaient les feuilles pieuses dans leur style habituel, n'aurait choisi ce jour pour « faire ripaille ». La polémique des journaux sur ce dîner se prolongea jusqu'à la discussion de la pétition relative à la liberté de l'enseignement supérieur ; il était impossible que cette pétition n'excitât pas une vive émotion dans la jeunesse. Les étudiants en médecine, pour protester contre les accusations dont l'enseignement de leurs professeurs avait été l'objet de la part de plusieurs membres du Sénat, accueillirent leurs maîtres par des applaudissements au moment de leur entrée en chaire, et ils les attendirent à la sortie pour prolonger l'ovation. Les étudiants, refoulés par les sergents de ville jusqu'aux grilles de l'École pratique qu'ils ouvrirent, y furent bientôt bloqués et maltraités par la police. Il fallut que le doyen de la Faculté vînt lui-

même les délivrer. Les étudiants se rendirent chez M. Sainte-Beuve pour le féliciter de son discours au Sénat. Le gouvernement fit entamer une instruction au sujet de ces troubles qui signalèrent les derniers jours de mai.

L'Empereur et l'Impératrice étaient à Rouen le 29 mai. Les visites du souverain, même dans les petites villes, se passaient rarement sans discours, toujours attendus avec impatience et interprétés avec empressement. Le chef de l'État ne pouvait visiter un grand centre comme Rouen sans échanger quelques politesses oratoires avec les autorités. Le maire de Rouen et l'archevêque lui adressèrent, en effet, une allocution. Il répondit au maire qu'il s'était associé aux souffrances des ouvriers et qu'il allait les faire cesser. Voici sa réponse à l'archevêque :

« Monseigneur,

» Ce n'est jamais sans une profonde émotion que nous entrons, l'Impératrice et moi, dans ces anciennes basiliques où tant de têtes illustres sont venues s'incliner, et où tous les jours les fidèles trouvent appui et consolation.

» L'Église est le sanctuaire où se maintiennent intacts les grands principes de morale chrétienne qui élèvent l'âme au-dessus des intérêts matériels.

» Allions donc à la foi de nos pères le sentiment du progrès et ne séparons jamais l'amour du bien de l'amour de la patrie. C'est ainsi que nous serons moins indignes de la protection divine, et que nous marcherons la tête haute dans les sentiers du devoir à travers les obstacles.

» Je remercie Votre Éminence des sentiments qu'elle m'exprime pour l'Impératrice ainsi que de l'intérêt qu'elle témoigne pour mon fils. La bénédiction de son auguste parrain et les prières du clergé de France lui porteront bonheur. »

Cette phraséologie parut d'autant plus creuse que le public comptait sur un discours politique.

Le bruit de l'arrestation de trois individus partis pour Rouen dans l'intention d'assassiner l'Empereur avait couru comme tant d'autres bruits du même genre, et sans qu'on y attachât plus d'importance, lorsque le *Pays* crut devoir

démentir cette nouvelle avec solennité; et, chose bizarre, après avoir nié qu'il se fût passé quelque chose, ce journal ajoutait : « Ce qui vient de se passer n'est pas moins une raison pour les amis de l'ordre, de la France et de la dynastie, d'avoir les yeux ouverts sur les dangers qui les menacent. En présence de ces dangers, on jugera sévèrement l'alliance de ces partis dans laquelle ils sont tous conviés à oublier leurs principes pour ne se souvenir que de leurs haines. » Il y avait là une allusion non-seulement à la formation d'une *union libérale* en vue des élections générales dont il commençait à être question dans les journaux, mais encore une sorte de menace contre les partis « qui oublient leurs principes pour ne se souvenir que de leurs haines ». Les électeurs du Gard et du Jura semblaient désignés dans ces lignes. Des élections allaient avoir lieu dans ces départements. Trois candidats étaient en présence dans le Gard : M. Dumas, fils de M. Dumas, sénateur, candidat officiel; M. de Larcy, légitimiste, ancien député; M. Jules Cazot, jurisconsulte, candidat démocratique. Aucun engagement n'avait été pris entre les légitimistes et les démocrates, mais les deux partis étaient d'accord pour combattre la candidature officielle. Le 29 juillet, une réunion privée par lettres closes devait se tenir à Nîmes. Les assistants, tous munis de lettres et très-nombreux, remplissaient déjà la salle lorsque le commissaire central, suivi de quelques agents, y pénétra et somma le propriétaire de la maison de disperser la réunion. M. Cazot, entre sur les pas du commissaire, proteste et recommande le calme aux assistants qui refusent de se retirer. L'agent de l'autorité fait alors appel à la force armée.

La troupe s'avance commandée par un officier, l'épée nue, et entoure la tribune; M. Cazot est pris par les agents

et jeté entre quatre soldats au fond de la salle. Un journaliste est appréhendé au corps par le commissaire de police, ainsi que le propriétaire du local, infirme et amputé; un jeune homme est blessé au côté d'un coup de sabre et prend à témoin M. Cazot de l'odieuse violence dont il est l'objet. Pendant que ces événements se passent dans la salle, la troupe disperse, après les sommations légales, la foule qui entoure la maison. Les personnes arrêtées à l'intérieur sont tenues par les soldats. M. Cazot proteste de son droit et demande à être conduit en prison. Le procureur impérial lui répond avec le plus grand sang-froid : la question est posée, vous pouvez vous retirer.

Pendant que ces événements se passaient à Nîmes, M. de Larcy réunissait dans son domicile, à Alais, environ douze cents personnes convoquées par lettres cachetées, et admises seulement après avoir montré leur invitation. Le commissaire de police se présenta néanmoins pour mettre fin à la réunion à peine commencée. M. de Larcy consentit, après de longs pourparlers, à lui ouvrir la porte, mais il refusa de dissoudre la réunion. « J'exerce, dit-il, un droit dont j'ai usé depuis trente ans sous tous les gouvernements, la liberté de réunion ne périra pas dans mes mains. »

Le commissaire se retira après avoir dressé procès-verbal.

Deux mois ne s'étaient pas écoulés depuis la promulgation de la loi sur les réunions, et voilà comment elle était appliquée !

M. Dumas fils fut nommé par près de 14 000 voix; M. de Larcy et M. Cazot réunirent, par portions à peu près égales, près de 9000 voix. Le candidat démocratique,

M. Cazot, obtint 2100 voix à Nîmes, M. de Larcy 1261 et M. Dumas 341. C'était une rude leçon que le chef-lieu du département donnait au préfet.

Le gouvernement ne fut pas aussi heureux dans ses efforts pour combattre la candidature de M. Jules Grévy dans le Jura. Le premier soin de l'administration avait été de concentrer son action, et d'écarter toutes les candidatures dynastiques indépendantes, afin de laisser la place libre à une seule candidature, à celle qui pouvait compter sur toutes les voix du parti clérical. Le préfet mit ensuite en œuvre tous les moyens dont un préfet dispose contre le candidat de l'opposition, en commençant par les circulaires. « Deux grands principes vont se mesurer, écrivit-il » aux maires, le principe conservateur du gouvernement » impérial et le principe révolutionnaire. » Le journal officieux du Jura tint un langage conforme à cette assertion. M. Grévy, dit-il, se présente aux électeurs « coiffé du bonnet rouge ». Les journaux officieux de Paris exécutaient à l'envi des variations sur ce thème. Le plus modéré de tous, la *France*, se contentait de dire : « M. Grévy est resté » l'homme de 1848, l'adversaire de l'expédition romaine, » le démocrate radical, le commissaire de Ledru-Rollin. » M. Grévy n'en fut pas moins nommé, le 3 août, par 22000 voix contre 11136. Cette élection produisit en France et à l'étranger un effet que l'on compara à celui de l'élection de l'abbé Grégoire sous la Restauration. En admettant que cette opinion fût un peu exagérée, la nomination de M. Grévy n'en était pas moins le fait électoral le plus considérable qui se fût passé en France depuis le triomphe de l'opposition à Paris en 1863.

La première réunion publique avait eu lieu quelques jours auparavant, c'est-à-dire le 20 juin, à Paris, dans la

salle Pilodo; on y traita la question de l'enseignement coopératif et de la création à Paris d'une école coopérative. Les réunions continuèrent dans la salle du Wauxhall, faite pour contenir tout au plus de mille à douze cents personnes, et dans laquelle plus de quinze cents individus s'entassaient au milieu des chaleurs torrides de la saison; cette salle, construite pour la danse, n'offrait aucune condition favorable à l'acoustique; les discussions générales se prolongeaient indéfiniment par suite de l'usage de laisser ouverte la liste d'inscription des orateurs; la non-adoption de la règle qui, dans tous les congrès, fixe à quinze ou vingt minutes la limite de temps accordée à tout orateur, contribuait également à rendre les discussions interminables. L'art de finir n'est pas une des moindres parties de l'éloquence; comment l'attendre d'ouvriers sans expérience de la tribune? L'art non moins difficile de diriger une assemblée ne pouvait non plus être connu d'un président et d'un bureau improvisés. Les sujets traités par les orateurs n'avaient pas d'ailleurs un côté pratique suffisant. Les femmes y parlaient et augmentaient la confusion.

Un événement fort ordinaire en apparence, mais qui devait cependant marquer une période dans l'existence du régime impérial, et donner son nom à l'année 1868, s'était produit le mois précédent. Le premier numéro d'un journal hebdomadaire intitulé *la Lanterne* avait paru le 30 mai (1).

(1) Voici le traité signé pour l'exploitation de la *Lanterne*.

Entre les soussignés :

M. Henri Rochefort, homme de lettres, demeurant à Paris, rue Montmartre, 103, d'une part.

M. Auguste Dumont, propriétaire, demeurant à Paris, rue Coq-Héron, 5, d'autre part.

M. Hippolyte de Villemessant, homme de lettres, demeurant à Paris, rue Rossini, 3, encore d'autre part.

Il a été préalablement à l'acte de société exposé ce qui suit. M. Rochefort a

L'auteur de cette feuille, M. Henri de Rochefort, avait fait ses débuts dans le journalisme comme rédacteur du

conçu le projet de fonder un journal politique hebdomadaire rappelant celui fondé autrefois par M. Alphonse Karr sous le titre : *les Guêpes*.

Il a communiqué ce projet à MM. de Villemessant et Dumont et leur a demandé leur concours pour la fondation de son journal par suite de bonnes relations existant depuis plusieurs années entre tous les susnommés. MM. de Villemessant et Dumont ont consenti à coopérer à la fondation du journal de M. Rochefort.

En conséquence, MM. Rochefort, de Villemessant et Dumont ont arrêté entre eux les bases de leur société de la manière et ainsi qu'il suit :

ART. 1er. — *Constitution de la société.*

Il est formé par les présentes une société commerciale entre MM. Rochefort, Dumont, Villemessant.

Cette société sera en nom collectif à l'égard de MM. Rochefort et Dumont, et en commandite seulement à l'égard de M. de Villemessant.

ART. 2. — *Objet de la société.*

La société a pour objet la création et l'exploitation du journal *la Lanterne*, journal hebdomadaire et politique.

ART. 3. — *Durée de la société.*

La société est créée pour une durée de dix ans qui commenceront à courir le 1er mai 1868 pour finir le 1er mai 1878.

ART. 4. — *Siége social.*

Le siége social sera à Paris, rue Rossini, 3, et pourra être transféré dans tout autre lieu de Paris que besoin sera.

ART. 5. — *Raison et signature sociale.*

La raison et signature sociale seront Henri Rochefort et compagnie.

ART. 6. — *Gérance.*

MM. Rochefort et Dumont seront gérants de la société, ils auront seuls conjointement ou séparément la signature sociale ; ils ne pourront, bien entendu, en faire usage que pour les affaires de la société.

Tout engagement étranger aux affaires de la société, souscrit avec la signature sociale, n'engagera pas la société, et dans ce cas l'autre gérant aura le droit de demander la dissolution de la société sans préjudice de tous dommages-intérêts.

M. Rochefort sera le rédacteur du journal. Il le rédigera seul, il sera entièrement maître de la direction politique à donner au journal.

Dans le cas où l'imprimeur refuserait d'imprimer à cause de la crainte que lui donnerait un article du journal, M. Rochefort pourrait faire imprimer le journal ailleurs si bon lui semblait.

M. Dumont sera l'administrateur du journal, il sera seul chargé de toute la partie commerciale et de la caisse.

M. de Villemessant, sans s'immiscer en rien dans l'administration, n'étant que commanditaire, sera chargé de lancer et de développer l'entreprise.

ART. 7. — *Apport des associés.*

M. Rochefort apporte à la société l'obligation de rédiger seul le journal hebdomadaire *la Lanterne*. Il s'engage à fournir la copie nécessaire à la composition du

Charivari. En entrant dans la rédaction de ce journal à l'époque de la guerre d'Italie, il ne s'était informé que

journal et à la déposer au siége de la société. Il s'interdit expressément, et ce à peine de dommages-intérêts et même de dissolution de société, d'écrire, soit sous son nom, soit sous un pseudonyme dans tout autre journal que celui de la société, à l'exception toutefois du *Figaro*. Il s'engage en un mot à consacrer toute son intelligence à la réussite du journal.

M. Dumont apporte à la société son travail et ses connaissances administratives et commerciales.

M. de Villemessant apporte à la société toute la publicité dont il dispose pour lancer et développer le journal.

MM. de Villemessant et Dumont verseront à titre d'avances sociales chacun la somme de dix mille francs, soit vingt mille francs, et ce au fur et à mesure des besoins de la société.

Les sommes versées produiront 6 pour 100 d'intérêts par an, et ce jusqu'à leur remboursement, qui sera effectué sur les premiers bénéfices réalisés par la société H. Rochefort et Cie.

ART. 8. — *Livres de la société.*

Les opérations de la société seront constatées par des registres tenus dans les formes légales et selon l'usage du commerce.

ART. 9. — *Inventaire.*

Tous les ans il sera fait un inventaire général et détaillé de la situation active et passive de la société pour déterminer le résultat des affaires.

Dans les cinq jours de la clôture de chaque inventaire, copie de la balance sera remise aux associés, lesquels auront quinze jours pour la vérifier et pour faire connaître leurs observations.

A l'expiration de ce délai, sans réclamations ou après qu'il aura été statué sur les redressements proposés en temps usités, l'inventaire sera réputé définitif. Si deux inventaires successifs ne donnent pas de bénéfices, chaque associé pourra demander la dissolution de la société, mais il ne pourra user de cette faculté que dans le mois qui suivra la clôture de l'inventaire qui aura donné ouverture à l'exercice de cette faculté. Ce délai passé les associés seront déchus de ce droit.

ART. 10. — *Partage des bénéfices.*

Le bénéfice net constaté par chaque inventaire appartiendra, savoir :
50 pour 100 à M. Rochefort.
25 pour 100 à M. Dumont.
25 pour 100 à M. de Villemessant.

ART. 11. — *Partage des pertes.*

La perte, si elle dépasse les vingt mille francs que MM. de Villemessant et Dumont s'engagent à verser et pour le surplus seulement, sera supportée dans les proportions ci-dessus indiquées pour le partage des bénéfices.

12. — *Interdiction de vente.*

Chacun des associés s'interdit de vendre tout ou partie de ses droits sans le consentement de tous ses co-associés.

En cas de vente par suite du consentement des co-associés ils devront toujours avoir la préférence.

M. Rochefort en aucun cas ne pourra vendre plus de moitié de ses droits. Il devra pendant toute la durée de la société rédiger lui-même le journal.

Les cessionnaires de parties de parts, sauf le cas où la cession serait faite à un

d'une chose, c'était de savoir s'il pourrait y attaquer M. Haussmann, dont il avait été l'employé dans les bureaux de la Ville, et contre lequel il paraissait avoir des griefs personnels. Les bons juges sentirent dans ses articles un bouquet et un certain mordant sournois, qui sont la marque des bons crus; mais sa collaboration au *Charivari* ne fut guère remarquée du public. M. Henri de Rochefort n'était pas en effet à sa place dans le cadre exclusivement politique du vieux journal républicain. Appelé à jouer un rôle poli-

co-associé, ne pourront en aucun cas s'immiscer dans la société, ils seront de simples croupiers et régleront leurs droits seulement avec leur vendeur.

ART. 13. — *Décès des associés.*

Le décès de l'un des associés, avant l'expiration de la présente société, ne pourra jamais motiver aucune opposition de scellés au siége social. En cas de décès de l'un des associés en nom collectif, la société sera dissoute et il sera procédé immédiatement à sa liquidation par l'associé survivant.

En cas de décès de M. de Villemessant, la société continuera comme par le passé avec ses héritiers ou ayants droit, mais ils devront s'entendre pour nommer l'un d'entre eux pour les représenter auprès de la société, et ce aussitôt que les délais pour faire inventaire et délibérer seront expirés.

ART. 14. — *Maladie des associés.*

La survenance en la personne de l'un des gérants d'un état de maladie qui le rende impropre aux affaires pendant six mois pour M. Rochefort et pendant une année entière pour M. Dumont sera assimilée à son décès et produira les mêmes effets. Ces deux associés seront tenus de désintéresser les personnes qui les suppléeraient.

ART. 15. — *Liquidation.*

A l'expiration de la société par la révolution du temps pour lequel elle est constituée, la liquidation sera faite par M. Dumont sous la surveillance des autres associés.

ART. 16. — *Publication.*

Pour faire publier et déposer le présent acte partout ou besoin sera, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un double signé des associés.

ART. 17. — *Frais.*

Les frais des présents seront payés en frais généranx de la société.

Fait en triple entre lès parties, un original pour chaque partie, un pour déposer au greffe du tribunal de commerce et un pour exposer au greffe de la justice de paix à Paris (1).

(1) Le commanditaire de cette entreprise de démolition révolutionnaire, l'homme chargé « de la lancer et de la développer », figure aujourd'hui à la tête du parti qui s'intitule parti de l'ordre. L'auteur de la *Lanterne*, déporté à la Nouvelle-Calédonie, a trouvé et trouve encore tous les jours un persécuteur acharné dans celui qui a été le complice de son premier pamphlet et qui en a partagé les bénéfices. Le troisième associé, M. Dumont, avait toujours fait partie de la presse de l'opposition. Il ne s'en est point séparé. (*Note de l'auteur.*)

tique et même à siéger parmi les membres du gouvernement de son pays, il n'aimait nullement la politique, et il faisait parfois preuve d'une surprenante ignorance en cette matière. La littérature ne semblait du reste guère l'intéresser davantage, il était certainement un des membres qui lisaient le moins de sa génération qui lisait si peu. Les noms de nos grands poëtes, de nos grands historiens, de nos grands romanciers, lui étaient plus connus que leurs ouvrages. Fils de vaudevilliste, habitué dès l'enfance à entendre parler des succès de théâtre et à les voir apprécier d'après le chiffre des recettes, une habitude plutôt qu'un penchant, une illusion plutôt qu'un goût, le mirage des droits d'auteur le poussait au théâtre, où il s'essaya sans grand succès; son talent réel, c'était la satire, non pas la grande satire des moralistes comme celle de Juvénal, visant aux choses plutôt qu'aux personnes, mais la satire contre les individus.

La conviction politique est une force qui protége la dignité de l'écrivain. La conviction politique fit à peu près défaut à M. Henri de Rochefort jusqu'au jour où le succès de la *Lanterne* lui en donna une. Aussi n'éprouva-t-il aucune répugnance à entrer au *Figaro*, dont le propriétaire tenait à cette époque à avoir un échantillon de républicanisme dans son assortiment de rédacteurs multicolores. Les amis sérieux de M. Henri de Rochefort, ceux qui s'intéressaient à son avenir, le blâmèrent de ce changement; il leur répondit en s'étonnant de leur blâme; rien de plus naturel, selon lui, que d'aller là où, sans imposer aucun sacrifice à son opinion, on pouvait accorder à son talent une rémunération plus élevée et plus conforme à ses besoins de luxe, qu'il avouait être très-grands, et aux charges de sa vie. L'idée de faire partie d'une troupe de journalistes,

organisée par un entrepreneur de publicité, ne le choquait pas. C'est que ce jeune homme, un des meilleurs de son temps, était pourtant de son temps, il en avait les faiblesses, sinon les vices. Ce qui lui appartenait en propre, c'était une haine et un mépris particuliers de l'Empire, sentiments qui se firent remarquer tout de suite dans la chronique qu'il signa dans le *Figaro*, et qui la firent distinguer par le public. Ce genre lui convenait. La politique y tient une place : rarement la première et jamais l'unique. M. Henri de Rochefort put donc lui donner, dans ses articles, juste autant d'importance qu'elle en occupait dans son esprit et dans celui des lecteurs de son journal, avides surtout de personnalités. C'est par l'attaque personnelle contre les hommes politiques que la politique se glisse dans la chronique. Celle de M. Henri de Rochefort dut sa vogue au ton de mépris et de dédain naturels avec lequel il s'exprimait sur les impérialistes et sur l'Empire. Le gouvernement, qui supportait des attaques non moins vives, se sentit atteint par l'insolence de M. Henri de Rochefort; mais lorsqu'il trouvait en quelque journaliste une hostilité irréconciliable, il avertissait paternellement le directeur du journal des dangers que lui faisaient courir les têtes chaudes de sa rédaction ; le directeur, intéressé à comprendre à demi mot, aimait mieux suspendre ou supprimer le rédacteur dangereux que de voir son journal lui-même supprimé ou suspendu.

Les chroniques de M. Henri de Rochefort n'étaient pas les seuls griefs du gouvernement contre ce jeune écrivain. Il lui en voulait d'un livre (1), dont la préface est le meilleur morceau sorti de la main de l'auteur de la *Lanterne*. Ce livre, fort lu et fort apprécié, même des gens de goût, par

(1) *La Grande Bohème.*

ses allures vives et dégagées, offrait une sorte de galerie composée des portraits des hommes de l'Empire tracées d'une main légère, et se distinguant moins par la ressemblance des traits que par celle de la physionomie générale; aucun de ses modèles n'avait posé devant lui, mais il était impossible de ne pas les reconnaître ou plutôt de ne pas les deviner dans le cadre d'actualité où le peintre les avait placés.

Le *Figaro*, souvent menacé de suppression ou de suspension, avait toujours échappé au danger. Les supplications ne coûtaient pas à la fierté de son propriétaire, et le gouvernement tirait trop de profit de son concours pour s'en priver sans nécessité. Il compta donc qu'un mot suffirait pour obtenir de la docilité habituelle de l'entrepreneur du *Figaro* la suppression de la chronique de M. Henri de Rochefort, mais cet homme, qui tenait à ne pas se séparer d'un des protagonistes de sa troupe, et qui, d'ailleurs, avait ses vues, résista en donnant, selon son habitude, un caractère moitié sérieux, moitié plaisant à sa résistance. Hardi et humble à la fois, mettant habilement le public dans la confidence de ce que le gouvernement exigeait de lui, il eut l'art de lui faire en quelque sorte honte de ses exigences en se déclarant prêt à s'y conformer. La persécution servait en attendant de piédestal à M. Henri de Rochefort, qui désormais ne prit plus la plume dans le *Figaro* sans menacer le gouvernement de fonder un journal pour lui seul, puisqu'il lui interdisait d'écrire dans les journaux des autres.

Le jour où la suppression de l'autorisation permit au chroniqueur persécuté de quitter le *Figaro*, il fit ses adieux aux lecteurs de cette feuille, en ajoutant que son journal particulier ne tarderait pas à paraître. L'entrepreneur du *Figaro*, qui allait être son associé dans cette entreprise, ne

cessa pas depuis lors de préparer l'apparition de la *Lanterne* par des réclames savamment échelonnées, comme on prépare la première représentation d'une pièce de théâtre.

La *Lanterne*, attendue avec la plus vive impatience, parut enfin le 1er mai. Œuvre d'un homme d'esprit et d'un homme persécuté, elle ne pouvait manquer d'être bien accueillie; mais quelque grandes qu'aient été les espérances des associés, le succès les dépassa. 50000 exemplaires du premier numéro de la *Lanterne* se vendirent en un moment: ce fut un vrai coup de théâtre; la situation politique se trouva subitement changée par ce pamphlet dont l'effet prodigieux ne peut être compris que par ceux qui ont vécu dans le temps où il parut. La satire, sous le second Empire, bien que voilée et affaiblie, pouvait s'exercer de temps en temps sur les choses de l'État, mais à la condition d'en respecter le chef et ceux qui le représentaient, et c'était à l'Empereur, à ses ministres, à ses amis, que s'attaquait surtout l'auteur de la *Lanterne*. Il y a en littérature un art de se faire pardonner l'audace du fond par l'agrément et par la finesse de la forme, mais cet art de ciseler l'épigramme et de la faire accepter de ceux contre lesquels elle est dirigée n'était point à la portée de l'auteur de la *Lanterne*, ignorant les choses, doué pour ridiculiser les personnes de plus de verve que de finesse, de plus de malice que de véritable esprit, condamné par son talent même à franchir l'épigramme et à tomber dans la personnalité. M. de Rochefort fit le saut avec l'audace de quelqu'un qui emprunte son élasticité moitié à l'ignorance du danger, moitié au désir de le braver. L'étonnement et la curiosité du public furent immenses en voyant les principaux personnages et le chef de l'État lui-même atteints par la fronde du berger. Un roi d'antique race, un prési-

dent de république, supportent sans danger toutes les plaisanteries; un César n'est pas ridicule impunément : aussi la loi de lèse-majesté permettait-elle aux empereurs romains de punir de mort la moindre offense de ce genre; mais Napoléon III ne pouvait livrer aux bêtes l'auteur de la *Lanterne*. Qu'allait faire cependant le moderne César, insolemment livré au rire insultant de la foule? Le public, en attendant, savourait le plaisir si exquis pour lui de voir les dieux humiliés? Le lion feindrait-il de ne pas sentir les piqûres du moucheron, ou chercherait-il à s'en débarrasser? Question d'autant plus intéressante que le lion bonapartiste n'en était pas réduit comme le lion de la fable à hurler et à battre ses flancs avec sa queue. Rien pour lui de plus aisé que d'écraser le moucheron sous les condamnations de la police correctionnelle; mais, soit que M. de Rochefort eût surpris l'Empire dans un de ces moments où les gouvernements les plus forts doutent d'eux-mêmes, soit que l'Empereur voulût jouer l'indifférence et la magnanimité, les deux premiers numéros de la *Lanterne* se vendirent librement. Les personnalités dont ils étaient remplis, l'audace du satiriste, ne devaient manquer d'aller en augmentant de force, avec le sentiment de l'impunité. Le gouvernement pouvait bien faire semblant, pendant quelques jours, de ne pas s'apercevoir de l'existence de la *Lanterne*, mais il lui était impossible de laisser vivre ce petit pamphlet qui portait chaque semaine une atteinte plus grave au prestige déjà fort affaibli de l'Empire.

Le conseil des ministres décida donc que le troisième numéro de la *Lanterne* serait saisi. Les numéros suivants ne pouvaient manquer de l'être à leur tour, car il n'était désormais pas plus permis à l'auteur de la *Lanterne* de s'arrêter dans l'attaque qu'au gouvernement de faiblir dans

la répression. La mort de ce pamphlet ne fut plus, dès lors, qu'une question de temps.

Le 8 août, 50 000 exemplaires de la *Lanterne* furent saisis, mais bon nombre de numéros avaient échappé à la police; on se les passait de mains en mains, et, à l'attrait du fruit défendu que les rigueurs du parquet donnaient à la lecture de la *Lanterne,* la police joignait celui d'un certain danger, car les sergents de ville l'arrachaient quelquefois brutalement des mains des passants. Les commissaires de police en faisaient autant. Quelques-uns d'entre eux, il est vrai, se croyaient tenus de dédommager les victimes de ces brusques enlèvements. « Je saisis la *Lanterne*, disaient-ils, voici vos 40 centimes. »

L'Empire avait produit des pamphlets bien supérieurs à la *Lanterne* par la pensée et par le style, mais, publiés à l'étranger, ils franchissaient difficilement la frontière. La *Lanterne,* par le fond comme par la forme, s'adressait à tout le monde, une publicité savante organisée d'avance par l'entrepreneur du *Figaro* servait à la répandre. La société officielle la lisait pour jouir du plaisir qu'éprouvent les courtisans à voir mépriser ceux qu'ils sont obligés de flatter; la haute bourgeoisie, rattachée à l'Empire qu'elle n'aimait pas, en faisait autant, sans songer qu'elle ébranlait la force sur laquelle reposait sa fortune. Le gouvernement, au lieu de charger ses tribunaux de le débarrasser de la *Lanterne*, engagea avec son rédacteur en chef une lutte personnelle, et en déchaînant contre lui des écrivains de police, en cherchant à le déshonorer par des calomniateurs à ses gages, il contribua puissamment à augmenter sa popularité.

La distribution des prix au grand concours de la Sorbonne fit un moment diversion aux saisies de la *Lanterne*. Le jeune Godefroy Cavaignac, fils de l'ancien chef du

pouvoir exécutif de la République, refusa, aux applaudissements de ses condisciples, de recevoir son prix des mains de M. Duruy en présence du Prince impérial. Cet incident était encore l'objet de toutes les conversations, lorsque M. de Rochefort comparut, le 26, devant la police correctionnelle, et fut condamné à treize mois de prison et 10 000 francs d'amende. La *Lanterne* et son auteur se refugièrent à Bruxelles; mais l'exil ne fit qu'accroître la vogue du pamphlet banni. Distribuer la *Lanterne* devint une profession lucrative et une contrebande si fructueuse, que tous les efforts du gouvernement ne parvinrent point à l'empêcher de circuler non-seulement dans les villes, mais encore dans les campagnes. Le petit livre de M. Henri de Rochefort de plus en plus violent, de plus en plus passionné, ne cessa pas de se répandre, malgré la plus sévère surveillance de la police. Si la haine et le mépris qu'inspire un gouvernement peuvent être mesurés au succès des pamphlets publiés contre lui, jamais gouvernement ne fut plus haï et plus méprisé que l'Empire, car jamais succès ne fut comparable à celui de la *Lanterne*. Ce succès semblait même s'accroître à mesure que l'auteur, attristé par l'exil et déjà fatigué, remplaçait dans ses brochures la bonne humeur et l'esprit par la violence.

M. de Rochefort quitta Paris le 27 août; six jours auparavant avait paru le terrible livre de M. Eugène Ténot (1) qui, en déroulant d'une main honnête et ferme le tableau oublié du coup d'État du 2 décembre, porta à l'Empire un coup bien plus profond que la *Lanterne*.

(1) *Paris en décembre* 1851 ; *étude historique sur le coup d'État.*

CHAPITRE XII

1868

SESSION DE 1868

SOMMAIRE. — SÉNAT. — Rapport de M. Chaix-d'Est-Ange sur la pétition concernant la liberté de l'enseignement. — Renvoi de la discussion au 19 mai. — Discussion de la loi sur la presse. — On craint qu'elle ne soit renvoyée à une deuxième délibération. — M. Rouher cherche en vain à clore le débat. — Le Sénat résiste. — La discussion continue par un discours de M. Sainte-Beuve. — Avanie que le Sénat lui fait subir. — Sa réponse. — La pétition sur l'enseignement supérieur. — Discours de M. Sainte-Beuve. — Les bibliothèques populaires.

CORPS LÉGISLATIF. — Reprise des séances le 7 janvier. — Interpellations sur le procès des journaux. — Interpellations sur les cimetières de Paris. — Discussion générale de la loi sur la presse. — Craintes pour son adoption. — Discours de MM. Eugène Pelletan, Jules Simon, Jules Favre, Thiers. — Faible réponse de M. Pinard, ministre de l'intérieur. — Bruit du retrait de la loi. — Vote de l'article 1er. — Les sept sages de la Grèce. — Le timbre. — L'amendement Guilloutet. — Articles additionnels de M. Berryer. — La question des comptes rendus et M. Thiers. — Grossièreté de M. Granier de Cassagnac envers M. Jules Favre. — M. le président Jérôme David ne le rappelle pas à l'ordre. — La majorité refuse d'entendre la lecture du verdict du jury d'honneur dans l'affaire Kerveguen. — La loi sur les réunions publiques est votée. — Interpellation de MM. Brame et Pouyer-Quertier sur le régime économique. — Élection de M. Gorsse. — Dispute entre M. Rouher et M. Émile Ollivier. — Rapport et apologie de M. Haussmann. — Discussion des lois de finances. — Discours de M. Thiers. — Fixation de l'indemnité aux souscripteurs des obligations mexicaines. — Châtiment moral infligé à M. Rouher.

La première pétition de quelque importance que le Sénat eut à discuter, à la reprise de ses séances, était relative à l'exécution d'un décret du 11 août précédent qui déclarait d'utilité publique la création d'un nouveau boulevard dont le percement devait entamer le cimetière Montmartre. Les parents des morts ensevelis dans ce cimetière auraient voulu que le Sénat s'opposât à l'exécution du décret. Le premier corps de l'État, après avoir consacré deux longues séances à l'examen de leur pétition, la repoussa par l'ordre du jour pur et simple.

Le Sénat reçut, le 17, communication du projet de loi sur l'armée, dont le ministre d'État, dans sa lettre d'envoi, signala le « caractère d'urgence », en ajoutant qu'il priait le Sénat de nommer « le plus tôt possible » les commissaires chargés de l'examiner.

M. Chaix-d'Est-Ange lut, le 28 mars, son rapport sur la fameuse pétition demandant l'exercice de la liberté de l'enseignement, machine de guerre dirigée par le parti clérical contre l'enseignement laïque. M. Chaix-d'Est-Ange semblait reconnaître à l'écrivain et non au professeur le droit d'affirmer ses convictions philosophiques, distinction un peu trop subtile, car si l'État a le droit de proscrire telle doctrine de la chaire, pourquoi n'aurait-il pas également le droit de la bannir du livre? Le rapport de M. Chaix-d'Est-Ange, pâle et décoloré comme la pensée d'un homme qui ne veut pas prendre parti, concluait cependant à l'ordre du jour. La discussion de la pétition fut fixée au 19 mai. « Sur la demande de nosseigneurs les cardinaux, retenus dans leurs diocèses par les fêtes de Pâques », M. Ségur-d'Aguesseau émit le vœu que M. Duruy figurât parmi les commissaires appelés à représenter le gouvernement dans la discussion. M. Troplong repoussa sévèrement cette demande inconstitutionnelle.

Le Sénat, en attendant le 19 mai, dut se prononcer sur une question non moins grave que celle de la liberté de l'enseignement, la question de la liberté de la presse, à propos de la loi récemment votée par le Corps législatif.

La discussion de cette loi commença le 4 mai et dura quatre jours, ce qui est beaucoup pour un sujet aussi épuisé. Le rapporteur était M. de Maupas, nom assez significatif au moment où le Sénat allait exercer pour la première fois les prérogatives que lui attribuait le sénatus-

consulte. M. de Maupas comptait parmi les représentants de ce parti qui se prétendait, en principe, converti à la nécessité des réformes, mais qui en pratique les repoussait obstinément surtout par cette raison qu'il n'était pas chargé de leur application. M. de Maupas, sans attaquer ouvertement la loi, insinua que si elle avait été adoptée dans son ensemble par le Corps législatif, les votes sur les points isolés accusaient de grandes divergences d'opinion constatées par la formation de sérieuses minorités. Le sénateur-rapporteur concluait au renvoi de la loi à une seconde lecture pour éviter à l'Empire le sort des deux dernières monarchies tuées par la presse.

Le Sénat discuta minutieusement la loi dans son ensemble et dans ses détails. Le choix de la juridiction chargée de prononcer sur les délits de presse donna seul lieu à un débat intéressant entre M. Bonjean et M. Boinvilliers. M. Bonjean aurait voulu appliquer aux délits de presse le jugement par le jury ordinaire. M. Boinvilliers préférait un jury spécial composé de membres pris dans les conseils généraux. M. Bonjean, dans son discours, fit une réflexion accueillie par de nombreux murmures : « Il fallait autrefois que les assemblées arrachassent la liberté aux gouvernements, et c'est le Sénat qui repousse la liberté que le gouvernement lui offre ! »

M. Leroy Saint-Arnaud s'étonna fort de la brusque conversion des ministres à une liberté qu'ils condamnaient naguère si sévèrement, et il demanda le maintien de la législation de 1852 en matière de presse ; plus d'un sénateur était de son avis, et la loi courait grand risque d'être renvoyée à une seconde délibération, lorsque M. Rouher intervint, et fit en quelque sorte honte de leur opposition aux sénateurs récalcitrants : Eh quoi ! leur dit-il, c'est

au moment où le chef de l'État, envisageant d'un œil tranquille le présent et l'avenir, juge après quinze ans de règne qu'il est temps de renoncer au pouvoir discrétionnaire de 1852, de préparer le couronnement d'un grand règne et l'avénement de son héritier, que vous prétendez opposer votre expérience à la sienne?

De nombreuses voix aussitôt demandent la clôture de la discussion générale. Le président va la prononcer, mais d'autres voix réclament un vote; M. Troplong consulte donc le Sénat; une majorité assez considérable décide que la discussion doit continuer; c'est à M. Sainte-Beuve à parler; il monte à la tribune, et il débute par signaler le contraste qui existe entre le procès des comptes rendus, et la liberté rendue aux journaux de paraître sans autorisation. A quoi bon cette liberté, quand on rend leur existence impossible? il oppose ensuite les équivoques et les contradictions de la politique actuelle à la pensée impériale. Jamais, ajoute-t-il, politique plus généreuse, plus élevée que celle de la lettre du 19 janvier n'a été servie plus à contre-cœur. A mesure qu'il cite des preuves à l'appui, le bruit des conversations particulières augmente et couvre peu à peu sa voix. Quelques sénateurs affectent de lui tourner le dos, on l'interrompt grossièrement : On ne s'impose pas à une assemblée, lui crie M. de Laforce. M. de Heeckeren demande si on laissera mettre au *Moniteur* un discours que personne n'entend : « Laissez-moi » achever, dit M. Sainte-Beuve, ce sera de meilleur goût; » je tiens à avoir mon affront jusqu'au bout. J'ai mon » public; si on me retire ici la parole, on m'entendra » ailleurs. »

Le Sénat, après ce discours, qui fut en effet mieux entendu du public que de la haute assemblée, passa au

vote. Le renvoi à une seconde délibération n'en réunit pas moins, malgré M. Rouher, 23 voix contre 94. Les cardinaux votèrent contre le gouvernement.

La discussion sur la liberté de l'enseignement s'ouvrit le 19 mai par un discours du baron Dupin contre la théorie des générations spontanées, le positivisme et les recherches expérimentales qui sont la base de la science moderne. M. Sainte-Beuve, que l'avanie qu'on lui avait faite ne décourageait pas, soutint que la science n'a pas besoin d'excuse. N'est-ce pas, dit-il, une chose triste et comique à la fois que de voir des hommes éminents obligés de s'expliquer sur une foule d'accusations saugrenues ? Tel professeur a, dit-on, fait l'éloge de Malthus, tel autre a irrévérencieusement parlé d'un scapulaire mis au cou d'un malade, tel autre a appliqué les lois de la physiologie à la définition de la fièvre. On dénonce des thèses au Sénat, et cette assemblée est mise en demeure de décider si telle thèse soutenue en Sorbonne contient une négation du libre arbitre. La science veut être libre ; elle a sa méthode, son langage, auquel on ne peut imposer de règle au nom d'une croyance.

L'orateur, après avoir montré le surnaturel s'effaçant chaque jour devant la science, la vérité se modifiant selon l'individu, et renonçant à s'imposer, signala l'opposition désespérée du parti *clérical* à la pensée moderne ; Mgr le cardinal-archevêque de Bordeaux protesta contre l'emploi de ce mot qui n'a cependant rien de blessant en lui-même ; ce fut seulement le lendemain que le cardinal prit une part directe à la discussion : le matérialisme, dit-il, amène la perversion des mœurs et le renversement de l'ordre social ; sans une religion fixe, il n'y a pas de morale. Le Sénat, sauf M. Sainte-Beuve, ne comptait pas un seul de ses membres capable de contester cette assertion, M. Quentin-

Bauchard moins que tout autre; mais n'étant pas bien sûr de la réalité de l'accusation de matérialisme qu'on faisait peser sur quelques professeurs, il demandait qu'on lui en fournît les preuves. Mgr l'archevêque de Rouen lut aussitôt quelques passages du dictionnaire de MM. Littré et Robin, autrefois connu sous le nom de *Dictionnaire de Nysten*, contenant cette définition de l'homme : « Animal mammifère de l'ordre des primates, famille des bimanes, etc. » Cet article lui arracha des cris d'indignation, comme si un dictionnaire était un catéchisme, et comme si la physiologie était tenue de se conformer à la théologie.

M. Duruy, ministre de l'instruction publique, désigné comme commissaire du gouvernement selon le vœu de M. Ségur-d'Aguesseau, jugé cependant si inconstitutionnel par M. Troplong, laissa de côté la question de principe, et se retrancha dans des atténuations de faits; M. Robert, conseiller d'État, chargé également de représenter le gouvernement dans la discussion, admettait que le professeur traitât des propriétés de la matière, de l'organisation vitale de l'anatomie humaine, en lui refusant le droit d'émettre aucune hypothèse sur la production de la pensée, sur les phénomènes intellectuels et moraux si étroitement liés aux phénomènes matériels. C'était donner au fond raison aux pétitionnaires. Ils n'obtinrent pas cependant gain de cause. Le renvoi au ministre de l'instruction publique ne fut appuyé que par 14 voix.

La question des bibliothèques populaires revint devant le Sénat le 9 juin. Quinze habitants d'Oullins se plaignaient du choix des ouvrages admis dans la bibliothèque de cette ville. C'était en réalité se plaindre du ministre, car il est seul apte, aux termes de l'article 291 du Code pénal, à autoriser toute association de vingt personnes,

fût-elle formée uniquement pour se livrer au plaisir de la lecture; la surveillance des bibliothèques populaires appartenait donc à l'État, remplissant à leur égard l'office rempli à Rome par la congrégation de l'Index. M. Nisard soutint, en vertu de ce principe, que les bibliothèques n'appartenaient pas aux citoyens qui les avaient achetées à frais communs, et qu'elles formaient une institution publique d'enseignement soumise à l'autorité pour le choix des livres. Le commissaire du gouvernement ayant adopté cette théorie et ayant promis de s'y conformer scrupuleusement, le Sénat, tout en approuvant la pétition des quinze habitants d'Oullins, leur refusa la satisfaction de renvoyer leur pétition au ministre.

La session du Sénat continua et finit sans autre incident remarquable que le rejet au moyen de la question préalable d'une demande en autorisation de poursuite formée par un citoyen contre M. Delangle.

Le Corps législatif reprit, le 7 janvier, ses séances, et quelques jours après, M. Ernest Picard interpella le gouvernement au sujet des poursuites intentées à des journaux prévenus d'avoir publié des comptes rendus « illicites » des débats de la Chambre. Il s'agissait d'obtenir de M. Rouher une définition nette de ce que le gouvernement entendait par ce mot de *compte rendu illicite*, mais cette tentative de M. Ernest Picard ne réussit pas mieux que toutes les tentatives faites précédemment dans la même intention.

La Chambre, après avoir voté le 14 janvier, par 199 voix contre 65, la loi sur le recrutement de l'armée et de la garde nationale mobile, dont la discussion avait rempli dix-huit séances, touchait au moment de discuter la loi sur la presse. M. Eugène Pelletan avait demandé dans

un amendement soumis à la commission que la vente des journaux sur la voie publique ne fût plus livrée au pouvoir discrétionnaire du préfet de police. La commission repoussa l'amendement, alléguant qu'on ne peut enlever à l'autorité compétente la police des rues. Les dispositions de la commission pouvaient être considérées comme un indice de celles de la majorité de la Chambre à l'égard de la loi; elles étaient si hostiles, que le bruit courut que le gouvernement, s'il ne retirait pas la loi, ne la soutiendrait qu'avec une mollesse voisine de l'abandon. L'indécision ordinaire de l'Empereur, tiraillé en sens contraire par les partisans des réformes et par les membres du parti de l'Impératrice, avait augmenté à ce point, que c'est une heure seulement avant la séance où devait s'ouvrir la discussion générale qu'il fit enfin connaître à M. Rouher sa volonté de soutenir la loi, dont la discussion générale commença le 29 janvier, quelques jours après l'interpellation de MM. Lanjuinais, Ernest Picard, Jules Simon, sur les cimetières de Paris que la population alarmée accusait M. Haussmann de vouloir supprimer. La Chambre passa à l'ordre du jour sur cette interpellation, mais en se partageant en deux fractions presque égales : 103 contre 100.

La liberté de la presse a été depuis 89 l'objet de tant de discussions, auxquelles ont pris part tant d'hommes éloquents et profonds, qu'on rougit involontairement en songeant que cette grande question qu'on avait crue à jamais résolue allait être encore une fois mise en discussion. Trouver des arguments nouveaux était impossible; les orateurs de l'opposition le comprenaient bien, mais ils pouvaient répondre, à ceux qui leur reprochaient de reproduire les arguments de leurs devanciers, par ces mots de Benjamin Constant : « Quand dans la pratique

on agit envers les vérités démontrées comme si elles étaient des paradoxes, on ne doit pas dans la théorie les traiter de lieux communs. » S'il était interdit aux orateurs de l'opposition d'être originaux sur le terrain des principes, ils surent tirer de la loi même et des conséquences désastreuses que la suppression de la liberté de la presse avait eues pour nos affaires des effets justes et saisissants. MM. Eugène Pelletan, Jules Simon, Jules Favre et Thiers prirent une part importante aux débats. M. Pinard, ministre de l'intérieur, répondit à ce dernier. C'était son début comme orateur politique ; il ne remplit pas complétement l'attente de ses amis.

Un orateur seul, M. Émile Ollivier, apporta un élément nouveau dans la discussion, en exposant pour la première fois à la tribune le principe de l'impunité de la presse, qu'il empruntait à M. Émile de Girardin, en le mitigeant par l'admission de deux cas où devait cesser cette impunité : d'abord lorsqu'un journal se rend coupable de diffamation ou d'injure ; ensuite lorsqu'il provoque directement à la perpétration d'un fait qualifié par la loi crime ou délit, et que cette provocation est suivie d'effet.

La majorité voterait-elle la loi ? Le doute qui régnait à cet égard ne fit que s'accroître après le discours de M. Granier de Cassagnac. Rien de plus simple et de plus net que ce discours par lequel l'orateur s'efforçait de prouver qu'il y avait incompatibilité absolue entre la liberté de la presse et la stabilité des gouvernements. La franchise avec laquelle il développa sa thèse, d'ailleurs si conforme aux convictions intimes de la majorité, produisit sur elle la plus vive impression. La loi aurait très-probablement été repoussée si le vote avait eu lieu immédiatement, mais quoiqu'il eût été remis, l'adoption restait toujours assez

douteuse. La mollesse des orateurs du gouvernement à la défendre, les félicitations envoyées par l'Empereur à M. Granier de Cassagnac après son discours, l'air triomphant des membres du cercle de l'Arcade, divers autres symptômes, faisaient craindre que le gouvernement n'eût recours à quelque moyen détourné pour enterrer la loi. L'Empereur finit cependant par comprendre qu'il s'était trop avancé pour reculer. La majorité, avertie de cette décision suprême, courba la tête. L'article 1er de la loi supprimant l'autorisation préalable, était au fond toute la loi, la Chambre l'adopta par 276 voix contre 7. « Les sept sages de la Grèce! », s'écria M. Granier de Cassagnac, qui figurait parmi eux avec MM. Creuzet, Delamarre, Édouard Fould, de Geiger, Noualhier, de Saint-Paul.

Quatre-vingts ans après 89, on en était réduit à se féliciter comme d'une grande victoire d'un vote par lequel on n'obtenait en définitive qu'une concession dont rien ne garantissait la durée.

La discussion continua sans interruption sur les articles de la loi, parmi lesquels l'article 3 sur le timbre n'était pas le moins important. Le timbre n'existait ni en Angleterre, ni aux États-Unis, ni en Suisse, ni en Italie; la Prusse allait l'abolir. L'obstination à le maintenir en France, pays de suffrage universel, paraissait d'autant plus choquante qu'un journal ne faisait ses frais que s'il encaissait 300 000 francs d'annonces. Le timbre étant de 21 fr. 60 par abonnement du prix de 42 francs, le fisc prélevait donc la moitié de l'abonnement. Le journal qui ne tirait qu'à 10 000 numéros perdait ce que le timbre prélevait non sur ses bénéfices, mais sur sa recette brute. La gauche, par un premier amendement, demandait une réduction proportionnée du timbre; par un second amendement,

elle visait à supprimer l'inégalité qui existait entre la presse politique et la presse non politique, par suite de l'exemption du timbre accordée à cette dernière très à tort, car les journaux auxquels elle s'appliquait publiaient souvent des nouvelles, des faits, des informations qui, sans rentrer dans la politique proprement dite par suite de l'absence d'appréciation, les faisaient néanmoins sortir du domaine de la littérature. Tout ce que la presse politique obtint de la majorité se réduisit enfin à une réduction de 1 centime sur le timbre.

L'article 2 de la loi substituant l'amende à la peine corporelle de l'emprisonnement remplaçait la responsabilité de l'écrivain par celle du propriétaire et liait sa conscience par la crainte de causer des pertes matérielles à autrui. Soumettre la pensée au capital et placer le caissier au-dessus du rédacteur en chef, était-ce là le résultat qu'on voulait atteindre? Un membre de la majorité, M. Louvet, plus frappé sans doute de la crainte de voir le journaliste soustrait à un genre de peine qu'à toute autre considération, déposa un amendement qui rétablissait l'emprisonnement en laissant au juge la faculté de le prononcer sans l'amende ou avec l'amende qui devait être au minimum de 1/15e du cautionnement et de la moitié au maximum, c'est-à-dire 25 000 francs à Paris. L'amende, s'il y avait trois prévenus, le rédacteur, le gérant, l'imprimeur, pouvait donc s'élever à la somme exorbitante de 75 000 francs. C'était la confiscation à laquelle se joindrait la privation des droits électoraux pendant cinq ans, car la loi l'infligeait à tout individu condamné pour délit de presse. M. Jules Simon soutint avec raison que la privation des droits politiques ne peut être considérée comme l'accessoire d'une autre peine. M. Jules Favre voulut, après lui, faire remar-

quer que le pouvoir retirait d'une main ce qu'il donnait de l'autre; M. Schneider l'avertit de ne pas dénaturer la pensée du gouvernement. M. Pelletan s'éleva contre l'article dont nous parlons, article en vertu duquel les hommes les plus illustres d'un pays, des hommes comme Chateaubriand et Benjamin Constant, auraient été exposés à se voir interdire les fonctions civiques. Les protestations des orateurs de l'opposition restèrent vaines. La Chambre était poussée par un besoin de répression qui, chez quelques députés, allait jusqu'à la manie. MM. de Guilloutet, Creuzet, Camille Dollfus et autres ne déposèrent-ils pas en effet, le 11 février, un amendement ainsi conçu : « Toute » allégation malveillante relative à la vie privée publiée par » la voie de la presse est punie d'une amende de 500 à » 5000 francs; la poursuite ne peut être exercée que sur la » plainte de la partie intéressée. » Cet amendement, qui créait un délit inconnu jusqu'à ce jour dans tous les codes, fut pris en considération et renvoyé à la commission. Les auteurs en profitèrent pour le perfectionner en accordant aux magistrats du parquet le droit de poursuivre d'office moyennant le simple consentement de la partie intéressée, qu'il s'agît d'une allégation malveillante ou non. C'était renverser toutes les lois de la morale.

L'article 14 du projet de loi permettait l'exécution provisoire du jugement ou de l'arrêt prononçant la suspension ou la suppression d'un journal ou écrit périodique. Cet article, dit M. Jules Favre, ne peut être défendu par aucune raison honnête. M. Baroche, auteur de la loi, se déclara blessé de ce mot ; mais il ne trouva rien de sérieux à répondre à un membre de la Chambre nouvellement élu, M. Riondel, député de l'Isère, qui combattit

cet article avec beaucoup de force, ainsi que M. Ernest Picard.

Un grave incident signala, le 14 février, la discussion de l'article additionnel de M. Berryer demandant que, chaque année, le roulement pour la composition des chambres correctionnelles se fît en audience publique par la voie du tirage au sort des noms des présidents, vice-présidents et juges. C'était un moyen d'atténuer les inconvénients de la justice correctionnelle, où le juge maintenu dans la chambre dont il fait partie ou appelé dans une autre uniquement d'après la volonté du président, du procureur général ou du ministre, perd en quelque sorte le privilége de l'inamovibilité. Le décret de 1859, qui formule cette jurisprudence, était devenu la source des plus scandaleux abus. Six juges du tribunal civil avaient présidé la sixième chambre depuis 1859; tous les six, au bout d'un an, étaient parvenus au grade supérieur. Le président de la sixième chambre correctionnelle en 1859 avait été nommé conseiller en 1860; le président de 1861 conseiller en 1862; le président de 1862 conseiller en 1863; le président de 1864 conseiller en 1865; celui de 1866 président en 1867. Nous attendons le sort de celui qui préside en ce moment, ajouta M. Berryer de sa grande et honnête voix résonnant au milieu de la Chambre silencieuse et émue. Le garde des sceaux essaya de faire entendre les protestations ordinaires en l'honneur de l'incorruptibilité de la magistrature française. L'effet était produit; M. Schneider comprit que ce qu'il y avait de mieux à faire dans l'intérêt du gouvernement était de détourner la discussion; il crut devoir rappeler au sentiment de sa propre dignité, puis à l'ordre, M. Eugène Pelletan, qui faisait tout haut les réflexions que les révélations de M. Berryer suggé-

raient à toutes les consciences droites. La majorité demanda la clôture et la fit voter. Quarante voix cependant se prononcèrent pour l'amendement de M. Berryer.

Un autre article additionnel amena le 15 M. Berryer à la tribune. Les changements survenus dans la société, les développements industriels qu'elle a pris ont créé des individualités qui exercent une influence puissante sur la société. Les hommes placés à la tête de certains établissements financiers administrent les intérêts privés sur une si grande échelle qu'ils peuvent être considérés comme les gérants des intérêts publics. M. Berryer demandait qu'en attaquant par la voie des journaux les directeurs des grandes compagnies et des grandes institutions financières on pût être admis à faire contre eux la preuve des faits, comme pour les fonctionnaires. Le ministre de l'intérieur et le ministre d'État repoussèrent avec chaleur cet amendement, ainsi que celui qui avait pour objet de laisser à la désignation du président du tribunal civil les journaux destinés à recevoir les annonces judiciaires, amendement dont M. Berryer était également l'auteur. La question semblait fort simple, et la grasse subvention des annonces du département de la Seine accordée par M. Haussmann à l'*Étendard,* journal récemment fondé et complétement dépourvu d'abonnés, suffisait à justifier l'amendement de M. Berryer : il s'agissait d'assurer la publicité de certains actes; il n'y avait donc qu'à charger de cette tâche le journal qui comptait le plus d'abonnés. Le ministre de l'intérieur, après avoir combattu avec acharnement cette conclusion, déclara fièrement qu'il ne tolérerait pas qu'on donnât les annonces à des journaux de désordre et de bouleversement. M. Latour-du-Moulin, propriétaire d'un journal qui défendait le tiers-parti, et qui avait cessé d'être

compris dans la distribution de la manne judiciaire, protesta, avec une vivacité qui le fit rappeler à l'ordre, contre l'accusation que le gouvernement faisait peser indirectement sur lui de pousser au bouleversement de la société. La majorité contre l'amendement ne fut cependant, malgré les efforts des orateurs officiels, que de 23 voix : 126 contre 103.

L'article 2 du décret du 17 février 1852 portait que les journaux étrangers ne circuleraient en France qu'avec une autorisation de l'administration. M. Garnier-Pagès demanda vainement la suppression de cette interdiction, qui n'avait plus de raison d'être au moment où l'on supprimait l'autorisation pour les journaux français. La presse politique se plaignait depuis longtemps de l'article 15 du même décret punissant le délit de fausses nouvelles, délit si commode, si élastique, et qui n'existe dans aucune législation ; la presse littéraire tremblait de son côté devant cet indéfinissable délit consistant à traiter de « matières d'économie sociale » qu'elle pouvait commettre à chaque instant. Les efforts de M. Garnier-Pagès pour faire supprimer ces entraves furent vains.

Une discussion très-grave s'engagea le 19 février sur l'amendement de MM. Marie, Jules Favre et autres, demandant l'abrogation de l'article 8 de la loi du 17 mai 1819, qui punit tout « outrage à la morale publique et religieuse, ou aux bonnes mœurs ». La loi de 1819 ne mentionnait nullement d'abord la morale religieuse ; Benjamin Constant réclama la suppression de la morale publique. Un député fort obscur, M. Chabron de Solilhac, étendit la portée de l'article 8 en demandant qu'un châtiment fût infligé à tout « outrage à la religion de l'État et aux autres religions ». La Chambre de 1819 crut se mon-

trer plus libérale en ne distinguant pas entre les diverses religions, et le mot de « morale religieuse » fut adopté. M. Jules Simon fit remarquer que jusque-là on avait dit simplement la *morale*, et il ajouta que l'article 8 de la loi du 17 mai, article dont d'ailleurs le duc de Broglie, rapporteur, fut obligé de reconnaître le caractère vague et confus à la Chambre des pairs, était parfaitement inutile en présence du Code pénal et de la loi de 1822, qui protége les religions. M. Jules Simon pensait d'ailleurs qu'on ne protége pas la morale, mais qu'on l'enseigne par l'exemple. La Chambre ne fut pas de cet avis.

L'article 17 du décret du 17 février 1852 interdisait le compte rendu des procès pour délit de presse, et autorisait les juges à défendre la publicité dans toute affaire civile ou criminelle. La procédure secrète eût encore bien mieux paré à cette publicité, comme le dit fort bien M. Jules Favre. M. Pinard, ministre de l'intérieur, en lui répondant, essaya d'établir une distinction fort subtile entre la publicité de l'audience et celle du compte rendu. M. Pinard demandait des garanties contre l'inexactitude de ce dernier. M. Émile Ollivier crut devoir alors proposer de faire rédiger un compte rendu officiel des tribunaux comme on rédigeait un compte rendu des Chambres. M. Ernest Picard prit part à cette discussion, qui se termina par le maintien de l'article 17, à la majorité de 204 voix contre 30.

La République, attaquée de tous côtés au lendemain d'une terrible guerre civile, avait cru devoir, par le décret du 11 août 1848, punir la provocation à la haine et au mépris du gouvernement. C'était un délit purement moral. Il faut, en effet, pour que le délit matériel existe, deux conditions : l'intention de nuire et l'acte nuisible. Or, un

article de journal dont l'auteur s'adresse à des raisons libres n'est pas un acte. Le décret de 1848 rétablissait donc en quelque sorte la loi de lèse-majesté. M. Eugène Pelletan en proposa inutilement la suppression. La provocation à la haine et au mépris du gouvernement introduite dans la nouvelle loi de 1848 y fut soigneusement maintenue.

M. Thiers, dans la séance du 21, débrouilla l'obscure question du compte rendu des séances des Chambres, et mit fin à l'équivoque soigneusement entretenue par le gouvernement entre ce compte rendu et la discussion des débats. L'article 42 de la Constitution, dit M. Thiers, crée un compte rendu officiel et obligatoire en ce sens que si les journaux l'insèrent, ils doivent l'insérer entièrement. Le sénatus-consulte du 21 février 1861 est venu plus tard modifier l'article 42 de la Constitution : le décret du 24 novembre ouvrant un champ plus vaste à la discussion, le gouvernement instituait par ce décret un double compte rendu *in extenso* et analytique. Le sénatus-consulte n'édicte point de peines contre les infractions à cette disposition constitutionnelle; il laisse ce soin à la législation. Le décret du 17 février 1852, devenu la loi sur la presse, punit, il est vrai, l'infraction à la règle établie par la Constitution, mais la Chambre modifiant en ce moment la loi sur la presse, l'amendement de l'opposition n'est pas, comme on le prétend, une atteinte au sénatus-consulte et ne soulève par conséquent aucune question constitutionnelle.

Le Sénat, continua M. Thiers, n'a pas voulu créer une pénalité nouvelle pour l'infidélité du compte rendu, puisqu'il n'a pas abrogé la loi de 1852, qui réprime ce délit. Le gouvernement, jaloux de l'atteindre, crée une équi-

voque. Il dit aux journaux : Votre appréciation se rapproche tellement de la narration qu'elle n'est qu'un compte parallèle au compte rendu officiel : les journaux réclament contre cette interprétation ; le gouvernement proteste qu'il n'a d'autre intention que de rappeler la législation aux journaux qui s'éloignent d'une appréciation loyale et modérée. L'équivoque se montre ici dans tout son jour, selon M. Thiers, car il est évident que le Sénat, sans chercher à rien réprimer, s'est borné à assurer officiellement la reproduction intégrale et authentique des débats parlementaires. Lorsque M. Darimon adressa au Sénat sa pétition relative à la liberté du compte rendu, que fit cette Assemblée? Elle s'en tint au sénatus-consulte du 21 février, qui n'a d'autre but que d'obtenir une reproduction exacte et authentique. Le gouvernement, de son côté, pendant quatre ans, renouvelle de temps en temps ses avertissements, mais il ne sévit pas. L'année dernière, il se ravise tout à coup, des journaux sont poursuivis et condamnés ; les Chambres parlent de tout, ajoute M. Thiers, et l'on voudrait empêcher les journaux de parler des Chambres; ce serait un outrage à leur dignité, et un empêchement intolérable à la discussion dans un pays libre.

La Chambre étant le pouvoir délibérant, et par conséquent discutant, son principe et son honneur l'obligent à se laisser discuter, instrument au moyen duquel la volonté de la nation se formule, elle a besoin d'être éclairée par la discussion de la presse ; la bonne politique se fait publiquement. Les hommes sérieux de tous les partis lisent les journaux d'opinions opposées, et se forment une opinion d'après ces lectures contradictoires. Le sénatus-consulte ne veut qu'une chose : l'authenticité des débats par l'insertion de l'un des deux comptes rendus officiels ; le rap-

port de M. Troplong, sur le sénatus-consulte du 21 février et le rejet d'un amendement de M. Bonjean, pour assurer la libre discussion, le constatent, car l'amendement ne fut repoussé qu'à cause de son inutilité ; M. de Royer a confirmé cette assertion, et voilà qu'aujourd'hui le gouvernement fait condamner le *Glaneur*, l'*Intérêt public*, la *France*, le *Journal de Paris*, l'*Union*, le *Journal des Débats*, sans compter les autres, pour des délits vraiment risibles ; l'un a publié les noms des orateurs dans l'ordre où ils ont parlé, l'autre a donné l'énoncé des discours et les amendements dans leur suite naturelle ; celui-ci a dit qu'en présence de l'impression produite par un discours, M. Rouher avait dû se décider à rompre le silence ; celui-là s'est borné à écrire ces simples mots : « La clôture a fait tomber le rideau » ; le dernier s'est permis d'ajouter, en donnant la date d'une séance : « Le débat a été très-animé entre le ministre de la guerre et M. Segris ».

Vous voulez, reprit M. Thiers, empêcher qu'on mêle la narration à l'appréciation. J'ai écrit des volumes, et je ne me chargerais pas d'accomplir rigoureusement cette séparation. A quoi bon d'ailleurs, puisque aux yeux de la loi il n'y a de punissable qu'un faux compte rendu. Ne faisons pas du législateur un sphinx, et sortons de l'équivoque.

Une suspension de la séance eut lieu après le discours de M. Thiers, mais malgré l'impression que l'orateur venait de produire, l'amendement n'avait aucune chance d'être adopté. Le gouvernement tenait à se servir du sénatus-consulte du 21 février, comme d'une arme pour empêcher les journaux de rendre aux débats des Chambres cet attrait dramatique qu'ils avaient sous les précédents régimes, et qui donnait un si grand prestige à ceux qui y

prenaient part. Le grand argument des adversaires de l'amendement était la partialité et la violence des anciens comptes rendus. M. Granier de Cassagnac vint lire à la tribune un compte rendu dans lequel M. Duchâtel, ministre de l'intérieur sous Louis-Philippe, était traité sans le moindre ménagement; mais le journal *le Pays*, dont M .Granier de Cassagnac était le rédacteur en chef, ne traitait-il pas quelques jours auparavant les membres de l'opposition de *vieilles semelles?* Les journaux modérés et polis devaient-ils donc être punis de la grossièreté du *Pays?* M. Granier de Cassagnac ne craignit pas du reste de porter la grossièreté de son journal à la tribune. M. Jules Favre ayant cité une phrase du *Pays* fort inconvenante à son égard, M. Granier de Cassagnac n'hésita pas à lui répondre : « La rédaction du *Pays* proportionne son langage aux matières et aux personnes dont elle s'occupe. » Les amis de M. Jules Favre eurent beau s'indigner de cette insolence, M. Jérôme David, qui présidait la séance, se contenta de leur répondre : « Si vous voulez être res-
» pectés, respectez les autres; M. Granier de Cassagnac
» a été attaqué le premier. »

M. Émile Ollivier seul avait quelque chance de faire écouter par la majorité une protestation contre le déni de justice du président. Il courut à la tribune avec une telle impétuosité, que M. Jérôme David crut devoir lui faire observer qu'il était dans un état d'irritation tel, qu'on pouvait craindre d'avance que son discours ne s'en ressentît. M. Émile Ollivier le rassura, et après avoir rappelé la phrase que venait de prononcer M. Granier de Cassagnac, il s'indigna qu'on osât l'appliquer à un des hommes qui honoraient le plus la Chambre et le pays par la noblesse du caractère, par la puissance et par le charme de l'élo-

quence; il lut ensuite un article du *Pays* où M. Picard était traité de comédien, et il ajouta : « M. Granier de » Cassagnac prétend qu'il proportionne son langage aux » hommes et aux choses. Je réponds : Il y a des audaces » avec lesquelles on ne discute pas, mais dont on fait jus- » tice. » M. Granier de Cassagnac se contenta de demander le nom de l'auteur de l'article : M. Paul de Cassagnac! lui cria-t-on des bancs de la gauche; il répondit tranquillement : Est-ce que M. Paul de Cassagnac est député? M. Ernest Picard avait traité d'invectives certaines phrases du *Pays*, M. Granier de Cassagnac eut l'audace de le sommer de retirer le mot, mais ce n'est pas tout : le *Pays* avait accusé les avocats députés de songer à leurs intérêts, en demandant la publicité des débats de presse, M. Granier de Cassagnac crut disculper son journal en disant qu'il ne voulait parler que des avocats dans l'exercice de leur profession. M. Jules Favre fut rappelé à l'ordre au milieu des applaudissements de la majorité pour avoir répondu : C'est faux! M. Granier de Cassagnac, à l'issue de cette séance, envoya des témoins à MM. Ollivier et Picard. Ils se refusèrent, avec raison, à toute explication.

M. Rouher et M. Baroche intervinrent dans la discussion le 22 février : opposer les comptes rendus des journaux d'autrefois aux deux comptes rendus officiels d'aujourd'hui, afin de prouver que les seconds sont plus exacts que les premiers, c'était prendre la question par le petit côté. Il est certain que l'ancien compte rendu abusait un peu trop de la formule : « Le bruit des conversations particulières empêche d'entendre l'orateur ». Le gouvernement impérial a créé un compte rendu, il l'impose, soit; mais quand le journal l'a inséré, il doit être libre de l'apprécier comme il l'entend. Ce n'est que par la plus volontaire des équi-

voques qu'on peut confondre l'appréciation avec le compte rendu. Cela sautait aux yeux, mais les membres de la majorité, certains que leurs journaux n'avaient rien à craindre des embûches de l'équivoque, trouvaient bon d'y exposer les journaux de l'opposition.

M. de Janzé avait proposé un amendement favorable au droit de discussion qui fut repoussé, mais qui réunit néanmoins 96 voix contre 156. Il ne fut pas plus heureux dans les deux amendements qu'il présenta avec M. Maurice Richard, l'un pour substituer une pénalité moindre à la pénalité édictée par le sénatus-consulte du 17 février 1858 contre le candidat qui aurait publié ou affiché sa candidature avant le dépôt du serment; l'autre modifiant aussi dans le même sens la pénalité frappant toute personne convaincue d'avoir discuté la Constitution.

Ce dernier amendement soulevait une grosse question, celle de savoir si le Sénat avait le droit d'édicter une pénalité en dehors du Corps législatif, ou si ce droit ne pouvait être formulé qu'en vertu d'une loi et par conséquent avec le concours des deux pouvoirs constitutionnels. La majorité opposa la question préalable à ces deux amendements, et dans la même séance elle répondit par un déni de justice à deux de ses membres outragés.

On se rappelle les accusations de vénalité contre la presse démocratique, portées à la tribune par M. de Kerveguen, et la complaisance avec laquelle la Chambre avait écouté la lecture des prétendus documents que ce député livrait à ses rancunes et à ses haines. MM. Havin et Guéroult, mêlés à ces débats, avaient cru devoir provoquer la formation, bien inutile pour ceux qui les connaissaient, d'un jury d'honneur qui apprécierait la valeur des assertions contenues dans les papiers lus par M. de Kerveguen.

Le jury, dont M. Berryer faisait partie, avait prononcé son jugement le 23 février. M. Havin pensait que ceux qui avaient prêté l'oreille à des cancans indignes du lieu où ils s'étaient produits croiraient se devoir à eux-mêmes d'en entendre la condamnation et qu'ils écouteraient la lecture de la sentence du jury, il se trompait, le président et la droite refusèrent de l'entendre; M. Édouard Fould se fit remarquer parmi les plus acharnés à lui couper la parole. M. Havin ne put obtenir une minute seulement de silence, et M. Jérôme David, pour le forcer à descendre de la tribune, leva brusquement la séance, mais les députés de l'opposition restèrent à leur place, et échangèrent de vives interpellations avec les députés de la majorité jusqu'à ce qu'on les eût fait partir les uns et les autres en éteignant le gaz.

Le bruit de ces discussions avait eu le temps de se répandre dans les environs de l'enceinte législative. Des groupes s'étaient formés devant le Palais-Bourbon, pour saluer à leur sortie les députés de l'opposition. Le président fit défendre le lendemain à toute personne de stationner dans la salle des pas-perdus, sans être accompagnée d'un député. Cette salle fut même entièrement fermée pendant une partie de la journée.

Le Corps législatif décida que la discussion de la loi sur la presse, qui avait déjà rempli vingt-trois séances, serait interrompue jusqu'après le vote de la loi sur le contingent de 1868, qui eut lieu le 4 mars. L'article 1er de ce projet fixant le contingent au chiffre de 100 000 hommes, au lieu du chiffre habituel de 70 000, fut voté par 220 voix contre 29. L'opposition avait demandé une réduction de 20 000 hommes. M. Ernest Picard exprima les craintes que lui inspirait cette phrase du rapport : « La valeur numé-

» rique du contingent est en raison des circonstances » exceptionnelles qui peuvent se présenter, et qui obligent » notre pays à prendre les précautions qu'exigent sa con- » servation, son autonomie, le maintien de son influence, » la protection de ses frontières. » M. Rouher le rassura : jamais, dit-il, l'Empire n'avait été mieux avec l'Europe.

La Chambre prononça ensuite l'annulation de l'élection de la 3e circonscription de la Somme, pour cause de distribution d'argent, de manœuvres et de promesses, et reprit, le 6 mars, la discussion de la loi sur la presse.

L'impôt du timbre, qu'on regarderait vainement comme purement fiscal, et qui n'est qu'un impôt sur la pensée, était attaqué et défendu avec une grande vigueur. M. Javal demandait l'exonération du timbre pour les journaux sans annonces; M. Pouyer-Quertier aurait voulu l'imposer également à la presse politique et à la presse littéraire. Au mot de *presse littéraire*, de nombreuses voix protestèrent, et le *Petit Journal* fut défendu comme un instrument puissant de moralisation pour les masses, par un député qui passait pour avoir une part dans la propriété de cette feuille.

L'exécution provisoire des jugements pour délit de presse fut l'objet de vives discussions; la Chambre adopta un système mixte entre l'exécution provisoire de droit et celle de fait; le tribunal restait libre de prononcer la suspension par une disposition spéciale. L'amendement Guilloutet réunit 104 voix contre, et 132 pour. Un amendement pour affranchir les libraires du brevet obtint 70 voix. La loi fut enfin votée le 9 mars par 222 voix contre 1, la voix de Berryer. MM. Jules Favre, Marie et Picard se contentèrent de s'abstenir pour éviter d'avoir l'air d'approuver la législation précédente : les sept sages se divisèrent.

M. Delamarre vota pour ; MM. Creuzet, de Geiger, Granier de Cassagnac, Noualhier, de Saint-Paul, s'abstinrent ; M. Édouard Fould était absent.

La nouvelle loi n'était certainement pas une loi libérale. Qui pouvait se flatter de publier un journal sans tomber dans le délit de « nouvelle fausse ou erronée » ? d'apprécier le discours d'un député ou d'un sénateur sans le résumer ? d'exposer les résultats d'une séance parlementaire sans entrer dans le domaine de la narration ? de critiquer les fautes d'un gouvernement sans prêter le flanc à l'accusation d'exciter à le haïr ou à le mépriser ? Cette loi imposait en outre à tout journal un cautionnement, le timbre et d'autres entraves ; mais, il faut bien le reconnaître, une loi sur la presse sera toujours en France une loi plus ou moins sévère tant que la liberté complète de la presse n'aura point réussi à se faire accepter du public français comme elle l'est du public anglais. Toute la loi était dans l'abolition de l'autorisation ; les députés de l'opposition qui la votèrent ne s'y trompèrent pas. La création de nouveaux journaux allait, en effet, donner un nouveau ton à la polémique et exercer une grande influence sur les destinées de l'Empire.

La Chambre vota le 12 mars en comité secret l'autorisation de poursuites contre le *Figaro* et la *Situation* pour des articles « contenant des offenses graves envers les membres de la Chambre ». Les deux journaux furent jugés le 20 mars. M. de Villemessant ne comparut pas pour cause de maladie, et l'affaire fut disjointe en ce qui le concernait ; M. Jules Richard, son collaborateur, et M. Grenier, rédacteur de la *Situation*, furent condamnés, le premier à 5000 francs, et le second à 1000 francs d'amende.

La liberté de réunion existait sous le despotisme césarien ; le moyen âge ne la supprima pas tout entière, l'ancien régime l'admit en principe, le Consulat la confisqua. La Restauration rendit quelque liberté aux réunions électorales. Ce n'était pas un grand danger dans un temps où le cens réduisait à un chiffre presque insignifiant le nombre des électeurs. Le gouvernement de Napoléon III, désireux, disait-il, de rendre au pays toutes ses libertés, crut devoir soumettre au Corps législatif une loi sur la liberté de réunion, dont la discussion s'ouvrit le 12 mars par un excellent discours de M. Garnier-Pagès. M. Jules Simon vint à son tour le lendemain examiner la loi, et montrer les périls que dans la pratique elle pouvait faire courir aux citoyens. Les réunions politiques et religieuses, dit l'orateur de l'opposition, ne sont plus soumises à l'autorisation préalable, mais le préfet de police à Paris et les préfets dans les départements peuvent les ajourner ; le ministre se réserve le droit de les interdire. Les choses restent donc à peu près ce qu'elles étaient depuis le 2 décembre : toute réunion voulant s'occuper de religion, de politique, de philosophie n'aura lieu que sous le bon plaisir administratif, et l'orateur devra se renfermer dans les limites de questions qui n'ont pas de limites, sous peine de la prison et de la privation des droits électoraux pendant quinze ans, sans compter la possibilité d'exposer aux mêmes dangers les organisateurs de la réunion. Tout citoyen pourra parler, sauf à être condamné au silence par le commissaire de police ou par le garde champêtre qui trouvera quelque parole malsonnante dans son discours. En cas de poursuite, ce n'est pas le jury qui jugera de la contravention, mais la police correctionnelle.

La loi dispense les réunions publiques électorales de

toute autorisation, mais leur formation se heurte à des obstacles que M. Jules Simon énumère : Le candidat avant de réunir les habitants d'une commune est tenu de trouver sept personnes de bonne volonté pour assumer avec lui la responsabilité de la réunion projetée ; il faut ensuite qu'il aille à la découverte d'un local, recherche difficile, car le propriétaire qui loue une salle à un candidat partage sa responsabilité et celle des organisateurs de la réunion. Le local trouvé, il ira faire sa déclaration, tout cela dans les quinze jours auxquels la loi réduit désormais la période électorale. Le candidat le plus alerte, le plus favorisé par les circonstances pourra donc se mettre une fois tout au plus en communication avec ses électeurs.

Les critiques adressées à la loi par M. Jules Simon en aigrissaient fort les auteurs ; M. Rouher ne trouva rien de mieux pour les combattre que de confondre l'histoire du droit de réunion avec l'histoire des clubs. M. Émile Ollivier lui répondit qu'un meeting cependant n'est pas un club, et que le droit de réunion est une nécessité logique du régime représentatif. Le Corps législatif, dit-il, est le produit d'une délégation, tout délégué doit être placé plus ou moins sous la surveillance de ses mandants, qui sont obligés de se réunir pour exercer cette surveillance. M. Émile Ollivier ajouta que l'Empire, devenu un gouvernement libéral et démocratique, ne pouvait manquer d'accorder au pays le droit de réunion dans toute son étendue.

La majorité accueillit ce discours avec d'autant plus de mauvaise humeur qu'elle était fort irritée de la persistance avec laquelle, malgré les démentis des journaux officieux et malgré son invraisemblance, le bruit de la dissolution du Corps législatif continuait à circuler. Pour trouver une cause de dissentiment entre la Chambre et le gouverne-

ment, on était obligé d'invoquer la nécessité pour ce dernier de se débarrasser de quelques réactionnaires incommodes, comme si les sept sages de la Grèce étaient assez gênants pour motiver une dissolution ; quant à ceux qui prétendaient que le Corps législatif, après cinq ans de durée, ne représentait plus l'opinion, on pouvait leur répondre qu'il en avait été de même des autres Chambres et que cependant elles avaient épuisé leur mandat. C'est au milieu de ces bruits toujours fort désagréables à la majorité que la loi sur le droit de réunion, après sept jours de discussion, fut votée le 25 mars. MM. Bethmont, de Bussière, Carnot, Conseil, Camille Dollfus, Dorian, Édouard Fould, Garnier-Pagès, Girod-Pouzol, de Grammont, de Guilloutet, Hénon, Javal, Lanjuinais, Magnin, Marie, de Marmier, Ollivier, Pelletan, Jules Simon, votèrent contre la loi, ainsi que MM. Thiers et Berryer.

La commission du budget nomma, le 6 avril, M. Busson-Billault rapporteur pour les projets de loi de finances relatifs aux exercices 1867, 1868, 1869, et M. Gressier rapporteur pour le projet de loi d'emprunt. La Chambre interrompit ses travaux jusqu'au 21. Ce jour-là eut lieu la discussion relative au règlement du budget de l'exercice de 1864, à laquelle M. Magnin prit une part importante, et la distribution du projet de loi ayant pour but d'approuver le traité passé entre le Crédit foncier de France et la ville de Paris, au sujet d'un prêt de 300 millions pour exécution de travaux publics. L'exposé des motifs n'était qu'un dithyrambe en l'honneur du « premier réseau » comprenant le prolongement de la rue Rivoli, l'ouverture du boulevard Sébastopol et du boulevard Saint-Michel ; du « second réseau » qui met en communication toutes les parties de la ville et les relie aux têtes de chemins

de fer, et enfin du « troisième réseau » dont les linéaments obscurs se dessinaient encore confusément sur le papier. C'est à l'occasion de cet exposé que l'opposition présenta un amendement relatif à l'élection par le suffrage universel des conseils municipaux, généraux et d'arrondissement de la Seine et du Rhône.

MM. Brame, Pouyer-Quertier et Kolb-Bernard avaient déposé une demande d'interpellation sur les conséquences du régime économique dont la discussion s'ouvrit par un discours de M. Kolb-Bernard, un peu trop plein de considérations générales et de vagues dissertations; M. Brame, plus pratique, cita des faits qui sur certains points prouvaient la décadence industrielle de la France. Ces faits devaient-ils être uniquement attribués à la liberté du commerce? M. Brame trouva un contradicteur très-décidé dans M. Auguste Chevalier, qui, aussi optimiste que M. Brame l'était peu, soutenait que jamais, à aucune époque, la situation de l'industrie française n'avait été plus brillante.

M. Thiers prit la parole à son tour; son discours était attendu avec une vive impatience, mais s'il lui fut aisé de tracer un tableau très-sombre de la situation économique, il eut moins de facilité à en montrer la cause; il l'attribua à la fois à la mauvaise politique extérieure du gouvernement, aux inquiétudes qu'elle faisait naître dans le pays et aux traités de commerce. M. Thiers, en divisant la responsabilité du malaise industriel, perdait de vue le but de l'interpellation, qui était de savoir au juste les conséquences du régime économique auquel la France était soumise depuis la proclamation de la liberté du commerce.

M. Pouyer-Quertier accumula beaucoup de chiffres et fit un grand étalage d'arithmétique à la tribune. Orateur robuste, capable de parler pendant trois ou quatre heures,

mais se laissant aller aux excès d'une improvisation désordonnée, parfois entremêlée de quelques éclairs d'esprit naturel, M. Pouyer-Quertier était incapable de toucher au vrai point de la question, et de comprendre que la liberté commerciale peut exister sans danger lorsqu'elle est tempérée par la liberté politique. Les griefs qu'il élevait contre la fixation des tarifs douaniers en dehors du vote de la Chambre, l'impossibilité dans laquelle se trouvaient les chambres de commerce de se consulter entre elles, l'augmentation constante des budgets, ne pouvaient être redressés que par la liberté politique. Pourquoi, au lieu de se livrer à des plaintes inutiles, ne demandait-il pas l'initiative parlementaire et le droit d'association?

M. Émile Ollivier sentit très-bien, au contraire, que la liberté économique ne se sépare pas de la liberté politique. Ce n'est pas au libre échange, dit-il avec raison, qu'il faut s'en prendre de la crise actuelle, mais à la façon dont il a été appliqué : le régime économique le plus parfait ne sauve pas de la ruine un pays accablé d'impôts, et qui ne sait jamais si le lendemain lui apportera la paix ou la guerre, « tout est incertain où tout est arbitraire ; la prospérité matérielle d'un pays dépend de la liberté dont il jouit ».

M. Rouher ne perdit pas son temps à défendre la liberté économique en elle-même ; il soutint qu'elle avait été appliquée avec toute la prudence, tous les ménagements qu'exigeait une réforme aussi radicale. Son discours se terminait par cette conclusion dont personne ne contestera la justesse : « Il faut aller en avant, car là est le progrès. »

C'est à l'occasion de cette discussion que la *Presse* du 19 mai publia le défi d'un nouveau genre, dans lequel MM. Brame et Pouyer-Quertier prenaient l'engagement de verser entre les mains de l'Impératrice la somme de

100 000 francs pour les pauvres, si, après un examen fait par quatre jurés comptables sous la présidence de M. le président du Corps législatif, il n'était pas établi : que le tableau 1er des *Importations et exportations réunies*, page 31 du tableau général du commerce de la France pour l'année 1868, ne contenait pas dans la somme de 2 milliards 152 millions de francs, restant après avoir déduit les 5 milliards 974 millions de francs du *Commerce général, importations et exportations réunies*, l'immense majorité des articles compris deux fois dans la somme de 2 milliards 152 millions de francs, soit une fois à l'entrée, une fois encore à la sortie, total deux fois pour les mêmes objets. MM. Pouyer-Quertier et Brame demandaient que leurs contradicteurs prissent l'engagement, dans le cas où les jurés prononceraient contre eux, d'acquitter en leurs lieu et place la même somme aux mains de Sa Majesté.

La lecture du rapport de M. Gressier sur le projet d'emprunt de 444 millions, le projet de loi sur les assurances, le tarif du transport des dépêches, la convention avec les chemins de fer occupèrent la Chambre jusqu'au 4 juin. Une discussion des plus vives eut lieu ce jour-là entre M. Émile Ollivier et M. Rouher, à l'occasion de la vérification de l'élection de la 2e circonscription électorale du Tarn. Les électeurs de ce département avaient résolu de remplacer le général Gorsse, leur député défunt, par son fils, pour le moins aussi bonapartiste que son père. M. Gorsse fils, à peu près certain de son élection, n'avait pas cru devoir prendre le titre et le caractère de candidat officiel. Le gouvernement le combattit dès lors avec la même ardeur que s'il eût été républicain. M. Émile Ollivier, en rappelant à M. Rouher ses propres paroles : « Nous maintiendrons les candidatures

» officielles, mais s'il ne s'agit que de nuances entre deux » candidats également dévoués, nous laisserons faire les » électeurs, » ajouta que le ministre de l'intérieur avait eu sans doute ses raisons pour ne pas se conformer dans l'élection du Tarn aux engagements de M. Rouher. Ces raisons malheureusement tout le monde les connaît : « Il n'y a au ministère de l'intérieur qu'un ministre de parade gardé par un ministre d'action déguisé en directeur général. » M. Rouher de répliquer aussitôt : « C'est de la discussion de parade, » et M. Ollivier de reprendre : « Si c'est de la discussion de parade, c'est vous qui auriez été mon maître dans cet art-là. »

M. Émile Ollivier avait fait allusion à M. Saint-Paul, ancien préfet, directeur du personnel et de l'administration départementale, qui passait pour diriger le ministère de l'intérieur dans le sens de la politique de résistance. Toucher à ce fonctionnaire c'était s'attaquer à M. Rouher lui-même, dont il était la créature. Aussi le ministre d'État protesta-t-il que l'incident ne passerait pas inaperçu. « Quel que soit mon peu de désir de répondre à de telles agressions, je demande la permission de dire quelques mots. » — M. Émile Ollivier : « Dites des justices et non des agressions. » — M. Rouher : « Si vous voulez que je vous en rende, je vais le faire immédiatement. »

Ce dialogue, qui ne brille précisément pas par la correction du style, témoignait du moins de la vivacité des rancunes des deux orateurs. Un député qui avait lui aussi fort à se plaindre de l'administration qui le traitait dans son département en révolutionnaire et en ennemi de l'Empire, M. Latour-du-Moulin, intervint dans la discussion pour reprocher à M. Rouher de chercher à égarer l'opinion publique. « Elle prononcera prochainement, répondit le

ministre d'État; je désire que son jugement soit aussi favorable à M. Latour-du-Moulin qu'il l'espère. » — M. Latour-du-Moulin : « Vous voulez tromper l'opinion par une équivoque que je ne qualifie pas. » — « Qualifiez tant que vous voudrez! » répond insolemment M. Rouher.

Des bruits contradictoires circulaient précisément alors sur la date des élections. Elles devaient avoir lieu, selon les uns, en septembre ou en octobre de cette année; selon les autres, dans le courant de l'été de 1869. M. Rouher, dans sa discussion avec M. Émile Ollivier, avait dit, d'après le *Moniteur* : « Vous avez raison, l'opinion publique doit être juge de nos actes et de nos opinions, elle prononcera l'*année prochaine*. M. Garnier-Pagès fit remarquer le lendemain, à propos de l'adoption du procès-verbal, qu'il avait cru entendre que M. Rouher disait involontairement peut-être, non pas « l'année prochaine, » mais « dans un temps prochain ». M. Rouher ne le nia pas, mais il protesta contre toute pensée d'avoir voulu préjuger devant la Chambre l'exercice d'un droit de la couronne, c'est pourquoi il avait cru devoir faire rectifier au *Moniteur* l'expression qui lui avait échappé, précisément pour ne pas laisser interpréter ses paroles comme l'annonce d'une dissolution absolument contraire à sa pensée.

Ce n'est pas la première fois qu'on signalait dans le compte rendu officiel, des altérations qui l'empêchent d'offrir des garanties suffisantes de vérité à l'histoire. Un journal cependant n'aurait pas pu les indiquer sans s'exposer à un procès pour compte rendu parallèle.

Le gouvernement, lancé dans toutes sortes d'aventures et de dépenses folles, avait fort négligé les chemins vicinaux; il s'en aperçut juste à la veille du renouvellement du Corps législatif, et il demanda 100 millions qui serviraient de sub-

vention à la viabilité vicinale, et en même temps, selon la spirituelle expression de M. Ernest Picard, de monnaie de poche aux candidats officiels. M. Jules Simon voulut parer au danger d'un tel emploi des subventions vicinales par un amendement dont l'adoption aurait rendu obligatoire l'insertion au *Bulletin des Lois* et au *Moniteur* de l'arrêté approbatif du classement des chemins vicinaux auxquels une subvention serait affectée. Le gouvernement refusa de se soumettre à cette simple formalité, et il s'étonna qu'on pût marchander un vote destiné à assurer l'achèvement de travaux aussi indispensables que les chemins vicinaux : « Il y a longtemps qu'ils seraient achevés si vous n'aviez pas dépensé un milliard au Mexique. » Le président Schneider interrompit l'auteur de cette réflexion, M. Jules Favre, pour lui dire naïvement : « Je crois qu'il serait bon de revenir aux chemins vicinaux. »

La Chambre, en attendant la discussion des budgets ordinaire et extraordinaire de 1869 et les suppléments de crédit de l'exercice de 1868, put étudier dans le *Moniteur* le rapport de M. Haussmann sur la situation de la ville de Paris, qui le remplissait tout entier. C'était encore une apologie de l'administration du préfet de la Seine, mais un peu plus éloignée de son ton ordinaire d'arrogance ; sans abandonner entièrement ses théories sur Paris, qui « n'est pas une commune, mais la capitale de l'Empire, c'est-à-dire la propriété collective du pays et la cité de tous les Français ». M. Haussmann, de guerre lasse, consentait à soumettre son œuvre à l'examen du Corps législatif et à partager désormais avec lui la responsabilité de la gestion des intérêts financiers de la capitale. Paris ne serait donc pas replacé sous le régime du droit commun.

Les lois de finances trouvèrent, le 29 juin, dans

MM. Magnin et Garnier-Pagès des adversaires habiles. M. Garnier-Pagès démontra que l'emprunt ne liquiderait pas la situation, et qu'un déficit de 140 millions était certain pour l'année 1870. La dette flottante dégagée par lui des obscurités qui la dissimulaient en partie s'élevait à 1356 millions. Là était le vrai danger de la situation, et M. Magne, obligé de fournir de l'argent à tous ses collègues, ne trouvait rien de mieux que d'équilibrer les budgets par des emprunts. M. Calley Saint-Paul lui-même, un des sept sages de l'Empire, constatait un déficit normal de 90 à 100 millions par an. Comment faire pour ne pas emprunter? M. Calley Saint-Paul proposait de créer des titres avec les créances de l'État sur les chemins de fer, et d'émettre ce papier mississipien garanti par le gouvernement. Il avait bien un autre moyen pour mettre fin aux embarras financiers, mais c'était un secret qu'il se réservait de révéler plus tard.

M. Thiers prit la parole dans la séance du 1er juillet. On connaît sa méthode. Supposant toujours que les gens auxquels il parle ne savent absolument rien de la question, ce qui est vrai la plupart du temps, il l'expose dans ses détails élémentaires, il l'enseigne en un mot. Cette méthode trouvait ici d'autant mieux son application, que le budget de la France, qui devrait être aussi clair que le grand livre d'un négociant, est tellement obscur que l'homme le plus habile a beaucoup de peine à s'y reconnaître. M. Thiers avait fait ce travail, et il en exposa les résultats avec une admirable clarté devant la Chambre attentive.

Il prouva que l'Empire, depuis sa fondation, avait eu 260 ou 270 millions de découvert annuel, et qu'il avait été obligé de se procurer 4 milliards pour le dissimuler. Voilà pour le passé. Quant au présent, l'Empire

a un budget de 2 milliards 300 millions de dépenses, en face de 2 milliards et quelques millions de recettes. Le nouvel emprunt ne réduira pas la dette flottante; elle sera de 950 ou 970 millions à la fin de 1869. Il faut à cette dette en ajouter trois autres dont l'État est en réalité responsable; la caisse des travaux de Paris administrée par le ministre de la Seine (M. Thiers sourit de ce *lapsus linguæ* en ajoutant qu'il ne s'en excusera pas), le crédit foncier, qui, créé pour favoriser l'agriculture, ne favorise que la bâtisse, et la caisse des chemins vicinaux; en tout 1 milliard 400 millions de dette flottante. Et c'est en présence d'une telle situation que la commission du budget propose 28 millions de réduction, 28 millions sur 4 milliards qui ne sont qu'un simple report au budget rectificatif de 1870. Deux grandes causes ont créé ce déplorable état de choses : la fausse politique du gouvernement et l'impuissance de la Chambre de lui faire entendre ces vérités qui peuvent ébranler un gouvernement quand on les dit, mais qui le détruisent quand on ne les dit pas.

M. Magne jugea prudent de remettre au lendemain sa réponse à M. Thiers; le ministre des finances, laissant de côté les critiques de M. Thiers en ce qui concerne le passé, se contenta de contester ses prévisions fâcheuses sans y opposer autre chose que les calculs d'un optimisme que rien ne déconcerte. M. Émile Ollivier, tout en s'efforçant de rester un homme possible, ne put cependant s'empêcher de caractériser assez durement la situation financière : « C'est, dit-il, la liquidation intermittente : M. Fould » liquide M. Magne, M. Magne liquide M. Fould : si cela » dure, on finira par en venir aux expédients, au papier- » monnaie, à l'impôt sur la rente. »

M. Thiers, plus vif, plus pressant que jamais dans la

séance du 3, ne trouva pas dans M. Magne un contradicteur plus heureux que la veille. M. Rouher crut devoir intervenir ; mais sans prendre même la peine de discuter, il monta tout droit au Capitole : le gouvernement, assure-t-il, n'a commis aucune faute politique, le déficit qu'on signale dans les finances n'est qu'une calomnie ; nos dépenses, il est vrai, sont momentanément accrues par nos victoires diplomatiques et par les progrès de la science moderne, mais malgré la transformation de notre armement, la paix est assurée ; l'opinion publique est confiante et satisfaite, comme le prouve le succès du gouvernement dans toutes les élections ; quant à ceux qui prétendent que les ressources de la France sont épuisées, « ils ne méritent que le dédain ».

M. Jules Favre avait pris la parole avant M. Rouher, et il s'était fait rappeler à l'ordre pour avoir dit que si la France était assez riche pour payer sa gloire, elle ne l'était pas assez pour payer l'Empire. C'était donc à lui que s'adressait surtout la harangue du ministre d'État ; M. Jules Favre se promettait d'y répondre ; mais on ne se permet des gasconnades semblables à celles que M. Rouher venait de débiter, que lorsqu'on est bien sûr de faire prononcer à volonté la clôture du débat. M. Rouher n'eut, en effet, qu'un signe à faire, et la Chambre s'empressa, sur la proposition du président, de clore la discussion, malgré l'opposition de M. Émile Ollivier. La discussion générale finit le 7. Elle peut se résumer par ces mots d'un des députés les plus dévoués de la majorité, M. Haentjens : « On votera » silencieusement pour le ministre, mais on ne le sou- » tiendra pas ; les budgets actuels sont des budgets insensés. »

La discussion du budget ordinaire de 1869 n'eut une certaine importance qu'au point de vue politique : tout

avait été dit en effet au point de vue financier. M. Jules Favre passa donc les affaires étrangères en revue; il reprocha au gouvernement d'être hésitant dans sa politique, et de n'oser soumettre à la Chambre aucun document diplomatique qui fît connaître ses actes; M. de Moustier, ministre des affaires étrangères, lui répondit que le désir de ne soulever aucune question irritante avec l'Allemagne l'avait seul empêché de réunir les éléments d'un Livre jaune : il n'avait d'ailleurs écrit à ses agents qu'une circulaire qui datait du retour de Salzbourg où l'Empereur s'était rendu pour remplir un pieux devoir, quoi qu'en ait pu dire M. Jules Favre, et non pas pour mêler l'Autriche à des entreprises qui pourraient la détourner de son travail de régénération.

Le poignard du Mexique faisait à chaque instant sentir sa pointe à M. Rouher, même dans les questions qui semblaient avoir le moins de rapport avec cette expédition. Une convention avait été conclue entre le ministre d'État et un imprimeur pour remplacer, par un nouveau journal, l'antique *Moniteur*, qui par des raisons inconnues s'était attiré le mauvais vouloir de M. Rouher. L'affaire avait son importance, car le journal qui sert d'organe officiel au gouvernement reçoit souvent des nouvelles qui peuvent influencer le cours des fonds publics, et l'opposition avait cru s'apercevoir que la feuille officielle favorisait des combinaisons de ce genre; M. Rouher repoussa cette accusation avec arrogance : « M. le ministre le prend de bien haut, » lui dit M. Pelletan, « le *Moniteur* n'a-t-il pas constamment trompé le public depuis quatre ans sur la situation du Mexique? » M. Rouher répliqua qu'il avait toujours dit la vérité à ce sujet. M. Picard : « Témoin le jour où, proclamant qu'on ne devait pas ajouter foi à mes asser-

tions sans autorité, sur les finances mexicaines, vous trompiez des milliers de familles aujourd'hui ruinées pour avoir cru à votre parole. » M. Rouher reçut le coup sans rien dire.

La Chambre passa le 10 juillet au budget des cultes. Ce fut pour M. Guéroult l'occasion de demander la séparation entre l'Église et l'État. L'Église, en professant des principes tout à fait opposés à ceux de la société moderne et en traitant de « délires » la liberté de conscience, la liberté de la presse, la liberté politique, rend tôt ou tard cette séparation inévitable, cela n'est pas douteux; mais la question n'était pas assez mûre pour être portée devant une assemblée déjà fort prévenue contre elle.

L'Église, qui, à l'époque des conciles précédents, avait invité les princes catholiques à s'y faire représenter par des ambassadeurs, n'avait pas jugé à propos de suivre cet exemple à l'occasion du prochain concile œcuménique qui devait se tenir à Rome le 8 septembre 1869. M. Émile Ollivier demanda ce que comptait faire l'Empereur : enverrait-il des ambassadeurs malgré l'oubli du saint-siége, ou donnerait-il tout simplement des conseillers laïques aux évêques? M. Émile Ollivier oublia que l'Empereur, n'ayant pas été invité, selon l'antique usage, à se rendre au concile, ne pouvait pas y envoyer de représentant, et que l'infaillibilité du pape rendait inutiles les observations des évêques et encore plus celles des laïques. M. Baroche, ministre de la justice et des cultes, répondit à la fois à M. Guéroult et à M. Émile Ollivier en restant sur le terrain des généralités : la séparation entre l'Église et l'État, dit-il, regarde l'avenir, et il n'est pas permis au gouvernement de l'engager; quant au concile, le gouvernement négocie sur la question des ambassadeurs. Rien de

précis dans tout cela, mais M. Baroche ayant prononcé quelques mots assez dédaigneux pour les journaux qui exaltaient la politique du *Syllabus*, quelques membres de la gauche se dérangèrent de leur banc pour le féliciter.

Le budget de l'intérieur fournit à M. Jules Simon l'occasion de demander, le 13 juillet, par un amendement, la suppression du traitement du rapporteur près la commission de colportage. C'était en réalité demander la suppression de la commission elle-même. M. Jules Simon s'éleva contre une institution qui dispose à son gré et sans responsabilité des œuvres et de la fortune des écrivains qui n'ont pour se défendre contre elle qu'un recours au ministre, recours illusoire, car l'arbitraire aux mains d'un seul n'en est pas moins l'arbitraire. La commission, sous prëtexte de protéger la morale, protége surtout le gouvernement et les amis du gouvernement; quant à ses adversaires, elle refuse nettement l'estampille à leurs discours, pendant qu'elle l'accorde à certains livres d'une chasteté fort douteuse. Le résultat de la discussion était connu d'avance, mais l'argument suivant par lequel le gouvernement défendit la commission de colportage parut assez étonnant. Les colporteurs s'efforçant de glisser des livres obscènes dans les familles, la surveillance des mères et des pères de famille ne suffisait pas, et il était indispensable qu'elle fût remplacée par la surveillance d'une commission administrative.

La Chambre était fatiguée après huit mois de session; la discussion sur les remaniements de circonscription, les fonds secrets, les loteries, les prisons, les enfants assistés, les grands commandements militaires, les subventions aux théâtres et aux beaux-arts, l'Algérie, se ressentirent un peu de cette lassitude. M. Duruy, interpellé sur son avarice à donner des autorisations de conférence, répondit qu'il

n'en avait refusé en tout qu'une quinzaine. Il n'en fallait pas davantage pour fermer la bouche à nos plus illustres contemporains.

La question des octrois fut ajournée; la question du timbre des journaux ne prêtait à aucun développement nouveau; celle sur les annonces judiciaires transformées par les préfets en subventions pour les journaux officieux, non plus. Une très-vive discussion s'engagea entre M. Picard et M. Rouher au sujet du retard que le gouvernement mettait à présenter à la Chambre la convention entre la Ville et le Crédit foncier pour les sommes que celui-ci lui avait avancées. M. Picard fut très-vif comme à son ordinaire : « Quand un préfet a fait, s'écria-t-il, ce que le préfet de la Seine a fait, on le change. » Des applaudissements partent aussitôt des tribunes; le président menace de les faire évacuer; le calme renaît, et M. Rouher répond à M. Picard qu'il ne suivra pas son conseil en ce qui concerne le préfet de la Seine. — « Pourriez-vous le faire quand vous le voudriez? » lui demande M. Picard. M. le ministre d'État s'étant permis de taxer de calomnies les reproches adressés par l'opposition au préfet de la Seine, M. Eugène Pelletan s'étonne qu'un président, fût-il nommé par l'Empereur, ne rappelle pas à l'ordre un ministre qui jette l'accusation de calomnie à la face d'une fraction de cette Chambre. M. Schneider répond à l'auteur de l'apostrophe en le rappelant lui-même à l'ordre.

La grosse affaire de la fin de la session était la fixation de l'indemnité pour les souscripteurs des obligations mexicaines. Elle fut traitée le 25 juillet, après la discussion de l'amendement par lequel la gauche réclamait un changement de régime pour l'Algérie.

M. Rouher répondit à M. Berryer et à M. Jules Favre,

comme un accusé qui cherche à démêler l'écheveau à chaque instant plus embrouillé de ses explications. Mais comment nier l'évidence? Maximilien aurait-il trouvé l'argent nécessaire pour quitter Miramar sans la caution de la France? Le *Moniteur* et le ministère des finances n'avaient-ils pas prêté l'un ses colonnes, l'autre ses agents à la publicité de l'emprunt? Le Sénat et la Banque de France n'avaient-ils pas fourni, dans la personne de M. de Germiny, un président à la commission de cet emprunt? M. Rouher ne pouvait rien nier de tout cela; il ne pouvait pas nier non plus que l'emprunt n'eût été dévoré avant le départ de Maximilien pour le Mexique : 24 millions envoyés à Londres pour solder les semestres en retard de la dette mexicaine ; 8 millions en payement aux créanciers personnels de Maximilien, en frais de voyage et d'installation; 49 millions à la Caisse des dépôts et consignations pour faire face aux deux premières annuités de l'intérêt stipulé; que restait-il dans la caisse du trésor mexicain? Presque rien. Cet emprunt était inutile, s'il n'était pas suivi d'un second encore plus visiblement négocié par la France. M. Corta, chargé par le gouvernement impérial de la mission d'étudier les finances et les ressources du Mexique, n'en avait-il pas fait le tableau le plus brillant à la Chambre enthousiasmée? Les capitalistes moins sujets à l'entraînement exigeant du ministre d'État de s'engager et d'engager la Chambre avec lui, M. Rouher ne s'était-il pas écrié : « Les renseignements fournis par M. Corta ont fixé la Chambre de la » façon la plus précise sur la puissance des ressources du » Mexique. Maximilien offre à ses prêteurs les plus solides » garanties; l'armée française ne reviendra sur nos rivages » que son œuvre accomplie et triomphante de toutes les » résistances! » Le poids de tous ces mensonges retombait

tout entier sur M. Rouher; vainement prétendait-il que la fatalité avait tout brouillé. La fatalité! pouvait-il la donner pour excuse à ceux qu'il avait ruinés? Est-ce la fatalité qui l'avait forcé à leur cacher le déficit normal du budget mexicain s'élevant à 50 millions par an, sans compter les 24 millions dont on allait compter la moitié à Jœcker? Le jour où l'on a vu le second emprunt du Mexique ouvert chez tous les agents du gouvernement, les petits capitalistes pouvaient-ils douter que le gouvernement lui-même n'y prît une part directe? Les discours de MM. Corta et Rouher n'étaient-ils pas les prospectus de cet emprunt? M. Rouher avait beau dire, il ne suffisait pas maintenant, pour s'exonérer de la responsabilité qui pesait sur lui, de parler « de malheurs, d'illusions, de déceptions douloureuses ». Les innombrables familles dont ses promesses mettaient l'avenir en suspens ne pouvaient se contenter d'une telle excuse.

Triste et dramatique séance que celle où eut lieu le vote qui accordait aux obligataires mexicains une indemnité attendue par tant de pauvres gens avec une anxiété si poignante. Ce vote était-il juste? Non, car s'il était vrai que le gouvernement n'eût rien épargné pour faire croire aux souscripteurs mexicains qu'il était de moitié dans cet emprunt, il n'en restait pas moins certain que les fautes du gouvernement ne devaient pas être payées par les contribuables, mais ce vote était humain, et il eût rencontré une approbation plus générale, si beaucoup de gens n'avaient craint que cette indemnité n'entrât dans la poche des banquiers détenteurs des obligations, et que les bourses de ces messieurs ne fussent les petites bourses pour lesquelles on sollicitait pour ainsi dire la charité de la Chambre.

M. Rouher avait proposé insolemment une enquête sur

les affaires financières du Mexique. « Nous l'acceptons, s'écria M. Jules Favre, et si elle n'a pas lieu, la faute en sera à la majorité. » M. Rouher s'est toujours bien gardé de rappeler à la Chambre l'engagement pris par lui.

L'article 1781 du Code pénal maintenait entre le maître et le domestique, le patron et l'ouvrier, une sorte d'inégalité légale en donnant aux premiers le droit d'être crus sur parole dans un procès avec les seconds. Un des derniers votes de la Chambre fut l'adoption du projet de loi portant abrogation de cet article. La force des choses et l'ensemble des institutions civiles de la France commandaient cette abrogation que personne ne combattit dans la Chambre, ni dans la presse, si ce n'est dans la presse cléricale. La Chambre, après ce vote, reprit la discussion des budgets ordinaire et extraordinaire de 1869. Les amendements étaient nombreux, mais qu'ils vinssent de droite ou de gauche, ils furent impitoyablement repoussés. L'amendement le plus important avait trait à une enquête pour vérifier les existences en matériel de la guerre et de la marine. Le maréchal Niel le fit rejeter, sous prétexte qu'une telle vérification exigerait cinq ou six ans. L'amendement pour rendre à Paris et à Lyon leurs droits municipaux fut également rejeté; un amendement plus modeste, consistant à restituer le droit de suffrage aux électeurs des communes des arrondissements de Sceaux et de Saint-Denis, subit le même sort.

La Chambre, en votant les budgets ordinaire et extraordinaire de 1869, avait voté d'avance l'emprunt, puisqu'il entrait dans les prévisions de ces budgets. M. Garnier-Pagès s'acquitta de la tâche ingrate de critiquer la situation des finances en présence d'une Chambre impatiente

d'en finir et ayant son opinion faite : emprunt des chemins vicinaux, emprunt des chemins de fer, emprunt de la ville de Paris, le gouvernement use de l'emprunt sous toutes les formes; que résulterait-il pourtant de l'accroissement de la dette flottante, ajouta M. Garnier-Pagès, si les demandes subites se produisaient? M. Magne convint qu'on se trouverait assez embarrassé, mais que tout cela était de la pure fantaisie, de la discussion platonique, attendu que l'Empire avait mis fin à toutes les crises.

M. Schneider lut, le 28 juillet, le décret de clôture de la session sans le faire suivre de l'allocution d'usage. Ce silence fut considéré comme un indice de la proximité des élections. Si le Corps législatif eût été destiné à accomplir sa carrière constitutionnelle, M. Schneider ne se serait-il pas fait un plaisir de lui annoncer cette bonne nouvelle? La lecture du décret fut suivie des cris habituels : Vive l'Empereur! auxquels MM. Bethmont et Ernest Picard répondirent par les cris de : Vive la liberté! vive la nation! Oui, reprit M. Belmontet, la nation qui a nommé l'Empereur!

Ce fut le dernier mot de la session.

CHAPITRE XIII

1868

LA SOUSCRIPTION BAUDIN

Sommaire. — L'Empereur à Troyes. — Son discours au maire de cette ville. — Revue de la garde nationale de Paris. — L'Empereur au camp de Châlons. — Allocution du roi de Prusse. — Alarmes qu'elle cause à la Bourse. — Congrès de Berne. — Congrès de la Société internationale à Bruxelles. — Élections du Var, de la Moselle et de la Nièvre. — Mort de M. Walewski. — L'Empereur revient de Biarritz. — Bruits auxquels son retour donne lieu. — Bruits de nouvelles manifestations politiques. — La tombe de Baudin au cimetière Montparnasse. — Manifestation autour de cette tombe. — Souscription pour élever un monument à la mémoire de Baudin. — Nombreuses adhésions. — Lettre de M. Berryer.

Les discussions dont le Palais-Bourbon avait été le théâtre pendant plusieurs mois, n'étaient point faites pour calmer cette agitation des esprits qui fut le caractère distinctif des dernières années de l'Empire. L'incertitude sur la situation intérieure et extérieure n'avait fait que s'accroître depuis le jour où la nécessité de présenter le tableau de la session nous a obligé d'interrompre le récit des événements dont se compose l'année 1868.

L'Empereur était à Troyes le 11 août 1868, et l'on attendait une fois de plus, avec une impatiente curiosité, les paroles qui allaient sortir de sa bouche en réponse aux félicitations que ne pouvaient manquer de lui adresser les autorités du pays. On espérait y trouver des signes qui permettraient aux augures de lire un peu dans le livre de l'avenir. La réponse de Napoléon III au discours pacifique du maire de Troyes ne fut pas moins pacifique. L'Empereur n'avait pas voulu passer à Troyes sans s'y arrêter un instant, afin de donner une preuve de ses vives sympathies

pour les populations si patriotiques de la Champagne. « J'ai constaté avec plaisir, l'année dernière, les progrès » de l'industrie dans votre département. Je vous engage à » continuer, car rien ne menace aujourd'hui la paix de » l'Europe. Ayez confiance dans l'avenir, et n'oubliez pas » que Dieu protége la France. »

Le public aurait mieux, sans doute, aimé que l'Empereur eût appuyé ses espérances de paix sur des motifs plus appréciables à la raison humaine, mais il se montra satisfait. La revue de la garde nationale de Paris, passée le 16 août par l'Empereur, pouvait lui fournir une nouvelle occasion de donner quelques éclaircissements indirects sur ses vues politiques, mais l'ordre du jour publié à la suite de la revue fut d'une insignifiance complète. L'Empereur s'y montrait content de l'esprit, et comptait sur le patriotisme de la garde nationale. Voilà tout. Il paraissait du reste décidé à garder désormais le silence, car après avoir passé les premiers jours de septembre au camp de Châlons, il ne voulut pas, en partant, qu'on lui rendît les honneurs habituels. Les généraux se contentèrent de l'accompagner jusqu'au chemin de fer. Il leur dit, en les quittant, qu'il avait été très-heureux pendant les huit jours de son séjour parmi eux; s'il n'ajoutait rien de plus, c'était de peur que les journaux ne tirassent de ses paroles, quelque modérées qu'elles fussent, des pronostics de guerre; il se bornait donc à les remercier de leur zèle et de leur dévouement.

L'Empereur se trompa en croyant échapper aux commentaires de la presse; les journaux officieux eux-mêmes se mirent de la partie : le *Pays* interpréta son silence comme une adhésion complète à ce qui s'était fait en Europe. L'intention du *Pays* était évidemment de se servir du premier prétexte venu pour rassurer les esprits : mal-

heureusement le roi de Prusse visitait, presque au même moment, l'Université de Kiel; Guillaume I[er], après avoir dit dans sa réponse au discours du recteur « qu'il ne voyait en Europe aucune menace de guerre », s'était empressé d'ajouter que « d'ailleurs il avait sa flotte et son armée ». Les gens de bourse, toujours fort nerveux, avaient cependant fait d'abord aux paroles du roi de Prusse le meilleur accueil le jour où ils les connurent, mais elles leur parurent tout à coup si menaçantes le lendemain, et la rente baissa si fortement, que le gouvernement se vit obligé, pour arrêter la panique, de faire afficher une note du commissaire de la Bourse, portant que les ministres des affaires étrangères, de l'intérieur et des finances étaient d'accord pour considérer l'allocution du roi de Prusse comme se référant uniquement aux événements de 1866.

Le jugement des citoyens de Nîmes, poursuivis pour délit de réunion illicite, eut lieu le 2 septembre. Le ministère public soutenait que la réunion tenue dans la maison de M. Lacy-Guillon était publique, parce que des cartes avaient été envoyées par lui à des gens qui n'étaient pas « de ses relations », et parce qu'elle n'avait pas eu lieu dans la demeure de ses organisateurs. M. Jules Favre, chargé de la défense des prévenus, réfuta vainement ces sophismes : le ministère public eut gain de cause. M. de Larcy, également assigné devant le Tribunal d'Alais, fut condamné à une faible amende.

Deux jours après ce jugement, le second congrès de la Ligue de la paix se réunit à Berne, dans la salle du grand conseil. Rien qui ressemblât moins à la boîte aux giffles de Genève que cette salle avec son auditoire de placides bourgeois. Tous les États européens étaient représentés à ce congrès, excepté la Belgique.

La première séance fut entièrement consacrée à la politique. Des députés et des journalistes danois protestèrent contre l'inexécution du traité de Prague, en ce qui concerne le Sleswig-Holstein, et contre l'appui que le peuple prussien prêtait à son gouvernement dans ses tentatives contre la liberté des autres peuples. Le congrès traita ensuite la question militaire, et l'un des membres de la réunion émit cette proposition : « Tous les moyens sont légitimes pour empêcher une guerre injuste d'éclater. » Les Français ayant fait remarquer qu'on pouvait voir dans cette proposition une approbation du régicide, on la raya du programme.

La discussion avait été fort calme jusqu'alors ; un Russe, M. Bakounine, fit éclater l'orage, en déployant le drapeau du socialisme le plus radical : Abolition de la propriété héréditaire, égalisation complète des droits politiques et sociaux de la femme avec ceux de l'homme, abolition de la famille, du mariage religieux, politique et civil, corollaire historique du droit de propriété, éducation égale pour tous préparant au travail nerveux et au travail musculaire, remise de la terre aux *communes* ou *associations rurales*, remise des capitaux et autres instruments de travail aux associations industrielles : voilà les principaux articles de son programme. Toute organisation politique ne devait plus être, selon lui, qu'une fédération d'associations agricoles et industrielles, précédée de la destruction ou, si l'on aime mieux, de la liquidation de l'État avec toutes ses institutions politiques, civiles et religieuses.

Le programme du comité central du congrès différait sur plusieurs points du programme de M. Bakounine : dans l'état de civilisation où l'on est arrivé, disait le comité central, les grands intérêts économiques et sociaux doivent,

dans les questions de paix et de guerre, être pris en considération plutôt que les inspirations politiques plus ou moins variables des gouvernements, la paix est nécessaire pour arriver par la justice et par l'égalisation des classes à la transformation du régime économique; il n'y a de guerre acceptable que pour l'indépendance et pour la liberté, et la question de paix ou de guerre ne peut être résolue que par les nations librement consultées. Le programme du comité central se maintenait sur le terrain des idées générales; il en fut de même du programme présenté par le groupe allemand, mais chose encore plus importante, les Français et les Allemands se trouvèrent d'accord pour résister au communisme et pour repousser le programme de M. Bakounine, quoiqu'il eût fait de son adoption la condition de la continuation de son concours et de celui de ses adeptes au congrès. Les démocrates qui considèrent comme impossible de séparer la question politique de la question sociale l'emportèrent donc sur les socialistes purs.

Le congrès vota la séparation de l'Église et de l'État, et M. Barni fut chargé de formuler la résolution; un disciple distingué d'Auguste Comte, M. Wirouboff, trouva que cette séparation était insuffisante pour résoudre le problème religieux et détruire l'influence de la religion sur les peuples; la religion n'étant, d'après lui, qu'une entrave à l'intelligence humaine, un moyen d'asservir les peuples à l'ambition et à la cupidité des classes gouvernantes ou privilégiées, qui les poussent à la guerre; M. Wirouboff demanda que le congrès mît à l'étude les moyens pratiques pour délivrer les peuples de la religion. C'était substituer une thèse purement philosophique aux questions pratiques dont le congrès devait surtout s'occuper.

« Il faut supprimer l'erreur, » avait dit M. Wirouboff. La majorité des membres du congrès se récria fort, mais l'orateur protesta contre toute idée de violence ; cependant en ajoutant que l'homme ne doit pas être libre de rester attaché à l'erreur, ne permettait-il pas de conclure que l'emploi de la violence était permis pour l'en arracher?

Le congrès discuta la résolution suivante : « La paix » et la liberté sont incompatibles avec les grands États cen- » tralisateurs actuels; le système républicain fédératif qui » a pour base l'indépendance individuelle garantit, en pro- » cédant de bas en haut, l'autonomie des communes et des » provinces, est le seul qui assure le *self-government* et » permette de résoudre les questions européennes qui mena- » cent la paix du monde ; la fédération européenne surgira » de la formation des fédérations isolées; il faut donc enga- » ger les peuples à s'organiser en fédérations sur le modèle » de la Suisse et des États-Unis. »

M. Reclus proposa de substituer aux mots « communes et provinces » ces autres mots : « associations productives, et groupes formés par ces associations ». La fédération ne suffisait plus à M. Reclus, il ne se contentait plus de démocratiser l'État, il le supprimait. Plus de commune ! Il ne doit plus y avoir désormais que des associations productives se groupant au gré de leurs intérêts, et devenant au besoin nomades.

M. Bakounine avait déjà exposé ces idées à Genève, quelques personnes croyaient les apercevoir au fond de certaines œuvres de Proudhon. M. Chaudey, son disciple et son exécuteur testamentaire, protesta contre cette appréciation en soutenant cependant que la commune n'était pas une création fortuite, mais l'expression d'intérêts moraux et matériels communs ; il railla fort ceux qui

ne se contentaient pas de la liberté américaine ou suisse, et déclara nettement que la démocratie était séparée par un abîme du socialisme comme l'entendaient les socialistes du congrès de Berne. Cette séparation fut le résultat principal du congrès.

Le troisième congrès de la Société internationale des travailleurs avait lieu presque en même temps à Bruxelles, dans la salle du Cirque. Il s'ouvrit par un exposé de la situation de l'association et du but qu'elle se proposait d'atteindre : la situation n'était pas brillante. L'association en France, au dire d'un délégué parisien, succombait sous le fardeau de ses dettes; quant à la destruction du salariat, le grand but de l'association, elle ne paraissait pas encore à la veille de se réaliser. Les membres du congrès ne semblaient cependant en aucune façon découragés, et encore moins désabusés, comme on le disait, des illusions du socialisme. L'État, régénéré, il est vrai, était plus que jamais à leurs yeux le vrai moteur social. Il fallait sans plus tarder lui remettre les mines, les chemins de fer, les canaux, les forêts, le sol arable. L'État, maître de tout, concéderait ensuite ses propriétés aux sociétés ouvrières qui les exploiteraient d'après les procédés rationnels et scientifiques, ce qui n'empêchait pas le congrès de se montrer très-dur pour les savants : « Il n'est nullement néces- » saire », lisait-on dans le manifeste des sociétés ouvrières, « de former des savants, attendu que le savant n'est qu'une » espèce de monstre; la suprématie des grands hommes » spécialistes n'est due, d'une part, qu'à l'abaissement » des autres hommes, et de l'autre à l'exagération d'une de » leurs facultés aux dépens de l'autre. » Le congrès pensait en outre que l'État devait seul distribuer l'enseignement intégral obligatoire et primé, c'est-à-dire que le père de

famille recevrait aux frais de la collectivité une subvention représentant le montant des frais d'entretien et d'instruction des enfants. Pendant que l'Allemagne et la France communistes apportaient leurs utopies au congrès de Bruxelles, l'Angleterre y développait l'idée pratique des grèves et des coalitions; il faut du reste rendre aux membres du congrès cette justice, qu'ils protestaient contre tout emploi de la violence pour arriver à la réalisation de leurs doctrines.

Les progrès de l'Internationale, si l'on en juge par ce qui s'était dit dans les séances publiques du congrès, n'étaient pas en somme très-grands, mais comme quelques gouvernements, celui de la Prusse entre autres, avaient interdit l'affiliation aux ouvriers nationaux, on pouvait se demander si ce temps d'arrêt était dû à ces mesures ou à l'indifférence des ouvriers.

Le congrès de Bruxelles passa presque inaperçu. L'attention publique en France était presque entièrement absorbée par l'élection du Var, où M. Dufaure avait accepté la candidature; absent de Paris au moment où les électeurs de Toulon lui écrivirent, le 21 août, pour la lui offrir, il ne reçut leur lettre que le 27 dans la Charente, et il ne put arriver que le 5 septembre à Toulon.

M. Dufaure avait besoin, pour réussir, des voix de tous les libéraux; il s'agissait donc de reformer à Toulon la coalition qui, en 1863, avait fait nommer MM. Berryer et Marie à Marseille, mais les journaux démocratiques ne s'y prêtèrent que mollement. L'*Avenir national* recommanda bien, à la vérité, à ses amis de ne pas s'abstenir, malgré les reproches qu'ils étaient en droit d'adresser à M. Dufaure; mais ses conseils ne furent malheureusement pas écoutés des démocrates du Var. La lutte fut néanmoins

des plus vives; toute facilité avait été laissée au candidat officiel; il pouvait tenir des réunions dans un local « clos ou non clos, couvert ou non couvert », avec ou sans invitation; libre également à lui de convoquer les instituteurs du Var au lycée de Toulon, et de les transformer en courtiers électoraux. Le gouvernement se chargea en outre de fournir matière à la polémique contre le candidat indépendant; des milliers d'exemplaires de l'*Étendard* et de la *Patrie* attaquant M. Dufaure arrivaient tous les jours à Toulon. Le candidat officiel obtint 17 475 voix, M. Dufaure 12 890. Le candidat de l'opposition, en 1863, n'avait eu que 9081 voix contre 18 862. La différence en faveur du gouvernement, en 1863, était de 9881 voix; en 1868, la différence en faveur du gouvernement n'était plus que de 4555. L'opposition, en cinq ans, avec un candidat sans influence locale et qui divisait le parti démocratique, avait reconquis la moitié du terrain gagné par le gouvernement.

Le 20 septembre eurent lieu les élections dans la Moselle et dans la Nièvre. Le candidat officiel n'avait pas eu de concurrent dans la Moselle en 1863, il en rencontra un en 1868 qui obtint plus de 8000 voix. M. Gambon, dans la Nièvre, avait persisté à maintenir sa candidature dans des conditions qui la rendaient illégale, sous prétexte que ses amis tenaient à se compter; 1777 voix furent ainsi perdues; mais s'il n'y eut qu'un millier et demi d'électeurs républicains résolus à perdre leur voix, un plus grand nombre s'abstint, et cela explique comment M. Cyprien Girerd n'obtint que 4000 suffrages.

L'Empire, après sa triple victoire électorale, perdit, le 20 septembre, un de ses serviteurs les plus dévoués. M. Walewski mourut subitement à Strasbourg; il apparte-

nait à la famille impériale par le côté gauche (Napoléon I[er] l'avait eu en 1810 d'une noble Polonaise). Louis-Philippe, qui fut peut-être le plus zélé bonapartiste de son règne, le fit entrer dans l'armée française; il en sortit avec le grade de capitaine de hussards. Mêlé dès lors à la politique et à la littérature, il acheta le *Messager* et fit représenter l'*École du monde* au Théâtre-Français. M. Thiers, non moins bonapartiste que le roi, ouvrit avec empressement la carrière diplomatique au fils naturel de Napoléon I[er]. M. Walewski était ministre de France à Buenos-Ayres quand éclata la révolution de Février; il revint en France, où il mena la vie de grand seigneur désœuvré. Redeviendrait-il journaliste et auteur dramatique? L'élection du prince Louis-Napoléon à la présidence de la République lui ouvrit de nouvelles perspectives. Son origine, sa situation le poussèrent vers le prétendant. Louis-Napoléon, dans sa pénurie d'auxiliaires honnêtes, accueillit avec empressement un homme dont la réputation n'avait subi aucune atteinte. M. Walewski, tour à tour ministre à Florence et à Naples, ambassadeur à Londres, ministre des affaires étrangères, président du congrès de Paris, gardait, au milieu de ses grandeurs, la nostalgie du régime parlementaire; il travailla à le rétablir dans la mesure où il pouvait être rétabli; il prit en quelque sorte, à ce point de vue, la succession politique de M. de Morny. L'Empereur, en l'appelant à la présidence du Corps législatif, semblait avoir voulu le confirmer dans ce rôle, mais il lui manquait, pour le remplir, les antécédents de son prédécesseur au fauteuil : n'ayant pas comme lui du sang de décembre sur les mains, ne pouvant se faire pardonner ses velléités libérales par un dévouement qui reposait sur une complicité, il trouva chez les impérialistes purs une résistance contre laquelle M. de

Morny était en mesure de lutter plus facilement que lui. La majorité se mit à l'ébranler dès les premiers jours de son installation à la présidence, et elle ne tarda pas à le renverser avec l'aide de M. Rouher. M. Walewski avait été obligé de donner sa démission le 25 mars de l'année précédente. La mort, en le frappant subitement, ne lui laissa pas le temps de prendre sa revanche de son ennemi. Une place importante lui était réservée dans le futur ministère de M. Émile Ollivier, qui continuait par son intermédiaire les relations entamées avec l'Empereur du temps de M. de Morny.

L'Empereur avait passé, selon son habitude, une partie de l'automne à Biarritz ; son retour donna, le 6 octobre, le signal des bruits qui suivaient ordinairement la rentrée de la cour à Paris. L'Empereur va, disaient les uns, convoquer extraordinairement le Sénat, et lui soumettre un projet de sénatus-consulte pour associer le Prince impérial au gouvernement. Il faut s'attendre, disaient les autres, au retrait des concessions du 24 novembre et à l'abandon de la politique du 19 janvier, considérée comme prématurée. Les nouvellistes oubliaient que cette politique reposait non sur des décrets, mais sur des sénatus-consultes et sur des lois. Le Sénat, il est vrai, pouvait fort bien se prêter à les supprimer, et rien n'empêchait les ministres d'échanger leur politique d'aujourd'hui contre celle d'hier. Les optimistes, non moins nombreux que les pessimistes, annonçaient d'un autre côté que l'Empereur rapportait de Biarritz un programme de réformes dépassant les exigences des plus libéraux. Toute supposition était permise quand tout événement était possible. C'est surtout au point de vue de la situation extérieure qu'on sentait les inconvénients et les périls de cette perpétuelle incertitude. M. Guizot

avait publié, à la fin de septembre, dans la *Revue des deux mondes* un article où il proposait de mettre sérieusement et sincèrement l'armée sur le pied de paix, comme le seul remède à l'inquiétude universelle. M. Émile de Girardin, qui passait pour avoir des intelligences dans le gouvernement, soutenait, au contraire, qu'il fallait une guerre à la France pour la délivrer de la crainte de toute guerre. L'opinion, passant sans cesse de la crainte à la sécurité, tiraillée dans tous les sens, était arrivée à un état de surexcitation auquel l'annonce de la convocation des comices électoraux, de remaniements ministériels, et surtout de l'avénement de M. Rouher au ministère de l'intérieur, nécessité, disait-on, par l'approche des élections générales, avaient mis le comble, lorsque les journaux officieux annoncèrent que le gouvernement renonçait à faire un appel anticipé aux électeurs, que le Corps législatif épuiserait sa carrière légale, et qu'il serait convoqué en décembre.

Le mandat des députés expirait le 1er juin. On n'était séparé que par sept mois des élections, et l'on s'en apercevait au langage et à la tactique des feuilles impérialistes. Il fallait détourner le pays des idées libérales par la peur des actes révolutionnaires. La presse officieuse se voua tout entière à cette besogne, et le *Pays* publia avec fracas le manifeste de la *Commune révolutionnaire de Paris*, triste exposé des théories les plus brutales de la plus vulgaire démagogie. On ne se doutait pas, hélas! que les désastres causés par les fautes de l'Empire devaient en rendre dans quelques années la réalisation possible.

L'agitation paraissait extérieurement calmée dans le parti républicain. Il songeait cependant à reprendre l'idée de la manifestation Manin, mais en en changeant l'objet. Le corps du représentant Baudin, tué le 3 décembre en dé-

fendant les lois, avait été déposé dans le cimetière Montmartre. Le jour des Morts approchait; on résolut de profiter de cet anniversaire pour rendre un hommage public à la victime du coup d'État. Le gouvernement, averti, aurait pu prendre des mesures, et faire fermer le cimetière, mais soit négligence, soit qu'il entrât dans sa politique de laisser libre carrière à des manifestations qui pouvaient effrayer le commerce et l'industrie, aucune précaution ne fut prise, quoiqu'un journal officieux eût annoncé que la mesure dont on vient de parler serait adoptée.

Le *Réveil* s'était hâté de lui répondre, le 29 octobre : « Un journal annonce que le 2 novembre, jour des Morts, » les cimetières de Paris seront fermés. Ce journal est évi» demment mal informé.

» On ne peut empêcher un peuple de s'honorer lui-même » en honorant la mémoire de ceux qui lui ont légué de » grands exemples, de ceux qui, comme Godefroi Cavaignac, » ont usé leur vie aux luttes de la liberté, de ceux qui, » comme Baudin, sont tombés martyrs en défendant la loi. »

La *Patrie* déclara que les bruits relatifs à la clôture des cimetières étaient faux, et le jour des Morts quelques citoyens, moitié par curiosité, moitié par désir d'honorer la mémoire de Baudin, arrivèrent au cimetière de Montmartre vers une heure et demie de l'après-midi; après avoir déposé des couronnes sur la tombe de Godefroi Cavaignac, ils se mirent à la recherche de celle de Baudin, dont l'emplacement était inconnu même des gardiens, qui indiquaient à ceux qui leur en demandaient le chemin la tombe de l'amiral Baudin; MM. Gaillard père et fils parviennent enfin à découvrir le lieu où reposait la victime du 3 décembre; un groupe de vingt ou trente personnes ne tarde pas à se former autour de la pierre modeste qui couvrait

son cadavre. M. Charles Quentin, rédacteur du *Réveil*, s'avançant vers la tombe, prononce quelques paroles suivies des cris de : Vive la liberté ! vive la République ! répétés par la foule grossissante. Un orateur resté inconnu harangue à son tour les assistants :

« Citoyens,

» Des gens qui m'entourent demandent ce que nous venons faire ici, et quel est le mort que nous honorons. Je vais le leur dire.

» Nous venons ici, humiliés, pour honorer la mémoire de Baudin, mort assassiné le 3 décembre 1851 par un pouvoir qui est encore debout.

» Si la vengeance à laquelle il a droit n'est pas encore satisfaite, je la promets éclatante et je jure qu'elle sera prochaine.

» Si quelque mouchard voulait savoir mon nom, le voici : Je me nomme Peuple et Jeunesse. S'il veut en savoir plus long, qu'il s'avance : J'ai là, dans ma poche, une carte de visite que je suis prêt à lui mettre sous le nez (1). »

Il brandit en même temps un pistolet tiré de sa poche. M. Gaillard fils lui succède, un papier à la main, et déclame ces vers :

Vingt ans, vingt ans d'oubli, de douleur, de silence
Ont passé sur la pierre où ton nom seul est mis,
O toi qui pour l'amour du peuple et de la France
Es tombé bravement sous les traits ennemis !
Hélas ! telle est toujours l'étrange destinée
Que l'aveugle hasard fait aux hommes de cœur,
Un point obscur pour ceux dont l'âme est déchaînée
Et qui tombent martyrs au combat de l'honneur,
Mais le règne insolent d'un pouvoir tyrannique
Jusqu'à la fin des temps, non, ne saurait durer !
Pleurons sur qui mourut pour notre république,
Pour qui sut bien mourir, ah ! sachons bien pleurer !

Des cris de : Vive la République ! accueillent cette lecture. « Il faut, ajoute M. Gaillard fils, revenir ici le 3 décembre, anniversaire de la mort de Baudin. » On lui répond de toutes parts : Nous y serons. Un des jeunes hommes qui figuraient dans le groupe, M. Abel Peyrouton, s'écrie :

(1) Cette allocution a été publiée par le *Journal de Genève*.

« Qu'au jour du combat la vie de Baudin nous serve d'exemple et de stimulant ! »

M. Charles Quentin et plusieurs de ses amis, encore tout émus de la manifestation à laquelle ils venaient d'assister, accoururent aux bureaux de l'*Avenir national* pour en raconter les détails. Choqués de l'extrême simplicité de la tombe de Baudin, ils demandèrent s'il ne conviendrait pas d'ouvrir une souscription pour lui élever un monument plus convenable. Les souscriptions réussissaient peu en général, et il semblait particulièrement dangereux d'exposer celle-ci à un insuccès probable. Le rédacteur en chef de l'*Avenir national* commença donc par repousser cette idée. Il finit pourtant par céder à l'entraînement général, et par se décider à ouvrir les colonnes de son journal à la souscription proposée, en en faisant prévenir son confrère du *Réveil*, qui lui répondit immédiatement :

« Mon cher confrère,

» Votre publication est quotidienne; le *Réveil* au contraire ne paraît que le jeudi, et comme il importe de ne pas laisser tomber une initiative née sur la tombe de Baudin et acceptée simultanément par l'*Avenir* et le *Réveil*... Vous pouvez donc annoncer dès maintenant, en notre nom commun, l'ouverture d'une souscription pour élever un monument au glorieux martyr du 2 décembre 1851.

» Salut et fraternité. » CH. DELESCLUZE. »

La *Revue politique*, journal hebdomadaire, suivit l'exemple de l'*Avenir national* et du *Réveil* et s'associa à la souscription, dont les listes se remplissaient cependant avec une certaine lenteur. Le gouvernement était indécis sur le parti qu'il devait prendre ; il se décida enfin à prévenir l'*Avenir national* d'avoir à clore sa souscription, non pas qu'il niât la légalité des souscriptions en général, mais il voyait dans celle de l'*Avenir national* une manœuvre

à l'intérieur, qu'il serait obligé de poursuivre. L'*Avenir national* ne tint nul compte de cet avertissement officieux, et il n'en continua pas moins à tenir la souscription ouverte. Il fut saisi trois fois de suite. Le *Réveil* reçut également la visite de la police, mais comment poursuivre les promoteurs de la souscription sous la prévention de s'être livrés à une manœuvre à l'intérieur, sans rattacher la souscription elle-même à quelque fait qui pût donner une apparence de vérité à l'accusation ? Le gouvernement chercha longtemps, à ce qu'il paraît, car ce fut le 7 novembre seulement que les journaux judiciaires annoncèrent l'ouverture d'une instruction sur la manifestation du 2. Elle se termina par un arrêt qui renvoyait devant la police correctionnelle MM. Peyrat, rédacteur en chef de l'*Avenir national*, Delescluze, rédacteur en chef du *Réveil*, Charles Quentin, rédacteur de ce journal, Challemel-Lacour, rédacteur en chef de la *Revue politique*, Gaillard père et fils et Abel Peyrouton, comme prévenus de s'être livrés à des manœuvres à l'intérieur par application de la loi de sûreté générale. Le motif de la prévention était mal choisi, car M. Peyrat et M. Delescluze ne se connaissaient pas même de vue ; ils se rencontrèrent pour la première fois chez le juge d'instruction. La plupart de ceux qu'on leur donnait pour complices leur étaient aussi inconnus à tous les deux qu'ils l'étaient l'un à l'autre avant le procès. Un jour qu'ils attendaient dans l'antichambre le moment d'entrer dans le cabinet du juge d'instruction, un individu assis sur un banc à leur côté essaya d'entrer en conversation avec eux. M. Delescluze, fort soupçonneux de son naturel et rendu plus soupçonneux encore par le lieu où il se trouvait, se leva brusquement et s'éloigna de son interlocuteur, qu'il prenait pour un mouchard, et qui

n'était autre que M. Gaillard père, un de ses co-prévenus.

La poursuite judiciaire dont elle était l'objet communiqua à la souscription l'élan dont elle avait un peu manqué jusqu'ici. Les adhésions devinrent aussi nombreuses qu'éclatantes. Les noms de MM. Victor Hugo, Louis Blanc, Edgar Quinet, Jules Favre, et de M. Prévost-Paradol, rédacteur du *Journal des Débats*, figurèrent sur les listes. L'adhésion de M. Berryer produisit la plus vive sensation; il écrivit à l'*Électeur* la lettre suivante :

« Monsieur le rédacteur,

» Le 2 décembre 1851, j'ai provoqué et obtenu de l'Assemblée nationale réunie dans la mairie du X[e] arrondissement un décret de déchéance et de mise hors la loi du président de la République, convoquant les citoyens à la résistance contre la violation des lois dont le président se rendait coupable.

» Ce décret a été rendu public dans Paris autant qu'il a été possible.

» Mon collègue, M. Baudin, a énergiquement obéi aux ordres de l'Assemblée; il en a été victime, et je me sens obligé de prendre part à la souscription ouverte pour l'érection d'un monument expiatoire sur sa tombe.

» Veuillez accepter mon offrande, etc. »

Le *Pays*, à propos de cette noble lettre, se demanda « si les habitants des îles Baléares n'avaient pas raison de » tuer les vieillards pour éviter que la décrépitude physique » et morale vînt ternir subitement l'éclat d'une longue et » magnifique carrière ».

La souscription se couvrait de signatures non-seulement dans les journaux, mais encore à l'École de droit, de médecine et polytechnique. Des journaux qui, tout en rendant hommage à la pensée de la souscription, la trouvaient impolitique, le *Siècle*, le *Temps*, le *Journal de Paris*, la *Tribune*, lui ouvrirent leurs colonnes le jour où le gouvernement crut devoir en poursuivre les promoteurs.

CHAPITRE XIV

1868

LE PROCÈS BAUDIN

SOMMAIRE. — Importance politique de ce procès. — Ses préliminaires. — Choix des défenseurs. — Deux opinions en présence. — MM. Léon Gambetta, Laurier, Emmanuel Arago, Leblond et Hubbard. — Ouverture du procès. — Première audience. — Seconde audience. — Plaidoirie de M. Léon Gambetta. — Son prodigieux effet. — Jugement. — Deuxième procès de l'*Avenir* et du *Réveil* sur la prévention de manœuvres à l'intérieur et de complicité avec le *Temps* et le *Journal de Paris*. — Mort de M. Berryer. — Les réunions publiques. — Agitation générale des esprits. — Bruits de conspiration. — Commencement de l'agitation électorale. — Annonce d'une nouvelle manifestation au cimetière Montmartre. — Article menaçant du *Pays*. — Mesures prises contre la prétendue manifestation. — Leur complète inutilité.

Le procès intenté aux journaux en raison de l'ouverture de la souscription Baudin était une faute dont le parti démocratique s'empressa de profiter. Ce procès lui offrait une trop belle occasion de mettre en scène le coup d'État du 2 décembre et d'en flétrir les auteurs pour qu'il la laissât échapper. Les deux principaux prévenus, M. Peyrat, rédacteur en chef de l'*Avenir national*, et M. Delescluze, rédacteur en chef du *Réveil*, n'étaient pas gens à négliger d'en tirer tout le parti possible. La première question à résoudre était le choix des défenseurs. Une réunion eut donc lieu chez M. Crémieux dans l'intention d'organiser la défense ou plutôt l'attaque, car c'était bien un assaut qu'il s'agissait de livrer à l'Empire. Là se trouvèrent en présence deux opinions différant non sur le but et sur les moyens de l'atteindre, mais sur les hommes les plus capables de porter les coups les plus forts à l'ennemi. MM. Peyrat et Delescluze, pensant que, plus la flétrissure

à imprimer aux auteurs du coup d'État tomberait de haut, plus elle serait profonde, inclinaient à prendre pour défenseurs les vieux athlètes du barreau qui étaient en même temps les vieux lutteurs de l'opposition; M. Challemel-Lacour, craignant que des hommes en possession d'une grande situation judiciaire et politique ne se laissassent aller involontairement à céder aux considérations et aux précautions qu'une grande situation impose parfois aux caractères les plus fermes, aurait préféré des hommes jeunes, libres de toute préoccupation personnelle et pouvant mettre à la disposition d'une défense qui devait être une accusation toutes les ardeurs de la jeunesse, tous les feux de la passion qui n'écoute qu'elle-même. M. Challemel-Lacour proposait donc de choisir deux membres du jeune barreau, MM. Léon Gambetta et Clément Laurier, ses collaborateurs à la *Revue politique*.

MM. Léon Gambetta et Clément Laurier n'étaient pas des inconnus pour la jeunesse d'alors. Les cafés, qui dans tous les pays sont restés des lieux de réunion agréable et choisie, se transformèrent bien vite en France en lieux de discussion. Le Français ne peut rester seul à sa table devant son verre vide, il faut qu'il cause avec son voisin, et la conversation touche bien vite à tous les sujets: théâtres, arts, littérature, politique. Le café Procope fut, au XVIIIe siècle, le modèle de ces cafés académiques. La Révolution ne pouvait guère leur être favorable; l'Empire les surveillait de trop près pour qu'ils eussent une bien grande animation; les partis, en se dessinant sous la Restauration, choisirent pour se réunir des cafés particuliers dont le nom est resté dans l'histoire de cette époque. La mode des cafés continua sous Louis-Philippe, on ne s'y groupait plus par opinion, mais par profession.

Il y eut des cafés pour les négociants, pour les gens de bourse, pour les artistes et pour les littérateurs. Deux ou trois de ces cafés conquirent même une espèce de célébrité. Le second Empire ne fut pas plus favorable aux cafés que le premier. La police commença par les surveiller étroitement; mais, comptant sans doute y trouver son compte, elle se relâcha peu à peu de sa surveillance. Depuis quelque temps, elle laissait une grande tolérance aux conversations des habitués des cafés et brasseries, deux sortes d'établissements entre lesquels se partageait la jeunesse. Journalistes, avocats, artistes, y parlaient librement de tout, et y donnaient l'essor à leurs admirations et à leurs haines, à leurs idées et à leurs sentiments : livres, pièces de théâtre, plaidoyers, articles de journaux, tableaux, statues, opéras, toutes les productions du jour, étaient soumises à l'examen de ces jeunes juges. Des popularités naissaient au milieu des débats de ces tribunaux un peu tapageurs, mais sincères et clairvoyants. Celles de MM. Léon Gambetta et Clément Laurier y grandissaient tous les jours.

M. Léon Gambetta, étudiant en droit de Cahors, reçu avocat à Paris, employé dans le cabinet de M. Crémieux, n'était pas un de ces stagiaires amateurs qui n'ont de l'avocat que le nom; il prenait son métier à cœur et plaidait des causes sérieuses. Large d'épaules, replet, un œil blessé presque en dehors de l'orbite, la voix forte et vibrante, la chevelure abondante de l'homme du Midi, il excitait l'attention par son aspect étrange, mais bientôt la douceur de son œil sain et la finesse intelligente de son sourire attiraient la sympathie. M. Clément Laurier, son ami, loin d'avoir ces avantages, inquiétait par sa physionomie pour ainsi dire tronquée, car une partie du menton semblait lui manquer, et sur ses lèvres pincées se tenait en permanence un sourire

peu rassurant. Esprit vigoureux d'ailleurs, froid et propre à ce qu'on appelle les affaires, il portait alors dans la politique une passion qui le faisait remarquer parmi les plus ardents du jeune parti démocratique. M. Clément Laurier était le défenseur choisi par M. Challemel-Lacour, et M. Léon Gambetta le défenseur que l'on proposait à M. Delescluze, qui hésitait à l'accepter. Ces deux jeunes gens avaient fait un voyage en Angleterre, ils étaient allés à Claremont. M. Delescluze ne pouvait se décider à leur pardonner cette visite, il finit cependant par consentir à confier sa défense à M. Léon Gambetta. Les autres défenseurs étaient : Me Crémieux pour M. Ch. Quentin, Me Emmanuel Arago pour M. A. Peyrat, Me Leblond pour MM. Gaillard père et fils, Me Hubbard pour M. Abel Peyrouton.

Les prévenus avaient eu la chance de tomber sur un président, M. Vivien, vice-président du Tribunal civil, qui passait pour avoir des opinions orléanistes. M. le substitut Aulois occupait le siége du ministère public. Sa tâche était des plus difficiles en présence de ses redoutables adversaires et avec un président médiocrement disposé à le soutenir contre la hardiesse des avocats et contre l'hostilité d'un auditoire presque uniquement composé d'ennemis de l'Empire. L'étroite enceinte de la sixième chambre ne pouvait en contenir qu'une partie ; la foule, aussi nombreuse à l'extérieur qu'à l'intérieur, garnissait l'escalier qui de la cour menait au second étage où siégeait le Tribunal, et formait une queue dans la cour de la Sainte-Chapelle.

Les débats s'ouvrirent le 13 novembre. Le président, après les formalités d'usage et l'interrogatoire des prévenus, donna la parole au ministère public. M. Aulois, après avoir expliqué ce qu'il fallait entendre par ces mots de : Ma-

nœuvres à l'intérieur, essaya de prouver que les prévenus s'étaient rendus coupables de ce délit, et soutint qu'on ne peut séparer le 2 décembre du régime qui en est sorti. « Le 2 décembre et l'Empire forment un tout unique con-» solidé par le vote de la nation, par une convention régu-» lière devenue la loi de tous.

» Se souvient-on des élections pour la présidence de la » République? Du fond des campagnes accouraient les vo-» tants ayant le candidat de leur choix, ne souffrant pas » qu'on leur parlât d'un autre; et ce fut cet homme sans » partisan, disait-on, qui obtint 5 500 000 suffrages.

» Le président en fonctions se trouva placé dans une » situation humiliante, dangereuse pour le pays. Les doc-» trines les plus inouïes étaient professées; c'était l'anar-» chie, c'était le gouffre. Le président, entraîné par le sen-» timent public, prit la direction des pouvoirs. La masse » des ouvriers eux-mêmes, au faubourg Saint-Antoine, ne » protesta pas contre les actes qui s'accomplissaient. Et la » nation consultée répondit par 7 473 000 adhésions. Puis, » quand la transformation de ses pouvoirs fut demandée, un » plus grand nombre encore de votes fut donné au prési-» dent. Vous voulez être des vaincus! Soit, vous êtes alors » des vaincus du peuple souverain. Ou bien y aurait-il deux » peuples souverains? Vous ne voulez pas qu'on le pense. » Eh bien, soyez conséquents avec vos principes et respectez » le gouvernement que le pays s'est librement donné. »

C'était le coup d'État justifié d'abord par la maxime : *Salus populi suprema lex*, et ensuite par le plébiscite. Quelque faible qu'elle fût, les bonapartistes n'en ont jamais pu trouver une autre. M. l'avocat général termina son réquisitoire en s'adressant aux juges :

« Vous n'oublierez pas que tous les prévenus ont con-

» couru au premier acte d'une campagne projetée contre
» l'ordre et le pouvoir établi; sera-t-elle poussée plus loin?
» Je ne suis pas de ceux qui croient trop vite aux dangers
» de l'avenir et s'en épouvantent. Vienne la nécessité d'agir,
» on saurait bien aviser. Pour aujourd'hui il faut donner
» un avertissement aux uns, une assurance aux autres.
» Votre sévérité y pourvoira. »

Chaque phrase presque de ce réquisitoire, assez faible d'ailleurs, avait été accueillie par des protestations de la part de certains prévenus. MM. Delescluze et Ch. Quentin, placés en tête du banc, montraient une telle vivacité de gestes et de paroles, que ceux de leurs co-prévenus qui se trouvaient les plus rapprochés d'eux se trouvaient quelquefois dans la nécessité de venir en aide aux observations d'ailleurs assez modérées du président; de sorte qu'il s'était établi entre le banc des accusés et le Tribunal une espèce d'entente qu'on voyait rarement dans les procès de ce genre.

Me Crémieux, avocat de M. Charles Quentin, prit la parole après le ministère public, et rechercha sur quoi la prévention se fondait, pour établir à l'égard de son client le délit d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement. « Sur un discours qu'on lui reproche d'avoir pro-
» noncé au cimetière Montmartre. Mais personne ne peut
» en rapporter le texte; l'accusation elle-même y est im-
» puissante. La prévention n'est donc pas établie.

» Quant aux *manœuvres à l'intérieur*, en quoi peut con-
» sister ce curieux délit, reste absurde de la loi d'exception
» de 1858, votée sous l'influence de l'attentat d'Orsini? Une
» démonstration publique, une souscription ouverte dans
» un journal ne sont pas des manœuvres. La souscription,
» c'est le grand crime! Qu'on prenne garde, tous les sou-

» scripteurs doivent être poursuivis alors, et en tête les
» avocats qui ont envoyé leur patriotique offrande! »

Le défenseur avait hâte d'en venir au coup d'État. « Le
» 2 décembre, s'écria-t-il après sa discussion judiciaire,
» c'est vous qui l'avez conduit en police correctionnelle :
» jugeons-le! Depuis 1789, il y a eu quatre rois d'expulsés
» et deux coups d'État : le 18 brumaire et le 2 décembre.
» Entre les auteurs des deux coups d'État, il n'y a pas de
» comparaison possible; le premier était le général de
» l'armée d'Italie et de l'expédition d'Égypte. Il a fait le
» Consulat, époque de gloire extérieure; puis cette épopée,
» le premier Empire, où l'homme sorti du néant a appelé
» dans sa couche impériale une archiduchesse d'Autriche.
» Le 18 brumaire a-t-il été absous par tant de grandeur?
» Non, le crime ne peut s'absoudre et le plus grand de tous
» les crimes, c'est la main du soldat portée sur la représen-
» tation nationale. Vous parlez d'absolution pour le 2 dé-
» cembre? Écoutez : le général du 18 brumaire avait chassé
» les représentants de 1799; seize ans plus tard, les repré-
» sentants chassaient le général du 18 brumaire devenu
» empereur! et il allait mourir à Sainte-Hélène. Il n'y a pas
» d'absolution pour le crime d'usurpation se traduisant en
» un coup d'État contre la représentation nationale.

» Le 2 décembre nous a surpris les uns dans le lit, les
» autres à la mairie du Xᵉ arrondissement, pour nous en-
» voyer à Cayenne, ou à Mazas, ou à Vincennes : moi on
» m'a enfermé cour du Harlay, dans le palais de justice,
» mon palais à moi, avocat.

» Un décret avait dissous la Chambre; quelques députés
» parviennent à se réunir, et en vertu de la Constitution ils
» déclarent la déchéance du président et sa mise en juge-
» ment. Ils proclament que la résistance au coup d'État est

» non-seulement un droit, mais un devoir. Baudin était au
» nombre de ceux qui donnèrent l'exemple de cette résis-
» tance, et le nom de Baudin restera impérissable.

» Qu'on remarque bien que c'est le 3 décembre que
» Baudin a été tué.

» Le ministère public le sait et il dit : Le vote du 20
» absout le coup d'État du 2. Qu'importe ? Le président
» Louis-Napoléon n'en est pas moins criminel jusqu'au 20.
» Mais quoi ! le 20 c'était encore la République dont on
» faisait miroiter l'image devant le peuple. L'absolution
» du 20 était au moins donnée sous la promesse de con-
» server la République. Qu'est devenue la promesse ? La
» proclamation de l'Empire a-t-elle été une seconde abso-
» lution du 2 décembre ? Non, pas plus que la proclamation
» de l'Empire n'a été l'absolution de l'attentat du 18 bru-
» maire, absous deux fois aussi avec plus de raison que le
» 2 décembre, car il n'y eut pas, au lendemain du 18 bru-
» maire, les affreuses scènes qui ont suivi le 2 décembre.
» La terreur ne dominait ni les situations ni les scrutins.

» Messieurs, dit Mᵉ Crémieux en terminant, nous appar-
» tenons à une grande nation qu'il faut bien prendre avec
» ses grandes qualités, avec ses défaillances. Que voulez-
» vous ! Notre peuple fait comme Neptune : en trois pas il
» franchit le monde ; et puis, en voyant l'immense chemin
» qu'il a fait, il semble avoir peur de lui-même, et le voilà
» qui revient en arrière, se laissant guider par un maître au
» lieu de se diriger par son intelligence. Mais avec lui il faut
» toujours compter ; en trois jours il répare toutes ses pertes
» et remonte au sommet. L'avenir est toujours à lui ! »

Voilà donc l'Empire mis tout de suite sur la sellette ; c'est lui qui devient le véritable accusé.

Le plaidoyer ou plutôt le réquisitoire de Mᵉ Crémieux,

qui remplit toute l'audience, n'était pas sans éloquence ; l'orateur appartenait à une génération qui avait vécu sous l'Empire, presque sous le Consulat, et qui était toujours restée frappée des souvenirs de cette époque. L'idée de cet homme, « sorti du néant et appelant dans sa couche impériale une archiduchesse d'Autriche », n'était plus qu'une figure de rhétorique usée aux yeux de la génération actuelle, fort peu sensible aux grandeurs du premier Empire.

La foule était encore plus considérable à l'audience suivante. Me Léon Gambetta devait y prendre la parole après Me Emmanuel Arago, défenseur de M. Peyrat. Ce dernier, après une discussion approfondie du côté judiciaire de la prévention, fit entendre ces paroles :

« Je ne connais rien de plus beau, de plus grand, que la » mort du républicain Baudin, mon cher ancien collègue de » 1849, 1850 et 1851. Il est tombé le 3 décembre victime » volontaire de son dévouement à la loi, à la constitution » votée et promulguée, loi suprême qui contenait cet article :

« Art. 48. — Avant d'entrer en fonctions, le président » prononce les mots suivants :

» En présence de Dieu et devant le peuple français repré- » senté par l'Assemblée nationale, je jure de rester fidèle » à la République démocratique une et indivisible et de » remplir les devoirs que m'impose la Constitution. »

» Si dix-sept ans ont passé sans que le tombeau d'un » martyr ait reçu des hommages, c'est que les morts du » 3 et du 4 décembre n'avaient pas eu de funérailles, c'est » que jusqu'ici on ne savait où déposer des couronnes. Mais » voilà qu'enfin on retrouve sur une sépulture le nom que » nous enseignerons à nos fils, le nom de celui qui repré- » sentait la loi et que les soldats qui étaient les insurgés ont » tué. La nouvelle circule, chacun prend la résolution de se

» rendre auprès de cette tombe, et c'est cela qu'on n'hésite
» pas à appeler manœuvres !

» Pour répondre à ces accusations, il suffit d'examiner
» les faits. M. Peyrat lit dans les journaux que les cime-
» tières seront fermés le 2 novembre ; il apprend plus tard
» par la *Patrie* que cette assertion est fausse, et que certains
» hommes se rendront sans doute au cimetière Montmartre
» pour s'y livrer à une manifestation. « Non, répond M. Pey-
» rat, il n'y aura pas de manifestation ; mais si l'on doit
» rendre hommage à Baudin, ce que nous savons, c'est que
» cet hommage est parfaitement légitime, et nous irons au
» cimetière comme les années précédentes. » Les amis de
» Manin avaient été prévenus l'année précédente de la ma-
» nifestation qui devait avoir lieu en son honneur. Qui avait
» vu dans cet avertissement une manœuvre ? Pourquoi en
» voir aujourd'hui chez les amis de Baudin ? Il n'est permis
» à personne de descendre dans une conscience et de faire
» à quelqu'un un crime d'une visite à une tombe.

» Si les poursuites ne peuvent se comprendre ni à propos
» des faits du cimetière, ni à propos des souscriptions, il faut
» aller plus loin, et toucher enfin au point vif du procès. Ce
» qu'on a voulu, c'est étouffer la souscription Baudin, parce
» que ce nom signifie la loi tuée, violée. Qu'on relise le récit
» de Ténot si poignant dans sa simplicité, quoique un peu
» pâle, surtout aux yeux des étrangers qui, de retour dans
» leurs foyers, ont raconté ce qu'ils avaient vu dans cette
» capitale de la civilisation moderne. Et si après avoir lu le
» récit des événements de décembre contenu dans leurs ou-
» vrages on se reporte à 1866, que trouve-t-on ? On trouve
» dans le *Moniteur* du 14 mars 1866 un long panégyrique
» prononcé par le ministre d'État sur la tombe de M. de
» Morny, à qui l'on dresse des statues, et l'on traduit en

» police correctionnelle ceux qui songent à élever un mo-
» nument à Baudin.

« Pénétré, disait le ministre dans son éloge funèbre de
» M. de Morny, de l'importance du service social qu'on
» l'invitait à rendre à la France, il accepta avec une sorte
» de gaieté et de courageux empressement cette redou-
» table responsabilité; nous savons tous avec quel sang-
» froid, avec quelle modération, avec quelle sereine fer-
» meté il a rempli sa mémorable et périlleuse mission. »

» Morny et Baudin, rappelez-vous les deux hommes,
» s'écrie Me Arago en finissant, et frémissez du contraste.
» Que le second Empire dresse des statues à ses complices,
» mais qu'il nous laisse une tombe pour Baudin, c'est-à-
» dire pour la vertu, la fermeté, pour tout ce qui fait les
» bons citoyens. »

Après cet éloquent plaidoyer, il y eut comme un redoublement de silence et d'attention dans l'auditoire : Me Gambetta, défenseur de M. Delescluze, prit la parole.

Me Gambetta avait à cette époque une voix sonore, pénétrante, forte et douce à la fois, qui s'emparait de l'oreille et du cœur de l'auditoire. On l'écoutait avant de l'entendre. Il commença par déclarer que le véritable terrain du débat se trouvait pour lui dans le réquisitoire même du ministère public. La question terrible qu'il faut soumettre à des hommes chargés de faire respecter la justice est celle-ci : Existe-t-il un moment où, sous prétexte de salut public, on puisse renverser la loi et traiter comme criminels ceux qui la défendent au péril de leur vie?

« Le dernier endroit qu'on eût dû choisir, selon lui, pour
» plaider une cause comme la cause actuelle était l'enceinte
» dans laquelle siégent des magistrats ; on ne peut ignorer,
» ajoute-t-il (et ici sa voix commence à s'élever), le trouble

» apporté dans les consciences par l'acte du 2 décembre.
» A cette date se sont groupés autour d'un prétendant des
» hommes sans talent, sans honneur, perdus de dettes et de
» crimes, de ces gens complices, à toutes les époques, des
» coups de la force, de ces gens dont on peut répéter ce que
» Salluste a dit de la tourbe qui entourait Catilina, ce que
» César a dit lui-même de ceux qui conspiraient avec lui :
» Éternels rebuts des sociétés régulières. Avec ce personnel
» on sabre depuis des siècles les institutions et les lois, et
» malgré ce défilé sublime des Socrate, des Thraséas, des
» Caton, on écrase le droit sous la botte d'un soldat. »

Le représentant du ministère public s'était levé à ces mots de « gens perdus de dettes et de crimes » pour déclarer que ce n'était pas là de la plaidoirie, et qu'il allait se voir obligé de requérir du Tribunal qu'il retirât la parole à Mᵉ Gambetta ; mais celui-ci, sans presque lui donner le temps de finir sa phrase, continue son discours avec une nouvelle véhémence de voix et de pantomime.

« Mais devant la justice, devant les magistrats, il ne sau-
» rait en être ainsi. On a prétendu que l'on sauvait la
» France par le coup d'État. Mais pour témoins de la vérité
» n'avons-nous pas Michel (de Bourges), Charras, et tant
» d'autres morts loin de leurs pays ; Ledru-Rollin, exilé, et
» Berryer, ce mourant illustre qui a prouvé par une lettre
» que tous les partis se tiennent pour la conservation de
» la morale? Où étaient le 2 décembre M. Thiers, M. de
» Rémusat, M. Dupont (de l'Eure), tous les honnêtes gens?
» à Mazas! à Vincennes! et en route pour Cayenne, pour
» Lambessa, les victimes spoliées d'une frénésie ambi-
» tieuse ! »

La voix de l'orateur s'élève de plus en plus. Le président essaye de le calmer : « Mᵉ Gambetta, mesurez vos forces,

» vous n'irez pas jusqu'au bout ; vous voulez dire que les » auteurs du coup d'État ont commis un grand crime, cela » ne peut-il pas se dire tout simplement? » Cette façon de calmer l'orateur en répétant froidement ses phrases les plus vives donne au débat une tournure malicieuse qui n'échappe pas à l'auditoire, et qui rend la scène plus piquante. Mᵉ Gambetta recommence. On voit qu'il cherche à suivre les conseils du président, mais bientôt sa fougue l'emporte ; ses mouvements brusques et répétés portent le désordre dans sa toilette. Sans prendre garde à ce détail, il continue :

« Il est donc clair qu'on n'a pas sauvé la société en met- » tant la main sur le pays. Le pays a approuvé, dit-on, le » coup d'État. Oui, grâce aux moyens de communication, » la vapeur, le télégraphe, on a trompé Paris avec la pro- » vince, et la province avec Paris. Paris est soumis, affi- » chait-on, quand Paris était assassiné, mitraillé ! »

Ces mots soulèvent un frémissement dans la salle. Mᵉ Gambetta reprend :

« Que parle-t-on de plébiscite, de ratification par la vo- » lonté nationale? La volonté d'un peuple ne saurait changer » la force en droit, pour détruire ce peuple lui-même. » Après dix-sept ans, on cherche à interdire la discussion » de ces faits. Mais on n'y réussira pas. Ce procès a été » jugé hier, il le sera demain, toujours, jusqu'à ce que la » conscience universelle ait reçu sa suprême satisfaction. » Depuis dix-sept ans, vous qui êtes les maîtres de la » France vous n'avez jamais osé célébrer le 2 décembre » comme un anniversaire national ; eh bien, cet anniver- » saire, c'est nous qui le prenons... »

M. l'avocat impérial se lève et proteste de nouveau contre des paroles qui vont bien au delà des limites fixées à la dé-

fense. Mᵉ Gambetta continue comme s'il n'entendait pas M. Aulois. Une lutte s'engage entre ces deux hommes, l'un s'efforçant de parler, l'autre couvrant la voix de son adversaire, lutte inégale, car M. Aulois retombe épuisé sur son siége pendant que Mᵉ Gambetta continue avec une nouvelle vigueur. « Il a voulu me fermer la bouche, » disait-il au sortir de l'audience, en parlant du ministère public, « mais je l'ai submergé. » Le mot était vrai, l'avocat impérial avait en quelque sorte disparu sous le flot des phrases de Mᵉ Gambetta, lorsque celui-ci lui répondit en finissant : « Vous » avez dit : Nous aviserons ! Nous ne redoutons ni vos me- » naces ni vos dédains ; vous pouvez frapper, vous ne » pouvez ni nous déshonorer ni nous abattre. »

Accablé par la chaleur, par la fatigue, par l'émotion, il retombe sur son banc au milieu des applaudissements que le président essaye mollement de réprimer et qui vont se répercutant de la salle dans l'escalier, et de l'escalier dans la cour. Les prévenus se jettent dans les bras de Mᵉ Gambetta, dont l'éclatant triomphe était le lendemain salué par la France entière.

Ranimer l'attention de l'auditoire après un tel discours n'était point chose facile. Mᵉ Clément Laurier, défenseur de M. Challemel-Lacour, réalisa ce tour de force. Il commença par présenter son client au Tribunal : M. Challemel-Lacour, sorti de la plus haute école de l'État, était professeur de philosophie quand vint le 2 décembre ; il chercha à soulever le département de la Haute-Loire ; vaincu, il subit les conséquences de sa défaite ; il fut emprisonné, puis exilé. Le défenseur, après s'être étendu ensuite sur le caractère digne et ferme de la polémique de la *Revue politique*, passe à une attaque directe contre le coup d'État ; le président lui fit remarquer, par acquit de conscience

sans doute, que c'était là des digressions en dehors de l'affaire, et il l'invita à se renfermer dans les limites de la prévention. Il était bien temps.

Me Laurier répond : « Je crois être non au delà, mais en » deçà, dans l'ordre d'idées qu'a ouvert M. l'avocat impérial. » Nous sommes coupables, pourquoi? pour avoir voulu » élever un monument à la loi. Car c'est la loi, c'est la ré- » publique auguste qu'on a assassinée dans la personne de » Baudin. Le ministère public rattache le 2 décembre à » l'Empire; oui, oui, rattachez-le; nous vous le reproche- » rons toujours. Rappelez-vous la scène sublime du grand » tragique anglais, lady Macbeth s'écriant : Cette main, l'eau » de la mer y passerait sans en effacer le sang. Eh bien, le » 2 décembre, l'eau de la mer non plus ne l'effacerait pas ! » On ose ici invoquer le droit pour protéger l'acte le plus » coupable dont l'histoire gardera le souvenir; mais, dans » l'histoire, il n'y a pas d'actions neutres; tout acte en- » traîne après lui ses conséquences ; le 2 décembre sera » châtié. »

L'attention de l'auditoire était épuisée, lorsqu'on vit surgir devant la barre la figure pâle, maigre et presque ascétique de Me Leblond, le défenseur de MM. Gaillard père et fils. Le nom de Me Leblond était plus connu au palais que dans le public, quoiqu'il eût figuré parmi les membres les plus distingués du parti républicain dans la Législative de 1849 ; à peine eut-il pris la parole, que l'auditoire, oubliant sa fatigue, s'aperçut bien vite qu'il avait affaire à un homme qui savait commander l'attention et la rendre facile. Il rajeunit un sujet traité par les quatre orateurs précédents, et puisa dans sa conscience d'honnête homme l'éloquence nécessaire pour imprimer une flétrissure brûlante au coup d'État de décembre et à tous les coups d'État.

« Qu'il se produise dans notre pays, dit-il, une pensée » élevée, généreuse, à l'instant même l'autorité s'inquiète. » Elle est pleine d'indulgence pour les spéculations les plus » honteuses, pour des dépravations de toutes sortes ; mais » elle semble se préoccuper à tout moment d'arrêter, d'en- » traver les aspirations nobles, enthousiastes.

» Il m'est impossible de prendre la prévention corps à » corps. Aucune preuve, les faits échappent toujours. Ce » qu'il y a dans le procès, le voici : Si une condamnation est » prononcée, on aura fait dire à la justice que la glorifica- » tion de la loi, du droit, de l'honneur est une attaque au » gouvernement ! Il en résulterait que le gouvernement ne » peut vivre avec la vertu, avec le droit, avec l'honneur ! »

Ces considérations, le défenseur les dépose dans les consciences des juges, certain qu'il est qu'après les avoir méditées ils reculeront devant la décision que la prévention leur demande.

Me Hubbard, pour M. Peyrouton, développa des conclusions se rattachant exclusivement à la question de droit ; il soutint que son client est resté complétement dans la légalité. « Tout pour l'accusation est manœuvre, tout excite » au mépris et à la haine du gouvernement. Où remontera- » t-on ainsi ? Faut-il citer l'antiquité ? Un individu vendait sa » maison de campagne, il y avait là un buste de l'Empereur ; » vendre le buste de l'Empereur ! c'est une manœuvre. » Est-ce là qu'on veut arriver ? »

Les plaidoiries sont enfin terminées.

Le président demande aux prévenus s'ils ont quelque chose à ajouter pour leur défense. C'eût été difficile. Tout ce que l'Empire avait amassé depuis vingt ans de haine, de vengeance contre lui s'était fait jour dans ces deux audiences ; quelques heures d'injures, d'invectives, d'ou-

trages avaient acquitté ce long passé de justes colères. Qu'auraient pu dire les prévenus après leurs éloquents défenseurs? MM. Peyrouton et Gaillard fils prononcent seuls quelques mots. M. Gaillard père déclare que s'il y a un coupable ce n'est pas son fils, jeune homme qui n'est pas encore entré dans la vie politique, mais lui seul. « Au » 5 mai, ajoute-t-il, les vieux soldats de l'Empire ne vont-» ils pas en procession au tombeau de Napoléon Ier, et » nous, on veut nous empêcher d'aller porter une couronne » sur la tombe d'un des nôtres..... J'ai obéi à mes con-» victions; j'ai cinquante-quatre ans, je mourrai comme » j'ai vécu. »

Les débats sont clos, et le Tribunal, après trois heures de délibération, rend ce jugement :

« En ce qui touche le second chef de la prévention;

» A l'égard de Quentin :

» Attendu que les paroles qu'il a prononcées n'ont pu être recueillies avec assez de précision pour y voir le caractère délictueux;

» A l'égard de Gaillard fils :

» Attendu que la pièce de vers lue par lui contient dans le passage qui a été relevé ci-dessus un appel à la foule pour provoquer des violences contre le gouvernement, en l'excitant à la haine et au mépris du gouvernement;

» A l'égard de Peyrouton :

» Attendu que l'allocution par lui prononcée et ci-dessus relevée contient aussi le délit d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement;

» Attendu que Gaillard fils et Peyrouton n'ont point, dans ces circonstances, exercé le droit de discussion et d'une censure loyale;

» Renvoie Quentin de ce chef de la prévention;

» Et statuant à l'égard de tous les prévenus,

» Leur faisant application de l'article 2 de la loi du 17 février 1858;

» Et encore à Delescluze, déjà condamné à plus d'une année d'emprisonnement, de l'article 4 de la même loi, et des articles 42 et 48 du Code pénal;

» Et à Gaillard fils et Peyrouton, de l'article 4 de la loi du 11 août 1848;

» Vu l'article 365 du Code d'instruction criminelle, Gaillard fils et Peyrouton étant reconnus coupables de plusieurs délits;

» Vu aussi l'article 26 de la loi du 26 mai 1819;

» Vu aussi l'article 463 du Code pénal;

» Condamne Delescluze à six mois d'emprisonnement et 2000 francs d'amende, le déclare interdit de l'exercice de ses droits civiques, de vote, d'élection et d'éligibilité énoncés aux numéros 1 et 2 de l'article 42 du Code pénal pendant le même temps;

» Quentin, Challemel-Lacour, Delescluze et Peyrat, chacun en 2000 francs d'amende;

» Gaillard père en 500 francs d'amende;

» Gaillard fils en 159 francs d'amende et en un mois de prison;

» Peyrouton en 159 francs d'amende et en un mois de prison;

» Solidairement aux amendes pour le délit de manœuvres tous les prévenus condamnés à raison de ce délit;

» Solidairement aux amendes pour le délit d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement, les prévenus condamnés à raison de ce délit;

» Prononce la suppression et la destruction des exemplaires des journaux saisis;

» Fixe la durée de la contrainte par corps au minimum de la peine fixée par la loi. »

Il n'y eut en réalité qu'un condamné dans ce procès, le gouvernement, flétri, déshonoré dans son origine. Le coup d'État de décembre avait reçu son premier châtiment devant la police correctionnelle, en attendant celui que lui réserve l'histoire.

Les journaux allaient répandre les plaidoiries de ce procès dans la France et dans l'Europe entière. Les avocats avaient tous fait preuve d'un grand talent, M. Léon Gambetta fut celui qui obtint le plus grand succès. A peu près inconnu la veille, il fut célèbre le lendemain; son nom était dans toutes les bouches. La popularité, récompense souvent tardive de glorieux services, l'accueillait à son début dans la vie politique; il n'avait plus qu'à demander à la fortune de lui fournir l'occasion de la justifier.

Le *Temps* et le *Journal de Paris*, au début de la souscription Baudin, ne lui avaient pas offert l'hospitalité de leurs colonnes, mais quand ils virent le gouvernement contester à la presse le droit même d'ouvrir des souscriptions, ces journaux n'hésitèrent pas à ouvrir des listes. Le *Réveil* et l'*Avenir national* continuèrent de leur côté à recueillir des offrandes. Le gouvernement trouva bon d'échafauder un second procès pour manœuvres à l'intérieur, dans lequel M. Hébrard, du *Temps;* M. J. J. Weiss, du *Journal de Paris*, furent impliqués, ainsi que M. Duret, gérant de la *Tribune;* M. Peyrat, de l'*Avenir national;* M. Delescluze, du *Réveil*. Le Tribunal les condamna, le 28 novembre, à 1000 francs d'amende; M. Delescluze fut de plus frappé de six mois de prison qui devaient se confondre avec les six mois de la condamnation précédente. M. J. J. Weiss, privé de son défenseur, Me Andral, retenu loin de Paris,

se défendit lui-même dans une plaidoirie non moins virulente contre l'Empire (1) que celle de Mᵉ Léon Gambetta.

M. Berryer, qui aurait probablement figuré au rang des défenseurs des accusés dans l'un de ces deux procès si la maladie le lui eût permis, mourut le lendemain du second, après avoir fait ses adieux à ses amis en homme qui sait qu'il ne pourra réparer ses oublis. Sa dernière lettre fut adressée au comte de Chambord. Il avait, plus que Mirabeau, le droit de dire : J'emporte avec moi la monarchie, car s'il restait à celle-ci des amis dévoués, elle perdait, dans sa personne, le seul orateur capable de soutenir noblement à la tribune le droit divin en face du droit populaire. C'est une puissance, avait dit Royer-Collard, la première fois qu'il entendit M. Berryer. La nature le combla en effet des dons dont l'orateur a besoin pour être grand comme le comédien : figure mobile et expressive, gestes nobles et intelligents, voix sonore et vibrante, facilité à être ému par tout sentiment grand et chevaleresque. L'avocat rehaussait en lui l'homme politique ; il avait défendu Cambronne, Debelle, Ney, car il aimait la gloire de nos armées. Toutes les générations qui s'étaient succédé depuis 1815 avaient été émues par son éloquence, si elles n'avaient pas partagé ses opinions politiques. La fortune lui épargna les soucis et les amertumes du pouvoir, en lui laissant la gloire d'une popularité européenne. La réception triomphale que lui firent ses confrères d'Angleterre l'attendait dans tous les pays où il se serait présenté. La célébration du cinquantième anniversaire de son entrée au barreau, par tous les avocats de France, fut une de ces fêtes qui sont la gloire d'un homme. M. Berryer n'avait jamais été que

(1) M. J. J. Weiss, un an plus tard à peine, acceptait de l'Empereur la place de secrétaire général au ministère des beaux-arts.

le chef ou plutôt l'ornement d'un parti vaincu; il vécut sans regretter de n'avoir pas été autre chose, et il mourut fidèle à sa foi. Aristocrate sans morgue, d'un esprit fin trempé d'humeur gauloise, passionné pour les arts, alliant le plaisir au travail, M. Berryer était un de ces hommes aimables et généreux qui se livrent au monde et aux passions sans leur permettre de rien retrancher à la dignité de leur vie; la société dans laquelle il s'était formé, si différente de celle de ce temps-ci, pouvait seule produire de tels caractères. Les journaux de toutes les opinions unirent leurs regrets sur cette tombe que l'*Univers* eut seul le triste courage d'insulter.

M. Berryer mourut au milieu des bruits de journaux qui ne cessaient d'annoncer le retrait des concessions libérales faites au pays par suite de la prétendue découverte d'une vaste conspiration contre la vie de l'Empereur. Le *Gaulois* avait annoncé le premier cette nouvelle. L'*Étendard* s'en était montré aussi ému que le *Gaulois*. Le *Pays* atténua cependant l'importance de la découverte de la police, la *France* la démentit, le *Gaulois* fut même poursuivi pour délit de fausses nouvelles; l'inquiétude n'en régnait pas moins dans les esprits. L'approche des élections se faisait sentir. M. Sauvaire-Barthélemy, posant déjà sa candidature à Marseille, proclama la nécessité de l'*Union libérale*. Les démocrates de cette ville, sûrs de la majorité dans la première circonscription, ne voulaient entendre parler que de l'*Union démocratique* au premier tour de scrutin. On verrait ensuite. Une réunion, tenue dans les bureaux du journal *le Peuple*, adopta la candidature de M. Léon Gambetta, et la proposa aux électeurs dans une circulaire signée : Barthélemy, Bory, Thourel, Labbadié, Guibert, La Souchère, Amat, Rouvier, Bouchet, Bastelica.

Les réunions publiques, plus suivies que jamais, contribuèrent à donner une certaine animation politique à la fin de l'année. Les discussions continuaient à y être fort décousues, mais il faut à tout un apprentissage, et les sujets portés à la tribune témoignaient d'une certaine amélioration dans l'intelligence des orateurs. A la salle Molière, on traitait des monopoles en général et du monopole de la Banque de France ; à la salle du Grand-Pavillon, de l'éducation et de l'instruction. M. Langlois refaisait non sans verve, dans la salle Molière, la théorie du crédit gratuit et de la banque d'échange. Des orateurs plus audacieux qu'expérimentés parlaient du divorce au Pré-aux-Clercs. Un groupe d'économistes avait organisé des séances à la Redoute, rue Jean-Jacques-Rousseau, sous la présidence de M. Joseph Garnier : capital et intérêt, légitimité ou illégitimité de ce dernier, possibilité ou impossibilité de les supprimer, tels étaient les points débattus dans ces réunions entre les communistes, les socialistes proudhoniens ou non proudhoniens et les économistes. M. Henri Cernuschi y défendait résolument et avec une éloquence vive et familière l'intérêt de l'argent et la propriété. D'autres réunions avaient lieu en même temps rue du Bac, rue Ménilmontant, et même rue Mouffetard, au Vieux-Chêne, et quoiqu'on eût refusé d'y entendre M. Darimon, la réunion du Vieux-Chêne, présidée par M. Laboulaye, n'était pas la moins paisible de toutes.

Les journaux officieux ne négligeaient rien cependant pour faire naître, ou pour entretenir l'agitation ; en rendant compte de la manifestation du 2 novembre sur la tombe de Baudin, ils avaient ajouté qu'un rendez-vous avait été fixé autour de cette même tombe le 3 décembre, anniversaire de la mort de celui qu'elle renfermait, et que toutes les

personnes présentes avaient pris l'engagement d'y amener leurs amis. Il n'avait jamais été question de cette manifestation dont les journaux officieux ne cessaient de parler de façon à faire croire qu'ils ne seraient pas fâchés qu'elle eût lieu. Le *Pays*, *journal de l'Empire*, publia même un article qui par sa violence solennelle aurait fort bien pu passer pour une provocation et pour une « manœuvre de nature à troubler la paix publique ».

« Du moment, disait le *Pays*, où les vaincus relèvent » audacieusement la tête et blasphèment en jetant, comme » Julien, leur sang vers le ciel, notre devoir est d'accepter » le défi et de nous présenter les premiers au rendez-vous » qu'on semble nous vouloir assigner.

» Vous allez honorer vos morts, nous demandons à ho- » norer nos vivants.

» Vous portez vos pas au cimetière, nous porterons les » nôtres à l'Élysée, et nous en ferons le but de notre glo- » rieux pèlerinage. »

Les journaux démocratiques ne répondirent à cette provocation qu'en conseillant au peuple d'oublier un moment le triste anniversaire qui approchait, et de se rappeler que s'il avait un rendez-vous à donner au gouvernement, ce n'était pas dans un cimetière, mais dans les comices, non pas près d'une tombe, mais au scrutin.

Le gouvernement n'en persista pas moins à croire à une grande manifestation, et le 3 décembre arrivé, la garde de Paris tout entière prit, à huit heures du matin, le chemin de l'ancienne prison pour dettes de la rue de Clichy. Un bataillon d'infanterie campait déjà dans le préau. Plusieurs escadrons de cavalerie étaient rangés en bataille dans la grande cour et dans le chemin de ronde. Un poste de police avait pris possession de la tombe du représen-

tant Baudin. Ce poste était gardé par la presque totalité des agents publics ou secrets de la préfecture de police. Les convois jusque vers midi purent entrer dans le cimetière Montmartre. A partir de cette heure, les portes furent fermées. Plusieurs enterrements attardés se virent obligés de retourner sur leurs pas et d'aller chercher, on ne sait où, un repos provisoire pour les cadavres errants.

Pendant qu'une quinzaine de citoyens portant à la main une couronne d'immortelles se faisaient arrêter par les sergents de ville qui occupaient la tombe de Baudin, une troupe de quinze cents de ces agents, commandée par des commissaires de police et par des officiers de paix, se promenait menaçante sur le boulevard extérieur. Ce défilé sur une voie publique aussi fréquentée, ne pouvait pas manquer de retenir les passants et d'attirer les curieux. Vers trois heures, il y avait environ 2000 personnes qui, de la place Clichy et de la place Blanche, s'efforçaient d'apercevoir ce qui pouvait se passer dans l'avenue conduisant au cimetière Montmartre. La circulation se trouva un moment interrompue. La troupe des sergents de ville criant : Circulez! circulez donc! et bousculant tout le monde sur son passage, ne tarda pas à la rétablir. La pluie était survenue, la nuit arrivait, aucune manifestation ne se montrait à l'horizon, il fallait pourtant que cette journée eût un résultat; on se hâta donc de procéder à l'arrestation des curieux les plus obstinés, qui, joints à quelques centaines d'individus pris dans l'allée du cimetière, furent conduits au poste de la rue Bréda, puis réunis dans la ci-devant prison de Clichy.

La force armée, entassée sur ce point, dut se borner à attendre, l'arme au bras, une émeute qui n'éclatait pas

et à conduire place Dauphine un groupe de promeneurs réputés insurgés.

Autour de l'Élysée, pas de trace de pèlerinage.

Le soir, le corps principal des sergents de ville occupa la salle de bal dite de la Reine-Blanche, pour empêcher une réunion publique convoquée dans les délais légaux et avec les formalités nécessaires. Les citoyens accourus pour parler ou pour entendre parler sur *les octrois*, n'ayant pas hésité, en voyant la fermeture du local loué en leur nom, à se retirer avec le calme le plus obstiné, l'armée de la préfecture fut contrainte de se dissoudre définitivement.

Les troupes avaient été consignées non-seulement à Paris, mais encore à Versailles, Melun et Compiègne. La livraison de chassepots à la troupe, la mobilisation de batteries de canons rayés à Arras, prouvaient que la moindre tentative d'émeute aurait provoqué le renouvellement des scènes terribles de décembre 1851.

Le public rit beaucoup de la grande victoire remportée sur une émeute imaginaire par la grande armée de Clichy et des moulins de Montmartre, pourvue de ses ambulances et de cinq jours de vivres, ayant pour auxiliaire l'immense police publique et secrète de la capitale de l'Empire français. M. Pinard, s'il avait été un esprit politique, aurait compris que le parti républicain n'était point en mesure d'engager la bataille contre le gouvernement. Les hommes d'action, comme nous l'avons dit dans un chapitre précédent, ne s'improvisent pas. Ceux que le parti républicain comptait avaient succombé sur les barricades de Juin, ou s'étaient usés dans la transportation et dans l'exil. Les circonstances ne s'étaient plus prêtées depuis, à la formation de nouveaux hommes d'action. Ce n'est pas le nombre des casernes qui empêchait les émeutes. Le peuple ne s'insurge

que lorsqu'on l'a armé, lorsqu'il a porté l'uniforme et que les hommes se sont, comme on dit, senti les coudes. M. Pinard aurait pu certainement prendre quelques précautions de simple prudence pour le 3 décembre, mais en déployant en pure perte un si grand appareil militaire, il jeta du ridicule sur la force, ce qui était plus qu'une faute sous un régime comme l'Empire ; il ne tarda pas à en être puni. L'Empereur lui demanda sa démission en échange d'un siége au Sénat. M. Pinard donna sa démission et refusa, avec un désintéressement honorable, la sinécure qu'on lui offrait, se trouvant trop jeune pour mettre fin à sa carrière politique. Il se présenta en effet quelque temps après aux suffrages des électeurs du département du Nord, qui l'envoyèrent au Corps législatif.

M. Forcade de la Roquette, ministre du commerce et de l'agriculture, remplaça, le 17 décembre, M. Pinard au ministère de l'intérieur. L'année 1868 se termina par ce changement dans le cabinet.

CHAPITRE XV

1869

SESSION LÉGISLATIVE

SOMMAIRE. — Bruit de nouvelles réformes libérales. — Ouverture des Chambres. — Discours de l'Empereur.

SÉNAT. — Discussion de l'interpellation de M. de Maupas relative aux effets de la nouvelle loi sur la presse. — Pétitions. — Le traité entre la ville de Paris et le Crédit foncier.

CORPS LÉGISLATIF. — Élection de M. de Piennes dans le Pas-de-Calais. — La question des chambellans. — Les interpellations. — Demi-échec du gouvernement. — Interpellation sur l'émeute de la Réunion et sur l'application de la nouvelle loi sur la presse. — Les finances de la ville de Paris. — Dangers de cette discussion pour le gouvernement. — Traité entre la ville de Paris et le Crédit foncier. — Acte de contrition du gouvernement. — Il exécute M. Haussmann et M. Fremy. — Incertitude du résultat de la discussion. — M. Rouher pose la question de cabinet. — Forte minorité de l'opposition. — La corruption électorale. — Discussion générale du budget. — Discours de M. Thiers. — Vote du budget. — Fin de la session de 1869 et de la législature de 1863. — Coup d'œil sur cette législature.

L'année 1869 commença sous des auspices plus favorables aux idées libérales que ceux de l'année précédente; la probabilité d'un retour en arrière du gouvernement, dont il avait été si souvent question dans les deux derniers mois, parut diminuer : le bruit se répandit même que l'Empereur, en répondant aux félicitations du président du Corps législatif, reconnaîtrait la nécessité d'accroître l'influence de cette assemblée, « dont le concours ne lui avait jamais fait défaut ». Le texte des paroles de Napoléon III ne justifia pas les espérances de l'opinion, mais la rapidité avec laquelle le bruit de nouvelles réformes s'était répandu, la satisfaction qu'il avait causée, prouvaient qu'on les jugeait raisonnables et nécessaires. Les profondes atteintes reçues par l'ancien système, des propres mains

de son auteur, l'avaient réduit, en effet, à n'être plus qu'un mélange de vieilles et de nouvelles constructions, aussi peu solides les unes que les autres et ne pouvant offrir d'abri à aucun gouvernement.

L'ouverture des Chambres eut lieu le 18 janvier. Le discours de l'Empereur était attendu avec plus d'impatience que d'habitude; l'espoir d'apprendre le résultat de la conférence réunie depuis quelque temps à Paris pour réconcilier la Turquie et la Grèce, se joignait aux motifs de curiosité ordinaire. L'Empereur annonça, en effet, que les plénipotentiaires étaient d'accord sur les principes de cette réconciliation.

Le chef de l'État, après avoir insisté sur les ressources militaires de la France, « mises désormais à la hauteur de ses destinées dans le monde », crut atténuer ce que cette phrase avait de menaçant (la Bourse, en effet, s'en alarma) en ajoutant : « Dans cette situation, nous pouvons proclamer hautement notre désir de la paix et il n'y a point de faiblesse à le dire. »

La partie du discours relative à la situation intérieure, loin d'encourager les espérances de ceux qui s'attendaient à la rénovation prochaine du second Empire, contenait des allusions et des menaces, « à des esprits aventureux et subversifs cherchant à troubler la tranquillité publique ». La loi sur la presse et sur les réunions publiques fournit à l'Empereur l'occasion de se plaindre « d'une agitation factice, à laquelle, du reste, la nation reste insensible, comptant sur la fermeté du gouvernement pour maintenir l'ordre ».

Le discours se faisait remarquer par un flagrant contraste entre l'anxiété publique et l'optimisme officiel sur les questions extérieures. « J'espère que cette année, comme la

précédente, dissipera bien des appréhensions », comme si 1868 n'avait pas maintenu et aggravé les appréhensions conçues en 1867. Le contraste n'était pas moins évident en ce qui concerne les affaires du dedans. « Plus des esprits aventureux et subversifs cherchent à troubler la tranquillité, disait l'Empereur, plus les transactions commerciales reprennent leur féconde activité. » Le bilan de la Banque de France disait tout le contraire.

La phrase relative à « la nécessité de maintenir hors de toute discussion les bases fondamentales de la Constitution, mises par le vote national à l'abri de toute attaque, » fut l'objet de commentaires assez peu rassurants, auxquels, il est vrai, on opposait ce passage du discours : « La nation, » convoquée dans ses comices, proclamera une fois de » plus, par son choix, qu'elle ne veut pas de révolutions, » mais qu'elle veut asseoir les destinées de la France sur » l'entière alliance du pouvoir et de la liberté. »

La fin du discours, adressée spécialement aux électeurs, se terminait par un éloge complet du gouvernement impérial, « assez pénétré de tous les besoins de son époque pour adopter tous les bienfaits de la liberté, assez fort pour en supporter même les excès ». L'Empereur se vantait dans sa péroraison d'avoir « donné à la France dix-sept années de quiétude et de prospérité toujours croissante », et il ajoutait, d'après l'Évangile : « C'est aux fruits qu'il porte qu'on reconnaît la bonté de l'arbre. »

M. Troplong inaugura, le 20 janvier, par le discours d'usage, la session du Sénat, « dernière session d'une législative mémorable par des lois d'un haut intérêt et par une trempe plus libérale du ressort de nos institutions. A la fin s'ouvrira une autre période dont le suffrage universel, fidèle à lui-même, comprendra l'importance, et qui,

par la majorité du Prince impérial, sera le moment d'un nouvel épanouissement de l'Empire ». M. le président prononça ensuite l'oraison funèbre de deux sénateurs, M. Walewski et M. de Chassiron. Il se montra très-bref. La présence de M. de Chassiron au Sénat n'était motivée que par son titre de mari d'une princesse Murat ; il prêtait peu à l'oraison funèbre. M. Walewski méritait d'être mieux traité.

Le Sénat employa ses séances jusqu'au 29 janvier à se constituer et à discuter diverses pétitions, en attendant d'aborder le débat politique soulevé par l'interpellation de M. de Maupas sur les effets généraux de la loi sur la presse, qui eut lieu le 5 février.

Une sorte de tiers-parti s'était formé au Sénat, comme au Corps législatif. Il avait pour *leader* M. de Maupas, et il comptait parmi ses membres M. de la Guéronnière et parfois M. de Persigny. M. de Maupas, après s'être vivement opposé à l'établissement du nouveau régime de la presse, restait frappé de la difficulté de concilier la liberté de discussion avec certaines parties des institutions existantes et principalement avec la responsabilité personnelle du souverain. Le ministre d'État, par une déclaration assez contraire à la lettre du 19 janvier, avait beau affirmer que la loi sur la presse n'avait pas été inspirée par le désir de satisfaire les aspirations libérales, mais par la nécessité de remédier à l'impuissance de la répression administrative, et pour soustraire le gouvernement aux sourdes attaques de la presse française et surtout de la presse étrangère, il n'en était pas moins vrai que la nouvelle loi, quelle que fût sa cause, avait des effets dont les amis de l'Empire devaient se préoccuper d'autant plus qu'il était impossible de retirer les concessions faites à l'opinion.

M. de Maupas fit remarquer que la presse était plus libre que la tribune, et que la première individualité sans mandat pouvait discuter les affaires de l'État plus librement qu'un sénateur ou un député. On a, il est vrai, la ressource de poursuivre les journalistes et l'on en use, mais rien ne s'énerve plus vite que la répression à outrance. La magistrature a beau s'y prêter, il lui est impossible de se soutenir au degré d'énergie qu'elle exige sans perdre quelque chose de sa considération, tandis que les journaux voient leur crédit augmenter par les condamnations dont on les accable. L'équilibre est donc rompu entre la liberté de la presse et la liberté parlementaire. Que fait-on pour la rétablir et surtout pour assurer la protection efficace du chef de l'État, seul responsable et par conséquent point de mire perpétuel d'insinuations, de sarcasmes, d'allusions plus perfides, plus dangereuses que les attaques directes?

L'orateur était dans le vrai, car le souverain n'est réellement à l'abri des attaques de la presse que dans les pays où les journaux sont libres de diriger leurs coups sur un cabinet mobile et dépendant d'une majorité parlementaire, tandis que la Constitution elle-même désigne le souverain aux attaques de la presse. La responsabilité impériale pouvait ne pas avoir de grands inconvénients quand la presse n'était pas libre, mais les choses ont changé; les actes du pouvoir sont discutés avec une ardeur croissante, et la discussion remonte, comme la Constitution l'exige, au chef de l'État. M. de Maupas rappela qu'en signalant ce péril l'année précédente, il avait demandé qu'on ne modifiât le régime de la presse qu'après avoir couvert la couronne et fortifié le pouvoir des assemblées; il pria ensuite le gouvernement de lui dire quelles mesures il prenait dans ce

sens aujourd'hui que le péril les rendait plus nécessaires. Après avoir sommé le gouvernement de s'expliquer à ce sujet, il l'enferma dans cette alternative : ou diversion libérale ou réaction en sens contraire, et il se déclara pour la première ; on calomniait, selon lui, les hommes du 2 décembre en leur prêtant des vues rétrogrades ; le 2 décembre a été fait contre l'anarchie et non contre la liberté. La pratique de la liberté et la création d'une autorité intermédiaire capable de couvrir la couronne peuvent seules conjurer le danger que court en ce moment l'Empire ; la modification ministérielle du 17 décembre semble indiquer qu'on l'a compris. Pourquoi, ajoute-t-il, aurait-on donné plus d'importance et d'homogénéité au cabinet et placé en quelque sorte à sa tête un président du conseil, si ce n'était pour détourner sur lui les coups dirigés contre l'Empereur?

Cette hypothèse sentait fort l'hérésie de la responsabilité ministérielle, et M. Troplong n'était pas homme à la tolérer. Il rappela vertement à M. de Maupas qu'un sénatus-consulte était indispensable pour rétablir la responsabilité ministérielle, mais l'orateur protesta qu'il n'avait garde de vouloir un ministère solidaire : qu'il fût homogène, cela lui suffisait. Un long colloque s'engagea entre lui et le président sur la différence qu'il convient de faire entre l'homogénéité et la solidarité ou responsabilité. M. de Maupas ne parvint pas à faire comprendre comment un ministère homogène empêcherait l'Empereur d'être seul responsable en vertu de la Constitution. L'orateur admettait que l'Empereur fût seul responsable, à la condition que sa responsabilité s'exerçât sur les grandes choses et non sur les petites ; l'Empire devait être à la fois autoritaire et libéral, et les ministres, au lieu d'être des avocats de la couronne, devaient se transformer en agents qu'on pût mettre

en cause sans ébranler le pouvoir. Un empereur gouvernant personnellement sans être responsable, au moyen d'agents soumis à une responsabilité platonique ; un gouvernement constitutionnel avec une constitution absolutiste : tel était, en un mot, le problème posé par M. de Maupas sans y joindre aucun moyen de le résoudre.

Le préfet de police du 2 décembre ne comprenait pas que cette journée avait creusé un abîme entre l'Empire et le régime parlementaire, et que la responsabilité ministérielle elle-même ne parviendrait pas à le combler. La logique du 2 décembre dominait la situation : l'Empire devait lui obéir et accomplir sa destinée.

M. Rouher répondit à M. de Maupas sur un ton de fort mauvaise humeur, en l'accusant de vouloir tout simplement ramener l'Empire au régime parlementaire, « à ce régime funeste qui n'a jamais préservé aucun gouvernement, etc. ». M. Rouher n'avait pas besoin de se placer sur ce terrain pour battre son adversaire et pour ruiner un système reposant sur une solidarité impossible et sur une homogénéité inutile ; il pouvait également éviter de se contredire en fait en soutenant que la responsabilité ministérielle existait d'une certaine façon et qu'un ministre, après un grand échec, n'hésiterait pas à donner sa démission. M. de Maupas avait beau jeu pour prouver qu'aucun précédent ne confirmait cette assertion. Il répliqua donc qu'en 1866, M. Rouher avait vu dans la proposition de M. Buffet, demandant que les ministres à portefeuille vinssent à la Chambre, un coup terrible porté à la Constitution, et que cependant aujourd'hui la présence de ces ministres au Corps législatif ne lui paraissait nullement un motif suffisant pour donner sa démission.

M. Rouher était bronzé sur ces reproches de palinodie,

mais cette discussion n'en témoignait pas moins d'une certaine inquiétude chez les amis les plus dévoués de l'Empire. Le terrain ne semblait plus aussi assuré sous leurs pieds ; ils étaient divisés en deux partis : l'un obstiné dans sa résistance, l'autre d'une conscience tardivement troublée, voulant faire oublier le passé en payant l'arriéré de la liberté ; mais cette fraction, dans laquelle se rangeait M. de Maupas, ne proposait que des moyens de payement insuffisants. Si l'Empire n'était plus, comme le disait M. de Maupas, qu'une forteresse dont les remparts croulaient sous les boulets ennemis, la responsabilité ministérielle à moitié ou entière ne pouvait le sauver. Ce qui résultait le plus clairement de son discours, c'est que l'ensemble des institutions impériales ne répondait pas aux besoins du pays.

Les questions électorales qui préoccupaient tous les esprits se traduisaient, au Sénat, par de fréquentes pétitions relatives tantôt à des modifications dans le mode d'élection des députés, tantôt à l'incompatibilité entre ce mandat et toute fonction rétribuée dans la maison de l'Empereur, tantôt à la modification des circonscriptions électorales et aux candidatures officielles. Le Sénat passa impitoyablement à l'ordre du jour sur toutes ces pétitions.

Une pétition, signée par 400 habitants de Tours, parmi lesquels plusieurs conseillers municipaux, souleva, le 2 avril, une discussion importante. Les pétitionnaires demandaient la suppression du budget des cultes. Le rapporteur conclut au rejet, par ce motif que si les cultes sont subventionnés, c'est que l'Église est une des institutions de l'État. Était-il bon qu'il en fût ainsi? Le rapporteur garda le silence sur cette grande question ; mais c'était chose curieuse de voir la nécessité de la séparation entre le spirituel et le temporel affirmée dans une ville comme Tours, où les

esprits, en fait de politique et en fait de religion, ne sortent guère des voies d'une modération presque méticuleuse.

La discussion du traité entre la ville de Paris et le Crédit foncier était attendue avec une certaine curiosité; elle commença le 6 avril. M. Haussmann, libre de prendre la parole et de se défendre lui-même, refit le plaidoyer prononcé en sa faveur quelques jours auparavant par M. Genteur devant la Chambre des députés. « La grande œuvre » excusait tout. De quoi d'ailleurs les députés se plaignent-ils, demanda M. Haussmann, puisque les départements n'ont rien à payer pour la transformation de Paris? On signale dans la comptabilité de la Ville une augmentation de 465 millions; n'est-ce pas la jurisprudence de la Cour de cassation qui l'a causée? La cour suprême a sacrifié l'intérêt général à l'intérêt privé, « la grande œuvre » au principe « suranné » de la propriété. Quant à la Cour des comptes, dont on a, dit-on, méconnu les prescriptions, il n'y a pas à se soucier le moins du monde de ses observations. On ne ferait jamais rien s'il fallait s'en tenir aux règles administratives. Il y a des moments où on doit savoir s'élever au-dessus de tout cela. M. Haussmann, dédaignant de se justifier, déclara qu'il resterait en place afin de terminer une œuvre que nul autre que lui n'était capable de mener à bonne fin et dont nos enfants seraient bien heureux de payer les frais. M. Haussmann oubliait ici sa théorie : Paris ne s'appartient pas, il appartient à la France. En effet, s'il en est ainsi, la surveillance de la France doit remplacer celle que les Parisiens, dépourvus, selon lui, de tout sentiment municipal, sont incapables d'exercer, et il faut remettre au Corps législatif le vote du budget de la ville de Paris.

Que devenaient, après le langage hautain de M. Hauss-

mann, les aveux de M. Rouher et la promesse faite par lui au Corps législatif de déposer le bilan de la Ville au 31 mars prochain ?

M. Schneider ouvrit, le 19 janvier, la session par une allocution, où il se plut à vanter « la courtoisie française » dont les membres du Corps législatif faisaient preuve dans leurs rapports entre eux. Le dépôt des projets des lois de finances et des deux budgets de 1870 eut lieu immédiatement après, et fut suivi de trois vérifications de pouvoirs, dont une seule, celle de M. de Piennes, chambellan de l'Empereur, élu député dans le Pas-de-Calais, donna lieu à un débat assez animé. M. Bethmont combattit cette élection, au nom de la loi qui prononce l'incompatibilité entre le titre de député et celui de fonctionnaire. La Chambre décida qu'un chambellan n'était pas un fonctionnaire, parce qu'il ne recevait aucun traitement du Trésor. Un chambellan n'est pas, en effet, un fonctionnaire, c'est un domestique particulier dans le sens qu'ont toujours attaché aux fonctions de la domesticité ceux qui en ont été revêtus dans les maisons royales où le service est considéré comme un honneur. Le chambellan payé par le souverain se trouve en face de lui dans une dépendance plus étroite qu'aucun fonctionnaire. La justice n'exigeait-elle pas dès lors qu'on lui appliquât la loi qui prive les domestiques du droit de déposer dans les affaires où les intérêts de leurs maîtres sont en jeu ?

La même question d'incompatibilité se représenta quelques jours plus tard, à propos d'un écuyer de l'Empereur, M. de Bourgoing. La Chambre admit l'écuyer comme elle avait admis le chambellan.

La formation du bureau n'avait donné lieu à aucun incident. La tradition parlementaire voulait qu'un membre

de l'opposition en fit partie. M. Martel, membre du tiers-parti, fut élu secrétaire. M. Magnin, candidat de la gauche, obtint 38 voix.

Plusieurs demandes d'interpellation furent déposées; la première, sur l'application de la loi relative aux réunions publiques, par M. de Benoist; la seconde, sur la situation intérieure du pays, par divers membres de la gauche; la troisième, sur la direction que le gouvernement compte imprimer à la politique intérieure du pays, par MM. Buffet, Martel, Lambrecht, Brame, d'Andelarre, Chevandier de Valdrôme, Gœrg, de Chambrun, Plichon, Kolb-Bernard; la quatrième, sur l'émeute dont l'île de la Réunion avait été récemment le théâtre; la première et la dernière furent seules autorisées. L'interpellation du tiers-parti n'était pas cependant encore définitivement rejetée. Six bureaux avaient bien pris parti contre elle, mais un partage de voix avait eu lieu dans deux bureaux; et bien des gens pensaient qu'il devait être procédé à un second tour de scrutin; MM. Bethmont, Thiers et Buffet soutinrent vivement cette opinion, combattue avec non moins de vivacité par M. Rouher; non qu'à l'entendre il éprouvât le moindre embarras à répondre à l'interpellation du tiers-parti, il était prêt à le faire, mais il réclamait une interpellation plus précise dans sa forme. Cette prétention de soumettre une interpellation à une sorte d'examen officiel réduisait le droit d'interpeller à néant. Le renvoi aux bureaux, mis aux voix, fut repoussé par 114 suffrages contre 102; la majorité, en défalquant le vote des députés attachés à la personne de l'Empereur, n'avait tenu qu'à un fil : M. Rouher venait donc de s'exposer à un grand échec pour retarder de quelques jours un débat inévitable.

Comme compensation, le gouvernement parvint, dans la

même séance, à faire valider l'élection de M. Dumas fils dans le Gard, compensation bien mince, si l'on songe que le gouvernement n'avait obtenu que 114 voix de majorité, tandis que le nombre des opposants avait été de 102 dans le scrutin précédent, qui annonçait le commencement d'une situation nouvelle. C'était la plus forte minorité qu'eût vu la Chambre depuis 1852. C'est que rien n'a plus mauvaise grâce dans une assemblée politique que les subtilités de procédure semblables à celles dont on use au Palais. La faute qui avait failli mettre le gouvernement en minorité dans une Chambre où un tel phénomène semblait impossible n'était du reste pas due uniquement à la maladresse de M. Rouher; elle était la suite du système de contradictions et de demi-mesures imposé à la France depuis quelques années par un gouvernement qui cherchait à résoudre le difficile problème de donner et de retenir en même temps.

M. Jules Simon prit la parole, le 26 janvier, sur les événements de la Réunion. La demande d'une enquête, réclamée par M. Jules Simon, avec une éloquence si précise dans le récit des faits et si modérée dans l'appréciation des personnes, ne réunit qu'une vingtaine de voix. Une sorte de restauration s'accomplit ce jour-là dans la Chambre : les journalistes reprirent possession de la loge qui leur était autrefois réservée au-dessus de celle des anciens députés.

L'interpellation de M. de Benoist eut lieu le 1er février; on l'annonçait comme un tournoi qui durerait au moins deux jours et auquel les chevaliers de l'Arcade prendraient part. Tout se borna à un échange de doléances entre M. de Benoist et M. Baroche. M. de Benoist ne demandait pas qu'on rapportât la loi sur le droit de réunion ; il aurait souhaité seulement qu'on appliquât plus souvent l'article 13, qui permet d'interdire les réunions. Il prétendit que les

capitaux s'alarmaient de la tolérance du gouvernement. M. de Benoist trouva moyen, au milieu de tout cela, de protester de son amour pour la liberté. Cette déclaration, dans la bouche d'un arcadien, annonçait l'approche des élections.

M. Baroche repoussa vivement le reproche de tolérance et promit d'agir avec vigueur. M. Émile Ollivier prit une position intermédiaire dans la discussion, et sans approuver les principes exposés dans certaines réunions, il conclut à ce qu'on laissât chacun parler à sa guise de Dieu et de la famille.

Le Corps législatif avait clos sa dernière session en votant un emprunt d'État de 450 millions. Il reprit, le 22 février, ses séances pour discuter un emprunt municipal de 463 millions et le déficit de la ville de Paris. Cette discussion, curieusement attendue, car c'était « l'œuvre du règne qu'on allait juger », s'ouvrit par un discours de M. Garnier-Pagès. L'orateur exposa, dans sa vérité, la situation financière de Paris et les conséquences matérielles de l'administration de M. Haussmann. M. Picard suivit ce Protée financier dans ses transformations, dans ses ruses, détours et expédients pour échapper à la loi et à la Cour des comptes. Son discours fut un des meilleurs qu'il ait prononcés au Corps législatif.

On ne pouvait répondre à MM. Garnier-Pagès et Picard qu'en opposant à leurs critiques la grandeur de l'œuvre critiquée par eux et qu'en la présentant comme une entreprise essentiellement démocratique. Était-ce donc rendre service à la démocratie que de chasser le peuple du centre de Paris, de maintenir un octroi de 101 millions en frappant la nourriture et la houille, de prendre 2 milliards dans la caisse de la Ville et 4 milliards à l'épargne des particuliers? La démocratie fait de grandes choses par d'autres moyens.

Rien n'avait pu retenir M. Haussmann dans l'observation de la loi : le préfet de la Seine ne se croyait responsable ni devant le ministre ni devant la Chambre. M. Picard, en présence de cette double impuissance des ministres et de la Chambre devant un homme devenu dangereux pour l'avenir de Paris, se sentit atteint d'une tristesse patriotique partagée par tous les auditeurs et lecteurs de son discours.

Ce *compte moral* des opérations de la caisse des travaux de Paris ouvert par M. Picard et dont il lut quelques lignes, cette comptabilité des bons de délégation dont l'émission annuelle était inférieure, disait-on, à 100 millions et qui, un beau jour, répond à ces *satisfecit* que lui donnent les commissions législatives par un aveu de 465 millions de dettes contractées en six ans; cette administration en lutte avec la loi, la Cour des comptes et les principes traditionnels de l'administration française, ces 8 millions d'indemnités distribués sans contrôle, ces opérations qui roulent sur des milliards et qui se règlent sous le manteau de la cheminée, n'ont rien de démocratique; tout cela doit finir, ajouta M. Picard; il avait bien raison; mais était-ce en transportant le pouvoir municipal ou plutôt une ombre de contrôle illusoire à cette majorité qui ne gardait pas même rancune à M. Haussmann de tout ce qu'il lui avait dissimulé?

M. Thiers avait depuis longtemps l'intention de consacrer à l'œuvre de Paris un de ces discours d'exposition et d'analyse qui embrassent une question à la fois dans ses détails et dans son ensemble. Il prit la parole le 23, et sans attaquer personnellement M. Haussmann, pour lequel il montra même un certain penchant et qu'il n'aurait pas craint, dit-il, lui-même d'employer, il fit évanouir les budgets de fantaisie étalés devant la Chambre ; il prouva

que les excédants se réduisaient, pour 1868, à 25 millions, et, pour 1869, à rien. La dette grossit d'année en année, non-seulement en intérêt, mais encore en amortissement, et l'amortissement laissé en dehors du budget ordinaire absorbe, pour 1869, tout ce qui reste disponible. Les ressources de la Ville sont épuisées et l'œuvre de transformation ne l'est pas : le premier réseau était utile, le second utile seulement dans quelques-unes de ses parties, le troisième est entièrement inutile. Le discours de M. Thiers, clair comme un plan parlé, démontra cette inutilité.

L'orateur demanda quel remède on pouvait appliquer à la situation, si ce n'était celui de remettre à un corps élu le contrôle des finances de la Ville? La majorité considère le suffrage universel comme la base du trône et de la dynastie : c'est le principe conservateur, par excellence, appliqué à la Constitution; malheureusement il se transforme aux yeux de la majorité en principe destructeur et révolutionnaire dès qu'on veut l'appliquer à l'administration de la ville de Paris. Il faut pourtant qu'on s'entende; les Parisiens ont le droit de dire que ce qu'on trouve bon pour soi, on devrait le trouver bon pour eux. M. Thiers, à défaut d'une solution consistant à confier l'administration de Paris à un conseil nommé par le suffrage universel, se contentait d'un expédient, c'est-à-dire du contrôle législatif, du vote du budget par la Chambre.

Pendant que le Corps législatif examinait le bilan de M. Haussmann, M. Genteur, conseiller d'État, chargé de le défendre en qualité de commissaire du gouvernement, annonça tout à coup qu'une somme de 40 millions était tombée subitement dans la caisse de l'Hôtel de Ville. D'où venait-elle? d'une création de bons de délégation ou bien

d'un traité pareil à ceux qu'on discutait en ce moment? Elle provenait d'un traité pour la construction des entrepôts de Bercy, que la Ville avait escompté au Crédit foncier et dont M. Picard eut la plus grande peine à obtenir communication. Quelle surveillance était-il permis d'attendre de la Chambre et que signifiait cette discussion sur un budget auquel on pouvait faire des ajoutés de 40 millions pendant qu'on l'examinait?

Le discours de M. Forcade de la Roquette, ministre de l'intérieur, très-froid dans la partie qui reposait sur des chiffres, fut aussi chaud que peu concluant dans la seconde partie qui consistait en raisonnements. Ses chiffres, il en convenait du reste, étaient les mêmes que ceux de M. Thiers, mais il en tira d'autres conséquences. Il glorifia la « grande œuvre », au lieu de prouver que M. Haussmann avait le droit de dépasser de 400 millions les autorisations législatives, il invoqua l'opinion du roi de Prusse et un aphorisme du maçon Nadaud, ancien membre des Assemblées de 1848 : « Nous avons trouvé une nation, » aurait dit le roi de Prusse à son état-major, en contemplant les merveilles de Paris; on connaît l'aphorisme de M. Nadaud prononcé par lui à la tribune : « Quand le bâtiment va, tout va! »

La théorie de M. le ministre de l'intérieur se résumait en définitive dans ce principe : plus on s'endette, plus on s'enrichit.

M. Picard, d'une riposte agile, mit en pièces ce long discours et résuma ainsi la question : qui doit céder, la loi et la Chambre ou les violateurs de la loi? M. Picard, en parlant, tenait à la main le texte d'un traité passé le 15 février entre la Ville et un entrepreneur, traité approuvé par la commission municipale et destiné à permettre un

nouvel emprunt de 40 millions déguisé en cautionnement. Il fallait que la détresse de la Ville fût bien grande pour que M. Haussmann bravât aussi ouvertement la Chambre.

M. Bethmont demanda le lendemain communication du rapport de la Cour des comptes sur l'exercice de 1866, qui contenait d'importantes révélations sur les affaires de la ville de Paris. Le ministère prétendit que ce rapport était à l'impression. M. Thiers déclara pourtant qu'il l'avait tenu entre ses mains sous forme de volume broché en bleu, et qu'il avait pu constater par une rapide lecture que la Cour des comptes n'abandonnait rien de ses doctrines ultérieures et que, malgré les prétendues réponses faites à ses observations, elle maintenait son blâme.

M. Rouher prit la parole dans la séance du 26; il avait promis d'étonner tout le monde par sa franchise.

MM. Forcade de la Roquette et Genteur durent, en effet, être passablement surpris en entendant le ministre d'État blâmer tout ce qu'ils avaient approuvé dans leurs discours. L'étonnement ne dut pas être moindre chez M. Haussmann, chez M. Devinck, le rapporteur financier ordinaire de la ville de Paris, et chez les directeurs du Crédit foncier. Oui, s'écria M. Rouher, on a contracté 465 millions d'emprunts illégaux et déguisés; oui, on a violé un dépôt en employant à des dépenses des sommes versées comme cautionnement; oui, on a dépassé le chiffre accordé à la dette flottante de 100 à 152 millions; oui, pendant que la Chambre délibère, le préfet et la commission engagent la Ville pour 40 millions et font verser provisoirement dans la caisse municipale 15 millions sans attendre l'autorisation du Conseil d'État. Oui, tout cela est fâcheux et doit avoir un terme. On se plaint, ajoute M. Rouher, que la Ville ait trouvé, pour l'aider à s'endetter et à violer la loi, un établissement placé sous la

surveillance du gouvernement et qui a lui-même violé ses statuts pour prêter les millions demandés, on a raison, tout cela est illégal, irrégulier.

L'opposition condamne les bons de délégation, l'emploi comme fonds de roulement des cautionnements des entrepreneurs, le traité passé pour la construction de l'entrepôt de Bercy, comme recélant un emprunt déguisé, M. Rouher condamne, lui aussi, tout cela, et il prend l'engagement de refuser l'approbation au traité de Bercy et de porter la question devant la Chambre sous forme de loi. Mais ce n'est pas tout : l'opposition reproche au traité conclu avec le Crédit foncier de ne pas ménager suffisamment les intérêts de la ville de Paris; M. Rouher promet de faire un appel prochain à la souscription publique, et il demande l'introduction dans la loi d'un article qui lui permette de faire une émission de titres.

L'évolution était hardie et habile. M. Rouher savait que la révélation du traité de Bercy avait ouvert les yeux à beaucoup de membres de la majorité, et que l'idée de mettre l'emprunt de la ville de Paris en souscription publique franchissait les limites qui séparent le tiers-parti et le centre gauche de la droite. M. Rouher n'avait jamais été embarrassé pour faire volte-face; il s'exécuta galamment. M. Genteur et M. Forcade de la Roquette purent sans doute regretter qu'il ne se fût pas décidé trois jours plus tôt, mais quant à lui, il avait atteint son but : la loi se trouvait justifiée et des hommes qu'on aurait dû mettre en accusation restaient au pouvoir et donnaient leur nom aux boulevards de Paris; il est vrai que M. Rouher était resté lui-même en place après Queretaro, Sadowa et le 19 janvier.

La Chambre, à qui le ministre d'État promettait qu'elle saurait tout à l'avenir et qu'on lui ferait connaître le 31 mars

prochain la véritable situation de la Ville (il le fallait bien, car on avait encore beaucoup d'argent à lui demander), crut avoir remporté une grande victoire; elle était tout simplement dupe d'une manœuvre, qui avait innocenté les coupables. M. Haussmann et M. Fremy portèrent au pied du trône leurs doléances et leurs plaintes inutiles. L'Empereur trouva que le ministre d'État avait fort bien manœuvré.

Pendant que la commission faisait les retouches nécessaires au projet de loi, la mort de Lamartine fut annoncée à la Chambre par M. Eugène Pelletan. Le président, M. Schneider, lui répondit par quelques phrases banales; la Chambre parut étonnée qu'on lui fît part d'un événement d'une si mince importance, et elle reprit, le 1er mars, la discussion du projet de loi relatif au traité entre la ville de Paris et le Crédit foncier. Il s'agissait de savoir dans quelles conditions se ferait l'emprunt de 465 millions, destiné à rembourser, par la ville de Paris, la créance au Crédit foncier.

La séance s'annonçait mal pour le gouvernement : MM. Peyrusse, Roulleaux-Dugage et Pagezy, députés de la majorité, avaient déposé un amendement dont la portée ne pouvait échapper à personne. Il tendait à affirmer que la Chambre ne consentirait pas à couvrir par son silence les irrégularités dénoncées à la tribune par le ministre d'État lui-même, et à mettre la signature de la France au bas d'un traité où figurait celle d'un établissement de crédit qui avait violé la loi et ses statuts. Le rejet pur et simple du traité eût donné satisfaction au sentiment d'une partie de la Chambre; l'amendement n'était en réalité qu'un désaveu platonique des pratiques de M. Haussmann, une apparente et timide satisfaction donnée à l'opinion à la veille des élections. Mais il faisait faire à la Chambre un acte d'autorité, puisqu'elle ordonnait un emprunt; la

Chambre établissait de plus une séparation entre le passé et l'avenir, aussi le gouvernement s'opposa-t-il à l'adoption de l'amendement ; mais pour soustraire la majorité au sentiment qui aurait pu l'entraîner, il fallait se résigner à des sacrifices. M. Fremy, gouverneur du Crédit foncier, fut obligé de confesser ses fautes à la tribune et d'offrir la restitution de 17 millions illégalement perçus. Quel aveu ! M. Rouher prit l'engagement de faire tout de suite un emprunt public de 150 à 200 millions, et comme la parole de M. Rouher ne parut pas suffisante, M. Magne dut donner la sienne en garantie. C'était trop pour la fermeté de M. Peyrusse, il retira son amendement, repris par MM. Haentjens, Pouyer-Quertier, de Tillancourt, mais trop tard. Il ne restait plus à l'opposition qu'à démontrer que ce qu'on voulait avant tout, c'était sauver le Crédit foncier. M. Thiers s'acquitta de cette tâche avec sa clarté et sa vigueur accoutumées, en luttant à la fois contre M. Magne et contre M. Rouher. L'amendement réunit 97 suffrages contre 142. La majorité, dit M. Jules Favre, donne un vote de confiance à ceux qui ont été convaincus d'avoir violé la loi. M. Rouher avait gagné la bataille, mais sa victoire lui coûtait cher.

Il était bon cependant qu'avant de passer au vote de l'article 1, qui « approuve le traité entre la Ville et le Crédit foncier », quelqu'un se chargeât d'expliquer ce que la Chambre allait faire. Tout avait été dit dans la discussion sur les illégalités et les abus au point de vue politique et administratif. Restait un côté de la question éclairé par la lanterne sourde de M. Calley Saint-Paul, le côté des abus d'argent, plus difficiles à excuser par cette Chambre que les abus de pouvoir. M. Guéroult développa, dans la séance du 3, un amendement rédigé dans cette intention. M. Rou-

her avait jusqu'alors empêché le débat de s'aventurer sur ce terrain dangereux en jetant les hommes les plus compromis à la mer, mais en vain fit-il ce sacrifice, en vain affecta-t-il de ne pas répondre à M. Guéroult, qui, à l'appui de son amendement, avait additionné le détail des primes et des avantages recueillis par le Crédit foncier pour ses escomptes du papier de la Ville; le gouvernement, pressé par MM. Jules Simon, Bethmont et par la Chambre tout entière, dut se résigner à promettre, par l'intermédiaire de M. Magne, non-seulement « d'user de tout son pouvoir pour obtenir satisfaction complète », c'est-à-dire pour faire restituer par le Crédit foncier les 17 millions illégalement perçus, mais encore de rendre bientôt compte du résultat de ses réclamations.

Ce n'était là qu'une escarmouche. M. Pouyer-Quertier engagea directement le combat contre M. Haussmann. Il montra que le préfet de la Seine, non content d'emprunter illégalement 465 millions, par l'intermédiaire de ceux que M. Rouher appelle des « entrepreneurs sérieux » et M. Jules Favre « des hommes de paille », ne les obtenait qu'à 5,10, quand toutes les villes de France trouvent de l'argent à 4,50 sans compter que le gouvernement, comme s'il ne suffisait pas d'accorder cet intérêt exhorbitant au Crédit foncier, pour le récompenser de la violation de ses statuts, lui allouait de plus une commission, non de 45 centimes, maximum permis par les statuts, quoique abusif, car Paris n'a pas besoin d'intermédiaire pour emprunter, mais de 1 fr. 15, quelquefois 1 fr. 50, c'est-à-dire 70 centimes au-dessus de la commission légale. La Ville a ainsi supporté, outre une commission une fois soldée, autant de commissions qu'il y avait d'années à courir jusqu'à l'échéance des bons escomptés. Est-il un banquier au monde qui osât

demander le cinquième de ses perceptions? La ville de Paris a donc été, non-seulement endettée secrètement et illégalement, mais encore elle a été victime de l'usure à ce point que, selon M. Guéroult, le Crédit foncier ne voulant laisser dans ses écritures aucune trace de ces commissions et de ces profits, les a inscrits en partie dans le chapitre « divers » et dissimulés aux actionnaires. « Et c'est tout cela, de- » manda M. Pouyer-Quertier, que l'article 1 approuverait? » Non, il faut déblayer la situation, déclarer nul tout em- » prunt illégal, annuler les titres émis par l'Hôtel de » Ville à taux usuraires, faire à des conditions honnêtes un » emprunt direct. »

C'était trop exiger de la Chambre. M. Rouher, par ses amis, faisait répandre le bruit de sa démission, et posait, non pas à la tribune, mais dans les couloirs, la question de cabinet; dès qu'il crut la majorité suffisamment effrayée, il l'adjura de voter immédiatement sans attendre les renseignements que le préfet promettait pour le 31 mars, sans connaître l'état de ses comptes et les limites de sa dette. La vive réplique de M. Picard fit pourtant renvoyer la discussion au lendemain. Le résultat en était prévu, l'article 1 fut adopté par 200 voix.

L'article 2 du projet portait : « A l'avenir, le budget » extraordinaire de la ville de Paris, voté d'abord par le » conseil municipal, sera approuvé par une loi. Le règle- » ment définitif de ce budget sera approuvé dans la même forme. »

Il semblait tout naturel qu'avant d'entrer en possession du contrôle de l'administration financière de la ville de Paris, le Corps législatif fît l'inventaire des biens dont il allait surveiller la gestion. M. Guéroult proposa donc la formation d'une commission parlementaire pour dresser le

bilan de la ville de Paris. La Chambre trouva cette précaution inutile.

La gauche avait présenté cet amendement à l'article 2 : « Les électeurs de la Seine seront immédiatement convo-» qués à l'effet d'élire un conseil municipal. » On connaît la théorie du gouvernement : Paris n'est pas une ville, mais une capitale, et Paris, par conséquent, est hors du droit commun ; il n'y a pas de Parisiens dans Paris. M. Ernest Picard revendiqua pour Paris la large part qu'il tient dans l'histoire du pays, et son droit à former une grande cité et non une collection anonyme de quartiers, une agglomération. Un conseil municipal de fonctionnaires n'était plus possible, Paris demandait à nommer ses conseillers, à s'appartenir en un mot. M. Jules Simon fit également justice de ce paradoxe, qui enlevait à la capitale de la France ses droits de cité, et des arguments historiques qu'on opposait à la réalisation de l'amendement de l'opposition. Il s'éleva comme député de Paris qui connaît les besoins de ses électeurs et comme économiste qui n'est pas dupe des moyens employés pour créer la cherté des loyers, de la vie, des instruments de travail, contre ces artifices dont ne s'accommodent ni la démocratie ni la morale.

La discussion se refroidissait sensiblement depuis le vote de l'article 1er, et il n'était guère probable qu'elle se réchauffât. Restait pourtant encore à discuter un amendement ainsi conçu : « Provisoirement, le budget de la ville de
» Paris, voté d'abord par le conseil municipal, sera jusqu'au
» rétablissement du principe électif, approuvé par une loi.
» Le règlement définitif de ce budget sera approuvé dans
» la même forme. »

Cet amendement, développé par M. Martel, avait un double but : soumettre le budget de la Ville à la Chambre

et laisser à Paris l'espoir de voir un jour appliquer le système électif à son conseil municipal. Les auteurs de l'amendement semblaient dire : une première concession est faite, mais insuffisante ; l'examen de la Chambre ne doit pas se borner au budget extraordinaire, le contrôle ne peut être sérieux que s'il s'exerce sur les deux budgets.

Ces réflexions, présentées par M. Martel avec autant de force que de modération, ne firent aucune impression sur le gouvernement ni sur la Chambre : leur parti était pris.

Un pouvoir incompétent, chargé d'exercer une surveillance illusoire, voilà en résumé ce qu'il y avait dans la loi qu'on allait voter ; tous le sentaient, mais à l'approche des élections on voulait avoir l'air de faire quelque chose pour Paris. En définitive, ainsi que l'avait dit M. Jules Favre, « la grande œuvre » était jugée et ses auteurs s'étaient levés de la sellette acquittés, mais déconsidérés. La loi fut votée par 200 voix contre 41, après quinze jours de débats passionnés. L'Empire n'en avait pas moins perdu la bataille.

La Chambre discuta, le 10 mars, les interpellations de M. Maurice Richard sur la création d'un cimetière à Méry-sur-Oise et d'un boulevard traversant le cimetière Montmartre. MM. Maurice Richard et Lambrecht obtinrent qu'on examinerait si le cimetière Montmartre ne pouvait pas être contourné comme ils le soutenaient. La question de la place du Roi de Rome et de l'aliénation des terrains domaniaux détachés du Luxembourg occupa la Chambre pendant les séances du 12 et du 13. Les partisans les plus fanatiques de la transformation de Paris s'arrêtaient étonnés et embarrassés devant cet immense amphithéâtre vide du Trocadéro coupé en deux par un colossal escalier aboutissant à une place déserte et coûtant 19 millions. Le percement du jardin du Luxembourg semblait non moins inutile, et

l'on se demandait en tout cas si le gouvernement avait le droit d'aliéner le domaine de l'État par un simple décret, sans l'autorisation du Corps législatif. La discussion fut très-vive entre M. Eugène Pelletan et M. Rouher et entre ce dernier et M. Ernest Picard. La vente de certains terrains avait donné lieu à des tripotages, des fortunes considérables avaient surgi tout à coup; M. Picard appela l'attention de la Chambre sur ces scandales avec une prudence discrète, qui mit M. Rouher fort en colère. Le mot de la situation fut dit par M. Segris : « Il faut garder la règle, pour que la règle nous garde. »

M. Segris avait parlé contre le droit que s'arrogeait le gouvernement de changer, par un simple décret, la destination du domaine public. Cette question, malgré le discours plein de lucidité que M. Grévy lui consacra et par lequel il fit sa rentrée à la tribune, n'avait pas été résolue. La discussion continua. MM. Buffet et Pouyer-Quertier y prirent part. La Chambre s'ajourna au vendredi suivant, 19 mars. La séance de ce jour fut consacrée au vote de la loi sur les pensions et à la prise en considération d'une demande d'interpellation de M. Jérôme David sur l'application de l'article 38 du décret du 2 février 1852 pour l'élection des députés, lorsque l'élection d'un député aura été cassée pour cause de distribution ou de promesse d'argent. L'interpellation de M. Jérôme David ne visait que le premier paragraphe de l'article 38; M. Picard, dans une demande d'interpellation également autorisée, visa le deuxième paragraphe : « Seront punis des mêmes peines ceux qui, sous les mêmes » conditions, auront fait ou accepté l'offre ou la promesse » d'emplois publics ou privés. Si le coupable est un fonc» tionnaire public, la peine sera double. »

On parlait depuis quelque temps de l'interpellation de

M. Jérôme David, et on prêtait à ce député l'intention de demander d'abord que les candidats élus ne fussent plus autorisés à poser de nouveau leur candidature quand leur élection aurait été annulée pour cause de corruption, et ensuite que les candidatures multiples, c'est-à-dire le droit de se présenter comme candidat dans plusieurs circonscriptions à la fois cessassent d'exister. On voit, par l'énoncé de l'interpellation, que ces bruits étaient faux. C'était la corruption individuelle que M. Jérôme David avait uniquement en vue : une autre corruption plus dangereuse dévorait le corps électoral : l'achat collectif des votes par le moyen de travaux publics ou d'encouragements budgétaires accordés aux communes en vue de l'élection d'un candidat. M. Jérôme David n'en tenait nul compte.

L'interpellation était-elle à l'adresse de quelqu'un? il était impossible de le deviner dans son discours. Ses amis de la droite, ordinairement très-peu sensibles au genre de préoccupations qui semblait l'animer, lui avaient probablement fait comprendre le danger de son interpellation, car il se tint dans un vague prudent, se bornant à citer une circulaire de M. Philis aux électeurs du Var; il ne promettait pas de l'argent aux électeurs, mais il s'engageait à travailler à réduire les dépenses publiques de façon à leur permettre de garder une partie de celui qu'ils avaient gagné en travaillant. Du reste, si M. Jérôme David avait eu quelques appréhensions sur les dangers que la corruption électorale faisait courir aux mœurs publiques, quelques mots de M. Rouher suffirent pour les dissiper, de façon qu'après avoir parlé quelque temps sur le ton de prédicateur de la nécessité de veiller sur l'honneur électoral de la Chambre, il se mit tout d'un coup à défendre les candidatures officielles, prétendant que l'opposition avait aussi les siennes,

et faisant suivre cette assertion du défilé des arguments connus en faveur de l'intervention du gouvernement dans les élections. L'orateur, après avoir fait cette inutile interpellation, ne pouvait se dispenser d'en demander le renvoi au gouvernement. M. Rouher lui répondit que son attention n'avait nul besoin d'être éveillée sur ce sujet, et qu'aucun fait ne justifiait un surcroît de précaution contre un abus qu'il n'avait jamais eu à réprimer. M. Rouher ne se souvenait déjà plus des vérifications de pouvoir de 1867 et des annulations qui eurent lieu à cette époque pour cause de corruption.

M. Picard, sortant des généralités où s'était complu le ministre d'État et s'appuyant sur des faits, montra preuves en main, dans un vif et mordant plaidoyer contre les candidatures officielles, où étaient les vrais dangers qui menaçaient la sincérité du suffrage universel; ces dangers, dit-il, lui viennent des moyens que le gouvernement emploie pour faire réussir ses candidats, de la corruption exercée en grand, de la pression administrative, des promesses de chemins de fer, des dons aux communes, des subventions aux églises, des mille faveurs dont dispose le gouvernement.

M. Forcade de la Roquette essaya de lui répondre. M. Émile Ollivier remplaça le ministre de l'intérieur à la tribune. Il fit un discours personnel, ce qu'on appelle un discours ministre. Prendre position, menacer M. Rouher, rallier ses amis et se faire accepter de la majorité comme un homme sûr et dévoué à l'Empire, tel était le but de ce discours dans lequel il flatta M. de Persigny et déclara avec éclat que les révolutions sont toujours funestes. M. Rouher ne jugea pas à propos de lui répondre; M. Jules Favre garda également le silence; l'ordre du jour fut adopté par 157 voix contre 47.

M. Forcade de la Roquette s'était fort égayé la veille aux dépens d'un député de l'opposition qui distribuait, disait-il, des chapelets et des parapluies à ses électeurs. M. Glais-Bizoin à qui s'adressait l'allusion la releva fort spirituellement le lendemain à propos du procès-verbal, et la Chambre passa ensuite à la discussion générale du budget le 2 avril.

L'accord s'était fait rapidement entre le gouvernement et la commission du budget dont le rapport n'était que la paraphrase de celui du Conseil d'État. MM. Busson-Billault et Gressier qui, l'année précédente, ne s'étaient point fait faute d'admonitions, trouvaient que tout allait le mieux du monde. Pouvaient-ils avoir une autre opinion à la veille des élections? Le budget de 1870 se présentait équilibré, d'abord par un reliquat de l'emprunt de 1868 de 15360000 francs, par le versement de l'emprunt algérien, 16666000 francs, soit 32 millions d'emprunt. Une annuité de 5579000 francs, qui devait de plus être payée pendant sept ans aux compagnies de chemins de fer, figurait pour la première fois au budget des travaux publics. Ces 5 millions, on le comprend bien, ne représentaient que l'intérêt du capital qui serait en partie dépensé en 1870. C'était donc en réalité un emprunt de 100 millions qu'il fallait compter au budget de 1870.

Le budget de 1870 contenait en outre, relativement à 1869, une augmentation de dépenses d'environ 30 millions, mais ces dépenses n'étaient que des articles déjà prévus et votés en 1868 et reportés en 1870, afin d'alléger des budgets trop chargés pour que le dernier emprunt suffît à les équilibrer. Il ne restait donc rien pour faire face à l'imprévu, à ce qui constitue l'augmentation naturelle des dépenses d'une année à l'autre.

La nécessité d'arriver à une balance fictive avait fait

réduire dérisoirement les budgets des ministères : c'est ainsi que le budget extraordinaire de la guerre se trouvait fixé à 3 millions ! Des opérations analogues sur les services et les travaux publics maintenaient l'équilibre en 1870 en le détruisant d'avance en 1871.

M. Busson-Billault convenait cependant que la dette flottante était sous le coup d'un passif exigible trop considérable, car il annonçait dans son rapport une vente de rentes de la caisse de dotation qu'on remplacerait par une inscription au budget des pensions au service desquelles les rentes sont affectées. C'était encore un autre emprunt de 100 ou 150 millions, et voilà comment on équilibrait les budgets sous l'Empire.

La suppression de l'Adresse portait une assez rude atteinte aux droits de la minorité, car la majorité maîtresse d'autoriser ou de repousser les demandes d'interpellation ne laissait passer que celles qui lui convenaient. L'opposition était forcée d'attendre la discussion du budget pour prendre sa revanche. La gauche profita donc de cette occasion pour résumer ses griefs, et ses amendements formèrent une sorte de programme : Abolition de l'impôt inégal de la conscription, remaniement des impôts de consommation, réduction de l'effectif, enquête ayant pour objets l'étude des impôts existants et d'un projet d'impôt direct sur les valeurs mobilières, suppression du ministère d'État, du ministère des beaux-arts, du conseil privé, des six grands commandements militaires et de la garde, révision des traitements des fonctionnaires, respect du suffrage universel, précaution contre la fraude électorale, liberté de l'imprimerie, suppression des fonds secrets et augmentation du budget de l'instruction primaire, abolition du timbre, abrogation de la loi de sûreté générale. Tels étaient les points

principaux du programme que la gauche n'hésita pas à porter à la tribune, en attendant que les candidats de sa nuance le portassent à leur tour dans les prochaines réunions électorales.

La discussion générale du budget, vaste cadre dans lequel pouvaient entrer toutes les questions politiques, s'ouvrit par un discours de M. Thiers, éloquente reproduction de son fameux discours résumant tous les droits dont la jouissance constitue la liberté politique. L'orateur opposait à ce résumé la façon dont le gouvernement entendait l'application de ces droits : le gouvernement, dit-il, tue la presse, supprime les réunions publiques, bouleverse les circonscriptions, impose les candidats aux électeurs, voilà comme il entend la liberté électorale. La liberté parlementaire existe-t-elle davantage, non, car le parlement n'a ni le droit reconnu, partout ailleurs qu'en France, de nommer son haut bureau, ni celui d'amender les lois. Il lui est également interdit d'user de l'initiative parlementaire, d'adresser directement une interpellation au gouvernement, d'entrer en communication avec lui au moyen d'une adresse. Il n'y a de liberté véritable que là où existe la responsabilité ministérielle. La droite en entendant ces mots poussa quelques exclamations qui paraissaient s'adresser au président de la Chambre autant qu'à l'orateur ; M. Thiers en abordant cette thèse frisait en effet la discussion de la Constitution ; le président, M. Alfred Le Roux, l'avertit du danger ; M. Rouher ne tarda pas à se mettre de la partie : « M. Thiers viole la Constitution depuis une heure ! » s'écrie-t-il. « Si nous discutons la Constitution tous les jours, autant vaut déclarer la révolution en permanence ! » Le président menaça l'orateur de lui retirer la parole. M. Thiers parvint cependant à terminer son discours après

avoir démontré que dans les gouvernements libres il n'appartient qu'au pays de se prononcer sur la paix ou la guerre, que c'est son intérêt le plus cher, celui de son existence.

M. Rouher répondit à M. Thiers que jamais la France n'avait été plus libre que sous Napoléon III, que le mécanisme parlementaire était usé, et qu'il n'y avait de vivant que le mécanisme de l'Empire.

M. Alfred Le Roux avait présidé mollement cette séance au dire des membres de la majorité. Le *Pays* lui donna un avertissement sévère pour n'avoir pas rappelé M. Thiers à l'ordre quand il discutait la Constitution.

M. Jules Favre reprit le lendemain en jurisconsulte la thèse de M. Thiers; la loi de sûreté générale suspend, dit-il, une menace perpétuelle sur tous les actes des citoyens; l'article 75 de l'an VIII garantit d'autant plus sûrement l'impunité des fonctionnaires que la presse qui a subi 118 procès dans les huit derniers mois ne peut remplacer l'action publique; les magistrats sont insultés quand ils acquittent des prévenus politiques. L'orateur faisait allusion à un propos tenu par un magistrat en pleine audience : ce magistrat avait dit, en parlant du tribunal de Clermont, renvoyant des fins de la plainte un journal poursuivi pour avoir ouvert dans ses colonnes une souscription pour élever un monument à Baudin : « La justice a été imprudente et imprévoyante. » M. Baroche, ministre de la justice, niait que ce propos eût été tenu. M. Girot-Pouzol, député du Puy-de-Dôme, présent à l'audience, affirmait l'avoir entendu. L'élection de M. Girot-Pouzol avait été un échec personnel pour M. Rouher; la rancune et l'habitude de traiter très-cavalièrement les candidats officiels poussèrent M. Rouher à contester avec aigreur les assertions de

M. Girot-Pouzol, et enfin à répondre à ses affirmations persistantes par un brutal : taisez-vous ! que celui à qui il était adressé fort heureusement n'entendit pas, mais qu'il lut le lendemain dans le compte rendu officiel et qu'il s'empressa de relever au début de la séance. La droite aurait bien voulu empêcher ces explications par ses cris persistants : l'ordre du jour ! l'ordre du jour ! mais elle ne parvint pas à épargner à M. Rouher le désagrément d'être obligé de retirer son expression inconvenante. M. Jules Favre, après cet incident, reprit son discours de la veille qu'il termina ainsi : « Il y a une volonté unique qui nomme » les ministres, le Sénat, le Conseil d'État, tous les fonc- » tionnaires, et qui veut en outre nommer les députés. » Que reste-t-il à la nation pour se protéger contre un » absolutisme qui cherche à se déguiser en régime repré- » sentatif, en présence de l'Europe en armes, du peuple » écrasé d'impôts et de l'avenir menacé par la dette ? »

M. Jules Favre avait fait allusion à la présence de M. Rouher dans les clubs démocratiques et sociaux de 1848 ; M. Baroche répondit à sa place, en reprochant à M. Jules Favre ses commissaires de 1848. Quant à la question de la démission du procureur impérial de Toulouse soulevée par M. Thiers, il se borna à gémir sur l'ingratitude de ce magistrat. M. Picard ramena l'incident dans la séance du 5 avril. M. Séguier, fort bien apparenté, comptait plus d'un défenseur à la Chambre. M. de Talhouët exposa toute l'affaire : le 14 novembre 1868, M. le ministre de la justice avait expédié à tous les parquets l'ordre de saisir les journaux contenant la souscription Baudin ; cet ordre arrive le 16 à Toulouse. M. Séguier, procureur impérial, écrit le 17 au procureur général que, conformément à ses ordres, il a fait saisir les journaux se trouvant

dans le cas spécifié par la circulaire, et qu'il est prêt à requérir contre eux, mais à la condition de faire remarquer au tribunal que dans le fait d'une souscription ouverte à Paris, et continuée à Toulouse sans trouble ni désordre, il ne saurait voir le délit de manœuvres à l'intérieur. Dans le cas, ajoutait M. Séguier, où le ministre n'approuverait pas son attitude, il donnerait sa démission. Le ministre de la justice, informé par le procureur général de l'incident, montra un certain mécontentement contre M. Séguier, mais il ne prit aucune mesure contre lui. Les choses en restèrent là du 1er novembre au 29 décembre. Différents procès de presse furent jugés dans l'intervalle, et M. Séguier fit prononcer des condamnations. M. Baroche écrivit néanmoins au procureur général : « *Il est honteux* » *pour la justice que dans le chef-lieu de votre ressort* » l'*Émancipation* puisse énumérer les procès qu'elle a subis » en faisant ressortir combien peu lui ont coûté les viola- » tions les plus flagrantes de la loi. » La lettre annonçait en même temps la révocation de M. Séguier.

Les décisions de la justice, signalées comme honteuses parce qu'elles acquittaient un journal, voilà ce qui frappa surtout les gens impartiaux dans l'exposé calme et impartial de M. de Talhouët. Le langage de M. Baroche, dans sa lettre au procureur général de Toulouse, fit comprendre comment on avait pu permettre aux journaux d'insulter les juges de Clermont. Quant à la subordination absolue, à l'obéissance passive du parquet invoquées par M. Baroche pour justifier la révocation de M. Séguier, elles se concilient mal avec la dignité du magistrat. Que le gouvernement ordonne des poursuites, cela se conçoit, mais à l'audience le magistrat qui siége au parquet n'obéit, comme celui qui siége au tribunal, qu'à sa conscience : les débats

es témoignages et les plaidoiries peuvent modifier ses conclusions, c'est un juge et non un commis.

M. Buffet ne voulut pas laisser la discussion générale du budget se clore sans parler au nom du tiers-parti. Entre la théorie de M. Thiers sur le régime représentatif et la pratique du gouvernement, il n'y avait pas, selon lui, autant de distance qu'on pouvait le supposer, aussi approuvait-il cette pratique, sauf en ce qui concerne les candidatures officielles. Le ministre de l'intérieur lui répondit en évoquant le spectre rouge. « Quoi », répliqua M. Buffet, « c'est » parce qu'il se fait dans quelques bouges de Paris des prédi» cations subversives que vous jugez nécessaire d'intervenir » plus que jamais dans les élections, et c'est vous-même qui » vous chargez de propager ces élucubrations qui, sans » vous, ne trouveraient point d'éditeurs; pouvez-vous invo» quer la nécessité de préserver les électeurs de la contagion » socialiste et révolutionnaire, quand c'est vous-mêmes qui » êtes les plus actifs propagateurs de cette contagion? »

M. Louvet et M. Magnin, en examinant la situation financière, fournirent de nouveaux arguments à la thèse de M. Buffet. Si la situation financière, comme l'affirmait M. Louvet, ne pouvait se rétablir que par le maintien de la paix et par la renonciation aux dépenses exagérées, il devenait de plus en plus nécessaire d'envoyer à la Chambre des députés indépendants.

La discussion générale du budget se termina par un débat intéressant entre M. Garnier-Pagès et M. Magne, et a Chambre passa, le lendemain 7 avril, à la discussion des suppléments de crédit des exercices de 1868 et 1869.

M. Émile Ollivier revint deux jours après sur ses demandes de la session précédente à propos du concile : des évêques seront-ils autorisés à s'y rendre? Se concerteront-ils avec

le gouvernement sur la façon de traiter les questions concernant l'État? Celui-ci se fera-t-il représenter par des légats et par des ambassadeurs? M. Baroche répondit par un *oui* à la première question, et par un *non* à la seconde. Quant à la troisième, elle continue, dit-il, à être l'objet des délibérations du gouvernement. M. Émile Ollivier fit remarquer que cette conduite était grosse de conséquences, et qu'elle allait directement à l'abolition du concordat.

M. Jules Favre, dans la même séance, fit valoir contre la politique étrangère du gouvernement les arguments habituels de l'opposition. M. de la Valette, ministre des affaires étrangères, lui répondit par un véritable hymne à la paix, auquel le public ne se montra guère disposé à faire chorus. On était payé pour se méfier des assurances pacifiques d'un gouvernement qui avait fait trois grandes guerres en dix-sept ans.

Les réunions publiques, d'abord assez largement tolérées, se disciplinaient peu à peu, lorsque le gouvernement, changeant de conduite brusquement, les fit fermer et ordonna des poursuites contre leurs orateurs. M. Jules Simon s'éleva contre un système qui empêchait les masses de se former à la pratique de la liberté.

L'approche des élections avait donné au gouvernement l'idée de proposer la suppression du livret d'ouvrier; des contrats et des certificats portés sur un carnet établiraient à l'avenir les rapports entre les ouvriers et les patrons; un règlement d'administration publique déterminerait les conditions auxquelles ce livret, ou carnet, pourrait servir de passe-port. La réforme annoncée dépendait donc d'un simple règlement de police. M. Laroche-Joubert demanda la suppression du troisième paragraphe du projet contenant la disposition que l'on vient de résumer. MM. Carnot

et Jules Simon présentèrent un amendement plus radical : « La loi du 22 juin 1854 et toutes les dispositions relatives aux livrets d'ouvriers sont et demeurent abrogées. » Il est inutile d'ajouter qu'il ne fut point pris en considération.

La question des libertés municipales de Lyon fut portée de nouveau à la tribune, le 12 avril, grâce à l'initiative de M. Hénon. Vint ensuite celle des grands commandements militaires défendus avec ténacité par le maréchal Niel, ministre de la guerre. Le budget de son département donna lieu à une discussion rapide sur le gouvernement de l'Algérie. Les séances jusqu'au 20 furent consacrées aux budgets de la marine et des colonies, de l'instruction publique, du commerce et de l'agriculture. M. Thiers fut rappelé à l'ordre pour avoir dit : « Votre liberté commerciale n'est qu'une comédie comme votre liberté politique. » M. Picard voulut savoir de quel droit le surintendant des beaux-arts prêtait les tableaux confiés à sa garde pour orner les appartements du Cercle impérial dont ce dernier faisait partie. Un conseiller d'État lui répondit que ces tableaux n'avaient été déposés dans le Cercle que momentanément et en attendant qu'on réparât les salles du Louvre. Une discussion plus importante s'engagea ensuite sur les juridictions politiques et sur la loi de sûreté générale. M. Ernest Picard réclama l'application du jury au jugement des délits de presse et la suppression de la loi de sûreté générale, loi terrible qui, selon les expressions du ministre de la justice, « punit des actes innocents en eux-mêmes et coupables seulement par le but qu'ils auraient pu involontairement atteindre ». Le gouvernement n'était pas d'humeur à se dessaisir d'une loi pareille, non plus qu'à supprimer les brevets d'imprimeur et la commission de colportage, comme cela lui était demandé par l'opposition.

Les trois dernières séances furent consacrées au vote du budget ordinaire et de la loi sur les pensions à donner aux anciens militaires, vote *in extremis* d'une dépense que la Chambre ne pouvait prévoir et qu'elle ne pouvait rejeter sans résister à la volonté impériale et sans se compromettre à la veille des élections.

Le Corps législatif qui terminait sa carrière était le produit des élections de 1863; ces élections, en ramenant, grâce à la vigueur des préfets, la majorité de 1857 sur les bancs de la Chambre, n'en avaient pas moins été, on s'en souvient, très-chaudement disputées. L'opposition, en maint endroit, réunit des minorités considérables; elle eut la majorité dans les grandes villes. Les députés républicains, ou du moins ceux qui, après avoir été nommés comme tels par les électeurs, s'honoraient de leur origine ou qui ne la désavouaient pas, étaient montés du chiffre de cinq à celui de dix-sept. L'orléanisme et la légitimité durent également aux scrutins de 1863 quelques représentants illustres, entre autres MM. Thiers et Berryer. Le vote de 1863 put donc passer pour une protestation contre le régime dictatorial qui pesait sur la France; et il apporta parmi les membres de la nouvelle Chambre des germes d'opposition qui ne firent que se répandre et se développer dans le courant de la législature.

La croyance générale, partagée par le gouvernement au début de la session de 1863, était qu'un groupe très-nombreux allait se former sous la direction de M. Thiers. Onze ans passés dans la retraite n'avaient pas fait oublier son nom. M. Thiers figurait parmi les chefs de ce qu'on appelait le grand parti de l'ordre lorsque le coup d'État de 1851 l'arracha de la tribune pour l'envoyer en exil. Ses débuts dans la vie politique comme journaliste et comme his-

torien, sa constante attention pendant qu'il était au pouvoir à ne point se séparer de la révolution, lui valurent l'avantage de ne pas rester enseveli sous l'impopularité qui couvrait les hommes d'État de la rue de Poitiers. L'Empire, en mettant en quelque sorte l'opinion publique en demeure d'opter entre lui et M. Thiers aux élections de 1863, avait forcé l'opposition de gauche à travailler à sa nomination. Son programme politique était celui de la monarchie constitutionnelle; il le formula, on se rappelle avec quel éclat, dans son premier discours. La colère, excitée par la déclaration de guerre contenue dans cet éloquent résumé des libertés nécessaires, se trahit par la protestation de M. Rouher, « la suprématie autrefois revendiquée par la Chambre n'est plus, le monarque a été déclaré nettement le premier dans l'État », et par le mélancolique étonnement de l'Empereur en remettant la barette de cardinal à l'évêque de Rouen, « de voir à un si » court intervalle des hommes à peine échappés du nau» frage appeler à leur aide le vent et les tempêtes ».

M. Thiers n'avait pas cependant hésité à faire un acte d'adhésion conditionnelle au gouvernement : « Je le déclare » ici en honnête homme, si l'on nous donne cette liberté » nécessaire, quant à moi je l'accepterai, et l'on pourra me » compter au nombre des citoyens soumis et reconnaissants » de l'Empire. » L'ancien ministre de Louis-Philippe, ainsi placé entre la gauche républicaine, dont le programme dépassait le sien, et la majorité fidèle au programme de 1851, ne pouvait plus être qu'un général sans armée. La nouvelle Chambre comptait cependant un certain nombre de partisans du régime parlementaire, mais ces députés ne se sentant pas l'énergie nécessaire pour arborer ouvertement leur drapeau, essayaient de s'introduire dans la place

par les sentiers des petites réformes, quitte à déployer l'étendard parlementaire sur la forteresse quand ils y seraient entrés par surprise. Cela n'était point facile; le maintien du régime de 1852 impliquait le maintien au pouvoir des hommes de 1852. Il fallait, avant de les remplacer, commencer par modifier ce régime, car les réformistes, c'est le nom que nous donnerons aux hommes dont nous venons de parler, comptaient parmi eux un trop grand nombre de candidats officiels pour songer à le changer complétement et pour demander, comme M. Thiers, le gouvernement du pays par le pays; quelques réformes leur suffisaient, comptant bien d'ailleurs que si l'Empereur se résignait à les faire, il ne pourrait se dispenser de les charger de leur application.

Les réformistes, échauffés par leur récent contact avec les électeurs et stimulés par le discours de M. Thiers, résolurent de formuler, dès le début de la législature, leur programme par l'intermédiaire de M. Latour-du-Moulin, ancien directeur de la librairie au ministère de la police : liberté pour l'opinion de se produire par une presse libre, possibilité pour la Chambre de mieux voter la dépense par la spécialité des budgets, et de consulter le gouvernement en interpellant les ministres admis à paraître devant elle, telles étaient leurs exigences bien modestes. M. Latour-du-Moulin et ses amis, fidèles d'ailleurs au dogme de la responsabilité impériale, repoussaient très-vertement toute accusation de vouloir le retour au régime parlementaire.

Le parti des réformes, qui devait s'appeler plus tard tiers-parti et centre gauche, fit donc sa première apparition dans l'histoire parlementaire du second Empire, au début de la session de 1863, sous la forme d'un groupe ayant pour

représentant M. Latour-du-Moulin; bientôt MM. Buffet, de Talhouët, Martel, de Tillancourt, Chevandier de Valdrôme, de Janzé et plusieurs autres députés, estimant que la seule forme du gouvernement libre sous la monarchie est le régime parlementaire, mais redoutant de s'attaquer à un prince fort jaloux de sa prérogative, renoncèrent aux libertés nécessaires de M. Thiers pour se rallier aux réformes possibles de M. Latour-du-Moulin. Le groupe de M. Buffet et le groupe de M. Latour-du-Moulin marchèrent dans un accord complet pendant la session de 1864; ils s'unirent même à la gauche pour condamner la loi de sûreté générale; ils demandèrent dans leurs amendements à l'Adresse la suppression de l'autorisation pour les journaux, des garanties plus complètes dans la loi électorale, le choix des maires dans les conseils municipaux. Les deux groupes ne se divisèrent que sur la question du Mexique. Le groupe Latour-du-Moulin, après le discours dans lequel M. Thiers conjurait la Chambre d'arrêter par un vote le départ du prince Maximilien pour Mexico, ne voulut pas annuler l'initiative du pouvoir : M. Buffet et ses amis, au contraire, se joignirent à l'opposition, et quarante-sept voix protestèrent contre la politique du gouvernement.

L'opposition des deux groupes parut moins vive dans la session de 1865. Ils trouvèrent bon de s'effacer devant la volonté nettement exprimée par l'Empereur de ne rien changer à l'état actuel des choses.

La formation d'un tiers-parti était difficile dans une Chambre où, la gauche mise de côté, on n'avait procédé à aucun classement. L'existence d'un tiers-parti suppose celle des centres; or, en l'absence des centres, les fractions du Corps législatif que les journaux désignaient parfois sous le nom du tiers-parti ne formaient en réalité dans les

premières sessions de la législature qu'une agrégation vague plus utile que dangereuse au gouvernement. M. de Morny, prévoyant en effet après le premier discours de M. Thiers le réveil prochain des opinions libérales, n'était nullement fâché de voir se former dans la Chambre un parti qui, sans réclamer les libertés parlementaires et même en les proclamant dangereuses, solliciterait certaines réformes que l'Empereur pourrait concéder peu à peu sans rien abandonner de son autorité, et qui procureraient au pays la douce illusion de la liberté reconquise.

M. Émile Ollivier, dans la première session du Corps législatif, avait accepté l'Empire sous certaines conditions qu'il s'agissait, il est vrai, de définir, mais qui ne devaient pas être bien rigoureuses, si l'on en juge par la théorie de gouvernement contenue dans son discours du 4 février 1863 : « Mon idéal n'est point que la Chambre, celle-ci ou toute autre, soit appelée à ressaisir le pouvoir. Je n'admets pas que les assemblées aient droit, mission et capacité pour gouverner. Je désire que le chef de l'État soit et demeure responsable, sans exclure la responsabilité logique, nécessaire, utile, pour tous les ministres. » L'Empereur n'ayant pas cru devoir essayer de réaliser cette combinaison de la responsabilité du chef de l'État et de la responsabilité des ministres, qui ressemble un peu à la quadrature du cercle, M. Ollivier rentra sous sa tente ; on s'attendait à l'en voir bientôt sortir pour attaquer le gouvernement, lorsque tout à coup il vota l'Adresse de 1865, sous prétexte qu'il ne pouvait moins faire pour une majorité qui venait de le nommer rapporteur de la loi des coalitions, et d'asseoir M. Darimon au banc des secrétaires. Ces marques particulières de bienveillance pouvaient-elles justifier un vote qu'il s'était engagé à ne donner qu'à la transforma-

tion de l'Empire? M. Émile Ollivier n'en était plus à s'embarrasser de semblables questions; il venait d'accomplir son évolution de la République à l'Empire, et il lui restait à se livrer à une nouvelle manœuvre qui consistait d'abord à prendre place dans les rangs de la majorité, ensuite à en sortir après avoir donné ce gage au gouvernement, enfin à se mettre à la tête des réformistes, et pour faire rendre à ce groupe les services que M. de Morny en attendait.

L'année suivante, la question extérieure primait toutes les autres questions. L'Empereur, en 1865, avait flétri la conduite de la Prusse et de l'Autriche dans les duchés. Après être allé jusqu'à déclarer que si une des puissances consentait à consulter les populations il serait avec celle-là, il se donnait un complet démenti à lui-même. L'Autriche, rompant avec la Prusse, proposait de recourir au moyen préconisé par Napoléon III, mais M. de Bismarck était à Biarritz, et l'Empereur, séduit sans doute par les idées du ministre prussien sur une nouvelle géographie du Rhin, répondit à Vienne que son intention était de continuer en Allemagne à observer « une politique de neutralité qui, sans nous em» pêcher parfois de nous affliger ou de nous réjouir, nous » laisse cependant étrangers à des questions où nos intérêts » ne sont pas directement engagés ». La commission de l'Adresse, à l'instigation du gouvernement, proposait de passer ce paragraphe du discours impérial sous silence, afin, dit-elle, de laisser toute liberté à l'Empereur. M. Thiers combattit cette proposition, et la Chambre, dans un paragraphe spécial de l'Adresse, émit le vœu que le gouvernement prévînt la guerre par une déclaration nette et précise. Le vote des réformistes ne fut pas étranger à ce résultat, non plus qu'à l'adhésion donnée par la Chambre dans la discussion de la loi du contingent à la politique conseillée

par M. Thiers dans les affaires d'Allemagne, vote auquel l'Empereur répondit bientôt par le discours d'Auxerre et par la lettre du 17 juin au ministre des affaires étrangères, annonçant qu'il allait se renfermer dans « une neutralité attentive ». Vint la fameuse séance du 14 juin 1866, où la majorité ferma la bouche à M. Thiers, qui se permettait d'avoir un avis quand le souverain avait parlé. MM. Buffet, d'Andelarre, Chevandier de Valdrôme, Gœrg, de Grammont, Hallez-Claparède, de Janzé, Lambrecht, duc de Marmier, Martel, Émile Ollivier, Pieron-Leroy, Planat, de Tillancourt, votèrent contre la clôture. Les membres du groupe Latour-du-Moulin votèrent en général pour ou s'abstinrent. Les deux fractions réformistes composant ce que l'on commençait à appeler le tiers-parti s'étant divisées, ce groupe, après Sadowa, tomba dans un affaissement complet jusqu'au jour où M. Latour-du-Moulin exhuma le programme de 1864, résumé dans le fameux amendement des 42, défendu ou plutôt atténué par M. Buffet, et encore amoindri par M. Martel. M. Buffet avait déclaré qu'il n'y avait entre ses amis et la majorité aucun désaccord sur le fond, mais qu'à l'expression plus nette, plus précise d'une pensée commune, le tiers-parti jugeait utile d'ajouter une indication d'opportunité. Le libéralisme du gouvernement était évident aux yeux du tiers-parti, il ne s'agissait que de le rendre plus pratique dans la forme. L'Adresse ne suffisant pas, selon lui, pour interroger le gouvernement, car des questions peuvent naître pendant la session, il réclamait outre le droit d'interpellation pour répondre à l'opportunité du contrôle, le droit d'amendement pour le préciser et la présence des ministres à la Chambre comme extension du décret de 1860. Le tiers-parti évitait de traiter la question au point de vue théorique de la responsabilité ministérielle.

M. Rouher, au système ambigu de M. Buffet, opposa, comme au système franchement parlementaire de M. Thiers, le plébiscite de 1852 et la Constitution ; il traita le régime parlementaire « d'habit usé, flétri, suranné »; il répondit ensuite à la demande du droit d'interpellation par la menace de la suppression de l'Adresse et bientôt après par le sénatus-consulte défendant de discuter la Constitution.

Le ministre d'État ignorait-il que dès lors le sol était miné sous ses pieds, et qu'on travaillait non sans succès à la mise en œuvre prochaine d'un système politique entièrement opposé à celui qu'il avait eu mission de défendre jusqu'à ce jour? Cela n'est guère probable, mais il se croyait assez fort pour résister à ses ennemis. Il savait en tout cas que M. Émile Ollivier était depuis longtemps reçu aux Tuileries. L'Impératrice avait témoigné le désir de voir le jeune député de Paris pendant le voyage de l'Empereur en Algérie. Il accepta un dîner chez elle, et revint plusieurs fois mystérieusement au château. M. Ollivier, un jour, arrivait à peine chez l'Impératrice que l'Empereur y entra. M. de Morny, en prévision de l'avenir, préparait alors les voies au rétablissement successif d'une sorte de régime constitutionnel. Des relations s'entamèrent entre l'Empereur et M. Émile Ollivier, et M. de Morny ne négligea rien pour les fortifier ; sa mort interrompit ces relations jusqu'au jour où M. Walewski, devenu président du Corps législatif, reprit, secondé par sa femme qui jouissait d'un grand crédit auprès de l'Empereur, l'œuvre interrompue de M. de Morny. M. Walewski fut autorisé dans les derniers jours de décembre 1866 à proposer à M. Émile Ollivier le portefeuille de l'instruction publique, avec la mission de porter la parole devant les Chambres au nom du gouver-

nement. M. E. Ollivier refusa, disant que son moment n'était pas venu, mais il promit son concours aux réformes dont l'Empereur, malgré les assurances contraires données par M. Rouher, reconnaissait la nécessité, et dont il traça le programme dans sa lettre du 19 janvier.

La démission des ministres, après cette lettre, semblait promettre leur succession aux membres du tiers-parti, lorsque tout à coup le cabinet se reforma sous l'impulsion des trois hommes qui avaient le plus vivement combattu les réformes. La gauche, ne voyant plus alors dans le décret du 19 janvier qu'un recul sur le décret du 24 novembre, demanda à interpeller le gouvernement; les interpellations eurent lieu, et le tiers-parti s'associa à M. Émile Ollivier pour réclamer l'ordre du jour. Il se divisa de nouveau dans le scrutin qui eut lieu après le grand discours de M. Thiers dans la séance du 15 mars 1867. M. Émile Ollivier se rangea parmi les approbateurs de la politique impériale.

L'Empereur se montrait en toute occasion satisfait des agrandissements territoriaux de la Prusse; le Corps législatif s'aperçut bientôt que cette prétendue satisfaction n'était qu'un artifice pour voiler sa déconvenue, et qu'au moment où il vantait les avantages que les derniers événements de l'Allemagne offraient à la France, il cherchait par des agrandissements à réparer l'atteinte portée à sa puissance. Le ministre des affaires étrangères avait annoncé, le 18 avril, à la Chambre l'incident du Luxembourg en déclarant catégoriquement que le gouvernement impérial ne l'avait nullement provoqué (1). Le tiers-parti savait bien

(1) La citation suivante sera un démenti suffisant au ministre : « Sa Majesté pensera peut-être qu'en se dépouillant d'une principauté dont la position est devenue difficile et précaire, elle fera un acte également agréable à ses sujets

que ce gouvernement avait entamé l'affaire du Luxembourg depuis deux mois, au moment où il en attribuait l'initiative à la Hollande et où il se disait uniquement occupé du soin de développer les libertés de la France; mais il se garda bien d'insister sur ce mensonge. Le tiers-parti, presque toujours divisé dans les questions extérieures, montrait plus d'union dans les questions intérieures. Il fut donc unanime à reconnaître que les lois présentées le 13 mars par le ministère Rouher étaient loin d'être la fidèle traduction des promesses impériales. D'où provenait ce désaccord entre la volonté du souverain et celle des ministres? Le tiers-parti répondait : Aux artifices de ces derniers qui n'ont retiré leur démission que dans la pensée de retenir l'Empereur sur la pente des idées libérales. La majorité n'aimait pas qu'on mît en doute la parfaite union de vues existant entre l'Empereur et les membres de son cabinet; elle en voulait à M. Émile Ollivier d'opposer trop souvent le libéralisme prétendu de l'Empereur à l'esprit dictatorial et réactionnaire des ministres, et depuis quelque temps elle le traitait presque, lorsqu'il prenait la parole, comme un membre de l'opposition; la correspondance échangée entre lui et l'Empereur avait cessé; M. Rouher l'emportait. Le tiers-parti fit dès lors une opposition plus décidée; il forma la majorité des soixante députés qui repoussèrent la loi sur la garde mobile; il combattit comme insuffisamment libé-

hollandais désireux de se dégager de toute compromission relative au grand-duché et à ses sujets luxembourgeois, dont les sympathies sont toutes françaises et qui craignent de se voir réunis à l'Allemagne. Il m'est permis d'admettre qu'en acceptant de bonne grâce le fait d'une réunion du grand-duché à la France, le cabinet de Berlin croirait faire acte d'habileté politique et donnerait à nous-même une satisfaction morale et matérielle. » (Dépêche au ministre français à la Haye, le 22 février 1867.)

Le gouvernement impérial, en mentant au Corps législatif, se faisait à lui-même sur les intentions de la Prusse des illusions que M. de Bismarck allait bientôt dissiper.

rales les lois sur la presse et sur les réunions, mais il finit par les voter, M. Buffet donna la main à M. Latour-du-Moulin, M. Émile Ollivier vota contre.

Telle était la situation du tiers-parti au moment où finissait la législature de 1863. Sa politique, peu faite pour grandir ses membres dans l'estime du pays, constituait un danger sérieux pour le gouvernement. La combinaison préparée par M. de Morny avait un résultat tout contraire à celui qu'il en attendait. Les oppositions vagues et intermittentes du genre de celle dont MM. Émile Olliver, Buffet et Latour-du-Moulin étaient les chefs empêchent quelquefois les oppositions plus décidées, de se former, mais elles sont presque toujours fatales aux gouvernements qu'elles énervent en ayant l'air de les soutenir. Le tiers-parti avait beau repousser toute comparaison entre lui et la gauche, et insister sur les différences qui les distinguaient, le public ne les apercevait point; le tiers-parti pour lui exprimait à peu près les mêmes vœux que la gauche, il les confondait dans son esprit. La raison d'être de l'empire dictatorial se trouvait dans l'existence de l'opposition de gauche, il pouvait durer longtemps encore à côté d'elle. L'action du tiers-parti suffisait pour le rendre impossible et pour l'obliger tôt ou tard à se transformer.

La législature de 1863 avait vu se former et consolider le tiers-parti. C'était là son grand résultat; quant à la session qui venait de se terminer le 24 avril, l'Europe sortait d'une crise quand elle s'ouvrit. La question d'Orient, impolitiquement soulevée par les agents de France et d'Autriche, était venue se poser à la conférence, où l'on s'aperçut que l'Empire n'avait que des prétentions et pas d'alliés, et qu'il troublait la paix sans avoir les moyens de

faire la guerre. Le Corps législatif comprenait le danger de cette politique, mais il n'osait refuser ni les hommes ni l'argent pour la pratiquer; il se bornait à manifester un vague et platonique amour de la paix, sans prendre directement la défense des intérêts nationaux menacés plus que jamais. La vigueur qu'il avait paru montrer durant la session dans l'affaire de l'emprunt de la ville de Paris au Crédit foncier n'avait guère duré. La dictature municipale s'était vue forcée, il est vrai, de déposer son bilan et de mettre à nu les désordres de son administration, mais les députés hésitèrent à faire remonter jusqu'au coupable la responsabilité de ces abus. Jamais, du reste, dans les six années de son existence, la Chambre ne sut faire acte réel d'opposition : elle approuva l'expédition du Mexique, la convention du 15 septembre et Mentana, la lettre de M. Drouyn de Lhuys et le programme de 1866 donnant le Rhin à la France, la circulaire de M. de la Valette, et la théorie des trois tronçons; après avoir repoussé en 1866 l'amendement des 45, elle applaudit en 1867 à la lettre du 19 janvier. Malgré ces inconséquences, elle avait cependant gagné un peu en pouvoir, grâce à la position d'un gouvernement en déveine qui éprouvait le besoin de partager avec elle la responsabilité et le fardeau de ses déconvenues; le régime discrétionnaire et providentiel s'en allait par morceaux; elle héritait de son influence. Le pouvoir lui était venu par la force des choses, mais c'était toujours l'Assemblée de Queretaro et de Sadowa. L'Empire plus attaqué et moins défendu; le pouvoir personnel plus découvert, mais non diminué, non limité et toujours maître des destinées du pays, telle était la situation à la fin de la session. L'Empereur, de même qu'il avait délibéré avec MM. Émile Ollivier et Walewski sur les moyens d'étendre

la liberté, pouvait s'entendre avec MM. Jérôme David et Granier de Cassagnac sur les moyens de la restreindre : il suffisait pour cela d'une lettre. La liberté n'était donc pas plus réelle qu'avant le 19 janvier, mais la Chambre faisait un peu plus de bruit.

CHAPITRE XVI

1869

LES ÉLECTIONS GÉNÉRALES

SOMMAIRE. — Discours du jour de l'an. — Les tableaux prêtés au Cercle impérial restitués au Louvre. — Demande d'enquête. — Démission de deux procureurs impériaux. — Rapport financier de M. Magne. — La question belge. — Révolution au Muséum. — Le banquet de Saint-Mandé. — Le centenaire de Napoléon Ier. — Approche des élections. — Discours de l'Empereur à Chartres. — L'abstention et le vote en blanc. — Division des partis. — Échec de l'*Union libérale*. — Le spectre rouge. — Remaniement des circonscriptions électorales. — La période électorale s'ouvre le 3 mai. — Les candidats. — Réunions électorales. — M. Émile Bancel et M. Émile Ollivier. — Réunion du Châtelet. — Troubles qui l'accompagnent. — Profession de foi de M. Émile Ollivier. — 1re circonscription : MM. Gambetta et Carnot. — Cahier des électeurs de M. Gambetta. — MM. Thiers, Raspail et Guéroult. — Candidature de M. de Rochefort. — Résultat des élections. — Second tour de scrutin. — MM. Thiers, Jules Favre, Garnier-Pagès et Jules Ferry sont nommés. — Troubles dans Paris. — Les blouses blanches.

L'opinion publique, faute d'autre renseignement, attendait chaque année avec impatience, et interrogeait avec curiosité les discours de félicitation qui s'échangeaient, à l'occasion du jour de l'an, entre l'Empereur, le corps diplomatique et les grands corps politiques et judiciaires. On a vu au commencement du chapitre XV, que l'Empereur, le bruit en courait du moins, avait manifesté dans certaines réponses aux discours qui lui avaient été adressés à l'occasion du jour de l'an des tendances libérales. On verra dans le récit des événements de l'année 1869 que la nécessité de présenter le tableau de la session nous a forcés d'interrompre et qne nons allons reprendre, que ces bruits favorables au développement des institutions libérales n'avaient rien de sérieux. Les journaux avaient signalé, l'année précédente, le sans-gêne avec lequel M. le surin-

tendant des beaux-arts, disposant des tableaux du Louvre, avait prêté une collection de tableaux précieux de l'école flamande pour orner les salons du Cercle impérial, dont les membres passaient en général pour être plus sensibles aux émotions du jeu qu'à celles des beaux-arts. Les réclamations de la presse firent enfin cesser ce scandale. L'administration se rendit le 5 janvier aux plaintes du public, qui ne pouvait s'empêcher de songer avec terreur à ce qui avait pu se passer depuis seize ans dans l'administration des beaux-arts soustraite à tout contrôle. On demanda vainement de toutes parts une enquête.

La démission de M. Séguier, procureur impérial à Toulouse, donna lieu à des réflexions d'un autre genre. M. le garde des sceaux reprochait à ce magistrat la faiblesse de ses réquisitoires en matière de presse. M. Séguier trouvait que « parler à l'audience sous la surveillance d'une police occulte, donner des conclusions imposées d'avance par M. le garde des sceaux, est indigne d'un magistrat qui se respecte ». Un autre procureur impérial, M. Edmond Turquet, occupant le siége de Vervins, avait donné également sa démission le 20 décembre précédent. M. Turquet faisait des cours aux prisonniers; la presse crut devoir signaler cet acte de dévouement; le procureur général et le préfet s'en émurent et adressèrent à M. Turquet des remontrances qui l'engagèrent à renoncer à la magistrature. La dépendance des magistrats était donc double; ils avaient à satisfaire à la fois le pouvoir judiciaire et le pouvoir administratif.

Le rapport qui précède annuellement la présentation des lois de finance et qui en résume le caractère général fut publié le 10 janvier. M. Magne constatait que la ressource extraordinaire de 429 millions, mise à la disposition du

Trésor par la loi du 1[er] août dernier, « ne pouvait transformer instantanément nos embarras financiers en un état de choses florissant, et qu'elle ouvrait la voie des améliorations successives ». Notre situation financière, malgré le maintien de la paix, l'accroissement des recettes ordinaires et les sacrifices extraordinaires que la nation s'était imposés, ne s'améliorait point. Le rapport manquait de franchise en n'indiquant pour 1869 qu'une somme de 1 milliard 722 millions comme total des dépenses et des recettes, tandis que le budget des dépenses sur ressources spéciales s'élevant pour cette année 1869 à 273 millions, le budget spécial de la caisse d'amortissement à 76 millions, le budget des dépenses d'ordre à 100 millions, donnaient un total de près de 2 milliards 200 millions, un tiers de plus que ne faisait soupçonner le rapport. Était-ce d'ailleurs chose sérieuse que d'opposer aux augmentations de dépenses la plus-value que les impôts directs et indirects étaient censés devoir fournir, en 1869, sur les évaluations primitives du budget?

Pouvait-on voir une preuve de la bonne situation financière du pays dans le prix relativement élevé auquel s'était placé le dernier emprunt et dans la pléthore de l'encaisse de la Banque de France?

L'atmosphère politique semblait s'être calmée à l'extérieur depuis l'affaire du Luxembourg, lorsque tout à coup, comme si l'on n'avait pas assez de motifs de trouble en Europe, la *Patrie*, la *France*, l'*Étendard*, le *Public* et autres journaux entrèrent en campagne contre le gouvernement belge, coupable de vouloir faire une loi sur l'exploitation de ses propres chemins de fer, dans laquelle il plaisait à ces journaux de voir une marque de défiance contre la France. La question était de savoir si cette loi

autoriserait la cession du chemin du Luxembourg belge à la compagnie de l'Est. Les actions du Luxembourg étaient en majeure partie dans les mains des capitalistes anglais, favorables en majorité à la cession; le gouvernement belge, opposé à cette mesure, aurait peut-être fini par y consentir, pour ne pas fournir de cause de mécontentement à l'Angleterre, mais lord Clarendon le laissa maître d'agir comme bon lui semblerait. Le cabinet de Bruxelles put donc braver les menaces des journaux officieux contre la Belgique et dédaigner leurs provocations.

Le 2 mars, MM. Troplong et Lamartine moururent presque à la même heure, et, par une association bizarre, ils furent tous les deux enterrés aux frais de l'État, honneur qu'ils ne méritaient pas au même titre. M. Troplong songeait à suivre la carrière administrative et non celle du droit, lorsqu'une lecture de Cujas lui révéla sa vocation. Nommé substitut en 1819, il passa par tous les grades de ce qu'on appelle la magistrature debout; avocat général à Nancy, en 1829, il devint l'année suivante président de chambre à la Cour royale de la même ville, il était conseiller à la Cour de cassation et pair de France en 1846. La République, en 1848, l'éleva au fauteuil de premier président à Paris. Les gouvernements libres avaient fait sa fortune, il se hâta de les abandonner et de se donner corps et âme au second Empire, dont il fut le Cambacérès, moins la politique, quoiqu'on le consultât quelquefois dans les moments importants. Quant à Lamartine, raconter sa vie serait faire l'histoire de la littérature et de la politique, de la poésie et de l'éloquence en France. Quelques pages n'y suffiraient pas; de telles mémoires veulent être honorées par des livres uniquement consacrés à elles.

Le gouvernement accomplit quelques jours après sans

bruit une grande destruction : le Muséum d'histoire naturelle cessa d'être une institution nationale, indépendante, consacrée aux sciences pures, telle que l'avait faite le règlement du 21 frimaire an III. Le Muséum n'était plus du reste depuis dix ans que l'ombre de lui-même ; ses professeurs, affaiblis et découragés depuis 1852 ; loin de songer à ouvrir des cours nouveaux, à élargir l'enseignement, à tenter des réformes, parlaient de supprimer la chaire de physiologie; n'osant opposer au pouvoir ni leur constitution républicaine, ni leur nombre, ni leur célébrité, ils avaient depuis longtemps abdiqué au moment où on leur envoya le cordon. Le Muséum d'histoire naturelle garda son nom, mais à partir du 1er avril il changea de destination et devint un établissement indéfinissable qui, sans être une école, n'était pas une faculté, et qui en tout cas ne rappelait plus en rien la vieille institution républicaine dont Lakanal, Grégoire, Fourcroy, avaient tracé le programme, et où Cuvier, Geoffroy, Lamarck, avaient déployé leur génie.

La question belge, ou, pour employer un mot moins ambitieux, le dissentiment entre la Belgique et la France au sujet de la cession du chemin de fer du Luxembourg à la compagnie de l'Est inquiétait de nouveau les esprits, lorsque le *Moniteur belge* et le *Journal officiel* publièrent, le 23 mars, une note identique constatant que, pour se donner un mutuel témoignage de leur confiance et de leur désir de concilier les intérêts des deux pays, les deux gouvernements instituaient « une commission mixte chargée de résoudre les questions économiques que font naître, soit les rapports existants, soit de récents projets de cession ». L'incident belge fut remplacé par l'incident du banquet du vendredi saint. Ce jour-là, cinq ou six

cents personnes environ se réunirent à Saint-Mandé pour manger gras. Les journaux cléricaux s'élevèrent avec indignation contre cette manifestation puérile, sur laquelle les journaux démocratiques gardèrent le silence, trouvant sans doute aussi injuste de blâmer ceux qui mangent gras quand il leur plaît, que ceux qui mangent maigre quand leur conscience le leur commande.

Une grande solennité approchait sans que personne s'en doutât, lorsque le 12 avril le *Journal officiel* publia une lettre de Napoléon III annonçant la célébration du centenaire de Napoléon Ier, et chargeant en même temps le ministre d'État de préparer un projet de loi en vertu duquel, à partir du 15 août prochain, tout militaire de la République et du premier Empire recevrait une pension annuelle de 250 francs.

L'Empereur, dans la lettre précédant cette réclame électorale, disait, en parlant du temps écoulé depuis la naissance de Napoléon Ier : « Pendant cette longue période, » bien des ruines se sont accumulées; la grande figure de » Napoléon est restée debout. C'est elle qui nous guide et » nous protége. C'est elle qui de rien m'a fait ce que je suis.

» Célébrer la date séculaire de la naissance de l'homme » qui appelait la France la grande nation, parce qu'il avait » développé en elle ces mâles vertus qui fondent les empires, » est pour moi un devoir sacré auquel le pays tout entier » voudra s'associer. A mes yeux, la meilleure manière d'ho» norer ce jubilé national est de répandre un peu de bien» être sur les anciens compagnons d'armes de l'Empereur. »

Napoléon Ier avait fait Napoléon III, rien de plus vrai; mais malheur à la France s'il était vrai qu'il la guidât encore, car le Mexique lui présageait déjà qu'elle pourrait revoir les désastres de l'Espagne et de la Russie.

Les élections générales devaient avoir lieu le 3 juin. L'ardeur de la polémique des journaux contre certaines candidatures à Paris, surtout contre celle de M. Émile Ollivier dans la 3e circonscription, trahissait déjà leur approche. M. Émile Ollivier, si prodigue de détails sur sa personne, dans son 19 *Janvier*, avait oublié d'expliquer comment, presque au lendemain de son pacte avec M. de Morny, il s'était trouvé muni de la place de commissaire du vice-roi d'Égypte auprès de la Compagnie du canal de Suez, avec 30 000 francs d'appointements. Le *Siècle*, ayant demandé au candidat de la 3e circonscription pourquoi à l'exercice de sa profession il avait préféré cette sinécure, M. Émile Ollivier lui répondit que c'était pour avoir la liberté complète de son esprit et pour pouvoir se livrer sans être distrait à l'exercice de son mandat politique et aux absorbantes études qu'il exige. La réponse parut faible ; l'accès des fonctions législatives, en admettant la théorie de M. Émile Ollivier, n'était donc plus permis qu'aux classes les plus riches, si une rente de 30 000 francs était indispensable pour les remplir sans compter l'indemnité annuelle de 12 000 francs que M. Émile Ollivier touchait de l'État comme député.

L'Empereur, devançant de son côté la période électorale, profita du concours régional de Chartres, comprenant les départements du Calvados, de l'Eure, d'Eure-et-Loir, de la Manche, de la Sarthe, de la Seine-Inférieure et de l'Orne, pour adresser indirectement un manifeste aux électeurs. Le concours était fixé au 9 mai ; l'Empereur, harangué par le maire de Chartres, lui répondit par un assez long discours dans lequel on remarquait ce passage : « Nommé » président de la République il y a vingt ans, c'est à Chartres » que je suis venu engager tous les bons citoyens à sacrifier

» au bien public leurs regrets et leurs rancunes. Je viens » leur tenir le même langage, mais avec plus d'autorité, » après dix-sept ans de calme et de prospérité. » L'Empereur pouvait tenir le même langage qu'en 1851, mais les temps étaient changés ; c'était le président de la République qui parlait il y a vingt ans, et son appel à la conciliation ne manquait alors ni de portée politique ni de générosité ; mais l'Empereur ne pouvait demander aux partis les mêmes sacrifices que le président de la République. Le coup d'État de décembre avait creusé un abîme entre eux et celui qui, au gouvernement « qui nous divise le moins » avait fait succéder son gouvernement personnel. L'Empereur, en signalant au maire de Chartres « les passions subversives qui attaquent l'œuvre inébranlable du suffrage universel », plaçait-il parmi ces passions subversives le mépris des candidatures officielles, le blâme des expéditions lointaines, l'effroi d'un budget et d'un déficit toujours croissants?

L'Empereur aimait les souvenirs et les anniversaires; rien de plus naturel que, revenant à Chartres, il rappelât que cette ville était la première qu'il eût visitée en qualité de président de la République; mais par la façon dont il était évoqué, ce souvenir, mêlé d'anxiétés mal dissimulées et d'exhortations pressantes, semblait contenir une menace indirecte. « C'est à Chartres que le président de la République, fort de ses bonnes intentions, a fait un premier appel à la conciliation. » Ces mots prenaient une importance particulière dans la bouche de l'Empereur ; les apologistes du 2 décembre ne prétendaient-ils pas en effet que l'inutilité de cet appel, bientôt suivi de plusieurs autres, avait forcé le président de la République à frapper le coup d'État ? L'Empereur, en faisant à Chartres un nouvel appel à la conciliation, n'adressait-il pas en

quelque sorte une mise en demeure aux électeurs de l'opposition, et fallait-il en conclure que si cet appel nouveau n'était pas entendu, la France verrait un autre coup d'État? La réponse à cette question n'était pas facile; la poser suffisait pour marquer la défiance que l'Empereur inspirait encore en ce moment.

Le parti de l'abstention toujours battu depuis dix-sept ans, et toujours sur la brèche, se crut en mesure de tenter encore une fois d'amener le corps électoral de Paris à ses idées. Il ne s'agissait pas précisément cette fois de s'abstenir, mais de déposer dans l'urne des bulletins blancs qui, attribués mentalement à un candidat n'ayant pas prêté le serment, serviraient à constater sa majorité idéale, et qui en tout cas indiqueraient le nombre des citoyens décidés à ne s'associer à aucun acte de nature à maintenir ou à prolonger l'Empire. Il était fort question depuis l'année dernière de cette abstention déguisée, mais on ne s'apercevait pas que cette idée eût fait de grands progrès; les masses veulent voter pour un homme. Une majorité de bulletins n'empêchant pas le candidat officiel d'être élu, car tel était le résultat du système proposé, ne pouvait offrir qu'une maigre satisfaction aux électeurs, aussi l'abstention déguisée sous le vote en blanc ne paraissait-elle pas devoir obtenir aux élections générales de 1869 plus de succès qu'aux élections générales précédentes.

Des comités se formaient dans toutes les circonscriptions; il fut tout de suite visible que la presse n'exercerait pas sur les électeurs une influence aussi prépondérante que dans les dernières élections; les journaux démocratiques, le *Réveil*, le *Siècle*, l'*Avenir national*, tombèrent vite d'accord sur ce point que les électeurs avaient seuls le droit de désigner des candidats et que les candidats

devaient se mettre en rapport avec les électeurs dans des réunions privées ou publiques. Un cri se fit tout de suite entendre dans ces réunions : Place aux jeunes! Rien de plus juste, à la double condition que les jeunes fussent capables de représenter leurs concitoyens et qu'on n'exclût pas complétement les anciens de cet honneur, ce qui serait non-seulement une preuve d'ingratitude, mais encore de maladresse, au moment où tant de démocrates, connus par leurs anciens services, consentaient enfin à sortir de leur retraite et à se présenter dans les départements aux suffrages des électeurs.

Si le réveil de l'opinion s'était fait lentement, il était complet ; la France entière semblait se lever pour revendiquer la liberté reniée par elle dix-sept ans auparavant. Cette revendication aurait dû rallier les partis dans une commune entente. Il n'en fut rien malheureusement. La tentative si souvent renouvelée de former une *union libérale* composée de tous les partis pour repousser les candidats officiels échoua encore une fois. La faute, selon les journaux comme la *Gazette de France* et le *Journal des Débats*, en revenait aux démocrates. A eux seuls, ajoutaient ces journaux, d'en porter la responsabilité. Sans nier absolument l'exclusivisme ordinaire du parti démocratique, on est bien obligé de reconnaître que le parti légitimiste lui en avait donné l'exemple. « Quelle doit être dans les élections la conduite des légitimistes et des catholiques? » M. de Dreux-Brézé, consulté à ce sujet, avait répondu qu'il fallait repousser les candidatures révolutionnaires autant que les candidatures officielles. « Rêverie, supercherie ou duperie, » c'est ainsi qu'il avait défini l'*union libérale*.

L'*Univers*, dès 1868, s'était prononcé sur l'attitude des

catholiques. « Les candidats officiels, dit-il, rappelleront » et ratifieront, au sujet de Rome, le *jamais* de M. Rouher ; » ils en feront leur programme et leur mot de passe, il faut » que les catholiques exigent quelque chose de plus, la re- » connaissance des droits du pape, et l'engagement de les » soutenir indépendamment de la politique. Si un candidat » officiel et catholique se présente contre un candidat indé- » pendant mais libéral, on votera pour le candidat officiel. » L'*Union*, en repoussant la confusion admise par l'*Univers* entre le candidat catholique et le candidat officiel, obligé de faire passer avant tout l'intérêt de l'Empire, rejetait non moins formellement toute alliance avec l'élément révolutionnaire et anti-clérical : une alliance avec les adversaires acharnés de nos principes, selon ce journal, constituerait la plus immorale des coalitions. La presse démocratique ne faisait donc que suivre l'exemple de la presse légitimiste et cléricale en soutenant qu'aucune tactique ne justifie les alliances de principes complétement opposés. Nous avons tous, il est vrai, disait-elle, un ennemi commun : le candidat officiel. Nous voulons tous une représentation sincère de nos opinions, mais par qui seront-elles le mieux défendues? Évidemment par ceux qui les partagent ; une Chambre où les démocrates enverraient des monarchistes et les monarchistes des démocrates, serait-elle une véritable représentation des opinions et des partis?

L'*Union libérale* ayant échoué à Paris, n'avait guère de chance de réussir dans les départements. Les incurables antipathies qui empêchent les partis en France de se réunir quand l'intérêt du pays et leur propre intérêt le leur commandent, avaient d'avance rendu impossible la formation de l'union même dans les villes, comme Marseille, où elle avait produit aux dernières élections générales d'heureux résul-

tats. Plus l'ardeur des partis était grande, plus leurs divisions étaient vives.

L'opposition, dès le mois de novembre 1868, avait songé à former des comités électoraux composés d'un nombre de personnes inférieur à 21, interdit par la loi. Nîmes, qui ne s'était pas laissé décourager par les scènes de la réunion Lacy-Guillon, donna l'exemple. Le gouvernement, de son côté, ne restait pas inactif; le ministère de l'intérieur se mit en mesure, dès les premiers jours de janvier, d'organiser la presse départementale au point de vue des élections. Une section de publicité départementale fut créée dans la division de la presse. Un certain nombre de rédacteurs y préparaient chaque jour une série de correspondances, des cadres d'articles, d'inspirations diverses, de renseignements. Dans une *note sur l'organisation de la presse en vue des élections* (1) adressée à cette époque au ministre de l'intérieur, l'auteur se félicite des résultats de cette création. « Ils dépassent, dit-il, toutes les » espérances. Un fait en donnera la preuve. L'insertion et » le commentaire de la *Lettre à un électeur*, dans plus de » quatre-vingts journaux, ont été réalisés en moins de trois » jours. Le ministre est, dès à présent, en mesure de pro- » voquer telle publication ou telle polémique qui lui con- » viendra et partout où il lui conviendra, dans un délai » très-court et selon un ensemble déterminé de cent cin- » quante journaux au moins. »

La presse bonapartiste en province comptait une foule de journaux d'annonces, d'agriculture, de faits locaux, excellents en temps ordinaire dans leur rôle d'utilité négative, suffisant en somme aux besoins des populations et fermant

(1) Pièces trouvées aux Tuileries.

l'accès aux journaux de parti. Mais ce n'était pas là des auxiliaires électoraux. Les feuilles mêmes qui s'occupaient de politique étaient rarement militantes. Leur caractère officieux, leurs relations plus ou moins avouées avec la préfecture leur avaient imposé et appris la réserve. La rédaction en était très-souvent incomplète, quelquefois même tout à fait nulle.

Le gouvernement, pour parer à ces inconvénients signalés dans la *note*, procéda méthodiquement. Un dossier fut fait pour chaque département. On consulta le préfet sur toutes les questions d'ensemble et de détail, et ses réponses furent contrôlées avec les renseignements fournis par les informations du bureau, les déclarations et la lecture quotidienne de la presse locale. Le ministre put adopter quatre ordres de mesures variant d'après les circonscriptions : 1° subventions destinées à assurer soit l'existence, soit le dévouement des journaux ; 2° subventions destinées à accroître leur publicité, c'est-à-dire à envoyer des numéros gratuits pendant la période électorale ; 3° subventions destinées à renforcer la rédaction des feuilles dévouées au moyen de l'adjonction de rédacteurs nouveaux envoyés de Paris ; 4° choix et envoi de rédacteurs, soit aux frais des candidats officiels, soit à ceux des propriétaires des journaux.

L'auteur de la *note* ajoute : « On ne pouvait se borner » cependant à limiter l'action de l'administration uniquement aux journaux dévoués. Il était essentiel de s'assurer » une influence indirecte sur les feuilles d'opposition. Les » moyens de les atteindre se réduisent à deux : s'assurer dans » une proportion pratique du concours de quelques correspondants départementaux ; user de l'espèce de monopole » acquis à la maison Havas pour la dépêche télégraphique,

» dont elle fait service dans tous les départements et égale-
» ment pour les journaux de toutes les opinions.

» Sur le premier point, en dehors de la correspondance
» Pharaon, une sorte de compromis a été conclu avec la cor-
» respondance Cahot, qui sert vingt-sept journaux, en gé-
» néral de la nuance du tiers-parti. M. Cahot viendra chaque
» jour, pendant la période électorale, prendre les indications
» du ministère. Il s'est engagé à introduire dans ses envois
» aux journaux tout ce qui sera compatible avec leur ligne
» politique, sans découvrir ses relations gouvernementales.

» La correspondance Havas est de tout temps en relations
» quotidiennes avec le ministère. Chaque fois qu'un démenti,
» une rectification ou une nouvelle utile doit être mise en
» circulation à bref délai, elle la condense sous la forme
» télégraphique et la répand dans toute la France. On s'est
» entendu avec elle pour que ce service atteigne un plus
» haut degré d'intensité et remplace toutes les communi-
» cations qu'on ne jugera pas convenable de faire directe-
» ment. On peut juger de l'importance capitale de ce moyen
» de publicité rapide par ce fait que M. Havas sert trois
» cent sept journaux. »

L'action de la presse locale assurée, il y avait lieu de se préoccuper sérieusement du rôle que la presse de Paris joue dans les départements. Le gouvernement, pour bien constater les faits matériels, eut recours à la statistique ; il demanda aux préfets un état de tous les journaux de Paris qui pénètrent dans chaque arrondissement. Cet état, qui n'avait jamais été dressé, révéla que, déduction faite du *Journal officiel*, le chiffre des abonnés aux journaux de l'opposition dépassait de beaucoup celui des abonnés aux journaux du gouvernement. Le tableau dressé, en révélant le chiffre considérable d'exemplaires du *Petit Journal officiel* qui

pénètrent dans les départements, démontra en même temps l'extrême importance qu'il y aurait à se servir de ce puissant instrument de publicité. Il avait été déjà convenu avec le ministère d'État qu'une place serait réservée dans le *Petit officiel* à une sorte de compte rendu des faits électoraux. « On en usera, il est vrai, avec toute la discrétion » qu'exige le caractère de ce journal; mais c'est un auxiliaire » qu'il n'est pas permis de négliger. On a pensé qu'il serait » possible d'y joindre, dans une certaine mesure, le *Moniteur des communes*. L'avantage qu'il a d'être placardé » peut le rendre utile, et une note à ce sujet a déjà été remise » au ministre.

» A côté de la publicité officielle, le plan d'action doit » naturellement embrasser tous les moyens d'action sur l'opinion publique. Le *Petit Journal*, qui tire à 250 000 exemplaires, n'est pas politique, il est vrai, mais il pénètre » dans les classes populaires. M. Millaud, son directeur, » d'accord avec le service de la presse, a commencé à publier un certain nombre de portraits personnels des ministres, des membres principaux de la majorité, etc. Ces » portraits, très-habilement faits, côtoient la politique sans » l'aborder. Ce journal prépare, en outre, la publication » d'un roman militaire du premier Empire, conçu dans un » sens opposé aux déclamations et aux romans politiques de » l'opposition dirigés contre l'armée. Ce roman doit nous » être donné par le cabinet de l'Empereur. Enfin, M. Millaud » étudie les moyens de donner les lithographies des divers » candidats à un prix des plus minimes. Nous les ferons » répandre par le moyen du colportage qui est également » organisé et qui vend en ce moment, sans débours pour » le ministère la lettre de l'Empereur au ministr 'État, » avec un tirage de près de 100 000 exemplaires.

» Aucun de ces moyens de propagande populaire, non » plus que toutes les publications qui pourront paraître » utiles, celles sur les réunions publiques par exemple, » ne sera donc négligé; mais à ces auxiliaires il convient » d'ajouter les feuilles de polémique pour soutenir la discus- » sion quotidienne, et le choix s'est porté sur le *Peuple* et » la *Patrie*. Une circulaire a été adressée aux préfets pour » préparer l'envoi des exemplaires gratuits des journaux de » Paris; ils ont dressé pour chaque arrondissement la liste » des personnes ou des établissements auxquels ces distri- » butions leur ont paru pouvoir être utilement envoyées. » Par ce système, les exemplaires partiront directement des » bureaux de chaque journal, et le ministère ni la préfec- » ture n'apparaîtront auprès du public.

» Quel est maintenant le chiffre des journaux qui de- » vront être expédiés par cette voie? Le journal *le Peuple*, » dont le bon marché facilite l'achat, offre d'envoyer du » 1er mai au 1er juin 18 000 exemplaires par jour aux » adresses indiquées, moyennant 60 000 francs. La *Patrie*, » avec laquelle il n'est pas nécessaire de faire un autre » accord politique, enverra le nombre d'exemplaires qu'on » lui demandera, sous une forme intermittente et suivant » les besoins de la polémique, moyennant 125 francs le » mille. La différence de prix avec le *Peuple* est consi- » dérable, et c'est pour cette raison qu'on a principalement » traité avec le premier journal. »

L'auteur de la *note* évalue à 200 000 francs la somme qu'exige cette savante organisation. « Ce chiffre total de » 200 000 francs pourra paraître considérable; mais la pu- » blicité joue dès à présent et jouera un rôle si important » dans les prochaines élections générales, que déjà les im- » primeries de Paris peuvent à peine suffire aux travaux

» qui leur sont commandés. L'action toujours si difficile sur
» la presse parisienne, action qui s'appuie avant tout sur les
» bons rapports, a besoin d'une sanction, et cette sanction,
» c'est la certitude que le gouvernement est disposé à faire
» des sacrifices en faveur de ceux qui le servent. L'idée
» d'un concours matériel ajoute beaucoup, par le temps qui
» court, à l'influence morale, et bien des défections et des
» désertions peuvent être évitées en donnant satisfaction à
» quelques intérêts ou à quelques besoins personnels. Si
» cette dernière assertion avait besoin de confirmation, on
» en trouverait la preuve dans l'accord même qui a été
» conclu avec le *Figaro*. Cet accord, dont le ministre lui-
» même a suivi et dirigé toutes les phases, promet de
» donner des résultats utiles. Il a été, comme le sait Son
» Excellence, une des précautions importantes du service,
» et l'attitude des écrivains qui dirigent ce journal est telle,
» qu'il était à peine permis de l'espérer.

» Avec la *France*, le *Peuple*, la *Patrie*, le *Messager de*
» *Paris*, le *Constitutionnel*, le *Public*, le *Pays* et le *Dix-*
» *Décembre*, le gouvernement se présente aux élections à
» la tête d'un grand nombre d'organes, divers par l'esprit qui
» les anime et par l'influence qu'ils exercent, mais tous atta-
» chés fermement aux principes dynastiques. Des relations
» quotidiennes sont entretenues avec eux ; chaque jour, huit
» ou dix rédacteurs viennent prendre des instructions au
» ministère, et pendant la période électorale le service se
» déclare en mesure de faire publier chaque jour à Paris,
» aussi bien que dans les départements, tout ce qui pourra
» convenir au ministre. Les instruments sont prêts ; ils
» obéiront sans peine à une impulsion supérieure. »

Le gouvernement, non content de ces mesures, fit ré-
pandre à plus de 100 000 exemplaires un petit volume

in-8° destiné à servir de levier à la grande manœuvre électorale. Il offrait un résumé de tout ce qui s'était dit de faux et d'absurde dans les réunions publiques; c'était le spectre rouge de 1869, modelé sur celui de 1851. Les citations tronquées dont cet opuscule anonyme se compose étaient groupées de façon à faire croire aux braves gens des campagnes qu'à Paris on prêchait « l'athéisme, le régi- » cide, la guerre civile, l'assassinat, la communauté de » biens, l'abolition de la famille, le despotisme par la sup- » pression de toute liberté individuelle et de toute supé- » riorité sociale ». Or, au moment où paraissait cette brochure, la loi du 6 juin 1868, après avoir en effet donné l'essor à toutes les folies que dix-huit ans de silence avaient laissé germer dans les cerveaux populaires, commençait à produire de meilleurs résultats pour l'éducation des masses; le mariage libre, mis aux voix, était repoussé au Pré-aux-Clercs, et à Belleville même, personne ne prenait plus au sérieux la commune sociale de Jules Allix, ni le communisme de Gaillard père. Des orateurs capables auraient fini peut-être par se produire, si les commissaires de police, au lieu de couper court, comme s'ils obéissaient à un mot d'ordre, aux discussions dès qu'elles devenaient intéressantes, s'étaient franchement associés aux efforts nécessaires pour les discipliner.

Le gouvernement, vers le milieu d'avril, joignit au *Spectre rouge* la publication du discours de M. Forcade de la Roquette dans la séance du 1er avril, avec le titre *Élections législatives* et l'écusson impérial. Les tournées de révision, qui avaient lieu à cette époque, devinrent une occasion pour les préfets de devancer la période électorale. La distribution des collèges électoraux lui fournissait un moyen d'action encore plus puissant. Cette distribution dans

les pays libres est assujettie à deux règles : la première est qu'elle soit faite par le pouvoir législatif; la seconde, que le pouvoir législatif procède de manière que les députés puissent, autant que possible, se présenter devant les mêmes électeurs, afin de faire juger leur conduite. La Constitution de 1852 avait supprimé, il est vrai, ces deux règles, mais le gouvernement avait reconnu, le 14 juillet dernier, que c'était pour lui un devoir de ne pas modifier les circonscriptions électorales à moins d'y être forcé par les fluctuations de la population. De nombreuses et graves modifications furent, malgré cet engagement, apportées à la délimitation des neuf circonscriptions du département de la Seine, qui restait toujours avec neuf députés seulement, malgré l'accroissement de sa population. Le département du Rhône n'ayant subi aucune modification dans le chiffre de ses habitants, il n'y avait aucune raison de changer sa topographie électorale. Une transposition de canton eut lieu cependant pour empêcher l'élection de M. Frédéric Morin, dont la candidature républicaine avait failli réussir en 1863. La population de Lyon, qui forme la moitié de celle du département, ne nommait, par suite de cet arrangement, que deux députés. Même déplacement dans la Loire ; dans la Gironde, Bordeaux était noyé dans la campagne, pour empêcher l'élection de MM. Jules Simon et André Lavertujon ; dans l'Isère, Vizille, où réside M. Casimir Périer, était rejeté dans une circonscription rurale ; Saint-Marcellin, qui avait donné la majorité à M. Riondel, formait aujourd'hui deux colléges ; Marseille coupé en trois tronçons et chaque circonscription des Bouches-du-Rhône modifiée témoignaient les appréhensions du gouvernement ; Mulhouse, où M. Tachard avait aux dernières élections réuni une minorité considérable, échangeait les trois

cantons où ce candidat était le plus connu contre trois cantons nouveaux. Les transformations opérées dans l'intérêt des candidatures formeraient une liste trop longue à dresser. Elles n'étaient pas dirigées seulement contre les candidats de la démocratie, ceux du tiers-parti s'y voyaient exposés. Le préfet du Doubs, traitant M. Latour-du-Moulin lui-même en ennemi irréconciliable, avait ajouté à sa circonscription un canton de Pontarlier, où il comptait peu de partisans.

La candidature officielle était plus que jamais maintenue, et ce maintien trouvait sa raison d'être dans la difficulté que rencontrait le gouvernement à se procurer des candidats nouveaux. L'opposition pouvait répondre à ceux qui lui reprochaient de mettre en avant trop de gens vieillis et usés qu'il lui avait été difficile depuis dix-sept ans de créer de nouvelles réputations, tandis que le gouvernement n'avait été arrêté par aucune entrave « dans l'élève des candidats » (1); c'était donc par sa faute que l'Empire souffrait d'une véritable disette d'hommes. « Tant que le gouvernement a » trouvé dans les hommes qui se sont ralliés à lui dès son » début un recrutement suffisant, il ne s'est pas inquiété de » l'avenir; mais il s'aperçoit aujourd'hui que la matière » *ministérielle* se raréfie, et que s'il est difficile de trouver » des hommes capables d'être ministres, il n'est pas facile » d'en trouver de capables d'être préfets. Pour ce qui est de » la députation, le recrutement devient très-difficile. Les » hommes de 1852 ont aujourd'hui seize années de plus, la » mort sévit dans leurs rangs, et le gouvernement ne songe » à les remplacer que lorsqu'un vide se fait. Alors on voit » surgir une candidature à lquelle personne ne songeait, » pas même celui qui en est l'objet (2). »

(1) Rapport sur les élections partielles de 1868 (Papiers des Tuileries).
(2) *Ibid.*

Les électeurs étant convoqués pour le 23 et le 24 mai, la période électorale s'ouvrit, le 3 mai, par une circulaire des préfets relative aux boîtes électorales; on put enfin espérer qu'au bout de dix-sept ans les communes seraient pourvues de « boîtes régulières » pour recevoir les bulletins.

La question de savoir si le parti démocratique adresserait un manifeste aux électeurs fut débattue dans plusieurs réunions composées de ses membres les plus considérables et les plus actifs. Les uns jugeaient le manifeste inutile, les autres au contraire le considéraient comme indispensable. Ces derniers l'emportèrent. M. A. Peyrat, rédacteur en chef de l'*Avenir national*, fut prié de rédiger le manifeste, il s'en défendit longtemps. Appartenant notoirement à l'école des révolutionnaires purs, connus dans l'histoire sous le nom de jacobins, il ne se flattait pas d'être l'interprète fidèle du parti démocratique dans la rédaction d'un document où il fallait faire une place importante à ce qu'on appelle les tendances socialistes. La difficulté fut tournée; on convint de diviser le manifeste en deux parties : la partie politique dont M. Peyrat cédant aux prières générales consentit à se charger, et la partie socialiste qui fut confiée à un autre. M. Peyrat empruntait à l'article 1er de la Constitution de 1793, qui reconnaît la propriété, le résumé des principes dont le parti démocratique réclamait l'application; à ce mot de *propriété* les protestations s'élevèrent du côté des socialistes, des discussions interminables s'engagèrent, et la difficulté de s'entendre à ce sujet rendit le manifeste impossible. On finit par y renoncer.

Les candidats de l'opposition, d'abord très-nombreux à Paris, se réduisirent bientôt dans la 1re circonscription, à MM. Carnot et Léon Gambetta; dans la 2e circonscription, à MM. Thiers et d'Alton-Shée; dans la 3e, à M. Bancel;

dans la 4e, à M. Ernest Picard; dans la 5e, à MM. Garnier-Pagès, Georges Baudin, J. V. Raspail; dans la 6e, à MM. Guéroult, Jules Ferry et Cochin, candidat catholique libéral; dans la 7e, à MM. Jules Favre, Rochefort, Cantagrel; dans la 8e, à M. Jules Simon; dans la 9e, à M. Eugène Pelletan.

Le gouvernement n'avait pas, il le faisait dire du moins dans ses journaux, de candidats officiels à Paris, mais on pouvait supposer que M. Devinck, dans la 2e circonscription; M. Louvet, dans la 3e; M. Denière, dans la 4e; M. Frédéric Lévy, dans la 5e; M. Lachaud, avocat, dans la 7e; M. Bouley, directeur de l'École d'Alfort, dans la 8e, étaient des candidats dont le succès n'aurait eu pour lui rien de désagréable.

La première réunion publique électorale eut lieu, le 3 mai, dans la salle de la Redoute. D'autres réunions suivirent bientôt; les électeurs s'y portaient en foule, on faisait queue à la porte de chaque salle, surtout de celles où un orateur en renom devait se faire entendre. Au sentiment politique se joignait une espèce de dilettantisme oratoire. M. Bancel, qui dans sa courte carrière de membre de la Législative avait laissé le souvenir d'un orateur appelé à un grand avenir, fut accueilli, le 4 mai, à la salle Molière, avec un véritable enthousiasme. Adversaire de M. Émile Ollivier, son élection était celle qui passionnait le plus l'opinion publique.

Les réunions les plus importantes de la 1re circonscription se tenaient aux Folies-Belleville. M. Léon Gambetta y prononça le 5 mai son premier discours qui se résume ainsi : « La loi de sûreté est une honte pour la nation. Le budget des cultes est un danger; la conscription doit être remplacée par l'armement général; pas d'invasion à craindre, par

conséquent pas d'armée permanente; le peuple debout (*tonnerre d'applaudissements*) cela suffit! »

M. Carnot, qui prit la parole après son jeune concurrent. rappela qu'il avait été ministre du gouvernement auquel on devait le suffrage universel, l'abolition de l'esclavage et le décret sur l'instruction gratuite et obligatoire. Un électeur, donnant par cette question une assez juste idée des sentiments qui vivaient au fond des cœurs dans une partie de la population, lui demanda d'un ton hautain s'il était vrai qu'il eût voté la déportation en juin 1848. Un autre voulut savoir ce qu'il pensait du mandat annuel, question fort à la mode dans les réunions publiques. M. Carnot répondit qu'il ne le croyait pas praticable; M. Gambetta fit alors remarquer que cette question touchait à la Constitution et que le candidat en y répondant s'exposait à faire casser son élection. « J'espère bien du reste, ajouta-t-il, qu'on ne se méprendra pas sur ce que je pense à ce sujet. »

M. Gambetta était un homme jeune, d'un vrai talent, qui, en ménageant ses forces, pouvait se faire une belle place dans une assemblée, et tout le monde dans le parti démocratique souhaitait qu'il fût élu à Marseille où il était candidat, mais bien des gens le voyaient avec peine se substituer à l'un des vétérans de son opinion. « Motivée par » un dissentiment sur une question secondaire, cette compé- » tition serait toujours malheureuse; mais ce dissentiment » même secondaire n'existe pas. Comment donc expliquer » cette double candidature? Est-ce que M. Carnot n'est pas » aujourd'hui ce qu'il était il y a six ans? Peut-on lui repro- » cher un mot, un vote, la plus légère défaillance? Non; et » alors pourquoi ne pas lui rendre un mandat dont il est » toujours digne? Est-ce ainsi qu'un parti moral comme le » parti démocratique et surtout un parti vaincu doit honorer

» le dévouement et reconnaître les bons et loyaux services?

» Pourquoi se diviser dans la 1re circonscription, quand » la 7e, où le succès était certain, était vide, et lorsque, en » s'y présentant, il aurait empêché (M. Gambetta) l'outra- » geant accueil fait à l'homme qui jetait le plus d'éclat par » son talent sur le parti démocratique et qui lui a rendu le » plus de services depuis dix-sept ans au barreau et à la » Chambre. Si l'on repousse Carnot et Favre, pourquoi ne » repousserait-on pas Picard, Pelletan, Simon? Avec de » telles excommunications, de telles épurations, où irons- » nous et qui serait sans tache? Ah! de telles allures ne » sont pas bonnes! l'injustice décourage à la fin les plus » forts, les mieux intentionnés; l'ingratitude est le fléau » des partis (1). »

Ce sage et courageux langage ne pouvait être entendu dans ce moment. Le bruit courut cependant pendant quelques jours que M. Léon Gambetta ne maintenait pas sa candidature dans la 1re circonscription. Il ne tarda pas à le démentir : « Quand on m'offrit la candidature, j'eus » des réserves et des scrupules commandés par la présence » sur le même terrain du citoyen Carnot, dont personne » plus que moi n'honore la vie et ne respecte le carac- » tère; mais, après une consciencieuse enquête et de nom- » breuses réunions, je mets la volonté du peuple au-dessus » de mes sentiments personnels, et nulle pression ne me » fera revenir sur ce parti. Je ne ferai ni programme ni pro- » fession de foi; les comités doivent m'adresser leur pro- » gramme, et j'y répondrai. Le mandataire et les mandants » contracteront ainsi publiquement sous l'œil de tous. Je me » bornerai à signaler le principe directeur de mes opinions

(1) Article de M. Peyrat dans l'*Avenir national* du 18 mai 1869.

» et de mes actes politiques. Ce principe, c'est la souve-
» raineté du peuple organisée d'une manière intégrale et
» complète ; il faut tout lui rapporter, il faut tout en dé-
» duire : les industries, les lois, les intérêts et les mœurs
» mêmes. Scientifiquement appliqué, ce principe peut seul
» achever la révolution française et fonder pour toujours
» l'ordre réel, la justice absolue, la liberté plénière et l'éga-
» lité véritable. » M. Léon Gambetta finissait sa lettre aux journaux par ces mots : « Démocrate radical, dévoué avec
» passion aux principes de liberté et de fraternité, j'aurai
» pour méthode politique dans toutes les discussions de rele-
» ver et d'établir en face de la démocratie césarienne la doc-
» trine, les droits, les griefs et aussi les incompatibilités de
» la démocratie loyale. Pour mener à bien une telle entre-
» prise, j'ai besoin de tenir de vos libres volontés une com-
» mission nette et précise ; je l'ai dit à vos délégués et je vous
» le répète, je ne comprends, je ne sollicite, je n'accepte
» d'autre mandat que le mandat d'une opposition irrécon-
» ciliable. »

La candidature de M. Gambetta fut donc, selon son désir, acceptée sous la forme de deux contrats échangés entre lui et ses électeurs : l'un portait ce titre :

CAHIER DE MES ÉLECTEURS.

« Citoyens,

» Au nom du suffrage, base de toute organisation politique et sociale, donnons mandat à notre député d'affirmer les principes de la démocratie et de revendiquer énergiquement :

» L'application la plus radicale du suffrage universel, tant pour l'élection des maires et conseillers municipaux sans distinction de localité que pour l'élection des députés.

» La répartition des circonscriptions effectuée sur le nombre réel des électeurs de droit et non sur le nombre des électeurs inscrits.

» La liberté individuelle, désormais placée sous l'égide des lois et non soumise au bon plaisir et à l'arbitraire administratifs.

» L'abrogation de la loi de sûreté générale, la suppression de l'article 75 de l'an VIII et la responsabilité directe de tous les fonctionnaires ; les

délits politiques de tout ordre déférés au jury ; la liberté de la presse dans toute sa plénitude, débarrassée du timbre et du cautionnement ; suppression des brevets d'imprimerie et de librairie ; liberté de réunion sans entrave et *sans piége* avec la faculté de discuter toute question religieuse, philosophique, politique et sociale ; l'abrogation de l'article 9 du Code pénal ; liberté d'association pleine et entière ; suppression du budget des cultes et séparation de l'Église et de l'État ; l'instruction primaire laïque, gratuite et obligatoire avec concours entre les intelligences d'élite pour l'admission aux cours supérieurs également gratuits.

» La suppression des octrois, des gros traitements et des cumuls et la modification de notre système d'impôts.

» La nomination de tous les fonctionnaires publics par l'élection.

» La suppression des armées permanentes, cause de ruine pour les finances et les affaires de la nation, source de haine entre les peuples et de défiances à l'intérieur.

» L'abolition des priviléges et monopoles que nous définissons par ces mots : *primes à l'oisiveté.*

» Les réformes économiques qui touchent au problème social dont la solution, quoique subordonnée à la transformation politique, doit être constamment étudiée et recherchée au nom du principe de justice et d'égalité sociale. Ce principe, généralisé et appliqué, peut seul, en effet, faire disparaître l'antagonisme social et réaliser complétement notre formule : *Liberté*, *égalité*, *fraternité*. »

L'autre était intitulé :

RÉPONSE AU CAHIER DES ÉLECTEURS.

« Citoyens électeurs,

» Ce mandat, je l'accepte.

» A ces conditions, je serai particulièrement fier de vous représenter, parce que cette élection se sera faite conformément aux véritables principes du suffrage universel.

» Les électeurs auront librement choisi leur candidat.

» Les électeurs auront déterminé le programme politique de leur mandataire.

» Cette méthode me paraît à la fois conforme au droit et à la tradition des premiers jours de la Révolution.

» Donc, j'adhère pleinement à la déclaration de principes et à la revendication des droits dont vous me donnez commission de poursuivre la réclamation à la tribune.

» Comme vous, je pense qu'il n'y a d'autre souverain que le peuple et le suffrage universel, et que le suffrage universel, instrument de cette souveraineté, n'a de valeur, n'oblige et ne fonde qu'à la condition d'être radicalement libre.

» La plus urgente des réformes doit donc être de l'affranchir de toute tutelle, de toute entrave, de toute pression, de toute corruption.

» Comme vous, je pense que le suffrage universel, une fois maître,

suffirait à opérer toutes les destructions que réclame votre programme, et à fonder toutes les libertés, toutes les institutions dont nous poursuivons ensemble l'avénement.

» Comme vous, je pense que la France, siége d'une démocratie indestructible, ne rencontrera la liberté, l'ordre, la justice, la prospérité matérielle et la grandeur morale que dans le triomphe des principes de la Révolution française.

» Comme vous, je pense qu'une démocratie régulière et loyale est, par excellence, le système politique qui réalise le plus promptement et le plus sûrement l'émancipation morale et matérielle du plus grand nombre et assure le mieux l'égalité sociale dans les lois, dans les faits et dans les mœurs.

» Mais, comme vous aussi, j'estime que la série progressive de ces réformes sociales dépend absolument du régime et de la réforme politiques et c'est, pour moi, un axiome en ces matières que la forme emporte et résoud le fond.

» C'est, d'ailleurs, cet enchaînement et cette gradation que nos pères avaient marqués et fixés dans la profonde et complète devise en dehors de laquelle il n'y a pas de salut : *Liberté, égalité, fraternité.*

» Nous voilà donc réciproquement d'accord. Notre contrat est complet. Je suis à la fois votre mandataire et votre dépositaire. Je fais plus que consentir, voici mon serment : Je jure obéissance au présent contrat et fidélité au peuple souverain.

» LÉON GAMBETTA. »

Un serment n'est qu'une garantie morale, et il n'entre point dans la catégorie des garanties que l'on cherche à obtenir par le mandat impératif. L'idée de lier un homme politique à un mandat, de façon qu'il ne puisse s'y soustraire, a quelque chose qui séduit d'abord, mais on s'aperçoit bien vite que l'absence de sanction rend tout mandat impératif illusoire. Les électeurs qui font prêter serment au contractant prouvent par cela même qu'ils croient en son honneur, et qu'ils s'y fient; à quoi bon dès lors ces garanties partielles cherchées dans les textes? fiez-vous complétement au contractant ou pas du tout. Le *cahier* des électeurs de M. Gambetta était dans la forme plutôt un *programme*, un *memento* des objets que le député devait réclamer, qu'un engagement de les réclamer. Quant au fond, sauf la nomination des fonctionnaires par l'élection et l'abolition des priviléges et monopoles définis par ces mots

primes à l'oisiveté, il n'y avait rien dans le cahier des électeurs irréconciliables de la 1[re] circonscription qui ne figurât dans la profession de foi de M. Carnot et de tous les membres de la gauche. Quant au serment prêté à la souveraineté du peuple, cela n'avait aucun sens. On ne prête serment qu'à un homme. .

Le gouvernement se préoccupait plus encore qu'en 1863 de la candidature de M. Thiers, signalé par le journalisme officieux comme « le termite fatal de la politique », comme « le Talleyrand du parlementarisme », et comme « le Démosthène de la discorde ». M. Thiers, de même qu'il y a six ans, avait besoin du concours de l'opposition avancée. Le parti démocratique était loin de méconnaître l'influence et la considération qui s'attachent à sa personne, ni ses services au Corps législatif, ni son influence d'homme qui a passé sa vie dans les affaires et qui, au droit d'invoquer sa grande expérience, joint la rare faculté de se mettre à la portée de tout le monde; il admettait qu'une assemblée n'étant la représentation sincère d'un pays qu'à la condition que toutes les opinions y soient représentées, au moins par leurs plus illustres interprètes, qu'une Chambre où des hommes comme M. Thiers n'auraient pas leur place, ne serait pas l'image de la France. Le parti démocratique cependant hésitait à prêter son concours à M. Thiers; une fraction notable de ce parti le lui refusait même complétement, du moins au premier tour de scrutin, et elle lui opposait M. d'Alton-Shée, ancien pair de France, homme intelligent, résolu, désintéressé, qui s'était donné sans arrière-pensée à la démocratie sous Louis-Philippe et qui, en échange des services qu'il lui avait rendus, méritait de recevoir une autre récompense que celle d'une candidature ou plutôt d'une consigne sans espoir.

La candidature de M. Émile Ollivier était devenue impossible à Paris, ce qui ne l'empêchait pas de se croire certain du succès; de nombreux électeurs de la 3e circonscription qu'il représentait depuis 1857 avaient lancé, dès le 22 avril, dans les journaux démocratiques la déclaration suivante : « Considérant qu'il importe à la démo-» cratie non-seulement de reconquérir pour la France » son imprescriptible souveraineté, mais encore de l'opé-» rer au nom des principes et non de transactions et de » compromis incompatibles avec la dignité du peuple; » M. Émile Ollivier, par sa conduite et par ses votes, » par ses discours et par ses écrits, par les démarches » auxquelles il s'est livré en dehors de ses électeurs sans » leur avis et sans leur aveu, par les relations qu'il a » nouées avec ceux-là mêmes qu'il avait reçu et accepté » mission de combattre, ne peut plus être l'organe de la » revendication de nos principes et de nos droits..... » M. Émile Ollivier n'avait rien répondu, et depuis l'ouverture de la période électorale, il ne s'était mis en communication par aucune profession de foi avec ses anciens électeurs de Paris; mais on venait d'y recevoir celle qu'il adressait aux électeurs du Var. Elle commençait ainsi : « La nature a revêtu notre pays d'une parure incompa-» rable : au midi, la mer bleue caresse ses rivages; au nord, » la neige l'orne d'une blanche couronne; les plaines fé-» condes se déroulent au pied des collines embaumées; » les vignes amies du soleil s'étalent à côté des bois remplis » d'ombres... » Ce poétique exorde était suivi d'un certificat qu'il se délivrait à lui-même, et constatant « qu'il n'a » pas changé, lui, et qu'il n'y a de changés que ceux qui » se présentent aux élections après avoir prêché l'abstention » et qui se disent républicains après avoir prêté le serment

» à l'Empire ». M. Émile Ollivier ne se rendait pas bien compte de sa situation et de celle des candidats auxquels il reprochait de prêter un serment qu'ils ne voulaient pas tenir. Le serment obligatoire pour le député était un acte constitutionnel qu'on ne pouvait pas même discuter, puisque la discussion de la constitution se trouvait interdite. Il fallait s'y soumettre ou renoncer à la députation. Le serment plaçait donc une catégorie de citoyens désireux d'entrer dans la vie parlementaire entre le parjure et la conspiration. On ne le prenait point au sérieux ; donc la loi en l'imposant en faisait une formalité vaine, et une immoralité en habituant la conscience publique à le mépriser. C'est pour cela que la révolution de Février l'avait aboli. M. Émile Ollivier le prêta-t-il sérieusement en 1857? ce n'est guère probable ; il est en tout cas certain que ses électeurs ne le comprirent pas ainsi, et maintenant en admettant qu'il fut sincère lorsqu'il affirmait qu'il n'avait pas changé, qu'il avait toujours demandé le progrès par les moyens pacifiques; il est certain que s'il était toujours resté le même à ses propres yeux, il était loin d'en être ainsi aux yeux de la grande majorité de ses électeurs; il n'était plus pour eux aujourd'hui ce qu'il était hier, il ne répondait plus à leurs intentions et à leurs espérances, et plus il parlait de tenir son serment, plus il semblait à ses électeurs en contradiction avec leurs propres sentiments.

C'était donc, d'après M. Émile Ollivier, la gauche qui était infidèle à son mandat, quant à lui, il avait rempli le sien. Les électeurs de Paris attendaient que le candidat du Var voulût bien leur faire part de sa façon d'entendre ses rapports avec eux dans le passé et dans le présent, mais au lieu du manifeste électoral sur lequel ils comptaient, ils

lurent dans les journaux cette lettre adressée par M. Émile Ollivier à M. Bancel :

« Monsieur,

» 1073 électeurs de la 3e circonscription, dont j'ignore le nom, vous ont offert une candidature contre moi parce que je me suis rendu indigne de la confiance de la démocratie.

» Vous avez accepté cette offre ; par là vous vous êtes engagé à reproduire, en ma présence, et à justifier l'accusation d'indignité qui est la raison de votre candidature.

» Je vous engage publiquement à remplir cet engagement.

» Agréez, etc. »

M. Émile Ollivier fit ensuite demander à M. Bancel d'envoyer deux amis qui s'entendraient avec deux des siens pour choisir un vaste local, désigner un président, des sténographes fidèles et fixer le jour, l'heure et le lieu du tournoi oratoire. « M. Bancel prendra la parole le premier » comme accusateur, M. Émile Ollivier lui répondra, et » le lendemain Paris et la France pourront prononcer » entre nous. »

M. Bancel répondit tout simplement à ce défi théâtral que l'affaire était entre M. Émile Ollivier et ses électeurs et non entre M. Bancel et M. Ollivier, et qu'il n'avait qu'à se rendre dans les réunions publiques pour répondre à leurs interpellations.

M. Émile Ollivier aima mieux convoquer les électeurs de la 3e circonscription de Paris dans une réunion publique au théâtre du Châtelet où il devait parler *seul* et où l'on n'était admis que sur la présentation d'une carte d'entrée, ce qui pouvait faire craindre que la réunion ne fût composée que d'amis du candidat. Mais ceux-ci arrivant au rendez-vous se trouvèrent en présence d'une foule qui en quelques minutes parvint à forcer les grilles du Châtelet ; douze ou quinze cents auditeurs sans carte pénétrèrent dans la salle. M. Émile Ollivier, après s'être fait

attendre assez longtemps, prit la parole vers dix heures du soir. On écouta son exorde en silence et avec une religieuse attention ; mais, dès que des généralités sur le progrès, il voulut passer à sa thèse de l'empire libéral, les protestations commencèrent. Le commissaire de police s'étant avisé assez malencontreusement de menacer la réunion de dissolution, le tumulte ne fit que s'accroître. Le représentant de l'autorité réalisa sa menace à onze heures et demie ; la foule très-contrariée évacua la salle, mais la réunion publique continua au dehors. La place du Châtelet, les quais, l'avenue Victoria, le square de la Tour-Saint-Jacques et la rue de Rivoli se remplirent d'une foule frémissante criant : Vive Bancel ! au bruit d'applaudissements frénétiques, la *Marseillaise*, le *Chant du départ*, les *Girondins*, ne tardèrent pas à retentir, entremêlés des cris de Vive Garibaldi ! Vive la liberté et même Vive la République ! Cinq ou six cents agents de la brigade de sûreté accourus vers minuit et demi se ruent sur la foule à coups de poing et de casse-tête. La brasserie Dreher, à l'angle de la rue Saint-Denis et de l'avenue Victoria, est saccagée ; les sergents de ville dégaînent et blessent quelques personnes. Les rassemblements dispersés se reforment près de l'Hôtel de Ville, suivent la rue Saint-Antoine, et après avoir fait le tour de la colonne de Juillet, ils s'avancent dans le faubourg jusqu'à la rue Sainte-Marguerite où le représentant Baudin a été tué, en chantant la *Marseillaise* et en criant *Vive la République !*

M. Émile Ollivier comprit qu'il était temps pour lui d'adresser une profession de foi aux électeurs de la Seine ; malheureusement son manifeste, moins poétique que celui dont les électeurs du Var avaient été gratifiés, n'était pas plus concluant. « Si mon mandat était de poursuivre

» la vengeance, je l'ai déserté; mais s'il a été de servir la » liberté, j'y ai été fidèle. » Il citait à l'appui de cette affirmation les lois libérales qu'il avait soutenues : loi sur les coalitions, loi sur les associations coopératives, loi sur une caisse de retraite, loi contre les accidents, loi de la propriété littéraire, loi de la presse, loi des chèques ; il se vantait en outre d'avoir défendu la paix, qui est le premier des intérêts du pays. « Mon mandat était de servir la » liberté et non de poursuivre la vengeance ; contrôler, » critiquer, contenir, améliorer, voilà ce que j'ai promis ; » je ne me suis point engagé à renverser. »

Les électeurs de M. Émile Ollivier en 1857 et en 1863, sinon tous, du moins en grande majorité, ne voulaient ni contenir, ni améliorer l'Empire, mais se venger de lui et le détruire. S'il leur avait dit nettement en 1857 et 1863 ce qu'il leur disait en 1869, il est certain qu'ils ne l'auraient pas nommé, et ils le prouvaient en lui opposant un candidat irréconciliable.

M. Émile Ollivier rejeté par le parti démocratique trouva des appuis dévoués dans le parti bonapartiste. Soutenu par M. Émile de Girardin dans son journal *la Presse*, il devenait, selon l'expression de la *Patrie*, « le point culminant de la situation ». Le *Constitutionnel* proposa même qu'il posât sa candidature dans les neuf circonscriptions de Paris. En attendant, MM. Louvet et d'Attainville, candidats officiels, se retirèrent devant lui, l'un à Paris, l'autre dans le Var.

M. Ernest Picard n'avait pas de concurrent sérieux dans la 4e circonscription. L'élection était plus vivement disputée dans la 5e ; les ouvriers qui, aux élections précédentes, avaient présenté un candidat pris dans leurs rangs, persévérèrent dans leur intention et publièrent le 15 mai cet appel :

« Citoyens,

» En minorité dans le pays, les démocrates socialistes, par l'organisation du suffrage universel, se trouvent réduits :

» Soit à l'abstention par le bulletin blanc; protestation abstraite qui semble incompatible avec le sentiment populaire.

» Soit à des coalitions sans principes communs et, par conséquent, sans résultats.

» Dans cette situation, un comité vient de se former pour soutenir la candidature du citoyen Briosne, en lui donnant pour caractère d'affirmer deux principes jusqu'ici méconnus.

» Dans l'ordre politique : droit des minorités.

» Dans l'ordre économique : souveraineté du travail.

» TOLAIN, DEMAY, J. PERRACHON, GUIARD,
J. BONY, SAINT-SIMON, BRÉBANT. »

La candidature ouvrière de M. Briosne fut donc posée dans la 5e circonscription, où M. J. V. Raspail, déjà candidat dans la 3e circonscription du Rhône contre M. Jules Favre, maintenait sa candidature contre M. Garnier-Pagès. Il demandait dans sa circulaire la sécularisation du moine et du prêtre, « qu'il leur soit permis de retourner au mariage et au travail » et la suppression de la conscription : « Gardez-vous de condamner la jeunesse forte et aimante à tout » l'abandon des passions mal contenues, ne lui imposez pas, » en en faisant des soldats, la chasteté que gardent si mal les » prêtres, que tout citoyen soit soldat en remplissant, à certaines époques, les exercices du soldat et en volant à la » défense de la patrie le jour du danger, il ne faut pas tant » de temps pour apprendre à se faire tuer. » La circulaire de M. J. V. Raspail contenait plus d'un passage singulier. Jusqu'ici, on croyait généralement que le gouvernement provisoire, le peuple de Paris, la France et par-dessus tout la force des choses avaient fait la République en 1848. Erreur, M. Raspail seul l'avait proclamée, « et si elle s'est » perdue, si tous ses fondateurs ont été sacrifiés, c'est par » suite de la conspiration occulte et de la lâcheté du gou-

» vernement provisoire ». La circulaire se terminait par ce programme : « Arbitrage nommé par les parties dans la » juridiction civile, au criminel transformation de la torture » des prisons en écoles d'amélioration réservée aux seuls » hommes dangereux, brûlons le dernier des codes des » peines par la main du dernier des bourreaux ; et la société » se trouvera d'un seul coup constituée de façon à développer » les intelligences et non à les obscurcir. Chose bien simple » et que cependant personne n'a encore pu obtenir. Je » demande que, pour arriver à vivre, l'ouvrier et surtout » l'ouvrière ne soient pas dans l'obligation de se tuer. »

M. Baudin, frère du député tué en décembre 1852, maintenait également, après bien des hésitations, il est vrai, dans la même circonscription, une candidature qui était surtout l'œuvre de M. Delescluze. Le rédacteur en chef du *Réveil*, partisan au fond de l'abstention et obligé d'y renoncer, caressait la pensée d'exclure en masse de la candidature les huit députés de Paris. Chercherait-il à les remplacer par quelques-uns des hommes qui protestaient encore contre l'Empire au prix de l'exil ? On pouvait le croire ; mais ses confidents savaient qu'il n'en était rien, et qu'il ne voulait entendre parler ni de M. Ledru-Rollin, ni de M. Louis Blanc, ni de M. Victor Hugo. Il fallait pourtant trouver des candidats quelque part. M. Delescluze, pour tourner la difficulté, imagina de porter M. Georges Baudin dans les huit circonscriptions de Paris. Obligé de reconnaître que les électeurs goûtaient peu cette idée, il s'était rabattu à imposer son candidat à la 5e circonscription, mais là aussi il dut bientôt convenir qu'elle n'était pas comprise. M. Georges Baudin n'avait pas attendu longtemps non plus pour s'en convaincre et pour sentir en outre que les qualités nécessaires à un candidat à Paris lui manquaient abso-

lument; il suppliait donc M. Delescluze de le délivrer d'une candidature qu'il n'avait acceptée que sur ses plus pressantes instances. M. Delescluze n'eût pas mieux demandé que de lui rendre la liberté, mais il se croyait obligé par politesse de le retenir, et de lui donner les meilleures espérances dans l'espoir secret qu'il finirait par se lasser, et qu'il le débarrasserait de lui-même d'une candidature qui devenait de plus en plus impossible. Malheureusement M. Baudin finissait toujours par prendre au sérieux les assurances de M. Delescluze et par se résigner, de peur de lui faire de la peine, à persister dans sa candidature. Cette comédie eût paru plus amusante à ceux devant qui elle se jouait, si elle n'avait pas dû avoir pour dénoûment un échec pour le nom respectable de Baudin.

Les réunions de la 6e circonscription n'étaient pas les moins animées. Plusieurs hommes de talent représentant des opinions depuis longtemps en guerre ouverte, MM. Adolphe Guéroult, Jules Ferry, Adolphe Cochin, s'y trouvaient en présence. M. Guéroult, ancien saint-simonien, était un de ces hommes pour qui la forme de gouvernement est une question secondaire et qui croient que tout gouvernement peut être, à un moment donné, un instrument de progrès; il défendait dans son journal *l'Opinion nationale* la politique conseillée à l'Empire par le prince Napoléon, c'est-à-dire l'application par en haut des principes de la Révolution; républicain socialiste et autoritaire en 1848, exilé même après le coup d'État, il avait pu, grâce à son indifférence en matière de forme de gouvernement, se rallier à l'Empire sans paraître un transfuge; homme loyal dans ses variations, il n'avait du reste trompé personne, et c'était avec une espèce de regret que le parti pour qui la question de la forme du gouver-

nement domine, implique et résume toutes les autres, lui préférait un homme nouveau, M. Jules Ferry. Il était convenu cependant que si dans un deuxième tour de scrutin M. Guéroult se trouvait seul en face de M. Cochin, le parti démocratique voterait pour lui.

M. Jules Ferry débutait dans la carrière politique, où il était entré par la double voie du barreau et du journalisme. Ses articles dans le *Temps* se faisaient remarquer par leur vivacité et par leur solidité. M. Cochin, un des noms les plus honorables de la vieille bourgeoisie parisienne, était l'un des membres les plus distingués de ce groupe de catholiques parlementaires qui avait refusé de se rallier à l'Empire, et qui défendait le pouvoir temporel du pape en repoussant la transformation de plus en plus marquée de la papauté en théocratie ; ce groupe représentait dans la politique et dans la religion une élite plutôt qu'un parti, un état-major plutôt qu'une armée ; il faisait plus parler de lui qu'il n'exerçait une action véritable sur l'opinion catholique.

M. Jules Favre, après quelques hésitations, avait accepté la candidature dans la 7e circonscription. Le *Siècle* et l'*Avenir* pensèrent que devant lui toutes les compétitions s'effaceraient. MM. Hérold et F. Morin, anciens et dévoués serviteurs de l'idée républicaine, se hâtèrent en effet de se retirer ; il n'en fut pas de même de M. Henri de Rochefort.

La popularité, surtout dans un pays comme la France, ouvre si subitement des perspectives brillantes à ses favoris, qu'il est bien difficile que leurs yeux ne soient pas éblouis à la vue des faveurs qu'elle leur prodigue ; l'auteur de la *Lanterne* se vit offrir l'honneur de représenter la capitale de la France sur l'unique garantie du succès d'un pamphlet dont la signification politique ne se dégageait pas

encore nettement aux yeux de tout le monde. Il aurait fallu plus de sens et d'expérience à M. Henri de Rochefort qu'on en a ordinairement à son âge pour comprendre que la meilleure manière de se rendre digne de cet honneur était de le refuser, et de ne pas disputer la députation à un homme comme M. Jules Favre. Il se hâta d'accepter, et dans une circulaire électorale datée de Bruxelles, il déclara qu'il se présentait parce que « la France a besoin d'hommes nouveaux qui exigent ce qu'on ose refuser. On avait promis la liberté de la presse, on ne la donnait pas, il l'a prise. Il n'a pas pu s'en servir longtemps, il est vrai, mais s'il s'est réfugié à l'étranger, c'est pour continuer son œuvre, et ce qu'il a écrit à Paris, il le dira à la tribune sans ménagement et sans faiblesse. » Ce jeune homme, qui venait à peine de lire l'histoire de la Révolution, et à qui la veille encore il eût été impossible de se rendre compte de la différence existant entre un girondin et un montagnard traitait dédaigneusement le lendemain M. Jules Favre de girondin, et sans savoir au juste ce que c'est que la démocratie et le socialisme se proclamait montagnard, démocrate et socialiste, en ajoutant qu' « il appuierait énergiquement tous ceux dont les efforts tendent à augmenter le bien-être du travailleur, tout en diminuant la durée parfois douloureuse de son continuel labeur ».

Quels moyens comptait-il employer pour résoudre ce difficile problème qui consiste à augmenter le salaire en diminuant le travail ? La circulaire de M. Henri de Rochefort ne le disait pas.

C'est le jeudi soir, 13 mai, dans la petite salle du gymnase de la Sorbonne, qu'un ami de M. de Rochefort, son porte-parole, comme il se nommait lui-même, s'était présenté pour la première fois pour soutenir la candidature de

l'auteur de la *Lanterne*. L'enthousiasme qu'elle excita dans la salle se répandit aussitôt au dehors parmi les groupes qui, n'ayant pas pu pénétrer dans l'étroite enceinte du gymnase, s'étaient formés sur la place de la Sorbonne et sur le boulevard Saint-Michel. Les étudiants et les ouvriers mêlaient au chant de la *Marseillaise* le cri de : *Vive Rochefort! vive la Lanterne! vive la République!* La police dispersa ces rassemblements très-brutalement et sans sommation. Le même soir et à la même heure, des scènes analogues se passaient sur le boulevard des Filles-du-Calvaire. M. F. V. Raspail venait de faire sa profession de foi au cirque de l'Impératrice. La réunion avait fini à onze heures très-pacifiquement. C'est à peine si quelques cris de *vive la République!* s'étaient fait entendre à la sortie. Des centaines de sergents de ville se précipitèrent cependant sur la foule qui faisait mine de s'arrêter un moment devant le cirque, et la rejetèrent dans les rues adjacentes. Les réunions, très-nombreuses ce soir-là à Belleville, avaient produit un certain encombrement aux environs des salles où elles venaient de se tenir, mais aucun trouble n'était signalé, lorsque tout à coup on vit apparaître dans la grande rue de Belleville une bande d'individus hurlant : *Mort aux propriétaires! vive l'anarchie!* La cavalerie de la garde municipale, accourue un peu tard, balaya bien vite les perturbateurs.

M. Piétri, préfet de police, prit prétexte de ces légers mouvements pour faire afficher le lendemain une ordonnance de police interdisant tout stationnement sur la voie publique aux abords des réunions électorales; il trouva spirituel d'y joindre la *loi des* 7-9 *juin* 1848 sur les attroupements, qui portait la signature de plusieurs anciens représentants du peuple, républicains, dont quelques-uns

étaient même candidats en ce moment. M. Piétri n'oubliait dans tout cela qu'une chose, c'était de citer et de faire exécuter l'article 3 de cette loi, qui prescrit la présence d'un magistrat faisant les sommations et avertissant la foule avant d'employer la force.

Ces désordres, singulièrement grossis par la presse officieuse, prirent fin avec les réunions électorales, interdites sept jours avant l'ouverture du scrutin; mais un jour auparavant les départements avaient été inondés d'exemplaires de la *Patrie* dénonçant un immense complot démagogique tramé par les réfugiés en Belgique et ayant des ramifications sur tout le territoire, dans les grandes villes de province et à Paris, jusque dans le quartier politique de la prison de Sainte-Pélagie; personne ne prit cette prétendue conspiration au sérieux, pas plus que l'apologie de l'Empire dont les murs de Paris furent couverts le 23 mai, aux frais des comités conservateurs « libéraux », car on ne prenait plus nulle part d'autre qualification; les préfets avaient rayé le mot « officiel » de leur vocabulaire.

La journée du 24 mai était finie; la population, attendant avec impatience le résultat des premiers dépouillements des scrutins, remplissait les boulevards, depuis le passage de l'Opéra à la caserne du Prince-Eugène. Les journaux les lui apportaient successivement : de formidables applaudissements saluèrent la nomination de M. Bancel, de M. Gambetta, de M. Picard, de M. Jules Simon, de M. Pelletan. L'opposition l'avait emporté partout, sauf dans quatre circonscriptions où aurait lieu un ballotage dont le résultat en sa faveur n'était pas douteux. Le peuple, vers dix heures, regagna ses faubourgs; sur les deux rives de la Seine, c'était comme un retour du feu d'artifice, on riait, on chantait, on était joyeux, pas le moindre cri

séditieux ou inconstitutionnel. Quelques centaines de citoyens attendaient sur la place de l'Hôtel de Ville, se figurant qu'on allait tout de suite proclamer les élus. Des sergents de ville, sans la moindre invitation à se disperser, bousculent cet inoffensif rassemblement et le refoulent vers la rue de Rivoli et vers les quais.

Le résultat général des élections dans les départements, sans être aussi favorable à l'opposition que celui de Paris, offrait néanmoins des résultats très-significatifs.

Le nombre des députés nommés dans les circonscriptions où le gouvernement avait appuyé les candidats et dans celles où il était resté neutre, volontairement ou non, s'élevait à 196. Le chiffre des députés de l'opposition de gauche réélus ou élus était de 26. Deux de ses membres seulement, MM. Glais-Bizoin et Girot-Pouzol, avaient échoué. Il y avait ballotage dans 58 circonscriptions. L'opposition gagnait près de 80 000 voix à Paris; l'augmentation était dans la même proportion à Lyon, Marseille, Bordeaux, Rouen. Les nombreux ballotages s'annonçaient d'une façon favorable à l'opposition.

Les élections s'étaient passées en général avec calme dans les départements : c'est à peine si quelques scènes de tumulte sans gravité avaient eu lieu dans quelques villes, comme Saint-Étienne, Toulouse, Marseille, Calais, Amiens, Strasbourg, Lille.

Les amis de M. d'Alton-Shée persistèrent, au second tour de scrutin, à soutenir sa candidature contre celle de M. Thiers, quoiqu'elle n'offrît plus aucune chance, à moins que des électeurs de M. Thiers ou de M. Devinck ne se détachassent de l'un ou de l'autre pour voter en sa faveur. Chose peu probable en ce qui concerne les premiers; quant aux seconds, s'ils avaient abandonné M. Devinck pour

reporter leurs votes sur M. d'Alton-Shée, ils ne l'auraient fait que pour satisfaire la haine du gouvernement contre M. Thiers et pour obéir à son mot d'ordre.

M. J. V. Raspail, quoique nommé à Lyon, maintint également dans la 5ᵉ circonscription de Paris sa candidature contre celle de « Garnier-Pagès l'orléaniste ». Sommé par M. T. Ferré, dans une lettre rendue publique, de s'expliquer sur cette accusation, il garda le silence. M. Henri de Rochefort ne crut pas non plus devoir se retirer devant M. Jules Favre, et le *Rappel* appuya sa candidature, quoiqu'il eût déclaré qu'au second tour les voix devaient se reporter sur le candidat opposant qui en aurait eu le plus. Le manifeste adressé de Londres aux électeurs de la 7ᵉ circonscription par l'auteur de la *Lanterne* n'était pas brillant : « Il faut que le triomphe du radicalisme soit complet; je ne suis point un épouvantail, je suis épouvanté en présence des problèmes sociaux : sort misérable de la femme, effroyable empiètement du capital, ignorance de l'enfant, voilà les maux qu'il faut détruire. L'arbitraire et le mensonge périront quand tout le monde saura lire. » Ces lieux communs ne justifiaient guère l'enthousiasme avec lequel la candidature de M. Henri de Rochefort était accueillie dans les réunions publiques, qui, livrées à la direction de gens jeunes, sans consistance, n'étaient que des foyers de fièvre et d'exaltation où les hommes les plus illustres du parti démocratique se voyaient accueillis par des injures et des outrages. M. Jules Favre fut reçu dans une réunion publique de la rue des Cordeliers aux cris de « fourbe, traître, menteur ». Les politiques du lieu invoquaient, pour justifier leur conduite, quelques lignes d'un discours de M. Jules Favre que le Corps législatif avait refusé d'entendre, et dans lequel ils prétendaient précisé-

ment que l'orateur avait amnistié le 2 décembre. Qu'est-ce donc que la popularité ? Un pamphlet, un discours la donnent en un instant à un jeune homme, et trente ans d'éloquence, de dévouement à une idée ne la peuvent conserver à un lutteur éprouvé.

Il n'y eut pour le second tour de scrutin que trois jours de réunions électorales, qui, bien que très-passionnées, ne donnèrent lieu à aucun désordre, la police ne s'étant montrée nulle part trop agressive.

La raison finit cependant par l'emporter sur la colère et sur la passion. MM. Thiers, Jules Favre et Garnier-Pagès battirent MM. d'Alton-Shée, Rochefort et Raspail; de là, dans les groupes qui attendaient le résultat des élection rue du Faubourg-Montmartre, devant les bureaux du *Rappel* et dans la cour de l'imprimerie Schiller, une certaine irritation qui se trahissait cependant à peine par quelques cris de : Vive Rochefort! lorsque vers huit heures, sans provocation aucune, des bandes de sergents de ville, casse-tête au poing, épée à la main, chargent à cinq ou six reprises différentes ces groupes inoffensifs. La police en même temps pénètre dans les cafés et en expulse brutalement les consommateurs. Le café de Madrid est fermé; le public s'enfuit à la hâte du théâtre des Variétés. Plusieurs personnes, des femmes, sont grièvement blessées. On ramasse un vieillard octogénaire à demi mort. Des scènes semblables se passaient à la même heure sur le boulevard Saint-Michel.

La population, le lendemain, afflue au boulevard Montmartre, plus nombreuse et plus animée que la veille, comme cela ne manque jamais d'arriver à Paris toutes les fois qu'un point de la capitale a été le théâtre d'un évènement de quelque importance. Quelques jeunes gens s'amusent

à faire des auto-da-fé du *Pays* et de l'*Univers*, aux cris de : Vive Rochefort! vive la *Lanterne!* d'autres promènent une lanterne rouge allumée au bout d'un bâton, en chantant la *Marseillaise.* La police essaya vainement de disperser les rassemblements alimentés par cette insatiable curiosité du Parisien pour les choses de la rue ; ils ne disparurent qu'à minuit et demi après le passage de la garde de Paris à pied et à cheval, à laquelle il avait fallu recourir pour les balayer. Pendant ce temps-là, une bande d'individus vêtus de blouses blanches descendait de Belleville jusqu'au milieu du faubourg du Temple, cassait les bancs, les réverbères et les vitres, et en criant : *Vive la Lanterne! vive l'anarchie!*

Le lendemain, les rassemblements sur le boulevard n'étaient pas moins considérables ; vers dix heures et demie du soir, débouche entre le faubourg Montmartre et la rue Drouot une bande de gens vêtus de ces blouses blanches qui avaient déjà fixé l'attention du public, chantant la *Marseillaise* et criant *Vive Rochefort!* Les cafés, les magasins et les passages se ferment sur le parcours des blouses blanches, qui renversent les kiosques, arrachent les bancs, brisent les réverbères ; la garde de Paris à pied et à cheval arrive. Allait-on voir se renouveler l'horrible scène du 4 décembre 1851 ? Heureusement les blouses blanches se dispersent comme par enchantement aux premières sommations légales. La rue Saint-Antoine et la rue de Charonne étaient, pendant ce temps, le théâtre de désordres semblables ; les émeutiers empêchaient les omnibus de circuler, et il y eut des collisions entre les sergents de ville et les ouvriers.

Les troubles se renouvelèrent dans la soirée du lendemain au boulevard Montmartre, à Belleville, à la Bastille,

au faubourg Saint-Antoine, quoiqu'un avis de M. Piétri eût averti le public que la loi contre les attroupements serait appliquée « avec résolution ». Le *Siècle* fit remarquer qu'il serait plus simple de confier à la garde nationale le soin de contenir la population, irritée par la conduite de la police, qui paraissait épargner les vrais perturbateurs pour sévir sur les citoyens inoffensifs. Ce soir-là, il y eut à l'entrée de la rue Vivienne quelques pavés déchaussés, et sur le boulevard voisin des kiosques des bancs et des réverbères brisés; des charges intermittentes de cavalerie et de sergents de ville amenèrent des arrestations destinées évidemment à répondre aux accusations du *Siècle*. Les désordres prirent un caractère plus grave dans quelques faubourgs, surtout à Belleville. Les individus mystérieux couverts de *blouses blanches* et auxquels la population avait déjà donné le nom de leur vêtement, étaient les maîtres du terrain et parcouraient en toute liberté les boulevards extérieurs, poussant toutes sortes de cris ignobles et menaçants; arrivés devant une maison de prostitution, ils s'y ruèrent et la saccagèrent de fond en comble.

Le gouvernement rendit la presse responsable de ces troubles, qui durèrent depuis le 6 jusqu'au 12 juin, et auxquels il lui eût été si facile de mettre fin plus tôt. Les rédacteurs du *Rappel* et du *Réveil* furent presque tous arrêtés. Des perquisitions eurent lieu jusque dans les bureaux du *Siècle*, dont deux rédacteurs, MM. Louis Jourdan et Charles Limousin, durent comparaître devant le juge d'instruction. Douze cents prisonniers au moins remplissaient les prisons et surtout le fort de Bicêtre. Ils ne tardèrent pas à être relâchés, mais les journaux ne cessèrent pendant plusieurs jours encore de contenir des plaintes et des protestations contre la police. Un membre de l'Aca-

démie française (1) publia dans l'*Universel* une lettre qui produisit une très-vive impression sur l'opinion publique, et dans laquelle il signalait les plus odieuses brutalités exercées sous ses yeux contre des passants inoffensifs et des habitants qui se tenaient devant leur porte.

Un arrêté ministériel expulsa le *général Cluseret* qui ayant pris sans autorisation du service à l'étranger avait par conséquent perdu sa qualité de citoyen français. M. Cluseret publia, avant de partir, une lettre *à un ami* et une protestation *au président des États-Unis* et *au peuple américain*. On disait M. Cluseret lié avec les meneurs de l'*Internationale*, et la mesure prise contre lui pouvait se justifier à ce point de vue, mais il était fâcheux qu'on choisît pour l'adopter le moment où il révélait dans la presse les désordres de la Société Memphis-el-Paso dans laquelle étaient intéressés, disait-on, des personnages et des journalistes marquants de l'Empire (2).

L'Empereur et l'Impératrice se montrèrent dans la journée du 11 sur les boulevards où il furent assez froidement accueillis. La promenade de Leurs Majestés n'empêchait pas de craindre pour le 12 le renouvellement des scènes des soirées précédentes. Il plut fort heureusement ce jour-là, et douze escadrons de cavalerie passèrent et repassèrent sur le boulevard sans rencontrer personne. Les boutiquiers du quartier du Temple, armés de bâtons, faisaient depuis la veille la chasse aux blouses blanches; la garde nationale du IX[e] arrondissement, impatientée de l'impuissance de la police, parlait de rétablir l'ordre elle-même sur le boulevard Montmartre.

(1) M. de Carné.
(2) Les fondateurs de cette affaire ont paru en 1873 en police correctionnelle et ont subi des condamnations.

Une cinquantaine de journalistes et d'orateurs de réunions, inculpés de *complot contre la sûreté de l'État*, complot qui ne fut jamais jugé ; le *Réveil*, le *Rappel* saisi cinq fois en dix jours, le *Siècle*, l'*Opinion*, l'*Électeur libre*, la *Correspondance de Paris* également saisis, ainsi qu'un nombre considérable de journaux des départements, une infinité de familles réduites à la misère par la prison préventive de leurs chefs, tel fut le résultat de ces journées. Vainement les journaux demandèrent-ils une enquête sur les troubles. L'opinion publique n'obtint pas même la satisfaction de voir comparaître sur les bancs de la police correctionnelle ces fameuses blouses qui, au dire des journaux officieux, menaçaient le gouvernement et qui au lieu de marcher sur l'Hôtel de Ville et sur les Tuileries avaient attaqué une maison de tolérance et fait un drapeau rouge d'une crinoline de prostituée.

CHAPITRE XVII

1869

SESSION EXTRAORDINAIRE

SOMMAIRE. — Lettre de M. de Persigny à M. Émile Ollivier. — Bruits de nouvelles concessions libérales. — L'Empereur les dément dans une lettre à M. de Mackau. — Affaire de la Ricamarie. — Réunion de la conférence des chemins de fer de France et de Belgique. — Anniversaire de Solferino. — Allocution de l'Empereur aux troupes du camp de Châlons. — Discours de Beauvais. — Démission de M. Schneider. — Ses causes. — Il la retire. — Ouverture de la session extraordinaire. — Élection des Pyrénées-Orientales. — Les *Rastels*. — Bruits de changement ministériel. — Interpellations de la gauche. — Interpellation du tiers-parti. — Manœuvre de M. Rouher. — Interpellation de la droite. — Formation du nouveau ministère. — M. Rouher président du Sénat. — Effet produit par le ministère sur la Chambre. — Attitude du tiers-parti.— Projet de protestation de la gauche. — Discussion du sénatus-consulte au Sénat. — Rapport de M. Devienne. — Discours du prince Napoléon.

Le *Constitutionnel* publia, le 13 juin, une lettre de M. de Persigny à M. Émile Ollivier; l'ancien conspirateur de Strasbourg et de Boulogne se montrait d'autant plus inquiet, disait-il, du désordre moral qui s'étendait dans le pays qu'il ne pouvait en trouver l'explication ni dans les lois sur la presse et sur les réunions, ni dans les autres concessions libérales de l'Empereur. « Le mal est profond, il vient des hommes et non des choses. » M. de Persigny se trompait en un sens, car si, comme il ne craignait pas de l'affirmer, l'incapacité et le scepticisme des ministres antérieurs au 19 janvier livraient le pays à la licence sans lui donner la liberté, et l'Empereur à tous les périls de la responsabilité, sans lui en laisser les avantages, il n'en était pas moins vrai que le mal venait de plus loin : le milieu politique de l'Empire ne permettait pas à des

hommes d'État véritables de s'y former; hommes et choses exerçaient les uns sur les autres une influence fâcheuse, qui s'étendait au gouvernement lui-même, et qui lui donnait un déplorable caractère d'incertitude et de vacillation.

Le langage de M. de Persigny dans sa lettre, rapproché de celui de M. de Maupas au Sénat, semblait l'indice d'une entente entre quelques-uns des fondateurs de l'Empire pour le transformer en une sorte de monarchie semi-parlementaire, dont on ne voyait pas très-bien la forme à travers le vague de leurs lettres et de leurs discours, mais dont la création leur semblait bien urgente, si l'on en juge par l'appel pressant qui termine une autre lettre de M. de Persigny adressée à l'Empereur à la même époque, et dans laquelle il l'adjure de « persévérer dans les voies libérales qu'il a ouvertes en appelant à lui toute une génération jeune, forte, intelligente, et surtout courageuse et convaincue ».

Cette jeune génération existait-elle et était-elle disposée à se grouper autour des vieux instruments du coup d'État? Voilà ce que M. de Persigny aurait dû d'abord se demander, mais la réalité lui échappait presque toujours et ses lettres n'avaient quelque signification que comme témoignage de la lutte ardente engagée entre les hommes de l'Empire; cette lutte donnait lieu à des bruits de prochains changements ministériels. Le *Public*, qui passait pour l'organe de M. Rouher, les démentit; la *Presse*, dont les relations avec M. Émile Ollivier étaient fort intimes, annonça qu'à la suite d'un rapport du ministre de l'intérieur sur les élections, l'Empereur avait pris la résolution de donner une impulsion plus libérale à son gouvernement, en accordant à la Chambre le droit de choisir son président, en accep-

tant la démission de M. Haussmann, et en étendant les prérogatives parlementaires ainsi que les libertés municipales. La réduction de certains impôts et des droits d'entrée frappant les vins, les charbons et autres objets de consommation et enfin de notables encouragements aux sociétés coopératives devaient servir de corollaires dans l'ordre économique aux mesures libérales de l'ordre politique.

Ces promesses de transformation du régime impérial ne pouvaient prendre quelque importance aux yeux du pays qu'à la condition d'être corroborées par un changement de ministère; aussi la *Presse* ajoutait-elle que MM. Rouher, Baroche, de la Valette et M. Gressier lui-même allaient cesser de faire partie du cabinet ; le maréchal Niel, l'amiral Rigault de Genouilly, M. Magne et M. Forcade de la Roquette, innocenté du résultat des élections, dont M. de Saint-Paul, directeur du personnel au ministère de l'intérieur, devenait le bouc émissaire, resteraient seuls membres.

Le changement ne devait pas se borner là, s'il fallait en croire un article publié quelques jours plus tard par le même journal. M. de Persigny allait rentrer au pouvoir pour y introduire d'une main M. Buffet, de l'autre M. Émile Ollivier : responsabilité ministérielle, rétablissement du conseil municipal de Paris, élection des maires par les conseils municipaux, abaissement du timbre des journaux à un centime, jugement des délits de presse par le jury, suppression du ministère d'État et du ministère de la maison de l'Empereur, dédoublement du ministère du commerce et des travaux publics et du ministère de l'agriculture pour faire une place de plus aux représentants de l'Empire transformé, élection du Sénat par le suffrage

universel à deux degrés, tel était le programme féerique rêvé par la *Presse*. Le prince Napoléon s'était chargé de le présenter à l'Empereur et de le faire accepter par lui.

L'Empereur souffla sur tous ces rêves par la lettre suivante, adressée à M. de Mackau, l'un des députés les plus jeunes et les plus inconnus de la majorité :

« Vous exprimez le vœu que mon gouvernement soit assez fort pour repousser les attaques des partis et pour donner à la liberté des garanties en l'appuyant sur un pouvoir vigilant et résolu.

» Vous ajoutez, avec raison, que des concessions de principes ou des sacrifices de personnes sont toujours inefficaces en présence des mouvements populaires, et qu'un gouvernement qui se respecte ne doit céder ni à la passion, ni à l'entraînement, ni à l'émeute. Cette manière de voir est la mienne. Je suis bien aise qu'elle soit partagée par vos commettants, comme elle l'est aussi, j'en suis convaincu, par la grande majorité du pays. »

Cette lettre coupa court à toutes les illusions. « Il sera fait quelque chose, » avait pourtant dit un journal officieux, qui ordinairement ne parlait pas à la légère. Pourquoi ne faisait-on rien ? On donna à entendre que les émeutes et les mouvements populaires des premiers jours du mois de juin en étaient cause. Les excès commis par certaines bandes sur les boulevards avaient donc pour effet de consolider M. Rouher, ébranlé par les dernières élections, résultat qui n'était pas sans confirmer les soupçons du public sur la mission remplie par ces audacieux et mystérieux perturbateurs du repos public connus sous le nom de *blouses blanches*.

Le gouvernement, depuis la lettre de l'Empereur à M. de Mackau, redoublait de sévérité contre la presse. Le *Réveil* et le *Rappel* avaient dû cesser de paraître faute de trouver un imprimeur. Le maintien du privilége des imprimeurs avait été présenté comme une mesure provisoire dans la discussion de la loi sur la presse. Les journaux placés,

comme le *Réveil* et le *Rappel*, dans la nécessité d'établir une imprimerie eux-mêmes, se trouvaient en attendant dans la situation d'un théâtre réduit par l'incendie à l'obligation d'improviser la reconstruction de la salle au prix des plus grands sacrifices d'argent. Les plaintes légitimes des journaux lésés furent bientôt étouffées sous les cris d'indignation qui s'élevèrent à la suite du conflit sanglant qui venait d'éclater entre la troupe de ligne et les mineurs de la Loire. Onze cadavres, parmi lesquels ceux de deux femmes, avaient été relevés sur le théâtre de la lutte. Une feuille dévouée au ministre d'État essaya de faire retomber la responsabilité de ce malheur à la fois sur un journal de Saint-Étienne, l'*Éclaireur*, récemment condamné pour délit de presse, sur le plaidoyer de ses avocats dans ce procès et sur le parti des irréconciliables dont l'*Éclaireur* était, disait-on, l'organe. Le gouvernement, pour propager et pour corroborer cette accusation, fit saisir le numéro de l'*Éclaireur* contenant le récit de la fatale journée du 17 juin; cette saisie était aussi maladroite qu'injuste. La grève des mineurs du bassin de Saint-Étienne n'avait pas de caractère politique. La pression exercée sur les ouvriers désireux de continuer leur travail par une bande parcourant les mines avait été hautement blâmée par tous les journaux démocratiques, y compris l'*Éclaireur*, mais tout le blâme et toutes les exhortations du monde étaient-ils capables d'empêcher une loi aussi incomplète que la loi sur les coalitions de porter ses fruits? Les ouvriers, empêchés de se réunir, de délibérer, de s'associer, de s'éclairer sur leurs droits, et libres en revanche de se mettre en grève, pouvaient-ils recourir à ce moyen autrement qu'en aveugles ou en hommes qui se livrent à un acte de colère?

Le prince Napoléon, qui poussait fort à l'Empire libéral,

avait dit à ses amis : « Je suis battu, il n'y a rien à espérer pour le moment. » Cela n'empêchait pas la transformation de l'Empire de rester plus que jamais à l'ordre du jour.

Les événements de la Ricamarie ne parvinrent pas eux-mêmes à distraire les journaux impérialistes de leur éternelle polémique sur le plus ou moins de chances qu'avait le parti libéral d'arriver au pouvoir, quoi que le prince Napoléon eût dit à ses amis. La *Presse*, revenant sur la lettre à M. de Mackau, la présenta comme une lettre de politesse pleine de formules banales, à laquelle M. Rouher était parvenu à donner quelque importance, en la livrant avec fracas à une publicité pour laquelle elle n'était point faite. M. Jérôme David, malheureusement pour la *Presse*, venait d'être nommé à la fois vice-président du Corps législatif et grand officier de la Légion d'honneur; il était bien difficile de ne pas considérer cette double faveur accordée au fondateur du cercle de la rue de l'Arcade comme une corroboration à la lettre de M. de Mackau.

On n'a pas oublié le conflit engagé entre la France et la Belgique à propos des chemins de fer. La création d'une commission franco-belge, chargée d'étudier les rapports entre les chemins de fer des deux pays, avait été l'expédient choisi pour mettre fin à une discussion soulevée par les journaux officieux français, et qui, d'abord inaperçue, prit ensuite des proportions assez grandes pour arrêter le mouvement des affaires, et pour faire appréhender une guerre générale. Les membres de cette commission, n'ayant pu s'entendre, avaient déclaré leur mission terminée. L'opinion publique, qui s'était depuis lors rassurée, se montra fort peu émue de ce dénoûment. Ce ne fut pas sans une surprise mêlée de quelque inquiétude qu'on apprit que la commission allait se réunir de nouveau, ce qui faisait supposer que le gou-

vernement attachait plus d'importance qu'on ne croyait à une négociation dans laquelle on n'avait vu jusqu'alors qu'un moyen pour lui de masquer sa retraite. La moindre conférence paraissait alors, il est vrai, grosse de dangers, ce qui explique l'émotion causée par la réunion inattendue de la commission des chemins de fer franco-belges. L'Empereur, heureusement, devait prendre la parole le dimanche 27 juin au comice agricole de Beauvais, et donner des explications sur la situation générale de l'Europe. C'est dire avec quelle impatience cette date était attendue. L'Empereur adressa dans l'intervalle aux troupes du camp de Châlons, le jour anniversaire de la bataille de Solferino, une allocution dans laquelle, après avoir témoigné sa satisfaction aux soldats de ce qu'ils n'avaient point oublié «la grande cause pour laquelle nous avons com- » battu il y a dix ans», il ajoutait: « Conservez le souvenir » des combats de vos pères, et de ceux auxquels vous avez » assisté, car l'histoire de nos guerres, c'est l'histoire de la » civilisation.» L'Empereur, après cette assertion plus que téméraire, terminait par ces paroles : « Vous maintiendrez » aussi l'esprit militaire, si nécessaire à un grand peuple. » L'esprit militaire, c'est le triomphe des nobles passions » sur les passions vulgaires; c'est la fidélité au drapeau, le » dévouement à la patrie. Continuez comme par le passé, et » vous serez toujours les dignes fils de la grande nation.»

Le discours si impatiemment attendu de l'Empereur en réponse à celui du maire de Beauvais ne fournit aucun commentaire à la pompeuse harangue de Châlons, mais la démission de M. Schneider, président du Corps législatif, sembla sonner le glas des réformes libérales. La nomination de M. Jérôme David au grade de grand officier de la Légion d'honneur affaiblissait, selon M. Schneider, l'autorité mo-

rale qui lui était nécessaire pour exercer ses fonctions de président du Corps législatif, et elle avait une signification politique qui l'obligeait à se retirer. La lettre dans laquelle M. Schneider expliqua sa démission produisit une très-vive sensation. L'Empereur semblait obligé d'y répondre, et cette fois on pensait qu'il laisserait sans doute percer quelque chose de ses véritables intentions. L'attente du public fut encore une fois trompée : « La politique de » mon gouvernement se manifeste assez clairement pour » défier toute équivoque. Après comme avant les élections, » il continuera son œuvre : la conciliation d'un pouvoir fort » avec des institutions sincèrement libérales. Je compte sur » votre dévouement pour m'aider dans l'accomplissement » de cette tâche. » Tel est le résumé de la réponse de Napoléon III. M. Schneider s'en montra satisfait, et il eut raison, car, au point de vue du régime impérial, on ne lui en devait aucune.

L'ouverture du Corps législatif eut lieu le lendemain de cet échange de lettres entre le chef de l'État et le président du Corps législatif. Les abords du Palais-Bourbon étaient occupés depuis midi par des groupes nombreux qui attendaient les députés de l'opposition au passage pour les saluer. M. Thiers fut accueilli par les cris : Vive Thiers ! M. Jules Favre reçut la même ovation. M. Gambetta se vit entouré et pressé par la foule enthousiaste. La plus grande animation régnait dans la salle, dont toutes les tribunes avaient été envahies, surtout par les dames. Les députés, très-lents ordinairement à entrer en séance, étaient à leur place à deux heures précises, au moment où M. Schneider prenait place au fauteuil et où M. Rouher montait à la tribune pour lire une déclaration portant en substance : « Le délai le plus éloigné pour la convocation

» du Corps législatif étant le 26 octobre, il eût été impos-
» sible à cette date de présenter les projets de lois des
» finances et ceux concernant les affaires de l'État. Une
» session extraordinaire pour la vérification des pouvoirs
» devient donc nécessaire. L'étude des résultats politiques
» produits par la dernière manifestation du suffrage uni-
» versel sera renvoyée à la session ordinaire, dans laquelle
» le gouvernement soumettra à la haute appréciation des
» pouvoirs publics les résolutions et les projets qui lui au-
» ront paru les plus propres à réaliser les vœux du pays. »

Le Corps législatif, quoique convoqué simplement pour la vérification des pouvoirs, aurait-il le droit d'examiner les demandes d'interpellation ? Les membres de la gauche, pour lesquels une pareille question ne faisait pas l'objet d'un doute, se réunirent pour s'entendre sur un certain nombre de demandes de ce genre et sur la part qu'ils prendraient à la discussion des élections contestées. Une réunion des membres de l'ancien et du nouveau tiers-parti, auxquels se joignirent divers membres de la majorité, eut lieu chez M. Brame. On y discuta une demande d'interpellation sur « la nécessité de faire participer le pays d'une manière plus efficace à la direction des affaires publiques ». Plus de soixante députés signèrent.

Le débat sur la validation des pouvoirs s'engagea par deux demandes : l'une de M. Eugène Pelletan tendant à permettre l'examen des listes d'émargement électoral dans les lieux où elles étaient déposées, l'autre de M. Ernest Picard priant le ministre de l'intérieur de vouloir bien mettre à la disposition des députés, sous forme d'un imprimé distribué à chacun d'eux ou plus discrètement sous forme de mémoire déposé à la questure, la liste exacte des dons et promesses de dons faits aux communes avant les élections.

Le refus opposé à ces deux demandes dévoilait déjà suffisamment les intentions de la majorité; l'élection de M. Justin Durand dans les Pyrénées-Orientales les mit encore mieux à nu. La droite essaya d'escamoter le débat en forçant M. Jules Simon, qui préparait un discours contre cette élection, à monter le 2 juillet, pour ainsi dire à l'improviste, à la tribune, ce qui donna à la discussion un tour passionné et une véhémence extraordinaire. M. Jules Simon ne ménagea rien dans le tableau qu'il traça des moyens employés pour assurer le succès de la candidature officielle : les menaces les plus fortes, les séductions les plus basses employées tour à tour et à la fois, l'ivresse versée à pleins verres à toute une circonscription, pendant que la déportation était montrée dans le lointain aux électeurs qui refusaient de s'asseoir aux *rastels* et qui repoussaient les libations, voilà ce que M. Justin Durand appelait solliciter les suffrages des électeurs. Jamais élection ne mérita mieux une cassation immédiate. La droite se contenta d'en renvoyer l'examen au septième bureau.

Les bruits de prochains changements ministériels ne cessaient point de courir sur les bancs de la Chambre. On citait plusieurs de ses membres, entre autres MM. Segris, Louvet, Buffet, de Talhouët, comme devant faire partie du nouveau cabinet, dans lequel M. de Persigny entrerait comme ministre de la maison de l'Empereur et des beaux-arts. Le ministère d'État, dans cette combinaison, était supprimé.

Le gouvernement ne pouvait ignorer la formation récente d'une commission chargée de délibérer sur le plan de campagne du tiers-parti, et composée de MM. Buffet, Émile Ollivier, Segris, Daru, Lefèvre-Pontalis, Chevandier de Valdrôme. Il reculait donc d'avance devant l'attaque dont il était

menacé. Le nombre des signataires de l'interpellation du tiers-parti, qui s'élevait le 6 janvier à quatre-vingt-dix-neuf, dépasserait évidemment la centaine. La liste comprenait non-seulement les noms de MM. Mége, Paulmier, d'Albufera, mais encore ceux de M. de Mouchy, mari de la princesse Anna Murat, et de M. de Mackau, le confident épistolaire de Napoléon III. M. Rouher paraissait inquiet. Henri III, pour contenir la Ligue, s'en fit le chef; le ministre d'État adopta cette politique hasardeuse, et pour s'emparer du mouvement libéral, il crut qu'il lui suffirait d'opposer une interpellation de M. du Miral à celle du tiers-parti, mais sa tactique n'aboutit qu'à forcer les membres de cette dernière fraction à préciser leurs réclamations et à mettre en jeu le principe du gouvernement personnel. On était loin de cette déclaration que la session actuelle n'aurait d'autre but que la vérification des pouvoirs.

Cette formalité ne tenait plus que la seconde place dans les préoccupations de la Chambre : des maires illettrés faisant grossièrement sentir leur pouvoir à leurs administrés, des curés prêchant en chaire au profit d'un candidat officiel, des agents de l'administration écrivant, affichant, propageant des calomnies contre le candidat indépendant, des préfets répandant sur les communes la rosée des subventions et des secours, des boîtes à scrutin dont l'honneur se trouvait terni par des aventures nocturnes, voilà ce que MM. Ernest Picard, Eugène Pelletan, Estancelin et Bethmont mirent en lumière avec une verve infatigable ; mais la majorité en avait vu bien d'autres, et elle ne cassait pas les élections pour si peu.

La constitution de la Chambre devait naturellement précéder les demandes d'interpellation, mais la discussion des élections partagées en trois classes comprenant : 1° les

élections sérieusement contestées, 2° les élections simplement contestées, 3° les élections non contestées, menaçait de s'éterniser, malgré l'article 66 du règlement portant : « Après la vérification des pouvoirs, et sans attendre qu'il » ait été statué sur les élections contestées et ajournées, la » Chambre nomme son bureau. » M. Jules Favre signala la violation de cet article comme une facilité donnée à la continuation des intrigues ministérielles. Ces paroles reçurent, malgré les protestations de la droite, une sorte de confirmation de la bouche de M. Rouher. « Les questions, » dit-il, qui s'agitent entre les diverses nuances de la ma» jorité ne sont pas des questions de personnes, elles inté» ressent les bases fondamentales du gouvernement, l'avenir » de notre société, c'est-à-dire la digue à élever contre la » révolution. »

Ces grandes phrases vides n'étaient plus de mise, et le mot de *révolution* ne suffisait plus pour faire marcher la Chambre, depuis le jour où M. Rouher avait cru devoir lancer M. du Miral et la droite dans la voie des interpellations. La révolution d'ailleurs ne pénétrait-elle pas elle-même dans la majorité? Comment ne pas se demander, en lisant les deux demandes d'interpellation de la droite et du centre gauche, ce que devenait le fameux sénatus-consulte interdisant aux députés de discuter la Constitution et d'y proposer des modifications ; trois ans s'étaient à peine écoulés depuis cet acte, et la droite en était à demander la responsabilité ministérielle dans une interpellation qui légalement n'aurait pas dû être soumise aux bureaux ni même déposée.

Le plan de campagne du gouvernement qui consistait d'abord à enfermer la Chambre dans la vérification des pouvoirs, à laisser entrevoir quelques réformes à l'horizon

de la prochaine session, et, comme on dit, à voir venir, n'était plus possible. Le gouvernement, obligé de modifier ses résolutions par l'interpellation du tiers-parti, lui répondit par l'interpellation du Miral, qui ne pouvait avoir d'autre résultat que de compromettre la majorité et de hausser le ton du tiers-parti. L'autorisation de la majorité semblait décidément acquise à son interpellation; ses signataires espéraient en atténuer la portée en protestant qu'il ne s'agissait nullement de forcer l'Empereur à régner sans gouverner, à renoncer à son initiative et à s'effacer derrière des ministres; ce qu'on voulait obtenir, c'était la possibilité d'associer dans une certaine mesure la Chambre à son action, de façon que les évolutions nécessaires d'un pouvoir inamovible fussent indiquées par des changements d'hommes. Programme bizarre, singulière contradiction entre l'exercice du pouvoir personnel laissé à l'Empereur et l'obligation indirecte de prendre ses ministres dans la Chambre.

Il fallait pourtant en finir avec la vérification des pouvoirs. La Chambre reprit cette besogne ingrate. M. Jules Ferry excita dès le début de la discussion un violent tumulte en faisant remarquer que la plupart des élections « incontestées » étaient entachées d'innombrables illégalités et irrégularités, et qu'il n'y avait pas une élection officielle qui ne méritât d'être recommencée. La droite cria tout de suite à l'injure, à la calomnie, et ce ne fut pas sans un certain étonnement qu'on vit M. Segris, signataire de l'interpellation du tiers-parti, monter à la tribune et défendre les candidatures officielles de manière à prouver que la plus nécessaire de toutes les réformes, c'est-à-dire la réforme électorale, n'était pas de celles dont il entendait poursuivre la réalisation.

Une des manœuvres les plus fréquemment employées par les agents du gouvernement contre le candidat indépendant était de répandre contre lui au dernier moment de l'élection quelque grosse calomnie à laquelle il ne lui fût pas possible de répondre à temps. L'administration avait largement usé de ce moyen contre MM. Bancel et Jules Simon au profit de M. Lacroix Saint-Pierre dans la Drôme et de M. Werlé dans la Marne; M. Bancel avait été accusé d'avoir porté un toast aux armées russes à l'époque de la guerre de Crimée; quant à M. Jules Simon, un passage détaché d'un de ses discours fut transformé en injures adressées à la population ouvrière de Reims. M. Baze, dans le Lot-et-Garonne, avait eu aussi à se défendre contre ce système perfide. Les amis de M. Noubel, député sortant de la droite, répandirent le bruit, comme calomnie de la fin, que M. Baze avait accepté la place de procureur général à Paris en 1850. Une lettre de M. Granier de Cassagnac servit cette manœuvre. Le rapporteur n'en conclut pas moins à la validation de l'élection de M. Noubel; M. Ernest Picard repoussa vigoureusement cette conclusion. M. Noubel lui répondit d'un ton de forfanterie et de menace hautaine que ses adversaires ayant voulu poser la question du 2 décembre devant les électeurs, ces derniers « venaient de prononcer une fois de plus ». M. Eugène Pelletan lui cria : Le 2 décembre est un crime! Frappé d'un rappel à l'ordre, il l'accepta sans se rétracter.

La Chambre, malgré ces élans passagers, ne prêtait qu'une attention médiocre à ces débats électoraux; son esprit était tout entier aux bruits de changements ministériels qui ne cessaient de circuler. Elle mettait cependant à se constituer une lenteur qui ne s'explique que par l'article

du règlement exigeant qu'une fois le bureau formé, les députés validés aient seuls le droit de voter, tandis qu'en présence du bureau provisoire ce droit était acquis aux députés contestés, de façon qu'ils pouvaient voter les uns pour les autres. La Chambre n'était nullement pressée de mettre un terme à ces retards qui permettaient à des députés dont l'élection, après avoir occupé une séance tout entière, réunissait contre elle des minorités de plus de soixante voix, de la faire valider, grâce à la voix de collègues qui allaient se trouver eux-mêmes le lendemain dans un cas semblable. L'opposition réclama vainement contre ce scandale : la droite persista dans son indulgence calculée, et cinquante-sept députés non validés étaient encore admis à voter quelques jours avant la constitution définitive du bureau, qui eut lieu le lundi 19 juillet.

La veille, un grand conseil auquel assistaient l'Empereur, l'Impératrice, les membres du conseil privé, les membres du conseil des ministres et M. Schneider, avait été tenu à Saint-Cloud. Que s'y était-il passé ? On comptait l'apprendre à la Chambre, où, dès le début de la séance, une émotion voisine de l'anxiété était peinte sur tous les visages. L'ordre avait été donné à deux heures de ne plus laisser entrer personne dans les tribunes, où les spectateurs s'étouffaient ; à ce moment le prince Napoléon prend place sur le devant de la loge destinée aux personnages de la cour, M. Rouher monte à la tribune et commence la lecture d'un message dans lequel l'Empereur, après avoir rappelé sa promesse de soumettre à l'ouverture de la prochaine session ordinaire les résolutions et les projets qui lui auront paru les plus propres à réaliser les vœux du pays, annonce qu'il vient au-devant des aspirations du Corps législatif en l'investissant désormais du droit

de faire son règlement intérieur, d'élire son bureau, de voter les modifications de tarifs stipulées par des traités internationaux ainsi que le budget par chapitres; réformes qui seront accompagnées de la simplification du mode de présentation et d'examen des amendements, de l'extension du droit d'interpellation et de la suppression de l'incompatibilité entre le mandat de député et certaines fonctions publiques, notamment celles de ministre.

L'Empereur avait reçu, dit-il, le conseil de recourir au plébiscite pour sanctionner ces changements, mais tout bien pesé, il jugeait suffisant de les soumettre au Sénat pour qu'il les transformât en sénatus-consulte. Le message se terminait ainsi : « Ces modifications sont le développement » naturel de celles qui ont été successivement apportées aux » institutions de l'Empire; elles doivent d'ailleurs laisser » intactes les prérogatives que le peuple m'a plus explicite- » ment confiées et qui sont les conditions spéciales d'un » pouvoir, sauvegarde de l'ordre et de la société. »

La droite, jusqu'ici assez froide, accueillit cette dernière phrase par de très-vifs applaudissements.

Un décret du même jour prorogea la Chambre à une date que l'Empereur se réservait de fixer ultérieurement. Un autre décret convoqua le Sénat le 4 août.

Tous les ministres avaient donné leur démission. Les membres du centre gauche, réuni le soir même au Grand-Hôtel, sous la présidence de M. Chevandier de Valdrôme, résolurent de retirer leur proposition et de la placer aux archives à côté du message.

Le banc des ministres était vide à l'ouverture de la séance du lendemain, mais les bancs de la Chambre et ceux des tribunes se trouvaient aussi garnis que la veille. M. Jules Favre demanda la parole sur le procès-verbal, et

protesta contre la prorogation, mesure inconvenante en contradiction formelle avec le message, contenant à la fois un outrage pour la Chambre et une marque de l'impuissance du pouvoir personnel. On ne pouvait moins faire que de le rappeler à l'ordre.

M. Schneider avait joué un certain rôle dans les derniers événements, c'est sur lui que l'on comptait pour avoir des renseignements sur la composition du nouveau ministère. Les salons de la présidence ne désemplissaient pas de complimenteurs et de curieux, mais le président du Corps législatif ne savait rien; on n'apprendrait quelque chose de positif qu'après l'arrivée de l'Empereur aux Tuileries. Le drapeau tricolore, arboré le 17 juillet sur la résidence impériale, annonça enfin la présence du souverain dans la capitale. Le matin même, douze décrets datés de Saint-Cloud nommèrent M. Bourbeau, doyen de la Faculté de droit de Poitiers, ministre de l'instruction publique; M. Gressier, ministre des travaux publics; M. Alfred Le Roux, vice-président du Corps législatif, ministre du commerce et de l'agriculture; M. de Chasseloup-Laubat, ministre présidant le Conseil d'État; M. Duvergier, ministre de la justice; le prince de la Tour-d'Auvergne, ministre des affaires étrangères; le maréchal Niel, l'amiral Rigault de Genouilly, M. Magne, M. Foreade de la Roquette, gardaient leurs portefeuilles.

Le ministère d'État était supprimé. Deux perspectives s'ouvraient devant M. Rouher : s'asseoir sur les bancs du Corps législatif, se jeter dans la politique active en devenant le chef du parti conservateur, ou s'enterrer dans quelque grande et lucrative sinécure. M. Rouher choisit ce dernier parti. La présidence du Sénat était vacante, il la prit, en se flattant d'y joindre plus tard le titre de chancelier

de l'Empire. Cette résolution surprit seulement ceux qui, à force de voir M. Rouher figurer sur la scène politique, avaient fini par le prendre pour un homme d'État. Rien ne lui convenait moins que ce titre : M. Rouher avait fait preuve soit au ministère, dont il avait été membre trois ou quatre fois, soit au Conseil d'État, de qualités plus utiles que brillantes. Parvenu au premier poste du cabinet, il rappelait ces officiers généraux qui, arrivés au maréchalat par l'ancienneté, remplissent toutes les conditions pour commander une armée en temps de paix. En serait-il de même en temps de guerre? Un semblable doute s'était élevé à l'endroit de M. Rouher lorsqu'il avait été promu à la succession de M. Billault. Son assurance, la complaisance intéressée du Corps législatif, la bruyante claque de la presse officieuse, lui firent un succès; mais les esprits impartiaux sentaient le vide de cette éloquence d'avocat, n'étudiant, ne sachant que la chose du moment, et semblant comme absent de ce qu'il disait. M. Billault, aussi sceptique que lui, avait plus d'art, plus de finesse, pour dissimuler son scepticisme : c'était un grand avocat de Paris; M. Rouher n'était qu'un grand avocat de Riom. M. Billault n'eut jamais sur le gouvernement une influence à beaucoup près aussi considérable que celle que son successeur, grâce aux circonstances et à sa longue présence au pouvoir, avait fini par exercer. M. Rouher dirigeait toutes les branches du gouvernement par-dessus les ministres, même la diplomatie. Il avait un chiffre avec les ambassadeurs, notamment avec M. Benedetti. Le titre de vice-empereur que lui avait donné M. Émile Ollivier caractérisait fort bien sa situation. En cessant d'en remplir la fonction, il ne cessa pas d'être l'inspirateur secret de son maître. Napoléon III prit depuis ce jour jusqu'à sa chute

d'autres ministres que M. Rouher, mais il n'eut pas d'autre conseiller que lui.

La Chambre ne parut pas très-favorablement impressionnée par la composition du nouveau ministère. Remplacer M. Vuitry par M. de Chasseloup-Laubat, M. Baroche par M. Duvergier, M. Duruy par M. Bourbeau, il n'y avait pas là de quoi se féliciter beaucoup. M. Le Roux, doyen des vice-présidents au Corps législatif, ne représentait dans le cabinet que la droite pure; M. de la Tour-d'Auvergne ne devait qu'à son titre de frère d'un archevêque l'honneur d'avoir été placé à la tête des affaires étrangères. Le Corps législatif se trouvait-il en présence d'un ministère de transition, devant remettre le pouvoir aux véritables promoteurs du mouvement libéral après avoir présenté les réformes constitutionnelles au Sénat, ou bien n'avait-il devant lui qu'un cabinet formé pour permettre au gouvernement de gagner du temps? La composition de la nouvelle administration permettait fort bien de s'adresser cette question. Le tiers-parti, dans l'incertitude sur la réponse, ne désarmait pas; les 116 se réunirent le 20 dans le huitième bureau; une fraction, composée d'une douzaine de membres de la réunion, parla de reprendre pour son compte l'interpellation abandonnée. Elle finit par accepter enfin cette déclaration de la majorité : « Les signataires, persistant dans les idées et dans les prin- » cipes que formulait leur demande d'interpellation, s'ajour- » nent à la prochaine convocation du Corps législatif. »

La gauche avait de son côté essayé de formuler, soit un programme qu'elle opposerait à celui du tiers-parti, soit une protestation contre la prorogation. Les changements survenus dans la composition de la gauche ne lui permettaient guère d'espérer qu'elle pût parvenir à s'entendre sur

la rédaction d'un programme; l'extrême gauche seule acceptait l'idée d'une protestation, mais elle se trouvait trop peu nombreuse pour la publier.

Le Sénat était convoqué pour le 4 août. La haute Assemblée, chargée de retenir le pouvoir quand il s'emportait et de le pousser lorsqu'il allait trop lentement, n'avait jamais fixé l'attention publique à ce point. Le pouvoir, paraît-il, ne s'était ni trop hâté ni trop ralenti depuis 1852, puisqu'il n'avait jamais reçu le moindre avertissement sénatorial. Le Sénat n'avait donc contribué en rien aux nouvelles réformes; on pouvait même croire, sans s'exposer à être taxé de témérité, que la plupart de ses membres comptaient parmi ceux dont parlait M. Rouher dans son discours d'entrée en fonctions, qui « jettent en arrière sur le chemin parcouru un regard attristé et inquiet ». Le nouveau président du Sénat s'adressa d'abord à eux; puis il en vint à ceux « qui accusent la lenteur de la marche du gouvernement vers le progrès »; aux uns il remontra que leurs craintes étaient imaginaires, et aux autres que leurs impatiences étaient injustes, et « qu'il était aussi impossible que la France restât stationnaire, en prenant possession du monde, que de la laisser glisser avec insouciance sur une pente conduisant à un abîme connu ». M. Rouher parla ensuite de sa tâche, rendue plus facile par l'aménité et par la courtoisie de ses collègues, et il débuta dans le genre de l'oraison funèbre par l'éloge de M. le comte Mallet, ingénieur des ponts-et-chaussées, du général Luzy-Pélissac et de M. Sainte-Beuve. La fin peu orthodoxe de ce dernier rendait la tâche de son panégyriste difficile devant une assemblée aussi pieuse que le Sénat. Il glissa sur le libre penseur, et se contenta de taxer la volonté exprimée dans son testament, d'être enterré sans

aucun appareil religieux, de « grande témérité ». Quant à l'écrivain, M. Rouher n'avait ni dans l'esprit ni dans la parole assez de finesse et de goût pour le louer.

M. Duvergier, le nouveau garde des sceaux, monta à la tribune quand M. Rouher eut fini son discours, et lut un long rapport précédant le projet de sénatus-consulte qui donnait au Corps législatif l'initiative des lois, initiative qui trouvait un contre-poids dans la faculté laissée au Sénat de s'opposer à la promulgation d'une loi, faculté qui portait une assez grave atteinte au suffrage universel en permettant à la Chambre nommée par le pouvoir exécutif d'annuler les décisions de la Chambre élective. La responsabilité ministérielle existait et n'existait pas, car l'article 2 du sénatus-consulte, après avoir déclaré les ministres responsables, ajoutait : « Les ministres dépendent de l'Empereur. » L'article 7 concédait bien à la Chambre le droit d'adopter un ordre du jour, mais en laissant aux ministres la faculté en quelque sorte de suspendre la discussion, en réglant que le renvoi aux bureaux était de droit quand le gouvernement demandait l'ordre du jour. Les réformes contenues dans ce sénatus-consulte étaient donc contre-balancées par d'habiles précautions, qui dissimulaient la force du gouvernement sans la diminuer.

Le sénatus-consulte ne contenait aucun article relatif à la réforme électorale. Le gouvernement comptait-il laisser cette réforme à l'initiative du Corps législatif? Cela semblait peu probable, car le point de départ de la législation électorale était, par la Constitution même, soustrait à la discussion des députés. L'article 35 du pacte fondamental, modifié par le sénatus-consulte du 27 mai 1857, portait : « Un décret impérial règlera le tableau des députés à élire dans chaque département. » La Constitution disait de son

côté : « Il y aura un député au Corps législatif à raison de 35000 électeurs. » Le gouvernement, en combinant cette disposition avec la précédente, avait donc pu borner le nombre des membres du Corps législatif au chiffre de moins de trois cents, mais l'opinion publique s'attendait à ce que la restitution au Corps législatif des prérogatives élémentaires de toute assemblée législative serait précédée d'une réforme électorale, qui, purifiant son origine, ferait de chaque député l'expression exacte du choix des électeurs, et le mettrait, par une durée moins longue de son mandat, en communion plus fréquente avec eux. Quelques journaux, même des journaux bonapartistes, pensaient que la réforme électorale devait s'étendre au Sénat, car la nouvelle organisation ne faisait que déplacer le mode d'action du gouvernement personnel, puisque le Sénat, comme instrument, allait remplacer pour lui le Conseil d'État; un nouveau mode de recrutement de l'assemblée du Luxembourg devenait donc indispensable.

Le désir sentimental d'unir dans un lien mystique l'acte additionnel du second Empire au centenaire de l'auteur de l'acte additionnel du premier hâta les travaux du Sénat. La commission chargée d'examiner le sénatus-consulte fut nommée le 5 août. Elle comptait, outre le vice-président du Sénat, M. Boudet, quatre fonctionnaires en activité, MM. Delangle, Devienne, de la Guéronnière, de Casabianca; deux anciens ministres, MM. de Maupas et Béhic; deux anciens conseillers d'État, MM. Quentin-Bauchard et Lacaze; un ancien avocat général, M. Suin. M. Rouher, comme président du Sénat, présidait de droit la commission et se trouvait par conséquent chargé d'organiser les réformes si longtemps combattues par lui. On fut surpris de ne pas voir figurer dans cette commission le grand

docteur en théories constitutionnelles, M. de Persigny. Il faisait partie du quatrième bureau, où l'influence de M. Rouher l'empêcha d'être élu. La discussion dans les bureaux fut, en général, assez calme ; le sénatus-consulte n'y rencontra pas une grande opposition, sauf dans le deuxième, où le général comte de Palikao attaqua la pensée même de l'acte, et dans le troisième, où le baron Dupin critiqua ses principales dispositions.

Le choix du rapporteur fut très-laborieux. La commission hésitait entre M. Devienne et M. Delangle ; elle choisit le premier, après bien des hésitations. M. Devienne lut son rapport le 25 août. Ce document, très-froid, fut très-froidement accueilli. L'auteur, peu habitué à parler le langage de la politique et inhabile à exprimer les vues d'un homme d'État, ne s'éleva pas au-dessus du terre-à-terre de la pratique judiciaire. La discussion s'ouvrit le 1er septembre par des discours assez insignifiants de MM. Boulay (de la Meurthe), Quentin-Bauchard, Monnier de la Sizeranne et de la Rue. Ce dernier, ancien aide de camp de Marmont, général commandant la gendarmerie, voyait les choses fort en noir, non-seulement en France, mais en Europe. Il aurait voulu, « avant que chez nous on passe la parole à l'armée », que le gouvernement ouvrît des négociations avec tous les cabinets du continent, non pour prendre une revanche de Sadowa, mais pour supprimer toutes les associations et toutes les ligues d'ouvriers.

Le discours du prince Napoléon fut plus sérieux. L'orateur commença par se couvrir en quelque sorte, en déclarant, dans un préambule nécessaire, que ses affections et ses intérêts étaient indissolublement liés à l'Empire. Plus libre après cette déclaration, il continua son discours, dont l'intention évidente était de convaincre la bourgeoisie que

les Napoléon sont très-capables de se convertir à « ces essais d'imitation anglaise qui sont l'objet de ses vœux depuis 1789 »; en un mot, de devenir des disciples fervents de Benjamin Constant, comme Napoléon Ier dans les Cent-Jours. Vers la première partie de son discours, il était facile de voir que l'orateur avait renoncé cette fois à sa phraséologie révolutionnaire et à ses intempérances habituelles de langage. Sa critique n'y perdit rien en hardiesse et en force, soit qu'il se félicitât de voir qu'il ne restât plus rien « d'une constitution créée au profit d'une dictature républicaine, qu'il a fallu plier aux nécessités d'un Empire autoritaire », soit qu'il discutât la responsabilité du chef de l'État « superbe, mais impalpable, et se perdant dans les nuages », soit enfin qu'il analysât le rôle du Sénat « sorti du sable brillant de la faveur impériale ».

Le personnel des gouvernants, depuis dix-huit ans, trouva dans le prince-orateur un appréciateur fort peu porté à l'indulgence. Quant au sénatus-consulte, il le résuma ainsi : « Tout ce qui s'y trouve est bon, mais tout ce qui est bon ne s'y trouve pas »; il se plaignit de son mutisme sur les résultats des guerres de Crimée et d'Italie, sur la réforme commerciale, sur les amnisties. Le sénatus-consulte ne définissait point, selon lui, la responsabilité impériale et la responsabilité ministérielle. La première « doit planer abstraite dans les nuages, pour ne descendre dans la réalité que dans les cas rares qui exigent un plébiscite. Elle n'existe en dehors de cela dans la Constitution que comme elle existe dans l'histoire. » Quant à la responsabilité des ministres, comment peut-elle s'exercer devant les Chambres, s'ils sont sous la dépendance de l'Empereur? L'orateur regretta que le sénatus-consulte ne s'expliquât pas là-dessus.

Le prince Napoléon, s'occupant ensuite de l'origine et de la composition du Sénat, réclama pour cette assemblée le pouvoir législatif en échange d'un pouvoir constituant illusoire; car « Dieu garde la France si le Sénat se servait un jour de ce pouvoir qui est dans la Constitution actuelle, comme l'article 14 dans la Charte de 1814 ». Le pouvoir constituant, d'après l'orateur, devait résider dans l'Empereur, le Sénat et le Corps législatif. Le Sénat ne pouvait l'exercer que dans des conditions fausses. N'était-il pas puéril, par exemple, qu'un sénatus-consulte fût nécessaire pour changer les appointements d'un conseiller d'État?

La conclusion de ce hardi discours était qu'il fallait tolérer la discussion de la Constitution; remplacer la circonscription électorale par l'arrondissement, augmenter le nombre des députés; laisser les maires au choix des conseils municipaux, livrer à la publicité les délibérations des conseils généraux et se moquer du spectre rouge. Cette conclusion jeta le trouble au banc des ministres. « Jamais », s'écria M. Forcade de la Roquette indigné, dans sa longue réponse au prince Napoléon, « je ne consentirai à servir une telle politique! » Le Sénat ne pouvait que la trouver encore bien moins de son goût; aussi fit-il une véritable ovation au ministre de l'intérieur à la fin de son interminable discours. M. Ségur d'Aguesseau, sous prétexte de rectifier au procès-verbal, le lendemain, une erreur commise à son égard par le cousin de l'Empereur, se donna le plaisir de parler plusieurs fois du « discours affligeant et scandaleux » prononcé la veille. Ce ne fut qu'après qu'il eut répété plusieurs fois ces mots, écoutés par le Sénat avec une complaisance visible, que le président Rouher se décida à lui retirer la parole.

M. Devienne, moins véhément et moins déclamatoire

que M. Forcade de la Roquette, essaya du persiflage contre « le programme de la branche cadette », mais le Sénat n'en ressentait pas moins une certaine inquiétude en se rappelant certaines paroles sorties de la bouche du cousin germain de l'Empereur. M. Devienne le rassura en lui disant que l'Empire n'avait nullement envie de suivre les conseils de ses « ennemis ». Le mot était dur pour le prince Napoléon.

M. de Maupas n'était pas de l'avis du prince Napoléon sur le danger de laisser le pouvoir constituant au Sénat. On a fondé en 1854 un Empire viager, dit l'ancien ministre de la police, il s'agit maintenant de fonder l'Empire héréditaire. Les plébiscites ont couvert l'Empire autoritaire; la responsabilité ministérielle, selon lui, couvrira l'Empire libéral, au profit duquel le pouvoir constituant du Sénat remplacera les plébiscites. Cette théorie et celle par laquelle M. de Maupas faisait du Sénat une émanation indirecte du suffrage universel auraient mérité des éclaircissements plus complets que ceux qu'on peut tirer du discours de l'orateur.

Le seul amendement de quelque importance proposé au sénatus-consulte fut celui de M. Bonjean concernant l'article 5. L'auteur aurait voulu qu'en cas de dissentiment entre le Sénat et le Corps législatif, ce dissentiment fût soumis au jugement d'une commission composée de quinze sénateurs et de quinze députés désignés par leurs collègues; chaque assemblée délibérerait sur le rapport de ses commissaires, et le projet qui ne réunirait pas la majorité des deux assemblées ne pourrait être représenté au plus tôt que dans la session suivante. Les modifications à la Constitution, sauf celles qui ne peuvent avoir lieu que par plébiscite, seraient votées dans les

mêmes formes que les lois; toute demande de modification à la Constitution devrait être signée de dix membres et autorisée par la majorité des bureaux. Le vote, de quelque pouvoir qu'émane la proposition, ne serait définitif qu'après trois lectures, espacées de mois en mois.

M. Delangle parla pendant trois heures pour demander la question préalable sur cet amendement, qui violait, disait-il, la Constitution de 1852, « son point de ralliement, sa loi suprême, sa religion ». Il était bien temps vraiment de demander l'application de la loi interdisant de discuter une Constitution soumise à une discussion incessante. M. Bonjean défendit un peu longuement son amendement. M. de Chasseloup-Laubat lui répondit non moins longuement. Il parla beaucoup de « digues », de « contrepoids », et protesta surtout qu'il ne s'agissait pas d'enlever au Prince les pouvoirs que la patrie lui avait donnés pour son salut. Si le pouvoir personnel, dit-il, accomplit une évolution, c'est pour mieux se défendre contre le grand nombre mal éclairé. L'amendement de M. Bonjean eut dix voix; celui de M. Hubert Delisle, réclamant le rétablissement de l'adresse, en obtint cinq. Le sénatus-consulte ne réunit contre lui que trois opposants : MM. Boulay (de la Meurthe), Ernest de Girardin et le baron Vincent.

Un décret du 6 prononça la clôture de la session du Sénat, qui se sépara, selon son invariable habitude, aux cris de : Vive l'Empereur!

CHAPITRE XVIII

1869

LES ÉLECTIONS COMPLÉMENTAIRES

SOMMAIRE. — Bruits inquiétants sur la santé de l'Empereur. — Le gouvernement les dément officiellement. — Menace d'une enquête. — Congrès de Bâle. — Redoublement des craintes sur la santé de l'Empereur. — Il se rend à Paris pour les calmer. — Le prince Gortschakoff à Paris. — On réclame la convocation des Chambres. — Lettre de M. de Kératry. — Plusieurs deputés s'y associent. — Lettre de M. Gambetta. — Retour des ministres. — Le décret de convocation des Chambres au 29 novembre paraît le 3 octobre. — Projet de manifestation. — Il est abandonné. — M. J. Ferry propose une protestation collective de la gauche contre le décret. — On y renonce. — Grève d'Aubin. — Élections complémentaires. — Les insermentés. — La candidature est proposée à M. Ledru-Rollin. — Il hésite à l'accepter. — Sa profession de foi. — Il hésite de nouveau. — Voyage de M. Henri de Rochefort à Londres. — Démarche pour décider M. Ledru-Rollin à venir à Paris. — Son refus. — Il retire sa candidature. — Résultat des élections. — Manifeste de la gauche.

« On peut tout faire avec des baïonnettes, excepté s'asseoir dessus », avait répondu le prince Napoléon au ministre de l'intérieur, qui se vantait qu'il restait à l'Empire des forces suffisantes pour braver toutes les attaques et pour écraser ses ennemis. Cela n'était pas douteux, et cependant l'inquiétude générale augmentait tous les jours. L'Empereur, retenu à Saint-Cloud par des douleurs qu'on qualifiait alors de rhumatismales, avait été obligé d'envoyer son fils présider à sa place aux grandes revues du camp de Châlons ; les bruits alarmants répandus sur la santé du chef de l'État au moment de la discussion du sénatus-consulte, forcèrent le gouvernement à les démentir officiellement et à annoncer l'ouverture d'une enquête sévère pour amener la découverte des auteurs de ces faux bruits. L'émotion publique, loin de se calmer, ne fit que s'accroître ; une vé-

ritable panique, dont la santé de l'Empereur était la cause, se déclara le 7 septembre à la Bourse.

Pendant que l'Empire s'affaiblissait et s'usait au milieu du trouble des esprits et des incertitudes de la situation, le socialisme militant se réunit à Bâle, où il ouvrit le 7 septembre le quatrième congrès de l'Association internationale. Il comptait 61 membres. Propriété du sol, droit de succession, crédit, instruction publique, influence des *Trade's Unions*, à ces questions inscrites sur le programme des discussions du congrès, un de ses membres, M. Goegg, fit joindre la question de la législation directe par le peuple. Cette proposition donna naissance à deux courants : le courant suisse et allemand, favorable à la proposition, et le courant russe, formé de socialistes purs qui prétendent écarter du débat toute question politique. Ces deux opinions furent soutenues, l'une par MM. Rittinghausen et Liebknecht, l'autre par M. Bakounine. La motion de M. Goegg fut adoptée : le socialisme politique l'emporta dans cette première journée sur le socialisme pur.

La discussion de certaines mesures de réglementation et la lecture des rapports : rapport annuel du Conseil de Londres, rapport du député Liebknecht sur les grèves en Allemagne, rapport sur la situation de différents corps de métiers et sur le mouvement socialiste en Espagne, remplirent plusieurs séances. M. Murat ne put faire un rapport sur la section française, puisque l'organisation par sections était interdite en France ; mais il déclara que les ouvriers, traqués par la police et mis dans l'impossibilité de prendre part collectivement à l'œuvre, s'y associaient individuellement avec ardeur.

La discussion des questions de principe commença le 9, par l'étude de la propriété foncière. La commission propo-

sait la résolution suivante : « Le congrès décide que la » société a le droit d'abolir la propriété individuelle du sol » et de la transformer en propriété collective. Il déclare de » plus que cette transformation est une nécessité. »

La commission s'était divisée relativement à la manière d'exploiter le sol : la majorité voulait qu'il fût exploité par des communes solidaires ; la minorité accordait la jouissance du sol en échange d'une rente payée à des individus ou à des associations agricoles. M. Eccarius, au nom des Anglais, demanda que l'appropriation sociale s'étendît à tout le sol cultivable, y compris les mines, les forêts, les houillères. M. de Paepe communiqua une délibération motivée du conseil général belge en faveur du collectivisme. Quelques membres du congrès auraient souhaité que la propriété foncière appartînt à la commune, mais qu'elle fût exercée individuellement. La section de Lyon et la section de Rouen tentèrent une fusion du proudhonisme et du communisme.

M. Chemalé combattit la collectivité du sol, et soutint que ce qu'il faut procurer à l'ouvrier, c'est la possession des instruments de travail. M. Goegg pensait que l'abolition du salariat amènerait forcément la collectivité ; mais M. Langlois et ses amis les individualistes, connaissaient trop bien Proudhon pour le transformer en communiste, aussi s'empressèrent-ils d'intervenir dans le débat. M. Tolain parla le premier ; une longue lutte, qui menaçait de s'éterniser, s'établit entre le collectivisme et le communisme. Les auditeurs se virent dans la nécessité de demander la clôture, attendu que les arguments étant connus par tous ceux qui depuis vingt ans s'occupent de la question, les membres du congrès discuteraient pendant vingt ans sans se convaincre. « Un penny de pratique vaut mieux que 100 livres sterling de théorie », dit un ouvrier anglais. La

clôture fut prononcée sur cette observation, et l'on procéda immédiatement au vote sur la première partie de la résolution. Soixante-quinze membres furent d'avis de l'adopter; sur les douze membres français, quatre se prononcèrent pour l'adoption, huit s'abstinrent. On compta sur la deuxième partie, 53 oui, 10 non, 10 abstentions.

Vint ensuite la question de l'héritage, « droit funeste qui » aide si puissamment au développement de la propriété in- » dividuelle et au morcellement, et qui fait des biens maté- » riels qui appartiennent à tout le monde l'apanage de » quelques privilégiés. L'objet dont on a hérité, quel que » soit son peu de valeur, constitue un privilége, d'où résulte » une injustice. Le droit de succession est une menace » perpétuelle pour l'ordre social, il rend impossible dans » toutes ses phases la justice politique et économique; son » influence empêche l'égalité sociale, et trouble le dévelop- » pement physique et moral de l'individualité. » L'auteur de cet exposé de motifs précédant la proposition de l'abolition du droit de succession ajoutait : « Il doit être repoussé » par tous ceux qui ont reconnu la propriété collective. »

M. Eccarius, au nom du comité central de Londres, combattit cette conclusion. A quoi bon, dit-il avec raison, tant parler d'abolir l'héritage, quand on cherche à créer un ordre social où l'acquisition de la propriété sera impossible? M. Bakounine répondit à M. Eccarius que si l'on n'abolissait pas d'abord l'héritage, on n'abolirait jamais la propriété. La proposition ne reçut pas de solution. M. Liebknecht fit de nouveau prononcer la clôture après un premier vote nul. La discussion vraiment pratique du congrès roula sur les *Trade's Unions*. Le congrès, pressé par le temps, raya de son ordre du jour l'instruction publique et le crédit. M. Pindy exposa le mouvement gréviste,

et le congrès émit l'avis que tous les travailleurs devaient créer des sociétés de résistance dans les différents corps de métiers, et des associations nationales. M. Chemalé combattit ces sociétés de résistance, inutiles, dit-il, dans un État socialiste. — Oui, lui répondit-on ; mais en attendant ?

Les deux préoccupations principales du congrès furent de fortifier le pouvoir central de la Société internationale à Londres et de faciliter l'affiliation aux ouvriers dans les pays où la loi interdisait l'organisation par sections. Il fut décidé dans cette intention que tout nouveau groupe ou section formée dans un de ces pays notifierait son existence au conseil central de Londres, et que ses membres pourraient assister aux séances politiques, mais non administratives du congrès. Ces mesures faisaient disparaître presque toutes les difficultés législatives imaginées pour empêcher les progrès de l'Association.

Le congrès finit le 12 septembre. Les ouvriers français, craignant qu'on ne les accusât de manquer d'ardeur au profit de l'Association, tinrent à expliquer que la prudence leur était imposée par la surveillance de la police : « Nous le savons bien, répondit M. Liebknecht. Les ouvriers de Paris ont été, sont et resteront l'avant-garde de l'armée révolutionnaire, et l'Europe sait qu'ils se montreront dignes de ce poste d'honneur. » (*Applaudissements enthousiastes.*)

Dans quelle ville se tiendrait le congrès l'année prochaine ? On proposa Barcelone et Verviers. Un membre s'écria : *Paris libre !* Paris fut accepté.

La santé de l'Empereur continuait pendant ce temps-là à être l'objet des plus vives appréhensions de la part du public. Tous les jours on annonçait qu'il allait se montrer sur les boulevards, les badauds s'y rendaient en foule pour attendre les voitures de la cour, qui ne venaient pas. Les

préparatifs faits et défaits du voyage de l'Impératrice en Orient, l'armement et le désarmement du yacht impérial, l'air plus ou moins soucieux du docteur Nélaton, médecin de l'Empereur, tout devenait matière à des suppositions alarmantes. On en vint jusqu'à dire que la foire de Saint-Cloud n'aurait pas lieu, ou tout au moins que les saltimbanques seraient invités à mettre des sourdines à leur grosse caisse. L'Empereur se sentit assez vigoureux le 10 septembre pour quitter Saint-Cloud et pour se rendre en voiture aux Tuileries. Une dépêche officielle envoyée à tous les préfets annonça ce grand événement aux départements.

Le prince Gortschakoff était à Paris. Les amis de l'Empire auraient bien voulu faire croire que sa présence avait des causes politiques et qu'il s'agissait d'un nouveau Plombières; mais le public ne supposait plus l'Empereur capable de grands desseins. La presse, chaque jour plus hardie, se permettait non-seulement de critiquer sa politique, mais encore de mettre en jeu sa personne. Les journaux servaient de cadre chaque matin à quelque nouveau portrait de Napoléon III, où l'on allait jusqu'à le montrer dans un état d'affaiblissement moral et matériel qu'on ne craignait pas d'attribuer ouvertement à ses excès.

La présence du prince Gortschakoff passa donc à peu près inaperçue; la politique intérieure occupait en ce moment les esprits bien plus que la politique étrangère.

Les ministres s'étaient hâtés de revenir de leurs départements. De nombreux conseils se tenaient à Saint-Cloud, et ils donnaient lieu, il est vrai, à des récriminations pleines d'amertume, de la part des journaux de l'Empire libéral, qui se plaignaient surtout que le président du Corps législatif ne fût jamais convoqué à ces conseils, tandis que M. Rouher avait des entretiens quotidiens avec l'Empereur. De toutes

ces délibérations sortit enfin le décret du 3 octobre portant convocation des Chambres pour le 29 novembre, qui donna lieu à des bruits de changement de ministère. M. Émile Ollivier allait, disait-on, prendre le portefeuille de l'intérieur.

La convocation des Chambres, d'après les feuilles officieuses, aurait pu être faite, aux termes de la Constitution, au mois de janvier suivant, c'est-à-dire six mois après la session du mois de juillet. Le gouvernement prétendait donc être dans la stricte légalité en fixant cette convocation au 29 novembre; mais l'opinion publique refusait de voir une session législative dans la courte période pendant laquelle la Chambre avait procédé, au mois de juillet, à sa constitution.

Les journaux démocratiques présentèrent ce décret comme un outrage aux représentants du corps électoral, comme un défi à la nation. Ils demandèrent ce que ferait la gauche, en ajoutant que le pays attendait quelque chose.

M. de Kératry, sur le bruit que le gouvernement ajournait la convocation des Chambres à fin novembre, déclara nettement dans une lettre rendue publique que le délai fixé par la Constitution pour la session étant de six mois, ce délai serait écoulé le 25 octobre, et que par conséquent la Constitution, à laquelle « les grands et les petits doivent respect », serait violée si la Chambre n'était pas convoquée avant cette date. M. de Kératry, après s'être demandé ce qu'on ferait si cette violation avait lieu, ajoutait : « A un ministère de mauvaise foi ou incapable d'af-
» fronter les débats publics, à un sénatus-consulte accepté
» avec confiance et qui ne serait plus qu'un leurre si l'ac-
» tion parlementaire, qui seule peut le vivifier, est étouffée,
» à un gouvernement épuisé par lui-même, incapable

» d'une ferme résolution, on devra répondre, le 26 au » matin, par une mise en demeure au pouvoir exécutif » méconnaissant sa constitution, et faire appel à une nou- » velle Constituante; car tous les intérêts souffrent, ils » comptent sur nous : il n'y a pas d'autre moyen de les » sauver. Donc au 26 ! »

M. de Kératry engageait ses collègues à se trouver le 26 sur la place de la Concorde, où il leur donnait rendez-vous, pour de là se rendre au Palais-Bourbon, où, après avoir pénétré, s'il le fallait, par la force, ils reprendraient leurs siéges et continueraient la session.

M. Gambetta était en Suisse. Il s'associa par une lettre du 1er octobre à la proposition de M. de Kératry : « Le suf- » frage universel, ce maître des maîtres, est déjà depuis » trop longtemps tenu en échec par le pouvoir exécutif, qui » n'est après tout que sa périssable créature.

» Il faut en finir.

» Il faut que l'ordre véritable, issu de la souveraineté, » s'impose à tous; il faut que les députés du peuple mettent » eux-mêmes un terme à une scandaleuse prorogation.

» Empereur, ministres, sénateurs, n'ont ni le droit ni » la faculté de jouer indéfiniment le suffrage universel. » Nous avons dans tous les cas mission de déjouer toutes » ces misérables temporisations d'une dictature qui se » meurt d'impuissance. »

Après avoir rappelé le rendez-vous donné à ses collègues par M. de Kératry, il ajoute : J'y serai !

M. J. V. Raspail écrit dans une première lettre, qu'il demandera la mise en accusation du ministère, et dans une seconde lettre, qu'il sera à son poste le 26 octobre; il engage en même temps « la partie saine de la population à rester calme dans ses foyers ». M. Bancel mande

au *Progrès de Lyon*, de sa campagne de Lamastre, qu'après avoir conféré avec les électeurs de la 2e circonscription du Rhône, « il se rendra à Paris, où il accomplira dans toute leur sévère rigueur ses devoirs de représentant du peuple ». Une lettre de M. Jules Ferry, en date du 6 octobre, contient ce passage : « Bravant sans façon les vœux les plus modérés de l'opinion, le gouvernement personnel vient de nouveau de parler en maître. Ceux qui ont à cœur la dignité de la représentation nationale lui doivent une réponse. » M. Ferry constate en outre que l'opinion est soulevée contre « l'insolent décret du 3 octobre », et qu'une entente commune entre les membres de la gauche lui paraît urgente. Il termine en adjurant ses collègues absents de répondre à son pressant appel et de revenir à Paris.

Les électeurs se mettent de la partie et écrivent à M. Garnier-Pagès de prendre une résolution *virile*. On cherche à organiser évidemment une manifestation pour le 26. Certains journaux y poussent : « Le mouvement d'opinion », dit le *Réveil*, « dépasse de beaucoup en intensité ceux de 1829 et de 1847. Qu'en sortira-t-il? La liberté ou le retour à la dictature ? La question ainsi posée est résolue : la France veut être libre, elle le sera. » Il s'empresse, il est vrai, d'ajouter qu'il faut se défendre des imprudences et des impatiences. L'*Avenir national* et le *Siècle* déconseillent toute manifestation populaire dans la journée du 26 : « Inutile, inopportune, elle pourrait être fatale. » Le *Siècle* recommande au peuple de ne pas se mêler à la manifestation pacifique des députés, « si d'ici là rien ne vient en diminuer l'importance à leurs yeux ». Les députés ne pouvaient pas refuser de se rendre à ces conseils indirects de leurs amis. M. de Kératry, le promoteur de la ma-

nifestation, s'empressa de répondre à M. Jules Ferry qu'en présence de sa proposition de remettre la décision de la mesure à prendre à la gauche tout entière, « il ne craint pas de déclarer qu'il ne se rendra pas le 26 octobre au Palais-Bourbon ».

M. Victor Hugo, consulté sur l'opportunité de la manifestation, répondit par une lettre datée de Bruxelles, le 12, dont voici la partie importante :

« J'ai pleinement approuvé le *Rappel* demandant aux représentants de la gauche un acte auquel Paris pût s'associer, une démonstration expressément pacifique et sans armes, comme les démonstrations du peuple de Londres en pareil cas; mais la gauche s'abstenant, le peuple doit s'abstenir.

» Le point d'appui manque au peuple, donc point de manifestation. Le droit est du côté du peuple, la violence est du côté du pouvoir. Ne donnons au pouvoir aucun prétexte d'employer la violence contre le droit.

» Ce qui sort virtuellement de la situation, c'est l'abolition du serment.

» Une déclaration solennelle des représentants de la gauche se déliant du serment en face de la nation, voilà la vraie issue de la crise. Issue morale et révolutionnaire. J'associe à dessein ces deux mots.

» Que le peuple s'abstienne, le chassepot est paralysé ; que les représentants parlent, et le serment est aboli.

» Tels sont mes deux conseils, et puisque vous voulez bien me demander ma pensée, la voilà tout entière. »

La pensée de l'abolition du serment politique n'était point nouvelle. M. Félix Pyat, quelques jours auparavant, écrivait à un journal : « La conscience est une victime de décembre. Il faut la réintégrer, il faut abolir le serment. Il faut *rapatrier* la conscience. » Comment abolir le serment ? M. Félix Pyat ne le disait pas. M. Victor Hugo suppléait à son silence. Le moyen de rapatrier la conscience consistait tout simplement, comme on vient de le voir, en une déclaration des députés se déliant en face de la nation du serment prêté par eux à l'Empereur et à l'Empire. Prêter un serment et déclarer ensuite qu'on ne veut plus le tenir, c'est une singulière façon de rendre ses droits

à la morale. On conçoit que les personnes qui soumettent les actes de leur vie privée à la discipline et à la loi religieuses puissent se considérer comme affranchies par l'autorité du prêtre de l'obligation de tenir un serment; mais l'homme qui suit uniquement les préceptes de la morale naturelle, où puisera-t-il la raison de s'en dispenser? La déclaration conseillée par M. Victor Hugo pouvait-elle avoir un résultat quelconque au point de vue politique? Non. Elle aurait tout simplement placé les députés de la gauche entre leur retraite de la Chambre et une révolution. Les phrases retentissantes de M. Félix Pyat et de M. Victor Hugo, comme on le verra tout à l'heure, ne laissèrent pas de produire un grand effet sur les masses et de devenir un mot d'ordre aux élections complémentaires qui allaient avoir lieu.

L'abandon de la manifestation ne dispensait pas la gauche de faire quelque chose, mais quoi? Là était la difficulté. La gauche, depuis la session dernière, avait subi certaines modifications sur lesquelles nous reviendrons dans le volume suivant: des dissidences se manifestaient parmi ses membres; elle était, sinon divisée, du moins troublée par des divergences sur la conduite à tenir plutôt que sur les principes; une entente commune entre ses membres devenait peu à peu, sinon impossible, du moins plus difficile. En un mot, il y avait deux gauches, la *gauche ouverte* et la *gauche fermée*, représentées l'une par M. Ernest Picard, l'autre par M. Jules Simon, et dans la presse par l'*Electeur libre* et par la *Tribune*.

Les classifications en politique sont aussi nécessaires que dans les sciences, et les partis, pour exercer leur action, ont besoin d'être coordonnés, de former entre eux des groupes correspondant au caractère et au tempérament de

ceux qui les composent. L'opposition, dès le début de l'existence des assemblées parlementaires, s'était constamment partagée en trois groupes : extrême gauche, gauche, centre gauche, de même que la majorité s'était également divisée en droite, extrême droite et centre droit. Que ces trois groupes de l'opposition, extrême gauche, gauche et centre gauche, cherchassent autant que possible à marcher ensemble, qu'ils se réunissent dans certaines circonstances pour délibérer en commun, rien de plus convenable assurément, et c'est ce qui s'était toujours pratiqué jusqu'ici dans toutes les assemblées; mais supprimer, comme le proposait M. E. Picard, ces diversités de groupes qui reposent sur des diversités d'esprit, c'était porter la confusion et l'anarchie dans l'opposition et la rendre tout à fait impropre à l'action politique. Les éléments d'une extrême gauche, d'une gauche et d'un centre gauche, depuis longtemps en germe dans l'opposition, avaient pris plus de développement depuis la nouvelle loi sur la presse, la création des journaux qui en avait été la suite, et surtout depuis l'augmentation du nombre des députés de l'opposition après les dernières élections. La difficulté de les maintenir en un groupe unique s'était déjà fait sentir, et avait produit des tiraillements sensibles. M. Thiers et quelques-uns de ses amis, fidèles jusqu'alors aux réunions de l'opposition, s'en étaient retirés; on devait sans doute ouvrir les rangs de la gauche à tous ceux qui voudraient y entrer, mais encore fallait-il que chacun fût certain d'y trouver une place conforme à son goût et à son tempérament; plus la gauche devenait nombreuse, plus la nécessité d'un classement parmi ses membres s'imposait. La *gauche ouverte*, comme l'entendait M. E. Picard, était un bon sentiment plutôt qu'une idée juste; quant à la *gauche fermée*, elle représentait ce

besoin qu'éprouvent les partis de se classer et de s'organiser pour la lutte, plutôt que des idées d'exclusion étroite et personnelle.

Cette fois encore cependant les deux gauches s'entendirent, grâce à l'ascendant de M. Jules Favre, qui servait de lien entre elles. MM. Bancel, Bethmont, Desseaux, Dorian, Esquiros, Jules Favre, Jules Ferry, Léon Gambetta, Garnier-Pagès, Guyot-Montpayroux, Grévy, de Jouvencel, Larrieu, Lecesne, Magnin, Ordinaire, Eugène Pelletan, Ernest Picard, Jules Simon, Tachard, signèrent un manifeste dans lequel la gauche déclarait qu'elle n'irait pas le 26 à la Chambre, pour ne pas provoquer une manifestation dont nul ne pouvait régler la marche et la portée; elle n'avait pas le droit de livrer au hasard le sort de la liberté renaissante, de fournir au gouvernement « le prétexte de se retremper dans une émeute, quand on aperçoit plus clairement de jour en jour le résultat inévitable de la révolution pacifique commencée ». La gauche prenait acte de la violation par le gouvernement de la Constitution qu'elle subissait et qu'elle n'avait pas à restaurer en la défendant. C'est devant l'Assemblée qu'elle demandera compte au pouvoir « de la nouvelle injure faite à la nation »; elle montrera que « le pouvoir personnel, en feignant de s'effacer, parle toujours en maître, elle poursuivra sur le terrain du suffrage universel et de la souveraineté nationale, le seul qui subsiste désormais; l'œuvre de revendication démocratique et radicale dont le peuple a remis le drapeau en ses mains ».

Cette déclaration ne calma pas l'exaltation qui régnait dans certains groupes du parti démocratique. On fit circuler parmi les électeurs de la Seine une sommation aux députés « d'avoir à donner leurs démissions, afin qu'il pût être procédé à de nouvelles élections; leur déclarant

que s'ils persistaient à siéger au Corps législatif, ce ne pourrait être que par une véritable usurpation analogue à celle qu'a commise le pouvoir impérial qui, au mépris de leur inaliénable souveraineté, a dépouillé les citoyens du droit de modifier par le vote la forme du gouvernement. »

Les meneurs de réunions publiques s'agitaient; M. Jules Vallès, ancien rédacteur du *Figaro*, fort mêlé à tous les mouvements populaires, se présenta chez M. Jules Simon, dont il avait été le compétiteur malheureux aux dernières élections, pour le sommer en quelque sorte de se rendre à Clichy dans une réunion publique où il expliquerait pourquoi il s'était opposé à la manifestation du 26. Pareille invitation fut faite à MM. Jules Ferry, Bancel et Eugène Pelletan. Le reproche de ne pas se mettre assez souvent en contact avec le peuple avait été adressé plus d'une fois aux membres de l'opposition. Les députés ne crurent donc pas devoir décliner l'invitation des membres de la réunion de Clichy, bien que certains d'avance qu'ils allaient se trouver en présence d'un auditoire d'ennemis et de gens demandant leur déchéance. Le président Vallès, à l'arrivée de MM. Jules Simon, Jules Ferry, Bancel et Eugène Pelletan, lut une espèce de procès-verbal constatant que la réunion était une réunion de délégués et non de citoyens, et après avoir donné connaissance de deux lettres de convocation inconvenantes adressées à MM. Jules Favre et Garnier-Pagès, qui s'étaient dispensés d'y répondre, il eut l'air de vouloir procéder à une espèce d'interrogatoire des députés présents. M. Eugène Pelletan protesta; il n'avait pas plus que ses collègues à rendre compte de sa conduite à des adversaires réunis pour se donner la joie puérile d'une revanche à huis-clos. MM. Jules Simon et Bancel dirent nettement pourquoi ils s'étaient opposés à la mani-

festation ; mais, interrompus à chaque instant, voyant leurs efforts pour se faire entendre inutiles, ils se retirèrent non sans peine, au milieu des injures et des vociférations, grâce à l'appui de quelques citoyens qui leur ouvrirent un passage. Les journaux officieux racontèrent cette scène en la grossissant, l'agence Havas en envoya le récit exagéré dans les départements. Une partie de la presse démocratique s'éleva contre la conduite des membres de la réunion de Clichy. « Ce qui s'y est passé est déplorable, dit l'*Avenir national*, » et donne bien la mesure du triste temps où nous vivons : » un temps où les huées, les outrages, la calomnie, sont, » pour des hommes tels que MM. Jules Favre et Eugène » Pelletan, la récompense de trente années de sacrifice, » d'abnégation et de dévouement. » Le *Siècle* blâma les députés de s'être rendus dans une réunion où des avanies les attendaient. « J'ai cru devoir faire tout au monde pour obtenir qu'il n'y ait le 26 ni mouvement ni apparence de mouvement, » écrivit M. Jules Simon au *Gaulois;* « si ma popularité en souffre, tant pis pour moi, tant pis peut-être pour la cause que je sers. »

Le 26 octobre approchait, et quoiqu'on fût sans crainte sur cette journée, le préfet de police, non content d'avertir, le 25, la population que des mesures étaient prises pour assurer le respect des lois et pour maintenir efficacement l'ordre et la tranquillité, fit afficher partout la loi sur les attroupements. Ces précautions restèrent inutiles. L'Empereur put se promener, à partir de midi, sur la terrasse des Tuileries, sans apercevoir autre chose que les piétons et les voitures qui la traversent tous les jours.

Le crime de Troppmann vint tout à coup faire diversion aux émotions politiques. S'il est difficile d'empêcher les grands forfaits de s'emparer de l'imagination des masses,

le devoir d'un gouvernement est de s'opposer autant que possible à tout ce qui peut contribuer à propager cette excitation; jamais au contraire les complaisances de la police et même de la justice pour une presse avide de détails, capables de servir aux distractions d'un public desœuvré et blasé, ne furent plus grandes que dans cette circonstance. On eût dit que le gouvernement, voyant dans le crime de Troppmann un dérivatif excellent à la politique, craignait de n'en pas tirer tout le parti possible.

La grève d'Aubin, qui se déclara sur ces entrefaites, donna lieu, comme celle de la Ricamarie, à une répression sanglante dont le récit dramatisé par les journaux ne contribua pas peu à enflammer les esprits au moment de l'ouverture du scrutin pour les élections rendues nécessaires dans les 1re, 3e, 4e et 8e circonscriptions de la Seine, dans la 2e circonscription de la Vendée et dans la 1re de la Vienne, à l'effet d'élire des députés en remplacement de MM. Bancel, Léon Gambetta, Ernest Picard et Jules Simon, deux fois nommés, et qui avaient opté pour les départements du Rhône, des Bouches-du-Rhône, de l'Hérault, de la Gironde, et de MM. Bourbeau et Alfred Le Roux, nommés ministres. Les électeurs étaient convoqués pour le dimanche 21 et le lundi 22 novembre. M. Bourbeau n'avait pas de concurrent. M. Alfred Le Roux se trouvait de nouveau en présence de M. Alfred Laval, qui avait obtenu 6000 voix au scrutin de mai. Le gouvernement pouvait compter sur ces deux élections.

Le parti républicain s'était réveillé, en 1869, comme Épiménide, avec ses vieilles idées et avec ses vieilles passions, sans faire son examen de conscience, sans se demander s'il n'y avait pas de sa faute dans la création de l'Empire contre lequel il s'insurgeait moralement, et s'il

n'y avait rien à changer dans sa conduite. Les cadres du parti, reformés en 1863, s'étaient presque brisés pendant les dernières élections générales. Les députés de 1863, quelques-uns du moins, avaient été forcés pour se faire accepter, en 1869, de faire quelques pas sur le terrain du socialisme. Le parti de 1848 avait presque disparu, les journaux qui le représentaient s'effaçaient et se résignaient à laisser la direction du mouvement électoral aux clubs et aux comités. Le 15 novembre, la *Réforme* et la *Démocratie*, feuilles très-radicales mais peu répandues, avaient seules publié des listes de candidats. Celle de la *Réforme* portait : Henri Rochefort dans la 1re circonscription ; Ledru-Rollin dans la 3e ; Henri Brisson dans la 4e ; Emmanuel Arago et Alphonse Gent dans la 8e. La liste de la *Démocratie* se composait des noms suivants : Henri Rochefort, 1re circonscription ; Ledru-Rollin, 3e ; Armand Barbès, 4e ; Félix Pyat, 8e. Ces noms étaient précédés de la désignation suivante : *Candidats de la Révolution.*

Le parti républicain, dès l'ouverture de la période électorale, se divisa en deux camps : d'un côté, ceux qui entendaient nommer des députés véritables ; de l'autre, ceux qui repoussaient des candidatures réelles, ne pouvant avoir d'autre résultat, selon eux, que d'engager plus avant le corps électoral dans la reconnaissance de ce qui existait. L'idée de ne nommer que des candidats refusant de prêter serment, propagée dans les clubs, avait fait des progrès depuis les élections générales. Les citoyens qui avaient élu l'irréconciliable Gambetta et repoussé Ollivier le rallié, avaient donc, aux yeux des partisans de l'insermentation, reconnu ce qui existe, et le serment prêté en mai devenait un crime en octobre. Les électeurs se trouvaient en présence de deux partis : nommer des citoyens décidés à prê-

ter serment et à siéger au Corps législatif, ou des citoyens résolus à ne pas prêter serment, par conséquent à ne pas remplir leur mandat; il s'agissait pour eux, en d'autres termes, de choisir entre une élection ou une manifestation qui, si elle réussissait, pouvait avoir pour résultat de donner pour successeurs effectifs à MM. Bancel et Jules Simon des hommes comme M. Devinck ou M. Lachaud. Le refus de serment de l'élu faisant en effet annuler le scrutin, les électeurs devaient être de nouveau convoqués. S'ils nommaient cette fois des assermentés, la démonstration précédente devenait ridicule; s'ils persistaient à choisir des insermentés, il fallait laisser les siéges vacants ou tenter une journée pour les remplir?

La manifestation était fortement appuyée par le *Réveil* et par le *Rappel*. M. Delescluze voulait tenter de nouveau la manœuvre, qu'il n'avait pu réaliser avec M. Baudin, c'est-à-dire porter M. Ledru-Rollin dans les quatre circonscriptions de Paris. Le *Rappel* paraissait tenir avant tout à l'élection de « l'irréconciliable masqué », de « l'homme inattendu », c'est-à-dire de M. Henri de Rochefort, devenu par un dogme politique inventé par les théologiens du *Rappel* « insermenté quoique ayant prêté serment ».

L'irréconciliable masqué, l'homme inattendu, trouva cependant des concurrents dans la 1re circonscription, au début de la période électorale : MM. Cantagrel et Clément Laurier, appuyés par divers comités démocratiques, assermentés tous les deux, et M. Frédéric Terme, soutenu par le gouvernement. M. Carnot ne posa sa candidature que plus tard.

Le plus radical des deux adversaires de M. Henri de Rochefort était sans contredit M. Cantagrel, qui inscri-

vait purement et simplement la liquidation sociale sur son programme, et qui proposait de s'y prendre de la façon suivante pour la réaliser : « Le gouvernement, à la première crise industrielle, s'adresse aux patrons qui auront fermé leurs ateliers et leur dit : Vous êtes ou des amis ou des ennemis de la chose publique. Comme amis, je viens à votre aide en vous délivrant d'un fardeau que vous ne pouvez supporter, et je vous exproprie ; comme ennemis, je vous en fais autant. Amis et ennemis ainsi expropriés et leurs usines mises en régie, je les confie aux ouvriers qui supporteront les pertes ou se partageront les bénéfices. Au bout de six mois de ce régime provisoire les expropriés recevront une indemnité en papier-monnaie, les nouveaux propriétaires feront marcher les usines avec ce papier-monnaie, et s'il ne suffit pas, avec l'argent du budget de la guerre et de la marine, dont les vaisseaux de fer, qui ne chauffent pas à moins de 1500 ou 2000 francs, serviront à transporter des marchandises encombrantes. »

Les candidats assermentés de l'opposition, dans la 3ᵉ circonscription, étaient : MM. Crémieux, Émile Durier, Laferrière, Sébille, Pascal Duprat, Eugène Châtelain, Tony Moilin ; le tiers-parti présentait aussi un candidat dans la personne de M. Pouyer-Quertier, que son titre de grand manufacturier devait, croyait-on, faire accepter avec enthousiasme par les nombreux commerçants établis dans la circonscription.

MM. Henri Brisson, Glais-Bizoin, Allou, Henri Didier, Jules Allix, Floquet, Arthur Picard, de Gasté, L. Simonin, se présentaient dans la 4ᵉ circonscription au nom de l'opposition : M. Denière au nom du commerce, n'osant pas dire au nom du gouvernement.

Les suffrages des électeurs de la 8ᵉ circonscription

étaient sollicités par MM. Emmanuel Arago, Alphonse Gent, Hérold, André Lavertujon. Le gouvernement maintenait M. Lachaud comme candidat officiel dans cette circonscription.

Le parti démocratique, maître dans les quatre circonscriptions de Paris, n'avait à redouter que ses propres divisions. Le *Réveil* et deux ou trois autres journaux de cette nuance invitaient les électeurs parisiens à voter exclusivement pour les candidats *insermentés;* les autres feuilles démocratiques, l'*Avenir national* et le *Siècle*, soutenaient les candidats *assermentés*. Ce désaccord pouvait, sinon empêcher le succès de l'opposition, du moins le rendre moins complet.

Le principal argument des défenseurs des candidatures insermentées était, comme on l'a vu, que les candidatures assermentées n'auraient « d'autre résultat que d'engager plus avant le corps électoral parisien dans la reconnaissance de ce qui existe ». L'élection de républicains éprouvés tels que MM. E. Arago, A. Gent, H. Brisson, Glais-Bizoin, Crémieux, Hérold, Lavertujon, ne serait donc qu'une reconnaissance encore plus formelle de l'Empire; une telle interprétation était impossible. Il fallait, pour l'accepter, admettre en même temps que les électeurs qui avaient nommé M. Gambetta et les électeurs dont les voix s'étaient portées sur M. de Rochefort *assermenté* aux élections générales s'étaient livrés à une démonstration en faveur de l'Empire.

La valeur du serment politique ne faisait plus illusion à personne. Était-il bon de lui en donner une nouvelle au moment où tant d'hommes de la jeune génération l'avaient prêté, non dans l'espoir d'être nommés, mais pour refaire ou pour compléter en y entrant les cadres de l'armée dé-

mocratique. Faire aujourd'hui du serment le pivot de l'élection, n'était-ce pas annuler ou compromettre l'effet du grand acte politique et démocratique accompli par les électeurs de Paris, de Lyon, de Marseille en mai dernier?

Le parti démocratique demandait la dissolution du Corps législatif. En supposant que le gouvernement y consentît, faudrait-il donc appliquer le système de l'*insermentation* à toute la France, et opposer partout des *insermentés* aux *assermentés*, c'est-à-dire porter le trouble et la désunion dans chaque circonscription?

La question du serment ne valait pas la peine d'être posée, et d'insurmontables difficultés pratiques s'opposaient à l'exécution de l'idée des candidatures *insermentées*. Les voix données aux candidats *insermentés* ne pouvaient être officiellement dénombrées, et un dénombrement non officiel ne conférait aucun droit aux élus. De deux choses l'une: ou bien le gouvernement, violant sa propre constitution, permettrait l'accès de la Chambre aux élus du scrutin irrégulier, et alors ceux-ci se trouveraient dans la même situation que les assermentés, ou bien le peuple leur en ouvrirait les portes par la force. Il ne s'agissait donc plus d'élire des mandataires, mais de livrer une bataille. Anciens représentants, députés, journalistes, tous les vrais amis de la liberté, disaient aux citoyens qui parlaient d'engager la lutte le 26 octobre: Vous courez désarmés, désorganisés au-devant de 50 000 hommes armés de chassepots, le 26 octobre verra votre désastre et celui de la liberté. Le même langage ne s'adressait-il pas également à ceux qui cherchaient dans l'élection des insermentés l'occasion d'une journée?

On faisait, dans un ordre d'idées moins grave, remarquer aux partisans de l'insermentation qu'ils avaient

besoin pour réussir du concours de toutes les fractions du parti démocratique, et que leur projet pouvait faire au second tour de scrutin le succès du candidat officiel ou officieux, et amener ce résultat de donner pour représentants aux circonscriptions qui avaient nommé MM. Gambetta, Jules Simon et Bancel des hommes comme MM. Denière, Devinck et Lachaud ; quoique ces observations présentées par le *Siècle*, l'*Avenir national* et le *Temps* ne fissent pas un grand effet sur les réunions publiques, quelques journaux radicaux s'en montraient quelque peu touchés. La *Réforme* déclara « qu'elle voulait que, le 29 novembre, la Chambre comptât non quatre siéges vides, mais quatre voix revendicatrices de plus » ; le *Rappel*, qui avait eu, disait-il, le premier l'idée de cette manifestation « des bulletins morts », reconnaissait la difficulté d'amener un électeur à mettre dans l'urne un nom qu'il sait d'avance n'en pouvoir sortir ; mais le *Réveil* persistait plus que jamais à soutenir le système de l'insermentation, il n'hésitait que sur cette question : Présenterait-on la candidature insermentée de M. Ledru-Rollin dans les quatre circonscriptions ou dans la troisième seulement, en portant dans les autres MM. Louis Blanc, Barbès et Félix Pyat ? Le nom de Victor Hugo avait été aussi prononcé dans les réunions publiques. C'est à ces dernières que le *Réveil* s'en remettait pour résoudre la question.

Le comité Rochefort, dans la 1[re] circonscription, avait commencé par adresser à son candidat le cahier Gambetta. M. de Rochefort s'empressa d'envoyer de Londres son acceptation dans une lettre qui se terminait ainsi :

« Nos armes à nous, ce sont :
» La liberté individuelle ;
» Des lois tolérables qui n'envoient pas mourir à Cayenne ou à Charenton le citoyen qui déplaît à un ministre ;

» La responsabilité de tous les criminels, qu'ils soient ou non fonctionnaires ;

» L'instruction gratuite, la suppression des traitements scandaleux, le droit de se réunir et d'exprimer son opinion dans un journal ; enfin tout l'arsenal de ces libertés indispensables qui font que ceux qui les possèdent sont des hommes et ceux qui ne les possèdent pas des bestiaux.

» Votre programme, citoyens électeurs, est donc le mien du premier au dernier mot. Vous m'offrez l'honneur d'en revendiquer la réalisation. J'accepte avec joie cette gloire et, je crois pouvoir le dire, ce danger.

» Salut et fraternité.

» HENRI ROCHEFORT. »

Les réunions publiques, à partir de ce moment, ne retentissent plus que du nom de Rochefort ; on attend de jour en jour l'arrivée de l'auteur de la *Lanterne*. Un jeune journaliste, chargé de le ramener en France, accourt, le 5 novembre, dans une réunion à la Chapelle, annoncer que le commissaire de la station de Faignies a empêché le candidat de la 1re circonscription de franchir la frontière. Des cris de colère accueillent cette nouvelle. M. Cantagrel déclare qu'en présence de cette persécution, l'élection de Rochefort est une question de vie ou de mort pour le parti démocratique, et qu'il retire sa candidature. M. Clément Laurier demande à en référer à ses comités ; la séance est levée au milieu des cris de : Vive Rochefort !

Le gouvernement cependant s'était ravisé : l'ordre de laisser entrer librement l'auteur de la *Lanterne* en France était parvenu dans la nuit au commissaire de police de Faignies, et le lendemain M. de Rochefort, muni d'un sauf-conduit, arrivait à Paris, et se rendait le soir même à une réunion publique de la rue Doudeauville présidée par M. Vermorel. Accueilli par des acclamations, porté en triomphe à la tribune, il prend la parole au milieu du plus profond silence : l'orateur a peur que son émotion ne donne une faible idée de son énergie, mais il revoit son pays après une longue absence, et il est reçu si cha-

leureusement ! « Depuis ma jeunesse, ajoute-t-il, je puis » dire depuis mon enfance, mon cœur n'a cessé de battre » pour vous..... J'ai prêté serment ! ne faut-il pas qu'un » gouvernement soit faible pour l'exiger, je l'ai prêté, car le » gouvernement compte sur les refus comme moyen pour » éloigner de la Chambre les gens qu'il redoute. J'ai prêté » serment dans l'intérêt de la démocratie. Je n'en dirai pas » davantage, je suis trop ému : Au revoir ! » Les applaudissements les plus enthousiastes le saluent à son départ.

Le lendemain dimanche les réunions sont encore plus nombreuses que d'habitude. Le candidat de la 1re circonscription a promis de se rendre dans plusieurs. Une foule considérable remplit le boulevard Clichy ; la salle de ce nom, qui peut à peine en temps ordinaire contenir quatre ou cinq cents personnes, en renferme aujourd'hui quinze cents. Il est neuf heures ; Rochefort ! Rochefort ! crient les spectateurs. M. H. de Rochefort ne paraît pas, l'auditoire s'impatiente; des orateurs essayent de se faire entendre; on ne les écoute pas ; on veut Rochefort ; il est rue de Crimée. M. Millière va le chercher. L'officier de paix, entendant les trépignements des spectateurs, demande un renfort de sergents de ville. Enfin, à neuf heures trois quarts, un fiacre s'arrête devant la porte de la salle au milieu des hurrahs de la foule qui n'a pu y pénétrer. M. H. de Rochefort y entre, on l'entoure, on lui serre la main. Il monte à la tribune, mais il ne parlera pas longuement, dit-il, brisé qu'il est par l'émotion et par la fatigue : il vient de quatre réunions. Il ne dira rien du serment, c'est une consigne de s'y opposer; il remplira son mandat; « mais si la Chambre ne veut pas m'entendre, si je suis obligé de porter mon mandat dans la rue, j'espère que vous n'hésiterez pas à me suivre ». Oui ! oui ! lui crie-t-on de

toutes parts. Le commissaire, à cet appel à la révolte, dissout la réunion.

M. Millière, la veille, avait déclaré, au nom de M. de Rochefort, que ce dernier s'engageait à donner sa démission dans le cas où ses électeurs, au bout d'un délai fixé, ne seraient pas contents de lui. Cela mit le comble à la popularité de M. H. de Rochefort; elle dépassait de beaucoup celle de M. Gambetta. Un soir que l'élu de Marseille montait au fauteuil de la présidence, dans une réunion tenue aux Folies-Belleville, des protestations s'élevèrent contre lui. Il fut obligé de déclarer qu'il ne voulait pas s'imposer et qu'on allait procéder au choix du président. On le nomma, mais l'élection des assesseurs provoqua un tumulte terrible. On proposa M. Gaillard père, qui s'intitule communiste et démagogue, mais il refusa de siéger à côté d'un traître. MM. Lissagaray et Gambon furent nommés assesseurs. Le bureau parvint enfin à s'installer. M. Clément Laurier prit la parole; les cris: Vive Rochefort! l'empêchèrent pendant longtemps de parler. Enfin il put s'expliquer : il déclara qu'il se désistait, mais il avait voulu que son désistement fût réfléchi, et quoique M. de Rochefort fût libre, il le maintenait pour ne pas semer la discorde, il croyait bon de lui faire savoir cependant que la place d'un député n'était pas dans la rue. Interrompu, hué de tous côtés, M. Laurier s'écria : « Je ne veux pas plus du bonapartisme de la parole que de l'autre! Avant d'être à l'avant-garde, je verrai qui en est. » Un membre de la réunion aurait désiré, dit-il, que le citoyen Gambetta répondît quelques mots à l'épithète de traître dont l'avait gratifié le citoyen Gaillard père. M. Gambetta répondit: « Si une » injure m'était adressée, je la vengerais personnellement. » Je ne veux pas être à la fois président et accusé. Je

» n'abaisserai pas la majesté du suffrage universel jusqu'à » le défendre contre l'orateur, qui n'est que l'organe d'une » minorité usurpatrice. »

M. Carnot qui s'était décidé à se présenter, n'était pas mieux traité que M. Gambetta; dans une foule de réunions sa candidature était dénoncée comme une manœuvre de la réaction; les injures pleuvaient contre les « aristocrates » du *Siècle* (M. Carnot faisait partie du conseil de surveillance de ce journal) et sur M. Gambetta. M. Vermorel (1) lui reproche avec virulence d'avoir trompé le peuple, et de ne pas soutenir Rochefort, dont « la *Lanterne* est le réveil de la conscience publique et dont la nomination aura pour effet de faire reconquérir le droit de réunion politique. » A ceux qui prétendent que Rochefort emploiera son traitement à payer des bocks et des glaces à ses électeurs, M. Vermorel répond : « Eh bien, oui! ces bocks et ces glaces, ce sera la liberté! » (*Explosion de bravos.*) Un citoyen, ancien proscrit, ayant demandé à discuter la candidature de M. de Rochefort, une clameur effroyable s'élève avant même qu'il ait ouvert la bouche. « Voilà enfin, s'écrie le président Vermorel, la manœuvre qui se fait jour. Le citoyen qui a demandé la parole contre Rochefort ne doit sortir d'ici que démasqué. » Ce citoyen persiste courageusement, il combat la candidature de M. de Rochefort au point de vue social et politique : le candidat dit tantôt ne pas savoir ce que c'est que le socialisme, tantôt qu'il est socialiste de naissance. Ce qu'il y a de sûr, c'est que sa politique est mauvaise, qu'il est en contradiction avec lui-même, car il veut abolir l'impôt et il va toucher des appointements payés sur cet impôt; mais, continue l'orateur,

(1) Membre de la Commune en 1871.

vous approuvez ce qui sort de sa bouche, « c'est votre fétiche ». L'auditoire, indigné, se lève et menace l'orateur. On lui aurait fait un mauvais parti s'il ne s'était décidé à une prompte retraite. Poursuivi jusque dans la cour, il n'aurait pas impunément traversé la foule rassemblée dans la rue. La police le déroba à son ressentiment en le faisant monter en fiacre.

C'était en effet un fétichisme véritable que la popularité de Rochefort, mais on pouvait craindre que ce fétichisme ne résistât pas longtemps aux rudes épreuves auxquelles le soumettait M. de Rochefort lui-même, et que les auditeurs des réunions publiques eux-mêmes ne finissent par se lasser d'entendre le tribun par excellence présenter tous les soirs le refus de l'impôt comme l'arme la plus sûre pour renverser l'Empire, et la suppression des armées permanentes comme le meilleur moyen de réaliser des économies, « attendu que tous les citoyens sauraient fort bien défendre leurs foyers, et qu'il ne voit nullement la nécessité de confier ce soin à 600 000 fusils ».

L'épiderme de l'auteur de la *Lanterne*, arrivé à ce degré de gloire était devenu si chatouilleux, qu'il voyait partout des gens qui le calomniaient et des journaux qui l'attaquaient; « les journaux libéraux qui n'ont pas d'autre talent que de plaire au gouvernement » se rendaient surtout coupables de ce crime. « Au moyen âge, ajoutait-il, les moines avaient l'habitude de placer devant eux deux chaises, l'une représentant l'avocat de Dieu, et l'autre l'avocat du diable, et après un moment de silence, agenouillé devant elle, l'avocat de Dieu déclarait que le diable confessait que la Vierge était immaculée et Joseph le plus heureux des maris. » Les journaux lui font l'effet de ces moines, « ils ne songent qu'à encaisser des dividendes, et

si un candidat qui leur déplaît se présente, ils le traitent d'émeutier. Il ne veut pas, quant à lui, d'émeute, parce que le gouvernement la désire. Les journaux libéraux épient ses moindres démarches, ils l'attaquent parce qu'il a parlé de construire une vaste salle pour réunir ses électeurs. La chose est utile, et elle aura ce résultat d'amener les autres députés de la Seine à en faire bâtir une aussi. Ces réunions ont cet immense avantage d'empêcher les électeurs de s'endormir, ce qui est mauvais. On m'a reproché d'attaquer une femme et un enfant, l'Impératrice et le Prince impérial. Non, je n'ai pas attaqué la femme, mais la souveraine, qui n'a pas le droit, aux termes de la loi salique, de présider le conseil des ministres. » Cet échantillon de l'éloquence de M. Henri de Rochefort explique pourquoi, au moment même où sa présence était attendue dans cent réunions, ses amis le firent partir brusquement pour Londres. Ils voyaient bien qu'il s'usait chaque jour davantage, et que son insuffisance finirait par sauter aux yeux des plus prévenus, quoique rien ne fît encore prévoir un changement dans les dispositions populaires.

La candidature de M. de Rochefort déplaisait certainement au *Siècle* et à l'*Avenir national* comme une expression de l'ingratitude populaire à l'égard des vieux serviteurs de la démocratie ; elle n'était pas non plus trop du goût du *Réveil.* M. Delescluze avait le sentiment de la dignité jacobine ; il flairait le charlatanisme de « ces héros qui parlaient de faire leur devoir au Corps législatif en attendant de le faire à la Convention ». Le *Rappel* seul défendait avec chaleur M. de Rochefort, « l'irréconciliable masqué ».

Si la 1re circonscription n'avait plus que deux candidats, M. de Rochefort et M. Carnot, qui maintenait sa candida-

ture tardive, il n'en était pas de même des autres circonscriptions. Les compétiteurs s'y montraient encore plus nombreux et plus ardents qu'aux précédentes élections. Les socialistes surtout déployaient la plus grande activité et développaient leurs doctrines avec la plus extrême franchise. M. Tony Moilin (1) s'écrie que « journaux et députés trompent indignement les citoyens, et que toutes les libertés qu'on vante ne sont bonnes qu'à faire recommencer l'affreux gâchis de 1848 ». Il lui faut l'organisation du travail, la vie et les loyers à bon marché, la liquidation de toutes les rentes, la suppression de l'armée permanente et l'armement du peuple, la séparation de l'Église et de l'État, l'adoption officielle du mariage et de l'enterrement civils, le remaniement de l'impôt. M. Lullier (2) s'écrie, dans sa circulaire datée de Pélagie, 15 brumaire an LXXVIII : « Le temps des discours est passé, Danton sortira de l'ombre, il le faut ! » M. Lullier « fait appel au peuple immense, il vient lui demander des armes pour descendre dans l'arène et livrer à la tyrannie le dernier combat ». M. Maurice Joly n'apporte point de programme parlementaire aux électeurs. « L'opinion pu- » blique a dépassé les données les plus hardies du libéralisme » pur. Je veux toutes les conséquences du suffrage universel, » notamment le droit pour le peuple de s'opposer à la pro- » mulgation des lois, le mandat annal, le mandat impératif » pendant la période constituante qui s'ouvrira dès que le » peuple sera remis en possession de ses droits. » M. Châtelain, autre candidat, commence ainsi la lecture de sa profession de foi dans une réunion publique : « Les vieux ont vécu, nous leur devons les journées de juin, la transportation..... » Le citoyen Falcet lui répond en citant

(1) Un des maires de Paris pendant la Commune.
(2) Commandant de la force armée sous la Commune.

Raspail, Félix Pyat, Ledru-Rollin, Louis Blanc, Barbès, Victor Hugo, qui « tous sont prêts à agir. (*Tonnerre d'ap-*
» *plaudissements.*) Ces hommes, on a voulu les supprimer ;
» il faut qu'ils reviennent, comme le spectre de Banquo,
» s'asseoir au banquet... que vous savez. »

Le citoyen Lefrançais expose qu'il s'agit moins d'envoyer du renfort à la gauche que de créer une situation politique vraiment démocratique. « Le moyen, vous le connaissez tous. (*Oui! oui!*) On attend des électeurs de Paris une manifestation qui rende à la France l'entière conscience d'elle-même. »

Tous les candidats de la 3e circonscription parurent dans les réunions publiques, excepté M. Pouyer-Quertier, qui se contenta de se faire recommander par un comité qui avait recueilli, disait-il, plus de six mille signatures en sa faveur. Ce comité le présenta comme un des hommes qui ont donné les gages les plus sérieux à la liberté. M. Pouyer-Quertier écrivit de son côté : « On me fait l'honneur d'associer mon nom à une grande manifestation des idées libérales. J'accepte la lutte. »

MM. Émile Durier et Laferrière s'étant désistés, M. Crémieux restait le seul candidat sérieux de la 3e circonscription.

Les réunions électorales de la 4e circonscription avaient lieu ordinairement dans la salle des Folies-Belleville. Le citoyen Lombard y posa le premier la question de l'insermentation de la manière suivante : « Nous avons quatre députés
» à nommer, quel avantage aurons-nous à avoir quatre dé-
» putés irréconciliables de plus ? Nous les avons vus, ces
» députés *irréconciliables*, un bien grand mot, de bien petits
» députés. (*Applaudissements.*) Qu'ont-ils fait ? rien, rien,
» rien ! Ils se sont laissé jouer par qui l'a voulu, par les 116

» et par le gouvernement. En vérité, quatre de plus ou de
» moins de ces députés-là, cela est bien indifférent. (*Bravos!*)

» Que sont les députés? Des contrôleurs du pouvoir exé-
» cutif, et ils prêtent serment au contrôlé! S'ils ne s'agissait
» d'une chose aussi profondément triste, nous dirions sim-
» plement que c'est risible. (*Très-bien!*)

» Citoyens, je ne fais pas de fétichisme, supprimez le
» serment, vous êtes souverains; il n'y a pas de pouvoir qui
» puisse longtemps résister à votre volonté exprimée dans
» l'urne. Supprimez-le en votant pour un inassermenté sans
» vous inquiéter de sa personnalité, votez pour qui vous vou-
» drez, pour le plus misérable, pour le plus obscur, pour un
» chiffonnier si vous voulez, mais, je vous en supplie, votez
» pour un inassermenté. » (*Bravos!*)

Les candidats qui se disputaient la succession de M. Jules Simon, dans la 8e circonscription, se recommandaient tous par des titres sérieux au choix des électeurs. M. Emmanuel Arago, constituant de 1848, par son nom, par son caractère, par sa position au barreau, ralliait autour de lui de nombreuses sympathies. Ses adversaires lui reprochaient seulement d'être resté trop longtemps dans le parti de l'abstention et de se présenter au dernier moment pour recueillir les fruits d'une longue et pénible lutte. M. Alphonse Gent, son concurrent le plus redoutable, non loin duquel il avait siégé à la Constituante de 1848, avait sur lui, aux yeux d'un grand nombre d'électeurs de la 8e circonscription, l'avantage d'être le premier républicain auquel la réaction de 1850 eût fait l'application de la loi sur la transportation. M. A. Gent, condamné à cette peine comme fauteur d'un complot contre la sûreté de l'État, la subit à Nouka-Hiva, où il resta jusqu'au moment de l'amnistie. M. Alphonse Gent, après un séjour

de quelques années dans l'Amérique du Sud et en Espagne, deux pays dans lesquels il s'était fait une honorable position, grâce à ses connaissances de jurisconsulte, venait de soutenir dans le département de Vaucluse, contre le candidat officiel, une lutte qui parut un moment devoir se terminer par la victoire. Quoique M. A. Gent parlât peu de son long exil et cherchât moins encore à s'en prévaloir et à en demander la récompense au suffrage universel, ce n'en était pas moins le transporté de Nouka-Hiva que ses partisans dans la 8e circonscription cherchaient surtout à faire triompher au prochain scrutin.

M. Ferdinand Hérold, avocat à la Cour de cassation, et M. André Lavertujon, rédacteur en chef de la *Gironde*, pouvaient faire également valoir des arguments dignes d'attention en faveur de leur candidature. M. F. Hérold, fils de l'auteur de *Zampa* et du *Pré aux Clercs*, une des gloires de Paris et de la France occupait malgré sa jeunesse une des premières places au barreau de la Cour suprême ; nul n'avait plus contribué que lui à préparer, à développer, le mouvement parti des élections de 1857, pour aboutir à celles de 1869. Quant à M. André Lavertujon, placé par son talent à la tête de cette presse bordelaise qui a de tout temps rivalisé avec celle de la capitale, bien des gens pensaient que Paris pouvait sans déroger prendre un député à Bordeaux, au moment où Bordeaux choisissait pour le représenter un député de Paris. Cet échange eût pu se réaliser à une époque moins agitée, moins fiévreuse, où le suffrage universel eût été livré à des passions moins exclusives. MM. F. Hérold et A. Lavertujon comptaient tous les deux sur le patronage de M. Jules Simon, mais outre que l'ancien député de la 8e circonscription devait éprouver un grand embarras à le partager entre deux amis, la direction

du mouvement électoral dans la 8ᵉ circonscription échappait en ce moment à l'influence d'un homme. M. André Lavertujon le comprit, et il se désista. MM. E. Arago, A. Gent et Hérold restèrent en présence avec des chances qui semblaient s'équilibrer entre les deux premiers. Le *Siècle*, bien que l'influence de la presse dans les élections eût quelque peu baissé, entraînait encore quatre ou cinq mille voix dans chaque circonscription ; M. Arago comptait dans sa rédaction beaucoup de vieux amis ; M. A. Gent, d'un autre côté, fixé pour le moment à Madrid, lui adressait de cette ville une correspondance politique sur les affaires d'Espagne. Le *Siècle* préférant l'ami au collaborateur mit le nom de M. Arago sur sa liste. Il fut nommé.

On a entendu tout à l'heure un orateur faire allusion dans une réunion publique de la 4ᵉ circonscription a « une manifestation qui devait rendre à la France la conscience d'elle-même ». Cette manifestation qui consistait à n'élire dans les quatre circonscriptions de Paris que des candidats ayant pris d'avance l'engagement de se soustraire à la formalité du dépôt préalable du serment, fut proposée en ces termes dans une réunion très-nombreuse tenue le 1ᵉʳ novembre rue de la Fidélité : « L'Assemblée, repoussant le serment, et reconnaissant la nécessité d'affirmer, avec le plus d'éclat possible, la souveraineté absolue du peuple, décide : 1° que les candidatures inassermentées de Ledru-Rollin, Barbès et Félix Pyat seront posées dans les 3ᵉ, 4ᵉ et 8ᵉ circonscriptions de la Seine ; 2° qu'un comité central sera chargé de propager ces candidatures et d'obtenir en leur faveur le désistement des candidats démocrates et socialistes antérieurement présentés. » L'Assemblée en votant la proposition accorda par un privilége spécial à M. de Rochefort, candidat dans la 1ʳᵉ circonscription, la permission de rem-

plir une formalité qu'elle considérait comme une honte. Cette exception, il est vrai, ne fut consentie que sous la réserve formelle que M. de Rochefort, s'il était élu, refuserait le serment du haut de la tribune du Corps législatif.

Le meilleur moyen de faire de l'abolition du serment la question principale d'une élection eût été, semble-t-il, de choisir des candidats qui s'engageraient, une fois entrés à la Chambre, à faire tous leurs efforts pour amener cette suppression par tous les moyens légaux. Le parti ultra-irréconciliable soutenu par le *Réveil* et par le *Rappel* pensa qu'il suffirait, pour obtenir ce résultat, de voter pour des candidats n'ayant pas rempli la formalité du serment préalable, bien qu'aux termes du sénatus-consulte de 1858, les bulletins portant leurs noms ne pussent pas même être comptés et qu'il fut impossible d'apprendre au public le chiffre des électeurs ayant pris part à la manifestation. On croyait, il est vrai, tourner la difficulté, soit en inscrivant les noms et les adresses des votants sur des registres *ad hoc*, soit en déposant des bulletins blancs qui, n'ayant rien d'inconstitutionnel, seraient comptés et signifieraient, suivant les lieux, Ledru-Rollin, Barbès, Félix Pyat, lesquels après le dépouillement du scrutin se présenteraient au Corps législatif en disant : « On n'a pas trouvé de bulletins à notre nom dans l'urne, mais en vertu de tous les bulletins blancs nous sommes élus. »

Si les électeurs insermentés étaient les plus nombreux ainsi qu'ils l'affirmaient, il en résulterait qu'au deuxième tour de scrutin, les candidats officiels seraient élus quoique n'ayant que le tiers, le quart ou même le dixième des voix. Le *Réveil* n'en déclarait pas moins qu'il fallait voter au deuxième tour comme au premier « sans s'inquiéter le moins du monde de ce qui pourrait arriver »; quant au *Rappel*, « convaincu que le pouvoir exécutif entendrait

l'ordre du suffrage universel, que le délégué du peuple ne se révolterait pas contre le peuple, et que la Chambre serait dissoute », il montrait autant d'ardeur que le *Réveil* en faveur des candidatures insermentées. Son opinion revenait à dire que le vote de quatre circonscriptions obligerait le gouvernement à annuler le vote de 288 circonscriptions. « Les élus », ajoutait le *Rappel*, « auront pour devoir de se rendre à Paris et de se mettre à la disposition des électeurs. Il sera même bon qu'ils s'y engagent d'avance. Rien ne doit les retarder dans l'accomplissement de ce devoir, aucune considération d'intérêt ou d'amour-propre, aucune menace, aucun risque, aucun péril. C'est là ou jamais que le mandat doit être impératif. » Le *Rappel* voulait donc faire de l'entrée des insermentés à la Chambre ce qu'on appelle une journée.

La réunion de la rue de la Fidélité nomma, séance tenante, une délégation chargée de se rendre à Londres et à la Haye pour faire part à MM. Ledru-Rollin et Barbès du choix dont on venait de les honorer et pour les ramener à Paris, où M. Félix Pyat se trouvait déjà. Les délégués, MM. de Rochefort, Gustave Flourens, Gambon et quelques autres partirent pour l'Angleterre le mercredi 3 novembre.

M. Ledru-Rollin vivait à Londres depuis son exil dans une sorte de retraite et d'isolement d'où le gouvernement impérial le faisait parfois sortir pour le mêler à des complots imaginaires et à des tentatives d'assassinat auxquels la noblesse de son caractère le rendait incapable de s'associer. Le parti républicain avait commis une faute politique en descendant le 13 juin dans la rue, mais M. Ledru-Rollin en y rejoignant ceux que sa parole pouvait y avoir poussés tint une conduite généreuse. L'éloignement ne nuisait point à sa popularité, quoiqu'il ne tra-

vaillât pas beaucoup à l'entretenir. Son nom n'avait plus paru dans les journaux depuis 1866, date à laquelle il adressa au conseil de surveillance de l'*Association* une lettre sur le mouvement coopératif, dans laquelle, après avoir combattu le *laisser faire* et le *laisser passer* qui « crée en France, comme en Angleterre, une richesse énorme à côté d'une misère énorme », il défendait la propriété et le capital en cherchant cependant à empêcher qu'il en fût de la force du capital, « comme de cette force centripète qui finirait par tout absorber, et par détruire jusqu'au mouvement initial sans la force contraire appelée à établir l'équilibre et à maintenir l'univers dans sa majestueuse unité ». M. Ledru-Rollin félicitait ensuite le peuple dans cette lettre de ce qu'il adoptait le principe de l'association « comme contre-poids à l'influence écrasante du capital ». Le peuple, ajoutait-il, fait plus encore; « par une intuition supérieure aux combinaisons qui ont jusqu'ici maintenu l'antagonisme entre le capital et le travail, il jette un pont sur les deux affluents toujours divisés de la richesse et crée la formule : *Association du capital et du travail*, symbole économique du siècle, mais simple étape dans la vie de l'humanité. »

Comment réaliser ce symbole? M. Ledru-Rollin en disait moins sur ce sujet que le fouriérisme, le saint-simonisme, le communisme, le proudhonisme, et toutes les doctrines utopiques qu'il raillait dans sa lettre.

Il n'est pas un seul républicain en France qui n'eût appris avec satisfaction la rentrée de M. Ledru-Rollin dans la vie parlementaire. Nul doute que s'il eût voulu remplir cette formalité du serment qui ne l'arrêta point sous Louis-Philippe, la majorité obtenue par lui aurait fait de son élection un véritable triomphe. Les républicains mili-

tants espéraient que si M. Ledru-Rollin ne croyait pas pouvoir servir en ce moment plus activement leur cause, il ne prêterait pas du moins l'appui de son nom à une manifestation puérile comme celle de l'insermentation. Leur tristesse fut grande en lisant dans le *Réveil* la déclaration suivante :

« Prêter serment aujourd'hui, c'est pousser au parlementarisme.

» Qu'on ne s'y trompe pas : à l'Empire qui s'éteint c'est le parlementarisme qui tend à succéder. J'entends par là ce parti de caste, d'aristocratie, sous lequel le pays s'est pétrifié pendant dix-huit ans, entre ces deux jongleries : *secret sur les questions pendantes, silence sur les faits accomplis* ; ce parti bâtard d'abaissement au dehors, de corruption au dedans, qui n'a pas de nom à proprement parler, mais encore moins d'entrailles pour le peuple ; qui, après s'être engraissé sous Louis-Philippe, s'est prêté au général Cavaignac comme il s'est prêté à Louis-Napoléon, comme il se prêterait demain à une régence fantaisiste ou à tout autre soliveau d'ordre, pourvu qu'il dominât en maître et barrât le passage à la démocratie. Nombreuse est son armée de privilégiés opulents ; roués sont ses chefs.

» N'était la toute-puissante intervention du peuple, là est le véritable péril de la situation.

» Comment en sortir ?

» Est-ce en adjoignant quatre députés *constitutionnels* de plus à la gauche, où les plus grands talents sont venus échouer et échoueront sans cesse contre une majorité compacte, qui peut se diviser demain à propos de l'empire sans se diviser jamais contre elle-même, serrée qu'elle sera par la cupidité et par la peur? Je l'ai connue, moi qui, pendant huit ans, ai roulé contre elle mon rocher de Sisyphe.

» Aussi est-ce alors que j'ai compris qu'il n'y avait rien à faire pour le peuple à moins de sortir de ce constitutionnalisme énervant et d'entrer dans l'absolu des principes ; est-ce alors qu'à ce fameux banquet de Lille, refusant le *toast au roi*, comme je refuse aujourd'hui le serment je mettais en déroute le pompeux chef de la gauche parlementaire et les quarante députés qui l'accompagnaient par ces simples paroles : « A la souveraineté » du peuple, à l'indépendance, à l'amélioration du sort physique et moral » des travailleurs ? »

» Il est vrai qu'alors j'entendais les mêmes clameurs qu'aujourd'hui : « Vous divisez, vous perdez le parti ! » me criait-on de toutes parts avec une telle fureur, que, par suite de mon refus de toast au roi, *seul* de tous les députés je n'étais pas invité au mémorable banquet de Paris. Et cependant cette colère était insensée, puisque, quelques jours après, j'avais la fortune insigne de proclamer la République du haut de l'Hôtel de Ville, aux acclamations de deux cent mille sujets métamorphosés, par leur courage, en citoyens. Croyez-en ma vieille expérience : l'ennemi n'est achevé que par une manœuvre inattendue, et c'est dans les circonstances suprêmes qu'il faut des mesures extraordinaires.

» Comment ! ce serait de l'abstention que d'amener cent mille électeurs de Paris à se prononcer pour l'abolition du serment ? Est-ce qu'ils s'abstenaient en Angleterre quand, pour faire entrer au Parlement les Irlandais,

les juifs, ils se comptaient sur des candidats inconstitutionnels? Pas de doute que pour réussir il ne faille à une telle candidature le souffle révolutionnaire; mais si elle réussit, le suffrage universel aura fait son 10 août pacifique.

» Où découvrir là le conflit à jour fixe, tant redouté, des amis attardés du serment? S'est-on battu après les banquets de Lille, de Dijon, de Châlons? Personne n'y a songé; seulement, Louis-Philippe en reçut une blessure mortelle, et le constitutionnalisme, de plus en plus déraciné, a été enlevé par le premier coup de vent.

» Gens trop prudents, seriez-vous moins clairvoyants que le gouvernement lui-même? Si l'échec est si certain, pourquoi celui-ci ne laisse-t-il pas même prononcer le nom des insermentés? Ah! c'est qu'il sait bien, lui, que dussent quatre intrus se glisser honteusement dans la Chambre, sa défaite morale n'en serait pas moins irréparable et que ses jours seraient comptés!

» Mais, pour qu'ils le soient, faut-il, avant tout, que le suffrage universel cesse de passer, par ses élus, sous les fourches caudines. S'il est prêt, il n'a plus à saluer le bonnet de Gessler.

» Ce doit être le premier pas vers la Révolution.

» La Révolution, cette symbolisation, autrefois grosse de tempêtes, n'a, désormais, plus d'inconnu. Les folies et les ruines de l'Empire se sont chargées d'en imprimer la formule dans les cœurs: « Conciliation par la » science et la justice de tous les droits et de tous les intérêts. »

» Comme moyen, le 89 de la bourgeoisie étendu au peuple, pour que ce mot hideux: « prolétariat » couvrant tant de misères, disparaisse des faits comme de la langue et qu'il n'y ait plus que des frères.

» Nos pères avaient trouvé cette magnifique synthèse dans une ébauche immortelle: perfectibilité indéfinie de la race humaine par la culture égale de l'intelligence et la progression du bonheur physique, sous la féconde influence de la liberté et de la paix.

» Ce qui n'était qu'une intuition du génie, les découvertes de l'anthropologie l'ont élevé à la hauteur d'une loi inéluctable.

» Oui, d'où qu'il vienne, où qu'il aille, ce monde a sa loi positive de transformation et de développement incessant du cerveau et des facultés par la liberté et le bien-être. Donc, toute institution qui y converge est bonne, toute institution qui résiste est mauvaise.

» Si la Révolution n'a plus d'inconnu, elle n'inspire pas davantage d'effroi pour cette courte échéance: demain. La période incandescente des révolutions a été mesurée comme celle des volcans. Une révolution n'est qu'un tressaillement qui passe pour se communiquer au corps social, avec plus de pureté, plus d'énergie. Nous en avons pour garant cette année 1849, qui, sous la forme républicaine, donna à notre prospérité, à notre industrie, à notre commerce, un essor jusque-là inconnu.

» Eh bien, avec cette foi dans l'âme et ce phare éclatant sous les yeux, marchons sans dévier, d'un pas résolu, au nom de toutes les consciences qui ont soif de liberté et au nom de toutes les misères qui ne peuvent pas attendre plus longtemps.

» Salut et fraternité.

» LEDRU-ROLLIN.

» Londres, 7 novembre 1869. »

Si l'orateur en M. Ledru-Rollin est aussi net que ferme et précis, on n'en saurait dire autant du publiciste ; on a pu s'en apercevoir déjà en lisant plus haut les fragments de la lettre publiée par lui en 1866. Il est vrai qu'il ne lui était pas facile d'expliquer comment son nom mis sur 40000 bulletins, qui n'auraient pas compté, ou 40 000 bulletins blancs, rendaient l'abolition du serment inévitable. Bien d'autres passages de sa lettre auraient besoin d'être éclaircis, notamment celui où il est question du progrès indéfini élevé à la hauteur d'une loi par l'anthropologie. Ce manifeste eut peu de succès, et n'augmenta pas les chances des inassermentés.

M. Ledru-Rollin en prêtant son nom à la manifestation ne jugeait nullement nécessaire de l'appuyer de sa présence à Paris. Les délégués arrivés à Londres l'étonnèrent en lui déclarant qu'il était indispensable au succès de sa candidature qu'il franchit le détroit, il n'en persista pas moins dans sa résolution de ne point quitter Londres, et il en donna les raisons dans ce manifeste explicatif aux électeurs :

« Non, malgré de vives instances, je ne me rendrai point à Paris pendant les élections.

» Quelle qu'en soit la forme, Paris a un verdict suprême à rendre, qui frappera d'autant plus la France et l'Europe qu'il aura été plus paisible.

» Ce verdict, l'Empire ne peut le conjurer que par la force.

» N'entendez-vous pas déjà les cris sauvages de la presse impérialiste demandant une nouvelle hécatombe de dix mille républicains ? Ignorez-vous que les casernes sont pleines à déborder et que de nouvelles troupes convergent de toutes parts vers Paris ?

» Pas d'illusion : ce que veut l'Empire, c'est une journée.

» Or, l'arrivée subite d'un homme doublement rebelle, tant que vos votes ne l'auront pas relevé de l'ostracisme dont il est frappé, peut devenir prétexte à conflit.

» Si, en 1849, en perspective de l'Empire naissant, j'ai dû tenter un 13 juin dont le triomphe eut épargné à la France tant de douleurs, de hontes, de ruines, et dont la défaite a été la décapitation du parti dans ses représentants et dans ses écrivains les plus dévoués ; concourir, aujourd'hui que l'Empire est agonisant, à renouveler cet holocauste, serait une folie et un crime.

» A ce refus de venir, je le sais, on me l'a dit, je perdrai la sympathie

des ardents, comme j'ai perdu celle de quelques autres par mon refus de serment. Et que m'importe la popularité, en regard du salut de la démocratie ?

» Populaire ou non, je ne me sens pas moins au centre même de la vérité.

» Ce que j'ai voulu, je croyais l'avoir exprimé clairement; comme principe, affranchir le suffrage universel de ses propres mains; comme tactique, dans cette guerre d'approche, où l'assiégé possède encore un matériel écrasant, pousser la mine de plus en plus près, à l'abri et sous le couvert du scrutin.

» Pas de confusions! Il y a deux rôles : le vôtre, électeurs, qui précipiterait le mouvement, et celui des assermentés, qui, dans la Chambre, auraient à le défendre.

» Maintenant, les électeurs de la troisième circonscription, qui ont donné une si grande preuve de patriotisme en chassant un apostat, veulent-ils en donner une plus grande encore en devenant les libérateurs du suffrage universel? Veulent-ils l'essayer, au moins dans un premier tour de vote. S'ils y sont résolus, qu'ils le disent : mon nom leur appartient.

» N'entendent-ils, au contraire, que marquer le pas au lieu d'avancer? Qu'ils le disent encore, mais promptement; mon nom disparaîtra de la lutte.

» Ce n'est pas à moi, en effet, qui me suis fait, depuis trente ans, l'apôtre du suffrage universel; qui, dès 1841, me suis vu condamner à six mois de prison pour l'avoir proclamé devant un collége de privilégiés; à moi qui ai eu le bonheur inexprimable de l'inaugurer; ce n'est point à moi qu'il peut convenir de lui être un sujet de discorde et d'entraver sa libre manifestation.

» Seulement, que les électeurs de la troisième circonscription le comprennent bien : en votant pour un insermenté, ils peuvent *pacifiquement, sans violence*, porter à l'Empire le coup *définitif* et faire de leur vote *une date* dans les fastes glorieux de la démocratie.

» Salut et fraternité.

» LEDRU-ROLLIN. »

Le refus de M. Ledru-Rollin de se rendre à Paris portait un coup sensible à la manifestation quoiqu'il la conseillât encore en offrant de se retirer. L'*Avenir national*, le *Siècle* et tous les républicains qui regrettaient qu'on eût compromis dans une échauffourée électorale un nom qu'il fallait tenir en réserve, souhaitaient vivement que M. Ledru-Rollin fit un pas de plus, et prit spontanément la détermination de renoncer à la candidature. Il crut devoir attendre.

Les délégués pendant ce temps-là espérant être plus heureux auprès de M. Louis Blanc dont la situation personnelle

était différente de celle de M. Ledru-Rollin, puisqu'aucune condamnation n'empêchait son retour, se rendirent chez lui pour lui offrir la candidature ; il leur répondit avec raison que s'il avait été tout de suite choisi par eux, il se serait rendu à leur appel, mais qu'il ne pouvait se poser en adversaire de candidatures acceptées déjà par le public. « D'ailleurs, est-il nécessaire que les candidats inassermentés, » s'ils sont élus, aillent forcer le seuil de la Chambre, sauf à » être repoussés, empoignés, emprisonnés ? Je n'hésite pas à » dire, pour mon compte, qu'une pareille démarche m'eût » paru désirable, si l'accord de tous les républicains et l'unité » d'impulsion qui en serait résultée eussent rendu réalisable » une manifestation populaire assez imposante, assez unanime pour qu'à l'aspect d'un peuple se levant tout entier » les armes fussent tombées des mains du soldat, ou bien si, » en l'absence de toute manifestation, les inassermentés élus » se fussent rendus à l'Assemblée le jour de l'ouverture, appuyés par l'unanime approbation du parti démocratique, » — ce qui eût été préférable ; — car, dans ce cas, le péril, » s'il y avait eu péril, aurait été seulement pour quelques » hommes, et les violences dont ils auraient pu être l'objet » auraient servi la liberté, sans aucun risque de la compromettre. Malheureusement, ce qu'il était permis d'espérer » n'a pas eu lieu. Le parti démocratique s'est divisé sur une » question qui aurait dû, ce semble, le trouver étroitement » uni. L'immense portée de l'élection des inassermentés n'a » pas été comprise de tous. De lamentables débats ont mis aux » prises des soldats qu'on devait s'attendre à voir combattre » sous le même drapeau. Il y a eu confusion là où l'harmonie des efforts et l'association des volontés eussent été indispensables ; nos ennemis ont pris texte de là pour remettre sur pied le spectre rouge, préparer les coups d'État

» d'en haut à force de parler des coups d'État d'en bas, et faire
» peur à cette partie de la bourgeoisie qui est toujours prête à
» tomber dans le piége de la peur. Cela étant, quelle politique
» est la bonne? Nous avons devant nous un obstacle et un
» danger. L'obstacle est dans les inquiétudes dont on a réussi
» à tourmenter l'âme de ceux qui veulent l'ordre avant tout.
» Le danger est dans la possibilité d'une manifestation popu-
» laire sans ensemble, partielle, qui conduirait à un combat
» horriblement inégal, et de ce combat horriblement inégal
» à une défaite certaine, nous donnant une seconde fois un
» maître déguisé en *sauveur*. »

Le parti ultra-irréconciliable faisait en effet peur à la bourgeoisie dans un moment où elle commençait à être lasse de l'Empire et à comprendre le danger que ce régime lui faisait courir. A peine hostile à un changement de gouvernement, elle s'inquiétait fort seulement de savoir entre les mains de qui tomberait le pouvoir. C'était donc pour le parti républicain tout entier le moment de montrer de la sagesse et de la modération, de prouver aux classes moyennes qu'il y avait en lui les éléments d'un gouvernement régulier. Jamais, hélas! il ne se livra plus à son indiscipline, à ses excentricités, à ses fanfaronnades de démagogie et d'impiété. Le parti républicain a de grandes qualités, la persévérance, l'ardeur, l'esprit de sacrifice, mais deux défauts paraissent jusqu'ici inhérents à sa nature, et expliquent ses revers dans l'histoire : l'un est le manque d'instinct politique qui fait distinguer ce qui est possible et opportun de ce qui ne l'est pas, et qui permet d'accommoder la conduite d'un parti aux circonstances sans le faire changer de but; l'autre est une indiscipline accompagnée souvent d'un enthousiasme aveugle qui le met à la merci des plus audacieux, sans compter un penchant prononcé à prendre

des coups de théâtre pour des actes politiques et une attitude pour une position.

MM. Flourens et de Rochefort partirent pour Paris le lendemain de leur double visite à M. Ledru-Rollin et à M. Louis Blanc. M. Gambon se rendit à la Haye où il trouva M. Barbès presque à la dernière extrémité et ayant à peine la force de lui dicter une lettre dans laquelle il exprimait ses regrets de ne pouvoir se rendre à l'appel des électeurs, et qui se terminait par ces conseils donnés à la population de la capitale :

« Redis à tous de ne pas se laisser prendre à quelque piége de l'ennemi, il doit vouloir l'émeute ; il en a besoin ; n'acceptons jamais pour jour de bataille le jour qu'il plaira à l'empire de nous fixer. Et si la bataille est nécessaire, — ce qui reste à voir, — ne la livrons qu'à bon escient, le jour et l'heure fixés par les événements et la volonté du peuple.

» Ce jour-là, ou bien mon cœur se rompra en chemin, ou bien je serai avec vous pour recevoir ma dernière balle.

» Mais j'espère bien que nous n'aurons jamais à tuer des soldats français ni à nous faire tuer par eux.

» L'ère de la grande réconciliation s'avance.

» Peuple et soldats, ne sommes-nous pas tous les fils de la même mère, les fils de ceux qui sont morts à la peine d'affranchir le monde, en nous léguant le devoir de propager les principes : *Liberté*, *égalité*, *fraternité !*

» Cette tâche est immense, peuple et soldats, réservons notre sang pour elle.

» Je ne suis pas un avocat ni un lettré. — Mon cœur bat au nom de la patrie et de la liberté, et ses pulsations semblent vouloir briser ma poitrine. — Ma tête se congestionne, le temps me presse et tu m'as demandé ma lettre pour demain.

» Telle quelle, la voilà.

» Salut fraternel à tous.

» Ton vieil ami,

» A. BARBÈS. »

M. de Rochefort revenu de Londres à Paris continua, quoique candidat très-assermenté, à se faire le propagateur des candidatures inassermentées. Le refus de M. Ledru-Rollin de se rendre au milieu de ses électeurs avait donné lieu à des plaisanteries de la part des journaux bonapar-

tistes. M. de Rochefort aurait, d'après l'un d'eux, dit en parlant de M. Ledru-Rollin : « Cet homme n'est pas à la hauteur de la mission qu'on voulait lui confier ». Interpellé à ce sujet dans une réunion publique il rectifia ses paroles. « J'ai dit : Le citoyen Ledru-Rollin ne s'est point rendu compte de l'état des esprits, et ne s'est pas trouvé dans la vérité de la situation. » M. de Rochefort ne voyait pas lui-même combien la sienne était singulière. Renverser un gouvernement avec un sauf-conduit de ce gouvernement dans sa poche, cela semblait bizarre, et prouvait du moins que le gouvernement ne s'effrayait pas outre mesure de son ennemi. M. Ledru-Rollin pouvait sans outrecuidance croire qu'il n'en était pas de même de lui. Un jour il avait parlé de descendre dans la rue, et il y était descendu. La présence à Paris d'un homme à qui la France avait accordé soit comme représentant du peuple, soit comme président de la République près de deux millions de suffrages, offrait d'autres dangers pour le gouvernement que celle de M. de Rochefort, et l'on aurait été fort surpris qu'il eût accordé au tribun des banquets de 1847 et 1848, à l'orateur de la Constituante et de la Législative, même chaperonné par l'auteur de la *Lanterne*, un sauf-conduit qui lui aurait permis de porter de réunion en réunion son éloquence et sa passion.

Le parti révolutionnaire organisé en sociétés secrètes dès le début de ses longues luttes avec les gouvernements, et conspirant toujours dans l'ombre, avait mis jusqu'ici son habileté à tenir ses projets secrets. Les révolutionnaires de 1869, méprisant la tradition et la tactique anciennes, exposaient leurs desseins au grand jour des réunions publiques en présence des commissaires de police, en termes si clairs et si virulents, qu'ils faisaient douter du bon sens et surtout de la

sincérité des orateurs. Les folies débitées chaque soir dans ces réunions émurent non-seulement les journaux démocratiques comme l'*Avenir national*, mais encore le *Réveil*. « En » combattant, dit M. Delescluze dans ce dernier journal, le » gouvernement personnel, nous combattons aussi ceux qui, » sans le savoir, et le vouloir, nous le croyons encore, lui ren- » draient la force qui lui échappe si le grand parti démocra- » tique se laissait confondre avec cette foule bigarrée d'agi- » tateurs bruyants venus de tous les horizons et n'ayant de » lien qu'une absence égale de bon sens et d'esprit politique. »

L'âpre et soupçonneux jacobin signataire de ces lignes avait les défauts et les qualités des hommes de son parti toujours prêts à justifier le peuple, même s'il est coupable des plus grands crimes, mais incapables de le flatter. M. de Rochefort, homme d'esprit et de satire, et par conséquent moraliste, aurait dû tenir à la foule pressée autour de lui le même langage de M. Delescluze au lieu de diriger sa parole selon le vent qui soufflait dans les réunions populaires, et de se laisser aller aux plus étranges contradictions : Un soir se disant prêt à descendre dans la rue, le lendemain recommandant les moyens pacifiques et surtout le refus de l'impôt, déjà employé par M. de Genoude pour renverser la monarchie de Juillet.

Il était temps pour M. de Rochefort que ces assemblées tumultueuses où il s'usait par son manque de talent oratoire et d'idées politiques prissent fin, et qu'il pût s'arracher à ses ovations où il n'était pas sans laisser quelque chose de sa réputation d'homme d'esprit et d'homme de cœur. La foule permettait en effet parfois à quelques personnes privilégiées d'interpeller son favori. M. de Rochefort, élève du collége Saint-Louis à l'époque des mariages espagnols, obligé comme tous ses condisciples de célébrer

dans une narration française l'union du duc de Montpensier avec la sœur de la reine d'Espagne, eut l'idée de traiter ce sujet en vers. Le professeur de troisième adressa ces vers au marié, et le jeune poëte reçut un porte-crayon princier. Un électeur accusa là-dessus M. de Rochefort d'avoir courtisé la muse dynastique; au lieu de rire il se défendit sérieusement : C'était, dit-il, pour obtenir une sortie qu'il avait écrit ces vers; faible excuse, car la sortie était assurée d'avance à la classe entière. Un autre électeur lui demanda s'il était vrai qu'un confiseur nommé Siraudin, qui avait fait des vaudevilles avec lui, inspirât la *Lanterne*. M. de Rochefort s'indigna d'un tel soupçon, son amour-propre était blessé qu'on crût qu'il avait pu collaborer avec un « confiseur ». Il est possible, dit-il, que Siraudin l'ait été, mais il n'exerçait déjà plus cette industrie quand je faisais des vaudevilles avec lui pour nourrir ma famille ! » Mais voici qu'on lui demande compte de deux faits bien plus graves : M. de Rochefort a-t-il assisté aux funérailles de la reine Amélie, et a-t-il servi de parrain au petit-fils d'Hugo? Et mon Dieu, oui, il se trouvait à Londres au moment de la mort de la veuve de Louis-Philippe; son convoi passait devant lui, il l'a suivi en curieux, voilà l'explication qu'il donne de ce fait; quant à l'accusation d'avoir accepté les fonctions de parrain, la vérité est que réfugié plus tard à Bruxelles, un des fils de Victor Hugo, sur le point de devenir père, lui proposa de joindre entre eux à la parenté de l'exil celle du parrainage, et qu'il lui répondit : « Si vous ne me l'aviez pas offert je vous l'aurais demandé. » Cette réponse, M. de Rochefort l'a oubliée : « On l'a supplié de tenir le petit-fils de Victor Hugo sur les fonts baptismaux; il a eu tort, ajoute-t-il humblement, de se prêter à ce désir, mais il a un fils qui n'a pas été baptisé et qui ne le sera jamais. »

Le moment du vote approchait, et le parti des inassermentés perdait chaque jour du terrain. Le *Rappel* ne le soutenait plus qu'avec une certaine mollesse ; M. Félix Pyat avait, dans une réunion publique tenue dans le faubourg Saint-Antoine, repoussé la candidature et conseillé de la reporter sur un ouvrier. La manifestation était manquée. M. Ledru-Rollin le comprit, et à la grande satisfaction des républicains, le *Réveil* du 17 publia son désistement :

« Citoyens,

» Si je n'avais été mû que par un sentiment personnel et par le désir immense de revoir la patrie, je pouvais être satisfait. En passant sous le serment, je devenais votre représentant, personne n'en doute.

» Si donc j'ai refusé de m'y soumettre, c'est que j'ai préféré l'affranchissement du suffrage universel à mon propre intérêt.

» Cette question d'abolition du serment, qui en finissait directement avec l'Empire, a rencontré assez d'adhérents aujourd'hui pour faire son chemin.

» Mais, du moment qu'un groupe notable d'entre vous redoute qu'elle ne rompe votre majorité et ne procure au gouvernement, qui n'y est pas habitué, un dernier succès, mon devoir est tracé : je renonce à toute candidature.

» Où le temps manque, c'est au plus pressant danger qu'il faut courir.

» Puissent les patriotes si nombreux de la troisième circonscription qui tenaient, comme moi, à restituer au suffrage universel sa liberté, comprendre que, le principe réservé, il est mieux de diriger aujourd'hui toutes ses forces contre l'ennemi commun !

» Salut et fraternité.

» LEDRU-ROLLIN. »

Il n'y eut plus dès lors en réalité de candidature inassermentée. Le recensement du vote du 22 novembre prouve que le chiffre des bulletins nuls s'éleva dans la 3e circonscription à 1000, au double à peu près dans la 4e, et à 5000 environ dans la 8e.

Les réunions publiques firent les élections. Elles ne furent jamais plus suivies qu'à cette époque. Le droit de réunion avait réveillé le goût national pour la parole. Aux dernières élections générales dans les départements, des can-

didatures jugées impossibles étaient devenues sérieuses grâce aux réunions électorales. Le public s'y portait en masse, surtout le public populaire : le plus petit village voulait avoir sa réunion publique ou privée ; envoyez-nous un orateur, écrivait-on à un candidat d'une commune d'une cinquantaine d'électeurs, le succès est à ce prix. L'empressement des Parisiens toucha presque à la fièvre. Le peuple se pressait autour des orateurs les plus passionnés parce qu'à Paris et dans toute la France, c'est la passion qu'il comprend le mieux. La direction des réunions publiques fut malheureusement laissée à la direction de jeunes ambitieux sans talent, plus violents de parti pris que les ouvriers, qui se contentaient, sous les mots sonores empruntés à la phraséologie du socialisme, de dissimuler le néant de leurs idées. La situation politique de la France si grave à l'intérieur et à l'extérieur ne fut pas une seule fois examinée dans ces réunions, où la séance se passait à rééditer les injures de la *Lanterne*. Jamais on ne vit une telle pauvreté de l'esprit français. Nul lien sérieux du reste qui unit les cœurs, nulle entente entre cet auditoire d'occasion et ces tribuns de hasard qui semblaient prendre plaisir à augmenter, chez la bourgeoisie, la peur éternelle qu'elle a de la révolution.

M. de Rochefort remplit jusqu'au bout de la période électorale ce rôle double et fatigant d'idole et de courtisan avec plus de conscience que d'esprit. Il fut nommé, et quoiqu'il eût payé un peu cher sa victoire sur M. Carnot, son élection n'en fut pas moins, il faut le reconnaître, plus significative encore contre l'Empire que celle de M. Léon Gambetta, car c'était l'ennemi personnel de l'Empereur, l'auteur de la *Lanterne* en un mot, que Paris avait élu.

Le vote de la 1re circonscription avait une portée qui

dépassait celle des élections de juin. Les électeurs, en repoussant un homme comme M. Carnot, dont le nom est un symbole de dévouement à la République forte et raisonnable, avaient voulu donner une expression plus vive à leurs griefs et à leurs revendications. Un sentiment réfléchi d'opposition plutôt que la passion et la colère fit le vote des autres circonscriptions. La 3e ne comptait pas, y compris M. Pouyer-Quertier, patronné par M. Émile Ollivier, un seul candidat sérieux à opposer à M. Crémieux. Le nombre considérable de voix obtenu par M. Henri Brisson dans la 4e prouva que les électeurs avaient voulu donner une marque d'encouragement à la jeunesse sans se montrer ingrats envers les vieux services d'un lutteur qui combattait depuis quarante ans. Si en effet M. Glais-Bizoin n'était pas nommé, son nom figurait du moins en tête de la liste, et son élection était assurée au deuxième tour de scrutin.

La signification commerciale donnée à la candidature de M. Pouyer-Quertier rendait plus sensible l'échec du gouvernement dans la 3e circonscription. M. Pouyer-Quertier avait eu 3000 voix de moins que M. E. Ollivier. La défaite de M. Terme dans la 1re circonscription marquait le progrès de l'opposition. Défendu par tous les moyens de presse et d'administration que possède un gouvernement, M. Terme avait obtenu 2000 voix. La liste civile paya les frais de cette candidature, c'était le moins qu'elle pût faire en faveur de celui qui en avait supporté le poids.

MM. A. Gent et Hérold avaient été battus dans la 8e circonscription par des causes qui ne blessaient nullement leur amour-propre, la République triomphait d'ailleurs là comme partout, c'était avec raison qu'un journal put dire : « Qu'on s'en réjouisse ou qu'on s'en afflige, une chose ressort clairement du scrutin d'hier : Paris est républicain. »

Le résultat de l'élection était favorable en général au parti républicain relativement modéré, car, excepté M. de Rochefort nommé à une majorité faible pour un favori du peuple tel que lui, les autres élus, MM. Crémieux, Glais-Bizoin et E. Arago allaient s'asseoir à la Chambre à côté de ceux des signataires du *Manifeste* des membres de la gauche, réunis le 15 novembre chez M. Jules Favre. Il était ainsi conçu :

« Les députés de la gauche, soussignés, ont cru, au mois de juillet dernier, qu'il était de leur devoir de rester dans la réserve pour ne pas contrarier les effets de l'interpellation déposée par 116 de leurs collègues.

» Aujourd'hui, qu'après avoir subi un abusif et long interrègne, la Chambre va reprendre ses travaux, il leur importe de préciser la ligne de conduite qu'ils entendent suivre pour atteindre le but qu'ils se sont toujours proposé : le gouvernement du pays par lui-même, pour et par la liberté.

» Ces simples mots indiquent la transformation inévitable qui seule peut assurer le repos, la prospérité, la grandeur de la France.

» La nécessité de cette transformation s'impose chaque jour davantage à la conscience publique par l'autorité des faits, la liberté de la discussion, la puissance de la vérité.

» C'est à ces armes que les soussignés entendent recourir; ils n'en saisiraient d'autres que si la force essayait d'étouffer leur voix ; mais ils ont le ferme espoir que, soutenus par l'assentiment de leurs concitoyens, ils pourront pacifiquement réaliser les changements que réclame impérieusement l'opinion.

» Les dernières élections ont prouvé qu'elle veut en finir sans retour avec le pouvoir personnel. A cette volonté le pouvoir personnel oppose des résistances dont il faut à tout prix avoir raison.

» Le premier soin des soussignés sera donc de déposer une interpellation, avec ordre du jour motivé, sur l'injustifiable retard apporté à la convocation du Corps législatif. Grâce à la clairvoyance du peuple de Paris, ce retard n'a point amené un mouvement dans la rue.

» Le pouvoir qui a volontairement bravé cette chance terrible a commis un acte dont les soussignés sont résolus à demander un compte sévère et, comme corollaire, ils réclameront une loi rendant la Chambre maîtresse absolue du droit de prorogation.

» Ils doivent aussi déposer une interpellation sur les désordres dont certains quartiers de Paris ont été le théâtre au mois de juin dernier.

L'amnistie a coupé court à l'examen du complot prétendu qu'on dénonçait bruyamment, mais elle ne peut empêcher la lumière d'éclairer ces scènes déplorables, dans lesquelles le rôle de l'autorité est encore environné de nuages.

» Il en est de même des drames sanglants qui ont jeté l'épouvante et le deuil dans deux centres industriels.

» Outre les interpellations qui leur permettent d'interroger le pouvoir et de soumettre ses actes au jugement de la Chambre, les députés peuvent user de leur droit d'initiative et formuler, par des projets de lois, les réformes qui leur paraissent immédiatement nécessaires.

» La première touche à l'élection même du Corps législatif. Aucun progrès régulier n'est à espérer sans une modification profonde de la législation sur ce point décisif.

» L'administration ne peut conserver la faculté, dont elle a fait un usage scandaleux, de former et de remanier les circonscriptions électorales ; ce droit n'appartient qu'au législateur.

» Le vote doit être affranchi de l'entrave d'un serment préalable et de toute intervention de l'autorité. Sa sincérité doit être garantie par l'indépendance municipale.

» A cet égard, tous les esprits impartiaux sont d'accord. Les soussignés ne feront qu'obéir au vœu public en demandant par un projet de loi l'élection des maires et en exigeant que Paris et Lyon soient replacés sous l'empire du droit commun.

» Ils devront en même temps assurer la liberté d'action des municipalités et les délivrer d'une tutelle qui les paralyse.

» La liberté électorale, la liberté municipale seraient inefficaces si les priviléges intolérables qui couvrent les fonctionnaires publics étaient maintenus.

» Ici encore, l'opinion est certaine, et le projet de loi qui abrogera l'article 75 de la Constitution de l'an VIII ne sera pour elle qu'une légitime et tardive satisfaction.

» Il en est de même de l'abrogation de la loi militaire. Cette loi, qui renferme une double menace contre la paix et contre la liberté, épuise le pays en le privant de ses plus fécondes ressources. Elle doit disparaître et faire place à un système armant la nation pour la défense de la nation et de ses libres institutions.

» Comme sanction de ce système, c'est à la volonté nationale que doit être remis le droit de déclarer la guerre.

» Aux yeux des soussignés, ces réformes sont la condition vitale de l'ordre et du progrès.

» Pour le préparer, la presse doit être dégagée de ses entraves. Supprimer le timbre et le cautionnement ; rétablir la juridiction du jury ; décréter la liberté de l'imprimerie et de la librairie : voilà ce que demande l'opposition et ce que les soussignés formuleront en vertu de leur droit d'initiative.

» Ils réclameront enfin l'abrogation de l'article 291 du Code pénal et la liberté d'association ; la révision de la loi sur les réunions, pour faire disparaître les dispositions arbitraires qui, en humiliant et en limitant l'exercice d'un droit essentiel, irritent les esprits et font naître des causes de conflits toujours regrettables.

» En indiquant ainsi les principaux sujets de leurs préoccupations actuelles, les députés soussignés n'ont pas la prétention de tracer un programme complet et d'épuiser la nomenclature des changements dont ils poursuivront la réalisation.

» Ils ont voulu simplement signaler ce qui leur semble urgent, indispensable, hors de contestation pour tous les esprits éclairés.

» Dans l'accomplissement de cette tâche, ils déclarent ne relever que de leur conscience.

» On a essayé de réhabiliter la théorie du mandat impératif, on a répété que le député, mandataire de ses électeurs, leur restait incessamment subordonné et qu'il devait les consulter sur ses desseins et sur ses votes.

» On a même ajouté qu'il était leur justiciable ; que, cité devant eux, il pouvait y être jugé et condamné.

» Les députés soussignés repoussent cette prétention comme fausse et dangereuse et ne pouvant conduire, si jamais elle s'accréditait, qu'à la tyrannie des minorités. Ils sont décidés à la combattre résolûment.

» Sans doute, ils seront toujours heureux de multiplier avec leurs électeurs les communications amicales et les rapports confiants. Ils se considèrent comme engagés d'honneur à défendre les principes qui les unissent à eux par le lien d'une étroite solidarité.

» Si leur conscience les en éloignait, elle leur imposerait l'obligation de faire apprécier leur conduite en déposant leur mandat ; mais c'est elle seule qu'ils consulteraient. Ils n'ont ni injonctions ni ordres à recevoir.

» Le mandat impératif fausserait radicalement le suffrage universel en livrant l'élu, c'est-à-dire la majorité des électeurs, à la merci d'une minorité usurpatrice.

» Le principe électif reste seul debout au milieu des révolutions qui se succèdent, il est désormais la seule garantie de l'ordre, il est appelé à transformer, de la base au sommet, toutes les institutions du pays.

» Pour le conserver intact, il faut le dégager tout à la fois des compromis monarchiques qui le corrompent.

» Ont signé :

» Bancel, Barthélemy Saint-Hilaire, Bethmont, Dessaux, Dorian, Esquiros, Jules Favre, Jules Ferry, Gagneur, Gambetta, Garnier-Pagès, Grévy, Guyot-Montpayroux, Léopold Javal, Kératry, Larrieux, Le Cesne, Lefèvre-Pontalis, Malézieux, Magnin, Marion, Ordinaire, Pelletan, Ernest Picard, Rampon-Lechin, Jules Simon, Tachard.

» A adhéré depuis : Steenakers.

» N'a pas signé : J.-V. Raspail. »

Ce manifeste coupa court aux bruits mis en circulation par la presse officieuse sur un déchirement inévitable et prochain de la gauche. M. Ernest Picard d'après les nouvellistes ministériels était sur le point de se rapprocher du tiers-parti, et M. Jules Favre s'apprêtait à le suivre dans son mouvement de conversion vers les

116. Le manifeste prouva combien une idée pareille était loin de l'esprit de ces deux députés.

Les journaux inassermentés (1) accueillirent fort mal le manifeste de la gauche : « La démocratie, dit l'un d'eux, » n'a évidemment pas formé la gauche actuelle pour revendiquer des libertés que le tiers-parti obtiendra plus aisément. Si le manifeste des 28 est la synthèse du mouvement » électoral de 1869, ce n'est pas la France seule, c'est l'Europe entière qui éprouvera la plus cruelle des déceptions.

» C'est pour nous un véritable chagrin, — mais non » pas une surprise, — que de voir les irréconciliables de la » veille, les Bancel, les Esquiros, les Ferry, les Gambetta, » embrasser les Guyot-Montpayroux, les Javal et les Kératry, » qui sont allés dîner à Saint-Cloud. Hors des principes, on » doit logiquement faire de la mauvaise politique, et l'assermentation oblige tôt ou tard tout mandataire du peuple » qui la subit à devenir un rouage de l'empire libéral. La » gauche n'est plus que le serre-frein de la locomotive » bonapartiste ; son opposition empêchera désormais le » train de dérailler.

» MM. les élus ont oublié les engagements qu'ils ont » pris, les ordres qu'ils ont sollicités, les cahiers qu'ils ont » contre-signés en jurant obéissance et fidélité au peuple » souverain. Depuis que, verbalement, leurs pouvoirs » vérifiés, ils ont juré obéissance et fidélité à l'Empereur, » ils ne relèvent plus, disent-ils, que de *leur conscience !*

» La logique est terrible. On a beau, en grandes phrases, » se dégager tout à la fois des compromis monarchiques, » qui corrompent le principe électif, et des violences déma-

(1) Les mots insermentation, inassermentation, insermentés, inassermentés qui reviennent souvent dans ce chapitre, y figurent tout simplement comme un souvenir du langage du temps ; l'auteur n'a pas la prétention de consacrer des barbarismes.

» gogiques qui le dégradent, on a beau affirmer « le gou-
» vernement du pays par lui-même, pour et par la liberté »,
» et brandir comme une arme « la puissance de la vérité »,
» en s'isolant du peuple, on se rend d'avance incapable de
» saisir d'autres armes, si la force essayait d'étouffer la voix
» des députés. On n'est plus révolutionnaire, préparateur
» de république. On devient réformateur et conservateur
» d'empire. »

Cette citation permet de juger du degré d'exaltation auquel les journaux ultra-irréconciliables étaient parvenus à cette époque. Le public n'y prenait pas trop garde. Ses préoccupations étaient ailleurs. Les élections générales avaient fait naître l'impression qu'un changement de ministère était indispensable, et qu'il ne saurait être retardé sans de graves inconvénients; celles-ci la fortifièrent. Les plus incrédules commençaient à se convaincre de la nécessité pour le gouvernement de chercher un appui autre part que dans le côté droit de la Chambre. Des pourparlers, on le savait, étaient engagés à ce sujet entre l'Empereur et M. Émile Ollivier; ils n'avaient pas réussi jusqu'ici, soit, suivant les uns, que le tiers-parti hésitât à entrer au pouvoir avec M. Émile Ollivier, soit, suivant les autres, que l'Empereur tînt malgré ce dernier à conserver dans le nouveau cabinet certains membres de l'ancien; mais l'incertitude ne pouvait se prolonger; il fallait en finir, chacun le sentait, et paraissait convaincu que la session qui allait se rouvrir ne s'achèverait pas sans un changement de ministère qui était en ce moment le premier besoin du pays.

CHAPITRE XIX

1869

REPRISE ET FIN DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1869

SOMMAIRE. — Inauguration de la session au Louvre. — Discours impérial.

SÉNAT. — Le public est admis à ses séances.

CORPS LÉGISLATIF. — Les quatre interpellations de la gauche. — Son projet de loi sur le pouvoir constituant. — Formation du bureau. — Proposition de M. de Rochefort. — Le centre gauche. — Le centre droit. — Dissolution de la majorité. — Difficulté d'en former une. — M. Raspail demande la mise en accusation du ministère. — Vérification des pouvoirs. — Proposition Raspail-Rochefort. — Suite de la vérification des pouvoirs. — Les rastels. — Élection de M. Girault. — Élection de M. Clément Duvernois. — Les débats de la Chambre n'offrent plus d'intérêt. — Fin de la vérification des pouvoirs et de la session extraordinaire. — Les derniers jours de l'Empire autoritaire.

Une grande révolution s'accomplit cette année dans l'étiquette de l'Empire, les députés eurent la permission de se rendre à la séance d'ouverture de la session en habit noir. L'Impératrice n'assistait pas à la cérémonie, la princesse Clotilde et la princesse Mathilde la remplacèrent. Le colonel Reguis, vieux soldat, vert encore malgré ses quatre-vingts ans, occupa, comme doyen d'âge, le siége réservé au président du Corps législatif. M. Schneider se confondit parmi les députés.

Nul incident remarquable ne signala la séance impériale, seulement au moment où le ministre de la justice, appelant les députés nouvellement élus pour prêter serment, prononça le nom de M. de Rochefort, l'Empereur se mit à rire; le Prince impérial, voyant rire son père, rit à son tour; les sénateurs, voyant la gaieté du père et du fils, s'empressèrent de la partager; les députés imitèrent les sénateurs; tout le monde officiel se mit bientôt à rire.

C'était une manifestation sans doute à ses yeux, et une inconvenance aux yeux des gens sensés.

Le discours impérial produisit une assez fâcheuse impression à la Bourse ; la forme littéraire en parut emphatique et relâchée ; certaines phrases sur le « bassin de la Méditerranée qui semble se rappeler son ancienne splendeur », sur « la France et l'Italie qui vont se donner la main à travers les Alpes », firent supposer que M. Émile Ollivier y avait collaboré. Le passage où l'Empereur, oubliant l'expédition du Mexique et sa politique si favorable au Sud, citait l'abolition de l'esclavage parmi les grandes choses accomplies dans ces derniers temps, étonna l'auditoire ; la politique impériale n'avait-elle pas tout fait pour favoriser le maintien de l'esclavage aux États-Unis ?

L'Empereur, dans ce discours vague et boursouflé, accusait nettement le désarroi du présent et l'incertitude de l'avenir. « Aidez-moi à sauver la liberté, » ce cri nouveau dans sa bouche résonnait comme un aveu de faiblesse et d'impuissance. Le langage du chef de l'État prenait plus de fermeté et de résolution, lorsqu'après avoir reconnu que la France voulait la liberté, il ajoutait : « Je réponds de l'ordre. » Personne ne le contestait, mais Napoléon III était désormais tenu d'assurer autre chose à la France. Il cherchait évidemment à rassurer à la fois les conservateurs et les libéraux, et quoique les premiers n'eussent certes pas à se plaindre du langage aussi modeste et aussi effacé que possible du chef de l'État sur les questions extérieures, il ne réussit pas mieux à satisfaire les uns que les autres.

La cérémonie fut froide dans la salle. Les curieux groupés en grand nombre sur la place du Carrousel saluèrent

de leurs sifflets les habits brodés sortant du Louvre, audace toute nouvelle.

Le public fut admis pour la première fois, le 30 novembre, à contempler MM. les sénateurs dans l'exercice de leurs fonctions. La salle des séances du Luxembourg, plus petite mais plus richement ornée que celle du Palais-Bourbon, présentait les mêmes dispositions. Les sénateurs siégeaient en habit à la française, à collet brodé d'or, chapeau à claque bordé de plumes noires, épée au côté. On s'attendait à un discours du nouveau président; M. Rouher jugea plus prudent de garder le silence, au grand désappointement des journalistes et des curieux.

Ils furent dédommagés quelques jours plus tard. MM. le maréchal Niel, le vice-amiral Grivel et Sainte-Beuve étaient morts dans l'intervalle de la session; M. Rouher eût à prononcer leur oraison funèbre. Tâche délicate, surtout en ce qui concernait ce dernier, mort en odeur d'hérésie après avoir témoigné expressément la volonté d'être enterré civilement, M. Rouher loua faiblement l'écrivain, dont il n'avait probablement jamais lu les œuvres. Quant à l'homme politique, en revenant sur les derniers discours de M. Sainte-Beuve, il n'y vit qu'une revendication inutile de la liberté de la pensée, car « la pensée » est libre, et si l'intolérance existe, elle vient des libres » penseurs irrités par la liberté courageuse avec laquelle des » esprits élevés et convaincus combattent leurs désolantes » doctrines ». On pouvait après cela s'attendre à une péroraison terrible sur la mort impie de Sainte-Beuve, M. Rouher se contenta de demander : « Pourquoi, arrivé au terme, marquer son départ par une suprême témérité? »

La Chambre des députés ouvrit ses séances le 30 novembre. Quelques centaines de curieux sur la place du

Carrousel et autour du Palais-Bourbon, tous fort paisibles, prouvèrent combien les journaux officieux se trompaient en affirmant que le parti révolutionnaire avait ajourné la manifestation du 26 octobre au 29 novembre. M. le colonel Reguis ouvrit la séance comme doyen d'âge et lut quelques demandes de congé qui excitèrent l'hilarité de la Chambre. M. Jules Favre prit ensuite la parole pour déposer quatre demandes d'interpellation : 1° sur la conduite des différentes autorités chargées de veiller à la tranquillité publique et à l'exécution des lois au mois de juin dernier; 2° sur le maintien des candidatures officielles; 3° sur la répression sanglante des troubles du bassin de la Loire et du bassin de l'Aveyron; 4° sur les motifs qui ont retardé la convocation du Corps législatif au mépris de ses droits, et au risque des graves événements que pouvaient faire naître l'inquiétude et le malaise, résultat inévitable de cet ajournement.

M. Jules Favre déposa également un projet de loi plaçant dans la Chambre le pouvoir constituant.

« La souveraineté nationale, était-il dit dans l'exposé » des motifs, est le principe de nos institutions et la base du » droit public moderne; elle se délègue, mais ne peut s'aliéner ni se diviser sous peine de s'anéantir ou de devenir » un élément d'anarchie..

» L'auteur de la Constitution de 1852, en invoquant les » principes de 89, s'est soumis à cette loi fondamentale des » sociétés libres; cependant après s'être fait attribuer le » pouvoir constituant, il retient et il cherche ainsi à éluder » la volonté du pays; il l'exerce par l'intermédiaire du Sénat » qui émane de lui, il modifie à son gré la Constitution, il » usurpe le pouvoir législatif et reste maître de nos institutions. La souveraineté nationale est ainsi confisquée, tous

» les intérêts sont compromis par le manque de sécurité, le » progrès est placé non dans le vœu de tous, mais dans la » volonté d'un seul. Le pays a nettement déclaré par les » dernières élections qu'il voulait dépendre de lui-même et » non de la volonté d'une personne. Il faut se conformer à » cette décision, revenir aux principes. Le pouvoir consti- » tuant ne peut appartenir qu'à la nation représentée par » ses mandataires librement élus; il ne lui suffirait pas de » prendre une part illusoire au changement de sa constitu- » tion, en ratifiant par un plébiscite des résolutions arrêtées » sans elle; le plébiscite supprime la discussion et porte par » là l'atteinte la plus grave à la liberté du vote; il est la » forme la plus défectueuse du gouvernement direct; il n'a » jamais été que le levier du despotisme. C'est l'application » de ces principes que consacre le projet de loi soumis à la » Chambre en vertu de l'initiative appartenant aux députés.
» Le projet de loi se composait de cet article unique : « Le » pouvoir constituant appartiendra désormais exclusive- » ment au Corps législatif. »

Le dépôt de ce projet de loi souleva un incident. Devait-il être lu ou renvoyé à l'examen des bureaux? Le règlement était muet à ce sujet. MM. Émile Ollivier, de Forcade et Jules Favre prirent la parole, le premier pour demander qu'un article fût ajouté au règlement, le second pour déclarer que le gouvernement demanderait la question préalable, et M. J. Favre pour proposer le renvoi au bureau, qui fut voté. M. Raspail occupa ensuite la tribune pendant dix minutes environ. Sa voix affaiblie par l'âge ne permit guère de l'entendre; on comprit qu'il demandait la mise en accusation du ministère. Cette demande n'étant pas formulée sur le papier ne pouvait être déposée sur le bureau ni avoir par conséquent aucun effet.

Le lendemain, mercredi 1er décembre, la Chambre s'occupa de la formation de son bureau. M. Schneider fut nommé président par 151 voix sur 272 votants. M. Alfred Le Roux obtint 53 voix. MM. Grévy, Daru, Buffet et de Talhouët étaient les candidats à la vice-présidence acceptés par la gauche et par le centre gauche. La droite portait MM. Jérôme David, du Miral, de Talhouët et Chevandier de Valdrôme. Cette élection fut assez vivement disputée. M. de Talhouët obtint 244 voix sur 271 votants; vinrent ensuite, mais avec la moitié moins de voix, MM. du Miral, Chevandier de Valdrôme, Jérôme David. M. Napoléon Daru réunit 98 voix, M. Buffet 75 et M. Grévy 73.

La formation des bureaux s'accomplit avec le calme habituel, sauf dans le deuxième bureau, où M. Émile Ollivier, nommé président crut devoir, contrairement à l'usage, prendre la parole après son élection. L'orateur, sous prétexte de remercier ses collègues, se lança dans de longues explications pour justifier sa séparation avec le centre gauche qui, selon lui, marchait directement à la révolution. M. Martel lui répliqua en cherchant à son tour à établir la différence existant entre ceux qui, comme lui, voulaient l'Empire avec la liberté, et ceux qui attendaient le triomphe de la liberté de leur alliance avec une majorité qui lui a été toujours hostile.

M. Ernest Picard demanda que les élections contestées fussent portées à l'ordre du jour, de manière qu'il n'y eût pas de surprise possible. Les vérifications de pouvoirs sont toujours à l'ordre du jour, mais M. Picard craignait avec raison que la longue interruption des travaux de la Chambre n'eût produit un certain désordre qui rendait nécessaire de connaître d'avance les élections soumises à l'examen de la Chambre. Il fit remarquer ensuite que plu-

sieurs députés chargés de présenter des rapports sur l'élection de leurs collègues voyaient eux-mêmes leur élection contestée, et qu'il n'était guère convenable qu'un membre de la Chambre dont l'élection pouvait donner lieu à des débats très-vifs fut rapporteur d'une élection sujette aux mêmes inconvénients que la sienne. M. Ernest Picard aurait donc voulu qu'on remplaçât les rapporteurs qui se trouvaient dans ce cas, mais la majorité ne partagea nullement ses scrupules.

Le nom de centre gauche dont M. Émile Ollivier venait de se servir dans son bureau tendait de plus en plus à remplacer celui de tiers-parti pour désigner l'opposition dont les membres ne siégeaient pas à gauche. L'ancien groupe du tiers-parti après avoir subi bien des transformations, s'était divisé en deux fractions : l'une avait suivi M. E. Ollivier, l'autre formait un groupe entre la fraction Ollivier et la gauche. Ces divisions qui paraîtront peut-être contestables aujourd'hui, étaient acceptées au milieu des obscurités de la géographie politique de l'époque comme articles de foi. La désignation de centre gauche ne fut d'ailleurs appliquée par les journalistes aux anciens 116 restés indépendants de M. Émile Ollivier que sur la demande même des membres de ce groupe.

Le Corps législatif ne tint pas de séance le 2 décembre. L'*Avenir national*, en l'annonçant, ajouta : « Il rend » ainsi hommage bon gré mal gré à un sentiment qui » durera en France aussi longtemps que le sentiment de » la justice et du droit. Il n'est plus possible désormais » qu'une assemblée française et libre laisse passer, sans » montrer qu'elle en conserve le souvenir, l'anniversaire » du jour où Louis-Napoléon Bonaparte, oubliant le ser- » ment qu'il avait prêté à la République, fit jeter en prison

» les mandataires du peuple et changea en corps de garde » le palais de la représentation nationale. » Cet article produisit une très-vive impression sur les bancs de la droite. Les membres les plus ardents de la majorité étaient d'avis d'en traduire l'auteur à la barre du Corps législatif pour avoir l'occasion, disaient-ils, de s'associer une fois de plus à l'acte du 2 décembre ; mais le gouvernement, depuis le procès Baudin, n'osait plus déférer à un tribunal, fût-ce au Corps législatif lui-même, de semblables attaques; il craignait trop le retentissement des plaidoiries : l'article ne fut pas poursuivi.

Le 3 décembre eurent lieu les débuts parlementaires de l'auteur de la *Lanterne*. M. de Rochefort demanda la parole après la lecture du procès-verbal. Placé au sommet de la gauche à côté de M. Raspail, il descendit vers les bancs du milieu pour mieux se faire entendre, mais les cris : A la tribune ! à la tribune ! retentirent sur les bancs de la droite. Le silence ne se fit que lorsque l'orateur se fut rendu au vœu impératif de la majorité. On s'attendait à quelque chose d'extraordinaire ; le député de Paris demanda que le service des postes chargés de veiller sur la Chambre fût remis à la garde nationale, et après cette innocente manifestation, il descendit de la tribune et gravit les hauteurs de la gauche.

La Chambre entama la vérification des pouvoirs après l'allocution de M. de Rochefort, et elle choisit, on ne sait trop pourquoi, M. Sainte-Hermine, député de la 1re circonscription de la Vendée, comme bouc émissaire, chargé d'expier les iniquités des 89 préfets de M. Forcade de la Roquette. Son élection fut cassée sur le rapport de M. Clément Duvernois, dont l'élection ne devait pas tarder à devenir elle-même le sujet de débats très-orageux. Le

bruit courait même que pour les éviter il voulait donner sa démission, car si le bureau n'annulait pas l'élection, il se prononcerait tout au moins pour une enquête.

On se rappelle les débats animés auxquels avait donné lieu, dans les sessions précédentes, la vérification des pouvoirs des chambellans et écuyers de l'Empereur nommés députés. Le gouvernement jugea prudent de ne pas mettre la Chambre en demeure de se prononcer de nouveau sur la question d'incompatibilité soulevée par ces élections. M. de Latour-Maubourg vint déclarer, à l'ouverture de la séance du 4, que les sept officiers de la couronne qui étaient en même temps députés avaient donné leur démission. On apprit peu de jours après qu'ils étaient tous nommés chambellans honoraires. Voilà une démission qui ne leur coûtait pas beaucoup. Un débat très-instructif s'engagea sur l'élection de M. du Miral dans la 4ᵉ circonscription du Puy-de-Dôme. La majorité obtenue par le candidat officiel n'avait été que de 698 voix, et M. Guyot-Montpayroux démontra que 95 000 francs avaient été distribués par le gouvernement rien qu'aux églises. M. Guyot-Montpayroux cita également des faits très-nombreux de pression administrative, mais tout en les déplorant. M. Deseilligny, rapporteur du bureau, conclut à la validation de l'élection, « attendu que si ces faits étaient regrettables, ils étaient compensés par des excès de polémique non moins regrettables ».

A la veille de la réunion des Chambres, tous les regards se portaient sur le groupe des 116 signataires de l'interpellation qui avait amené la prorogation de la Chambre et le sénatus-consulte du mois de septembre. Une cinquantaine de députés, appartenant à ce groupe, se réunirent le 26 novembre dans un bureau du Corps législatif sous la prési-

dence de M. Daru. L'objet de la délibération était une demande d'interpellation ainsi conçue : « Nous demandons à interpeller le ministère sur les raisons qui ont pu le décider à prolonger la prorogation de la Chambre jusqu'au 29 novembre. »

M. Émile Ollivier, que ses récents voyages de Saint-Tropez à Compiègne rendaient l'homme important de la situation, assistait à la réunion et réclama le premier la parole. L'auditoire était impatient de savoir quel sens il entendait donner à l'interpellation que les 116 croyaient devoir adresser au gouvernement.

Le centre gauche, d'après M. Émile Ollivier, devait faire du sénatus-consulte et de son application le point de départ de sa politique. Il était donc pour le système mixte « des ministres responsables et dépendants ». Le terrain sur lequel il voulait placer l'opposition constitutionnelle différait si peu de celui de la majorité, que divers membres de la réunion, entre autres MM. Keller et Latour-du-Moulin, protestèrent contre une théorie qu'ils qualifiaient d'abdication du tiers-parti. L'opinion de M. Émile Ollivier n'en fut pas moins adoptée par la majorité des membres de la réunion, moins une vingtaine de dissidents qui représentaient ce qui restait du tiers-parti.

La réunion s'était partagée sur la question de savoir si les 116 devaient provoquer une fusion avec la droite ou attendre que la droite vint à eux. Inviter la droite à prendre part aux délibérations des 116, c'était les noyer dans la droite, et replacer les choses dans l'état où elles étaient avant la demande d'interpellation. On a vu dans quel sens s'était prononcé M. Émile Ollivier. Un vote eut lieu pour décider si la prochaine réunion se tiendrait le lendemain, samedi 27 novembre, ou le surlendemain, dimanche. La

convocation du dimanche donnait le temps d'appeler la droite à la réunion. Cette date l'emporta.

MM. Jérôme David, Granier de Cassagnac et un grand nombre de membres de la droite assistaient à la réunion du dimanche, composée de 165 députés. Après une allocution de son président, M. Daru, et un discours de M. Segris, M. d'Andelarre proposa de déposer, dès la première séance de la Chambre, la demande d'interpellation formulée le samedi. M. Keller émit l'avis qu'il fût demandé au ministère compte de « tous ses actes ». M. Émile Ollivier combattit cette double proposition, et il fit adopter, par 162 voix contre 25, la motion suivante : « Toute interpellation sera ajournée jusqu'à la fin de la vérification des pouvoirs. » Les 25 opposants étaient : MM. Buffet, de Chambrun, d'Andelarre, de Planat, de Barante, d'Hesecques, Fould, Desseaux, Keller, de Civrac, Latour-du-Moulin, Calley Saint-Paul, Boduin, de Grammont, Lefébure, de Dalmas, Cochery, Kolb-Bernard, de Choiseul-Praslin, de Kerjegu, Géliot, de la Monneraye, Tassin, Viellard-Migeon, Haentjens. C'était tout ce qui restait des 116.

Il était question depuis quelque temps de la formation d'une nouvelle réunion sous la présidence de M. Josseau : paix ; le régime parlementaire complet ; l'abrogation de la sûreté générale ; les délits politiques de presse déférés au jury ; plus de timbre ; la liberté des annonces judiciaires ; la fixation par la Chambre des circonscriptions électorales ; la loi électorale ; le choix des maires dans le conseil municipal ; la décentralisation ; le remaniement de l'article 75 de l'an VIII et sa suppression absolue dans trois cas : atteintes à la liberté individuelle, à la liberté électorale, à la loi électorale ; les enquêtes parlementaires sur les traités de com-

merce, tel était le programme de cette réunion qui prit le titre de centre droit, et qui se composa de 108 membres au début. C'est sur ce groupe que M. Émile Ollivier comptait s'appuyer lorsqu'il serait ministre. On parlait également du programme des membres de la Chambre qui n'avaient pas voulu suivre M. Émile Ollivier dans sa récente évolution et qui formaient le centre gauche. Ces messieurs avaient nommé une commission de dix membres pour le rédiger. Ce programme semblait calqué sur celui du centre droit, sauf en ce qui concerne les circonscriptions électorales et la nomination des maires. Ces réformes ne pouvaient être opérées sans amener un changement dans la Constitution. Le centre gauche pensait que le Corps législatif devait désormais participer à toutes les modifications constitutionnelles qui seraient jugées nécessaires, et que sans attendre une loi, d'ailleurs si nécessaire, sur l'organisation départementale, cantonale et communale, les conseils municipaux pouvaient être autorisés par une loi spéciale à choisir les maires. Les signataires de ce programme étaient au nombre de 41 environ, parmi lesquels : MM. Martel, Buffet, Cochery, Riondel, de Choiseul-Praslin, de Tillancourt, Wilson, etc. Sans attacher une trop grande importance à ces classifications, on ne peut s'empêcher de reconnaître cependant qu'elles constataient la dissolution de l'ancienne majorité et la difficulté d'en constituer une nouvelle.

C'est au milieu de ces préoccupations intérieures que la Chambre, distraite ou partiale, poursuivait la vérification des pouvoirs.

L'élection de M. Justin Durand dans la 1re circonscription des Pyrénées-Orientales, rapportée à l'improviste, on s'en souvient, au moment de la prorogation,

aurait passé alors inaperçue sans M. Jules Simon, qui signala rapidement tous les abus dont elle avait été l'occasion de la part de l'administration et de la part du candidat. La Chambre ayant renvoyé le rapport au bureau, M. Jules Simon put revenir, le 7 décembre, sur cette élection, et par conséquent sur ces fameux *rastels* (rateliers) dont on avait tant parlé depuis cette élection. Le rastel, c'est la table ouverte, les tonneaux défoncés, la kermesse électorale, la goinfrerie soutenue par l'intimidation ; celui qui ne se gorge pas de viande et de vin au rastel devient suspect; l'agent de police, le garde champêtre, murmurent à l'oreille des femmes que leurs maris seront de nouveau transportés s'ils votent mal, et cela dans un des départements les plus éprouvés au 2 décembre. Le Corps législatif, après le second et terrible discours de M. Jules Simon, ne craignit pas de valider cette scandaleuse élection. La majorité, dans cette séance, usa de ses couteaux de bois avec une telle violence pour interrompre les orateurs de l'opposition, que M. Estancelin crut devoir, le lendemain, présenter à l'occasion du procès-verbal sur cette inconvenante conduite quelques observations dont le président ne parut pas s'émouvoir.

MM. J.-V. Raspail et Henri de Rochefort avaient rédigé ensemble un projet de loi qu'ils soumirent, le 8, au Corps législatif. « Un État, disaient les deux législateurs, est » le multiple de la commune, la commune est le multiple » de la famille. Le conseil municipal, élu pour trois ans, » nommera le maire pour un an. En cas de différends entre » deux communes, un jury de dix membres les juge; si » c'est entre deux arrondissements, ils sont soumis au » Corps législatif.

» Le Corps législatif, librement élu par le suffrage uni-

» versel, est la commune des communes. Il règle en dernier
» ressort tout ce qui concerne les intérêts généraux de la
» nation.

» L'impôt progressif remplace tous les autres impôts,
» le Corps législatif fixe annuellement le chiffre de l'impôt,
» il est reparti par la commune.

» Tout Français est soldat de vingt à cinquante ans; il
» réside dans ses foyers et n'est astreint aux exercices mili-
» taires que tous les huit jours pendant trois heures, et tous
» les trois mois sur un certificat de ses chefs que son édu-
» cation est terminée.

» Chaque légion nomme tous les ans ses chefs.

» Le Corps législatif nomme les généraux. »

M. Forcade de la Roquette, ministre de l'intérieur, avait traité de ridicule le projet de loi de M. J.-V. Raspail et de M. H. de Rochefort, sans que l'un ou l'autre des deux collaborateurs eût entendu les paroles du ministre de l'intérieur. M. H. de Rochefort, le lendemain, profita de la lecture du procès-verbal pour répondre à M. de Forcade : « Si ridicule que je sois, je ne me suis jamais promené » sur une plage avec une aigle sur l'épaule et du lard dans » mon chapeau. » C'était une allusion à l'aigle dont le prince Louis-Napoléon s'était muni lors de sa descente à Boulogne. La droite fit semblant de ne pas comprendre, et resta impassible.

L'élection de M. Carré-Kérisouët dans les Côtes-du-Nord donna lieu à une très-vive discussion, quoiqu'elle ne fût pas contestée. M. Carré-Kérisouët avait pour concurrent M. de Janzé, que le préfet avait accusé de « défection » dans une proclamation adressée aux électeurs. Ce mot, qui témoignait du servage dans lequel le gouvernement prétendait tenir les députés qui, après avoir été

élus une fois sous son patronage, prétendaient ensuite s'en affranchir, ramena la question des candidatures officielles. M. Forcade de la Roquette, imitant la tactique de M. Rouher, d'accusé se fit accusateur, et reprocha à la gauche une foule de crimes, entre autres celui d'accepter le mandat impératif. M. Maurice Richard ramena la question à son point de départ, en demandant nettement au ministre : Blâmez-vous, oui ou non, la proclamation du préfet? « Il est mort, répond M. Forcade de la Roquette, je n'ai pas à m'occuper de lui »; réponse étrange. La tactique de M. Rouher réussit moins au ministre de l'intérieur. Si la discussion continue, M. Forcade de la Roquette va être compromis. La majorité vocifère : La clôture ! la clôture ! — Parlez ! parlez ! répond la gauche. On vote sur la clôture, elle n'est pas adoptée. Le débat continuera, mais sur quoi? Il n'y a pas de question pendante, attendu que la discussion s'est engagée par hasard sur un incident. On se rappelle alors qu'il s'agit de l'élection de M. Carré-Kérisouët, et on la valide.

Un incident plus grave eut lieu dans la séance du 11. M. Girault, élu dans la 2e circonscription du Cher, avait posé sa candidature en qualité de « membre de cette » grande famille ouvrière qui a toujours été éloignée des » affaires publiques comme incapable et des autres classes de » la société comme indigne d'elles ». Le deuxième bureau proposait la validation de l'élection, tout en regrettant que l'élu eût émis des doctrines que « repoussaient également nos institutions et nos mœurs ». On passe au vote, et les conclusions du bureau ne sont pas adoptées. C'est la première fois qu'un pareil scandale se produit; de vives réclamations s'élèvent à gauche. M. Garnier-Pagès : « Personne n'a demandé à combattre les conclusions,

c'est une surprise! » — M. Gambetta : « Un coup de force! » — M. Jules Favre : « Un acte honteux. » — M. Crémieux : « Un crime! » — M. Ernest Picard : « Vous dissolvez la Chambre, vous vous suicidez. »

M. Buffet demande la parole; il a de la peine à se faire entendre au milieu du tumulte. Il parle cependant, dit-il, au nom de la dignité de la Chambre, et il croit qu'il est bon que les conclusions d'un bureau ne soient pas pour la première fois rejetées sans discussion. Il propose de renvoyer l'examen de l'élection au bureau qui en propose l'adoption, en faisant remarquer que, lors même que ses conclusions ne seraient pas admises, cela ne préjugerait pas l'annulation. Le bureau, ajoute-t-il, peut faire d'autres propositions qui sont, soit l'ajournement, soit l'enquête. Vous ne pouvez d'avance empêcher un député de réclamer l'enquête. M. Mathieu s'oppose au renvoi au bureau; MM. Pinard, Quesné et Morin demandent que la discussion continue. M. Estancelin ne comprendrait pas qu'on annulât une élection à cause d'une circulaire émanée du candidat. « Celle de M. Girault peut vous blesser, ajoute-t-il, mais vous n'avez pas le droit de poser une question d'indignité. »

M. Mony lui répond que la circulaire de M. Girault est d'autant plus dangereuse, que le Cher est le dernier refuge de la *Marianne*. La circulaire de M. Girault lui a valu 2000 voix de plus. M. Pinard croit que poser la question d'indignité morale amènerait bientôt à poser la question d'indignité politique, ce qui serait un danger, mais il y a un moyen de résoudre la question : M. Girault n'est pas ouvrier; il a menti en se donnant pour tel, voilà une cause d'annulation. La discussion remplit deux séances, mais M. Girault finit par être admis.

La vérification de l'élection de M. Clément Duvernois

commença le 14. Le rapport concluait à une enquête. M. Clément Duvernois, trois mois avant l'élection, était complétement inconnu dans la 1re circonscription des Hautes-Alpes. M. Garnier, député de cette circonscription, fut nommé maître des requêtes et donna sa démission en se chargeant de faire nommer M. Clément Duvernois à sa place. Le patronage de M. Garnier eût peut-être été insuffisant, mais celui de l'administration valait mieux. Le préfet fut prévenu que l'Empereur désirait fort l'élection de M. Clément Duvernois ; il le fit nommer, mais à quel prix? C'est ce qu'on saurait bientôt, puisque le bureau proposait de soumettre son élection à une enquête épargnée même à M. Justin Durand, mais la droite se garda bien de l'accorder. « Le département est trop pauvre pour faire de la politique. » Ces mots du préfet résument l'élection ; elle reposait sur un marché entre le riche et le pauvre. M. Clément Duvernois était le riche et le département des Hautes-Alpes le pauvre. Le marché fut validé par 135 voix seulement contre 112.

Le rapport sur l'élection de M. Calvet-Rogniat fut lu le 15. Il n'y était pas question de veau ; quelques moutons électoraux se laissaient à peine entrevoir çà et là ; mais ce qu'on apercevait partout, c'était le juge de paix descendant de son prétoire, le maître d'école de sa chaire pour soutenir le candidat officiel. La lecture à la tribune de la déplorable circulaire d'un juge de paix intervenant directement dans l'élection, ne reçut du ministre d'autre punition que celle d'être taxée par lui de fait isolé.

La vérification des pouvoirs ne finit que le 26 décembre : un rapport qu'on n'écoute pas, une discussion qu'on interrompt, l'intervention du commissaire du gouvernement qui prononce le même discours, cris, tumulte,

couteaux de bois, clôture finale, telle est la série invariable de tableaux que présente cette monotone opération. Les procédés de la candidature officielle ne changent pas non plus. A peine remarque-t-on de temps en temps un moyen nouveau, comme par exemple le mandat de comparution lancé par un juge d'instruction, et destiné à empêcher l'électeur de voter, ou le certificat d'un médecin complaisant constatant qu'un maire gênant est dans un état de démence sénile, et qu'il faut l'enfermer.

L'élection de la Haute-Garonne, où M. de Rémusat avait échoué, à une imposante minorité cependant, contre M. de Campaigno, maire de Toulouse, soutenu par le moins scrupuleux des préfets de l'Empire, amena MM. Jules Ferry, Jules Favre et Thiers à la tribune : ces orateurs, outre les manifestations habituelles de l'action administrative, citèrent des faits exceptionnels : maire gardant l'urne dans sa chambre à coucher, agents du candidat opposant mandés et retenus sans raison au parquet, etc. M. Thiers put dire avec raison : « J'ai vu beaucoup d'élections, il y en a qui m'ont révolté, celle-ci me paraît intolérable. » Quatre élus seulement de M. Forcade de la Roquette ne trouvèrent pas grâce devant la Chambre : MM. de Sainte-Hermine, Gourgaud, Rouxin et I. Pereire. Ce dernier avait ouvert des rastels comme M. Justin Durand, mais M. Pereire n'était plus bien avec le gouvernement, il fut sacrifié. L'intérêt n'est plus d'ailleurs à ce qui se passe dans la Chambre; la vie parlementaire n'existe que dans les couloirs où se colportent les listes de ministères, on ne s'occupe que de ce qui se passe au Grand-Hôtel dans les réunions du centre gauche, présidé par M. d'Andelarre, et au local de la Société d'agriculture, dans les réunions du centre droit, présidé par M. Louvet. Conseils présidés par le chef de

l'État, visites secrètes de M. Ollivier à l'Empereur, dîners aux Tuileries, intrigues, bruits de cour, les députés n'ont d'attention qu'à cela. L'Empire autoritaire qui a commencé dans le sang finit dans les cancans.

La vérification des pouvoirs achevée, un décret prononça la clôture de la session extraordinaire. Le doyen d'âge Reguis prit la place du président Schneider pendant une partie de la séance du 27. Le lendemain, l'ancien bureau fut reconstitué et la session ordinaire commença.

CHAPITRE XX

1869

PRÉFACE DE L'EMPIRE LIBÉRAL

Sommaire. — Reprise des négociations entre l'Empereur et M. Émile Ollivier par l'intermédiaire de M. Clément Duvernois. — Graves embarras du gouvernement. — Il faut qu'il recule ou qu'il avance. — L'Empire peut-il se transformer? — M. Émile Ollivier se présente pour tenter l'épreuve. — Ses conditions. — Son programme. — M. Émile Ollivier se rend déguisé à Compiègne. — Hésitation de l'Empereur. — Il fait son testament. — M. Émile Ollivier repart pour Saint-Tropez. — Il revient bientôt à Paris mandé par l'Empereur. — Il accepte le ministère. — Négociations ministérielles. — M. Daru. — M. Buffet. — Mécontentement de M. Émile de Girardin. — M. Magne s'oppose à l'entrée de M. Clément Duvernois au ministère. — Dépit déguisé de ce dernier. — Rupture entre les deux fondateurs de l'Empire libéral. — Lettre de l'Empereur du 27 décembre. — M. Émile Ollivier la communique aux deux centres. — Embarras de M. Émile Ollivier. — MM. Segris et de Talhouët n'entreront au ministère qu'avec MM. Daru et Buffet. — Il est obligé de céder. — M. Magne est sacrifié. — Formation définitive du ministère. — Effet produit sur l'opinion publique.

Pendant que la session extraordinaire suivait son cours, les négociations qui devaient aboutir à une transformation de l'Empire s'engageaient par l'intermédiaire de M. Clément Duvernois entre l'Empereur et M. Émile Ollivier. Entamées depuis plusieurs années, d'abord activement, puis mollement suivies, enfin abandonnées, elles avaient été reprises dans les premiers jours du mois d'octobre.

L'Empire était entré dans une crise grave. Les élections générales lui avaient montré tout à coup la largeur du fossé creusé entre lui et le pays; les discussions de plus en plus ardentes du Corps législatif, et les écueils qui chaque jour y surgissaient devant le gouvernement donnaient à réfléchir à l'Empereur. Une majorité non pas incertaine, mais capricieuse, des groupes qui sans être des partis en

avaient les inconvénients, une opposition franchement déclarée, et trois ou quatre oppositions dissimulées créaient dans un régime absolu les difficultés que l'on reproche au régime parlementaire de faire naître.

L'Empereur, forcé de se séparer des hommes qui le servaient depuis vingt ans, n'ayant pour les remplacer que des hommes sans autorité, incapables d'en prendre, et qui ne représentaient au pouvoir que le provisoire, se trouvait donc placé dans cette alternative : Revenir en arrière ou marcher en avant. Reprendre la tradition de l'Empire dictatorial ou transformer l'Empire selon les données libérales ; il n'y avait plus que l'un de ces deux partis à choisir. Mais il fallait bien réfléchir auparavant, car les dictatures abandonnées ne se recommencent pas ; les gouvernements, d'un autre côté, ne sont-ils pas comme les hommes, et ne leur est-il pas bien difficile de se transformer quand ils ont passé un certain âge ? L'homme, de l'enfance à l'adolescence, de l'adolescence à la jeunesse, de la jeunesse à l'âge mûr et de l'âge mûr à la vieillesse, subit une série de transformations qui sont la suite des phénomènes successifs de son développement ; il a sa phase de progrès et sa phase de décadence. Il en est de même des gouvernements ; il y a un moment où ils peuvent se transformer, s'améliorer ; ce moment passé, tout changement n'est pour eux qu'un pas vers la ruine.

L'Empire n'avait plus de corps, ses membres étaient dispersés. Où était le magicien qui les mettrait dans la chaudière et qui rajeunirait le vieil Eson ? M. Émile Ollivier s'offrait pour accomplir le prodige. M. Rouher y aurait mieux réussi que lui cinq ou six ans auparavant. Un homme qui reconnaît avoir commis une erreur, que son aveu soit hypocrite ou sincère, a plus de force qu'un trans-

fuge pour opérer un grand changement politique. M. Émile Ollivier avait trahi le parti républicain; de plus, sa trahison, lentement accomplie et n'aboutissant qu'à de perpétuelles et infructueuses menées, sa patience, sa longue attente dans les ténèbres donnaient à son entreprise un funeste cachet d'expédient et d'intrigue. M. E. Ollivier avait pu avoir des flatteurs avant d'être puissant, mais il manquait de racines dans le passé et d'appuis dans l'avenir. Ne connaissant les hommes ni au-dessus, ni au-dessous, ni à côté de lui, il croyait à l'éloquence plus qu'à la politique; s'offrant quand il croyait s'imposer, s'imaginant imprimer sa pensée au règne dont il était l'instrument, il ne représentait dans le pays et dans la Chambre qu'un programme qu'il résumait ainsi dans une lettre adressée à M. Clément Duvernois, successeur de M. de Morny et de M. Walewski dans l'emploi de grand transformateur de l'Empire: « A l'extérieur je crois que » la guerre, loin de rien résoudre, embrouillera tout et com» promettra tout. Si les commerçants ne la craignaient pas, » les esprits seraient beaucoup plus calmes. Le moment d'ar» rêter la Prusse est passé, irrévocablement passé, et le salut » et la grandeur de l'Empire ne peuvent plus être cherchés » que dans le respect du principe des nationalités. L'Empe» reur l'a inauguré; s'il le combat, il sera vaincu par lui; » par conséquent, j'admets qu'on examine s'il y a lieu de » s'opposer à l'annexion des États du Sud à la Confédération » du Nord, si la Prusse veut l'opérer par la force; je n'ad» mets pas qu'on s'y oppose sous aucun prétexte, si cette » annexion s'opère par la volonté des populations.

» A l'intérieur, je ne crois plus possible le maintien de » la loi de sûreté générale, de l'article 75 et des candidatures » officielles, en principe du moins. Je ne puis aller jusqu'à » accorder aux conseils municipaux la nomination des

» maires, mais j'estime qu'une sérieuse étude doit être com-
» mencée pour opérer le plus de décentralisation possible et
» étendre les libertés communales. En ce qui concerne la
» liberté de la presse et le droit de réunion, il n'y a qu'à per-
» sévérer dans la politique actuelle : elle est excellente. Dans
» quelques mois on en constatera les résultats : les irré-
» conciliables se seront mangés entre eux ; la presse se sera
» discréditée, usée par ses excès, le gouvernement se sera
» accru de ce que ses ennemis auront perdu, et s'il est con-
» traint de réprimer une émeute, il pourra le faire sans
» péril, car il n'y a que les gouvernements libres qui ne
» soient pas affaiblis par une répression même *nécessaire*.
» En d'autres termes, en présence des conservateurs inertes
» et déconcertés, il y a deux courants ardents, celui de la
» révolution, celui de la liberté. S'ils s'unissent définitive-
» ment, le péril commencera. La sagesse est de les opposer
» l'un à l'autre, et de vaincre le premier par le second, les
» conservateurs devenant la réserve qui décidera de la jour-
» née. Si l'Empereur n'est pas de mon avis sur ces divers
» points, je ne puis lui être d'aucune utilité ; s'il pense ainsi,
» il reste à déterminer comment je pourrai lui être le plus
» utile. Je ne crois pas que cela soit en m'unissant à M. Rou-
» her dans un ministère. Plus tard ce sera peut-être désirable ;
» aujourd'hui ce serait un désastre pour tous les deux. Je ne
» crois pas davantage que cela soit en m'annexant au minis-
» tère actuel : il semblerait que je trahis mes amis et que
» j'adhère à l'origine extra-parlementaire du ministère.

» Si l'Empereur croit devoir m'employer, qu'il le fasse
» en tirant de moi le plus de profit possible ; qu'il me charge
» par une note au *Moniteur* de former un ministère. Voilà
» qui frappera les esprits et sera efficace. Dans ce minis-
» tère, je proposerai quelques-uns des ministres actuels,

» Magne surtout, Chasseloup, les ministres de la marine et de
» la guerre : si cela se peut, ce qui est incertain, Forcade,
» mais pas à l'intérieur. Les autres ministres seraient pris dans
» les 116. Lesquels? je l'ignore ; car je n'ai d'engagements
» envers personne. Ce serait à régler de manière à ne pas
» blesser les sentiments personnels de l'Empereur.

» Je suis convaincu qu'un ministère ainsi composé aurait
» une solide majorité ; mais, pour que certaines personnes
» du gouvernement n'aient pas la velléité de la lui ôter par
» l'intrigue, où je me déclare parfaitement incapable, il fau-
» drait que je fusse autorisé à dissoudre la Chambre, si elle
» ne me suivait pas. Il serait bien entendu que je ferais tout
» ce qui est humainement possible pour éviter cette extrémité,
» et j'ai la confiance que je n'y serais pas réduit, précisément
» par ce que j'en aurais le pouvoir. Dans ces conditions, je
» suis prêt à prendre la responsabilité de la lutte et à prendre
» la révolution corps à corps comme ministre (1). »

La révolution ne se laisse pas prendre ainsi corps à corps par le premier venu, et en admettant qu'elle se prêtât à la lutte rêvée par M. E. Ollivier, il avait, avant tout, à terrasser la majorité et la cour, à triompher des résistances du passé et des appréhensions de l'avenir. En attendant, la transformation de l'Empire offrait le singulier spectacle de deux jeunes gens, l'un simple condottière de plume, obscur favori d'un souverain malade et affaibli ; l'autre avocat de second ordre au palais, orateur emphatique à la Chambre, homme d'État à la recherche d'un parti ou d'une fraction d'un parti à diriger, disposant en quelque sorte du gouvernement d'un pays comme la France.

M. Émile Ollivier, malgré son assurance, semblait pour-

(1) Lettre à M. Clément Duvernois datée de Saint-Tropez, 2 octobre 1869 (Pièces saisies aux Tuileries).

tant à certains moments se rendre compte des difficultés de l'entreprise dont il assumait la responsabilité. Il écrit de Saint-Tropez, en date du 5 octobre, à M. Clément Duvernois :

« Plus j'y réfléchis, moins je conçois que j'y entre autre- » ment (au ministère). Imaginez quelle sera ma situation » entre une cour, dans laquelle je suis un étranger, un en- » nemi, et une Chambre qui, composée en partie de créa- » tures de Rouher, sera journellement excitée par lui contre » moi. Si je ne prenais pas mes sûretés, je serais impuissant » et ridicule. Mais, à mon avis, la meilleure combinaison ne » serait pas celle que je vous ai indiquée. Le mieux serait » de laisser le ministère tel qu'il est jusqu'à la réunion de la » Chambre ; je lui viendrai en aide contre les irréconciliables ; » les groupes et les partis s'organiseront ; en ce qui me con- » cerne, je serai amené à rompre avec la partie pointue du » tiers-parti, ce qui me donnera plus de liberté dans mes » allures. Alors, naturellement, une multitude de combi- » naisons s'offriront, et je me prêterai très-volontiers à faci- » liter celle qui aura le plus de chances.

» L'essentiel pour l'Empereur est qu'il donne au pays l'as- » surance qu'il est sincèrement dans la voie parlementaire. » Il n'y a pour cela que deux moyens : ou, avant la session, » charger quelqu'un de former un cabinet avec un pro- » gramme déterminé et convenu, ou attendre les débats de » la Chambre afin d'appeler ceux qui auront groupé la majo- » rité autour d'eux. Cette dernière conduite me paraîtrait la » plus facile et la plus prudente. Si cette solution était » adoptée, je ne refuserais nullement de m'entendre avant » sur le programme avec l'Empereur, et de me faire ministre » *in partibus* ou *in petto*.

» Quant à un ministère tiers-parti pur, il est impos- » sible. En dehors de quelques individualités, il n'y a dans

» ce groupe ni talent ni autorité, et la majorité s'insurgerait.

» Le rappel de Rouher amènerait une révolte dans l'opi-» nion. Elle userait définitivement un homme de grande » valeur dont le rôle n'est pas fini et qu'il faut tenir en » réserve.

» Le vrai est non de *fortifier* le ministère actuel, ce serait » un rapiéçage sans valeur, mais de créer un ministère *nou-» veau* avec la partie libérale du ministère actuel et la partie » sensée des 46.

» Toute autre solution ne réussira pas. »

On vient de voir dans le chapitre précédent comment M. E. Ollivier avait effectué cette rupture avec ce qu'il appelle la partie pointue du tiers-parti, et même avec le tiers-parti tout entier, en se rapprochant de la droite avant l'ouverture de la session dans l'intention de former avec elle ce ministère dont il parle dans la lettre dont voici la fin : « Il n'y a de doute dans mon esprit que sur l'époque à » laquelle ce nouveau ministère doit être créé. Vaut-il mieux » qu'il le soit maintenant ? Vaut-il mieux attendre la session ? » Je vous ai indiqué dans quelles conditions on pourrait le » créer avec moi de suite. Mais je préférerais (et c'est l'opi-» nion que j'ai exprimée à Magne) qu'on attendît la session. » Jusque-là on marche plus ou moins à tâtons. Voyez donc » quelle serait ma situation si, un mois après mon arrivée » au ministère, la Chambre, organisée par les Mathieu et les » David, repoussait notre candidat à la présidence, qui ne » saurait être autre que M. Schneider. Il faudrait se retirer » platement sans avoir rien fait, couvert des risées publiques, » ou bien dissoudre, ce qu'il est de bonne politique d'éviter » à tout prix.

» Si, au contraire, je n'arrive aux affaires que lorsque, la » Chambre et moi étant tâtés, nous nous serons mis d'accord,

» il n'y a plus aucune difficulté, et ayant toute ma jeunesse,
» j'aurai toute ma force. »

Il termine par cette phrase à effet dont son correspondant ne pouvait guère être la dupe :

« L'idée que mon temps va s'user en intrigues, en ma-
» néges personnels, m'obsède et m'épouvante, et je ne puis
» m'y plier. »

Comme si la vie politique de M. E. Ollivier était autre chose qu'une longue suite d'intrigues et de manéges depuis le jour où il s'était associé aux combinaisons de M. de Morny.

M. Émile Ollivier était encore à Saint-Tropez dans les premiers jours d'octobre ; son éloignement de Paris prolongeait des négociations dont la conclusion devenait de jour en jour plus nécessaire. M. Clément Duvernois le fit revenir. Son retour devint le signal d'un débordement de cancans politiques, s'il est permis de s'exprimer ainsi, comme on n'en vit jamais de pareil dans un temps où régnait le cancan universel. Les listes ministérielles se succédaient dans les journaux ; les reporters fournissaient sur ceux qui en faisaient partie les détails les plus personnels. Ils parlaient des futurs ministres comme ils auraient parlé des acteurs chargés des principaux rôles d'une pièce nouvelle. La transformation de l'Empire par M. E. Ollivier et Clément Duvernois prenait un faux air de première représentation.

Les choses durèrent ainsi des premiers jours d'octobre au 29 de ce mois, où M. Clément Duvernois, jugeant le moment venu de pousser au dévouement, demanda pour M. E. Ollivier une audience à l'Empereur. Le chef du cabinet lui répondit tout de suite :

« Compiègne, 30 octobre 1869.

» Mon cher monsieur Duvernois,

» L'Empereur a reçu votre lettre. Sa Majesté me charge de vous dire

qu'elle verrait avec plaisir M. Émile Ollivier; mais pour éviter les indiscrétions des journaux et de tous les petits journalistes qui encombrent Compiègne, il faudrait prendre certaines précautions pour leur échapper. Voici, par conséquent, ce qu'il faudrait faire. M. Émile Ollivier partirait demain soir, lundi, par le train de *huit heures*. Il arriverait à dix heures une minute à Compiègne. Je l'attendrai à la gare. Il pourrait repartir à deux heures trente minutes du matin, pour arriver à Paris à quatre heures quarante-cinq minutes du matin.

» Si M. Émile Ollivier a soin, en arrivant à la gare de Paris, de s'entourer la tête d'un cache-nez, il pourra passer inaperçu.

» Prévenez-moi, afin que je puisse aller le recevoir à la gare.

» Tout à vous.

» F. PIÉTRI. »

M. Émile Ollivier partit le soir même à l'heure indiquée. M. Piétri fut averti que non-seulement il aurait un cache-nez, mais encore qu'il ne porterait pas de lunettes, ce qui le rendait méconnaissable.

Ce déguisement imposé à M. Émile Ollivier changeait quelque peu son œuvre en aventure, et n'annonçait point de la part de l'Empereur une volonté bien arrêtée de modifier la direction de son gouvernement. A quoi bon toutes ces précautions, si Napoléon III avait cette ferme intention ? L'entrevue de Compiègne laissa en effet les choses en suspens. Une partie du mois suivant s'écoula en intrigues et en manéges. L'Empereur hésitait à prendre une décision franche, de tristes pressentiments l'agitaient, son testament porte la date de la fin d'octobre 1869. C'est au moment où il paraissait uniquement occupé à transformer son gouvernement, qu'il déposa au Sénat les lettres patentes par lesquelles il nommait un conseil de régence dont la présidence appartiendrait à l'Impératrice, et dont feraient partie le prince Napoléon, M. Rouher, M. de la Valette, l'amiral Rigault de Genouilly, M. Jérôme David, M. Laity, ainsi que le ministre de la guerre, le commandant de l'armée de Paris et le premier président de la Cour de cassation. L'indécision de l'Empereur, sans parler de la

note au *Journal officiel* sollicitée par M. E. Ollivier, et qui excitait sa défiance, venait surtout de sa répugnance à se séparer entièrement des ministres actuels; il aurait voulu leur adjoindre M. E. Ollivier et un ou deux de ses amis. M. E. Ollivier refusa de s'associer à cette combinaison. « *Non possumus*, écrit-il à son confident ordinaire (1), plus » je réfléchis, moins j'hésite. Prendre des anciens membres » de la majorité dans un ministère que je formerais serait » une preuve de conciliation et de largeur d'esprit, m'an- » nexer à eux serait une preuve de faiblesse ou de basse » ambition.

» La majorité ne serait pas plus désavouée par la transla- » tion de Forcade au commerce qu'elle ne l'a été par la croix » de commandeur donnée à Latour-du-Moulin, que la ma- » jorité de 1863 ne l'a été par le renvoi de Persigny immé- » diatement après l'élection. Retirer Forcade de l'intérieur » est certes une concession moins grave que d'avoir congédié » Rouher : pourquoi, après avoir consenti à l'une, ne pas se » résigner à l'autre ? Pourquoi rester toujours entre deux » systèmes et ne pas accepter avec résolution les exigences » du mécanisme constitutionnel ?

» Que perdra l'Empereur à se montrer conciliant ? Rien. » Je ne saurais au contraire, sans perdre toute ma force, » accepter la solidarité d'élections faites selon une méthode » que je déconseillerais. Que diraient mes amis ? Que diraient » Lambrecht, Janzé et tous ceux qui sont restés sur le champ » de bataille sous les coups de l'administration Forcade ? » M'associer à Forcade comme ministre de l'intérieur m'est » aussi impossible que de combattre Schneider comme pré- » sident.

(1) Lettre à M. Clément Duvernois du 5 novembre (Papiers saisis aux Tuileries).

» Le sens moral abandonne ce peuple », ajoute M. Émile Ollivier sans se douter de ce qu'une telle réflexion avait de triste dans sa bouche; « rendons-le-lui par l'exemple, en » accomplissant rigoureusement nos devoirs, et quel plus » impérieux devoir que la fidélité à l'amitié et le respect de » liens politiques? *Non possumus.*

» M. Rouher reviendra! mais croyez-vous que cela même » soit aisé? Ne serait-ce pas pour l'Empereur une démarche » plus humiliante que d'appeler un homme nouveau et le » charger de former un ministère? Au point de vue de » l'amour-propre, il ne peut rien y avoir de plus dur pour » l'Empereur que le rappel de Rouher, et je doute fort » d'ailleurs que Rouher consente à revenir autrement que » comme un ministre constitutionnel avec un programme » déterminé. Donc *non possumus*, et je repars dimanche » pour Saint-Tropez. » Ce qu'il fit en effet.

M. Émile Ollivier, avant de quitter Paris, avait reçu une lettre de l'Empereur. Le secrétaire particulier de Napoléon III, M. Piétri, eut l'ordre de l'adresser décachetée à M. Clément Duvernois pour qu'il en prît connaissance avant de l'adresser au destinataire. Le billet envoyé par M. Piétri, le 7 novembre, à M. Clément Duvernois à cette occasion, contient cette phrase : « Je suis heureux que l'Empereur » vous charge d'être l'intermédiaire de cette correspon» dance, parce que vous pourrez de nouveau développer les » raisons données par Sa Majesté et empêcher peut-être que » M. Ollivier n'obéisse, malgré lui, à des intrigues qui n'ont » pas toutes le bien du pays pour principal mobile. »

Les intrigues nouées autour de M. Émile Ollivier ne pouvaient pas être bien dangereuses, car elles avaient toutes pour but de lui faire accepter le ministère à quelque condition que ce fut. M. Clément Duvernois n'était pas le

dernier à l'y pousser. La pensée émise par M. Émile Ollivier d'entrer au ministère après l'ouverture des Chambres lui semblait fausse et dangereuse ; il croyait avec raison que pour dominer dès le premier jour les éléments divers de la majorité, il fallait être ministre et non candidat ministre. C'était, selon lui, mal connaître les hommes que de penser qu'ils élèvent volontiers un de leurs collègues au pouvoir. « Cela est possible dans une Chambre rompue aux habitudes » parlementaires et à la discipline, mais pour réunir dès la » première heure une forte majorité, l'éclat du talent ne suffit » pas, il faut le fait accompli. Entre les hésitations d'une frac- » tion de l'ancienne majorité sourdement travaillée peut-être » par les amis des anciens ministres, les colères de la gauche » et les intrigues du tiers-parti, Ollivier pourrait avoir un » succès douteux, presque un échec qui le rendrait impos- » sible pour six mois, ou être conduit à contracter des enga- » gements qui le compromettraient dans l'avenir. Arriver à » la Chambre en ministre, c'est conquérir la certitude d'avoir » un vote de confiance et la possibilité de gouverner. Arriver » en député, c'est tout jouer sur un discours et peut-être se » livrer au tiers-parti. »

Voilà ce que M. Clément Duvernois écrivait à Napoléon III. Le journaliste itinérant, l'ancien rédacteur de tant de feuilles diverses avait alors son appartement à Compiègne au-dessous de celui de l'Empereur. Intermédiaire de plus en plus actif entre l'Empereur et M. Émile Ollivier, il faisait valoir avec chaleur auprès de ce dernier les raisons qui devaient le décider à entrer au pouvoir. Il se crut si sûr de l'avoir touché qu'il écrivit à l'Empereur que son ami ne tarderait pas à consentir à accepter le ministère, le 25 à la veille de la session, après les élections de Paris, moyennant quelques réserves insignifiantes : « Sur les questions de principes, je ne vois

» pas qu'il y ait de difficultés sérieuses. La note au *Journal* » *officiel* n'était pas du tout dans la pensée d'Ollivier une pré- » caution contre l'Empereur ou un moyen d'amoindrir le » rôle constitutionnel de Votre Majesté. Ollivier est comme » moi, sur ce point, de l'école de M. Guizot. Il n'admet pas du » tout que l'Empereur doive avoir un rôle effacé ni que le » trône soit un fauteuil vide. Il désire que l'Empereur gou- » verne avec l'opinion et dans le sens de l'opinion. Il ne veut » à aucun prix amoindrir un prestige qu'il considère avec » raison comme une des meilleures garanties de l'ordre. Son » dévouement (un peu tendre) pour Votre Majesté le fortifie » encore dans sa conviction. Ollivier ne voit au fond que » deux choses qui me semblent raisonnables.

» Il veut d'abord que son entrée mette un terme à une » anarchie ministérielle dont Votre Majesté a reconnu plu- » sieurs fois les inconvénients. Il ne faut pas qu'un ministre, » en s'exposant aux coups de l'opposition, soit affaibli par » l'attitude incertaine ou hostile de quelques-uns de ses col- » lègues. A une opposition révolutionnaire disciplinée, il faut » opposer un gouvernement qui ne le soit pas moins. Des » ministres luttant les uns contre les autres ouvertement ou » sourdement, ayant chacun des coteries dans le gouverne- » ment et des organes dans la presse, c'est là, que Votre » Majesté me pardonne de le lui dire, un des plus grands » périls de la situation. La dignité du gouvernement en » souffre, et l'anarchie ministérielle est reflétée dans le pays » par les diverses branches de l'administration.

» Voilà ce qu'Ollivier veut faire cesser en établissant un » accord préalable, non point en dehors de l'Empereur, mais » sous l'autorité de Votre Majesté. Ce qu'il veut bien consta- » ter ensuite, c'est qu'il ne se faufile pas dans l'ancien » cabinet, mais qu'il fait partie d'un cabinet nouveau, dans

» lequel d'anciens éléments sont admis. La nouvelle de la » démission des ministres et l'appel public d'Ollivier à Compiègne le satisferaient sur ces deux points.

» Quant à M. de Forcade, Ollivier l'acceptera. Il ne croit » pas que le départ de M. de Forcade implique le désaveu » des élections de 1869, puisque le départ de M. de Persigny, » en 1863, n'a pas impliqué le désaveu de la majorité ; mais » il voit bien que c'est une concession qu'il doit faire. Il ne » demandera que deux choses (du moins il me le disait tout » à l'heure) ; il demandera que M. de Forcade accepte le » programme soumis à Votre Majesté, et ensuite que M. de » Forcade m'accepte comme sous-secrétaire d'État.

» Sur le premier point, je n'ai rien à dire. Quant au » second, il va sans dire que, si tel était le bon plaisir de » l'Empereur, je m'effacerais au dernier moment, après » avoir encouragé Ollivier en acceptant d'abord. Il n'y a » dans ma pensée qu'un vif désir de bien servir l'Empereur » en amenant un rapprochement nécessaire, mais il n'y a » aucune préoccupation personnelle. Je suis un rameau » obscur du grand arbre. Que l'arbre prospère, je n'ai besoin » de rien autre chose. »

On verra bientôt tout ce qu'il fallait penser de ce désintéressement.

M. Émile Ollivier avait quitté Paris le 8 novembre, laissant M. Clément Duvernois travailler au succès des combinaisons qui devaient tous les deux les porter au pouvoir. M. Clément Duvernois, rédacteur en chef du *Peuple français*, crut devoir modifier les allures de son journal jusqu'alors assez favorable aux idées libérales. Le *Peuple français* se mit tout d'un coup à parler de la nécessité de réprimer plus sévèrement les écarts de la presse, et à déclarer que l'intention du nouveau ministère en train de se

former était d'agir en conséquence. Cette menace était-elle sérieuse ou s'agissait-il simplement d'une tactique pour rassurer la droite ? Quoi qu'il en soit de ce changement, il faut rendre à M. Émile Ollivier cette justice qu'il ne l'accepta point. A peine arrivé à Saint-Tropez, il écrivit à M. Clément Duvernois :

« 10 novembre 1869.

» Cher ami,

» J'ai beaucoup réfléchi chemin faisant; voici où j'en suis :

» 1° Je me range à votre avis et à celui de Magne. Je crois que le ministère doit être réorganisé avant la session, immédiatement après l'élection de Paris.

» 2° Plus que jamais je considère comme impossible que j'entre dans une voie de répression à l'égard de la presse. Moi, libéral, je poursuivrais alors que les réactionnaires n'ont pas poursuivi! cela me coulerait du coup et pour toujours.

» J'ai écrit à l'Empereur dans ce sens. Vous êtes averti; agissez en conséquence et m'annoncez dans le *Peuple* de manière à effacer l'impression de vos derniers articles. Il faut que, si vous arrivez à l'intérieur, votre signification soit liberté et non réaction ! Prenez-y garde, manœuvrez hardiment pour cela et sans retard.

» Votre dévoué,

» ÉMILE OLLIVIER. »

Une correspondance très-active était engagée entre l'Empereur et M. E. Ollivier, toujours hésitant en apparence à accepter le ministère, objet de sa constante ambition. Il était temps pourtant d'en finir. Une dernière lettre de Napoléon III lui servit de prétexte pour mettre fin à son indécision volontaire. Un billet à M. Clément Duvernois l'informe de sa résolution :

« 11 novembre 1869.

» Après la lettre de l'Empereur, je supprime la lettre que je lui écrivais. Voici celle que je lui réponds. Je vous l'envoie pour que vous la fassiez parvenir; remettez-la ouverte ou fermée, suivant ce que vous jugerez le meilleur; mais lisez-la avant.

» Insistez pour Forcade au Conseil d'État : c'est parfait. Il n'est pas humilié par là, et la satisfaction de l'opinion publique de ne pas le voir à l'intérieur vous aidera habilement (*sic*) ; travaillez pour que cette combinaison réussisse.

» Je partirai d'ici *dimanche* : j'arriverai d'un trait.

» La lettre de l'Empereur est si confiante, si noble, qu'elle triomphe de tous mes scrupules. Je suis décidé et je marche au combat ! Que Dieu bénisse nos armes ! »

M. Émile Ollivier répond en même temps à l'Empereur que ses journées se passent à réfléchir, et qu'il croit devoir lui communiquer le résultat de ses réflexions : « Or, voici ce » qui m'apparaît de plus en plus clairement. Votre sénatus- » consulte a été une transformation dans les choses ; il faut » que mon avénement soit une transformation dans les per- » sonnes. Tout en respectant les situations acquises, il faut » que vous vous efforciez d'attirer à vous le plus grand nom- » bre possible de jeunes hommes, et de donner à ceux que » vous ne pouvez employer de suite l'espérance d'être uti- » lisés plus tard.

» Voilà pourquoi j'ai proposé à Votre Majesté la nomina- » tion de Duvernois au sous-secrétariat d'État de l'intérieur. » Voilà pourquoi je propose aujourd'hui la nomination de » M. Philis au secrétariat de la justice. M. Philis a trente- » huit ans ; il est avocat, ami et émule de Gambetta et de » Ferry ; il s'est séparé d'eux pour me rester fidèle. C'est un » orateur vaillant et éprouvé qui ramènera avec énergie les » jeunes irréconciliables avec lesquels il s'est mesuré déjà » plus d'une fois. Appelez à vous la jeunesse, Sire, elle seule » peut sauver votre fils ; les vieillards égoïstes qui vous en- » tourent ne songent qu'à eux. »

L'idée que l'exemple de M. Philis pouvait encourager la jeunesse à se rallier à l'Empire donne la mesure des illusions de M. Émile Ollivier. Mais ce n'est pas tout que d'avoir trouvé un secrétaire général pour le ministère de la justice, et un sous-secrétaire d'État pour le ministère de l'intérieur, il faut encore découvrir des ministres. Il offrira donc le ministère des affaires étrangères à M. Daru, le portefeuille

du commerce à M. Buffet. « Je connais, mieux encore » que vous, Sire, ajoute-t-il, les inconvénients de ce » personnage ; mais il a fait avec nous la loi sur les coali- » tions, il n'est pas protectionniste, il parle bien, est honnête » et jouit d'une réelle influence sur une partie de l'opinion ; » quant à ses inconvénients, j'en fais mon affaire et je m'in- » génierai à en défendre Votre Majesté. Si cependant, Sire, » vous ne pouviez vous résigner à M. Buffet, ce que je re- » gretterais, je vous prierais de m'autoriser à m'adresser à » M. Segris. Je voudrais ne vous entourer que de personnes » qui vous fussent agréables. » L'Empereur pouvait sans crainte faire de M. E. Ollivier son principal ministre constitutionnel, il était certain d'avance que sa volonté personnelle ne rencontrerait jamais une bien vive résistance de la part de l'introducteur du régime parlementaire dans l'Empire ; M. E. Ollivier ajoute tristement : « Nous sommes à l'en- » trée d'un défilé difficile et nous ne le franchirons qu'en pre- » nant chacun un peu sur nous. Après la session, si, comme » je l'espère, nos jeunes recrues se sont bien conduites au » feu, vous pourrez arranger tout cela autrement, de manière » à ne vous imposer le sacrifice d'aucune répugnance person- » nelle. » M. E. Ollivier, pour tranquilliser encore mieux l'Empereur, lui offrait de confier le ministère de l'intérieur à une de ses créatures les plus dévouées, au préfet de police. « Est-ce que M. Piétri n'aurait pas l'étoffe d'un ministre de » l'intérieur ? Je m'en accommoderais fort bien. »

« Si Chasseloup se trouve trop démuni au ministère des » beaux-arts, on pourrait le mettre aux travaux publics, » où un orateur n'est pas indispensable, et l'on placerait » Talhouët aux beaux-arts. Il y aurait encore une autre » combinaison, ce serait de redonner à Chasseloup son » ancien ministère de la marine. Vous auriez ainsi un porte-

» feuille de plus pour un homme nouveau, M. Mége, par » exemple, qui parle bien et qui jouit de beaucoup de con- » sidération. Enfin, on pourrait placer Chasseloup à l'inté- » rieur avec Duvernois, jusqu'au jour où le sous-secrétaire » d'État deviendrait ministre (1). »

Les anciens serviteurs de l'Empire ne se doutaient pas en ce moment du sans-gêne avec lequel un nouveau venu, une recrue non encore éprouvée sur le champ de bataille les plaçait et les déplaçait à sa guise. M. de Chasseloup-Laubat servant de chapeau à M. Clément Duvernois, le plus important des ministères réservé *in petto* à un jeune *faiseur*, cela pouvait donner une idée de ce que deviendrait le pouvoir entre les mains de M. E. Ollivier.

Le futur ministre était encore le 14 novembre à Saint-Tropez. Un billet écrit par lui à M. Clément Duvernois l'informa le 15 qu'il allait en partir :

« Cher ami,

» Voici une nouvelle lettre.

» Je vous attends mercredi à dix heures.

» Ayez les dernières impressions de l'Empereur pour que je me mette à l'œuvre résolûment et que tout soit terminé en quarante-huit heures.

» Vous ferez bien d'aller un peu adoucir Girardin. Qu'il nous attaque dans deux mois, c'est égal ; mais il faudrait l'avoir au début.

» Tenez bon pour Forcade au Conseil d'État, cela concilie tout ; tandis qu'à l'intérieur la position ne sera pas tenable.

» Je n'annonce mon retour à personne. »

L'arrivée de M. Émile Ollivier à Paris ne pouvait manquer de donner une vive impulsion aux négociations ministérielles dont les journaux ne cessaient d'entretenir leurs lecteurs. L'année touchait pourtant à sa fin et la transformation de l'Empire, tous les jours annoncée et chaque jour reculée, semblait sur le point de passer à l'état de fiction,

(1) Lettre à l'Empereur datée du Corps législatif, 13 novembre.

lorsque le 28 décembre le *Journal officiel* parut avec les deux notes suivantes :

« Les ministres ont remis leurs démissions à l'Empereur, qui les a acceptées. Ils restent chargés de l'expédition des affaires de leurs départements respectifs jusqu'à la nomination de leurs successeurs.

» L'Empereur a adressé à M. Émile Ollivier, député au Corps législatif, la lettre suivante :

« Palais des Tuileries, le 27 décembre 1869.

» Monsieur le député,

» Les ministres m'ayant donné leur démission, je m'adresse avec con-
» fiance à votre patriotisme pour vous prier de me désigner les personnes
» qui peuvent former avec vous un cabinet homogène, représentant fidèle-
» ment la majorité du Corps législatif, et résolues à appliquer, dans sa
» lettre comme dans son esprit, le sénatus-consulte du 8 septembre.

» Je compte sur le dévouement du Corps législatif aux grands intérêts
» du pays, comme sur le vôtre, pour m'aider dans la tâche que j'ai entre-
» prise de faire fonctionner régulièrement le régime constitutionnel.

» Croyez, monsieur, à mes sentiments.

» NAPOLÉON. »

M. Émile Ollivier avait enfin obtenu de l'Empereur la note qu'il demandait depuis le commencement des négociations; il était officiellement chargé de composer le ministère. La liste du nouveau cabinet n'était cependant point encore définitivement arrêtée le 31 décembre, et sa formation paraissait se hérisser d'heure en heure de difficultés nouvelles, si l'on en juge par le billet suivant de M. Ollivier à M. Duvernois :

« 31 décembre 1869.

» Mon cher ami,

» Je ne demanderais pas mieux que de vous avoir, vous le savez. L'Empereur le désire ; mais il croit que, dans votre intérêt, il vaudrait mieux différer, de façon que votre avénement fût plus efficace.

» Ce que vous me dites de Magne m'embarrasse. Vous savez qu'avant de me lier avec lui j'ai consulté beaucoup, et que nul n'a été plus ardent que Girardin à me conseiller de le garder. La Bourse devait baisser d'un franc si je ne le gardais pas. Maintenant me voilà lié.

» Je vous souhaite de n'être jamais chargé de former un ministère et de ne jamais vous trouver aux prises avec la férocité des amours propres.

» A vous.

» ÉMILE OLLIVIER. »

M. E. de Girardin, tantôt très-dévoué, tantôt très-hostile à M. E. Ollivier, n'avait cependant pas cessé d'être mêlé aux intrigues et aux manœuvres tentées depuis longtemps pour amener la transformation de l'Empire. M. E. de Girardin se trouvait, comme on l'a vu dans le courant du mois de novembre, dans sa phase d'hostilité; il s'était laissé amadouer par M. Clément Duvernois. M. E. Ollivier, réconcilié avec lui, l'avait chargé d'offrir à son compère, dans la transformation de l'Empire, le portefeuille du commerce en échange de la sous-secrétairie d'État au ministère de l'intérieur. M. Duvernois avait accepté. La jeunesse du député de Gap, sa présence si nouvelle à la Chambre, son rôle de favori de l'Empereur, donnèrent lieu, de la part des hommes politiques à qui M. Émile Ollivier avait également proposé de faire partie du cabinet, à des objections contre l'entrée de M. Clément Duvernois au ministère. M. Magne s'en fit l'organe. M. Duvernois comprit qu'il ne trouverait pas dans son ancien compère un homme d'une volonté assez ferme pour lui sacrifier M. Magne, fort mêlé à toutes les intrigues de ce dernier temps, mais il se garda bien de lui rendre tout de suite sa parole; il écrivit à M. Émile Ollivier qu'il devait lui rendre cette justice qu'il n'avait accepté le ministère du commerce qu'après s'être convaincu que « les hommes distingués qui forment le centre gau- » che et les hommes éminents qui forment la gauche du » centre droit refusaient le pouvoir. J'ai accepté alors sans » hésiter un honneur assez périlleux pour que tout le monde » le refusât, mais je viens vous rendre toute liberté en décla- » rant que je refuse d'entrer désormais dans une combinai- » son où M. Magne aurait le portefeuille des finances. »

Cette fière déclaration était suivie de réflexions qui trahissaient un assez vif mécontentement non-seulement contre le

futur premier ministre, mais encore contre l'Empereur. « Je crois qu'il n'est pas pratique de vouloir coudre ensemble » du drap neuf et du drap vieux, et qu'il faut choisir entre un » cabinet d'action et un cabinet d'inaction. A vrai dire, j'ai » cru que le choix de l'Empereur était fait quand je l'ai vu » prendre un premier ministre de quarante ans. J'ai pensé » qu'après avoir donné au pays toutes les libertés de discus- » sion, il désirait donner à ces libertés un aliment et un » emploi en entrant résolûment dans la voie des réformes » civiles, judiciaires, financières, commerciales, industriel- » les. En un mot, je croyais à un 52 libéral. Pour accomplir » cette œuvre, je croyais que vous alliez faire appel à tous » ces hommes jeunes que des ministres imprévoyants ont » tenus à l'écart de l'administration et de la Chambre.

» Je vous voyais déjà faire appel à tout ce qu'il y a de » capable dans la Chambre, dans la presse, dans le barreau. » Il me semblait qu'à la tête de ces troupes fraîches, un gé- » néral de quarante ans pouvait livrer avec succès, ou du » moins avec honneur, une bataille décisive à ceux qui veu- » lent renverser l'Empire et à ceux qui veulent en faire un » tout petit jouet. Dans cette hypothèse, j'arrivais tout na- » turellement ; je n'étais ni un favori ni un accident ; j'étais » un rouage de la grande machine que vous allez mettre » en marche, et, si haut que m'ait placé votre confiance, » je me perdais dans la foule des nouveaux venus. Mais » franchement que voulez-vous qu'aille faire ma jeunesse » au milieu d'un personnel gouvernemental hésitant, timide, » et qui croit que l'art de bien gouverner est l'art de bien » dire sans rien faire?

» Je vous demanderai aussi ce que vous allez faire dans » cette galère, si le devoir ne vous y enchaîne. Entourez- » vous donc d'hommes sages et prudents qui vous modére-

» ront, et laissez-nous attendre. Seulement n'oubliez pas, » mon cher ami, que la France est énervée comme l'homme » qui ne boirait que du café et des liqueurs sans rien manger. » Si vous lui donnez la liberté politique sans lui donner une » occupation par les réformes indispensables, par la décen- » tralisation, par le remaniement des impôts, par les travaux » féconds, elle deviendra épileptique, et le gouvernement » parlementaire périra encore une fois par les mêmes rai- » sons qui l'ont tué.

» Voilà donc qui est entendu; quand vous voudrez faire » un gouvernement d'action, je serai votre homme sans » condition et sans délai; mais je suis trop résolu pour être » le membre d'un cabinet mixte, et trop clairvoyant pour » être le membre d'un cabinet d'inaction (1). »

L'un des trois fondateurs de l'Empire parlementaire, celui qui après l'Empereur avait la part la plus importante dans l'œuvre commune, M. E. Ollivier en un mot, n'était donc plus aux yeux du troisième collaborateur qu'un ministre fainéant, bon à rejoindre les ministres des deux dernières monarchies sur la liste des hommes d'Etat inutiles. L'Empire libéral n'existait pas encore, et la brouille éclatait entre ses créateurs; triste augure pour l'avenir!

Le centre gauche et le centre droit tenaient une réunion au Grand-Hôtel, dans la soirée du 27. La séance du centre gauche touchait à sa fin; lorsque tout à coup la porte s'ouvrit, et M. Émile Ollivier entra au grand étonnement des membres de la réunion; il était lui-même aussi étonné qu'eux. Il expliqua comment, en croyant se rendre dans la réunion du centre droit, il s'était trompé de salle, et pour s'excuser en quelque sorte d'avoir troublé la délibéra-

(1) Lettre à M. Émile Ollivier du 31 décembre.

tion de ses collègues, il leur communiqua la lettre de l'Empereur qu'il avait reçue à huit heures du soir. Le centre gauche parut recevoir cette communication avec une certaine froideur. L'accueil que lui fit le centre droit fut au contraire des plus chaleureux. Les membres de cette réunion coururent s'inscrire aux Tuileries.

Le centre droit, en effet, triomphait, car, soit que le cabinet ne dût subir qu'une simple modification, soit qu'il fût complétement renouvelé, M. E. Ollivier n'avait point dissimulé son intention d'en exclure autant que possible le centre gauche, dont les membres lui causaient une vive répugnance. M. Magne servant de pivot à sa combinaison, il se flattait de n'y admettre que des membres du centre droit, lorsque MM. Segris et de Talhouët, sur lesquels il comptait principalement, lui déclarèrent formellement qu'ils ne feraient partie du nouveau cabinet que si M. Napoléon Daru et M. Buffet, les deux chefs du centre gauche, y entraient en même temps qu'eux. Cela coupait court au projet formé par M. Émile Ollivier et qui consistait à former le cabinet de membres du précédent ministère et de membres nouveaux. M. Émile Ollivier se serait à la rigueur accommodé de M. Napoléon Daru, mais on a vu qu'il n'aimait pas M. Buffet et que l'Empereur partageait son antipathie. Les journaux, cependant, avaient donné comme positive la formation du ministère mixte. Que faire? M. Émile Ollivier eut l'idée singulière de s'adresser à M. Buffet lui-même et de le prier d'obtenir de MM. Segris et de Talhouët leur consentement à devenir ministres sans lui et sans M. Napoléon Daru. M. Buffet se prêta avec un désintéressement magnanime à cette négociation, mais il ne put vaincre les résistances de ses collègues du centre droit. M. Émile Ollivier comprit qu'il fallait s'exécuter et,

suivi de M. de Talhouët, il se rendit chez M. Buffet pour lui offrir un portefeuille. M. Buffet accepta à condition que la même proposition serait faite à M. Napoléon Daru, et dans le cas où leur présence à tous les deux dans le cabinet ne serait pas jugée possible, il s'offrit, avec la même générosité qu'on lui a vu déployer tout à l'heure, pour amener M. Napoléon Daru à consentir à recevoir un portefeuille. M. Émile Ollivier remercia M. Buffet et courut chez M. Napoléon Daru qu'il trouva intraitable. Entrer au ministère sans M. Buffet, M. Daru n'y saurait consentir, mais pourquoi M. Buffet persévérerait-il dans sa répugnance à entrer dans le cabinet sans lui? Il s'offrit à son tour pour essayer de la vaincre. Le temps s'écoulait au milieu de ces allées et venues. La mission de M. Émile Ollivier allait-elle échouer devant l'obstination des membres du centre droit à exiger la présence dans le cabinet d'un ou deux membres du centre gauche, et devant le refus inébranlable de M. Buffet d'y entrer sans M. Napoléon Daru, et celui de M. Napoléon Daru d'en faire partie sans M. Buffet? Les journaux citaient comme ministres possibles des hommes dont le choix témoignait de l'embarras de M. Émile Ollivier. Il eut, dans la soirée du 28, un moment de découragement dont il fit part à l'Empereur. Il prit même la résolution, si dans la journée du lendemain 29 ses démarches restaient vaines, de renoncer à la tâche que lui confiait la lettre du 27 décembre. M. Magne devait être chargé de la remplir à sa place.

M. Émile Ollivier ne pouvait sortir d'embarras qu'en ouvrant l'entrée du cabinet à deux membres du centre gauche, mais peu désireux d'accroître l'importance de ce groupe, il reculait devant cette nécessité, en donnant pour prétexte qu'il n'était autorisé par l'Empereur qu'à offrir un seul portefeuille au centre gauche; les journaux officieux

de l'ancien Empire, très-enclins à compliquer les difficultés inhérentes à sa transformation, et à en créer de nouvelles, s'empressèrent de déclarer que l'Empereur ne s'occupait nullement des négociations de M. Émile Ollivier et qu'il accepterait la liste ministérielle qui lui serait proposée, « considérant sa responsabilité comme en dehors du choix » des personnes ministérielles. La responsabilité de ces choix, » M. Émile Ollivier doit la conserver tout entière, la sin- » cérité du régime parlementaire exigeant que le chef du » cabinet garde la liberté de ses mouvements » (1).

M. Clément Duvernois publiait pendant ce temps-là dans son journal *le Peuple français*, organe particulier des Tuileries, des articles où il menaçait M. Émile Ollivier des foudres de la droite s'il prenait hors d'elle le point d'appui de son cabinet. Les partisans de l'Empire libéral commençaient à montrer une certaine inquiétude; le bruit d'une volte-face nouvelle du gouvernement prenait de la consistance, lorsque M. Émile Ollivier, enfin parvenu à composer, tant bien que mal, un ministère avec d'anciens membres du cabinet, deux ou trois personnages inconnus et MM. Segris et Chevandier de Valdrôme, s'empressa dans sa joie d'écrire à M. Magne : « Tout est terminé. Maintenant, Dieu veuille que le flot nous » porte haut et loin ! Du moins nous sommes sûrs que nous » saurons tomber en hommes de cœur. Ce qui m'encourage » beaucoup plus que tout, c'est que nous serons soutenus » par votre admirable parole et par votre expérience. »

Mais le flot se retirait déjà et menaçait de laisser à sec la barque qui portait M. E. Ollivier et sa fortune; tout semblait terminé, lorsqu'au dernier moment deux membres du cabinet à peine formé demandèrent que de nouvelles démarches fussent faites auprès du centre gauche.

(1) Le *Constitutionnel*.

La situation de M. E. Ollivier devenait à chaque instant plus périlleuse; le centre gauche, qui se serait contenté d'abord de deux petits portefeuilles, exigeait maintenant ceux des finances et des affaires étrangères. Sacrifier M. Magne, sur lequel il paraissait tant compter quelques jours auparavant, M. E. Ollivier, plutôt que de s'y résoudre, ne préférerait-il pas tomber en homme de cœur? M. Magne, s'il s'attendit jamais à quelque scrupule exagéré de fidélité de la part de son ami, ne tarda pas à être désabusé par un petit billet dans lequel le futur garde des sceaux lui fit savoir que l'alliance du centre droit et du centre gauche et, par conséquent, la formation du cabinet ne tenait plus qu'à une condition, c'est que tous les ministres, sauf celui de la marine et de la guerre, fussent des hommes nouveaux. M. Magne comprit qu'il ne restait plus à son admirable parole et à son expérience qu'à prendre congé de M. E. Ollivier. Il s'exécuta de bonne grâce et reçut en récompense, comme M. de Forcade de la Roquette, une lettre de l'Empereur qui le remerciait de ses bons et loyaux services.

M. E. Ollivier, mécontent mais résigné, déposa les deux portefeuilles aux pieds du centre gauche.

M. Buffet, enfin persuadé par l'éloquence de M. Napoléon Daru de la nécessité d'accepter le ministère des finances, et M. Napoléon Daru, amené par la logique de M. Buffet à reconnaître l'urgence qu'il y avait à ce qu'il prît le ministère des affaires étrangères, consentirent à se rendre à l'appel de M. E. Ollivier. Un scrupule restait pourtant à M. Napoléon Daru, il voulait avant de se charger de relever le prestige de la France un peu compromis à l'étranger depuis Sadowa, obtenir une audience du chef de l'État et s'expliquer avec lui sur certaines accusations que l'administration n'avait ménagées ni à lui ni à ses amis lors des dernières élections,

et pour effacer la trace qu'elles avaient pu laisser dans son esprit; mais l'Empereur ayant répondu à sa demande qu'il était sûr d'avance de la loyauté des ministres que M. E. Ollivier lui proposait, M. Napoléon Daru n'insista plus. Le *Journal officiel* n'avait plus qu'à enregistrer les noms des membres du premier cabinet de l'Empire libéral. L'amiral Rigault de Genouilly, le général Lebœuf et le maréchal Vaillant gardant leurs portefeuilles, le ministère se trouvait ainsi composé : M. E. Ollivier, garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes; M. Napoléon Daru, ministre des affaires étrangères; M. Chevandier de Valdrôme, ministre de l'intérieur; M. Buffet, ministre des finances; M. Segris, ministre de l'instruction publique; M. de Talhouët, ministre des travaux publics; M. Louvet, ministre du commerce et de l'agriculture; M. Maurice Richard, ministre des beaux-arts. Il fallut encore quelques jours pour conclure ces arrangements qui furent plusieurs fois sur le point de se défaire; aussi l'année finit-elle au milieu de l'incertitude générale sur le sort définitif de la transformation de l'Empire. Les décrets nommant les ministres ne furent signés que le 2 janvier, et ne parurent que le lendemain au *Journal officiel*.

L'Empire libéral, comme on le voit par la liste des membres du nouveau ministère, reposait donc sur l'alliance entre le centre gauche et le centre droit. Les journaux du centre gauche étalaient une satisfaction voisine du lyrisme : « On » peut voir aujourd'hui (1), disait l'un d'eux, ce qui eût » paru impossible, il y a seulement quelques mois, c'est-à- » dire l'un des représentants assemblés le 2 décembre à la » mairie du Xe arrondissement, et d'anciens candidats

(1) Le *Journal des Débats*.

» officiels du gouvernement réunis dans le même ministère » où ils sont appelés par le fils de l'un des proscrits de » décembre, et cette fusion s'opère aux applaudissements » unanimes du pays. » Unanimes, non, car une notable partie de la nation, fidèle à sa haine contre le coup d'État de décembre et contre la dynastie qui en était sortie, considérait non sans dégoût cette fusion, qui n'était à ses yeux qu'une immoralité politique.

La transformation plus ou moins réelle de l'Empire devait-elle être attribuée à l'esprit libéral de l'Empereur ou bien à la force même des choses? Il faut remonter à la fondation du gouvernement impérial pour répondre à cette question. Les auteurs du coup d'État qui donna naissance à l'Empire avaient, à défaut d'autres qualités, une certaine clairvoyance politique. M. de Morny comprit tout de suite l'impossibilité de la longue durée de la dictature en France; le docteur Véron se montrait frappé, dès la seconde année de l'Empire, du danger que présentait « le silence universel où la France était plongée, et l'espèce de léthargie où elle tombait » (1). Le décret du 24 novembre 1860, autorisant la publicité des séances du Corps législatif, destiné à prévenir ce danger, en fit naître un autre. L'esprit public se réveilla; on en eut la preuve aux élections de 1863, et la dictature impériale en reçut un premier ébranlement. Quarante-cinq députés, trois ans plus tard, demandèrent à l'Empereur de faire un pas de plus dans la voie de la politique du 24 novembre; leur demande de réalisation de nouveaux progrès présentée sous forme d'amendements à l'adresse fut appuyée par soixante et un députés au moment du vote. Le tiers-parti se forma dans la Chambre. Le mi-

(1) *Quatre ans de règne*, 1857.

nistre d'État, au nom du gouvernement, repoussa catégoriquement les amendements des 45 ; mais bientôt l'Empereur, affaibli par les résultats de l'expédition du Mexique et de la campagne de Prusse, et cherchant un moyen de se donner une nouvelle force, reconnut dans sa lettre du 19 janvier 1867 l'opportunité des réformes réclamées par le tiers-parti. Il se raffermissait d'un côté en s'affaiblissant de l'autre, car les réformes du 19 janvier amenèrent l'interpellation des 116 qui engendra le message du 6 juillet, lequel donna naissance au sénatus-consulte du 6 septembre d'où sortirent les élections de 1869. Ces changements successifs n'étaient donc pas des concessions volontaires de l'Empereur, mais des sacrifices à des exigences de situation et, par conséquent, des brèches faites à la dictature par lesquelles la liberté entrait dans la citadelle incapable de résister. Chaque changement amenait un changement nouveau. Celui auquel l'Empereur venait de se prêter, produit comme tous les changements précédents par la force des choses, mettrait-il enfin un terme à la nécessité des concessions, et garantirait-il l'Empire contre de nouvelles exigences de la Chambre et de l'opinion ? Évidemment non. Il ne pouvait que les accroître. Un moment devait inévitablement venir où l'Empereur et la Chambre se trouveraient en conflit, et où le chef de l'État, au lieu d'être disposé à faire de nouvelles concessions, éprouverait le besoin de retirer les anciennes et où, se voyant attaqué de tous côtés, il ne manquerait pas de dire comme son oncle après avoir donné l'acte additionnel : « On se plaint de ne plus sentir le vieux bras de l'Empereur. » Napoléon Ier comptait sur la victoire pour rendre la force à ce bras paralysé ; il courut à Waterloo. N'était-il pas à craindre que son neveu n'imitât sa conduite et ne se jetât dans quelque guerre terrible pour

ressaisir la dictature que ne pouvait plus lui rendre un second coup d'État?

L'avenir devait répondre à cette question; on pouvait, en attendant, interroger l'Empire dictatorial, au moment où il allait disparaître, sur les résultats d'un règne de quinze ans, et lui demander par quoi il avait compensé l'abaissement des caractères, l'affaiblissement des intelligences, l'excitation des imaginations, l'ardeur fiévreuse à s'enrichir, le penchant irrésistible à s'amuser, et tous les autres vices des peuples soumis au despotisme. L'Empire dictatorial pouvait sans doute invoquer les immenses travaux, les chemins de fer et la transformation de Paris accomplis par lui et la conclusion du traité de commerce. Mais ces grands travaux n'étaient que la liste civile ordinaire que le césarisme paye au prolétariat; le traité de commerce avec l'Angleterre seul fut l'œuvre hardie et personnelle du césarisme; préparé comme un coup de tête, exécuté comme un coup de main, ce traité n'en imprima pas moins au commerce et à l'industrie un élan inattendu; il donna à la France une richesse dont les autres peuples ne se doutaient pas et dont elle ne se doutait pas elle-même. La nécessité de payer sa rançon après les désastres de l'Empire la lui a révélée, ainsi qu'à l'étranger, qui, après l'avoir vaincue, montre aujourd'hui l'amer regret de n'avoir pas mieux profité de sa victoire.

CHAPITRE XXI

1867-1869

PRÉLIMINAIRES DU CONCILE

SOMMAIRE. — Annonce du concile. — Propagande en faveur de l'infaillibilité du pape. — Une nouvelle dévotion. — La ligue de l'infaillibilité. — Pie IX l'encourage. — Alarmes de quelques évêques. — Le congrès de Malines. — Mgr l'évêque d'Orléans, les écoles professionnelles et la ligue de l'enseignement. — L'épiscopat et M. Duruy. — Le clergé et la famille impériale. — M. Deguerry, curé de la Madeleine, nommé aumônier du Prince impérial. — Incident de la Sorbonne. — Le livre du père Schrader. — Attaques contre Bossuet approuvées par les évêques et par le pape. — Lettre du pape à l'archevêque de Paris. — L'article de la *Civilta cattolica* sur le concile. — La proclamation de l'infaillibilité est assurée d'avance. — L'acclamation. — Les catholiques libéraux et le concile. — La réforme de l'Église. — La dogmatisation du *Syllabus*. — Le dogme de l'Assomption. — Mandements épiscopaux en faveur de l'infaillibilité. — L'épiscopat et les élections de 1869. — Lettre de M. de Montalembert aux catholiques allemands. — Le livre de Mgr Maret. — Protestation du père Hyacinthe. — Excommunication de ce dernier. — Le gouvernement impérial et le concile. — Polémique entre Mgr Dupanloup et MMgrs Manning, archevêque de Westminster, et Deschamps, archevêque de Malines. — Lettre pastorale de Mgr Dupanloup sur M. Louis Veuillot, rédacteur en chef de l'*Univers*. — Le pape met fin à la polémique entre les évêques en refusant l'*imprimatur* à leurs écrits. — Ouverture du concile.

Le précédent volume de cette histoire a laissé le monde catholique en proie à l'émotion causée par la publication de l'Encyclique et du *Syllabus*. Cette émotion soigneusement entretenue par le parti clérical ne fit que s'accroître. Le clergé, gardien toujours vigilant du pouvoir temporel, ne négligeait aucune occasion de rappeler au gouvernement son fameux *jamais*. « Vous avez promis, Sire, » dit à l'Empereur l'évêque de Chartres lors de sa visite à la cathédrale de cette ville, « de garantir la liberté du concile; vous avez protégé celui qui a toujours présidé ces augustes assemblées, et tant que vous continuerez à placer un soldat français sur la plage qui avoisine Rome, nous

serons tranquilles. » La presse religieuse sommait chaque jour le gouvernement de déclarer qu'il ne retirerait pas ses troupes de Civita-Vecchia, et obéissant à une consigne qui prouvait peu de reconnaissance pour les services rendus et les merveilles accomplies par les *chassepots*, elle transformait le roi de Prusse en protecteur de la papauté et du prochain concile, en successeur de Charlemagne et en candidat au titre de fils aîné de l'Église. Guillaume Ier, disaient les journaux ultramontains, non content d'autoriser ses sujets à servir dans l'armée pontificale et de permettre l'ouverture d'un bureau d'enrôlement sur son territoire, offre le concours de ses troupes au pape s'il est abandonné par la France, et la ville de Cologne dans le cas où Rome n'offrirait pas une sécurité suffisante pour la tenue du concile dont le pape avait annoncé la convocation prochaine dans deux allocutions adressées aux évêques réunis à Rome pour le centenaire du 26 juin et du 1er juillet 1867. La bulle du 29 juin de l'année suivante convoqua décidément le concile pour le 8 décembre 1869. Le pape, avant de la publier, posa deux questions aux cardinaux au sujet du concile : *An sit necessarium? An opporteat?* Le sacré-collége répondit négativement sur les deux questions; des résistances se manifestèrent de la part des conseillers habituels du Vatican. Pie IX n'en tint aucun compte. Il convoqua les évêques sans expliquer bien clairement dans les bulles publiées à cette occasion les dangers et les abus auxquels le concile devait obvier. Sa Sainteté parle, dans l'une, de la nécessité d'affirmer l'unité catholique ; dans l'autre, après avoir passé en revue les maux de la société religieuse et de la société civile, elle invoque le droit et le devoir qu'a l'Église « de redresser les erreurs qui bouleversent la société civile...; de préserver les peuples contre les livres impies,

les journaux pernicieux, les maîtres d'iniquité et d'erreur auxquels est confiée la malheureuse jeunesse dont l'éducation est soustraite au clergé... ; de défendre la justice... ; d'assurer le progrès et la solidité des sciences humaines, mais sans rien dire de formel et de précis ».

L'année 1867 vit naître une nouvelle dévotion consistant à offrir à Dieu « le vœu formel de garder et de professer la doctrine de l'infaillibilité du pape, jusqu'à la mort, *usque ad effusionem sanguinis* ». Les affiliés s'engageaient à propager l'infaillibilité par tous les moyens que donnent « l'autorité et l'affection », à répandre les livres qui l'enseignent, à supprimer ceux qui la combattent. Les membres de la ligue devaient en garder le secret. De petites feuilles décorées de pieux emblèmes avec l'*imprimatur* pontifical portant le règlement de l'association, inondèrent la France par l'intermédiaire des communautés religieuses et des confréries. Le pape félicita par des brefs les personnages importants qui en faisaient partie. Les évêques ou plutôt quelques évêques s'alarmaient pendant ce temps-là de voir des théologiens, des canonistes à eux inconnus, nommés sans leur participation, accourir à Rome de toutes les parties de l'univers, appelés par le pape pour participer aux travaux de la section « politico-ecclésiastique » qui n'était pas une des moindres innovations du concile.

Pendant que la curie romaine dressait ses batteries en vue de la grande assemblée du 8 décembre, les meneurs du parti clérical ne restaient pas inactifs et cherchaient à réunir un congrès catholique dans quelque ville de France ; mais malgré sa complaisance habituelle pour eux, le gouvernement, qui poussait la défiance contre le droit de réunion jusqu'à refuser aux partisans des

idées coopératives l'autorisation de discuter en commun les moyens les plus propres pour les propager, n'osa pas accorder aux catholiques ce qu'il refusait à tous les représentants grands et petits des intérêts économiques, politiques et sociaux.

La Belgique offrait aux catholiques la plus libre des hospitalités. Ils l'acceptèrent, et le congrès catholique tint à Malines, le 2 septembre 1867, sa première séance. Les adhérents, au nombre de plus de trois mille, étaient Français en majorité ; aussi le congrès, bien que présidé par un Belge, M. de Gerlache, et installé dans une ville belge, fut-il une manifestation religieuse française, intéressante surtout parce qu'elle mit en présence les deux grandes fractions du parti catholique : les catholiques libéraux et les catholiques ultramontains. L'évêque d'Orléans, le père Hyacinthe, M. de Falloux, M. Cochin, M. de Montalembert, faisaient partie des adhérents au congrès. M. de Montalembert ne put s'y rendre pour cause de maladie. Tant qu'il ne s'agit que de célébrer le pape et les zouaves pontificaux, les membres du congrès se trouvèrent d'accord, mais lorsque M. de Falloux prononça un discours dont l'idée principale était la possibilité d'établir la conciliation entre la liberté et la foi, la froideur, pour ne pas dire l'hostilité de l'auditoire lui prouva qu'il était fort dangereux de toucher à l'Encyclique et au *Syllabus*, même de loin et avec des précautions infinies.

Le congrès se partagea en cinq sections : 1° œuvres religieuses ; 2° charité chrétienne ; 3° éducation et instruction chrétiennes ; 4° art chrétien ; 5° organisation de la presse catholique. Le débat fut très-animé dans cette dernière section où il s'agissait de résoudre un très-grand problème : donner à la presse catholique à la fois des

rédacteurs et des lecteurs. Le plan d'un journal international, déjà mis sur le tapis au congrès précédent, eut de nouveau les honneurs de la discussion. Le congrès discuta également la proposition d'un missionnaire, consistant à fonder une feuille intitulée : *l'Apostolat, journal des missions*. Mais au lieu de fonder de nouveaux journaux, l'assemblée crut devoir se borner à pousser à la lecture des journaux anciens, c'est-à-dire à former des comités pour le développement de la presse catholique, dont la mission consisterait à engager les catholiques eux-mêmes à ne s'abonner qu'aux bons journaux, et à ne pas leur préférer les mauvais. La section de l'enseignement nomma une commission chargée d'examiner l'utilité de créer une association pour l'extension des écoles catholiques, autrement dit de fonder une *ligue de l'enseignement orthodoxe*. La section d'*économie sociale* renonça décidément à résoudre le problème de l'organisation du travail ; l'essentiel était de ramener les ouvriers à l'église : capital, suffrage, politique, littérature, art, il s'agissait de christianiser tout cela.

Les cinq sections du congrès, tout en paraissant ne s'occuper que de questions spéciales, travaillaient à la même œuvre : créer dans la société moderne une société catholique composée d'associations dirigées par le clergé, surtout d'associations d'ouvriers. Le rapporteur de la section de l'instruction traça le plan d'associations prenant l'ouvrier dès l'enfance et le retenant pendant l'adolescence, la jeunesse, l'âge mûr et la vieillesse, et taillées en général sur le patron des *cercles de Saint-Joseph*, où l'on distribue aux ouvriers de la bière et du tabac, et où aux lectures pieuses on mêle quelquefois la représentation du vaudeville et de l'opérette. Les promoteurs de ces associa-

tions devaient surtout travailler à y englober les femmes.

Le congrès ne se sépara pas sans avoir dit son fait à la libre pensée et sans avoir flétri Voltaire, « l'infamie personnifiée », ainsi que Calvin, Swingle et Luther.

Les ultramontains défendaient le *Syllabus* avec acharnement, et redoublaient d'attaques contre la société moderne; les catholiques libéraux lui refusaient les moyens de se perfectionner. Des femmes dévouées, de croyances et d'opinions diverses, mais réunies par l'amour du bien, avaient fondé, à l'aide d'efforts généreux, des écoles professionnelles ouvertes sans distinction de culte aux filles pauvres, et qui, n'étant que des externats, laissaient aux familles le soin de donner l'enseignement religieux à leurs enfants. M. Duruy, ministre de l'instruction publique, avait approuvé ces écoles; Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, ne craignit pas de les traiter d'abominables. Sa colère s'exprima en termes non moins violents contre la *ligue de l'enseignement* qui venait de se fonder en Alsace, et contre les conférences du boulevard des Capucines. « Sur le terrain de l'enseignement, toutes les phrases sur la liberté des opinions sont des sophismes coupables. » La conséquence de ce principe formulé dans une récente brochure (1) du prélat était la création d'une religion de l'État.

L'ardeur colérique de Mgr Dupanloup ne semblait pas naturelle, on eût dit qu'il voulait se faire de son zèle un appui auprès du Vatican et une arme contre ses adversaires de l'ultramontanisme. Rome eût appris avec une sensible joie le renvoi de M. Duruy du ministère. Mgr Dupanloup ameuta, on peut dire, contre lui l'épiscopat tout entier; il alla jusqu'à lui reprocher d'avoir supprimé *tardivement*

(1) *L'athéisme et le péril social.*

la thèse de M. Grenier. Tous les ressorts étaient mis en jeu pour en finir avec lui, et l'année 1868 s'écoula en efforts infructueux de Mgr Dupanloup et des évêques pour le chasser du ministère.

Le mécontentement des prélats contre ce qu'ils appelaient la complicité du pouvoir avec la révolution n'empêchait pas la plupart d'entre eux d'entretenir des relations avec la famille impériale. L'anniversaire de la naissance de l'Empereur, de l'Impératrice et du Prince impérial leur fournissait chaque année des occasions de lui témoigner leur dévouement. Les simples prêtres tenaient à ne pas rester en arrière des évêques; quelquefois des dons se joignaient aux compliments et aux félicitations. M. Cavalier, chanoine honoraire de Meaux, envoie au Prince impérial une image bénite et signée par M. Verrolles, vicaire apostolique de la Mandchourie, à laquelle il a dû lui-même la guérison de sa mère. Il joint à cette image « une canne coupée dans l'île de Saucian, sur un arbre ayant ses racines dans le tombeau de saint François-Xavier. Ces deux objets ont reposé dans les plis du manteau de sainte Thérèse que l'on conserve aux Carmélites de la rue d'Enfer (1). »

La première communion du Prince impérial devint naturellement pour l'épiscopat un nouveau sujet de congratulations obséquieuses. L'évêque de Nevers lui écrit le 7 mai 1868 pour le bénir, « en ce jour, dit-il, où Son Altesse accomplit l'acte le plus décisif de la vie chrétienne », comme il l'a déjà béni en prenant possession de son évêché. « Et comment m'en abstenir, ajoute-t-il, quand » je considère combien sont étroitement liés à vos destinées » les plus chers intérêts de l'Église et de la patrie? Que

(1) Papiers des Tuileries.

» Notre Seigneur Jésus-Christ vous accorde la grâce de » lui rester fidèle jusqu'à la mort, afin qu'il soit toujours » avec vous, et que notre France très-chrétienne vous » garde elle-même fidélité ! »

Napoléon III commençait à faire voyager son fils, afin d'habituer les populations à le voir et à lui rendre hommage : « Le Prince, mande l'évêque de Quimper » à l'Empereur, a charmé la population entière et a pro- » duit une excellente impression; tout le monde a remarqué » qu'il ressemble fort à son auguste père ; on trouve aussi » en lui quelque chose de gracieux qui rappelle sa mère. »

Le Prince impérial ayant fait sa première communion, l'Empereur jugea que le moment était venu de placer auprès de son fils une sorte d'aumônier ou plutôt d'instituteur spirituel. Il jeta les yeux sur l'abbé Deguerry, curé de la Madeleine, et bonapartiste de la veille, puisqu'il avait écrit au prince Louis-Napoléon, à peine nommé président de la République, pour le supplier instamment de choisir la Madeleine comme sa paroisse, en lui rappelant que l'église de l'Assomption, qui avait été la paroisse de l'Empereur, en faisait partie. M. Deguerry avait refusé plusieurs fois de quitter sa cure pour un évêché. Il n'entendait pas en être séparé par de nouvelles fonctions. Dès qu'il connut le choix de l'Empereur, il s'empressa d'écrire au général Frossard, gouverneur du Prince impérial, le 11 mai 1868 :

« En devenant l'aumônier de Son Altesse impériale, je ne me sépare pas de ma paroisse, ce qui me serait impossible, de même que Mgr l'archevêque de Paris ne s'est pas séparé de son diocèse lorsqu'il a été nommé grand aumônier de l'Empereur.

» Je n'ai donc eu en vue qu'un titre qui aurait été comme une attache officielle, en quelque sorte, auprès du Prince, et qui, dans l'occasion, pouvait autoriser davantage des observations jugées utiles et peut-être nécessaires (1). »

(1) Papiers des Tuileries.

L'abbé Deguerry, devenu le guide des lectures du Prince impérial, lui permit, l'année même où il reçut son titre d'aumônier, de lire les *Oraisons funèbres* de Bossuet (1). Si l'aumônier du Prince, en choisissant ses lectures, empiète sur le domaine du précepteur, il ne paraît guère chercher à étendre son influence en des matières où il semble qu'il dût être seul appelé à décider. Il écrit par exemple au général Frossard :

« Monsieur le gouverneur,

» Permettez-moi de vous demander si vous avez arrêté quelque chose au sujet de la pratique par le Prince impérial de l'acte suprême de la vie chrétienne ? Cette pratique se bornera-t-elle à la communion pascale ? ou bien le Prince communiera-t-il de plus à la Noël, en souvenir du renouvellement qu'il a fait de sa première communion à cette époque ? Enfin, le Prince ne devrait-il pas s'approcher des sacrements pour l'Assomption, soit la veille ou l'avant-veille, soit le lendemain, le jour même étant rempli par les distractions ?

» Cette fête est tout à la fois religieuse et nationale, et il importe qu'elle aide à entretenir dans Son Altesse impériale une grande et filiale confiance en la Très-Sainte-Vierge, la mère des fidèles. »

En marge de cette lettre est écrit au crayon : « Répondu le 11 : la communion pascale. La communion à Noël suffirait (2). »

Cependant l'exaltation fébrile à laquelle Mgr l'évêque d'Orléans semblait en proie, loin de se calmer, poussait sans cesse ce prélat à de nouveaux éclats. C'est ainsi que dans les premiers jours de l'année 1869, il lança ses foudres contre un professeur de l'Université, M. Albert, maître de conférences à l'École normale, professeur à Saint-Cyr, chargé du cours de littérature institué à la Sorbonne pour les jeunes filles. M. Albert, dans une leçon à laquelle assistaient les nièces de l'Impératrice, s'avisa de citer Bossuet et Voltaire parmi les écrivains qui avaient tracé une

(1) Papiers des Tuileries.
(2) *Ibid.*

esquisse de l'histoire universelle, et d'établir une sorte de parallèle entre eux : « L'un, dit-il, a trop sacrifié dans son » livre fameux, à un seul peuple, une partie des peuples qui » ont vécu sur la terre; l'autre, comprenant le premier que » les nations ne forment qu'une famille, fit sortir de cette » idée l'*Essai sur les mœurs*, livre admirable dans certaines » parties, mais incomplet. » M[gr] Dupanloup s'indigna de ce parallèle, et il ne fut pas le seul ; l'institutrice des nièces de l'Impératrice fit son rapport en haut lieu. Sa Majesté manda M. Duruy et exhala ses plaintes contre le professeur. M. Albert s'expliqua en chaire: «Ceux que mon enseignement offusque n'ont, dit-il, qu'à n'y point assister ; quant à moi, je ne renoncerai pas à l'indépendance de ma pensée. »

Ce n'est pas contre l'Université, mais contre le clergé lui-même que M[gr] Dupanloup aurait dû prendre la défense de Bossuet. La mémoire de l'auteur des quatre propositions était depuis quelques années l'objet d'attaques fort vives de la part d'écrivains ecclésiastiques; des travaux destinés à diminuer la gloire de l'aigle de Meaux avaient paru avec l'approbation de divers évêques (1). Le pape se mit de la partie, et loua les évêques hostiles à celui qui passait pour le modèle des évêques (2). Ces attaques contre le grand évêque gallican ouvertement approuvées par Sa Sainteté elle-même, ces mandements et ces brefs bruyants, lancés à la veille du concile, indiquaient clairement le but où tendait la curie romaine ; elle voulait qu'il fût dit qu'elle ne reculerait devant aucun moyen pour briser les résistances et pour écraser les individualités qui porteraient

(1) Lettre de l'évêque de Versailles à l'abbé Reaume, chanoine de Meaux, auteur très-passionné d'une *Vie de Bossuet*.

(2) Bref adressé par le pape à l'abbé traducteur du livre du R. P. Veninger, de la Compagnie de Jésus : *Pie IX est-il infaillible?* et suivi d'un travail intitulé : *Le gallicanisme réfuté par Bossuet à l'aide des textes puisés dans ses œuvres*.

ombrage au Vatican. Elle s'était du reste depuis longtemps mise à l'œuvre. « Tantôt c'est un chapitre dont on soutient » la révolte contre l'évêque; un prêtre frappé qui en appelle » à Rome; des congrégations nouvelles qu'on introduit » dans le diocèse, malgré l'ordinaire, et qu'on soustrait de » fait à son autorité; tantôt la liturgie romaine, les livres » de doctrine ultramontaine qu'on lui impose; les actes des » synodes provinciaux qu'on remanie, et que les prélats » doivent publier ensuite comme leur œuvre personnelle; » la division qu'on maintient savamment parmi eux: les » dénonciations les moins fondées accueillies; une surveil- » lance dont il faut sans cesse déjouer les embûches (1). »

On se rappelle l'incident qui s'était produit il y a quatre ans au sujet des communautés religieuses qui prétendaient se soustraire à la juridiction de l'archevêque de Paris et ne dépendre que de celle du saint-siége. Mgr Darboy défendit énergiquement ses droits, et il soutint que ces communautés ne pouvaient jouir de l'exemption, parce qu'elles n'avaient pas été érigées canoniquement. Le pape écrivit à cette époque une lettre à l'archevêque de Paris dans laquelle il lui reprochait d'invoquer les lois civiles « absolument nulles au regard des droits et du gouvernement ecclésiastiques. », surtout en ces temps « d'affreuse rébellion ». Sa Sainteté reprenait ensuite le prélat de ce qu'il professait des opinions tout à fait contraires à la divine primauté du pontife romain sur l'Église universelle tout entière. Mgr Darboy, non content de soutenir que « le pouvoir du pontife romain sur les diocèses épiscopaux n'est ni ordinaire ni immédiat, s'était permis, dans son discours au Sénat, de taxer d'abus les appels au siége

(1) *Ce qui se passe au concile.* Paris, 1870.

apostolique». Mais ce qui indignait surtout le saint-père, c'est que dans ce même discours qui a été imprimé, l'archevêque de Paris « n'a pas craint de proposer plusieurs » mesures contraires à la suprême autorité du pontife romain, et qui consistent à retenir les lettres apostoliques, à » les soumettre au bon plaisir, à l'agrément des autorités » civiles; il n'a pas craint non plus de déclarer qu'on de» vait accorder quelque autorité et quelque respect aux ar» ticles organiques, parce qu'ils répondent à une condition » et à une nécessité grave de la société, quoique le saint» siége ait toujours protesté contre ces articles »..Pie IX. enfin, après avoir accusé M[gr] Darboy de tomber dans l'erreur de Fébronius, le gourmand aitd'avoir présidé aux obsèques du maréchal Magnan, grand maître des Francs-Maçons.

Les ultramontains de Paris reçurent une copie de cette lettre écrite en octobre 1865; colportée à cette date dans le monde religieux, mais non publiée, elle paraît tout à coup dans les colonnes d'un journal clérical. Le saint-siége, en la livrant à la publicité avec un si étrange à propos, quatre ans après qu'elle avait été écrite à la veille de la réunion du concile, au moment où l'Empereur demandait pour l'archevêque de Paris le chapeau de cardinal, jeta une vive lumière sur ses prétentions et sur l'obéissance qu'il exigeait de l'épiscopat.

Le terrain, pour le concile, semblait suffisamment préparé. La *Civilta cattolica*, organe officiel du Vatican, publia, le 16 février 1869, un article qui traça, en quelque sorte, le programme du concile. L'auteur de l'article, après avoir examiné les points suivants : attitude du gouvernement français; sentiment de l'épiscopat français; espérances et craintes des fidèles; hostilité des non-catholiques; opinion de la presse; vœux relatifs aux définitions doctrinales du

concile, ne se faisait pas faute de se moquer de la confiance du gouvernement français dans les sentiments libéraux du clergé, dévoué en grande majorité à l'ultramontanisme, mais dissimulant ses opinions pour ne pas trop lui déplaire, et il déclarait que l'Empereur à la veille des élections, en présence des progrès du libéralisme, ne pouvait prendre un parti plus sûr que celui de s'allier étroitement avec le pape, et de se déclarer le protecteur du concile. Il concluait en ces termes : «.... Il faut remarquer, comme une note caractéristique, la persuasion presque universelle chez les catholiques que le futur concile sera très-court, et que les évêques du monde entier se trouveront d'accord sur les questions principales, de sorte que la minorité, quelque éloquente qu'elle puisse être, ne pourra retenir longtemps par son opposition.... » Et plus loin : «... Pour ce qui regarde la partie dogmatique, les catholiques désireraient que le futur concile promulguât les doctrines du *Syllabus*, en énonçant par exemple, au moyen de formules affirmatives, et avec les développements nécessaires, les propositions qui y sont émises sous forme négative...

» Les catholiques recevraient avec joie la déclaration du futur concile sur l'infaillibilité dogmatique du souverain pontife. Cette déclaration aurait pour résultat d'annuler indirectement la fameuse déclaration de 1682, sans qu'on ait besoin d'une discussion spéciale sur ces malheureux quatre articles qui ont été si longtemps l'âme du gallicanisme. Personne toutefois ne trouvera étonnant que, par un sentiment d'auguste réserve, Pie IX ne veuille pas prendre lui-même l'initiative d'une proposition qui semble se rapporter indirectement à lui ; mais on espère que la manifestation unanime de l'Esprit-Saint, par la bouche des pères du concile, définira cette infaillibilité par acclamation. »

La *Civilta cattolica* courait d'autant moins risque de se tromper dans ses prévisions qu'on nommait déjà tout haut le prélat qui devait, dès la première séance du concile, se jeter aux genoux du pape et obtenir de lui l'affirmation de sa propre infaillibilité (1). Les pères auraient répondu par leurs acclamations.

« Un grand nombre de catholiques », disait la *Civilta* en finissant, « émettent le vœu que le prochain concile ferme pour ainsi dire le cycle des hommages rendus par l'Église à la Vierge immaculée, en promulguant le dogme de sa glorieuse assomption. »

L'*Univers* publia la traduction de cet article dans son numéro du 13 février, en en faisant ressortir l'importance que personne ne méconnaissait d'ailleurs, car on savait que son auteur, le père Piccirillo, rédacteur en chef de la *Civilta cattolica*, travaillait souvent avec Pie IX, sur lequel il exerçait plus d'influence que le général de son ordre, le père Becks lui-même, surnommé pourtant à Rome « le pape noir », *il papa nero*.

Les catholiques libéraux s'étonnèrent de la façon dont Rome s'y prenait pour hâter les délibérations du futur concile, et du mépris qu'elle faisait non-seulement des traditions séculaires de l'Église, des précédents en matière de définition dogmatique, mais encore des laborieuses recherches, des savantes discussions pratiquées en pareille occasion par l'Église. Le concile, au lieu de *l'assistance* du Saint-Esprit, invoquait « la manifestation surnaturelle du souffle divin qui tranchera la question sans examen ni débats, et qui, transportant tous les cœurs, fera éclater dans la bouche des pères l'acclamation unanime de l'infail-

(1) Mgr Manning, archevêque de Westminster, directement nommé par le pape.

libilité ». M[gr] Plantier, évêque de Nîmes, avait déjà publié sous forme de mandement un livre véritable (1) dans lequel il appuyait ardemment le procédé de l'acclamation.

Les catholiques libéraux, sans être convaincus de l'existence d'un danger pour le dogme ou la discipline dans le genre de ceux qui avaient motivé jusqu'alors la convocation des conciles, ne méconnaissaient pas la gravité de la situation de l'Église, le péril de la foi attaquée non plus par l'hérésie ou par la métaphysique, mais par une ennemie plus redoutable, la science; ils ne la croyaient pourtant pas dépourvue de moyens de défense. « La foi, en réalité, n'est pas plus incompatible, disaient-ils, avec la science qu'avec la liberté. Mais le domaine théologique a été délimité par les grands docteurs du moyen âge, à une époque où il était impossible de prévoir que le mouvement des idées et l'émancipation de l'esprit humain briseraient les barrières de la scolastique : l'Église, en voulant rester fidèle à cet enseignement, semble se poser en adversaire de la raison et de la science. De là des malentendus, des condamnations imprudentes, et par une conséquence inévitable, des représailles violentes qui, pour être injustes, n'en sont pas moins périlleuses (2). » Les catholiques libéraux disaient encore : « La discipline, qu'aucune réforme n'a assouplie depuis trois siècles, suivant les nécessités des temps, est pour le prêtre un fréquent sujet d'embarras et de conflits au milieu du mouvement de la vie moderne. A un autre point de vue, la disparition d'un grand nombre d'institutions qui n'existent plus que de nom dans le droit canon, telles que les bénéfices, la juridiction de l'official, les immunités des clercs, les usages des

(1) *Les conciles généraux.*
(2) *Ce qui se passe au concile.* Paris, 1870.

Églises nationales, a amené un trouble profond dans l'équilibre de la hiérarchie ecclésiastique. Par suite des transformations politiques et sociales du XIX[e] siècle, l'harmonie de l'ancienne constitution de l'Église n'existe plus; le prêtre est à la discrétion de l'évêque, et l'évêque se trouve sans garanties vis-à-vis du saint-siége.

» Enfin, le problème des rapports de la société civile et de la société religieuse se dresse obscur et menaçant. A l'intérieur, l'accord de l'Église et de l'État; à l'extérieur, la conciliation de l'indépendance nécessaire au chef de l'Église catholique avec le principe moderne du droit des peuples: jamais ces problèmes n'ont soulevé des questions plus brûlantes et plus formidables (1). »

Les catholiques libéraux, sans avoir la prétention de trancher la question de savoir si cet état de choses exigeait la réunion d'un concile, faisaient remarquer que le temps pouvait apaiser un malaise qui n'avait point encore passé à l'état de crise, et que les attaques dirigées par une fausse science contre l'Église tomberaient d'elles-mêmes devant les lumières du progrès.

Que de périls et de complications le concile ne soulèverait-il pas s'il cherchait à résoudre le problème des rapports de l'Église et de l'État? La solution en est impossible, tant que la société moderne n'aura pas terminé son évolution politique et sociale. L'Église, infidèle à ses traditions, se lancera-t-elle dans le champ des hypothèses, et renoncera-t-elle à son système de temporisation, pour résoudre des questions impossibles à trancher sans le concours de la société civile? Les catholiques se posaient ces questions sans pouvoir y faire aucune réponse satisfaisante,

(1) *Ce qui se passe au concile.* Paris, 1870.

et quoique la distinction entre les deux puissances établie par le fondateur de l'Église eût toujours été respectée par elle et que « jamais dans ses solennelles assemblées, elle ne se fût arrogé le droit de disposer seule des intérêts de l'État », ils ne pouvaient s'empêcher de concevoir certaines appréhensions, en voyant que, contrairement à tous les précédents, les gouvernements n'avaient pas été invités à se faire représenter au concile. « Cette invitation, il est vrai, n'était pas nécessaire, car les droits des pouvoirs civils sont incontestables; mais on était bien obligé de reconnaître que leur abstention n'avait pas beaucoup affligé le saint-siége, et qu'elle semblait au contraire avoir répondu à ses plus chers désirs. »

Les catholiques libéraux auraient vivement souhaité que le concile fît de la discipline l'objet principal de ses préoccupations : donner des garanties sérieuses au prêtre et à l'évêque, renouveler partout l'activité synodale, modifier la composition et le recrutement du sacré-collége, dans lequel les différentes nations catholiques ne sont pas suffisamment représentées, remplacer les congrégations romaines par des délégués de tous les clergés du monde, voilà les réformes que les catholiques libéraux auraient voulu soumettre à l'examen du concile, sans se dissimuler qu'elles étaient absolument contraires aux intentions de la curie romaine. L'état pénible dans lequel se trouvait l'Église correspondait, selon eux, à un travail de transformation; c'est pour cela qu'ils déploraient surtout l'opposition certaine de Pie IX à toute réforme dans la discipline.

Les ultramontains simplifiaient singulièrement la besogne du concile : La *Civilta*, dans son fameux article, avait annoncé que le vœu le plus pressant des catholiques était de voir le futur concile ériger en dogmes les doctrines du

Syllabus, en énonçant au moyen de formules affirmatives et avec les développements nécessaires, les propositions qui y sont émises sous forme négative. Un jésuite de Vienne, le père Schrader, dans un esprit de sage prévision, s'était acquitté de ce travail, qui permettait de savoir d'avance les conclusions du concile.

Le père Schrader reconnaît à l'Église le droit d'infliger des peines corporelles en vertu de sa puissance temporelle directe et indirecte; il constate que les papes n'ont jamais dépassé les limites de leur pouvoir ni usurpé sur les droits des princes, d'où il résulte que les papes ont encore le pouvoir de déposer les rois à leur gré et d'octroyer, suivant leur bon plaisir, des royaumes et des nations entières. Il ne serait donc désormais plus permis aux historiens, en vertu du *Syllabus* converti en dogme, d'enseigner sans tomber dans l'hérésie certaines théories librement professées jusqu'ici, notamment que les immunités des clercs ont été peu à peu concédées à l'Église par les empereurs romains et plus tard par les rois. Quant aux droits de la conscience, de la foi et de la confession religieuses, le *Syllabus* les nie, il n'admet pas non plus que l'on confère les mêmes droits politiques aux protestants qu'aux catholiques, et qu'on permette aux protestants qui s'établissent dans les pays catholiques d'exercer librement leur culte. Le *Syllabus*, on le sait, se termine par cette déclaration : « Ceux qui tiennent pour possible et désirable la réconciliation du pape avec la civilisation moderne sont dans une erreur condamnable. » Les constitutions de tous les États de l'Europe, à l'exception de la Russie, étant le produit et l'expression de cette civilisation représentée par la liberté de la confession religieuse et du culte, par la libre expression de la croyance, par l'égalité

devant la loi et devant les charges et les droits politiques, par le droit de voter les impôts, et par la participation de la nation à la confection des lois, il s'ensuivait, d'après le livre du père Schrader, que l'Église était opposée à toutes les constitutions.

Les conditions de l'État moderne, les efforts des peuples pour restreindre son omnipotence et pour se gouverner eux-mêmes se trouvaient donc en contradiction absolue avec l'ultramontanisme. La curie romaine le déclara d'avance par l'approbation donnée au livre du père Schrader. Restait l'application des principes du *Syllabus* à la société. La coercition ou la répression sont un devoir sacré pour l'Église dès qu'elle est assez forte pour s'en servir, mais l'exercice du pouvoir temporel et corporel de l'Église dépendent du temps et des époques. S'il n'est pas aujourd'hui le même entre ses mains qu'au moyen âge, c'est que l'Église n'a pas la force nécessaire pour supprimer les libertés modernes; mais cela n'empêche pas que tous ceux qui enseigneront désormais, soit au nom de l'Église, soit au nom de l'État, ne soient tenus d'enseigner les propositions extraites du *Syllabus* par le père Schrader, ou de se séparer de l'Église.

La transformation du *Syllabus* en dogme était, après l'infaillibilité, la grande affaire du concile; d'autres questions graves s'y rattachaient également. Pie IX, non content d'avoir célébré l'Immaculée-Conception comme une révélation divine, se proposait de proclamer le dogme de l'Assomption de la Vierge Marie. Les jésuites de leur côté, sans compter précisément que le concile pût imposer au monde comme article de foi leur chère doctrine du probabilisme, espéraient cependant que la sainte assemblée désignerait leur ordre comme particulièrement propre

à la direction des gymnases et des établissements supérieurs d'éducation, et que les évêques s'engageraient, dans le cas où ils auraient une action immédiate sur ces écoles, à les livrer aux pères de la Compagnie de Jésus.

L'article de la *Civilta* venait à peine de paraître que deux prélats nommés directement par le pape, Mgr Manning, archevêque de Westminster, et Mgr Deschamps, archevêque de Malines, déclarèrent dans des lettres pastorales, véritables traités sur la matière, la cause de l'infaillibilité jugée et la définition certaine. Mgr Plantier, évêque de Nîmes, dans son écrit intitulé *les Conciles généraux*, appuyait de toutes ses forces le procédé de l'acclamation, non sans récriminer contre l'Église gallicane et contre ses docteurs, à l'imitation des deux prélats étrangers que nous venons de citer. Le carême, les noces d'or, cinquantième anniversaire de l'entrée de Pie IX dans l'Église, furent pour les évêques infaillibilistes autant d'occasions d'exprimer hautement leur opinion. Les évêques de Laval, de Strasbourg, de Rodez, de Montauban, de Carcassonne, de Tulle, etc., publièrent des mandements empreints du même enthousiasme que ceux des archevêques de Westminster et de Malines. Ces mandements reproduits par la *Civilta* et l'*Univers* enflammaient les ardents et entraînaient les tièdes. Les catholiques libéraux gardaient le silence.

Les élections générales détournèrent pendant quelque temps l'attention publique des questions religieuses. Le gouvernement sollicita l'appui de l'épiscopat. Mgr Lecourtier, évêque de Montpellier, dans une lettre pastorale aux curés de son diocèse, fit ressortir la fausse position dans laquelle le gouvernement se plaçait par suite de cette demande; jugeait-il utile de se servir du clergé, il le

faisait sortir avec empressement du sanctuaire ; jugeait-il au contraire son intervention inutile ou nuisible, vite il le renvoyait à ses fonctions. Pourquoi blâmer le clergé de chercher à s'assurer un ascendant sur les populations, puisque le gouvernement ne dédaigne pas de s'en servir à son profit. Rien de plus juste et de plus sensé que ces observations de Mgr Lecourtier : malheureusement, s'il se refusait à transformer ses curés en courtiers électoraux, ce n'était pas pour leur rendre la liberté de leur conscience politique, mais pour en disposer lui-même.

Les évêques en général donnèrent au gouvernement l'appui électoral qu'il leur demandait. Si quelques-uns d'entre eux se contentèrent de recommander à leurs prêtres de conseiller à leurs paroissiens, au prône, de ne nommer que des gens recommandables par leurs talents et leurs vertus, la plupart, le cardinal-archevêque de Chambéry en tête, entrèrent dans le vif des choses. Que les prêtres recommandent en général de nommer des gens de talent et de vertu, c'est bien, mais « si on les consulte en particulier, ils feront bien de répondre que les deux députés envoyés jusqu'ici au Corps législatif s'étant toujours montrés dignes de la confiance qu'on leur a accordée, il est très-convenable de la leur continuer ». Certains prélats cependant, loin de suivre l'exemple de Mgr de Chambéry, se jetèrent dans l'opposition. L'évêque de Poitiers, Mgr Pie, entre autres, appuya très-chaudement la candidature de M. Thiers dans la Vienne.

Le premier cri d'alarme au sujet du concile partit de l'Allemagne sous la forme d'une adresse des catholiques de Coblentz à l'évêque de Trèves. M. de Montalembert, dans une lettre de félicitations écrite « au bord de la tombe » avec « cette indépendance des hommes et des choses dont

la mort a seule le privilége », constate l'importance de « ce glorieux manifeste de la conscience et de la raison des catholiques». La lettre de M. de Montalembert aux catholiques de Coblentz se terminait ainsi : « Vous me permettrez d'ajouter que je me sens un peu humilié par la pensée que vous autres Allemands du Rhin, vous avez eu cette fois l'initiative d'une démonstration qui convenait si bien aux antécédents des catholiques français. »

Les prélats allemands réunis à Fulda employaient les formules oratoires les plus prudemment habiles pour exprimer leur désir de voir le concile se séparer des doctrines de l'ultramontanisme, et jouir dans ses discussions d'une liberté sans laquelle ses décisions seraient dépourvues de toute valeur. Mgr Maret, évêque de Sura, combattit l'ultramontanisme avec les armes de la théologie. L'abbé Maret, doyen de la Faculté de théologie de Paris, avait été nommé évêque de Vannes quelque temps après la bataille de Castelfidardo. Rome, fort mécontente alors du gouvernement impérial, fit des difficultés pour accorder ses bulles à l'abbé Maret à cause de ses opinions peu favorables, disait-on, au pouvoir temporel. Le gouvernement impérial insista vainement auprès de la curie romaine ; tout ce qu'il put obtenir pour son protégé, ce fut la dignité épiscopale sans siége où il put exercer les fonctions de l'épiscopat. L'abbé Maret dut se contenter du titre d'évêque de Sura *in partibus infidelium*. C'est en cette qualité qu'il figura parmi les membres du parti libéral au concile. Les premiers exemplaires de son livre du *Concile général et de la paix religieuse* furent distribués aux évêques le 19 septembre. Quelques jours après éclata la rupture d'un des plus célèbres prédicateurs de l'époque avec l'Église.

Le père Hyacinthe, en prenant la parole dans une des

conférences ouvertes au mois de juin dernier par la *Ligue internationale de la paix*, avait représenté les religions judaïque, catholique et protestante comme « les trois grandes religions des peuples civilisés ». Là-dessus explosion d'indignation des feuilles catholiques contre l'auteur de ces blasphèmes, et sommation du supérieur du père Hyacinthe, le préposé général des carmes à Rome, frère Dominique de Saint-Joseph, d'avoir à les rétracter. Le père Hyacinthe lui répondit, le 20 septembre, une lettre dans laquelle, après avoir protesté contre « la perversion sacrilége de l'Évangile », il ajoute : « Si les races latines sont livrées à l'anarchie sociale, la cause principale en est, non pas au catholicisme, mais à la manière dont le catholicisme est depuis longtemps compris et interprété. »

Le père Hyacinthe, laissant tout ménagement de côté, s'éleva hardiment contre « ces doctrines et ces pratiques » qui se nomment romaines, mais qui ne sont pas chré- » tiennes, et qui, dans leurs envahissements toujours plus » audacieux et plus funestes, tendent à changer la consti- » tution de l'Église, le fond comme la forme de son en- » seignement, et jusqu'à l'esprit de sa piété ».

Il blâma ensuite avec la même hardiesse « le divorce impie autant qu'insensé qu'on s'efforce d'accomplir entre l'Église qui est notre mère selon l'éternité, et la société du XIXe siècle dont nous somme les fils selon le temps et envers qui nous avons aussi des devoirs et des tendresses ». Sa lettre se terminait par cette déclaration relative au concile : « Si l'auguste assemblée n'avait pas plus de liberté dans ses délibérations qu'elle n'en a déjà dans sa préparation ; si, en un mot, elle était privée des caractères essentiels à un concile œcuménique, il pourrait bien se faire que dans un délai plus ou moins bref on vît se réunir un autre con-

cile, représentant réellement l'Église universelle, non pas le silence des uns et l'oppression des autres. »

Cette lettre devint le sujet de tous les entretiens dans le monde politique et religieux alors très-confondus. Les journaux libéraux la publièrent sans commentaires. Les journaux ultramontains en furent frappés de stupeur ; ils commencèrent par dire que l'auteur justifiait toutes les craintes conçues depuis longtemps à son sujet, mais qu'ils espéraient qu'il « trouverait au pied de la croix des inspirations qui lui feront regretter d'avoir un moment affligé le Carmel, l'Église et les innombrables fidèles qu'il avait édifiés par son apostolat ». Mais quand elle vit que le père Hyacinthe refusait de se rétracter, même devant la menace de l'excommunication majeure, la presse ultramontaine changea de langage, et l'*Univers* le couvrit des invectives qu'il a l'habitude de prodiguer à ses adversaires.

Mgr Dupanloup, en apprenant la résolution du père Hyacinthe de ne point se soumettre, avait fait partir tout de suite et de nuit un de ses prêtres, ancien condisciple du moine rebelle, pour l'arrêter s'il était possible sur le penchant de l'abîme, mais il arriva trop tard : « Le scandale était consommé, écrit Mgr Dupanloup à l'ancien carme, et dès maintenant vous pouvez mesurer à la douleur de tous les amis de l'Église et à la joie de tous ses ennemis le mal que vous avez fait..... Vous avez souffert, je le sais ; mais, laissez-moi vous le dire, le père Lacordaire et le père Ravignan ont souffert plus que vous, et ils se sont élevés plus haut dans la patience et dans la force par l'amour de l'Église et de Jésus-Christ....., mais je veux espérer et j'espère. Ce ne sera qu'un égarement passager. »

Le père Hyacinthe répondit le lendemain même à Mgr Dupanloup qu'il était très-touché du sentiment qui lui

dictait sa lettre, qu'il le remerciait des prières qu'il voulait bien faire pour lui, mais qu'il ne pouvait accepter ni ses conseils ni ses reproches. « Ce que vous appelez une grande faute commise, je l'appelle un grand devoir accompli. »

Le passage de la lettre de l'évêque d'Orléans relatif au père Lacordaire et au père Ravignan éclaire d'un jour douloureux les manœuvres de la cour de Rome contre la liberté des intelligences : la mort des âmes *perinde ac cadaver*, c'est la doctrine de l'Église. Le supérieur des carmes résidant à Rome n'avait-il pas ordonné au père Hyacinthe de « fausser » sa parole et de « la mutiler par des réticences » ? L'évêque d'Orléans, habitué depuis longtemps à s'imposer à lui-même de pareils sacrifices, ne pouvait guère se rendre compte de la répugnance des autres à les accepter ; mais tout le monde n'a pas de ces flexibilités inconscientes de caractère qui permettent par exemple à un prélat, quand il croit que l'intérêt de l'Église l'exige, de transformer l'Encyclique et de lui donner un sens libéral.

Le Révérend Père préposé général des carmes déchaussés avait fixé au père Hyacinthe de l'Immaculée conception, définiteur provincial et supérieur de la maison de Paris, un délai pour qu'il rentrât dans ledit couvent; ce délai étant expiré, l'autorité supérieure de l'ordre, par décret en date du 18 octobre 1869, le déposa de toutes les charges qu'il avait dans l'ordre, le déclarant atteint par son apostasie et sous le coup de l'excommunication majeure, ainsi que de toutes les autres censures et peines ecclésiastiques édictées par le droit commun et par les constitutions de l'ordre contre les apostats.

Le mois d'octobre vit paraître dans le *Correspondant* un article-manifeste délibéré en commun par les chefs du

parti catholique français, et le mandement de l'archevêque de Paris sur le futur concile, qui sans aborder la question de l'infaillibilité traçait un tableau saisissant des nécessités de l'esprit moderne avec les formes habiles adoptées par les évêques de Fulda pour rassurer les catholiques sur la sagesse des futures décisions du concile. Le gouvernement impérial et ses journaux gardaient pendant ce temps-là le silence sur la grande réunion qui allait avoir lieu à Rome. M. Rouland, dans le courant du mois de novembre, avait déposé une demande d'interpellation au Sénat. Il désirait savoir quelle serait la conduite du gouvernement dans le cas où le concile proclamerait certaines définitions contraires à notre droit public. La presse ultramontaine déclara nettement que, dans ce cas, le gouvernement ne pourrait rien faire, car il ne saurait empêcher les décisions du concile et la volonté du pape d'être immédiatement répandues dans l'univers entier et obéies aussitôt par tous les fidèles. « Entre ses défenses et les ordres de l'Église, croit-il trouver en France un seul chrétien, prélat, prêtre ou fidèle qui hésite ? Qu'il n'en tente pas l'expérience, et qu'il n'essaye pas de placer sa volonté en travers de ce grand courant, *car il verrait avec quelle facilité elle serait emportée, et peut-être lui avec.* » Ainsi s'exprimait un journal ultramontain. C'était dire nettement au gouvernement : « Nous nous moquons de vos prohibitions et vous êtes perdu si vous essayez de faire observer les stipulations du concordat. » Voilà pourtant où l'Empire en était venu, grâce à sa politique de concessions et de menaces à la fois à l'égard de Rome. Le clergé gallican n'existait plus, et l'épiscopat presque tout entier s'était rejeté dans l'ultramontanisme. Le gouvernement impérial, incapable de prendre un parti à l'égard du concile, déclara

s'en rapporter à la sagesse des évêques rassemblés à Rome, et il s'abstint d'envoyer un représentant spécial au concile, abstention d'autant plus agréable au souverain pontife que, contrairement aux usages anciens, il n'avait pas jugé à propos de demander le concours des souverains catholiques. Les autres gouvernements se contentèrent également de faire leurs réserves à l'égard des décisions du concile qui pourraient être contraires aux principes sur lesquels reposent les sociétés modernes. La Bavière catholique essaya seule d'aller plus loin. Le prince de Hohenlohe, chef du cabinet, soumit un plan de résistance aux tendances de la cour de Rome, qui fut partout repoussé.

Mgr Dupanloup, il faut lui rendre cette justice, se multiplie dans cette fin d'année; non content de défendre Bossuet et l'Église gallicane contre les attaques de Mgr Manning, archevêque de Westminster, et de Mgr Deschamps, archevêque de Malines, nommé récemment primat de Belgique en récompense de sa polémique contre les articles de 1862; il lance, au moment de partir pour Rome, trois lettres : la première est un mandement d'adieu aux prêtres et aux fidèles; la seconde, adressée au clergé de son diocèse, est intitulée : *Observations sur la controverse soulevée relativement à la définition de l'infaillibilité au prochain concile;* la troisième est également adressée aux prêtres de son diocèse pour leur donner communication de son *avertissement à M. Veuillot.* La seconde de ces lettres était surtout importante. C'était la première fois qu'un évêque, parlant comme évêque, repoussait le dogme de l'infaillibilité sinon quant au fond, du moins quant à l'opportunité. Les hostilités entre l'*Univers* et l'évêque d'Orléans n'avaient pas, à vrai dire, cessé depuis 1852. Mgr Dupanloup à cette époque avait à côté de lui beaucoup d'évêques, parmi lesquels

Mgr Guibert, évêque de Viviers (1). Resté presque seul sur la brèche, il n'en était que plus ardent à dévoiler et à stigmatiser les procédés de la presse ultramontaine qui fait « émeute à la porte du concile ».

M. Veuillot, selon le prélat, se constitue juge entre les évêques, il prend parti pour ou contre eux sur les points les plus délicats de la théologie, il usurpe sur l'épiscopat, il accuse et il calomnie ses frères dans la foi, nul ne méritera jamais mieux que lui ce mot sévère des Livres saints *accusator fratrum.* M. Veuillot, non content de rendre l'Église complice de ses violences en donnant pour sa doctrine ses idées les plus personnelles, crée des partis et même des hérésies dans l'Église, et il y implique les plus illustres défenseurs de l'Église. Républicain, M. Veuillot l'a été ; césarien, il l'est toujours. Il défigure les doctrines de l'Église qu'il prétend défendre, il amasse des tempêtes contre elle, il rend le pape odieux. Mais ce n'est pas tout encore : M. Veuillot éternise ces malentendus qui dévorent les catholiques; si son langage était celui de tous les organes religieux, s'il était avéré que ses doctrines sont celles de l'Église, les haines qu'il soulève seraient aussi universelles que formidables : l'Église serait mise au ban des nations civilisées (2).

Mgr Dupanloup, passant ensuite à la campagne entreprise par M. Louis Veuillot pour obtenir qu'un *immense cri* s'élève et *force* les pères du concile à poser la question d'infaillibilité et à la résoudre, lui demande : Qui êtes-vous pour tracer aux évêques un programme? Il reproche plus loin à M. Louis Veuillot d'avoir, dans ses articles sur le ma-

(1) Aujourd'hui archevêque de Paris.

(2) Lettre de Mgr Dupanloup aux prêtres de son diocèse pour leur donner communication de son AVERTISSEMENT à M. Louis Veuillot, rédacteur en chef du journal *l'Univers* (21 novembre 1869).

nifeste du *Correspondant*, travesti et calomnié odieusement l'acte de ces catholiques dont il a signalé pour les flétrir les noms plus ou moins illustres, mais tous dignes du respect et de la reconnaissance de l'Église. Mgr Dupanloup s'adresse au pape en finissant : « Ah! saint-père, vous, pour qui je donnerais ma vie et mon sang comme une goutte d'eau, après vous avoir consacré tant de labeurs et tant de veilles, je souffre quand je vois ceux qui se disent vos amis vous manquer à ce point de respect, et, par des flatteries sans gravité et sans décence, parce qu'elles sont sans mesure, vous exposer ainsi à la risée de nos ennemis et des vôtres (1). »

L'intervention de Mgr Dupanloup agrandit et passionna la polémique que l'évêque de Sura soutenait seul contre les évêques de Poitiers, de Nîmes, de Rodez, de Laval, de Montauban. On touchait à la veille du concile ; la plupart des prélats étaient en route pour Rome. La lutte se poursuivit par étapes. Les évêques de Versailles, de Westminster et de Malines écrivirent de nouvelles lettres. Celle du premier montre le cas que font du gouvernement impérial les prélats qui lui sont le plus dévoués quand l'intérêt de la cour romaine est en jeu. Les ultramontains, pendant ce temps-là, signaient des adresses de condoléance au pape au sujet des attaques dont l'infaillibilité était l'objet. La lutte entre les évêques devenait de jour en jour plus vive. La curie romaine s'interposa enfin et refusa l'*imprimatur* à tous leurs écrits, sans distinction de parti, refus qui, par une coïncidence fâcheuse, frappa précisément l'évêque d'Orléans au moment où il allait exercer son droit de réponse.

(1) Même lettre.

L'ouverture du concile eut lieu le 8 décembre sans aucun incident digne d'une attention particulière. La cérémonie dura six heures, plus de sept cents ecclésiastiques y assistaient. Le pape, dans la réunion préparatoire du concile tenue dans la chapelle Sixtine le 2 décembre, avait prononcé une allocution dans laquelle on remarquait cette phrase : « Il s'agit de trouver des remèdes à tous les maux qui de nos jours troublent la société chrétienne et civile. » Ce remède c'était le *Syllabus*.

FIN DU CINQUIÈME VOLUME

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME CINQUIÈME

L'EMPIRE

(SUITE)

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU CINQUIÈME VOLUME.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

